GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA
CENTRAL
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY
ACCESSION NO. 34200
CALL No. 705 / Syr.
G.G.A. 79

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regd No
INDIA.

E 2257

NOUVELLE INSCRIPTION DÉCOUVERTE A BYBLOS

PAR

MAURICE DUNAND

34200

La huitième campagne de fouilles à Byblos a livré un document fort curieux. C'est une stèle en calcaire blanc mesurant 0,67 de long, 0,50 de haut, avec une épaisseur moyenne de 20 centimètres. Les tranches sont sommairement taillées. La face postérieure a été laissée fruste; l'autre, soigneusement dressée, porte une inscription écrite en caractères inconnus jusqu'ici (pl. I et fig. ci-après).

Ce monument a été découvert dans des circonstances assez inattendues. Nous avons déjà relaté comment les Croisés, en creusant les fondations de leur forteresse, dispersèrent les terres tout autour. Ils recouvrirent ainsi de leurs déblais une partie du temple, notamment les colosses bordant l'esplanade qu'au dire de Benjamin de Tudèle on voyait encore en 1172, date de son pèlerinage en Orient. Cet amoncellement est particulièrement considérable entre la colonnade qui enjambe la nécropole des princes giblites et le château médiéval. Sur cet espace il atteint jusqu'à 5 mètres de hauteur. On se trouve donc dans la nécessité d'effectuer un gros travail de déblaiement avant d'atteindre le niveau des installations romaines des premiers siècles de notre ère.

ARCHIVES New York LIBRARY

Postérieurement aux travaux des Croisés, quelques constructions d'apparence toute domestique ont été élevées sur cet emplacement qui tomba, dans la suite, en possession de la communauté musulmane de Gebeil.

C'est en démolissant la citerne d'une de ces maisons, vieille tout au plus de 5 à 6 siècles, que nous avons découvert cette stèle. Elle avait été incorporée dans les premières assises de la construction, aux abords de l'angle Sud-Ouest. Le fond de la citerne était à 3 mètres au-dessous de la surface du sol.

D'autres pierres que cette inscription avaient appartenu à un édifice ancien. La citerne elle-même et les murs qui l'avoisinaient comptaient parmi leurs matériaux une dizaine d'éléments d'architecture formant une frise de

705 Syr

Ref 913.005 Syr

style égyptien : tore épais surmonté d'une corniche couronnée par un bandeau. Au cours des campagnes précédentes, nous avions déjà recueilli des fragments semblables dans le voisinage de la porte septentrionale de l'esplanade du temple du Moyen Empire. Il est possible que les nouveaux éléments proviennent du même édifice. Leur nombre et, pour une part, leur homogé-

Copie de l'inscription de la planche I.

néité excluent l'hypothèse d'un réemploi de seconde main ; ils doivent avoir été prélevés directement à un gisement ancien. L'inscription elle-même provient probablement de cette même source. Elle pourrait par conséquent remonter elle aussi à l'époque du Moyen Empire.

L'arrachement de cette pierre et son réemploi l'ont quelque peu détériorée. Une cassure a fait disparaître l'angle supérieur gauche, emportant la fin des quatre premières lignes. De légères épaufrures, dans le haut et en bas à

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 34200
Date 10.6.58
Call No. 705 | Syr.

gauche, ont rongé les bords de la pierre, causant ici quelques dommages à la dernière lettre de chaque ligne. Le bas de la stèle a été pareillement abîmé sans grand préjudice toutefois pour le texte. L'angle inférieur et le côté droit ont eux-mêmes été retaillés en cintre, mais l'inscription n'a pas été attaquée.

L'humidité a été plus funeste que tous ces accidents. Elle a délité le calcaire au centre de la stèle et un peu dans le bas, ne laissant subsister là que quelques linéaments des signes, créant ici des pores qui les ont défigurés. Les trois premières lignes ont seules conservé quelque fraîcheur ; ce sont malheureusement les plus incomplètes.

Dans son état actuel, l'inscription compte 119 signes ; on peut en ajouter 3 qui nous échappent totalement, mais dont l'emplacement est certain. Nous donnons ci-contre un fac-similé de ce texte que l'on s'est attaché à reproduire avec toute la précision possible. A M. l'abbé Dupont, mon dévoué collaborateur, revient le mérite de s'être mis le premier à cette tâche difficile. Le Père Barrois, professeur à l'École française archéologique de Jérusalem, a fait de son côté le même travail d'après un bon estampage. J'ai repris moi-même l'étude de cette inscription en m'attachant surtout à l'examen des signes pour lesquels leurs leçons offraient des variantes (1).

Malgré les mutilations du texte, nous avons le commencement et la fin de l'inscription. Elle débute par le signe qui est à l'extrémité droite de la première ligne. Au-dessus, l'épiderme de la pierre est, en effet, conservé sur un espace suffisant pour que, de l'absence de toute trace de lettre, on puisse conclure à l'inexistence d'une ligne d'écriture. Le blanc laissé par la dernière ligne à son extrémité gauche marque évidemment la fin du texte. Celui-ci, compte donc 10 lignes, séparées par des traits horizontaux allant d'une extrémité à l'autre de l'inscription. Au-dessous de la dernière ligne ce trait manque. S'il s'arrêtait à la hauteur du dernier signe, il a pu disparaître.

Une large marge a été réservée à droite de la stèle. Ceci et le fait que la dernière ligne laisse un blanc à gauche, montrent que l'inscription est écrite de droite à gauche. L'hypothèse d'une écriture boustrophédon n'est pas à

(1) Je dois nommer aussi le R. P. Rouzevalle qui m'a donné sans compter ses conseils et ses encouragements, et exprimer ma vive reconnaissance aux R. P. Dhorme et Savignac qui sont venus sur le chantier et m'ont fait part de leurs suggestions.

envisager : toutes les lettres ont la même orientation et certaines séquences de signes vont de l'extrémité gauche d'une ligne au commencement de la suivante à droite.

Tous les signes peuvent se ramener à 38 types différents. Mais il est presque certain que cette écriture en disposait d'un nombre plus considérable. Même dans le cas d'une écriture purement alphabétique, toutes les lettres ne figurent pas dans un texte même plus étendu. C'est ainsi qu'il en manque une dans la grande inscription de Yehavmilk, deux dans celle d'Ahiram.

Les signes apparaissent en relief entre deux traits incisés. Ils présentent de multiples variantes, qui semblent dues moins à la maladresse du graveur qu'à son ignorance de leur forme précise. Nous en donnons ci-contre le tableau. Les numéros en chiffres arabes, qui correspondent à ceux de la copie, désignent les signes identiques. Quand l'un de ceux-ci présente une variante, elle est notée avant son numéro. Suivent quelques remarques sur chacun de ces signes pour lesquels un chiffre romain sert de point de repère.

I. Oiseau sans queue, à bec long, légèrement recourbé. Le cou très allongé est ramené en arrière, ce qui fait saillir le gésier. En sacrifiant quelques détails, ce signe est à rapprocher du 𓅱 hiéroglyphique.

II. Croix latine dont le bras gauche serait un peu moins développé que le droit.

III. Base formant un trapèze très allongé, surmontée d'une sorte de plateau. Si l'on isole le dessin cerné par les traits, on obtient 𐤕. signe très voisin du *zayin* phénicien archaïque : 𐤆. Peut être également comparé à l'hiéroglyphe 𓊪.

IV. Haste verticale recourbée à gauche au sommet et dotée du même côté d'un appendice au tiers de sa hauteur. Un rapprochement s'impose avec la forme hiératique de 𓌙 : 𓌙. On a déjà signalé la parenté de ce signe avec le *qof* phénicien [1]. La transformation s'explique par l'usage du *qalam* qui, dans la cursive, a pu faire naître une bavure à droite de l'extrémité inférieure de la haste verticale : 𓌙. Et comme c'est souvent le cas dans le développement des écritures, ce crochet, d'abord accidentel, serait devenu une des caractéristiques de cette lettre.

[1] Montet, *Byblos et l'Égypte*, p. 301.

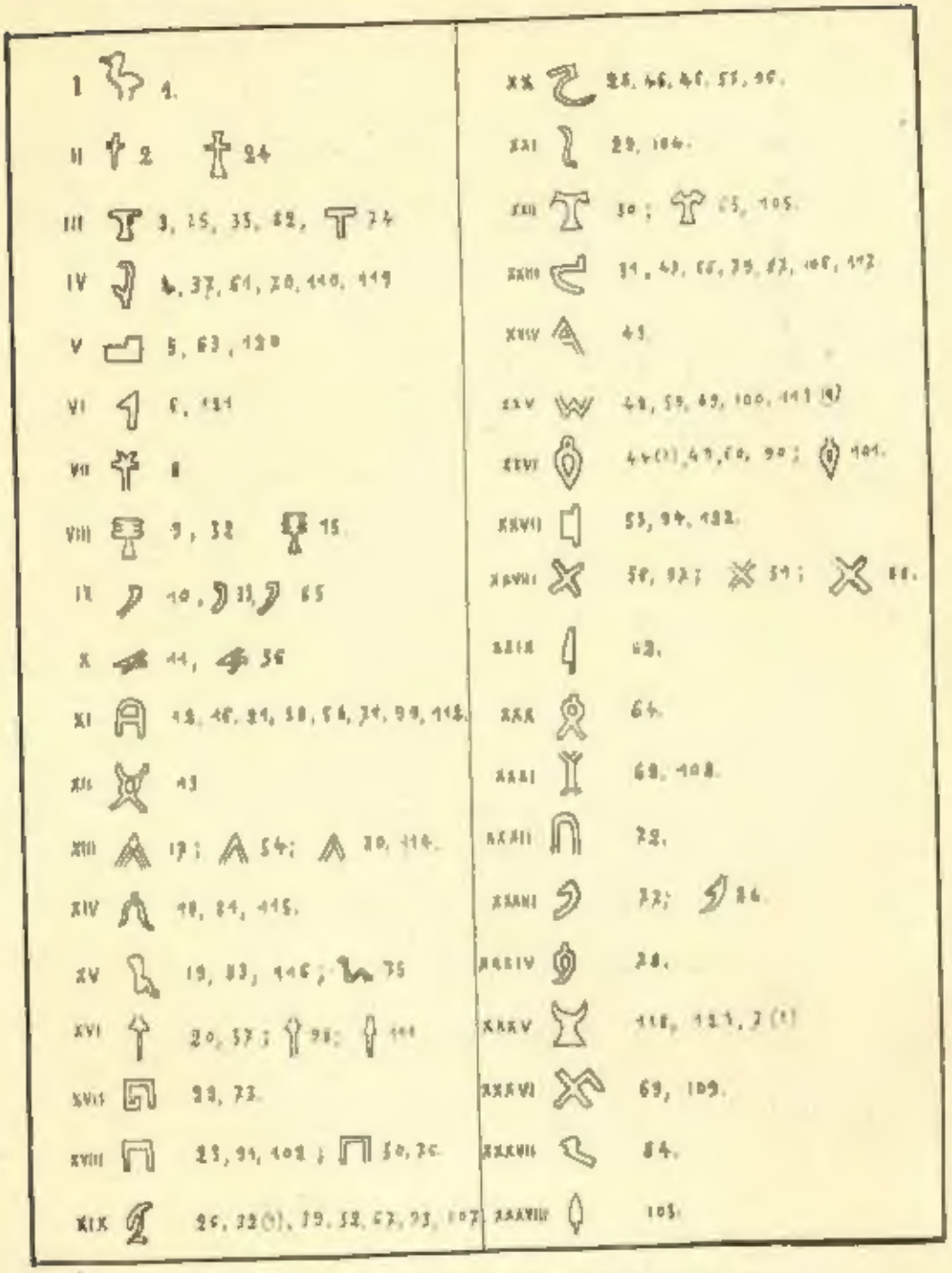

Tableau des signes de la nouvelle inscription de Byblos.

V. Angle droit formé par un double trait, le côté vertical étant environ d'un tiers moins long que l'horizontal. Le même signe existe en égyptien et se retrouve au Sinaï.

VI. Triangle rectangle dont un des côtés de l'angle droit prolongé d'une fois sa longueur forme la haste du signe. Identique au *rêsh* phénicien ; se rencontre également en hittite.

VII. Haste verticale terminée dans le haut par deux appendices divergents et traversée à leur naissance par un trait horizontal. Ce signe unique est peut-être une variante de H.

VIII. Haste verticale évasée à la base et traversée dans le haut par trois traits horizontaux. C'est la forme du *samek* phénicien archaïque. On ne peut envisager un rapprochement avec le symbole osirien *ḏd* qui a toujours quatre traverses horizontales.

IX. Haste oblique terminée dans le haut par un crochet à gauche. Analogue au *pê* phénicien archaïque.

X. Angle aigu, la pointe à gauche. Le côté inférieur est pourvu en son milieu d'un appendice recourbé tourné vers la pointe. L' hiératique est de forme très semblable.

XI. Courbe en forme de fer à cheval, divisée par une traverse médiane horizontale. Comparable au hiéroglyphe *ḥr*.

XII. Cercle irrégulier d'où se détachent, en haut et dans le bas, deux traits divergents, les deux supérieurs se rapprochant par leur extrémité de l'axe de la lettre.

Ce signe peut être calqué sur les hiéroglyphes *ḫnr*, *ḥ*, ou *wsḫ*, ou encore sur le déterminatif représentant une peau d'animal. Le *sin* sabéen s'en rapproche étrangement.

XIII. Angle formé par deux traits égaux, la pointe en haut. Identique au *gimel* phénicien.

XIV. Ligne sinueuse en forme de campane terminée par un bouton.

XV. Serpent dressé ; analogue à l'uræus.

XVI. Haste verticale terminée dans le haut par une masse triangulaire. En égyptien on a .

XVII. Identique au signe alphabétique égyptien , que l'on a rapproché du *hê* phénicien.

XVIII. Analogue au signe précédent, moins le retour qui termine le jambage de gauche.

XIX. Trait horizontal à l'extrémité gauche duquel se détache verticalement un jambage incurvé, couronné lui-même par un appendice de même forme. A comparer peut-être au signe égyptien 𓎛.

XX. Signe formant un 5 retourné.

XXI. Ligne sinueuse verticale, aux extrémités recourbées en sens contraire. Peut-être une variante du n° XV.

XXII. Signe absolument comparable à l'égyptien 𓏏 avec, en plus, un évasement à l'extrémité inférieure de la haste verticale.

XXXIII. Calqué sur le hiéroglyphe égyptien 𓎟.

XXIV. Signe en forme de A. Peut-être une variante des n°s XI ou XIII.

XXV. Deux denticules juxtaposés. Identique au *shin* phénicien archaïque, *même par sa position dans le haut de la ligne.*

XXVI. Signe en forme de cœur surmonté d'une petite protubérance de forme ovoïde ou rectangulaire. Assez ressemblant avec le signe 𓄡 des hiéroglyphes hittites.

XXVII. Battant de porte. Se retrouve en égyptien, comme déterminatif, et dans l'écriture minoenne.

XXVIII. Croix de Saint-André. Semblable au *tav* phénicien. Se retrouve au Sinaï. Le signe 88 (?) est peut-être une variante du n° XII.

XXIX. Couteau (?). En égyptien 𓌙.

XXX. Cercle d'où se détachent dans le bas deux traits divergents; il est coiffé d'une protubérance rectangulaire. Variante possible du n° XII.

XXXI. Haste verticale terminée en fourche angulaire à ses deux extrémités.

XXXII. Signe en forme de fer à cheval. Peut-être une variante des n°s XI ou XVIII.

XXXIII. Signe analogue au n° VI, mais avec haste recourbée à gauche. Même forme que le *bêth* phénicien.

XXXIV. Signe analogue au n° XXX, mais avec un seul jambage à gauche qui, en outre, est incurvé.

XXXV. Base triangulaire surmontée d'un croissant, les pointes en haut. Rappelle de loin le signe de Tanit sur les stèles puniques. En égyptien on a 𓏛.

XXXVI. Analogue au n° XXVIII, le jambage supérieur droit est, en outre, recourbé en angle droit, à droite.

XXXVII. Tête de volatile. Comparable à l'hiéroglyphe ?

XXXVIII. Petite haste verticale supportant un triangle curviligne très allongé. C'est peut-être la représentation d'un conifère. Se retrouve dans le répertoire hiéroglyphique [illegible].

La plupart de ces signes ont un aspect hiéroglyphique très marqué, intermédiaire entre les hiéroglyphes égyptiens nets, vigoureux, bien arrêtés, et les signes hittites plus lourds, plus mous. On a cependant aperçu quelques signes géométriques et, chose remarquable, ce sont précisément ceux dont l'affinité avec les lettres phéniciennes frappe le plus : II, IV, IX, XIII, XXV, XXVIII, XXXI.

En somme, sept signes sont identiques aux caractères phéniciens archaïques, tant par leur forme que par leur orientation [illegible]. Avec un minimum de déformation, ce contingent peut être augmenté de 2 lettres [illegible] donnant *yod* et [illegible] donnant *zayin*.

Plus nombreux sont les signes calqués sur les hiéroglyphes égyptiens [illegible], ou sur les formes hiératiques de [illegible].

Il en est, comme qu'on ait d'équivalent dans aucune de ces deux écritures, certains ne sont cependant pas dépourvus d'accointances, sans doute fortuites, avec quelques signes du répertoire graphique des peuples voisins.

Ce texte est remarquable par le nombre des séries de signes qui sont répétés. On s'en rendra compte en se reportant au tableau chiffré des séquences que nous donnons ci-dessous :

2,3 = 24,25	48,49 = 59,60 = 89,90 = 100,101
4-6 = 119-121	48-50 = 89-91 = 100-102
17,18 = 80,81 = 114,115	52-60 = 93-101
17-19 = 114-116	57-59 = 98-100 = 111-113
29-32 = 104-107	65-70 = 105-110
30-32 = 65-67 = 105-107	20-21 = 57,58 = 98,99 = 111,112
37,38 = 70,71	

La séquence commune au début de la première ligne et à celle de la fin de la dernière (110, 120, 121) est particulièrement suggestive. Les trois signes encadrent sans doute le corps de la phrase visée par l'inscription. Il est dans les habitudes épigraphiques que le nom du monument ou de l'objet dont il est question, dans une inscription soit fréquemment exprimé au début et à la fin du texte.

L'oiseau 1 est orienté en sens inverse de l'écriture, ce qui est absolument contraire aux usages égyptiens. De plus, ce signe est unique. Peut-être forme-t-il une sorte d'introduction, quelque chose d'analogue à « coco », au mot כתב qui commence l'inscription gravée sur la paroi méridionale du tombeau d'Ahiram. En égyptien, certaines sentences rituelles débutent par *dd mdw* : *paroles à dire*.

Mais cela ne nous dit pas quelle langue se cache sous ces signes mystérieux. Cependant, si l'on tient compte du lieu de la trouvaille, du sens de l'écriture, de la présence de quelques signes qui rappellent les caractères phéniciens classiques, on est invité à croire que la langue cachée pourrait tout au moins sémitique.

Si l'on juge par le nombre des signes employés, il est très invraisemblable que tous aient eu une valeur hiéroglyphique. Les documents hiéroglyphiques, en égyptien tout au moins, présentent une variété de signes beaucoup plus grande pour un texte de cette étendue.

L'hypothèse d'une écriture purement alphabétique est aussi peu vraisemblable. Les signes sont beaucoup trop nombreux. Et les essais tentés pour retrouver les formules connues dans les autres textes phéniciens de Byblos comme *pṯ dr mlk plat Bn dat plat* sont restés vains. M. Dussaud nous fait remarquer que les deux dernières formules notamment ne sont pas à envisager. Leur fréquence dans les textes gébalites accumule un grand nombre de *mem*. Ainsi cette lettre figure 61 fois dans la stèle de Yehawmilk. Sur le sarcophage d'Ahiram elle revient 17 fois, alors que le *mem* qui vient après n'apparaît que 12 fois. Rien de semblable dans notre texte où le signe le plus fréquent n'est relevé que 8 fois ; viennent ensuite deux caractères employés 7 fois.

Il semble que les hypothèses doivent se limiter à un système syllabique, ou mieux à une écriture alphabétique encore en marche de déterminatifs.

On peut, en effet, penser que les 7 marques installées sur le colombin déter-

occasion se sont mis de bonne heure à l'école des Égyptiens pour écrire leur langue. Comme eux, par la nécessité d'exprimer des mots abstraits, ils sont arrivés à employer certains signes, non pour le son qu'ils représentent, le principe de l'écriture phonétique était dès lors entrevu. Mais tandis que les Égyptiens, en raison de leurs habitudes conservatrices, ne cessèrent jamais d'utiliser le système ancien qui gênait l'évolution, les Phéniciens durent s'apercevoir assez vite de l'avantage du système phonétique susceptible d'exprimer tous les mots concrets et abstraits par la seule notation des sons. Ils durent alors retenir les signes déjà employés phonétiquement, en adapter un ou en créer d'autres, de manière à fixer tant bien que mal tous les sons de leur langage. Les signes idéographiques et syllabiques abandonnés restaient encore les déterminatifs. On va voir s'en défaire que difficilement. Pendant longtemps, ils ont sans doute précisé les mots enregistrés par les sons. L'écriture phonétique, forcément mal assurée au début, prêtait à de nombreuses homophonies qu'il importait de discerner. Établir cette distinction, isoler les sons formant un mot, préciser leur signification, tel a pu être le rôle des déterminatifs en isolant les signes alphabétiques. À l'usage, l'écriture phonétique se perfectionna et à travers le scribe enregistre par l'écriture l'objet fut distingué à la vue aussi nettement que l'ouïe. Le déterminatif moins utile fut simplifié. À l'époque d'Abiram, ce trait vertical séparait encore les groupes de sons formant les mots. Plus tard, il fut réduit à un simple point et finit par disparaître entièrement.

Telle est, à notre avis, l'explication des différences normes qui séparent le nouveau texte de Byblos de celui immédiatement postérieur, l'inscription du sarcophage d'Abiram. Telle est peut-être l'explication qui rend compte de l'absence, sur ce sarcophage, de l'emploi systématique des traits de séparation entre les mots.

Le problème de l'origine de l'écriture phénicienne ne sera sans doute pas encore résolu à la lumière de ce nouvel élément jeté dans le débat. Néanmoins bien des hypothèses peuvent être dès maintenant écartées, notamment celle de la génération spontanée de l'alphabet. Nous avons ici non pas le prototype unique, mais plus certainement une des rames par lesquelles l'alphabet couramment employé dès le XIIe siècle avant notre ère plonge le plus profondément dans le passé.

Maurice Dunand.

CYLINDRE SYRO-ÉGYPTIEN

PAR

ALFRED BOISSIER

J'ignore où se trouve actuellement le curieux cylindre dont je communique ici l'empreinte. Me basant sur deux caractères essentiels, je le désigne « syro-égyptien ».

Il serait peut-être plus précis de dire « araméo-égyptien ». M. Dussaud[1] a montré tout ce qu'il y a de fragile dans les classifications de ce genre, mais dans le cas particulier nous bénéficions de deux points de repère importants de l'art égyptien et de l'art araméen combinés. L'inscription nous présente un nom difficile à expliquer.

Es-kal-la-ti
warad ᵈ *Adad*

On serait tenté de postuler un abrégé *Es-kal-la-ti* d'un dieu X. On connaît des noms propres de cette catégorie par exemple *Gi-mil-la-tûm* fils de *I-din* ᵈ*EN-ZU*[2] ou *Ta-ri-ba-tum* fils de *Mu-ḫa-ad-du-um*[3]. Si le premier élément répondait à un lieu, on pourrait transcrire le tout : *Es-kal* + *lu* + *balât* : l'instar de *Bît* + *lu* + *balât*. Mais c'est peu probable et l'on ne saurait non plus voir le dieu Sin dans le signe *es*.

Faut-il rapprocher *Es-kal* de l'hébreu *Eskal*[4] : *Eskol*[5] ? On sait que *eskol* (*eskul*) désigne la grappe de raisin. On lit dans les *Nombres* :

« On donna à ce lieu le nom de vallée d'*Eskol* à cause de la grappe que les enfants d'Israël y coupèrent. » Il est douteux que *eskol* soit sémitique.

(1) *Syria*, VII, p. 337 et suiv.

(2) Delaporte, *Cylindres de la Bibliothèque Nationale*, nº 291.

(3) Delaporte, *Cylindres du Louvre*, nº 468.

(4) *Genèse*, XIV, 13.

(5) XIII, 24.

Maurê (*Maurê*) [1] ne l'est pas davantage, quand même nous sommes partis des Amorrhéens. Un habitant de Tabal se nomme *Ir-kal-lu-ú* [2] et nous nous dirigeons ainsi vers les régions asianiques où nous trouvons un *Ἰσαῖος*, génitif Ἰσαίου.

Si ce nom cachait une divinité, on se reporterait au bas-relief bien connu d'Ivriz où apparaît le dieu à la grappe de raisin et des épis. L. Messerschmidt l'identifie avec le dieu céréen Sandon. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune indication sur un dieu *Ekhal* [3]. Il est inexistant pour l'instant. On retrouve la terminaison *kal* dans le nom *Hazrê*, divinité qui est peut-être pas sémitique malgré les explications ingénieuses du P. Vincent [4].

Le propriétaire du cylindre se nomme : « serviteur du dieu Adad ». Il se trouve en nombreuse compagnie, ainsi que le prouve l'étude de la glyptique.

La scène figurée s'explique d'elle-même : c'est que la déesse, le dieu et le prêtre [illegible] suivant les uns, Ishtar suivant les autres porte le costume *aṭû* avec les cornes d'Anatou et de Hathor. Dans la main gauche une espèce de bâton qui est autre que le sceptre habituel ainsi que l'a remarqué M. V. Moret [5] dans les précieuses explications sur ces personnages symboliques. Il a signalé certaines anomalies de cet art hybride [illegible] la glyptique [illegible] les régions contaminées par diverses influences.

Le cylindre droit [illegible] la *haute* glyptique. De [illegible] aux spécimens de la *haute* glyptique [illegible] aux gorges et aux bras, tant le corps [illegible] nettement dessinés [illegible] Les [illegible] l'école [illegible] ainsi que [illegible]

[1] *Babyloniaca*, VI, p. 111.

[2] K[illegible], [illegible] Sarepta [illegible] 2 [illegible] p. [illegible] [illegible] 47 [illegible] *ka-an-at* du pays de Tabal. Voir aussi Peiser *K. B.*, IV, p. 145, n° 16 où la lecture est inexacte.

[3] [illegible] 1887 [illegible] *Lykien* [illegible] p. [illegible] Sayce, *Journal of Philology*, XIV, p. 245. Cf. Sayce, *Journal of the Anthropological Institute*, XVIII, p. 270. Meyer, *Namen der Lykier*, p. 91.

[4] Pour le bas-relief d'Ivriz voir Sayce, *The Hittites* (1923), p. 84. Puchstein, *Pseudohethitische* [illegible] p. [illegible] Messerschmidt, *Die Inschriften von Ivriz*, p. [illegible] Dussaud, *Les Découvertes de Ras Shamra et l'Ancien Testament*, p. 11.

[5] *R. A.*, 1923, p. 242 et suiv.

[6] Hrozný, *Les Découvertes* [illegible] p. 343 et pl. XVII, 4.

[7] [illegible] Sayce, *Journal of the Anthropological Institute*, XVIII, p. 270. Garstang, *Annals of Archaeology*, VII, p. 22. Quant à la barque sur un pendentif de bronze, voir Sayce, *Tell Ta'annek*, p. 28, fig. 22.

quent celles en cuivre trouvées par le capitaine Cros à Tello [6]. Sans entrer dans les détails, je rappelle que sur certains vases votifs découverts, on remarque un gui assez bizarre constitué par un vase encadré de deux *harpes* et porté par un génie ailé. Ce motif a pas toujours été exactement décrit : je ne suis pas d'accord avec ce que dit Lenormant dans son important mémoire sur les tablettes de Kerkouk. Quelques exemples, par exemple le vase publié par Delaporte [7] et une coupe d'albâtre, et l'on constatera cette union étroite du vase sacré et des deux *harpes*. On peut supposer un récit symbolique, où un dieu ou un génie coupe avec l'engin aiguisé une fleur ou un fruit, dont le contenu est précieux et versé dans la coupelle. Il ne faut pas perdre de vue que, dans certains cas, l'objet cultuel est représenté plus ou moins fidèlement selon que l'artiste est habile ou ne comprend pas le sens du modèle.

Séparé de l'Arbre sacré par la palmette stylisée, un génie ailé, coiffé du *modius* surmonté du disque et des cornes de Hathor. Entre les jambes du dieu et le sceptre lotiforme un symbole que j'oppose au signe égyptien de la vie (*ânkh*) avec le nœud d'Isis.

Le dieu à la *harpé* est-il *Heschpa* auquel le P. Vincent reconnaît un caractère très local [8] et qui correspond à *Enki* ? C'est douteux.

Le motif central est une palmette qui émerge d'un trône auquel sont adaptées les cornes de bovidés qui alternent avec des cornes plus petites superposées. Ce curieux assemblage est, sans doute, le produit d'un symbolisme très compliqué, que révèlent les monuments de Tell-el-amarna [9] et de Sakje Geuzi [10]. Ce motif des cornes en relation avec le végétal est à noter, car il se retrouve dans les vitraux de la colonne tordue dont le bronze est au Louvre et à Constantinople. Les chapiteaux de Neirab et de Mtoulaye sont comme la rencontre Pachstein

[6] *Nouvelles Fouilles de Tello*, p. 130.

[7] Voir *Babyloniaca*, IX, p. 20.

[8] *Babyloniaca*, IX, p. 49 en bas.

[9] *Cylindres de la Bibliothèque Nationale*, n° 135, pl. XI.

[10] *R. B.*, octobre 1928, p. 512 et suiv.

[11] *Carchemisch*, HOGARTH, Londres 1914, Plate B. 13. *Syria*, I, p. 279. « La palmette ou arbre de vie qui sépare les deux taureaux n'a pas les mêmes formes que la plante assyrienne. »

[12] Pottier observe que l'arbre, les génies ailés et d'autres détails sont caractéristiques de l'art hittite. Mais il s'agit d'art araméen, ainsi que l'a montré avec beaucoup de finesse Ussing dans *Archiv für Keilschriftforschung*, Band I, (1923), p. 78-82. — PUCHSTEIN avait mis sur la voie dans *Pseudohethitische Kunst* 1890. Voir aussi Messerschmidt dans *O. L. Z.* 1909, p. 377.

[13] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, VII, p. 641 et suiv.

d'inspiration et d'origine orientale [1]. Ce sont des fleurs de tabac ou de pavot. On retrouve la palmette décorative dans les monuments découverts sur les rives du Khabour dont von Bissing [2] a déterminé l'âge plutôt récent, et en Assyrie et à Babylone [3]. Contentons-nous d'y voir dans l'arbre sacré le symbole de la végétation, l'attribut d'une déesse féconde qui serait *Ishtar* dans la région de Ninive. M. Dussaud a rappelé qu'*Ishtar* est représentée parfois par un poteau. On sait le rôle d'Osiris comme dieu de la végétation et ce que Plutarque raconte de la dissémination de son cadavre à Byblos. A Suse, M. de Mecquenem a découvert un panneau de briques émaillées, très original, orné de sujets mystiques parmi lesquels un palmier plus ou moins stylisé, en relation avec l'homme taureau. C'est apparemment une hypostase de la végétation que nous révèle aussi l'art élamite.

J'attire tout spécialement l'attention sur le bas-relief néo-élamite de *Tashtar* [4], près de *Behistoun*, où le dieu barbu paraît comme un dieu de la végétation, à cause de la colonne d'association de deux hiéroglyphes et d'un symbole qui termine sous le pied du disque solaire. Il est l'équivalent de ce «dieu barbu, dont la robe est ornée jusqu'à la ceinture d'écailles imbriquées», du bas-relief assyrien de Maltaï de Porte découvert par les Allemands et publié par Contenau. Nous constatons une fois de plus la relation étroite entre l'art de l'Asie Mineure et celui des régions orientales. On trouve également les analogies entre une empreinte d'une tablette de Kerkouk [5] et la nôtre. Deux personnages séparés par l'arbre sacré — celui de gauche tient dans la main droite un bâton courbé à long manche, une sorte de *harpé*. Les rapprochements entre la glyptique de Kerkouk et celle de Syrie que Contenau a déjà signalés, sont incontestables. M. Morel a attiré mon attention sur un cylindre

(1) Perrot et Chipiez, *loc. cit.*, p. 691, fig. 275 et p. 692, fig. 276.

Voir les études publiées par Von Oppenheim, Syria V, pl. XXV, 2. L'arbre de vie correspondrait à celui de Suse, mais la base évasée de la plante dressée à main droite rappelle plutôt le vase du dieu Bès, qui dans certains monuments, paraît jouer le rôle d'un dieu de la végétation.

Syria I, 191 et s.

(2) *Babyloniaca*, IX, p. 36 et suiv.

(3) *R. A.*, XIX, pl. VI.

(4) Voir Weissbach, *Die Keilinschriften der Achämeniden*, p. 3. Sur terre cuite, les deux barbus sont rares. Nous pouvons rapprocher de celui de Tashtar celui de Suse, publié par Scheil, *Délégation en Perse*, XII, pl. X, 1, et qui semble tenir un bâton recourbé. Il faut aussi prendre en considération

(5) *Babyloniaca*, IX, pl. X.

(6) Delaporte, *Cylindres du Louvre*, pl. 119, A 613, 5 b.

de jaspe sur lequel on aperçoit des motifs asiatiques associés à des personnages et des symboles égyptiens. C'est le cylindre de *Khendi* publié par Petrie et étudié par Frankfort, qui le place à l'époque de la huitième dynastie. Notre empreinte est d'une époque infiniment plus basse. Le XVe siècle nous paraît une date raisonnable.

ALFRED BOISSIER

[1] [illegible] *Histoire of Egypt* [illegible] 1923, t. I, p. 123, fig. 75.

[2] *The Journal of Egyptian Archaeology* XII, p. 92.

LES FOUILLES DU RAMET-EL-KHALIL PRÈS D'HEBRON

PAR

A. DUPONT-SOMMER

I. — Situation topographique (fig. 1).

C'est à peu près à mi-distance entre Ain-ed-Dirouneh, la Fontaine de Philippe de la tradition byzantine, et El-Khalil — l'Hebron actuel — que s'élèvent les ruines du Haram Ramet-el-Khalil, et, probablement, le site de Mambré lui-même. Cinq ou six cents mètres après le kilomètre 12 de la grand'route de Jérusalem à Hébron, un sentier se détache vers l'Est, perpendiculairement à la route. Ce sentier va directement entre deux murs de pierres sèches qui servent de limite aux champs et aux vergers, jusqu'à l'enceinte d'Abraham, Maqam-el-Khalil : c'est ainsi que les Arabes appellent le monument du Ramet-el-Khalil. Au bout de 400 m. environ, on découvre les bruns pourpres sur l'angle Sud-Ouest du Haram. On est là sur la pente méridionale du Djebel-Abou-ed-Daba', ou Montagne des Hyènes : le Haram s'élève au milieu. Au sud-sud-ouest, en face du Haram, se dresse le Djebel-el-Batrak, Montagne des Patriarches, arrondi comme une ombilication grande. Toute la région est saine et fertile. Sur le flanc du Djebel Abou-ed-Daba', doucement incliné, les grands murs de notre Haram, patinés par les siècles, dessinent leur ligne grise au milieu des vignobles et des vergers, où émergent quelques tours de garde. A l'intérieur du quadrilatère en ruines, le fellah conduit son bœuf pour le faire boire au puits.

2. — Le Haram avant les fouilles.

Que voyait-on, de ce Haram avant les fouilles ? C'est une enceinte carrée, de 61 m. de long sur 59 m. de large. Mais deux de ses faces seulement étaient vraiment visibles, faces Ouest et Sud, les deux autres étant ensevelies sous les terres qui

ont peu à peu glissé, au point de recouvrir les murs Est et Nord. « Les faces visibles, écrivaient Salzmann et Mauss[1], sont remarquables par leur construction soignée et la grandeur de l'appareil. Les pierres n'ont pas de bossage ; elles sont lisses sur leurs faces externes et posées de champ... Entre les blocs formant, l'un le parement externe, l'autre la paroi interne du mur, est un espace rempli par un blocage... [2]. »

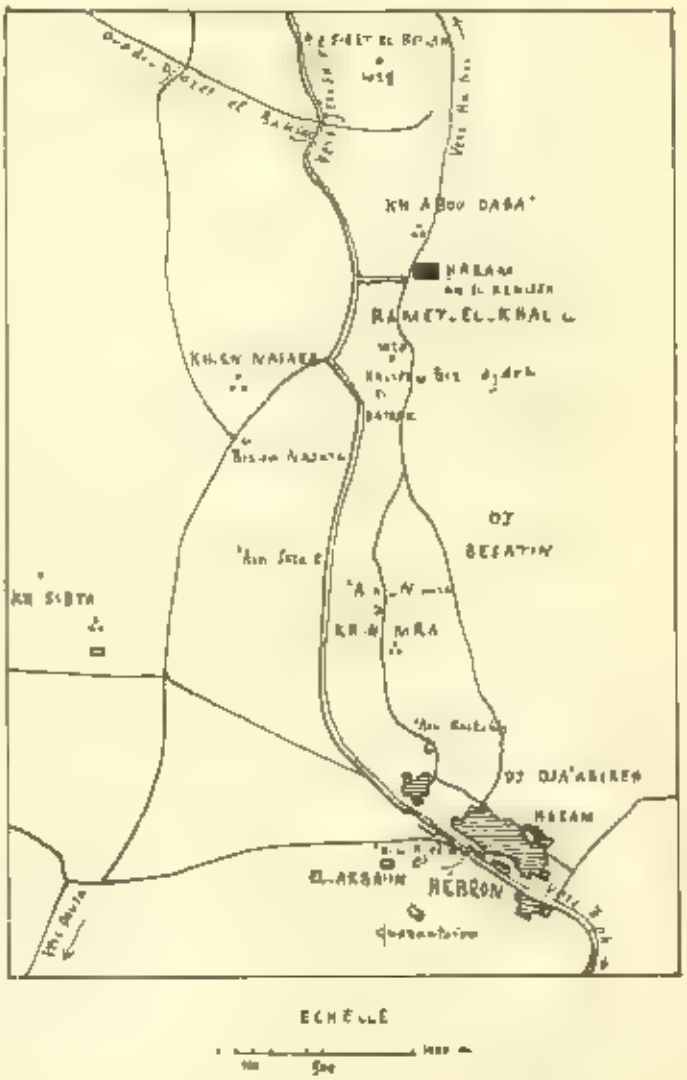

FIG. 1. — Carte schématique des environs du Ramet-el-khalil

La largeur de ces murs est en général de 1 m. 85; toutefois, la largeur du mur Ouest va jusqu'à 1 m. 90. Trois rangées de blocs émergeaient au mur Ouest, quatre rangées au mur Sud. Les blocs de la rangée supérieure sont plus hauts que les autres (assise supérieure 1 m. 10, deuxième assise 0 m. 90, troisième assise 0 m. 4...) et ils ont en général une longueur plus grande. C'est ainsi que cette rangée supérieure présente des

[1] De Saulcy, *Voyage en T. S.*, II, appendice, p. 311.

[2] Cette technique est caractéristique de la construction romaine. Cf. Vitruve, *De architectura libri decem*, II, 8 : « Medio cavo servato secundum orthostatas, intrinsecus ex rubro saxo quadrato aut ex testa aut ex silicibus ordinariis struat bipedales parietes... »

blocs longs de 4 m. 50 (au mur Sud) de 4 m. 75 et de [illegible] 35 (au mur Ouest). Il faut noter aussi l'insertion de boulisses, fréquente surtout à la deuxième assise de blocs. Ces boulisses, destinées à lier la construction, [illegible] tout la paisseur du mur, [illegible] seulement jusqu'au blocage, entre les deux parements.

Deux coupures sont pratiquées dans l'assise supérieure du mur Ouest. La première est située à 10 m. environ de l'extrémité Nord de ce mur; elle est large de 4 m. 50. C'est simplement une brèche moderne, pratiquée par les fellahs pour accéder au puits avec leurs troupeaux. La seconde retient davantage l'attention; c'est une échancrure située au milieu de la muraille (à peine convient-il de noter un léger décalage, d'environ 50 cm., vers le Nord), et constituée de la façon suivante : du côté extérieur, un bloc gigantesque, long de 5 m. 15 et haut de 0 m. 60, occupe la moitié de la largeur du mur; du côté intérieur, un second bloc, long de 4 m. 25, occupe l'autre moitié du mur. Celui-ci a quelque [illegible] 12 de hauteur, et forme par conséquent avec le premier une espèce de marche; il est complété du côté Nord par un bloc en équerre, base d'un jambage de porte monumentale.

Fig. 2. — Le puits à l'intérieur du Harem.

Dans le mur Sud, remarquons encore, à la troisième assise de pierres, deux canalisations, à section rectangulaire, creusées à travers la muraille : la première, à 11 m. 25 de l'angle Sud-Ouest, et la seconde, à 10 m. 70 à l'Est de la première.

Le puits, situé à l'intérieur de l'enceinte, dans l'angle des deux murs Ouest et Sud, est alimenté par une source qui ne manque jamais d'eau, même dans

les plus sacrés. Il est taillé dans la masse rocheuse sur une profondeur de 1 m. 60 environ, douze assises de pierres de moyen appareil, très régulièrement superposées. Une hauteur totale de 6 m. 40, sont surmontées d'un arc de la structure plus grossière qui repose du côté Ouest sur un fragment de corniche antique (fig. 2).

Bon nombre de voyageurs, depuis du siècle, sont venus près de ces ruines admirant leur simplicité grandiose, et multipliant les hypothèses les plus variées et les plus contradictoires sur le caractère et le but de l'antique construction, tout soulagé [illegible] demeuraient impossibles [illegible] que ce Haram est « vraiment » [illegible] propriété sacrée musulmane appartenant à la Mosquée du Haram d'Hébron par donation même du Prophète.

Selon Dr Robinson [illegible] qui visita la région d'Hébron en 1838, « rien ne donne à cette construction [illegible] dans ce Haram Rouet-el-Khalil, car elle ressemble beaucoup aux Hauts-Lieux [illegible] d'Hébron. D'autre part il croit reconnaître dans les murs de l'enceinte [illegible] les fondements mêmes de la Basilique constantinienne érigée [illegible] Les Juifs, suivant les témoignages [illegible] et du Pèlerin de Bordeaux [illegible].

Salzmann et Mauss, [illegible] « Les dolmens qui couvrent le pays [illegible] appartiennent à l'époque romaine ; quant à l'enceinte carrée..., elle est évidemment beaucoup plus récente [illegible] dans le Haram Rouet el Khalil a pu être une des tours d'angle [illegible] consistait [illegible] la poussée des voûtes ou [illegible] Nous reconnaîtrons pas davantage [illegible] une basilique dont parle le Pèlerin de Bordeaux. Il est évident [illegible] pour nous que le Haram Rouet-el-Khalil soit [illegible] d'une enceinte sacrée, [illegible] mais [illegible] un tombeau. » De plus, selon ces deux savants, l'ancienne basilique n'est point à situer ici, mais au Khirbet-en-Nasara, à 1 km. 1/2 environ au S. O. de notre Haram.

(1) Ed. Robinson, *Pal.*, I, 356 s., et [illegible] *Researches in Pal.*, 1852, II, 380. — M. de Vogüé, *Les Églises de la T. S.*, 1853, p. 300 : [illegible] prendre exploitement à son compte.

(2) Eusèbe, *De Vita Constantini*, III, 31-53. Cf. Sozomène, *Historia Eccles.*, II, 1.

(3) Ed. Geyer, p. 23, l. 9-15 s., [illegible] Jude Terebinthe mihi VIII. Ubi Abraham habitavit et puteum fodit sub arbore terebinthe et cum angelis locutus est et cibum sumpsit. *Ibi hodie ecclesia facta est jussu Constantini* mirae pulchritudinis. »

(4) De Saulcy, *Voyage en T. S.*, II, Append., p. 331, 2.

Le père Jaussen, Savignac et Germer-Durand[1] place cette basilique au Khirbet-el-Kenisch : « C'est un amas de ruines, situé à 12 m. à l'Est de l'enceinte. Le nom arabe veut dire, en effet : l'Église. Quant aux grands murs, Guérin les considère comme une enceinte sacrée d'origine juive ou chrétienne. « Le second qui nous intéresse plus spécialement est celui d'une basilique. C'était, en vérité, le seul des deux qui renfermât primitivement l'autel sur lequel Abraham avait offert des sacrifices au Seigneur (Gen. XIII, 18)... »

En 1874, les officiers du Survey[2] s'occupaient également de cette question. Quant à l'emplacement de l'ancienne basilique, décrivant la ruine d'El-Kenisch, ils y distinguent un narthex ou vestibule large de 11 m. 60, puis un corps de bâtiment, communiquant avec le narthex par une porte large de 1 m. 07, et se terminant sans doute par l'abside, complètement disparue.

Plus récemment, Mr. Vincent (1906)[3] a repoussé cette opinion de Guérin et du Survey sur les ruines d'El-Kenisch, et même il ne reconnaît pas cette chose dans les deux grands murs du Haram que les ruines d'une grande hôtellerie ou khan aménagé après l'invasion arabe. Au reste, on se serait servi pour cette construction des matériaux de l'ancienne Basilique élevée en même place.

Dans sa Conférence sur Mambré, 1908, le P. Abel[4] soutient de nouveau, contre Mr. Vincent, la thèse de Guérin et du Survey sur la situation de la Basilique constantinienne au Khirbet-el-Kenisch. Quant aux deux grands murs parallèles, « ils sont le reste d'une enceinte ou plutôt le commencement d'une enceinte, demeurée inachevée ». Le savant historien les compare judicieusement aux Temenos sacrés de Gherkh-Barakat et de Betsaïde, afin de les montrer la destination religieuse, et d'en fixer la date de construction à l'époque romaine et, très probablement, au temps de l'empereur Hadrien.

Enfin, 1918, le docteur Mader consacre un long chapitre de son ouvrage sur « Les anciennes basiliques chrétiennes dans le Sud du Jourdain » à la question du Haram Ramet-el-Khalil et de la Basilique constantinienne. Dans cet ouvrage il comprend l'enceinte du Ramet-el-Khalil aux ouvrages subsistants du

[1] V. Germer-Durand, *Judée*, III, p. 279-284.

[2] *Survey of Western Palestine*, Vol. I, p. 422 ; *Quarterly Statement of Palestine Exploration Fund*, 1906, p. 84.

[3] Conférences de St. Étienne, I, 170 s.

[4] Mader, I. *Archäologische Forschungen über die Lokaltraditionen in Südjudäa*, Kap. IV, p. 47-59

Limes Arabicus, construits sous Trajan et sous Hadrien, et la considère volontiers comme un « camp militaire romain ». Rien n'empêche d'ailleurs de penser, ajoute-t-il, que la même construction entourait et protégeait aussi l'autel et l'arbre d'Abraham, vénérés également par la superstition païenne. Sur l'emplacement de la Basilique, le perspicace explorateur adopte une opinion toute nouvelle, appuyée sur une argumentation minutieuse, à laquelle, nous le verrons, les fouilles ont donné raison ; il repousse à la fois la thèse de Guérin, du Survey et du P. Abel, qui situe cette Basilique au Khirbet-el-Kenisen, et celle de Robinson, qui considère les murs actuellement existants comme les fondations du monument constantinien, et il propose l'hypothèse d'une église installée à l'intérieur des murs romains et utilisant ces murs comme enceinte extérieure protectrice.

Cette remarquable étude du docteur Mader sur le Haram Ramet-el-Khalil se terminait par le souhait suivant : « Puisse le temps n'être plus éloigné, où il sera possible d'organiser des fouilles sur ce site riche des souvenirs les plus classiques, et de résoudre tous les séduisants problèmes, archéologiques et historiques, qui s'y rattachent ! » Moins de dix ans plus tard, ce souhait devait être exaucé. C'est le docteur Mader lui-même, président de l'« Orientalisches Institut der Gorresgesellschaft », à Jérusalem, qui a dirigé récemment au Haram Ramet-el-Khalil deux campagnes de fouilles, l'une en 1926-1927, l'autre en 1928. Les comptes rendus préliminaires ont été déjà publiés dans l'« Oriens Christianus » 1927 et 1928. De plus, une recension de la première campagne a paru dans *Biblica*, rédigée par le docteur Mader, et dans l'*Arch. Anzeiger* du « Jahrbuch des deut. Arch. Inst. ». Pour la seconde campagne, la *Revue Biblique* et la *Zeitschrift der Alttest. Wiss.* viennent également d'en faire connaître les principaux résultats [1].

[1] Mader, *Oriens Christianus*, 1927. *Die Ausgrabung an der Abrahamseiche bei Hebron. Vorläufiger kurzer Bericht über die Arbeit 1926-1927* (p. 333-351). — Id., *Oriens Christianus*, 1928. *Die Ausgrabung an der Abrahamseiche bei Hebron. Zweiter vorläufiger Bericht über die Arbeit im April-Mai 1928* (*Auszug aus dritte Serie*, Band II, Heft 2, *dem fünften deutschen Orientalistentag in Bonn... gewidmet*, p. 24-43). — Id., *Biblica*, 1928. *Die deutsche Ausgrabung in Mambre bei Hebron* (I, p. 120-6). — *Jahrbuch des deut. Arch. Inst.*, XLII, 1927. *Arch. Anzeiger*, col. 452 s. — Vincent, *Revue Biblique*, 1929. *L'année archéologique 1927-8 en Palestine*. IV. *Fouilles allemandes au Ramet-el-Khalil* (p. 107-110). — *Zeitschrift der Alttest. Wissenschaft*, 1929, Chronik (Band I, p. 71-73).

3. La première campagne de fouilles (1926-1927) (fig. 3 et Pl. II).

La première campagne fut menée, en 1926-1927, dans les conditions suivantes : d'abord une semaille d'essai avant les pluies d'hiver, avec 15 ouvriers (29 novembre-20 décembre 1926), puis la fouille principale au printemps, avec une moyenne de 140 ouvriers du 15 mars au début d'avril 1927.

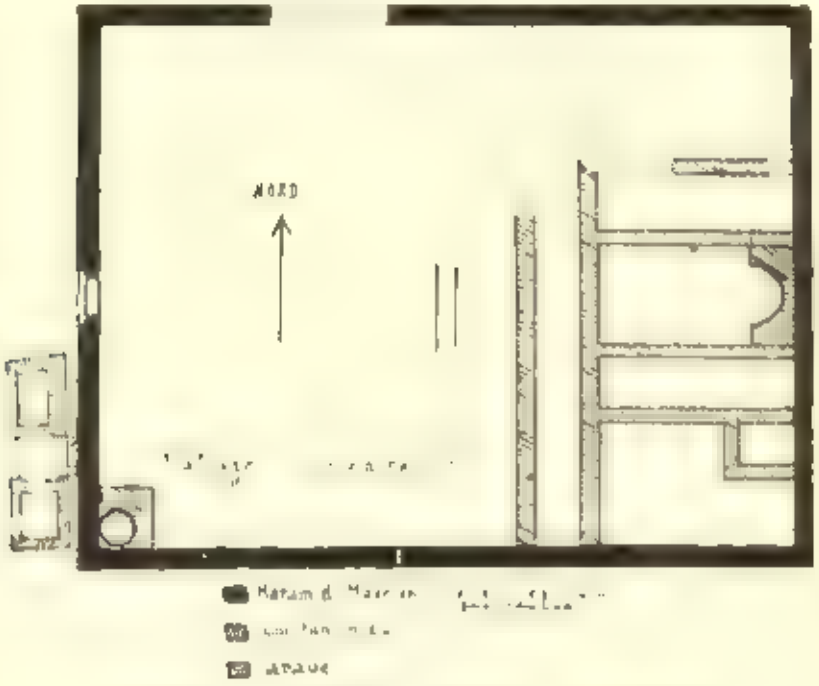

Fig. 3. — Plan schématique des fouilles du Ramet-el-Khalil.

C'est le P. Maurice Gisler O. S. B., architecte, qui établit les relevés et les plans. Cette fouille fut entreprise grâce à l'appui du Département étranger allemand et de la « Notgemeinschaft für deutsche Wissenschaft ». Mais la permission de fouiller fut difficile à obtenir, étant donné, comme nous l'avons dit, que le Haram est « wakuf ». Les négociations avec les autorités musulmanes traînèrent en longueur, et elles n'eurent point abouti sans l'énergique intervention du « Department of Antiquities ».

Dès le mois de mai 1927, le docteur Mader résumait ainsi le butin de sa campagne : « Le lieu du fameux *Marché du Terebinthe* a trouvé et le *Marché*

d'Hadrien, est trouvé de façon certaine, et il est établi que la Basilique de Lous [illegible] trouve à l'intérieur de l'Haram. Mais le gain principal de la fouille c'est que nous avons pu établir *cinq périodes de constructions différentes* qui jettent une lumière inespérée sur l'histoire du site : *avec Hérode, avec Hadrien, avec Constantin, avec le Khalife, au moyen âge*. De tous ces détails de la fouille, il ressort que c'est jusqu'à cette époque-là que les croisés l'ont nommée comme le *Mont de la Mahomerie*. Mais, par contre, un fait d'Hérode le Grand de l'histoire de Jésus se perd dans le lointain indéfini du temps : mais, grâce à la période de construction hérodienne en ce moment établie, nous sommes désormais assurés que le *Térébinthe géant d'Abraham de Flavius Josèphe* (B. J., IV, 9, 7) se trouvait aussi au Ramet-el-Khalil. »

Le fait le plus sensationnel fut, à coup sûr, la découverte de vestiges *hérodiens*. En descendant sur le flanc Nord, le docteur Mader rencontra des blocs gigantesques à refend dont l'origine hérodienne ne lui parut pas douteuse, en particulier une base de pilastre fort caractéristique, analogue à celles que l'on voit au Haram el Kalil. Le compte rendu signale aussi la découverte de [illegible] d'Hérode le Grand et de morceaux sculptés hérodiens : celle, en particulier, d'un petit autel votif décoré de rosettes et portant une inscription grecque, d'origine judéo-hellénique. Dès lors, on pouvait aussi considérer comme hérodiens des blocs trouvés auparavant parmi les décombres, à refend délicat et à bossage lisse, remarquables par la proportion soignée de leurs immenses dimensions : longueur 8 m. 80 cm., largeur 1 m. 60 cm., hauteur 1 m. 20 cm. Très sceptiques à l'égard de la Direction de la fouille, cette critique pense que le roi Hérode construisit à cette période magnifique, plus vaste que celle d'Hadrien, et qui fut mise en ruines après la prise de Jérusalem par Titus.

C'est à l'époque d'*Hadrien* que le docteur Mader attribue la construction de l'enceinte actuelle. La découverte de nombreuses monnaies impériales, de Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Gallien, Claude, Probus, Dioclétien, celle de morceaux d'architraves et de moulures de style gréco-romain (dentelures, oves, perles, etc.), ne lui laissent point de doute sur l'identification du site avec le Marché d'Hadrien ou Marché du Térébinthe, que nous font connaître les textes. D'autre part, le docteur Mader, frappé par la présence d'un couvent très bien jointoyés des blocs aux murs Est et Sud, et par le conditionnement de l'ordre mensuel vers le talion du mur Sud, le [illegible] semble faire

corps originellement avec la construction conclut à l'existence d'une *piscine romaine* dans la partie orientale du Haram. Le Haram aurait donc eu dans sa partie occidentale le puits et l'arbre d'Abraham et la piscine et dans sa partie orientale, une petite « forteresse » et un sanctuaire militaire. Ainsi, l'ouvrage romain aurait eu un caractère mixte, à la fois militaire et religieux et une destination complexe. C'est avec les matériaux du Haram d'Hérode qu'Hadrien reconstruisit le nouveau Haram de caractère purement païen, cette fois et non plus juif, pour marquer la puissance des conquérants romains et la disparition de la religion des vaincus.

Arrivons maintenant en suivant pas à pas le travail archéologique, à la période *constantinienne*.

Puisqu'on en était à la recherche de la Basilique de Constantin, une exploration préliminaire s'imposait : celle des ruines d'El Kemisch, au cimetière Sandel. Abel, dans l'article bien connu de la Revue Biblique, avait bien reconnu depuis le grand mur Est du Haram jusqu'à l'« église » perpendiculairement à ce mur, sur une largeur de 2 m. et une profondeur de 3 m. jusqu'au roc. On n'a découvert absolument rien, si ce n'est un petit nombre de monnaies et de tessons romains. On dégagea alors les murs de la mystérieuse « église » sur lesquels repose aujourd'hui une tour de garde arabe. Les murs anciens sont conservés sur une hauteur d'environ 2 m., et ce sont de grands blocs de pierres bien travaillées, dont une partie est à bossage. Impossible de reconnaître le Narthex d'une basilique, comme propose Conder, puisque la porte, dans le mur Ouest, n'est point située dans le milieu de ce mur et semble être simplement l'entrée récente de la tour de garde. De plus, la construction ne se continue nullement vers l'Est, mais plutôt vers le Sud, comme cela se voit au mur Ouest. Il n'y a point là trace d'église, et, par conséquent, c'est vers le Haram qu'il faut diriger la recherche.

On déblaye alors l'intérieur du Haram, encombré d'une couche de terre épaisse de 2 m. à 2 m. 50, et, après deux semaines ainsi occupées, la Basilique apparaît enfin.

Juste au milieu du grand mur Est, et s'appuyant contre ce mur, s'élève une importante construction arabe, en pierre, haute de 7 m., et mesurant 8 m. 80 de côté. Or cette construction se trouve exactement sur l'emplacement de l'abside absolu, dont la fouille dégagea le mur de substruction.

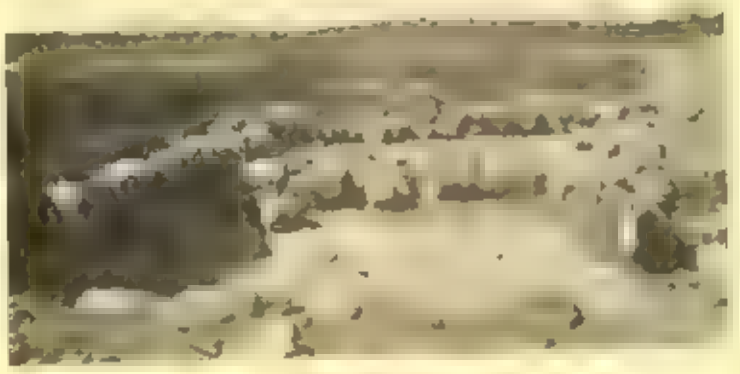

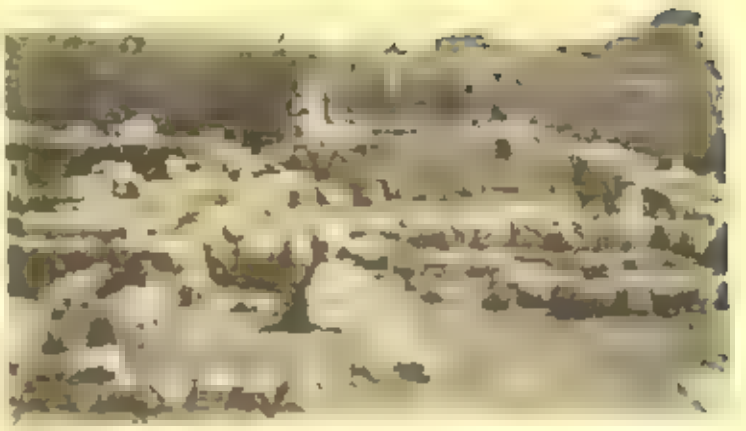

Celui-ci est en forme de demi-cercle, d'un diamètre de 6 m. 40. Deux antes, de chaque côté de l'abside, relient l'abside aux murs de fondation de la nef principale. Puis, les murs semblables dessinent les nefs latérales au Nord et au Sud de la nef principale et le Narthex à l'Ouest de la Basilique.

L'origine constantinienne de cette construction, outre les témoignages littéraires, était encore confirmée par la découverte, dans le Haram, de très nombreuses monnaies de Constantin, de Constance et de Constant.

Mais le docteur Mader poussa plus loin encore l'analyse des vestiges archéologiques. Il remarqua, au-dessus des substructions de l'abside, un dallage postérieur, en partie conservé et, dans ce dallage, l'emplacement d'un autel rectangulaire. Il conclut de là que l'édifice constantinien, une fois détruit, avait été remplacé par un édifice de forme différente. Ce nouvel édifice utilisait le grand Mur du Haram comme mur oriental de la Nef. La date de cette restauration est suggérée par la présence de monnaies de vi[illegible] et de différents objets : fragments sculptés, chapiteaux, pierres de mosaïque grossières, qui sont attribuables à cette même époque. Aussi, le docteur Mader, supposant la basilique détruite par les Perses en 614, désigne le Patriarche *Modeste* comme le restaurateur probable de la basilique, vers 630.

Quant à la période de construction *arabe*, la [illegible] elle est attestée par des monnaies et des tessons très nombreux. Parmi les substructions anciennes, la fouille dégage un enchevêtrement de murs [illegible], dont l'origine postérieure n'est pas douteuse.

4. — La deuxième campagne de fouilles (1928).

Ces brillants résultats d'une première campagne relativement courte faisaient vivement espérer la continuation des fouilles. De retour en Europe, le docteur Mader fut invité par l'« Archäologische Gesellschaft » de Berlin à exposer, dans une session extraordinaire, le résultat de ses fouilles, et le docteur Theodor Wiegand, directeur de la Section des Antiquités des Musées officiels et président du département archéologique de la « Notgemeinschaft für deutsche Wissenschaft », lui garantit dès lors l'appui financier nécessaire à la poursuite de ses travaux. De retour en Palestine, il dut négocier de nou-

veau, avec le Conseil supérieur ottoman, le contrat d'un fermân de fouilles. Il rencontra de sérieuses difficultés de la part des autorités locales, qui prétendaient que la présence des Français était nécessaire pour la bonne marche des travaux. Enfin, le 16 avril 1928, le contrat fut conclu et, le 19 avril, la campagne commença.

Cette seconde campagne dura cinq semaines, avec une moyenne de 70 ouvriers, hommes, femmes et enfants. Le docteur Mader était secondé par le Professeur Fr. Steppuhn et le P. Maurice Gisler. La campagne est datée plus longuement si les exigences incessantes des propriétaires voisins n'avaient rendu impossible l'extension de la chantier de fouilles.

Le travail de ces cinq semaines, cependant, a été très utile. Il porte sur trois points : l'Aréal, dans le quartier Nord-Est du Haram, en vue de dégager la Nef septentrionale et les constructions adjacentes, puis dans le quartier Sud-Ouest, afin d'élucider la question de la piscine romaine et aussi celle d'un nouveau dallage peut-être probable après cet endroit ; enfin aux abords du grand mur Ouest, pour observer ses fondations.

La fouille dans la *partie Nord-Est* conclut d'abord à une conclusion importante au sujet de la construction hérodienne. En effet, en examinant avec soin l'assise de régularisation, on constata, dans le mur Nord, une coupure d'une dizaine de mètres. Ce fait et d'autres indices secondaires conduisent le docteur Mader à cette conclusion que le travail hérodien ne fut point achevé, mais laissé en suspens.

On dégagea encore dans cette partie Nord-Est du Haram, à trois mètres plus bas, tout un ensemble de constructions d'une longueur d'environ 100 m. comprenant une vingtaine de chambres. Les deux premières chambres sont installées dans une partie de l'ancienne nef septentrionale et, par conséquent, l'église restaurée par Modeste n'occupa que l'emplacement de l'ancienne Nef principale. Il ne reste, à vrai dire, que les arasements recouverts eux-mêmes d'autres arasements postérieurs qui font sur le terrain un enchevêtrement informe. Le docteur Mader reconnut dans ces chambres une installation monastique ou une hôtellerie d'époque byzantine, de même sorte que la restauration de la Basilique.

Le travail de déblaiement fut porté ensuite dans la *partie Sud-Ouest* du Haram, que recouvrait une masse de décombres haute de plus de 4 m. On trouva le long du mur sud, depuis le puits jusqu'au mur extérieur du Narthex

c'est-à-dire sur une longueur de 48 m., un lit pierreux d'une hauteur d'environ 1 m., formé de moellons énormes, de pierres de taille et de fragments moulurés, et très fortement cimenté. Ce lit pierreux est traversé par deux canalisations profondes, en relation avec les deux orifices pratiqués dans le mur Sud. Jusqu'où, dans l'intérieur du Haram, s'étendait cette terrasse en pierre ? Selon le docteur Mader, elle formait le fond d'une piscine, qui aurait mesuré 40 m. sur 4 environ et aurait, par conséquent, recouvert à peu près toute la moitié occidentale du Haram. Quant à la date de cette installation, il faut la reporter à l'époque arabe.

On découvrit dans cette région une foule de menus objets, non seulement des tessons et des monnaies des temps romain, byzantin et arabe, mais encore — trouvaille précieuse pour l'histoire de notre Haram à l'époque romaine — des fragments d'une tête de Bacchus, et ceux d'une plaquette de terre cuite représentant Cupidon qui brandit une torche.

Mais la fouille, en cet endroit, traversant le lit pierreux dont nous venons de parler, devait mettre sous les yeux des vestiges bien plus curieux et présenter, du moins suivant l'interprétation du docteur Mader, une sixième période de construction, antérieure aux cinq autres, *une période « préhérodienne »*[1]. Il s'agit d'un dallage dont on retrouve la trace tout le long du grand mur Sud, par conséquent sur une longueur de 65 m. et sur une largeur allant jusqu'à 20 m. Le docteur Mader n'hésite point, étant donné surtout l'absence absolue de raccord entre les dalles et les murs du Haram, et aussi la déviation de l'axe du dallage par rapport à la crête, à dater ce dallage d'une époque antérieure à Hérode. De plus, il reconnaît dans ce dallage même deux périodes, dont l'une, la plus ancienne, est représentée par de petites dalles, en calcaire doux, couvrant une largeur de 3 m. 50, et l'autre, par des dalles plus grandes et plus dures, qui sont placées de chaque côté du premier dallage. « Les deux dallages, écrit le docteur Mader, formaient la cour et l'entrée solennelles d'un sanctuaire dont le centre, à ce qu'il paraît, ne se trouvait point à l'intérieur du Haram, mais plus loin, au Sud-Est, à l'extérieur de celui-ci. »

La continuation de la fouille, devant le grand mur Ouest, lui fournit d'autres arguments. En effet, devant ce mur Ouest, près de l'angle Sud-Ouest

[1] *Oriens Christianus*, 1926, p. 35.

[illegible] dallage. Large de [illegible] environ, qui est manifestement, au jugement du docteur Mader en relation avec le dallage extérieur. Lors de l'ouverture du mur, le Harâm était déjà installé dans le tremblai laissé en blanc lors de l'enceinte actuelle, et ne remonte au pavement intérieur. On voit que cette assertion n'est pas de médiocre importance.

Bien plus, ce dallage extérieur, que je compte avoir bientôt l'occasion de juger de plus près, n'est lorsque au Nord et au Sud de deux constructions symétriques, mais assez irrégulières, qui mesurent celle du Sud 6 m. sur 6 m. et celle du Nord 6 m. sur 6 m. 80. Il ne nous en reste guère que des arasements insignifiants. Les soubassements sont en terre battue, enclave de moellons et de tessons de poterie, sur les côtés qui se font face, les angles sont pris de pierres de taille dont l'organe relève soigneusement un certain nombre de bossages. Comme on date des remparts apparemment très anciens. Dans les soubassements le docteur Mader a relevé les bossages du type de la fin [illegible] et [illegible] conclut à l'origine israélite de ces deux chambres. Quant à leur destination, il paraît certain, quoi qu'en aient dit les premiers explorateurs, l'installation du dallage et par suite la construction du précédent Harâm.

Mais d'autres indices vont bientôt l'heureux explorateur dans un passé encore plus lointain. A 5 minutes du Harâm, ou plus exactement à 121 m. 20 à l'Ouest du mur occidental, on découvrait, sur le sentier même qui conduit de la grand'route de Jérusalem au Harâm, une grosse pierre qui n'apparaissait que de quelques centimètres et que les gens du pays appellent Bâbed-Deir « Porte du couvent ». Cette pierre fut dégagée et à côté d'elle on mit à découvert un autre pareillement. Les deux monolithes formaient un magnifique seuil de porte de 6 m. 60 de longueur. Le docteur Mader opina que ce seuil était en place et pouvait être celui de la porte de Bâbed-Deir et le dallage nous fit rencontrer quelques plus hauts vestiges de quelques tours ou pylônes monumentaux. Il semblait donc grandiose contrastant avec la sauvagerie d'Abraham. Pour étayer son hypothèse, il signala, tout le long du sentier actuel, des dalles nombreuses qui semblaient appartenir à cette « Via Sacra »

Voir la section [illegible] de la Bible, art. *Canaan* (P. Barnouin), col. 1009-1010, la classification à laquelle s'est rallié [illegible] pour les périodes archéologiques.

(1) *Oriens Christianus*, p. 39

antique. Enfin, il révèle, au-dessous des deux dallages déjà connus, l'existence d'un troisième dallage encore plus ancien, et il faut remonter le fait jusqu'à l'époque de la royauté de David à Hébron (II Sam. V, 3, XV, 7-12).

Mais la trouvaille du fouilleur ne s'arrêta pas là : dans la partie Nord du Haram, à l'Ouest du « couvent byzantin », il ramassa, à 4 m. de profondeur, sur le roc même, des pièces de poterie, en particulier des fragments de deux amphores, « datables par leur facture entre 2400-2000 av. J.-C. » ou même de l'âge néolithique, donc au delà du temps d'Abraham. De cette trouvaille, le docteur Mader conclut à l'existence d'un lieu de culte extrêmement ancien au Ramet-el-Khalil. Ainsi daté, il se trouve en quelque manière justifier l'assertion de Josèphe (BJ, IV, 9, 7), que l'arbre géant d'Abraham date de la création du monde.

CONCLUSION

Tant de beaux résultats et d'aperçus brillants, sur lesquels se clôturera la campagne de fouilles de 1928, font vivement souhaiter une prochaine reprise des travaux. Il reste à relever environ 1/4 de la surface intérieure du Haram, qui peut recéler encore de très utiles indices, et à explorer plus à fond les soubassements des murs Nord et Est, sans parler de sondages dans tous les abords du Haram. Toutefois on peut dès maintenant apprécier comme il convient l'importance de ces fouilles : la découverte de la basilique érigée par Constantin n'est point d'un médiocre intérêt, non moins que celle de nombreux vestiges d'époque romaine et même hérodienne, qui permettent d'identifier ce site avec le fameux Marché du Terébinthe. Qu'il nous soit cependant permis de signaler un point sur lequel nous hésitons à faire notre l'opinion du savant fouilleur.

C'est à propos du dallage dit préhérodien. Il est tout naturel, semble-t-il, de rencontrer, à l'intérieur d'une enceinte monumentale, un pavement de dalles soigneusement taillées, alors même que ces dalles ne se joignent pas exactement aux murs, cela provient tout simplement d'un défaut d'ajustement classique, au bout de quelque 20 siècles. Le dallage signalé par le docteur Mader nous semble donc contemporain du Haram hérodien ou romain, dont il formait le pavement.

Le docteur Mader, au contraire, considère comme certain que ce dallage fut partie d'une enceinte « cananéenne » antérieure au Haram romain, enfin

rieure au Haram hérodien. Mais les arguments de sa thèse nous paraissent assez fragiles.

La direction du dallage, dit-il, n'est point exactement parallèle au mur Sud, mais dévie de plusieurs degrés vers le Sud. L'examen attentif du dallage en question ne nous semble guère soutenir cette assertion. Voici ce que nous avons observé sur place. A partir du mur Ouest, le dallage est d'abord parfaitement dans l'axe du Haram, sur une longueur de 11 m. Puis, commence un morceau de 11 m. de long sur 4 m. environ de large, formé de dalles plus petites. A droite et à gauche, contre le grand dallage assez délabré, surtout à gauche, subsiste un morceau de grandes dalles, d'une longueur d'environ 10 m., qui dévie non point vers le Sud, mais vers le Nord! Puis, entre les deux murs du soubassement du Narthex, une nouvelle section, en petites dalles, parfaitement parallèle à l'axe de l'enceinte. Enfin, vers l'extrémité orientale, le Haram a un mouvement, le grand dallage, long de 8 m., devient un peu vers le Sud. Que veuille bien excuser ce compte rendu minutieux. Il nous semble que l'erreur que le docteur Mader croit saisir est, en fait, inexistante. Si le dallage présente des irrégularités et des dissymétries un peu choquantes, cela provient simplement, selon nous, de la hâte et du manque de soin de l'aménagement pratique du Haram, ou des réparations et remaniements divers que ce dallage a pu subir postérieurement.

Mais la question du dallage n'est point close. Nous l'avons dit, en dehors de l'enceinte, le long du mur Ouest, près de l'angle Sud-Ouest, on remarque une petite section d'un pavement en larges dalles, de facture assez grossière, que le docteur Mader considère comme se rattachant au dallage ci-dessus mentionné à l'intérieur de l'enceinte. Si cette assertion était prouvée, on aurait, nous l'avons vu, un argument très considérable en faveur de la thèse d'un « Mur Sacré » antérieur au Haram. Mais il nous semble qu'on appuie sur un fait insuffisamment vérifié une conclusion grave. Voici, en réalité, ce qu'on voit. Tout contre le mur, au niveau de la 3e assise de pierres, 4 dalles sont juxtaposées sur une longueur d'environ 4 m. Ces dalles sont à peu près au niveau du dallage intérieur. Toutefois, nous avons mesuré une différence de niveau de 12 ou 13 cm., et c'est anormal, vraiment, dans l'hypothèse du docteur Mader, puisque les deux sections ne sont éloignées que de l'épaisseur du mur roman, c'est-à-dire de moins de 2 m. Mais ce qui nous paraît encore plus anormal, et

tout simplement impossible, c'est *la présence de notre dallage, tout extérieur qu'il paraît. Lors de l'érection du mur à redans ou romain*. En effet, les soubassements du mur, au-dessous du lit pavement, comptent à cet endroit six assises de pierres et mesurent une profondeur de 3 mètres environ. Une telle construction suppose, semble-t-il, une tranchée assez large ; et une tranchée large de 2 m., pour un mur de 1 m. 85 d'épaisseur, nous paraît insuffisante. Du reste, existât-il ailleurs rien d'aussi profond, pour bien asseoir puissamment et solidement un mur, celles avaient alors existé, les 4 faibles gradins, qui collent contre le mur avec un interstice de 10 cm. à peine. Loin d'être en relation avec une galerie voûtée, ce reste de pavement, à notre avis, n'a pas plus d'importance que les deux soubassements massifs de maçonnerie rectangulaires qui, appuyés contre, le flanquent à droite et à gauche.

Ces deux massifs sont, on s'en souvient, l'entrée de la « Via sacra » d'après la thèse du docteur Mader. Mais l'axe de cette « entrée » est dirigé vers le Nord, et, par conséquent, n'est point parallèle à la direction du dallage, laquelle, du moins d'après le docteur Mader, méridien primitif, devient vers le Sud. D'autre part, si le sanctuaire ancien se trouvait au delà de l'angle Sud-Est du Haram actuel, on comprend mal que le puits sacré se fût trouvé si près de l'entrée monumentale, contre laquelle il eut été bâti, sans aucune symétrie, et sans être mis en valeur.

Le P. Vincent écrit, au sujet de ces deux massifs : « ... L'examen minutieux des tessons recueillis à la fois dans le remblai de cette annexe mur Ouest actuel et dans les fondations du massif de l'entrée primitive oblige à reporter la construction de ce massif plus haut que l'époque hellénistique, vers la fin de la première phase du fer, par conséquent pour le moins aux VIe-Ve siècles avant notre ère [1]. »

Cet argument tiré des tessons nous paraît peu convaincant. En effet, ceux qu'on a trouvés dans le remblai du mur Ouest ne prouvent absolument rien, puisqu'il s'y mélange, dans un complet désordre, du romain, du byzantin, de l'arabe, par suite d'un bouleversement postérieur de cette couche de terre. Quant aux tessons israélites recueillis dans les fondations du massif lui-même, n'en exagérons point l'importance : des poteries qu'on trouve soit sur le sol

[1] *Revue biblique*, 1929, p. 42

soit en creusant les fondations peuvent être utilisées comme matériaux de construction pour un grossier blocage ou être incorporées fortuitement dans une maçonnerie, sans fournir un indice utile de datation. Nous voudrions savoir la place et l'abondance, la qualité plus ou moins certaine de ces tessons du premier fer. Mais les comptes rendus préliminaires ne nous renseignent pas, et nous n'avons point vu nous-même d'indice caractéristique.

En tout cas, il faut signaler *un indice nettement contraire*, et qui nous paraît décisif. En effet, les deux massifs utilisent des matériaux relativement récents : comment ne pas s'étonner de rencontrer, dans ces constructions que le docteur Mader qualifie de cananéennes, des pierres d'angle parfaitement taillées ? Point besoin de chercher bien loin l'origine de ces pierres-là : elles sont romaines ou byzantines, et elles proviennent évidemment de l'intérieur de notre Haram. Les Cananéens ne taillaient pas ainsi les pierres. En bref, les deux bâtisses, pour lesquelles on revend que une ancienneté si vénérable, ne sont en réalité que des constructions banales, soit habitations de fellahs, soit plutôt tours de garde élevées, à l'époque arabe, pour la défense du puits tout proche.

Enfin, quant au seuil énorme, nommé Bab-ed-Deir, et aux dalles de pierre qui jalonnent le sentier du Haram Ramet-el-Khalil, on ne saurait faire la preuve qu'ils se trouvent *in situ* et nous les considérons non pas comme des vestiges d'une ancienne voie sacrée, mais comme des matériaux dispersés appartenant à l'enceinte romaine.

A. Dupont-Sommer.

Jérusalem, Mars 1920.

N. B. — Nous nous faisons un devoir de remercier le docteur Mader de la parfaite courtoisie avec laquelle il a bien voulu nous mettre [illegible] travaux, et nous autoriser à publier dans *Syria* un plan schématique et quelques photographies de son chantier de fouilles.

Nous [illegible] de la [illegible] des épreuves de l'important article qu'il vient de faire paraître dans « *Revue biblique* », janvier 1920, p. 84-117 [illegible] « Les [illegible] au Haram el-Khalil » traduit de l'allemand par J. B. P. Barrois. La partie de cette étude qui concerne précisément la période préhérodienne n'a pas encore paru.

MISSION ARCHÉOLOGIQUE EN HAUTE DJEZIRE

1928

RAPPORT

DU R. P. POIDEBARD [1]

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et le Haut Commissariat ayant décidé la continuation des recherches en Haute Djezire, la campagne de 1928 a duré du 7 septembre au 30 novembre. L'État de Syrie, sur la demande de M. Virolleaud, participa aux frais de l'expédition.

Le général Gamelin, commandant supérieur des troupes du Levant, avait donné toutes facilités aux travaux de reconnaissances, main-d'œuvre militaire pour les sondages et concours de l'aviation dans ses vols de service.

En détachant comme collaborateur immédiat à la mission archéologique le lieutenant David, le 39e régiment d'Aviation me prêta le concours d'un technicien habitué à la méthode de recherche. Le lieutenant David remplaçait, dans l'expédition, le jeune lieutenant de Laval de la mission cartographique, pilote primitivement désigné pour sa connaissance de la région étudiée. De Laval mourait accidentellement, dans un vol vers Bagdad, quelques semaines avant le commencement de nos travaux. Sa participation à la documentation recueillie me fait un devoir de citer son nom parmi ceux de mes collaborateurs aériens de 1928. La main-d'œuvre des sondages fut fournie par la 3e compagnie du 6e bataillon du Levant, équipée de 40 hommes, assyro-chaldéens, travailleurs laborieux, qui acheva en 4 semaines la fouille du *castellum* de Tell Brak.

Le but de notre campagne d'automne était de fixer définitivement la technique du repérage aérien en pays de steppe, appliquée aux recherches archéologiques, et de l'expérimenter sur plusieurs points précis de géographie historique.

[1] Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 20 avril 1929.

I. — Recherche du *Limes* romano-byzantin (frontière romaine de 363 après J.-C. et frontière byzantine) entre Thannourin et Dara (cf. pl. III).

Le premier point de géographie historique dont l'étude avait été entreprise au cours des précédentes campagnes, était le tracé du *limes* romain de l'empereur Jovien (363 après J.-C.) entre Thannourin (Tell Tounouir sur le Khabour) et Dara, devenu place frontière depuis la cession de Nisibis aux Perses. Cette limite restera inchangée pendant toute la période byzantine (cf. *Mission archéologique de Haute Djéziré, 1927*, in *Syria*, 1928).

Le relevé du *limes* romano-byzantin a été achevé sur ce secteur de 116 km. Les points de défense qui nous manquaient encore ont été retrouvés par observation aérienne et reconnaissances au sol. Un croquis exact a pu être établi avec la documentation et la triangulation de la mission cartographique, qui nous donnent les distances exactes et permettent de vérifier les étapes militaires.

Les postes de défense de première ligne, espacés de 10 milles romains environ (X MP), c'est-à-dire de 14 km. 500, ont tous été retrouvés, sauf deux au sud de Dara [1]. Ils étaient perdus, invisibles, loin des pistes ou cachés sous l'étendue uniforme de la steppe. Les points intermédiaires, fortins, camps ou villages fortifiés, régulièrement échelonnés sur les rives du Khabour et du Djaghdjagh, ont été repérés et vérifiés à terre (cf. pl. III, IV).

Le plan de Thannourin, jugé par les voyageurs précédents comme impossible à établir, a été reconstitué par les photographies aériennes. Elles nous donnent toute l'organisation de la forteresse byzantine. Elles ont fait retrouver en particulier sur la rive opposée du Khabour, perdus au milieu des cultures et cachés sous terre, les vestiges de la robuste tour de guet construite, nous dit Procope, sur les ordres de Justinien pour arrêter l'ennemi, le fleuve une fois franchi. Le texte de l'historien byzantin, obscur dans l'explication de

(1) Certains postes sont distants de X MP (14 km. 500) d'autres de XI MP (16 km. 263). L'itinéraire des voies anciennes reliant les points de défense du *limes* ayant disparu dans la steppe, il faut attendre un relevé complet pour établir la loi exacte de l'intervalle séparant les postes. Il semble cependant qu'il y ait eu de grandes étapes de 50 km. environ (XXXIII MP, 48 kil. 790), divisées en trois étapes de 16 kilomètres (XI MP). Nous retrouvons deux fois cette distance de XXXIII MP dans l'itinéraire de la Table de Peutinger Nisibis-Singara.

HAUTE DJEZIRÉ
(MISSION 1928)
A POIDEBARD
Croquis établi avec la collaboration du 39e Régiment d'aviation, points astronomiques du Capitaine Delienne, triangulation du Commandant Ruby, du Capitaine Lamblin et du Lieutenant Sondaz
Dessiné au Bureau Topographique des Troupes Françaises du Levant mars 1929
LÉGENDE
Piste actuelle
Tell
Village actuel
Marécage en hiver
Source
Puits
Point astronomique, geodes
Barrage rocheux
Gué naturel
Pont ancien
Chaussée romaine
Itinéraire de route romaine
Ancien canal
RAS EL AIN (RESAINA)
T. Assour
KHABOUR (ABORRAS)
TOL NEINIR (THANNOURIN)
DJ TCHEMBÉ
DJ DJERIBÉ
DJEBEL SINDJAR
BELED SINDJAR
Machok
Abra
Atchân
Tell Khader
Radd
Tell Antar
Puits
Tabân
Sammboka
Bab el Khilou
Tells Youssouf Beg

Herzfeld (*Arch. Reise*, I, p. 194) fut ainsi vérifié comme exact et l'identification de Thamoudin avec Tell Touneinir fut confirmée.

Au gué de Sufaya à deux étapes (2 × XXIV) de Thamoudin, nous avons retrouvé dans les pentes de Tell Bizari, les murailles d'une citadelle byzantine de même type que la précédente. Elle gardait le pont sur le Mygdonius (Dyglel-Djagh) que dominait un passage nord à la route Resaina-Ras el Ain-Singara-Bele-Sindjar, comme le prétendent les voyageurs précédents Oppenheim et Herzfeld, mais vers le Sarde Mardin-Singara. Des étapes et postes de cette voie romaine ont été retrouvés à l'est dans la steppe.

Les sondages du *castellum* retrouvé en 1927 au pied de Tell Brak ont été achevés et toutes les parties essentielles de l'ouvrage mises au jour (cf. pl. V-VI). Le *castellum* (mesurant 91 × 91 m. 50) présentait, comme les trois camps extérieurs de la place forte de Tell Brak, une forme rectangulaire légèrement devers en talus. Il avait quatre tours d'angle pentagonales, 24 tours latérales circulaires et une porte avec pont-levis du côté ouest. Des restes de la chapelle ont été mis au jour à l'angle nord-est.

A défaut d'inscriptions datées, le plan du *castellum*, la nature des matériaux leur technique de construction et d'ajustage, les marques de tâcheron et le nom du maître ouvrier en écriture estampillé sur les piliers de la chapelle, nous confirment, sans doute possible, l'origine justinienne de l'ouvrage. Ils sont en tout point conformes aux principes de la construction militaire de Justinien suivis sur les *limes* d'Afrique (cf. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 145 et suiv.). Nous y retrouvons le plan et la technique des *castellums* de Dara, en particulier Kasr-Tehuruk et Serdj-Khan que nous savons avoir été reconstruits dans cette période (cf. pl. VII, 4).

En fin de campagne, une visite aux ruines de Circesium (Buseire) nous permettait de faire une comparaison de matériaux. Dans la partie justinienne des ruines de Circesium, on trouve les briques de même immersion et de même estampille que celles des voûtes du *castellum* de Tell Brak.

La position stratégique du *castellum* dans les organisations défensives de la ville importante située sur Tell Brak fut étudiée par observation aérienne. Tout autour du *castellum* la steppe était vallonnée artificiellement et sillonnée d'anciens canaux, mais trop vaguement pour permettre un levé de plan. Une photographie prise à 1 500 m. de hauteur donna le plan précis

Le *castellum* était entouré par une plateforme pentagonale mesurant 750 × 475 m. Il occupait le centre de la face opposée. L'ensemble de cette plateforme, bordée par un fossé large de 15 à 20 m. et un peu part, comprenait une autre plateforme intérieure également entourée d'un fossé de 20 m. de large. L'enceinte de la ville fortifiée où les habitants de la ville ouverte, située sur Tell Brak, venaient se réfugier en cas d'attaque, était ainsi délimitée.

Nous retrouvons sur ce plan photographique la technique indiquée par les auteurs byzantins pour la défense extérieure des places (cf. Diehl, *op. cit.*, p. 145-146) avec des détails typiques comme cette largeur de 18 m. minimum indiquée par l'*Anonyme* pour les fossés des enceintes extérieures (Anonyme, *Traité de la tactique*, XII, 6).

Intrigué de ce qu'avait pu être à l'époque romaine la défense de ce site important, commandant la populeuse vallée du Riehl, voie naturelle d'invasion venant du Tigre, je tenai à éclairer la question par observation à haute altitude.

Une photographie prise à 2 600 mètres donna nettement autour du *castellum* et hors de l'enceinte de la ville byzantine l'indication d'une ancienne enceinte rectangulaire avec fossé à moitié effacée. Ce sont vraisemblablement les traces d'un ancien camp de légion rapidement nivelé pour faire place aux plates-formes de la défense byzantine.

L'organisation des arrières du *limes* a pu être retrouvée dans ses grandes lignes. En arrière d'une ligne de places fortes et de *castellums* régulièrement espacés de X MP en X MP sur la rive du Mygdonius et de l'Aborras, entre Thannourin et Dara, s'étendait le plat pays. Il présentait un grand nombre de localités agricoles fortifiées et de fortins disposés suivant les oueds, en lignes parallèles à la frontière. Plus en arrière, les places fortes de Dara, de Tela Antoninopolis (Veran Chehir) et de Résaïne. Nous avons ainsi la défense classique décrite par Diehl dans son ouvrage sur l'Afrique byzantine (cf. *op. cit.*, p. 142-143).

II. — Frontière romaine de Septime-Sévère et de Dioclétien entre Khabour et Djebel Sindjar (cf. pl. III).

Le second problème que nous voulions aborder était le tracé du *limes* romain de Septime-Sévère et de Dioclétien entre le Khabour, l'Aborras et le Djebel Sindjar.

CAMP DE TELL ZENBI
Possession de la défense de Tell Beydar
retrouvé par observation aérienne sur les bords de Djaghdjagha

Avant le IVe siècle, le *limes* atteignait sans doute le Khabour de Tell Schech Hamad à l'Euphrate jusqu'à Thannourah. De là, tournant par le lac Bourrage (le Sud du Khabour) et Singara (Beled Sindjar), il gagnait le Tigre.

Il est vraisemblable qu'une ligne extérieure de *limes*, avant ses deux derniers tracés, remontait de Doura-Sahlaye sur Singara à l'est du Khabour.

Le second forme par le *limes* remonte à Thannourah et de Thannourah à Tell Schech Hamad, point dominant de la double défense, le fossé traversant le grand coude du Haut Khabour remontait vers Resaina et l'Antiochopolis et celle de Tonel Awadj tournant vers Mardé et Amudar (Barri-kro). Il était vraisemblable qu'on y eût construit les ouvrages défensifs.

Herzfeld avait déjà signalé les postes de Thannourah, de Mirass et de Chekh Mansour et le fortin de Bel Tell (Khabour ouest). En 1920, nous avions retrouvé le XVIe du Khabour, aux Tumuli Mirdikyan, un fortin romain gardant la route *limes*. En 1928, les reconnaissances aériennes nous firent découvrir neuf ponts nouveaux, camps, fortins ou tours le gardant. Sur une distance de 60 kilomètres, nous n'est qu'douze ouvrages en relation sur quatre lignes successives et commandant tous les passages entre le Khabour et la frontière du Sindjar. Le relevé détaillé de ce secteur important de la frontière romaine sera continué aux campagnes suivantes.

III. — Groupe du haut Khabour entre Hasseké et Resaina (cf. pl. IV).

En 1929, après le relevé du Haut Khabour établi en 1924 par le capitaine Sabathier, la gerbe, j'avais pu faire un premier croquis des Tells anciens bordant les deux rives du fleuve entre Resaina et Hasseké. Les noms arabes avaient été marqués.

En 1928, sur un assemblage de photographies aériennes prises en 1922, nous avons pu retrouver les défenses romaines de cette importante voie de communication indiquée par la Table de Peutinger. Sur une distance de 40 kilom., nous avons relevé une vingtaine d'enceintes fortifiées, cachées sous l'herbe de la steppe et gardant vraisemblablement les points de passage du cours d'eau.

Des photographies terrestres nous ont donné le plan de Magdalliana, de

Resaina et d'une ville située sur la rive gauche du Khabour en face de Tell Oumm Ghargan, 10 kilomètres en amont de Tell ed Dibs. Le camp gardant le passage de rivière, indiqué par une importante chaussée pavée en face de cette dernière ville, a été retrouvé ainsi, alors que de nombreuses reconnaissances à terre avaient été infructueuses [1].

Les cinq étapes de X MP séparant Hasoke de Resaina ont été déterminées sur la carte. Chacune est marquée par une enceinte de ville ou un Tell important, reste d'ancienne localité fortifiée. Tous ces ouvrages défensifs formaient en arrière du *limes* du Mygdonius, une barrière en profondeur échelonnée le long des rives du Haut Aborras. Ils s'opposaient à une invasion perse cherchant à s'engouffrer vers Resaina.

IV. — Défenses de l'avance romaine vers le Tigre (cf. pl. III).

Aux environs de la route Nissibin-Mossoul les reconnaissances aériennes ont relevé 10 camps, une ville forte et un *castellum*, commandant le cours des oueds affluents du Radd. Ils défendaient l'avance romaine sur le Tigre, contrée par la chaussée Nisibis-Bezabde, contre une attaque ennemie essayant de la prendre à revers, en venant du sud-est, après avoir bousculé la ligne frontière accrochée aux pentes du Sindjar.

[1] Ce site a été marqué Dabausa sur la carte de notre mission de 1928 (cf. pl. III). L'identification était fondée sur l'indication géographique de Kiepert (cf. F. O. A. V.) qui place Dabausa et Thallaba en amont de Magdalathum. Dans la campagne de novembre 1929, le relevé définitif du cours et des Tells du Khabour éclairant les reconnaissances aériennes a permis une recherche plus précise des sites anciens et la discussion sur le terrain de l'étape de Peutinger : Edessa-F. Scabore-Birrali-Thallaba-Thubida-L. Beberaci. Il semble que Dabausa de Ptolémée (Δαυταριάν de Procope) doive être reportée à Tell ed Dibs et qu'il faille voir Thallaba de Peutinger dans la ville située en face de Tell Oumm Ghargan. Les distances de ce point avec Cheikh Mansour (26 km. 500) et de Cheikh Mansour avec le lac Khatounlyé, (41 km.) concordent avec les étapes de la Table : Thallaba XXVIII MP, Thubida XVIII MP, L. Beberaci. La discussion complète de cet itinéraire sera donnée dans le rapport de la campagne 1929.

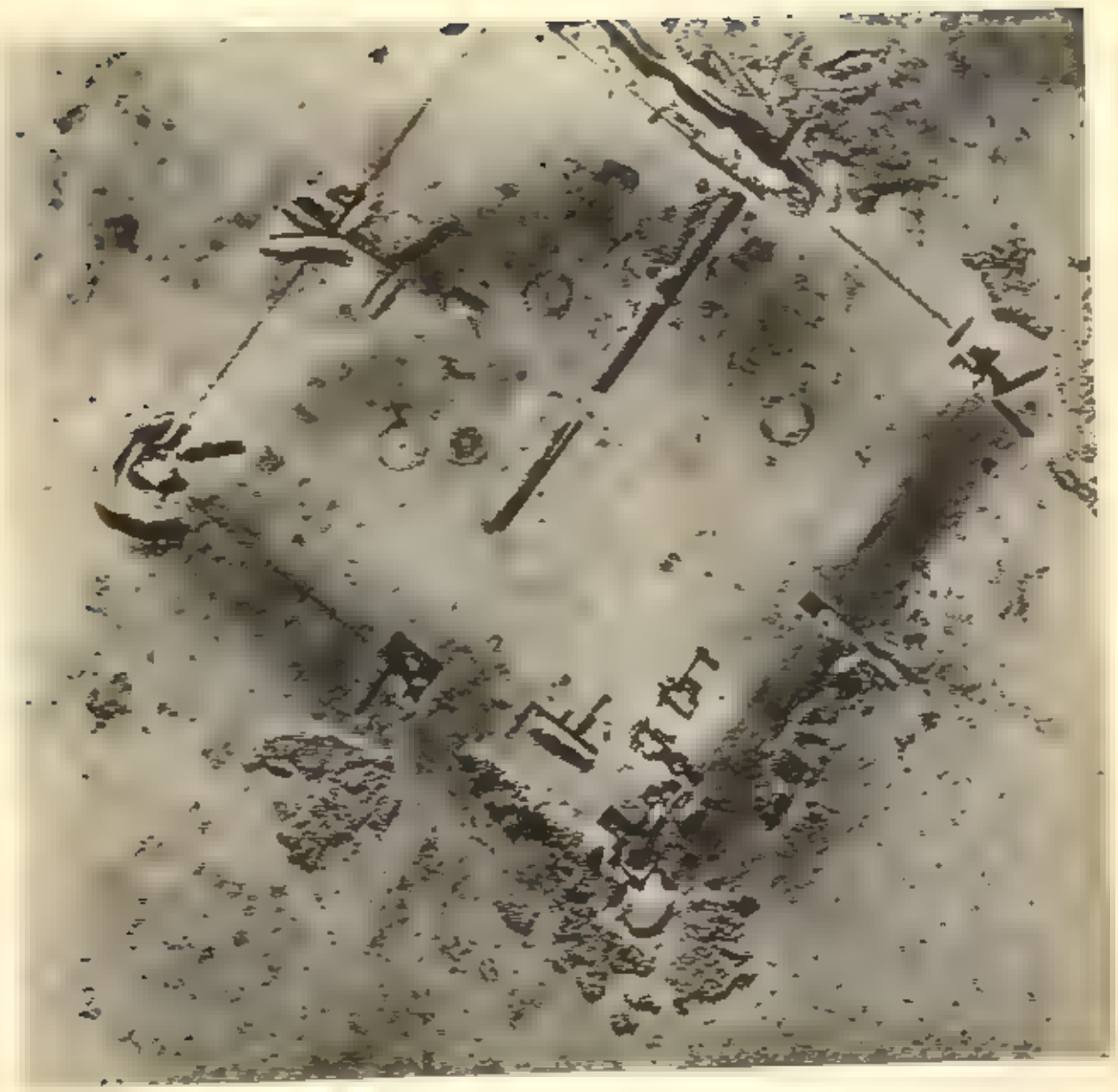

FOUILLES DU CASTELLUM DE TELL BRAK
Plan levé par photo aérienne.

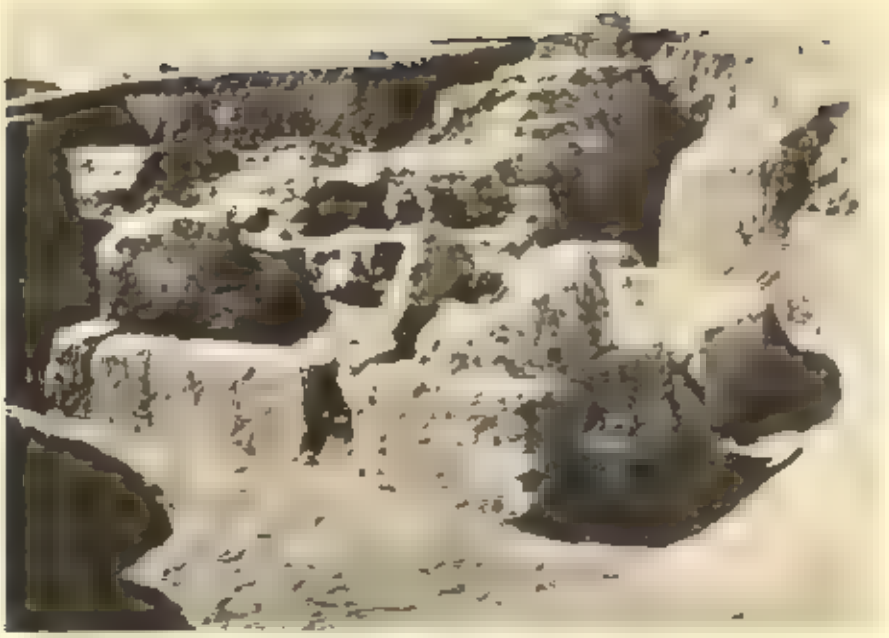

[illegible] de Tell Brak
[illegible]

L. Casteau de Tell Brak
Porte fortifiée et issue de la muraille ouest

V. — Routes romaines (cf. pl. III).

Itinéraire de Peutinger : Nisibis-Singara.

Nous avons pris l'itinéraire de la Table de Peutinger : Nisibis XXXIII MP Thebeta XVIII MP Baba XXXIII MP Singara, comme expérimentation de notre méthode de recherches.

Les villes de Thebeta et de Baba ne sont pas identifiées au sol. Depuis 1927, nous recherchions l'emplacement de Thebeta.

Les reconnaissances de 1928 nous ont fait trouver dans la vallée du Radd, perdues dans l'oubli de la steppe, quatre villes anciennes, dont trois situées à XXXIII MP (50 km) de Nissibin. C'était la distance Nisibis-Thebeta indiquée par Peutinger. Elles se trouvaient toutes sur des itinéraires de pistes actuelles entre les deux points extrêmes envisagés. De ces itinéraires, deux seuls sont à retenir comme correspondant à la distance générale de 125 km indiquée par la Table.

L'itinéraire établi par Kiepert passe au point voisin de Tell Gharassa. Thebeta serait alors Tell Khader sur la rive nord du Radd. Nous y avons trouvé un site dont la céramique abondante indique un centre important, ville agricole sans aucune défense. Baba serait Bara au pied de la passe de Samoukha à l'extrémité ouest du Djebel Sindjar.

Le autre itinéraire a été retrouvé plus à l'est. Il est jalonné par un grand camp à Leilan XX MP de Nissibin, une ville fortifiée située à XXXIII MP de Nissibin, un camp au passage du Radd XII MP plus au sud-est et une grande ville fortifiée au nord-ouest de la passe de Zerouan conduisant à Beled Sindjar, l'ancienne Singara. Le camp situé au passage du Radd est, par cet itinéraire, à XXXIII MP de Beled Sindjar. Thebeta pourrait alors être identifiée avec la première de ces villes fortes. Baba devrait être recherchée dans le voisinage du camp du Radd. La distance Thebeta-Baba XVIII MP d'après Peutinger ne serait que de XII MP. Des photographies aériennes ont été prises de ces différents points très éloignés dans la steppe et d'abord peu facile. Elles permettront des sondages ultérieurs.

Route Bezabdé-Singara (cf. pl. VII, 3).

Les reconnaissances exécutées pour la carte ont permis d'achever le relevé de la route Bezabdé (Djezir ibn Omar)-Singara (par Babil et Demir Kapou) dans toute la zone syrienne. Un camp et une enceinte fortifiée au sud de Demir Kapou nous ont précisé sa direction vers Singara. C'était une petite voie de communication (armée) de 2 m. 60 de large. Elle reliait la grande place forte de la frontière du Sindjar avec l'aboutissant au Tigre de la voie centrale Antioche-Nisibis-Bezabdé qui, elle, mesure 6 m. de large sur toute sa longueur.

Route romaine Nisibis-Eski Mossoul (cf. pl. III).

La route romaine de Nisibis vers Eski Mossoul a été relevée par observation aérienne en recherchant dans la steppe l'ancienne levée de terre actuellement dégarnie de son pavage. Vue d'ailleurs elle apparaît nette, même aux endroits où toute trace de pierres a disparu.

VI. — Enceinte circulaire d'Abra (cf. fig. ci-jointe).

L'enceinte circulaire d'Abra, photographiée par le commandant Ruby en 1927, a été sondée. Enceinte circulaire de 450 m. de diamètre, munie de 35 tours extérieures régulièrement échelonnées. Elle rappelle l'enceinte de Zendjirli. Elle est formée d'énormes blocs de basalte non cimentés et constituait les fondations d'une muraille en briques crues, actuellement disparue. L'unique porte, gardée par un important bastion, était ouverte du côté est. L'orientation et la technique de cet ouvrage de défense fait conclure à une origine assyrienne ou hittite. L'hypothèse d'un bassin ou étang artificiel destiné à l'irrigation de cultures semble devoir être écartée. Près de l'enceinte circulaire la photographie aérienne nous a aidés à retrouver le *castellum* romain (4 tours d'angle et 13 tours latérales rondes), où un sondage a été effectué.

VII. — Tell Muezzar au sud du Djebel Abdel Aziz (cf. pl. VII, 1, 2).

Une nouvelle reconnaissance à terre à Tell Muezzar, ville ancienne à deux plates-formes et camp romain voisin, découvert dans un vol d'octobre 1927

1. Tell Muezzar

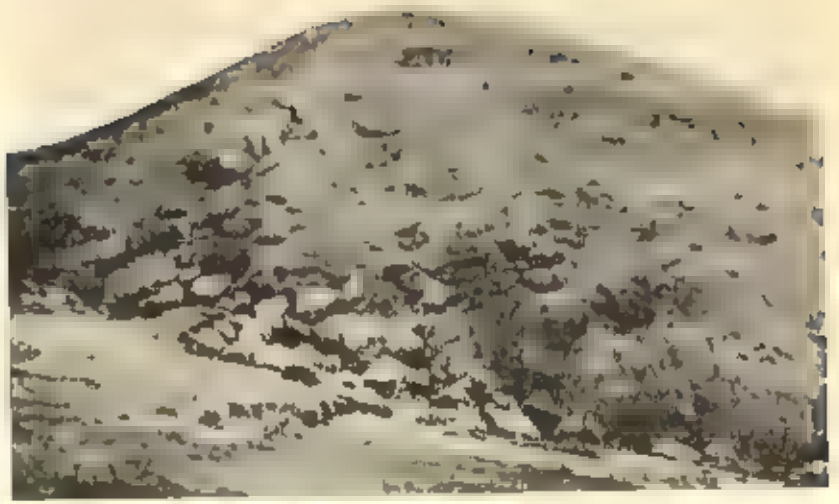

2. Tell Muezzar. Murailles

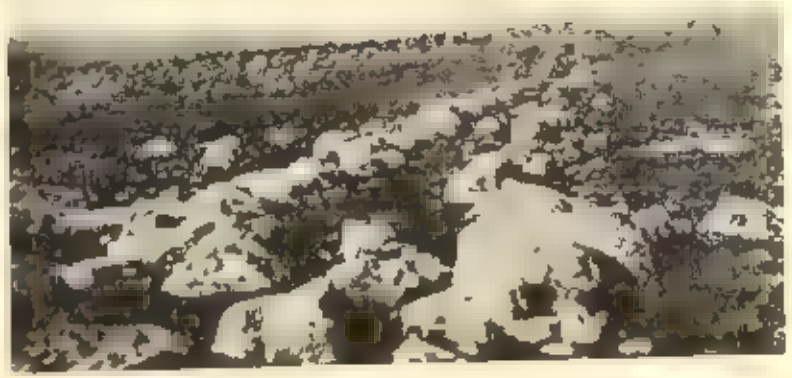

3. Voie romaine Bezadi à Singara
près de Denair Qapou

4. Castellum de Kasr Tchuruk
Tour d'angle

nous a permis d'étudier les soubassements des murs et des tours de l'ancienne citadelle. Des sondages y seront exécutés si possible dans une campagne suivante. Cette ville forte, bien conservée sous les talus du Tell, paraît avoir une origine remontant au moins au premier millénaire assyrien et constituer un

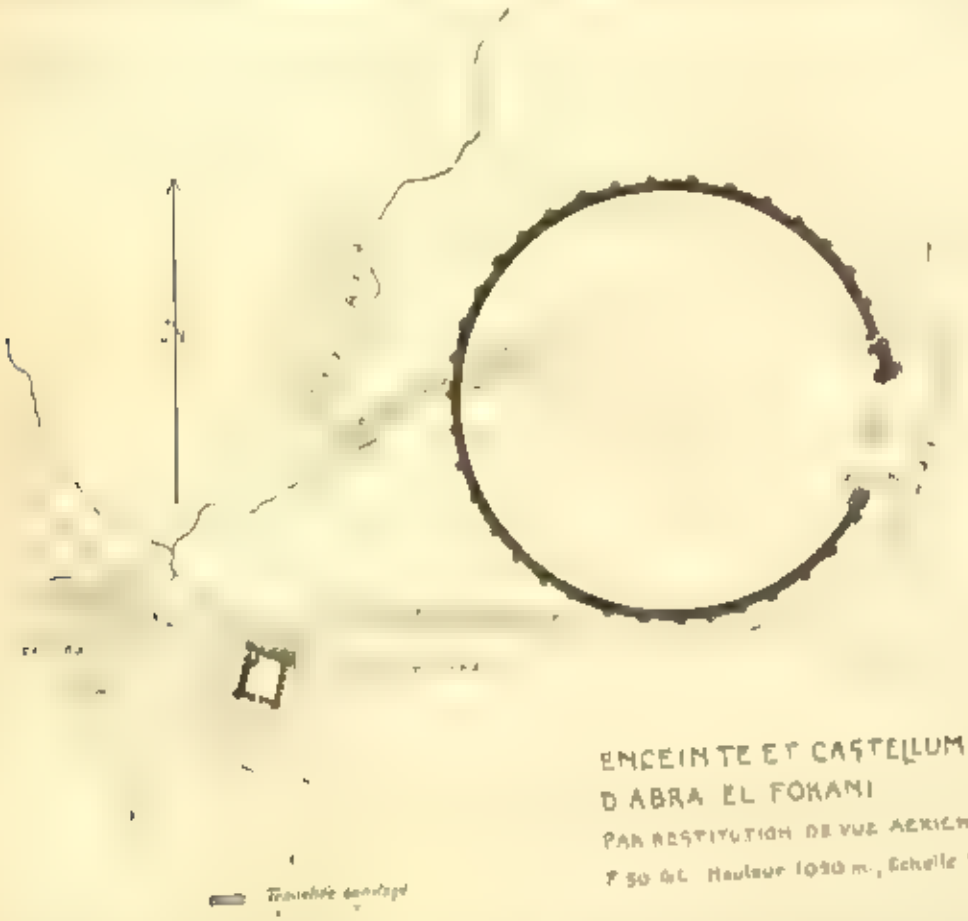

exemple intéressant des fortifications de la région indienne. — Tous les Tells importants du secteur compris entre Djagh Djagh et Balikh présentent la même forme extérieure (polygone irrégulier) serti de talus, segmentés par des ouvertures que nous avons reconnues être les portes de la place. Entre Haseke

Tell Mazzar doit être rapproché de Shiarat (2 kil. S. E. I. Homs) où le comte du Mesnil du Buisson a opéré un sondage en 1928. Plan général de l'enceinte extérieure et de la citadelle centrale, technique des murailles de pierres sèches et disposition des portes et des tours semblent appartenir à un même art de construction et de défense.

et Tell Muezzar nous avons trouvé, près de Kalaat Fedal, un Tell très semblable à Tell Muezzar.

CONCLUSION

La carte de la campagne de 1928 a été dressée avec la collaboration du 39e Régiment d'aviation d'après les points astronomiques du capitaine Delienne et la triangulation du commandant Ruby, du capitaine Laroldie et du lieutenant Sondaz.

Elle nous donne 120 km. de frontière byzantine entre Thannourin et Dara avec presque tous les points de défense, postes, l'étape et de signalisation; 60 km. de la frontière romaine de Septime Sévère et de Dioclétien à l'est du Khabour, défenses romaines et plan de villes anciennes échelonnées sur les rives du Haut Khabour, identification des camps de marche et des villes fortes d'un itinéraire de la Table de Peutinger entre Nisibis et Singara.

La méthode d'observation aérienne en région de steppe, que nous fûmes amenés à établir depuis 1925, est maintenant suffisamment vérifiée pour pour puisse songer à l'employer largement, comme moyen principal de reconnaissance guidant les recherches au sol.

Dans les campagnes suivantes, il sera intéressant de continuer, en collaboration avec les missions cartographiques, le travail entrepris. Une étude d'ensemble sur l'organisation romaine en Haute Djézire, frontières et voies de communication militaires, pourra être mise en chantier. Une carte archéologique de la région sera alors dressée dans ses lignes principales.

Les travaux envisagés pour 1929-1930 sont :

1° Achèvement du relevé du *limes* romain entre Singara et Dura. Une exploration serait alors poussée jusqu'au sud de Palmyre.

2° A l'ouest du Djaghdjagh et du Khabour, entre la frontière turque et l'Euphrate, la carte des arrières du *limes* serait achevée au fur et à mesure de la triangulation des missions cartographiques.

3° Il semble important qu'une campagne de sondage soit entreprise à Tell Muezzar, pour étudier ce point important de la route Harran-Arban qui présente une forteresse très ancienne, remontant certainement au premier millénaire, et un camp romain bien conservé.

A. Poidebard.

LA MOSQUÉE DE NAYIN

PAR

S. FLURY.

J'ai publié, il y a neuf ans, une analyse des photographies prises par M. Viollet de la mosquée de Nayin [1]. Depuis, M. Pope, au cours d'un voyage en Perse, a cédant à ma demande pressante, a encore photographié ce monument unique. Ces nouveaux documents m'ont permis de compléter mon analyse première. Les photographies de M. Viollet, toutes précieuses qu'elles étaient, étant les premiers documents sur la plus ancienne des mosquées persanes, ne pouvaient suffire aux besoins d'une étude approfondie. Avec une loupe je dessinai autant de détails que possible, mais dans la plupart des cas le résultat était peu satisfaisant. On arrivait à discerner assez exactement les contours des éléments, mais ainsi qu'on le verra en comparant les anciens dessins avec les nouveaux, bien des détails caractéristiques demeuraient dans le vague. On juge du plaisir que j'éprouvai à étudier les photographies de M. Pope, qui nous revèlent dans toute sa splendeur le décor si riche de la mosquée.

Deux ans après la publication des photographies de M. Viollet, M. Diez en comparant la mosquée de Nayin avec d'autres monuments persans lui assigna la date d'environ 1000 après Jésus-Christ, alors que je l'avais placée vers 900 après Jésus-Christ. Essayons par une nouvelle analyse de trancher la question chronologique importante par le fait qu'elle touche aux relations entre les arts musulmans d'Orient et d'Occident.

Données épigraphiques. — Les nouvelles photographies ne modifient que peu la table alphabétique des inscriptions coraniques de Nayin, publiée il y a neuf ans. On voit parfaitement les contours des lettres sur les photogra-

[1] Voir *Syria*, 1921, p. 230-234, 305-316, pl. XXX-XXXIV, XLII-XLV.

[2] Voir *Persien, Islamische Baukunst* in *Churāsān Fahrweg*, Verlag 1922, p. 44-117 et 124.

plies de M. Viollet. La figure 1 offre un spécimen typique de la grande inscription coranique qui longe le mur au-dessous de la coupole. On remarquera que le lam-alif tressé du mot *el-akhir* est plus compliqué que celui de notre ancienne planche XXXIII, 18 [1]. Les hampes rompues des caractères se terminent en deux feuilles à trois lobes, entourant un ovale pointu, décoré d'une

(1)

rosace; les deux petits cercles dans les lobes supérieurs sont un détail caractéristique des ornements de Navin, ainsi qu'on le verra dans la frise au-dessus de l'inscription. Le *mim* d'*al-yaum* se termine en trois lobes au lieu d'un seul; voir planche XXXIII, 13. Au commencement du grand bandeau à inscription d'où provient la figure 1, il y a une rectification à apporter à un autre caractère. Le *'ain* ouvert de *ya mouron* est surmonté par une feuille en forme de cœur qui en forme une palmette à sept lobes; voir planche XXXIII, 9. On reconnaîtra que ces légères modifications de la table alphabétique n'ont aucune portée pour la question de date.

[1] Voir aussi *loc. cit.*, pl. XXXII, en bas à gauche.

Le coufique fleuri de Nayin offre tant de données paléographiques qu'il me paraît impossible de l'attribuer au début du XIe siècle, ainsi que le voudrait M. Diez. Sans insister aucunement sur les détails paléographiques étudiés dans mon premier article, il n'est jugé que par l'effet général du décor épigraphique de Nayin comparé à celui du Gumbed-i-Qabus en Djourdjan daté 397 A. H. (1006-7 après J.-C.). Il est inutile que ce dernier qui n'a jusqu'ici été cité que par l'écriture est le plus ancien des deux. Admettons qu'il ne faut pas se supposer que les épitaphes conservent leur forme archaïque de même que les champs oblongs sur lesquels elles se détachent aient pu être revêtus d'un fond décoratif en stuc, possibilité à ne pas négliger. Mais il est à noter que ce coufique n'est archaïque qu'en apparence. Le premier coup d'œil sur la ligne de base horizontale des inscriptions de la mosquée de Nayin nous prouve à l'évidence que cette base remonte à une époque antérieure à celle de la tour de Djourdjan. Aucun motif décoratif ne vient interrompre la ligne de base des inscriptions de Nayin, tandis que celle du Gumbed-i-Qabus emploie souvent ce dernier motif ornemental, étranger aux types plus anciens d'écriture, mais employé généralement vers 1000 après Jésus-Christ.

Si les inscriptions de Nayin étaient moins nettement datées, je n'insisterais pas autant sur ce détail, car dans ce cas l'argument perdrait de sa valeur. Outre la ligne de base ininterrompue, l'écriture de Nāyin offre bien des caractères qui paraîtraient extraordinaires à la fin du Xe siècle. M. Diez ne dit pas un mot de ces faits paléographiques et ne mentionne que les éléments floraux combinés avec l'écriture de Nayin. Ces ornements n'ont rien d'étonnant lorsque on les compare avec ceux de certaines stèles du IIIe (IXe) siècle. Les inscriptions en stuc qui décorent les intérieurs des fenêtres de la mosquée d'Ibn Ṭūlūn au Caire[1] nous fournissent la preuve que le coufique fleuri employait non seulement sur les stèles du IIIe (IXe) siècle, mais aussi bien dans l'architecture monumentale de cette époque. Le fait qu'M. Herzfeld n'a trouvé qu'une seule inscription monumentale à Samarra ne prouve pas qu'il n'en ait point existé au IXe siècle[2]. Il ne sert que trop de mettre en garde contre les généralisations

[1] Voir *Eine unbeachtete Moschee Ahmeds ibn Tulun* par Max van Berchem, dans *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, par E. Diez, p. 88 et 102.

[2] Voir *Syria*, 1921, pl. XXXIV.

[3] Cf. mes observations à ce sujet dans mon article sur les inscriptions des premiers siècles de l'hégire dans C. I. A., 2e partie, Syrie du Sud, Jérusalem, t. I, 1922, p. 9, note 2.

prématurées d'après les résultats des feuilles de M. Herzfeld. Dans ces conditions rien ne nous empêche d'attribuer le décor épigraphique de la mosquée aux environs de 900 après Jésus-Christ.

Quels sont les enseignements à tirer du décor général de la mosquée? Les photographies de M. Pope sont les premières à nous révéler tous les détails essentiels à une comparaison bien documentée avec les monuments abbassides du IXe siècle. Examinons tout d'abord les principaux ornements végétaux qui caractérisent le style de Nayin.

L'ornement à feuille de vigne. — Les exemples les plus simples de feuilles de vignes se trouvent dans le revêtement en stuc des colonnes, resté absolument intact et présentant un caractère unique dans l'art musulman des premiers siècles. Jusqu'ici on ne connaissait qu'un seul type de colonne décoré à rubans tressés d'un dessin en tuile fort gracieux ; voir planche VIII. M. Pope a photographié un second type ; voir planche IX, 1, dont le dessin contient les mêmes éléments géométriques qu'un ornement trouvé à Samarra, plus des cercles entrecroisés [1]. Les motifs végétaux qui remplissent ces compartiments sont pareils à ceux des autres colonnes : des tiges minces et ondulées, garnies de feuilles de vigne et de grappes de raisin déformées ; voir figure 2. On voit clairement la subdivision des surfaces de ces feuilles de vigne. Elles présentent les mêmes rayures parallèles et convergentes vers le centre que nous trouvons sur bien des feuilles de vigne de Samarra. Deux feuilles de la figure 2 sont jointes à des grappes de raisin qui

Fig. 2

(1) Voir E. Herzfeld, *der Wandschmuck der Bauten von Samarra und seine Ornamentik*, p. 212, fig. 310.

1. Colonne avec décor en plâtre

MOSQUEE DE NAYIN.

poussent de leurs lobes supérieurs. Ce type caractéristique des feuilles de vigne de Nayin, qui ne se trouve plus dans les ornements du Dair es-Suryani, est une des nombreuses données qui militent en faveur de la date reculée, assignée à la mosquée. On a de la peine à concevoir qu'un petit détail aussi bizarre se soit conservé à travers le Xe siècle si [illegible] en formes nouvelles.

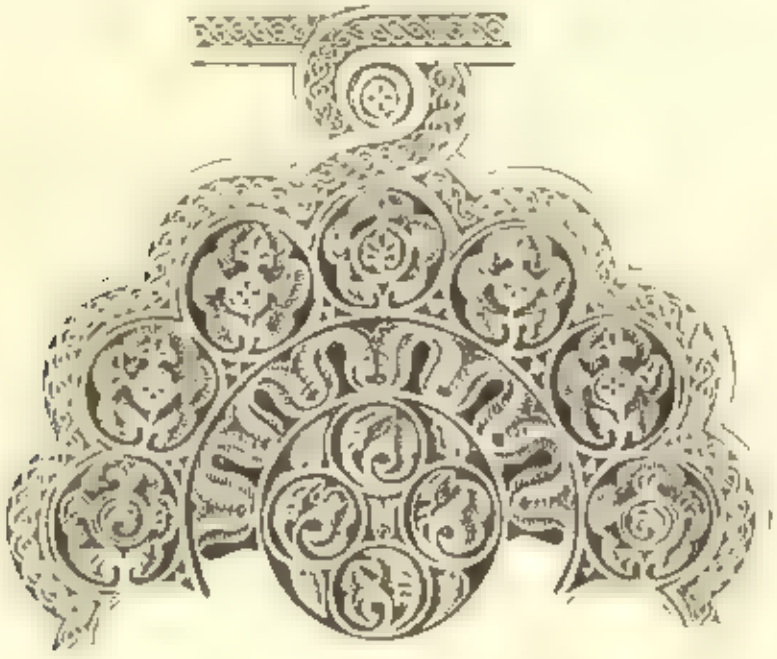

Cet argument a d'autant plus de portée que les feuilles de vigne à petits trous de vrille dans leur axe vertical sont plus anciennes qu'on ne croyait au refus. J'en ai trouvé, il y a trois ans, dans la mosquée d'Ibn Tulun [illegible]. Comme il est peu probable que Nayin ait subi l'influence de l'art abbaside du Caire, ces feuilles de vignes déformées doivent avoir été plus fréquentes dans les provinces orientales de l'Islam qu'on ne le croyait jusqu'ici.

Nous trouvons un nouveau type de feuille de vigne dans les compartiments géométriques des intrados que soutiennent les colonnes. La figure 3 présente les trois types différents se répétant dans tous les cercles festonnés, bien que

[1] C. J. Lamm en parle aussi dans *Studien über die Weinornamentik in der reifen Kunst des Islam*, Stockholm, 1928, p. 7.

l'ordre en varie. Il est à noter que ces cercles, ainsi que les hexagones oblongs entrelacés avec eux, sont formés non par des rangées de perles, mais par des rubans tressés entre deux filets [1]. Le contour des feuilles de vigne se détermine par les petits cercles qui les entourent. Elles sont complètement plus ou moins aplaties et dans les sillons des feuillets faits à la veille on peut les distinguer. Les feuilles de Samarra et d'Ibn Tulun ne sont pas appliquées à leurs surfaces. Ces arabesques se trouvent toutes sur un même plan et se détachent des lobes creux dont la surface monte vers le centre de la feuille. Au haut de la figure 1 nous voyons une feuille de vigne à droite. De sa courte tige verte de percent deux demi-feuilles en forme de V, qui sont entourées d'un double cercle entourant une feuille à cinq lobes entaillés et garnis de trois feuillets à trois lobes. Les deux feuilles de vigne suivantes à droite et à gauche présentent une surface arabesque plus prononcée, chaque lobe du centre aussi que les trois feuillets qui en naissent sont des excroissances du motif végétal à l'intérieur. C'est ce dessin que nous retrouverons le plus souvent dans les feuilles de vigne de la mosquée. Il se trouve non seulement dans les hexagones oblongs, mais aussi dans les grands entrelacs. Les deux feuilles de vigne sur l'axe horizontal du cercle festonné (voir figure 3 en bas à gauche et à droite) sont partiellement recroquevillées puisqu'elles offrent un élément végétal typique des ornements de Samarra, la feuille d'acanthe. Celle de gauche présente une nuance tige qui sort de notre, forme palmette fendue et formant deux tours de spirale qui se terminent en fragment d'acanthe. Des fragments de cinq parties de la spirale extérieure, enfin, nous rappelle un ornement rare de Samarra [2].

A l'intérieur du décor à feuilles de vigne nous trouvons une série de calices à demi-feuilles découpées formant une sorte d'arcade florale autour du centre. Le cercle festonné qui les entoure forme de quatre petits cercles dont chacun renferme un motif végétal étrange qui frappe par sa nouveauté. Il reparaît dans tous les petits contours formés par les cercles festonnés et les hexagones (voir planche VIII 2) son analyse s'en fera plus facilement à propos de la figure 4 où il se présente isolé. Nous voyons ici une nuance tige qui se happe par la tangente d'un des festons. Elle forme d'abord une volute à gauche, s'en

[1] C'est par erreur que le rang de perles paraît dans mon premier dessin, fait d'après la photographie peu nette de M. Viollet; voir *Syria*, 1921, p. 309, fig. 3.

[2] Voir *Samarra*, pl. C, 286.

1 Colonne décorée en plâtre

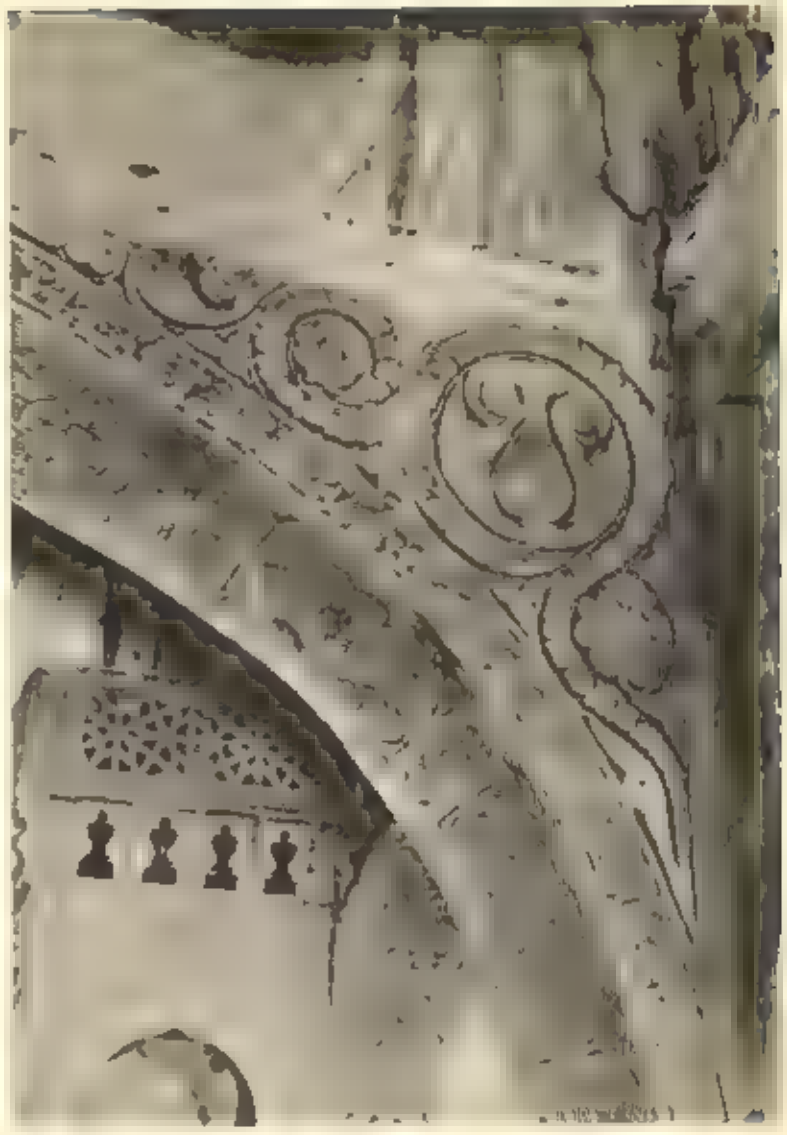

2 Encadrement décoré en plâtre

MOSQUÉE DE NAYIN

roule en spirale à deux tours et se termine en une feuille dont le contour ressemble parfaitement au fragment d'acanthe mentionné ci-dessus. Personne n'hésitera à faire dériver ce motif de l'acanthe en s'en tenant à ce contour. Mais en examinant le dessin de l'intérieur nous ne pouvons plus douter de sa nature double. Nous voyons à droite une moitié de feuille de vigne à deux trous de vrille et un motif végétal appliqué, tandis qu'à gauche il y a une feuille repliée qu'il faudra expliquer, ayant égard au contour de la composition entière, comme feuille d'acanthe. Cet amalgame étrange de feuille de vigne et d'acanthe me frappa d'abord dans le décor de certains paneaux du mimbar de Kairouan, où les feuilles de vigne en acanthe présentent une phase d'évolution antérieure à celle de Samarra [1].

Fig. 4

Les trois demi-feuilles sortant de la spirale extérieure de la figure 4 nous rappellent les ornements du style à défoncement linéaire Schrägschnittstil. Mais on verra qu'elles présentent une technique différente, comme tous les ornements de Nayin elles sont profondément découpées, de sorte que les défoncements obscurs forment un contraste prononcé avec la surface blanche des motifs environnants. Le motif floral à gauche de la figure 4 est remarquable par son dessin intérieur.

[1] Les meilleurs exemples de feuilles de vigne traitées en acanthe à lobes pointus se trouvent à Samarra sont ceux de *loc. cit.*, pl. XLVII à droite reproduits à la page 214 fig. 237. Voir l'observation de Herzfeld « Am Weinblatt ist das Einklappen der Spitzen ungewöhnlich, der Name des Blattes nicht entsprechend. So muss man einen Anklang dass irgend eine andere Form an Laufe der Entwicklung auch in das Weinblatt von Samarra eingemündet ist. » Cette autre forme n'est rien d'autre que l'acanthe plus stylisée à Samarra qu'à Kairouan. La feuille de vigne en acanthe de la figure 4 a son explication dans un ornement singulier de Samarra, voir *loc. cit.*, figure 56[1] à la page 213. Il s'agit là d'un rameau de vigne à feuilles garnies d'un bouton à trois nervures parmi les plus. Nous ne voyons pas mieux le rapport dans le contenu de la partie une grappe composée de raisins entre deux feuilles de vigne placées en acanthe. C'est assez que cet ornement soit significatif pour nous rendre à merveille avec le 3e style de Herzfeld.

La composition de feuille la plus riche qui, à première vue, paraît n'avoir aucun rapport avec les enroulements de vigne, se trouve sur deux des grands rinceaux devant le mihrab (voir planche IX et fig. 2 du texte). Nous pouvons en étudier tous les détails à la planche X. Le motif part d'une tige rouge qui vient se diviser en deux lobes de feuilles tandis que ceux de la grande feuille sont bordés par une guirlande de laurier stylisée entre deux filets. Les sept lobes présentent un contour irrégulier, le lobe supérieur étant beaucoup plus grand que les autres. L'arabesque appliquée à la surface de la feuille est une des compositions les plus élégantes de l'ornementation arabe. La tige rouge de la feuille se fend en trois petites tiges dont celles à droite et à gauche portent des demi-feuilles, tandis que celle du milieu se divise en une rosace, d'un quatre-feuilles et de quatre perles percées. Tous ces motifs se détachent sur un fond pointillé. Des feuilles entières et des demi-feuilles pointillées servent à remplir les lobes. Les traits de vrille à droite ainsi que les lobes rayés nous rappellent les feuilles de vigne de la figure 3. En y regardant de plus près nous constatons que la feuille à sept lobes de la planche X présente la même arabesque que quatre feuilles de la figure 3. Ce qui prouve l'unité de style de tout ce décor à feuilles de vigne. On pourrait se demander si cette évolution remarquable de la feuille de vigne simple a pu se produire ces 600 après J.-C. Tous nos doutes disparaîtront si nous nous rappelons telle forme isolée de Samarra, reproduite *loc. cit.*, p. 193 figure 275, ou bien les deux feuilles de vigne de Dair es-Suryani ; voir planche X, à gauche en bas.

Il y a un autre motif végétal (voir planche X en bas à droite) qui traîne l'origine remonte des enroulements de Nasr. Un œil peu exercé pourrait y voir un reptile enroulé ou un poisson, tandis qu'en réalité il s'agit d'un motif de feuille d'acanthe dégénérée que nous retrouvons à Samarra combiné avec des feuilles de vigne (voir *loc. cit.* planche XVII, ornement 277 en bas à gauche). Nous le retrouverons dans deux motifs doubles de la couche inférieure du mihrab.

Les trois feuilles trilobées qui remplissent les compartiments triangulaires

[1] Le fond pointillé qui donne à cette composition un cachet si différent des autres feuilles de vigne dans cette inscription, à gauche de la planche X, il est très frappant que nous pouvons le considérer comme produit sur des vases en céramique par des procédés analogues à ceux employés dans les fonds d'ornements analogues à inscription des siècles suivants.

Mosquée de Navia. — Détail d'un écoinçon.

de la planche X dénotent une proche parenté avec les feuilles correspondantes de Samarra et de la mosquée d'Ibn Tulun, la seule différence étant qu'elles sont toutes garnies de demi-feuilles appliquées. Si l'analyse des bandeaux à inscriptions aussi bien que celle du décor à feuilles de vigne, tel que nous le révèlent les nouvelles photographies, indiquent la date d'environ 900 après J.-C., nous pouvons dire que le problème chronologique est désormais résolu.

La feuille d'acanthe. — Les feuilles de vigne que nous venons d'examiner nous ont déjà prouvé que la feuille d'acanthe formait un élément courant des compositions des stucateurs de Nayin. Ce fait saute aux yeux quand nous regardons la figure 5. Son motif principal est la feuille d'acanthe enroulée, entourant un ornement compliqué en forme de vase flanqué de deux motifs de remplissage identiques. Lorsqu'il fut publié pour la première fois, les matériaux de comparaison faisaient défaut, car le volume de Herzfeld sur Samarra n'avait pas encore paru. Confronté avec les feuilles correspondantes de Samarra[1], la feuille d'acanthe de Nayin nous frappe par des différences remarquables. Celles de Samarra n'offrent jamais les groupes de digitations séparés par des entailles bien en évidence à Nayin, mais toujours une feuille plus stylisée. Il me paraît donc probable que l'acanthe de Nayin ne dérive pas du répertoire ornemental de Samarra, mais d'une autre couche plus ancienne[2] qui conservait des formes plus près de la nature. Fait significatif : les feuilles de vigne à lobes repliés de Samarra sont aussi plus stylisées que celles de Kairouan.

Nous trouvons une autre preuve de la prédilection pour les ornements à feuille d'acanthe en évidence à Nayin dans la bordure inférieure de la figure 5. Elle est composée d'une série de cercles minces, à l'intérieur desquels naissent des fragments d'acanthe, identiques à ceux rencontrés dans deux feuilles de la figure 3 (voir en bas à gauche et à droite). Il est à noter que ce motif végétal trouvé par Herzfeld dans une maison appartenant à l'époque de la fondation n'a jamais servi ensuite à Samarra pour la composition de frises. La bordure de la figure 5 est une preuve certaine que les stucateurs de Nayin puisaient

(1) Un des meilleurs spécimens se trouve, *loc. cit.*, pl. XLIV, au milieu de l'ornement 270.

(2) Il se peut que l'acanthe plus naturelle du Maghrib provienne de la même assise syrienne dont dépend Nayin.

(3) Voir [illegible], pl. C en bas et page 229.

leur inspiration à la même source syrienne que certains de leurs collègues de Samarra, tout en en faisant un autre usage.

La grande feuille d'acanthe de la figure 5 reparaît dans les écoinçons d'un autre mur du carré qui supporte la coupole, entourant plusieurs motifs de remplissage variés. La diversité de ces petits détails nous fait voir, une fois de plus, la qualité artistique du décor en stuc de Nayin, observation confirmée

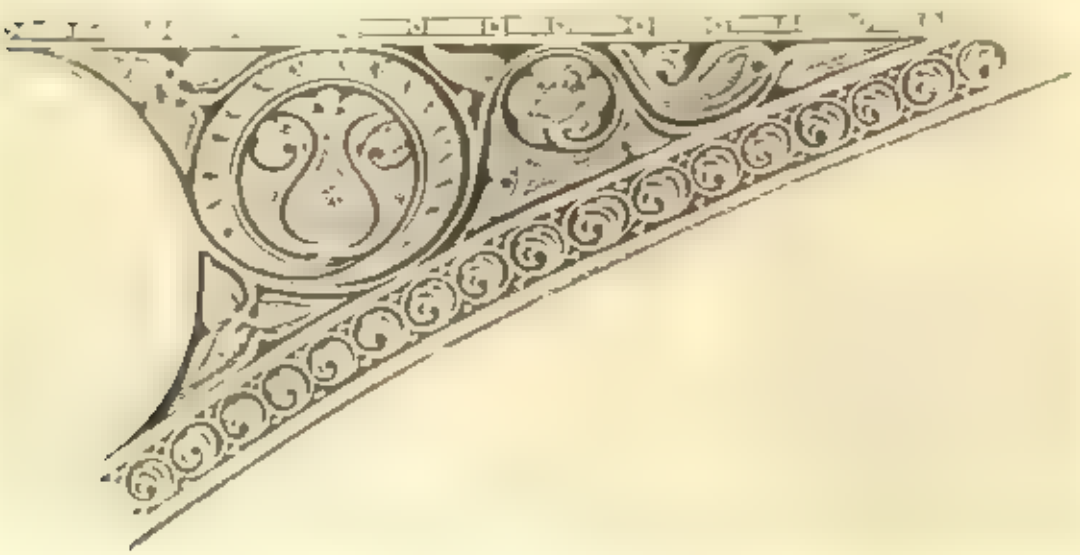

Fig. 5.

par un regard jeté sur les cercles festonnés des écoinçons reproduits à la planche XI. Le cercle à gauche a douze festons comme celui de la figure 3, mais tous les motifs de remplissage sont différents : au lieu du ruban tressé de la figure 3 nous voyons ici une rangée de perles rondes et oblongues et la feuille à double d'acanthe de la figure 4 remplaçant les feuilles de vigne. Le rond du centre aussi présente un dessin différent. Le cercle festonné de droite est plus petit que celui de gauche, n'ayant que dix festons à l'exception du rond à feuille de vigne il ressemble à son pendant.

Le Mihrab. — Le Mihrab de Nayin (voir planche VII) est sans doute le plus original de son espèce qui se trouve dans l'art abbasside. Son âge, la richesse de son décor géométrique et végétal, le bel équilibre de sa composition le placent

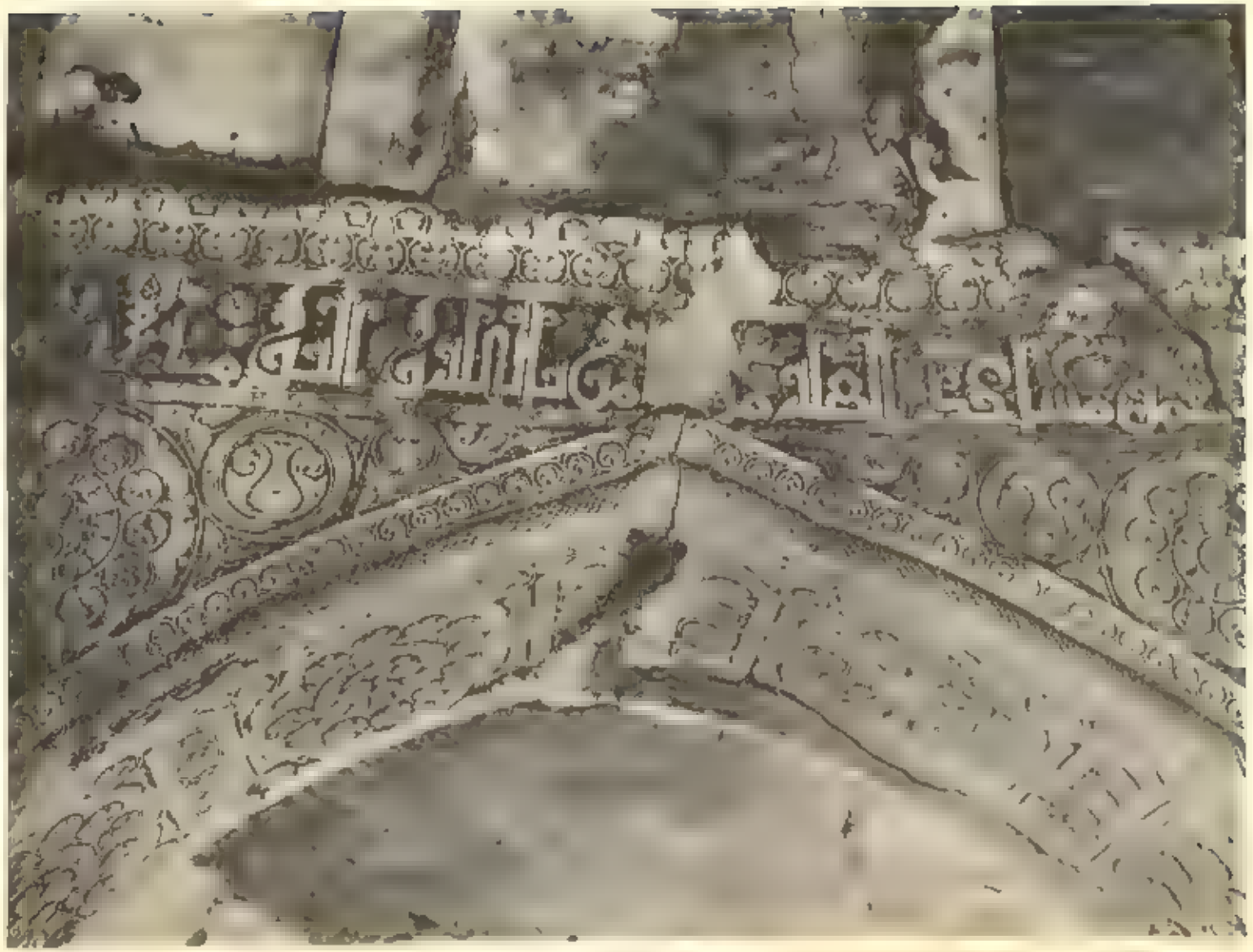

MOSQUÉE DE NAYN

parmi les monuments les plus importants de l'art musulman tout entier. Les détails de son architecture nous surprendront quand nous les comparerons à ceux des mihrabs des provinces occidentales de l'Islam. Nous y voyons deux paires de colonnes engagées dont chacune soutient une voûte ogivale encadrée d'un rectangle. Contre cet arrangement nous avons deux motifs fermant un seul intervalle. Chacun de ces motifs est une spécialité de l'architecture musulmane en Perse : originaire de Nâyin, mais il n'y a pas lieu de douter qu'on l'ait employé dans les régions précédant dès sur les Quatre cents ans après on le trouve toujours à Ispahan dans la Masdjid-i Djum'ah[1].

Le décor du mihrab contient une telle quantité de détails ornementaux qu'on ne peut mentionner ici que les groupes principaux. Les fûts des deux colonnes plus petites présentent un décor fait d'ovales pointus dont les motifs de remplissage végétaux se voient fort bien. Les deux grands fûts sont divisés en panneaux rectangulaires par des bordures rayonnantes, pareilles à celle de la figure 2. Les panneaux offrent quatre dessins géométriques dont quelques-uns se rapprochent du décor d'une petite coupole de Sarvistân[2].

Les chapiteaux du mihrab sont remarquables par leurs feuilles d'acanthe qui, elles aussi, montrent l'unité de style de tout le décor de la mosquée. Les deux plus petits (voir planche XIII, 1) présentent un type de feuille qui se retrouve dans plusieurs monuments abbasides. Elle est utilisée à diverses des mêmes motifs s'accordent aux rencontres sur quelques fûts de vigne de la mosquée. Les chapiteaux des grandes colonnes sont plus compliqués, voir planche XIII, 2. Leurs feuilles d'acanthe s'entrecroisent et leurs feuilles remplies qui s'y appliquent et qui forment une arcade végétale. Ce motif aussi se trouve fréquemment parmi les ornements de Nâyin : voir la bordure des figures 1 et 3[3].

Entre les feuilles d'acanthe des chapiteaux de la planche XIII nous voyons le

[1] La troisième ogive, séparée par un intervalle des ornements au-dessus, forme avec cette dernière à croisée en arc brisé, forme presque plus ancienne.

[2] Voir Dieulafoy, *Perse*, pl. XXVI. M. Pope a aussi publié ce motif et remarqué sur cette voûte quatre appendices à feuilles d'acanthe qui semblent descendre en ligne droite de ceux de Nâyin.

[3] Voir Herzfeld, *op. cit.*, pl. XXVII, ornement 7. Les colonnes de chaque côté de Darabgird Siroum sont couvertes d'un décor pas simple à triangles.

[4] Cf. par exemple le prototype syrien dans Vogüé, *La Syrie centrale*, pl. XXIV, le dessus de la porte.

petits disques et les rosaces soutenant des tiges grêles d'où naissent des feuilles lancéolées et des motifs d'acanthe. Ce détail est fréquent dans l'art abbasside. Notons que les feuilles d'acanthe de Nayin se rapprochent plus de la nature que celles de Samarra, qui sont sans entailles [1].

Mais l'intérêt se concentre sur le décor des niches au-dessus des voûtes ogivales. Il y a une telle différence de l'une à l'autre que l'observateur naïf serait tenté de les attribuer à des époques différentes, tandis qu'en réalité elles ne font que combiner les deux styles présentés par les grands cloisons de la mosquée, voir planche IX et X. Tout en évitant le surcharger de la monotonie, l'artiste a créé une sorte de balance stéréotypée dans le décor du tambour en remplissant la niche inférieure de motifs pesants et la niche supérieure par des motifs plus légers. On ne saurait renverser cet arrangement sans nuire à l'harmonie de la composition générale. Car le décor plus grêle de la niche supérieure forme une transition heureuse avec le décor du mur environnant.

La niche inférieure. — Au milieu de sa base horizontale nous trouvons une feuille d'acanthe aplatie d'où naissent deux cornes d'abondance faites de motifs trilobés superposés. Leurs ouvertures festonnées tournées vers le bas forment la base du décor de la niche. La feuille d'acanthe mentionnée ci-dessus donne naissance à une petite feuille en forme de cœur, surmontée d'un grand ovale pointu modelé en relief. Il sert de support à un motif en forme de vase décoré d'un dessin pointillé.

Tous ces motifs sont flanqués de tiges délicates garnies de feuilles d'vigne très découpées, pareilles à celles de la planche X. A droite et à gauche du col du vase nous retrouvons la demi-feuille de la figure 3. Le groupe triangulaire du raisin attachée à sa tige nous prouve sa dérivation de la feuille de vigne. Les ornements les plus étranges de toute la mosquée sont les deux feuilles composées qui, à droite et à gauche, prennent la forme de vases pointus. Elles naissent d'une grande tige parente à celle de la planche X, composée comme elle d'une série de feuillets trilobés.

La feuille, si l'on peut l'appeler ainsi, offre les éléments les plus hétérogènes. Au milieu une sorte de rosace ou dessus une feuille de vigne, puis

[1] Voir *loc. cit.*, p. 29–33.

MOSQUÉE DE NAYIN
Le Mihrab

lobes garnis d'arabesques appliquées, et des deux côtés trois motifs replus dérivés de la même acanthe dégénérée, rencontrée au cou inférieure de la planche X. Nul part l'art abbasside n'offre rien de comparable à cette feuille composée de Nayin.

La niche supérieure. — Très frappante est la note de couleur unie qui domine ici. Elle provient de dix sept rangs de feuilles de vigne et de grappes

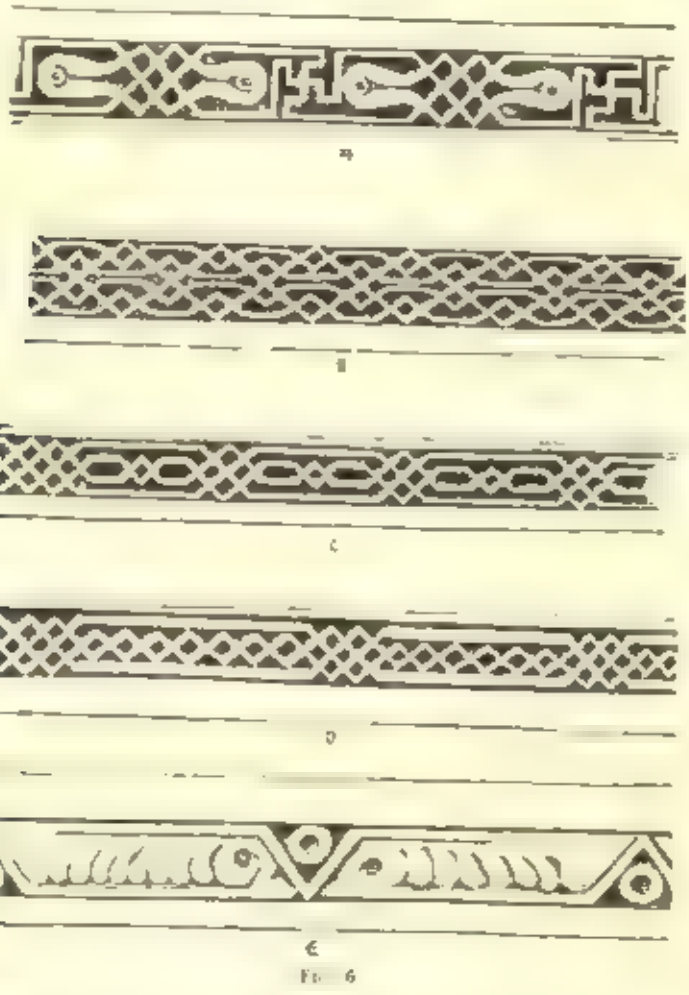

Fig. 6

de raisin pointes à huit rameaux qui poussent à droite et à gauche de l'axe médian de la niche [1]. Tout cet ensemble d'un dessin régulier rapporte

[1] Voir Herzfeld, *loc. cit.*, p. 202, fig. 288

Quoique cette nouvelle photographie de la niche n'en donne pas tous les détails, on remarquera que les feuilles de vigne de cette partie de la mosquée présentent un décor plus riche que celles des colonnes.

L'axe vertical de la niche reçoit un léger accent par un motif à vase qui le termine et par des paires de demi-feuilles superposées, séparées l'une de l'autre par des feuilles à cinq lobes.

Il ne faudra pas négliger les rosaces, placées dans les écoinçons formés par les arcs et leur cadre rectangulaire. Elles présentent différents dessins d'acanthes et nous rappellent quel rôle important tient l'acanthe à côté de la feuille de vigne dans la plus ancienne des mosquées persanes.

Quant aux petites bordures qui encadrent et parfois séparent les différents compartiments de la surface à décorer de Nayin, comparées à celles de Samarra, elles indiquent partout et un progrès remarquable dans l'évolution de l'ornement musulman. Nous retrouvons à Nayin quelques motifs de Samarra : des rangées de perles percées entre deux filets (voir figure 2), des perles rondes et carrées, alternant avec des perles oblongues (voir figure 1), rangées de perles transformées en galons tressés (voir figure 3), et la bordure à méandre ; voir planche X, à droite [3].

Toutes les bordures reproduites à la figure 6 sont étrangères à l'art de Samarra. A l'exception de F qui décore le haut des colonnes, les bordures B-D se trouvent au mihrab. Tandis que A et E combinent les motifs à méandre avec des motifs végétaux, B, C et D sont purement géométriques. Le dessin de A est d'un intérêt tout particulier, parce qu'il joint le svastika à un motif floral bien connu de Nayin. Celui-là, si répandu dans l'art syro-hellénistique, nous apporte une preuve nouvelle des rapports qui existent entre l'art syrien et celui de Nayin. B qui consiste en arcs aplatis entrelacés avec des lignes droites formant des losanges est la bordure principale, dont la moitié se rencontre sur tous les cotrados, voir planche VIII 2 et figure 4. B aussi bien que C et D sont les plus anciens prototypes connus des bordures géométriques qu'on rencontre si souvent dans les monuments persans et turcs de date plus récente.

Dans la bordure à droite et à gauche des colonnes du mihrab les perles oblongues sont tendues.

[3] Voir *Samarra*, p. 185, fig. 261.

Le contour de D peut être comparé à une bordure de Samarra (voir *loc. cit.*, p. 186, fig. 2[illegible]) pour démontrer la variété ornementale des bordures de Nayin.

La grande bordure encadrant le haut et le côté gauche du mihrab (voir planche XII) présente un caractère différent des autres bordures : ses étoiles n'étant pas entrelacées mais juxtaposées.

Après cette analyse sommaire des principaux groupes d'ornements, il nous reste à mentionner les jugements portés sur la mosquée de Nayin dans la littérature archéologique des dernières années. L'avis divergent de M. Diez concernant la chronologie de la mosquée a déjà été mentionné plus haut. A l'avenir la seule question qui se pose est de savoir si l'on peut placer la mosquée à la fin du IXe siècle, après J.-C., ou au commencement du Xe. Espérons que M. Diez dans une nouvelle édition de son livre sur la Perse donnera au moins une ou deux photographies de la mosquée, montrant son importance archéologique. Sa reproduction un peu grossière de mon dessin du décor principal des colonnes de la mosquée n'est pas satisfaisante [1]. L'auteur critique le manque d'une comparaison entre le mihrab en stuc de Chargird et celui de Nayin. Ceci demanderait plus de détails que je n'ai pu trouver dans son livre. Du reste les deux monuments diffèrent considérablement au point de vue technique et artistique, ce qui rendrait toute comparaison peu fructueuse.

M. G. Migeon dans la seconde édition de son *Manuel d'art musulman* insiste sur la richesse surprenante de la mosquée [2].

M. E. Kühnel a reconnu l'originalité de l'art de Nayin ; dans son histoire de l'art musulman il a reproduit une planche de la revue *Syria* contenant une des remarquables colonnes de la mosquée [3].

M. E. Herzfeld mentionne plusieurs fois Nayin dans son analyse du décor à feuilles de vigne de Samarra. Ce spécialiste distingué ayant porté un jugement général sur le caractère du décor de la mosquée, je ne puis me passer de le citer *verbatim* : « Die Moschee von Nayin bei Isfahan ist dritten Stiles. Das Pflanzenwerk wiederholt noch die in Samarra üblichen Bildungen, aber mit Unterschieden in Naturähnlichkeit, Zusammensetzung und Masstab, die deutlich zeigen, dass diese Kunst einen Schritt bergab getan hat [4]. »

C'est au lecteur de cette analyse de décider si comparé à l'art de Samarra,

[1] A comparer *Syria*, 1921, p. 300 (fig. 1) ; *Persien*, p. 48.

[2] Voir *loc. cit.*, vol. I, p. 236.

[3] Voir Springer's *Kunstgeschichte, die aussere coptische Kunst*, p. 39. J'ai appris de l'auteur que la date erronée est due à une inadvertance, qui sera corrigée plus tard.

[4] Voir *loc. cit.*, p. 8, en bas.

c'est de Nayin marque une espèce de décadence. De pareils jugements esthétiques, étant avant tout l'expression du goût individuel, il ne faut pas les prendre trop à la lettre. Il est certain que l'art de Nayin a un caractère très prononcé, qui n'est nullement une simple imitation ou répétition plus ou moins réussie des motifs de Samarra.

Les éléments végétaux ainsi que les thèmes décoratifs ne sont qu'on parle les mêmes. Rappelons-nous les bordures à fragments de palmettes, celles à galons tressés et surtout ces remarquables bandeaux à inscriptions qui font absolument défaut à l'art de Samarra. Malgré tout faite de ces détails importants, on constatera que l'ensemble du décor de la mosquée révèle une originalité vraiment surprenante dans la composition des surfaces. Le seul mur du mihrab en est une preuve. Les compartiments dont il est composé, se distinguent les uns des autres par leurs différentes tons de couleur produits par l'emploi d'éléments décoratifs variés. Et pourtant ils forment un ensemble d'une harmonie aussi rare que savante. La mosquée de Nayin marque une étape, un progrès réel dans l'histoire de l'art musulman.

S. Flury.

LA CITADELLE DE DAMAS

PAR

JEAN SAUVAGET

Premier article

A M. Jaudefroy-Demombynes
hommage de reconnaissance

En 1924, l'étude archéologique de la citadelle de Damas était un sujet entièrement nouveau : les travaux de van Berchem [1] et de Sobernheim [2] intéressaient particulièrement l'épigraphie, et le monument lui-même était connu que par de rares photographies et de brèves descriptions, généralement anciennes. Il avait paru intéressant de combler cette lacune par des relevés détaillés. Ceux-ci purent être effectués dans des conditions particulièrement favorables, grâce à la belle initiative du général Marquet, qui s'était consacré à la remise en état de la citadelle [3] et qui s'est prodigué, pendant près de deux ans, avec les officiers du 2e régiment mixte syrien, pour mener à bien cette lourde tâche, malgré les moyens rudimentaires dont il disposait. L'intérêt que les uns et les autres ont bien voulu apporter à mes recherches, la spontanéité avec laquelle ils se sont ingéniés à les faciliter, ont été pour moi non seulement une aide matérielle considérable, mais aussi un précieux encouragement ; je tiens à les assurer tous ici de ma profonde gratitude.

Depuis 1924, MM. Watzinger et Wulzinger ont publié sur la citadelle de Damas un travail étendu et intéressant [4]. Il était cependant possible d'apporter sur certains points un complément d'information et ces matériaux allaient être publiés quand ils furent dispersés lors des événements de Damas en octobre 1925. Grâce au bienveillant appui du général Vallier, il m'a été

(1) VAN BERCHEM, *Inscriptions arabes de Syrie*, dans *Mémoires de l'Institut Égyptien*, 1897.

(2) SOBERNHEIM, *Die Inschriften der Zitadelle von Damaskus*, dans *Der Islam*, t. XII, pp. 21-28.

(3) Au début de 1924, le sol de la citadelle disparaissait par places sous plus de 2 m. de décombres.

(4) WATZINGER et WULZINGER, *Damaskus*, I, die antike Stadt, pp. 54-56, et surtout II, die islamische Stadt, pp. 166-182, pl. 14 à 17 et pl. 60.

possible d'exécuter de nouveaux relevés. Leur publication, telle qu'on la trouvera ici, ne saurait avoir qu'un caractère provisoire : une étude approfondie de la citadelle de Damas devrait, en effet, être pour une bonne part fondée sur les textes historiques : or, ceux-ci sont si dispersés que leur dépouillement complet exigerait une lecture considérable. D'autre part, leur valeur est loin d'être la même pour les diverses périodes : la grande figure de Saladin une fois disparue, les documents se font plus rares et plus schématiques, et il faut attendre l'époque mamelouke pour retrouver des renseignements détaillés, mais postérieurs de deux siècles environ à la construction du monument actuel. Bien des points encore obscurs pourront donc être élucidés par la suite, bien des corrections s'imposeront, mais il a paru utile de fournir le plus tôt possible des matériaux en vue d'une étude définitive, qui mériterait d'être entreprise.

La citadelle de Damas, en effet, est une des mieux conservées parmi les grandes forteresses syriennes de l'époque des croisades. Il suffit de parcourir le *Voyage en Syrie* de Van Berchem pour se rendre compte de l'état de ruine dans le pays il a trouvé — il y a plus de 30 ans — la plupart des châteaux qu'il a visités. La citadelle de Homs est réduite à quelques pans de murs ; celle de Hama n'est plus représentée que par la butte qui lui servait d'assiette. La citadelle d'Alep a conservé de l'époque avyoubide que sa grande mosquée et sa magnifique entrée. L'enceinte, qui s'écroule chaque jour davantage, et qui date presque entièrement des environs de la conquête ottomane, ne renferme plus guère qu'un terrain vague, et il faut regretter que le beau geste du général Marquet ne lui ait pas suscité d'émule dans la Syrie du Nord [1]. — La citadelle de Damas présente donc un intérêt tout particulier, puisqu'on y retrouve une enceinte défensive du XIIIe siècle, en bon état de conservation et à peine altérée par les remaniements postérieurs.

*
* *

Il serait cependant imprudent de vouloir considérer la citadelle de Damas comme le type de la forteresse arabe du moyen âge. MM. Watzinger et Wulzinger ont parfaitement établi qu'elle a succédé à un ouvrage antique, dont

[1] Je n'ai pu me procurer ici les publications relatives aux citadelles de Bosra et de Baalbek, l'une et l'autre en bon état de conservation.

les restes sont suffisants pour qu'on puisse se faire une idée de son ordonnance. Celle-ci correspond au plan classique du *castrum* romain, entre avec une tour oblique angle et une porte au milieu de chaque face. La tour d'angle Nord-Est N' (fig. 1) est la mieux conservée : c'est un saillant rectangulaire 9 m. 60 × 6 m. 30 dans œuvre, dont les murs atteignent l'épaisseur de 2 m. Les autres principaux vestiges conservés sont ceux des saillants protégeant la porte orientale et la porte septentrionale. L'un d'eux (E'), qui sert aujourd'hui de cour entre le *dergâh* oriental et la salle à coupole E, possède encore 3 étages percés chacun, sur la face Est, d'une archère sous une niche rectangulaire. Là encore, le mur, formé de 2 parements en grand appareil réunis par un blocage où abonde une sorte de ciment gris lustré, a une épaisseur de 2 m. Quant au saillant Ouest de la porte Nord (O'), il se distingue par les fûts de colonnes posés en parpaing au-dessous de l'archère du premier étage. Ce dernier détail, joint aux nombreux fragments de sculptures remployés dans les vestiges de la citadelle primitive, permet de dater celle-ci d'une façon approximative : avant les Arabes, la Basse-Antiquité connaît déjà les fûts de colonnes liaisonnant la maçonnerie[1] : c'est, sans aucun doute, à cette époque ou, au plus tard, aux premiers temps de la domination musulmane qu'il faut attribuer ces restes, sans doute probablement eux-mêmes à une forteresse plus ancienne.

Fig. 1. — La cour orientale A

La présence du *castrum* antique explique la situation de la citadelle par rapport au reste du système défensif de Damas[2], dont elle occupe l'angle Nord-Ouest de telle sorte que sa surface se trouve comprise à l'intérieur de l'enceinte. Il est difficile de juger de l'originalité de ce dispositif, les villes syriennes ayant presque toutes perdu leurs remparts[3]. C'est certainement au

[1] On en trouve un bel exemple à Ḥowwārīn, dans le soubassement du mur Sud.

[2] Voir les plans de Damas dans Watzinger et Wulzinger.

[3] A Alep, la citadelle se trouve aujourd'hui former réduit à l'intérieur de l'enceinte qui l'enveloppe de toutes parts, mais il n'en est ainsi que depuis le XIIe siècle. Auparavant elle se trouvait à cheval sur une face du rempart (Ibn Šiḥna, *Durr* (éd. Beyrouth), ch. V et VI) comme la citadelle de Jérusalem.

fait qu'elle a succédé à un établissement fortifié plus ancien que la citadelle doit la plus remarquable de ses particularités : celle d'être bâtie de plain pied avec le reste de la ville, au lieu d'occuper le sommet d'un tertre comme presque toutes les constructions militaires syriennes du Moyen Age. A l'époque mamelouke, le fait paraissait assez étrange pour être noté et provoquer une comparaison avec les citadelles de Boṣra et de Baalbek [1], édifiées également en terrain plat. Le rapprochement ne manque pas de valeur : ces deux forteresses ont, en effet, été élevées dans les restes de monuments antiques, dont la présence bien plus que l'absence d'éminence naturelle, qui aurait pu être corrigée par des travaux de terrassement [2], explique leur site et leur assiette. L'aménagement en citadelles d'édifices que leur masse et leur état de conservation permettait d'utiliser dans un but défensif devait paraître parfaitement rationnel aux architectes musulmans du Moyen Age, habitués à employer comme carrière les constructions ruinées ou délimitées : ce procédé permettait de réaliser une économie appréciable de temps, de matériel et de main-d'œuvre. C'est ainsi qu'à Palmyre le temple de Bêl a reçu à l'époque arabe une entrée fortifiée percée dans un saillant ; à Baalbek, des courtines et des tours furent adjointes aux temples [3] ; à Boṣrâ, le théâtre fut entouré d'un mur d'enceinte, et un terre-plain fut créé en comblant l'orchestre et la scène [4].

Le cas de la citadelle de Damas est moins clair : nous ignorons, en effet, dans quelle mesure l'ouvrage antique a été utilisé lors de la reconstruction du XIIIe siècle : y a-t-il eu incorporation effective à la nouvelle forteresse du *castrum*, ou bien celui-ci a-t-il seulement déterminé le site et la configuration générale de celle-là ? Le problème reste entier, on peut même dire insoluble, car nous ne connaissons pas l'état dans lequel se trouvait l'enceinte fortifiée au moment des premiers travaux d'al-Malik al-Adil. Assurément, il est inadmissible qu'un monument de fondation s'ancienne ait pu demeurer des siècles sans réparations, et celles-ci peuvent avoir eu une importance qui nous échappe par suite du manque de documents. C'est ainsi que la « fondation »

[1] Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, pp. 35, 69 et 74.

[2] Ainsi à Homs la butte de la citadelle est formée de matériaux rapportés ; à Alep, une hauteur rocheuse a été régularisée de la même façon.

[3] *Encyclopédie de l'Islam*, art. « Baalbek », t. I, pp. [illegible] et suiv.

[4] Brünnow et Domaszewski, *Provincia Arabia*, t. III, pp. 44 et suiv.

de la citadelle par leur sultan Salomande Atsiz, dont on cherche des travaux d'une certaine ampleur, puisque, une cinquantaine d'années plus tard, un *majlis* s'y tint dans la Coupole des Roses [3]; les princes bourides y ont leur demeure, agrandie en 527 (1133) par Sams al-Mulk Ismā'īl, du Palais de la Jonction (*Dār al-Mamlaka* et *Dār al-Sa'āda*). De même, si nous ignorons tout des travaux de Nūr ad-Dīn, en dehors de l'édification d'une grande mosquée, on peut cependant supposer qu'il consacra ses soins à la forteresse, comme aux autres monuments militaires d'Alep et de Damas [4]. Pour les constructions de Saladin, nous sommes mieux renseignés, grâce à une inscription récemment étudiée par M. Wiet [5]. Ce texte, qui commémore la restauration d'une tour en 574 (1178-1179), est gravé sur un bloc qui présente une convexité accentuée indiquant clairement qu'il était encastré dans une tour ronde. La forteresse antique ne comportait que des saillants carrés [6]. Enfin, la citadelle comprenait alors un *īwān* où le sultan tenait ses audiences solennelles et présidait le festin, et un jardin dans lequel se trouvait la « maison » où Saladin mourut et fut enterré [7].

Toutes ces mentions des historiens accusent un changement notable dans l'aspect de la forteresse, et on est en droit de se demander s'il restait du *castrum*, au début du XIIe siècle, autre chose que ce que nous en voyons actuellement. Le manque de cohésion et la rareté des fragments conservés tendraient à prouver qu'à l'époque de la reconstruction d'al-Malik al-'Ādil la citadelle antique avait disparu plus ou moins complètement, soit à la suite d'un long abandon, ce qui est incompatible avec les faits historiques énoncés plus haut, soit à la suite de transformations. Il resterait à expliquer pourquoi *seuls* les vestiges antiques ont été conservés dans la nouvelle construction, à l'exclusion de toutes les réfections arabes [8], par exemple celles de Saladin, vieilles à peine

[1] Sauvaire, *Description de Damas*, dans *Journal Asiatique*, mai-juin 1896, p. 374.

[2] Ibn Qalānisī, *Dayl Ta'rīkh Dimašq* (éd. Amedroz), p. 223.

[3] Ibn Qalānisī, pp. 230 et 239.

[4] Wiet, *Notes d'épigraphie syro-musulmane*, dans *Syria*, VII, p. 48.

[5] Wiet, *Notes*, *Syria*, VII, pp. 48 et suiv.

[6] Cette inscription ayant été trouvée dans des déblais, derrière la courtine FG, on n'en peut rien conclure quant à l'emplacement de la tour restaurée par Saladin.

[7] Abū Šāma, *Kitāb ar-Rawḍatayn*, dans *Historiens des Croisades*, Orientaux, t. V, p. 93 et *passim*.

[8] Ibn Šaddād, *An-Nawādir as-Sulṭāniyya*, dans *Hist. Crois.*, Or., III, p. 369.

[9] A l'exception d'une partie de l'entrée orientale.

d'une trentaine d'années. Comme on l'a dit plus haut, le problème paraît insoluble dans l'état actuel de notre documentation, et il faut se borner à enregistrer la superposition d'une citadelle médiévale à une citadelle antique.

C'est sans doute à l'influence de cette dernière qu'il faut attribuer la disposition générale de l'ensemble en comparée aux autres forteresses arabes. La citadelles de Damas se distingue par le tracé parfaitement régulier de son enceinte, établie sur plan rectangulaire. Cette forme semi-tenons rencontrait de la même influence antique que vaut Bâtchoun signalait dans certains fortins arabes carrés avec les tours aux angles [1]. On a vu plus haut qu'il ne restait peut-être que très peu de chose de la forteresse romaine au début du XIIIe siècle, mais on est autorisé à penser que si les remaniements postérieurs en avaient altéré la physionomie, ils avaient à moins du s'en inspirer, et l'influence antique sans agir directement a pu se transmettre par leur intermédiaire.

Quoiqu'il en soit, la Citadelle d'Al-Malik al-Adil avec sa ceinture fortifiée de 220 × 160 m., représente un élargissement notable de l'enceinte antique qui ne semble pas avoir mesuré plus de 120 m. de côté [2]. Le mur d'enceinte, qu'entrecoupait un fossé sec [3], était flanqué de 14 tours dont 4 occupant les angles six subsistent aujourd'hui dans leur état ancien.

C'est le front Sud de la Citadelle qui se présente comme la partie la plus complète et la plus homogène de l'enceinte. L'état de conservation, vraiment extraordinaire de sa courtine et de ses tours (pl. XIV, 1) le peu d'importance des restaurations permettent d'y étudier avec précision les caractéristiques de la ceinture fortifiée bâtie par Al-Adil. Il constitue à cet égard un document unique, dont on ne retrouve l'équivalent ni sur le front Ouest, complètement

[1] La déviation du coin Nord-Ouest est due à l'orientation du bras du Barada qui sert de fossé à la face Nord de l'enceinte. La citadelle antique, moins proche du fleuve, ne la connaissait sans doute pas (plan Watzinger et Wulzinger).

[2] *Voyage en Syrie*, pp. 131 et 161.

[3] Pour l'histoire de la reconstruction de la citadelle et celle de ses réfections postérieures, on ne peut que renvoyer une fois pour toutes à l'étude de M. Wiet, déjà citée, où l'on trouvera tous les documents utiles.

[4] Watzinger et Wulzinger, I, p. 55.

[5] L'eau n'y était amenée qu'en cas de besoin, Dimashkiyah, *Syrie*, p. 35; Porter, *Five Years in Damascus* I, p. 50. Ce fossé est aujourd'hui comblé et des bazars ont été construits sur son emplacement; on en verra l'aspect primitif dans von Oppenheim, *Vom Mittelmeer zum persischen Golf*, I, p. 64. D'Arvieux (*Mémoires*, t. II, p. 449) lui attribue 10 toises de large sur 3 de profondeur, Kremer *Topographie von Damaskus*, II, p. 221, 15 pieds de profondeur.

I. Les trois H et vues de l'entrée actuelle.

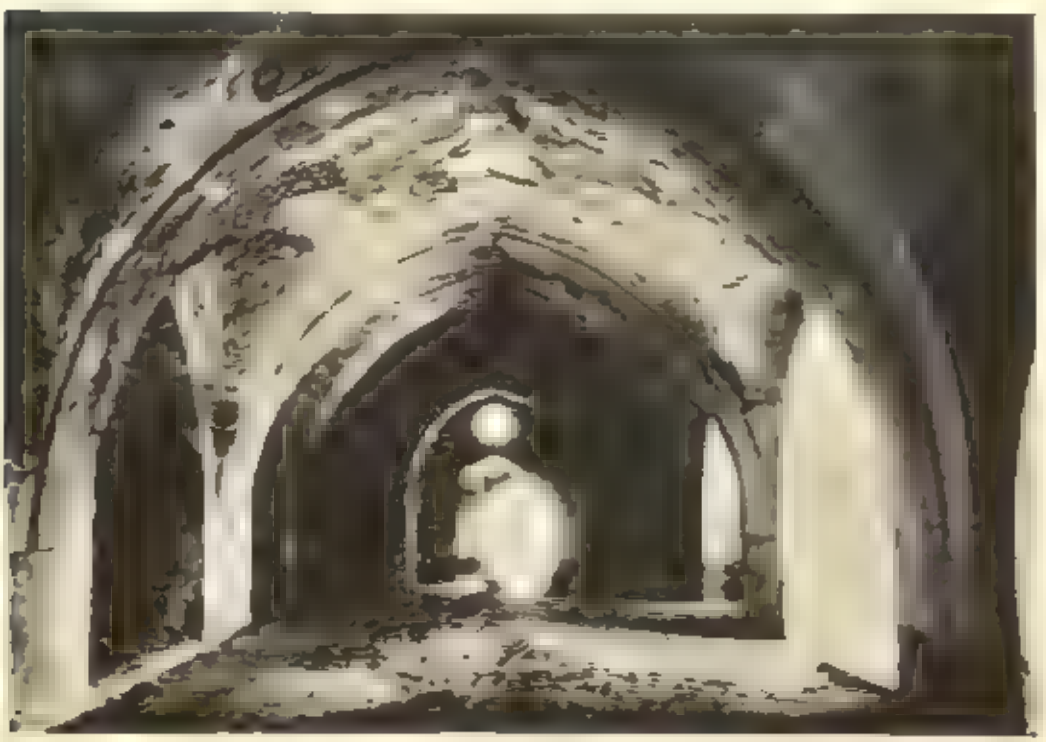

II. Palais de Damas. Salle du deuxième étage.

ruiné, ni sur les fronts Nord et Est, qui [illegible] deux beaux exemples de portes, mais n'est pas conservé la disposition primitive de leur muraille.

Les tours [illegible] les unes des autres d'une trentaine de mètres [1], sont reliées entre elles par un mur épais de [illegible] qui comporte suivant la coutume un noyau de [illegible] et mortier [illegible] deux parements [illegible]. Les dimensions des pierres (hauteur moyenne des assises : 0 m. 62) sont relativement considérables, mais de bien peu supérieures

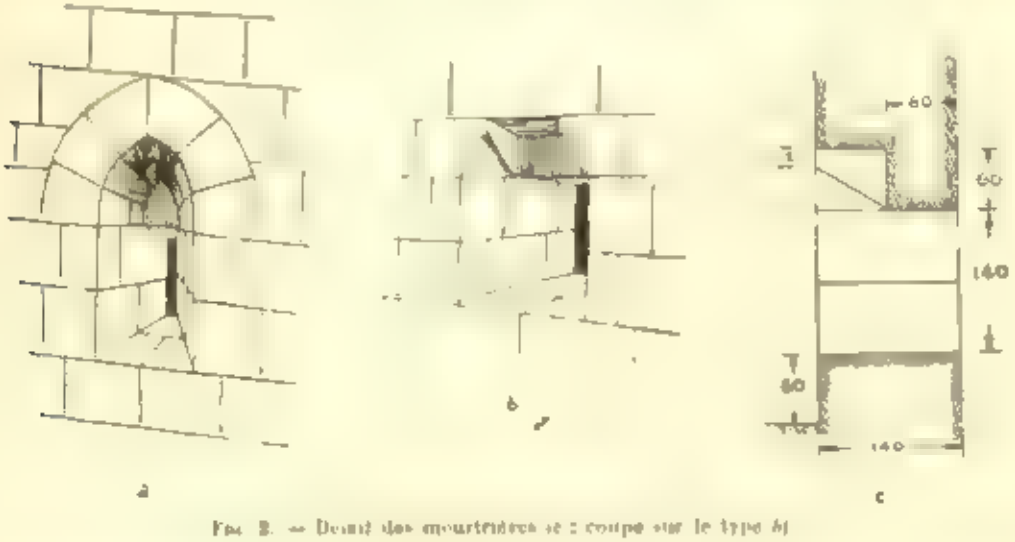

Fig. 2. — Détail des meurtrières (c : coupe sur le type b).

[illegible] dans les autres monuments contemporains. L'aspect robuste de la maçonnerie se trouve accentué par de forts bossages à la rustique, que l'on retrouve dans toute la citadelle, à l'exception des bâtiments occupant l'intérieur de l'enceinte (C, D, E, P, R, S, S). Le centre des blocs de pierre demeure à l'état brut, forme une saillie qui atteint parfois plus de [illegible] la protection contre la sape et le choc des projectiles était d'autant mieux assurée que tous les joints de la maçonnerie, jusque dans les parties de la forteresse les moins exposées aux coups ennemis, étaient recouverts d'un bourrelet de ciment d'une grande dureté [2].

[1] Cette dimension est en rapport avec la portée de l'arbalète, une quarantaine de mètres (Choisy, *Histoire de l'architecture*, p. [illegible]). Sur le front Nord, où le fleuve contribue à la défense, l'écartement des tours augmente quelque peu.

[2] De même, pour l'enceinte de Damas, à Bab-as-Salama (Gd). Je n'ai pas souvenir

La muraille est pourvue de 3 étages de défenses : au niveau du sol intérieur de la Citadelle, chaque pan de courtine est percé de 5 meurtrières ménagées sous des niches d'ensemble moyennes, largeur 3 m. 60, profondeur 3 m. 30, voûtées par un berceau de [illegible] dont les reins portent un chemin de ronde. Ce dernier possède également [illegible] archères au-dessus un parapet crénelé. Les meurtrières appartiennent à 3 types différents : celles des niches de tir du rez-de-chaussée sont généralement ogivales (fig. 2, *a*), mais quelques-unes ont reçu une forme décorative (fig. 2, *b* et *c*) qu'on retrouve à Alep et à Šayzar [2] ; celles du chemin de ronde sont de simples baies rectangulaires à linteau, comme sur la plate-forme des tours (pl. XV, fig. 1).

Fig. 2. [illegible]

La répartition des niches de tir mérite d'être soulignée : elles se superposent exactement sur toute la hauteur de la courtine. Cette disposition n'est pas sans entraîner de graves inconvénients : d'une part, la muraille présente une série de zones verticales de moindre résistance, où le choc des boulets de pierre devait être particulièrement efficace, par ailleurs, les surfaces battues par les meurtrières des divers étages coïncidant exactement, elles laissent entre elles des secteurs privés de projectiles. L'angle de tir de chaque archère est suffisamment ouvert pour recouvrir en partie celui de l'archère voisine à partir d'une certaine distance, mais des angles morts importants demeurent contre le mur. En Occident, on chercha à obvier à ce double inconvénient en faisant chevaucher les meurtrières d'un étage à l'autre et en façonnant les fentes de visées suivant un talus incliné vers l'extérieur, qui agrandissait l'angle

l'avoir observé, ce détail dans les autres forteresses arabes visitées.

(1) Les claveaux de l'arc de tête ont leurs faces dressées, et non taillées à bossages ; tous les arcs ont une clef, à une ou deux exceptions près.

(2) Van Berchem, *Voyage*, fig. 112.

1 Tour B inscription n° 4

4 Oculus flanquant l'inscription n° 4

3 Deux de la plate forme

2 Entrée nord la coupole

de tir dans le sens vertical : la surface battue d'une manière effective était ainsi étendue autant qu'il était possible vers la base du mur[1]. A la Citadelle de Damas, au contraire, [illegible] toutes les autres forteresses syriennes, la plongée des archères est absolument nulle (fig. 2).

A part d'infimes détails de construction [illegible] les 3 tours H, I et J sont rigoureusement identiques les unes aux autres. Ainsi bornera donc à décrire l'une d'elles, la TOUR I (606 = 1290) choisie comme type : la tour H, la plus ancienne de la citadelle, a en effet subi 2 restaurations successives, et son utilisation comme magasin en rend l'examen plus malaisé. La tour J, occupée également par des services, n'a pas conservé toutes les défenses de sa plate-forme et porte, dans sa partie supérieure, la trace des travaux de Husqadam. En I, au contraire, l'étude de l'ouvrage n'est contrariée par aucune addition moderne, circonstance d'autant plus heureuse qu'il ne semble pas, de prime abord, avoir été remanié et que son couronnement crénelé lui-même est demeuré absolument intact, sans qu'une seule pierre soit détachée des merlons.

[illegible] coupe d'une bretèche d'angle

La tour forme un saillant barlong dont les dimensions (27 × 13 m.) sont entre elles comme 1 à 2, et dont la saillie sur la courtine (8 m.) est considérable. L'intérieur de l'ouvrage (fig. 3) est occupé par 3 salles superposées (20 m. 30 × 6 m. 40), voûtées chacune par 3 travées d'arêtes légèrement bombées ou par un berceau pénétré par 3 berceaux transversaux. Ces voûtes sont toutes battues en une sorte de blocage formé de moellons noyés dans du mortier. Les consoles qui les recouvrent et les arcs bandés entre les travées sont appareillés

[1] Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. II, p. 468.

L'épaisseur des murs atteint 3 m. 10 ! L'agencement intérieur des salles (pl. XIV, fig. 2) se répète sur les deux étages. Les archères sont percées sous les deux fortes ments voûtés en berceau (largeur 3 m., profondeur 1 m. 95 ; hauteur 3 m.) réparties à raison de deux sur la face Sud et une sur chacun des petits côtés. La face N. est pourvue de deux archères aveugles encadrant la porte d'entrée[1]. Dans l'angle Nord-Est, les latrines voûtées et éclairées par une barbacane, sont ménagées dans l'épaisseur de la muraille[2]. La présence seule de ces dernières prouve que les tours étaient hautement utilisées pour le logement des troupes.

Comme dans les secteurs de courtine, les niches de tir des divers étages sont placées exactement au-dessus des autres et du moins les meurtrières n'offrent-elles pas pour la défense de cette disposition d'inconvénients sérieux. Ceux-ci sont en partie corrigés par la proximité des archères latérales dont le tir oblique réduisait les angles morts et interdisait l'approche des tours voisines, et surtout par l'organisation de la plate-forme (fig. 3 et pl. XV, fig. 1). La terrasse, élevée de 18 m. au-dessus du sol de la cour, est entourée, sur 3 de ses côtés, par un mur, épais de 2 m. 40 et haut de 2 m. 70, qui supporte le parapet crénelé et dans lequel sont ménagées les meurtrières et l'entrée des bretèches à mâchicoulis.

La gorge n'est fermée que par un seuil, large de 0 m. 90 et haut d'une dizaine de centimètres, suffisant pour éviter une chute dans le vide, mais incapable de protéger efficacement les assaillants qui auraient escaladé la tour et tenté de s'y retrancher. Les archères rectangulaires (hauteur 1 m. 77, largeur 1 m. 80, largeur de la fente de visée 0 m. 11) sont réparties à raison d'une sur chaque face latérale, tir oblique, et de deux sur le grand côté. Distribuées suivant les mêmes plans verticaux que les archères des salles voûtées, elles laissent entre elles les mêmes angles morts, mais on remarquera que les trumeaux sont découpés par des bretèches à mâchicoulis qui battent précisément la surface où n'atteignent pas les projectiles lancés des meurtrières. On ne peut vraisemblablement considérer cette coïncidence comme le produit du hasard, le besoin de protéger la base du mur contre des attaques rapprochées est lorsque les machicoulis ne peut logiquement se poser que les architectes

[1] Au rez-de-chaussée seulement ; aux étages la porte n'a été percée qu'assez récemment, à cause de l'escalier.

[2] Van Berchem a longuement insisté sur ces bretèches ; pour leur description, se reporter à son ouvrage en Syrie, p. 114 s., pour le détail de leur agencement, v. ici-même fig. 4.

1. Porte orientale.

2. Palais. Décor de la voûte de la salle W

CITADELLE DE DAMAS

du XIIIe siècle dont les qualités nous sont connues par ailleurs. Les avant-corps sur les poutres ou les arcs-boutants ne pouvaient assurer une protection de situation : les archères aux angles et sur les faces des tours de la citadelle seraient donc le fruit d'une volonté réfléchie et parfaitement consciente ; ces brèches isolées seraient contemporaines du corps d'origine et les galeries continues de mâchicoulis et non, comme le pensait van Berchem, un perfectionnement de caractère défensif. Pour étayer la question, nous ne disposons malheureusement que de rares données, presque toutes les constructions militaires ayant été dégagées et restaurées.

Coupe sur la courtine du parapet crénelé

Parmi ceux que nous avons pu étudier [1], les galeries continues constituent une exception ; on ne peut ajouter aux 3 exemples cités par van Berchem que la tour Bas-Sabil, Avvâḍ, ou Bâb Nord-Est de l'enceinte de Damas. Dans les autres cas, les brèches isolées sont la règle et ne se trouvent jamais situées que là où la défense rapprochée ne peut s'exercer par d'autres moyens : angles des tours, passage des portes, intervalles entre les tours [2]. Les unes pouvaient cependant remplacer complètement celles-ci, car on trouvait une brèche dans presque tous les parapets, située à peu près à mi-distance des tours.

Le parapet crénelé (hauteur des merlons : 2 m. 20, épaisseur : 0 m. 80, fig. 1) est posé sur le premier étage de défenses, qui sert de chemin de ronde large de 1 m. 40 pour l'accès aux fonctionnaires pourvus dans les archères ; celles qui occupent les faces latérales de la tour sont disposées pour le tir oblique.

Cette comparaison avec les autres édifices militaires fait vraisemblablement associer

[1] Qaṣr al-Ḥâir (728-9), voir Gaussen, dans *Syria*, 1927, p. 302 s. Palmyre, entrée du temple de Bêl, XVe siècle. Homs (Ibn al-Qalânisî, éd. 1163, p. Sauvaget, Notices chronologiques, B. Syrie, 1939, p. 129). Bâb al-Faraj, Alep (1239 = 1241). Damas, Qal'at (1243). Mur Bas-Sâbil, Alep (1258). Remparts et murs d'enceinte (XVIe-XVIIe s.) Alep : Citadelle, B. Qinnasrîn, B. Antâkiya, B. al-Qinnâ (tous d'époque mamelouke).

[2] Chaque brèche est munie d'une archère et quelques-unes aux angles des tours, mais celles-ci sont beaucoup plus réduites, la position du tireur pouvant varier à volonté, alors que, semble-t-il, dans la brèche elle devait être servie à l'observation et au réglage du tir des mâchicoulis.

l'importance de la plate-forme dans l'économie générale de la tour [illegible] que les 3 salles voûtées ne possèdent que 15 archères, on en trouve ici 20, auxquelles il faut ajouter les 18 machicoulis des [illegible]. On s'explique [illegible] suffisait de [illegible] pour n'avoir plus [illegible] craindre [illegible] la disparition des plates-formes privait une forteresse comme celle de Damas de la moitié de ses moyens défensifs.

En fait, la perte était encore plus grave, car des ouvrages provisoires en bois venaient, en cas de siège, s'ajouter aux défenses permanentes en pierre.

Fig. 6. — Tour I, détail du pilier du premier étage.

Bien que leur emploi n'ait jamais, à ma connaissance, été signalé chez les Arabes, on ne saurait le mettre en doute : on remarque, en effet, dans le parapet de la tour I des boulins en forme de trous carrés de 10 cm. de côté, disposés régulièrement sous les créneaux par groupes de deux, et traversant la maçonnerie sur toute son épaisseur. On les retrouve également aux tours II et J, et partout où le couronnement est conservé. Leur présence exclusive dans les parapets, leur répartition par rapport aux créneaux, leurs faibles dimensions ne permettent pas d'y voir la [illegible] des échafaudages avant servi à la construction : la seule hypothèse satisfaisante est celle d'un *hourdage en bois*, accessible par les créneaux, et soutenu par des poutres engagées dans ces trous [2].

Il serait d'un grand intérêt de pouvoir fixer la date exacte de ces défenses accessoires, mais il est malheureusement difficile de la serrer de près. On

(1) Wiet, *Notes*, p. 52-53.

(2) Sur un dispositif semblable à Carcassonne, voir Choisy, *Histoire de l'Architecture*, t. I, p. [illegible].

pourrait y voir l'œuvre d'al-Malik al-'Adil, puisque la tour ne porte aucun texte de restauration et que son couronnement diffère quelque peu de celui du saillant H, refait en 680 (1281). On ne voit pas cependant pour quel motif l'ouvrage l'aurait échappé à la dévastation générale de la citadelle par les Mongols : dans la quasi-impossibilité où l'on se trouve de discerner à coup sûr, en l'absence d'un texte épigraphique, les remaniements de Baybars et de Qalawûn, des travaux d'al-Malik al-'Adil, il paraîtra plus sage d'attribuer ces hourdages à la seconde moitié du XIIIe siècle.

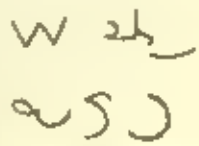

Fig. 7. — Signes lapidaires.

Les tours communiquaient aisément avec les ouvrages avoisinants : le rez-de-chaussée et le premier étage avaient chacun une porte ouvrant sur le chemin de ronde. Les deux étages supérieurs étaient desservis par un escalier ménagé dans l'épaisseur du mur Nord et du mur Ouest, et couvert soit par un berceau rampant en pierre d'appareil, soit par un plafond de dalles dessinant une série de décrochements. La tour I en présente un exemple particulièrement beau (fig. 6 : détail du palier du premier étage) où l'on retrouve la signature du constructeur : son nom, 'Ali, est bien net, mais le surnom, gravé à la pointe sur un parement sommairement dressé, se laisse malaisément déchiffrer : on peut songer à *al-Basrawi*, originaire de Basra. La même signature, réduite au nom de 'Ali, se rencontre encore à l'escalier de la tour O (9).

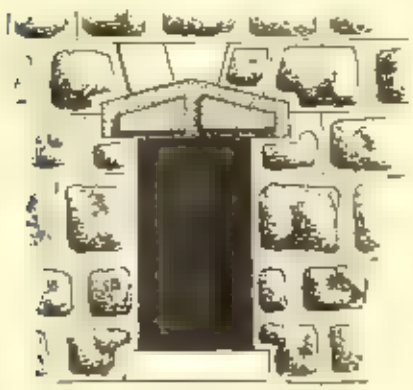

Fig. 8. — Tour I, [illegible]

Les tours du front Sud communiquaient directement avec les courtines par

(1) Par ailleurs, les signes lapidaires sont peu nombreux dans la citadelle de Damas : plus fréquent à la forme d'un W, on trouve aussi une seule fois un demi-cercle, et 2 lettres arabes qui ne datent peut-être que de la période mamelouke, voir fig. 7. A Alep, au contraire, les marques de tâcherons sont abondantes et variées tant sur l'enceinte de la citadelle que sur celle de la ville : une trentaine de types différents auxquels il faut ajouter 3 autres signes gravés sur l'enclos du Masbad al-Ḥusayn. A Qal at al Mudiq, une rapide excursion a fourni 14 signes, pour la plupart des lettres grecques, indice certain d'un remploi des matériaux d'Apamée.

2 escaliers construits perpendiculairement à leurs faces Est et Ouest (fig. 8) et dont le dégagement s'effectuait, pour l'un dans l'escalier desservant les étages de la tour, pour l'autre dans un couloir voûté, ménagé dans la maçonnerie du mur Nord et reconduisant l'escalier des étages. On pouvait ainsi, tout en restant couvert, les corps en marche circuler d'un bastion à l'autre du front Sud sans traverser les salles de tir des saillants.

Les tours F, H, J et Q reproduisent tel quel l'aménagement de la tour I, qui vient d'être décrit. Cette dernière présente cependant un détail qui lui est

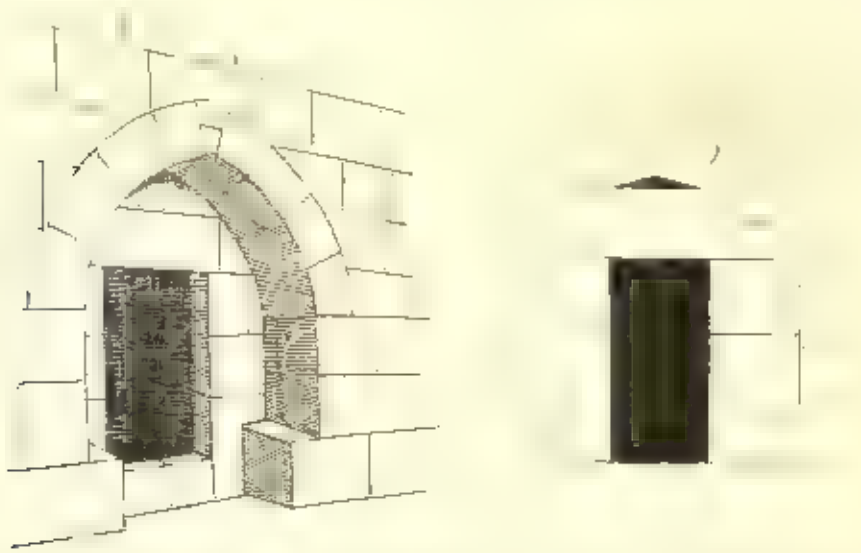

Fig. 9. — Tour I : porte du rez-de-chaussée à gauche) et porte du premier étage (à droite)

particulier sur sa face Sud : la meurtrière centrale du premier étage est remplacée par une fenêtre rectangulaire munie d'une forte grille de fer. Au-dessus de la baie, 2 rangées d'alvéoles soutiennent un dais monolithe en forme de conque, vraisemblablement une œuvre antique remployée comme il en existe tant dans la citadelle. La présence de ce décor peut s'expliquer par la situation de la tour au milieu du front sud.

D'autre part, la plate-forme de la tour H a ses mâchicoulis desservis par une galerie voûtée, identique à celle de la tour A (fig. 10), qui permettait aux

[1] *Damaskus*, II, pl. 17, fig. 11.

[2] Cf. une niche du théâtre de Bosrâ, Brünnow et Domaszewski, *Provincia Arabia*, t. III, fig. 963.

défenseurs de combattre à l'aise. Sans doute avons-nous là un perfectionnement du dispositif mis en œuvre à la tour I.

La tour A (n° 120) se distingue des autres par sa masse plus considérable, qu'elle doit à sa forme à peu près carrée (21 × 23 m.). L'aménagement intérieur est simple et se répète sur les 3 étages (fig. 10) : chaque salle est couverte par 8 travées d'arêtes reposant sur les parois et sur un gros pilier, qui occupe le centre de la tour et dans lequel une petite cellule, voûtée en berceau, a été ménagée au dernier étage. Celle-ci (fig. 11) est mieux éclairé que les autres : des regards percés dans la voûte et, dans le mur Est, une fenêtre sous un arc brisé permettent à la lumière d'y pénétrer largement. Les galeries desservant les bretèches, et le couronnement crénelé ne diffèrent de ceux de la tour II que parce qu'ils ne sont pas interrompus à la gorge. La face Est de la tour porte l'inscription numéro 1[1], dont le cadre, une riche moulure au profil accentué[2], dessine un arc tribolé surmontant un décor géométrique (fig. 12) ; à l'intersection des courbes de l'arc, des faux joints gravés au trait simulent un clavage triangulaire ; de chaque côté, le Diadème Noir [illegible] Vers-dessus du cadre mouluré, des alvéoles que leur forme permet de dater des Ayyoubides ou des premiers Mamelouks, formaient une sorte de dais où l'on croit reconnaître 2 demi-coupolettes à stalactites[4]. MM. Watzinger et Wulzinger pensent que la tour A devait jouer le rôle d'un donjon[5] ; cette hypothèse ne paraît nullement choquante : elle explique tout aussi bien la masse considé-

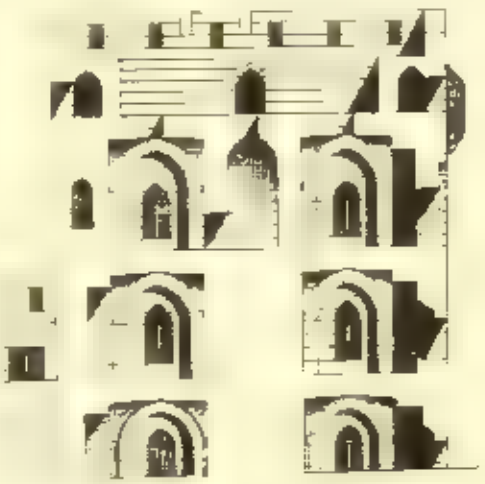

Fig. 10. — Tour A : coupe Est-Ouest

[1] Il est à noter que cette inscription a occupé pas le milieu du mur, sans doute par suite de remaniements.

[2] Van Berchem et Strzygowski, *Amida*, p. 337.

[3] Voir la photographie dans Sobernheim, fig. 1.

[4] Au milieu des alvéoles est encastré un bon passant : il rappelle si étroitement ceux de l'inscription n° 23 qu'on doit le tenir pour une adjonction postérieure.

[5] Tel était déjà l'avis de Porter, *Five years*, t. I, p. 92.

rable du saillant, dont l'aménagement intérieur rappelle dans une certaine mesure celui du donjon de Sayzar[1].

La tour G est aujourd'hui le seul exemple dans la citadelle de Damas d'un type de saillant qu'on retrouvait autrefois à la tour K. Cette dernière n'a laissé que des vestiges insignifiants, mais qui remontent au VIIe siècle H ; malgré les réfections dont elle a été l'objet — et que révèle immédiatement le bandeau de basalte, formé de matériaux divers, qui la ceinture à mi-hauteur — la tour G paraît bien avoir été rebâtie sur les mêmes fondations et avoir conservé sa disposition primitive : c'est à ce titre qu'elle doit être étudiée en même temps que les autres constructions ayyoubides. La porte, qui n'a pas été remaniée, est un arc tiers-point dont les claveaux, longs de 0 m 75, ont reçu une taille décorative à refends et à bossages. Ces derniers sont à faible saillie et à parement ravalé : ce type est très usité dans les constructions franques de Syrie[2], mais non à la citadelle de Damas, dont les pierres sont toujours taillées « à la rustique » et dont les arcs ont leurs claveaux soigneusement dressés. Le saillant se compose de 2 salles à archères voûtées en berceau, accolées suivant un angle droit et communiquant entre elles par une porte ogivale et un passage surbaissé. La rencontre des deux voûtes détermine une travée d'arêtes à leur point d'intersection. Au-dessus de chacune des baies, un berceau dont le sommet est sur le même plan horizontal que celui de la niche, mais notablement plus bas que celui du berceau qui voûte la salle, vient pénétrer ce dernier perpendiculairement à son axe : les sections

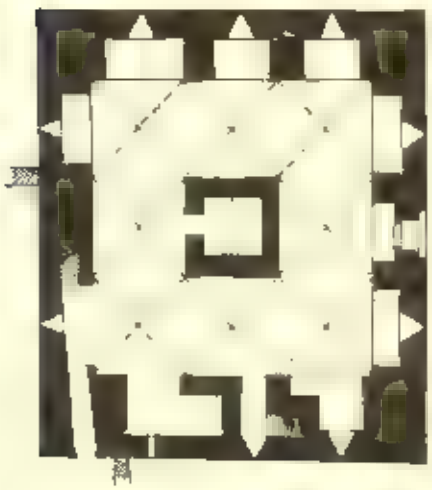

Fig. 11. — Tour A : plan du second étage.

Fig. 12. — Tour A. Gaser n° 3 décor géométrique.

[1] Van Berchem, *Voyage*, fig. 106 et 107, p. 180.

[2] Par exemple à Jebeyl et à Şahyun. Van Berchem, *Voyage*, fig. 36, p. 109 et fig. 160, p. 272.

triangulaires de bordeau ainsi obtenues dégagent la niche dans le sens vertical. Les défenses sont représentées par 8 meurtrières tiers-point : l'une d'elles est décalée par rapport à l'axe de la salle, pour battre le fossé. Les étages de la tour ont été remaniés.

La citadelle a 2 portes qui la font communiquer d'une part avec l'extérieur (tour O) et d'autre par avec la ville (tour B) : une longue galerie D, [illegible] les halls P et C, sur lesquels ouvrent les 2 entrées et permet ainsi le traverser de part en part la forteresse, depuis l'extérieur jusqu'à l'intérieur de l'enceinte qui protège la ville.

Fig. 13. — Plan de l'entrée Nord.

Entrée Nord. — La tour O, qui protégeait l'entrée Nord, est assez mal conservée : les faces Nord et Est n'en sont plus reconnaissables aujourd'hui que par leurs affleurements au niveau du sol ; seul, le mur Sud permet de se rendre compte approximativement de la disposition originelle des étages, identique dans ses grandes lignes à celle des autres tours. Comme à l'entrée orientale, le saillant comporte 4 meurtrières sur son front principal, au lieu de 3 comme les autres tours : on renforçait ainsi la protection de la porte, point délicat où doivent s'accumuler les défenses et les obstacles. La baie (fig. 13, *h*) [1] est percée dans une des faces latérales du saillant, parallèlement au mur ; cette disposition permettait à l'entrée, en la dissimulant davantage à la vue de l'ennemi, d'échapper plus facilement aux atteintes des projectiles, et le passage, pour déboucher à l'intérieur de l'enceinte, devait former un angle droit propre à briser l'élan de l'assaillant. Ce type classique de l'entrée en baïonnette assurait des avantages sérieux à la défense, aussi le retrouve-t-on dans la plupart des beaux ouvrages militaires

[1] Il n'y a pas lieu de tenir compte de la porte *a* dans l'étude de l'entrée primitive ; on verra plus loin comment expliquer sa présence.

d'Alep, tous du [illegible] siècle[1]. A Damas, il fait au contraire complètement défaut : les portes de la ville ne comportent qu'un passage voûté normal à la courtine : on doit peut-être en chercher l'explication dans le fait qu'elles ont succédé à des portes antiques, dont 4 d'entre elles[2] conservent encore des restes plus ou moins complets. L'entrée Nord a reçu une organisation défensive beaucoup plus développée que la porte orientale, plus abritée par sa situation à l'intérieur de l'enceinte contre les tentatives [illegible]. Le

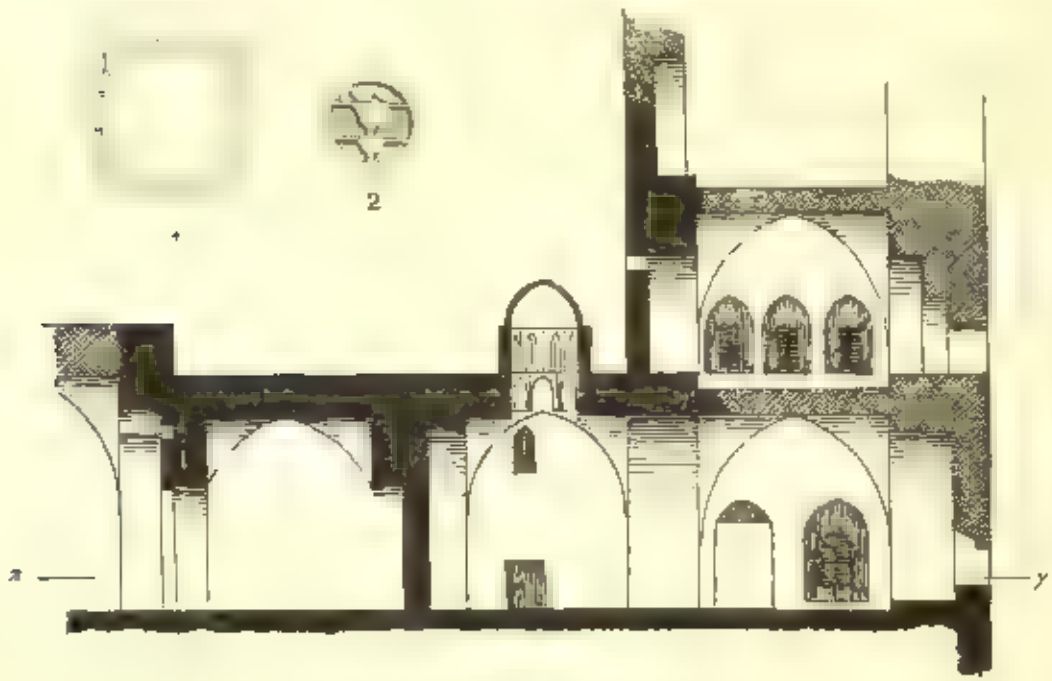

Fig. 14. — Entré Nord : coupe Nord-Sud (x-y) : niveau du sol actuel. — 1, détail de la coupole. 2, blason de l'inscription n° 17.

passage ne dessine pas moins de [illegible] coudes entre l'extérieur et le hall voûté P sous lequel il débouche : on reconnaît là le dispositif qui a rendu si célèbre l'entrée de la citadelle d'Alep, mais cette dernière, avec ses 3 portes de fer, ses machicoulis ménagés dans les voûtes, et même sa rampe en degrés, offrait une somme d'obstacles qu'on chercherait vainement à Damas : ici, l'entrée en chicane [illegible] en avant [illegible]

[1] Van Berchem, *Voyage*, p. 208, avec de [illegible] Bâb Sarqi, B. Tomâ, B. Jâtaya et B. Ṣanombreux exemples, et p. 213, n° 7. [illegible]

ayant forcé la partie extérieure, sans l'obliger — comme à Alep — à demeurer exposé aux coups de la défense pendant le temps nécessaire pour fracasser les vantaux intérieurs. Il n'en reste pas moins vrai que cet ouvrage constitue un bel exemple de ces entrées coudées si fréquentes dans les constructions militaires des pays musulmans.

L'aménagement intérieur est également intéressant par ses détails : de la tour O, voûtée par une travée d'arêtes, on accède à la salle *b* par un grand arc brisé (largeur : 7 m. 40) de part et d'autre duquel sont ménagées deux petites niches égivales (2 m. 30 × 1 m. 30). L'écrasement de cet arc a été évité au moyen de 2 assises inclinées, formant des dans noyées dans le mur du premier étage (pl. XV, fig. 2) : le poids de la maçonnerie supérieure se trouve ainsi reporté latéralement. La salle *b* est voûtée par une travée d'arêtes dans le sommet de laquelle s'encastre un puits vertical carré, couvert par une coupolette formant lanternon (fig. 14). Des niches d'angles transforment le carré initial en octogone ; la coupole elle-même est assise sur un tambour octogonal, percé de 8 fenêtres et dont les angles sont posés sur le centre des côtés de l'octogone inférieur, l'espace demeuré vide entre les polygones étant rempli par de petits glacis. Cette coupole en brique (fig. 14, détail 1, pl. XV, fig. 2) présente le mode de rachat du carré habituel à Damas. Une réduction du nombre des côtés à 8 (au lieu de 16) dans le tambour supérieur n'a sans doute d'autre cause que le faible diamètre de l'espace à couvrir : un plus grand nombre de faces n'aurait pas permis de percer des fenêtres. Par contre, ce parti d'asseoir une coupole en l'incrustant dans le sommet d'une voûte constitue, tant à Damas qu'à Alep, une anomalie remarquable.

La travée Ouest est couverte, de même que la travée Est, par un des berceaux de la voûte d'arêtes centrale, qui se prolonge jusqu'à la paroi. Au-dessus des ouvertures des murs Nord et Sud, un berceau perpendiculaire de hauteur moindre en pénètre la surface. Deux portes donnent accès l'une à la galerie voûtée NO, l'autre au terre-plein, à travers la tour antique O'. La travée Est abrite en *c* le tombeau d'Abu-d-Darda[1] : ce fait, joint à la présence d'un miḥrab et d'un mimbar dans la travée centrale, pousserait à reconnaître dans cette salle une des mosquées de la citadelle, qui portait le nom du *ṣahâbi*[2].

[1] Appelé aujourd'hui [illegible] par [illegible] un beau phénomène d'étymologie populaire.

[2] [illegible] mars-avril 1895, p. 288, et sep-tembre-octobre p. 264 ; mai-juin 1898, p. 386.

Mais le silence des textes ne semble pas favorable à cette identification, car ils n'auraient sans doute pas manqué, dans le cas où elle correspondrait à la réalité, de nous signaler dans l'entrée Nord la présence d'un sanctuaire : or, le seul oratoire mentionné comme étant situé dans le *bâb* se trouve dans la porte orientale. L'examen de la salle elle-même conduit à des conclusions analogues : le caractère moderne du mihrab et du tombeau (dont les inscriptions en vers emphatiques dénués de tout intérêt ne remontent pas au delà du XVIIIe siècle) pourrait être attribué à des reconstructions tardives, mais le plan de la salle ne permet nullement d'y localiser une mosquée. Même réduite aux dimensions des plus modestes oratoires, elle ne peut trouver place dans la niche du mur Sud, profonde seulement de 1 m. 40, ni dans les deux travées Est et Ouest, servant au dégagement de l'entrée : leur sol, continuellement foulé par le passage des hommes et des chevaux, ne pouvait être considéré comme rituellement pur. Quant à la travée Ouest, ses deux portes opposées ne laissent suffisamment que le servant aussi de lieu de passage. En résumé, loin d'être vérifiée, l'existence d'un sanctuaire à cette place, aux époques ayyoubide ou mamelouke, est inadmissible. La salle *d*, couverte par 2 voûtes d'arêtes, dont l'une est portée par 2 berceaux surbaissés, donne accès à l'intérieur de l'enceinte par le portail *e*, qui paraît représenter la porte Nord de la citadelle antique : on remarquera qu'il est situé sensiblement à égale distance des deux saillants O' et O", et qu'il présente, par rapport à l'axe de l'entrée, la même obliquité que ces derniers. O' [illegible] proprement arabe. Le fait est à peine perceptible sur le plan, mais le mur dont la hauteur sous clef devait atteindre primitivement 7 m. 40 [1], est large de 3 m. dans sa partie inférieure, mais l'ouverture est rétrécie, exactement à la moitié de la hauteur, par un ressaut des pieds-droits. L'arc brisé qui couvre la niche est légèrement outrepassé : ses claveaux ont reçu une taille décorative par cannelures fréquentes dans les monuments du XIIe siècle, et les points d'intersection des segments de courbes sont occupés par des clefs

Sur Abû d-Dardâ, voir *Encyclopédie de l'Islam*, I p. 94.

[1] Il est dans cette niche que le mur a gardé son revêtement naturel : ses cannelures, d'environ 0 m. 50 de profondeur, qui n'excède pas 30 cm., ne lui ont pas permis de figurer sur le plan.

Sur le mur Nord [illegible] on a constaté, en [illegible] un retrait [illegible] considérable des mesures prises sur les murs parallèles et les murs obliques, [illegible] 1 m. 20 à rechercher au-dessous du niveau actuel.

triangulaires en basalte auxquelles quelque artifice d'appareillage permet de tenir en place. Le tympan est occupé par un œil de bœuf qui entoure l'inscription n° 6.

Il faut reconnaître dans cette entrée la Porte de Fer (*Bâb al-Ḥadîd*) des textes historiques. Ce nom qui se retrouve dans d'autres villes syriennes, s'applique déjà à une porte de la citadelle, antérieure à la construction d'al-Malik al-Adil, qui se localisait sur le front Nord de l'enceinte [1]. La documentation fournie par les historiens peut servir de base à cette identification, bien qu'elle soit peu abondante : les notices rédigées à l'époque mamelouke ont été copiées, suivant le procédé cher aux compilateurs d'alors, sur un document antérieur, en l'espèce l'Histoire d'Ibn Asakir [2], mais l'une d'elles, celle d'Abu Sakir, renferme cependant un renseignement intéressant : « A la suite de la précédente

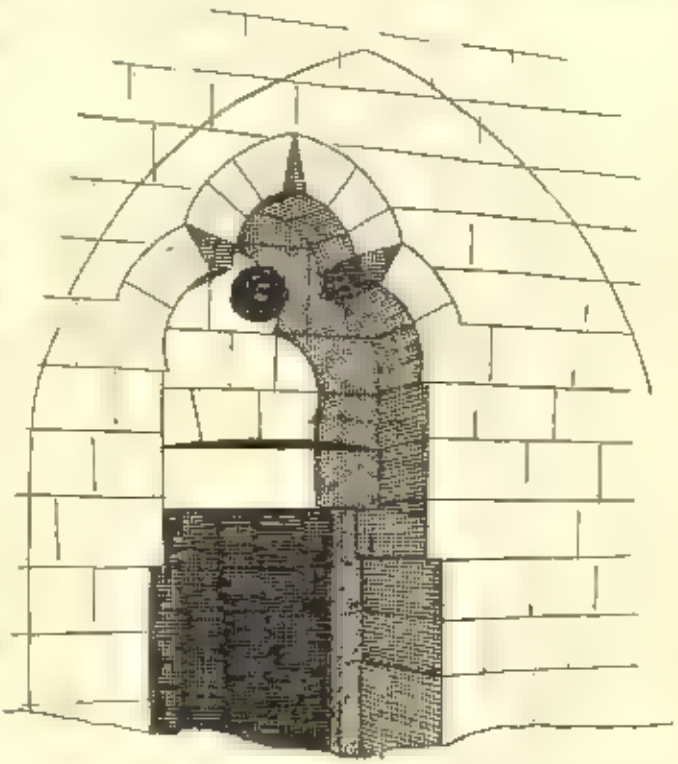

Fig. 15. — Entrée Nord : la porte intérieure.

[1] Ibn Qalânis, p. 5 à 7, 47, 187. — Ibn Asakir, *Ta'rîḫ Dimaśq* (éd. Bedrân), I, p. 227. *J. As.*, 1895, nov.-déc., p. [illegible] avec mention du « pont de Bâb al-Ḥadîd » : « à première vue, ce dernier pourrait être simplement une voûte jetée sur le fossé de la forteresse, mais comme il est en relation avec la place « sous la citadelle », dont la situation est bien connue, il ne peut être question que d'un pont franchissant le Baradâ. C'est par Bâb al-Ḥadîd que Saladin rentre à la citadelle, lors de sa dernière sortie à cheval. Abû l-Fidâ, dans *Hist. Croisé.*, Or., I, p. 68-69. *J. As.*, mars-avril 1895, p. [illegible].

[2] Ibn Asakir, I, p. 253. *Description de Damas*, dans *J. As.*, mai-juin 1[illegible], p. 374. Abû l-Baqâ, *Nuzha*, p. 26-27.

(B. al-Barq) vers B. al-Hadid. Actuellement elle est spéciale à la citadelle, puisqu'elle compte sous le règne des Turcs. Quand al-Malik al-Mu'azzam construisit la citadelle, les vestiges de Bāb al-Ḥamra disparurent, *et B. al-Hadid se trouva à l'intérieur de la tour, comme elle l'est maintenant.* » Cette mise à jour de l'ancien texte, qui ne cadrait plus complètement avec les lieux au XVe siècle, est particulièrement précieuse et son interprétation est aisée dès qu'on la confronte avec le monument. Ibn ʿAsākir, mort en 571 H., donc une trentaine d'années avant les travaux d'al-Malik al-Muʿaẓẓam, a pris comme repère la porte actuelle. Sa notice se rapporte donc à l'entrée principale. Or, avec ces travaux, dès les années 600, l'entrée est ouverte plus au Nord et il fallut donc ouvrir une nouvelle porte, tout en reconstituant avec les matériaux *in situ* et le Bāb al-Hadīd primitif celui d'Ibn Qalāwūn et d'Ibn ʿAsākir se trouve désormais « à l'intérieur de la tour » et non plus à l'extérieur. Quant à la porte elle-même, mentionnée par Nawfal al-Ḥabbāl, un examen attentif de la construction montre qu'il s'agit en réalité d'une ouverture dans le mur, en état, sans doute, de remploi, mais qui ne correspond parfaitement avec aucune date connue : on peut dès lors penser qu'elle a été comprise pour un motif qui nous échappe, dans le plan des travaux effectués par Nawfal dans cette partie de l'enceinte[1].

L'identification de la porte Nord de la citadelle avec Bāb al-Ḥadīd permet de retrouver l'emplacement de la *qibwa*. À la vérité, le seul texte précis indiquant la situation de celle-ci est fourni par la *Description de Damas* : « Il (al-Muʿaẓẓam ʿIsā, 615-624 = 1218-1227) bâtit le rempart de Damas et la rotonde (*qibwa*) qui se trouve à la porte appelée Bāb al-Ḥadīd. » Un autre passage aussi isolé n'aurait pas grand intérêt s'il ne recoupait pas d'autres textes permettant d'y reconnaître parfaitement l'ensemble situant tous à une façon plus ou moins explicite, cette « rotonde » dans la partie septentrionale de la citadelle, dominant le Sūq al-Ḥayl[2].

[1] Sobernheim, n° 17. Wiet, *Notes*, p. 60 sv.

[2] Il en sera quelque peu de même.

[3] *J. As.*, septembre-octobre 1894, p. 280.

[4] Al-Aʿsār et al-Muʿaẓẓam assistent de la terrasse appelée *al-ṭarāʾ*. Dozy, s'appuyant sur *Dictionnaires arabes*, s. v., à un défilé entre [illegible] sous la citadelle, mais il s'agit [illegible] Ibn [illegible], Or, t. V, p. 182. Baybars répare la *ṭarima* qui est sur le marché aux Chevaux » *Tuḥfat al-Wafidīn* (éd. Cairo, t. I, p. 60, et *J. As.*, mai-juin 1891, p. 482, n. 244. En 827 = 1424, la [illegible] Ṭaṭbāk « Bāb[illegible] et entoure [illegible] » (*J. As.*, septembre-octobre 1895, p. 287) ; on sait que cette expression devait avoir ici [illegible] dans un endroit très fréquenté, il

Si la localisation de la *ṭârima* sur le front Nord peut être acceptée sans objection sérieuse, il n'en va pas de même de sa situation à la partie supérieure de la tour : elle passe en effet pour avoir abrité un trône royal et on a fait remarquer à juste titre que ce dernier devait être dans la grande salle d'audience et non sur la terrasse du palais [1]. Cette hésitation provient d'une indication de la *Zubdat* [illegible] : « Damas est une ville extrêmement belle, munie de remparts solides et d'une citadelle bien construite, dans laquelle se trouve une *ṭârima* qui domine la ville et qui est [illegible] de la province ; ce dernier est couvert [illegible] qu'on n'ouvre que lorsque le sultan vient s'y asseoir [2]. » On peut se demander si ce passage n'est pas à revoir : une variante fournie par le manuscrit d'Oxford porte simplement « c'est une ville très belle qui renferme un trône [3] ». Peut-être y a-t-il lieu de corriger en ce sens la première version [4]. En tous cas le sens du mot *ṭârima* semble peu justifier l'emplacement proposé par [illegible]. A l'époque qui nous occupe, la signification de « dais » [illegible] la *ṭârima* paraît avoir disparu, et on ne trouve plus guère ce mot que pour désigner une loggia ou une salle [illegible] couvert par une coupole. Le souverain ne venait pas y prendre place pour rendre la justice, mais pour contempler les fêtes militaires, suivre les évolutions des cavaliers dans l'hippodrome [illegible] ou regarder le paysage [illegible]. Si tel était vraiment son but, on ne doit pas hésiter à la placer à la partie supérieure d'une tour ; on peut même supposer qu'elle offrait l'apparence d'une [illegible] comme

[illegible] était naturel d'utiliser la *ṭârima*, dominant le Sûq al-Ḫayl, particulièrement animé (v. Abû [illegible] p. 62 sv. [illegible] p. 429 sv.).

[1] [illegible]

[2] *Zubdat* [illegible] p. [illegible] وهي مدينة حسنة [illegible] على سور محكم و قلعة محكمة و بها طارمة مشرفة على المدينة بها [illegible] لا [illegible] السلطان عليه

[3] Hartmann, *Geographischen Nachrichten über Palästina und Syrien*, p. 40, n. 1 : وهي (دمشق) مدينة حسنة الى الغاية بها تخت المملكة

[4] La correction à apporter n'est pas considérable [illegible]

[illegible] dans [illegible] VII, p. 170, n. 3.

[illegible]

[illegible] dans [illegible] *Topographie* II, p. [illegible]

[5] Ibn Ḫaldûn, dans Dozy, *Suppl. aux dict.*, s. v. La citadelle de Kerak avait aussi une *ṭârima* à côté de laquelle fut emprisonné Barqûq, Ibn Iyâs, *Ta'rîḫ Miṣr*, I, p. 277 et 290.

cette autre *burnt* qui fut élevée à Jérusalem, 250 ans plus tard, à la Madraset Asrahya [1].

L'étage de la tour O est malheureusement dans un état de conservation très défectueux : il n'en reste guère que les 3 niches aveugles du mur Sud et une archère de la face Ouest. L'escalier qui donnait accès au second étage dont on n'a conservé qu'une fenêtre ouverte vers la cour de la citadelle est couvert par une voûte en plein cintre appareillée comme celles d'arêtes, avec d'arêtes en pierre, très soignée, identique à celle de la tour E, et signée comme elle du nom de 'Ali (fig. 71).

Le portail s donne accès dans un grand hall P, dont les voûtes d'arêtes retombent sur des pilastres et présentent avec l'entrée orientale par la longue salle D. La façon dont il se raccorde avec cette dernière est impossible à déterminer avec certitude dans l'état actuel des lieux : certaines parties sont engagées d'autres sont tellement défigurées par des remaniements modernes qu'il serait chimérique de vouloir restituer le plan d'une manière définitive. Cette halle est assurément regrettable, car nous avons là une nouvelle analogie avec la citadelle d'Alep dont l'entrée est également sous un hall voûté. On aimerait pouvoir pousser la comparaison plus loin que les lignes générales, et se rendre compte, par exemple, de la façon dont le hall était relié aux deux tours : la tour O, la seule encore assez bien conservée, n'a pas moins de 5 m. 60 d'épaisseur ; une telle masse de maçonnerie est particulièrement anormale, et il est assez délicat d'expliquer sa présence. Le parement Nord paraît être les restes de la construction ancienne, mais le parement Sud est dissimulé par des enduits qui ne laissent pas étudier l'appareillage. On peut supposer qu'il reste là un mur contemporain de la citadelle antique, qui aurait été remployé, ou accolé à un nouvel ouvrage lors des travaux d'al-Malik al-Adil. Mais cette hypothèse aurait besoin d'être appuyée par des sondages pour être admise définitivement. Il faut ajouter que cette construction, dans les deux tours et entre elles, ne lui donne pas toute la solidité désirable.

L'ouvrage intermédiaire (610-1213) est percé dans la tour B et protégé par 2 saillants très rapprochés, comme à la citadelle d'Alep et à Qal'at al-Mudiq

[1] Van Berchem, C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 111 et pl. XL. Cette porte avait été mal étudiée par Schick, *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, XIII, 1890, p. 1 et pl. I.

Moins exposée [illegible] la Porte Nord, elle a reçu une organisation défensive [illegible] [illegible] développée [illegible] Par contre, elle a été décorée avec un soin particulier, circonstance qui s'explique aisément : tournée vers la ville, elle était en quelque sorte la porte du palais royal, celle par laquelle pénétraient tous ceux qui se présentaient, pour un motif quelconque, à la cour du sultan, celle par laquelle ce dernier sortait lorsque ses devoirs de

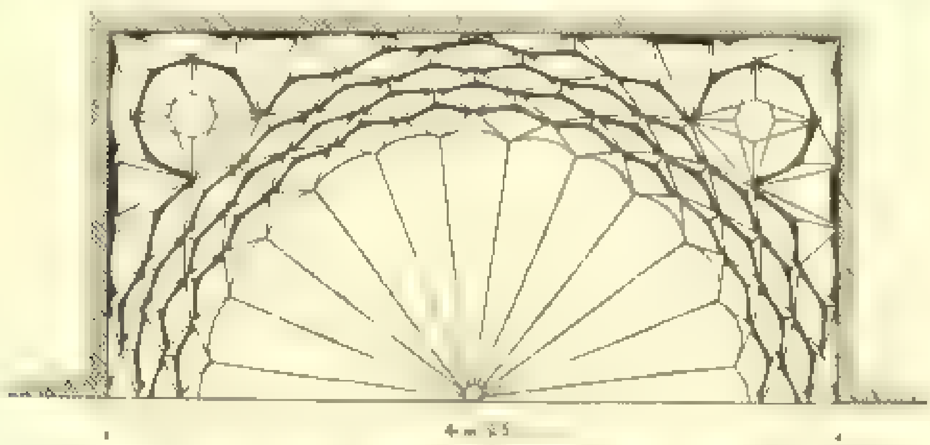

[illegible] de la porte.

souverain [illegible] [illegible] Damas [1]. La niche du portail (4 m. 2[illegible] [illegible] 2 m. 20) est voûtée par une demi-coupole sur stalactites (fig. 16 et pl. XVI, fig. 1), [illegible] des plus belles que nous ait laissés le XIIIe siècle : la calotte [illegible] est creusée de 11 cannelures et son arc de tête [illegible] extradossé[s]. [illegible] considérable par rapport aux [illegible] est assise sur 4 rangées de larges [illegible] lentes en hauteur et en largeur, qui dissimulent des trompes. [illegible] rangée [illegible]

(1) Le fait [illegible] de Qu Āwān Quatr[illegible] [illegible]

[1] [illegible] proportion suffit, en effet, pour dater [illegible] au portail à stalactites. Dans les premières [illegible] [illegible] [illegible] position se perd : les stalactites envahissent peu à peu toute la niche, et la calotte est progressivement réduite à une petite conque, de profondeur à peu près nulle.

rieure sur monte [illegible] une moulure qui se [illegible] sur chaque pied-droit [illegible] d'une figure géométrique simple (fig. 17, *a*) ; elle comprend deux alvéoles ornées d'un motif floral (fig. 17, *b*) et deux niches d'une forme bizarre (pl. XVI, fig. 1, à gauche) qui se retrouve à Damas dans un mausolée contemporain, où elle décore les défoncements du tambour (maus. d'Abû 'Abd Allâh al-Hasan b. Salama, 61[illegible]). La porte d'entrée proprement dite est encadrée de bâtons rompus formant une moulure « attique » : 2 gorges et un boudin, qui descendait autrefois jusqu'au sol ; les claveaux de l'arc de décharge sont découpés suivant une succession d'angles et de demi-cercles [1].

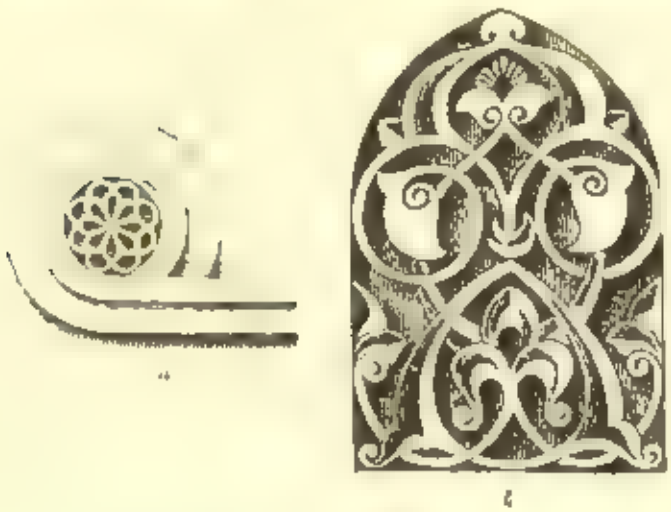

Fig. 17. — Entrée orientale : détail du portail.

En franchissant la porte, on accède à une salle coudée obtenue par l'adjonction d'une travée d'arêtes au plan normal d'une tour, légèrement modifiée : les [illegible] travées [illegible] la grande face du saillant a reçu une archère supplémentaire, de même que l'étage [2]. Les voûtes en petits [illegible] noyés dans le mortier, et les doubleaux appareillés qui séparent les travées sont recouverts d'un enduit de plâtre orné qui ne nous est malheureusement [illegible] dans un [illegible]. Le décor de la voûte figure sur chaque arête deux rubans [illegible] entre [illegible] aux pieds sont [illegible] des séries de demi-cercles. Des combinaisons analogues suivent l'entrelacs plus riche qui couvre les doubleaux (fig. 18, *a*). [illegible] exemple moins incomplet de ce genre d'ornementation dans le bâtiment S.

Par contre, les stucs qui ornent la voûte et le tympan de la niche *b*, sous

[1] Les [illegible] Gawri (906) [illegible] 922 = 1501 [illegible].

[2] Ce [illegible] comporte pas la travée [illegible]

la travée Nord, sont bien conservés. La composition en est très simple (fig. 19) et ne témoigne pas de beaucoup de recherche, surtout dans l'ornement de la voûte, qui se répète par réflexion de part et d'autre de deux axes perpendiculaires, cependant le caractère profondément original de ces stucs s'affirme immédiatement : la forme étrange des fleurons axiaux, mal équilibrés, l'aspect tourmenté de leurs détails intérieurs saisissent encore plus que la physionomie inaccoutumée de leurs terminaisons asymétriques. Il paraît difficile d'assigner

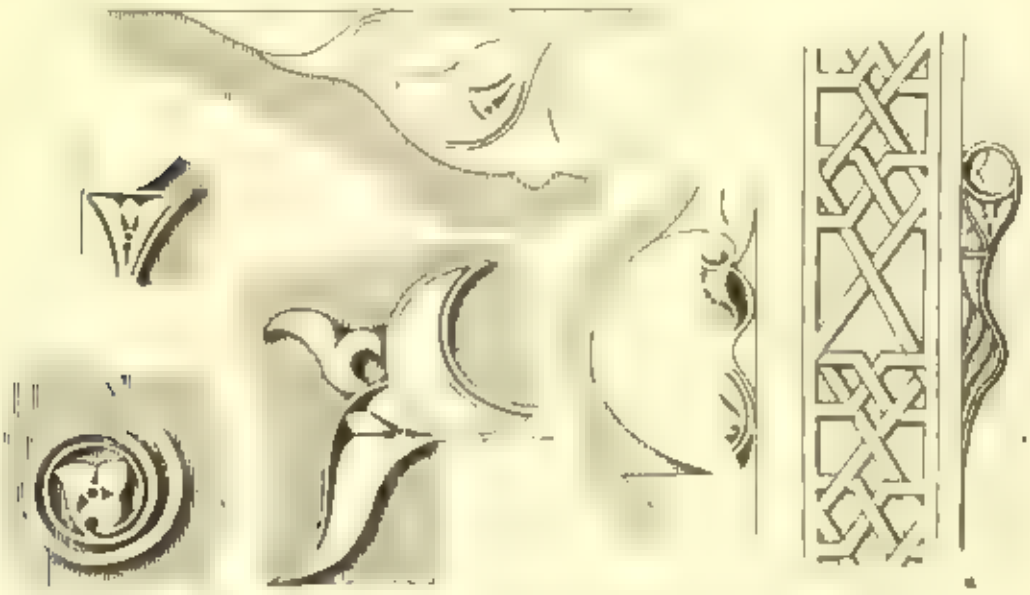

Fig. 19. — Entrée orientale, détails des stucs de la [illegible]

une date précise à ce décor ; la vigueur de l'ensemble, la largeur du dessin, la simplicité de la structure, non moins que la façon de traiter les vrilles, paraissent les reporter au XIIe siècle ou aux premières années du XIIIe siècle ; mais, par ailleurs, la place accordée au modelé intérieur, la surabondance des éléments asymétriques, les grands fleurons axiaux de la voûte, dont la composition est absolument étrangère à l'art ayyoubide, le feraient attribuer à une date plus récente. Cette incertitude s'accroît par suite du manque de points de comparaison : c'est à peine si quelques détails peuvent être rapprochés des stucs de Maristan-Qaymari (bâti de 646 (1248) à 656 (1258)) en attendant mieux, on considérera ce décor comme contemporain de la tour B (610).

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, le bandeau [illegible], haut d'une trentaine de centimètres, qui court au-dessus [1] n'apporte aucun renseignement à cet égard. La matière dans laquelle il a été sculpté [illegible] aux caractères un aspect gras et mou qui leur enlève toute physionomie caractéristique. Par contre, sa teneur (*Coran*, IX, 18) explique la présence d'un décor aussi riche dans l'entrée d'une forteresse. Ce verset se trouve ordinairement sur les murs des sanctuaires ; cette niche ornée de stuc représente [illegible] partie de la mosquée de l'entrée orientale [2], dont le mihrab nous a été conservé dans l'[illegible] profond de 2 m. [illegible], qui occupe le mur Sud de la travée Ouest. Il présente l'aspect normal d'un demi-cylindre creux [illegible] en cul-de-four (hauteur 2,80 ; largeur 1,08 ; profondeur 0,87). Les colonnettes ont disparu, mais les chapiteaux (diamètre à la base 0,18a) sont demeurés engagés dans les pieds-droits (fig. 20) [illegible] l'usage s'était généralisé dans les monuments syriens au cours de la Basse-An-

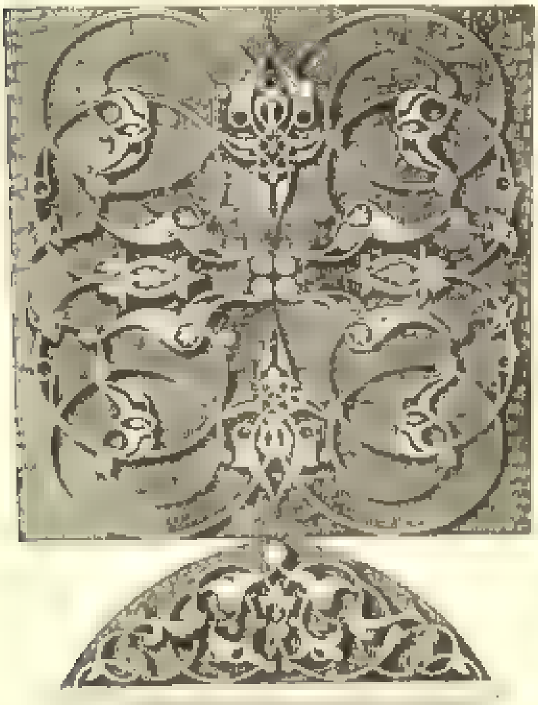

[illegible] 19. — Entrée orientale [illegible] décor de la voûte développé et du tympan.

[1] Il n'a pas [illegible].

[2] *La Description de Damas* indique plusieurs oratoires dans la citadelle, [illegible] d'eux ne peut être identifié avec celui-ci [illegible] la liste des mosquées de Damas [illegible] Huawi, en effet, a été [illegible] et simplement [illegible] travaux [illegible] tiquité ne possédait également aucun oratoire, car [illegible] du plan de Van Berchem [illegible] citadelle était pourvue de [illegible] Berchem et G. [illegible], *Jerusalem-Ville* [illegible] comme c'est le cas à Damas pour [illegible].

type[illegible]. Les deux plus belles ne semblent pas provenir d'un remploi. Elles conservent dans ses moindres détails le style du XIIe siècle et le début du XIIIe siècle, des modèles analogues, où les feuilles, traitées en simple épannelage, ne forment plus qu'une masse brute : deux d'entre eux au moins semblent bien de facture musulmane.

On retrouve dans cette même travée, c'est-à-dire à l'extrémité occidentale de la salle, un autre type de chapiteau, qui ne diffère que par la forme de la corbeille. Le corps de l'ouvrage porte encore la marque de la taille à la gradine, mais les feuilles, plus développées, sont traitées en méplat, avec des nervures creusées au ciseau. Ce type de chapiteau, qui est également employé dans la salle E, à l'entrée de la tour antique E', est d'une facture très soignée et d'une exécution parfaite. Il est probablement contemporain de la reconstruction de la citadelle par Nour ed-Dîn.

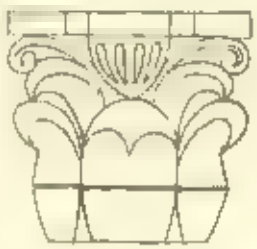

Fig. 2. — Entrée orientale du couloir du minaret

Cette clef est une bande de pierre noire, large de 10 cm. environ, incrustée verticalement au sommet de l'arc. On expose ailleurs que ce type de clef constitue à Damas la première manifestation de cette polychromie de l'appareil qui tiendra une place de plus en plus grande dans la décoration extérieure des monuments : c'est dans les premières années du XIIe siècle qu'il apparaît (503, mosquée des Omeyyades puis 573 Bab-Touma, 577, Hammam Nour ed-Dîn, 610 Bab-al-Faradj) et se retrouve plus tard dans des salles plus somptueuses. La survivance en cet endroit d'un procédé de construction aussi peu compliqué et aussi peu économique que la nôtre est due sans doute à l'emploi de l'un des sadirads antiques qui protégeaient l'entrée et que sa largeur (2 m.) rend considérable par rapport à celle de cette clef. Quoi qu'il en soit du rapprochement de ces deux modes, nous sommes en présence de l'un des éléments de la citadelle primitive, conservée (comme Bab al-Hadid) lors de la reconstruction du XIIe siècle : le type de l'incrustation de pierre noire la reporterait au temps de Saladin.

La salle E constitue un grand hall qui se relie au dégagement A, dont on entend le clapotement de la fontaine, et à l'entrée principale de l'ancienne tour, soit extérieurement à la ville, au moyen de la galerie D[1], laquelle communique avec Bab al-Hadid. La salle, 20 m. 40 × 18 m. est voûtée par huit travées d'arêtes disposées autour d'une coupole centrale reposant sur 4 grosses colonnes

[1] Plan dans *Damascus*, II, fig. 57

chantillons dont l'origine antique ne fait aucun doute. Les chapiteaux qui relèvent de deux types différents, le corinthien (pl. XVII, fig. 1), peuvent être datés approximativement des derniers temps de l'époque impériale[1]. Pour Kremer[2], ces colonnes se trouvent encore *in situ*. MM. Watzinger et Wulzinger pensent qu'elles proviennent d'un monument antique situé à l'intérieur du *castrum* primitif, mais que leur érection dans le hall de l'entrée orientale ne remonterait qu'à la Basse-Antiquité, ou même à l'époque proto-arabe[3]. En réalité, le problème est délicat à résoudre : les bases, qui auraient pu fournir une indication, sont dissimulées par le dallage actuel, et la situation de ce dernier par rapport au niveau du cirque placé à 2 m. s'explique simplement par l'énorme masse de déblais et d'ordures qui s'était accumulée dans la cour à la suite d'une longue incurie avant les travaux de 1921 ou retrouvant presque partout une dénivellation à peu près équivalente. Rien ne s'oppose à ce que ces colonnes aient été dressées à cet endroit lors de la reconstruction du XIIe siècle, et leur hauteur même ne serait pas un argument contre cette hypothèse[4]. Rien n'autorise à conclure dans un sens ou dans un autre.

Par contre, les parois de la salle et les voûtes ne sauraient later que de la période musulmane, et plus particulièrement du XIIe siècle. Les travées d'arêtes ne se distinguent par aucun caractère spécial, la coupole, par contre, est fort intéressante. La calotte elle-même s'est effondrée, il ne reste plus aujourd'hui qu'un double tambour dodécagonal, dont le poids est reparti sur les colonnes au moyen de 4 arcs tiers-point. Le carré est raccordé par 4 glacis, brisés suivant les diagonales du quadrilatère à couvrir : on sait que ce mode de passage au cercle, très rare à Damas, doit être considéré comme un procédé de construction strictement alépin. La première zone polygonale est ornée d'alvéoles reparties sur deux étages (pl. XVII, fig. 2) : une rangée inférieure à forte saillie, et une rangée supérieure, plus plate, comprenant sur chaque face du tambour quatre petites niches cotelées. L'espace demeuré libre entre ces

(1) *Damaskus*, I, p. 55.

(2) *Topographie*, II, p. 23.

(3) *Damaskus*, I, 55, et II, 178.

(4) Sur une pierre de remploi le long de la sommet de la chapelle de Bosra (fig. 1) voisine dans Butler et De Vaux-Ilay (II, 46) on pourrait faire valoir, avec beaucoup plus de poids, que ces colonnes sont situées exactement dans l'axe de l'ancienne porte (tour E), et non dans celui de l'entrée de 610 H., mais nos humbles lois de symétrie sont généralement si étrangères aux constructeurs musulmans qu'il est difficile de décider si l'argument peut être décisif.

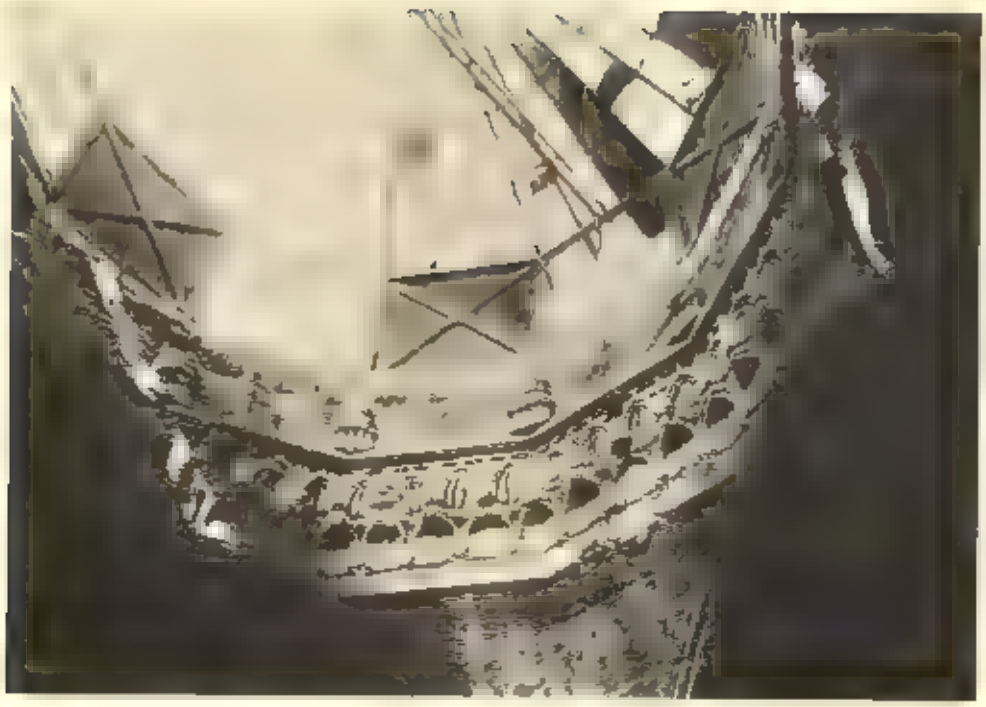

1. Détail de la coupure de la salle C

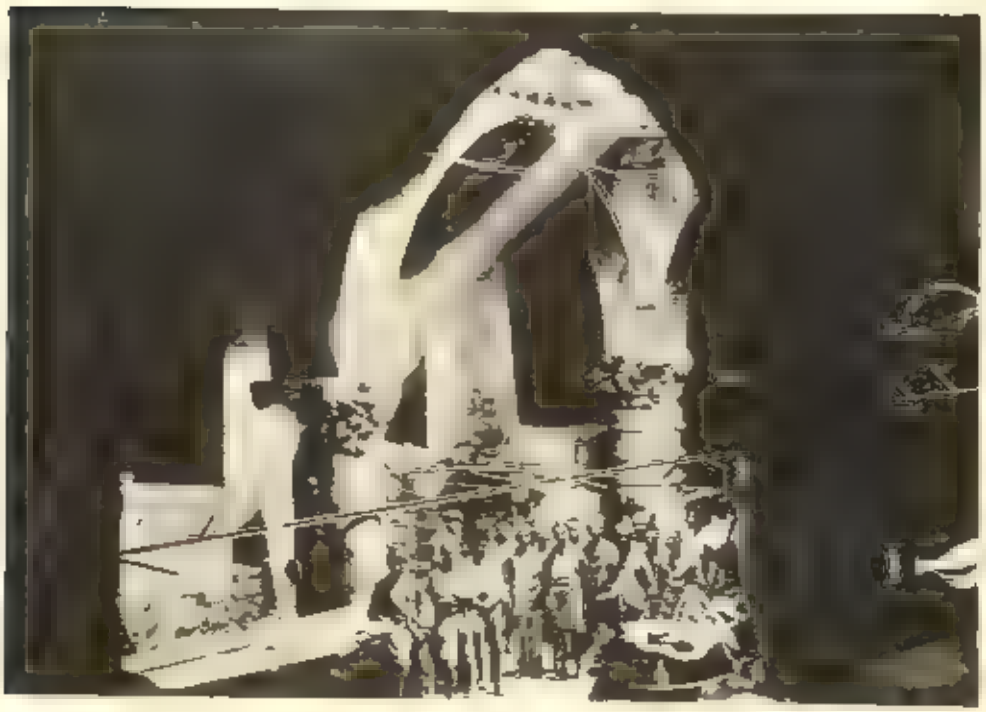

1. La salle C

dernières et le contact est occupé par des ornements en plâtre aujourd'hui assez détériorés où l'on reconnaît des lignes chargées de feuilles et une sorte de rouleau, formé d'abord de petites jantes qui cernent la courbe des divodes. Ces stries semblent postérieures aux divodes elles-mêmes — peut-être faut-il attribuer à l'époque avec laquelle l'on a garni les arêtes de la zone supérieure est en partie dissimulée par un enduit qui tombe sur ses couvertures. La différence de niveau entre les deux zones ne saurait toutefois être considérable et ne se sentent bien ni l'extérieur dans les limites du XIIe siècle. Au-dessus les divodes dont elle est séparée par une corniche très saillante, probablement la seconde zone polygonale n'est pas représentée que par une assise de pierre. Les angles sont occupés par les bases de 12 colonnettes qui pouvaient s'élever jusqu'à la naissance de la calotte ou recevoir des arcs-boutants encadrant les 12 fenêtres du tambour. Rien pourtant ne trahit ni de près ni de loin l'existence de ces ouvertures ne saurait être mise en doute. L'aveu, bon nous valoir, l'architecte coupole comme « au dôme assez vaste et *tout ouvert* » seulement parce que les piliers « sont gros et ils portent la coupole de Saint-Pierre de Rome »[1]. La pareille affirmation semble contredire toutes les données fournies par l'analyse des monuments puisque c'est seulement à l'époque mameluke que l'on trouve des salles largement éclairées par de nombreuses fenêtres basses, ouvertes dans les tambours à raison de une pour chaque face[2]. Mais la superposition de deux zones polygonales dans une coupole sur gros est d'un emploi absolument inusité et ne s'explique que par le désir de procurer une lumière plus abondante au moyen d'un second tambour percé de ouvertures. L'existence de deux *coupoles-lanternes* analogues dans l'entrée Nord (tour G) et dans la salle F fournit de forts présomptions en faveur de cette hypothèse.

La SALLE D, longue galerie voûtée en arêtes, percée de quelques portes basses pour et de rares fenêtres hautes[3], a pu être utilisée sérieusement, en raison de son utilisation comme prison.

La réunion des deux tours antiques V et E[4] au moyen d'un mur recevant

[1] Par « aquarelle » il faut entendre les ornements énumérés plus loin.

[2] *Mémoires*, II, 450.

[3] Hâmmâh Yûnsiya (784 = 1382), mausolée de Tawqoz (823 = 1420), etc.

[4] L'éclairage est assuré principalement par les regards percés dans la voûte.

les voûtes de la galerie de tir AB, à donné naissance à la longue salle E, qui conserve la maçonnerie antique sur trois de ses faces. Des piliers simplement accolés aux parois supportent les trois travées d'arêtes et la coupole centrale sur glacis, aujourd'hui effondrée. Comme à la salle C, des colonnettes, dont il ne reste que des vestiges, occupent les angles du double tambour dodécagonal, la restitution d'une coupole-lanterne s'impose ici sans restriction, en l'absence de toute baie pouvant servir à l'éclairage.

JEAN SAUVAGET.

(*A suivre.*)

LES COLLECTIONS DU VIEUX SERAI A STAMBOUL

PAR

HALIL EDHEM BEY ET GASTON MIGEON

La disparition du sultan et peu après celle du khalifat a rendu les palais du Vieux Serai (Eski-Séraï) à Stamboul, de nouveau disponibles. Ils sont donc entrés dans le groupe des monuments historiques de l'époque, rattachés à la Direction générale des musées de Stamboul depuis le 1er avril 1924. Le directeur actuel, Halil Edhem bey, y a pris son siège d'installation et son contrôle, et les a aussitôt ouverts pour les rendre accessibles au public certains jours de la semaine, à l'exception de quelques bâtiments qui ne pourront être que après une restauration nécessaire, tels le Harem. Il y a appelé l'auteur de cette note et chargé celui-ci de faire la description artistique des visiteurs. Il a rédigé à leur intention un guide sommaire, qui ne comporte que des salles ou des futurs, tout les plus grands services. C'est à cet ouvrage que nous nous référons dans les quelques pages qu'on va lire, et dont il est juste de rapporter presque tout l'intérêt à l'éminent directeur des musées ottomans. G. M.

Les Palais de Topkapou (appelés « Vieux Serai » par les étrangers), sont situés sur l'emplacement de l'Acropole de l'ancienne Byzance, à l'extrémité orientale de l'antique colline sur cette vaste plate-forme oblongue s'avançant en triangle et en cap vers le Bosphore par-delà la pointe des eaux de la Corne d'Or, séparée de la ville par le Mur Terrestre, et défendue de ce côté de la mer par des murailles doublées de tours. La partie demeurée libre de l'enceinte était occupée à l'époque byzantine par les églises, dont seule la plus importante, Sainte-Irène, aujourd'hui musée des armes, existe encore. Quand Mohammed II eut conquis Constantinople en 857 1453, sur le dernier des Basileis de Byzance, il avait d'abord fait construire à l'extrémité sud-est du Palais sur l'emplacement du seraskérat transformé aujourd'hui en Université, ce n'est que dix ans plus tard (en 869 1462) qu'il entreprit la construction du Serai, qui dut être terminée entre 1472 et 1478, si l'on s'en rapporte aux inscriptions, par seules datent deux des bâtiments qui en font encore partie, le Tchinili Kiochk (877 1472, aujourd'hui musée d'arts musulmans) et le Bab Humayun (883 1478). Mais ni le Conquérant, ni ses deux successeurs n'y avaient installé d'habitations privées

pour la Cour ; c'est que Soleiman Ier y ajouta les appartements pour les femmes, dit le Harem, considérablement agrandis par la suite.

Les historiens turcs et les anciens voyageurs européens nous décrivent les palais que le Vieux Serail renfermait autrefois. L'appartement moderne de l'Empereur, la porte du Canon, vieille porte qui se trouvait à la pointe des murailles, à côté des casernes qui y étaient jointes.

Ce fut là, pendant quatre siècles, le resté non moins fantastique des sultans et même jusqu'à la première moitié du XIXe siècle. Ceux-ci auraient pour s'y fixer dans les palais modernes sur les rives du Bosphore, depuis que Mahmoud Ier en 1854 avait fait la construction de la Dolma Bagché, développé le long du Bosphore, rive d'Europe, sur un quai de marbre de plus de 600 mètres, ses pompeuses façades et ses portiques, dont l'excessive décoration ne fait encore plus la pauvreté architecturale.

Cette nouvelle résidence, vaste palais à colonnades, était absolument opposée à la conception des palais du vieux Serail constitués par de nombreux édifices de dimensions variées, disposés au milieu ou sur les côtés des cours et des jardins. Ces « kiosk » ou pavillons se répartissent dans quatre grandes cours successives reliées par des portes monumentales, toutes situées presque sur un même axe.

Quand on a franchi la première Cour, la place des Parades, que bordent l'église Sainte-Irène, servant aujourd'hui de musée de l'armée, avec ses magnifiques collections d'armes anciennes, et l'hôtel des Monnaies, on a devant soi un portail de pierre monumental, flanqué de deux tours massives de forme octogonale que relient entre eux des créneaux à mâchicoulis. Une grande et large porte, la belle porte monumentale, dite « Porte du Salut » et datée 931 (1524) sous le règne de Soleiman Ier, à son début. C'est l'*Orta kapou*, porte du milieu, que personne, sauf le sultan, n'avait le droit de franchir à cheval, et qu'relie du côté intérieur une vaste toiture en auvent, soutenue par dix colonnes de marbre. Cette dernière une vaste cour, longue de 160 mètres, et large de 130 mètres environ, inspire dès l'abord de douces impressions de calme et de sérénité. Quatre rangs de vieux platanes la divisent en trois : au milieu la voie directe, qui aboutit à la Porte ; elle est bordée d'un côté d'une longue arcade à piliers octogonaux qui la protège complètement ; à droite, le droite même aux cuisines rangées sur le long côté droit, derrière les arcades, sous vingt

petites coupoles surmontées de cheminées; les deux chemins de gauche conduisent à la salle du Divan, où se réunissaient les ministres, aux délibérations desquels le sultan assistait derrière la fenêtre grillée d'une petite loge, et où étaient reçus aussi par le grand vizir les ambassadeurs étrangers, et à la Porte du Harem.

Dans cette vaste cour, quand on oppose à sa solitude mélancolique et grandiose, la [illegible] et la vie qui y régnaient du temps des Sultans, aussitôt est

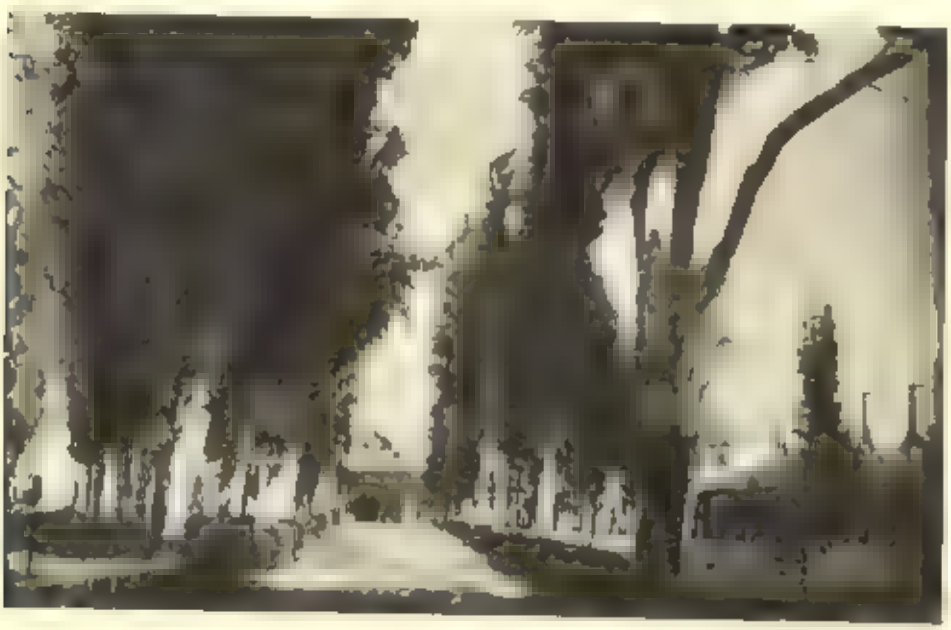

Fig. 1. — Deuxième cour, l'allée des cyprès.

évoquée entre ces murs farouches, la véritable ville impériale enchantée mais mystérieuse, où si souvent l'Amour et la Mort ont alterné leurs péripéties dans un des plus beaux décors du monde. Les services du Seraï étaient, en effet, des plus compliqués, et pour chacun d'eux existaient des « Odjak » ou corporations, vivant en chambrées ou en chambres. Elles avaient chacune leurs traditions et leurs règlements rigoureusement observés, dans un ordre parfait. L'éducation physique et morale du personnel était l'objet des plus grands soins, chaque chambrée ayant ses maîtres d'études et d'exercices corporels : on y cultivait les arts et la musique. Chaque corporation avait une bibliothèque, une mosquée et un bain, et presque tous les corps de métiers y étaient représentés. Parmi

eux on comptait un certain nombre de savants, de calligraphes et d'artistes peintres, et certains membres accédaient parfois aux fonctions d'État les plus hautes.

En dehors de ces corporations le Seraï comprenait de nombreux fonctionnaires, chambellans, écuyers, médecins, architectes, pages et fauconniers et les services d'eunuques noirs et blancs.

Rien de tout cela n'existe plus, mais à la place règnent la solitude, le silence et l'oubli.

∴

C'est dans la 3e cour que se trouvent les bâtiments principaux : la salle d'audience entourée d'une arcade d'un beau style, dans laquelle les anciens

Fig. 2. — Salle d'audience.

sultans recevaient les ambassadeurs, les princes étrangers, les hauts dignitaires de l'État. Dans un angle le trône est sur une large estrade surmontée d'un baldaquin. Il est daté de 1005 (1596).

En face est un édifice en marbre blanc, la Bibliothèque du Seraï fondée par Ahmed III en 1131 (1719). Elle est riche de plusieurs milliers de manuscrits

orientaux au certain nombre orne le miniatures. Quelques gros recueils manuscrits de miniatures rares, provenant de livres disloqués, ont été jadis sauvés. Les pages y sont, trois sans aucun ordre, sont d'une patiente étude. Les plus intéressantes de ces miniatures proviennent de grands Shah Nameh persans ou mongols du XVe siècle et sont parfois des œuvres d'un grand art, d'une puissante imagination. Une peau de chat sauvage, ou autre, les protège. Il est indispensable que soit dressé et publié un catalogue de ces livres si précieux, précédé d'un catalogue critique qui nécessitera de très long travail basé sur une profonde connaissance de cet art merveilleux de l'illustration du livre persan.

Un vaste hall de marbre est précédé d'un portique à colonnes de vert antique. De vastes salles oblongues voûtées ont reçu une énorme collection de porcelaines de Chine, depuis les célèbres de la dynastie des Song et les potiches dites séladons de la dynastie Ming jusqu'aux porcelaines des époques de Kang-Hi, famille verte et famille rose. Des services entiers à café, à thé et les autres dans leurs sortes de nécessaires sont dans ces campagnes guerrières. D'autres font partie des services de table couramment employés. C'est une collection d'une richesse et d'une variété extrêmes.

Un peu plus loin et derrière un portique un bâtiment renferme jadis le « Trésor du Serai ». Il n'était point facile d'y être admis, sauf si on était accompagné de surveillants, et après de lourdes portes à serrures massives. Aujourd'hui au centre est à peu près publique et n'importe les jours de la semaine et l'on y peut admirer ce que depuis plusieurs siècles les sultans y avaient accumulé de richesses. On y voit le trône d'or étincelant de rubis, d'émeraudes et de pierreries pris par le sultan Selim en 1514 à celui conquis sur le Shah de Perse Ismaël. Dans des vitrines sont exhibés de grands vases d'or, le crissal d'onyx parfois incrustés de pierres précieuses, comme est tout un service de toilette en lapis-lazuli, des coupes sont pleines de rubis et d'émeraudes en vrac, d'autres renferment des montagnes de perles énormes, des armes magnifiques sont montées d'or, avec leurs poignées enrichies de pierres précieuses.

Une des plus grandes curiosités est la collection des costumes d'apparat des sultans drapés sur les mannequins, et chacun dans trois ou quatre vitrines. Ils sont tous là depuis Mahomet II le Conquérant, jusqu'à Mahmoud le ré-

formidable, tous leurs cadres et leurs armes assez bons. Les objets les mieux de Brousse ou d'Asie Mineure, aux grands dessins floraux. Puis, presque toutes de leurs énormes turbans blancs hérissés d'aigrettes de pierreries portant à leurs côtés des sabres de cérémonie aux poignées incrustées de rubis et de perles. Voici Mohammed II, qui prit Byzance, dont le kandjar porte au pommeau trois grosses émeraudes et qui lui légua l'Hellespont protégeant sur le cheval de combat 1451-1512 ses grandes moustaches rouges et sur son mouchoir vert latif (p. XVIII) puis Soliman qui prit Belgrade portant à son bonnet turban cercle d'une torsade de rubis; puis Mourad, qui prit Bagdad, coiffé d'un casque empanaché, serré dans une cotte de mailles à triple rang de perles et tous leurs successeurs. Les Sélim, les Achmet, les Mustapha, tous venant évoquer une Turquie d'autrefois guerrière et magnifique, fantômes d'un passé cruel et fastueux.

Dans d'autres vitrines, quelques objets admirables retrouvés pour la plupart dans la Syrie et appartenant à une époque peu éloignée pour nous, datant tout au plus de la domination des Mamelouks, prêtent leurs rayons extraordinaires que, à notre connaissance, n'ont jamais été publiés, et qui chacun dans leur série occupent une place archéologique et artistique éminente: c'est un miroir à main, en fer incrusté d'or, et c'est une lampe à pied en verre émaillé.

Ce miroir est de forme circulaire avec son manche (diamètre du disque 0,22 pl. XIX, 1) et donne matière à une étude très curieuse sur la technique de l'incrustation. Les feuilles d'argent et d'or sont gravées par la même technique que le cuivre. Un seul miroir à manche en fer, est mentionné par Reinaud, *Cabinet du duc de Blacas*, II, p. 398, note 1, avec une inscription coufique et sans figures. Une large bande circulaire extérieure porte 12 médaillons renfermant les signes du Zodiaque. C'est donc un type portant des mêmes astrologiques et peut-être magiques, analogue à celui que les Perses offrent Reinaud, *Cabinet du duc de Blacas*, II, p. 404 et suiv., pl. XIX. Il ne peut être sans intérêt de rapprocher sur les deux miroirs les représentations zodiacales. Leurs légères variantes. Si nous prenons, par exemple, le signe de la Vierge, nous y trouvons associé au croissant lunaire; le Lion ensuite est associé au Soleil. La Vierge ici est elle-même les épis alors que souvent auparavant Mercure en moissonneur. Vénus est bonnement une Européenne [illegible] chaque

VÊTEMENT D'APPARAT DE BAJAZET I
au Musée du Vieux Sérail à Stamboul

MIROIR ASTROLOGIQUE

main un plateau de la balance. Mars casqué brandit le Scorpion et le frappe de l'épée. Le Sagittaire [illegible] est par derrière un magnifique buste humain se prolongeant en un corps de panthère et queue terminée par une tête de dragon. Sur le Capricorne est assis Saturne tenant la faux et le sablier. Encore Saturne avec le Verseau, et ses pieds sur un grand poisson. Le Taureau est figuré en pacha, associé aux poissons. Sur le Bélier est assis Mars brandissant l'épée et tenant une tête de la main gauche. Le Taureau porte Vénus somptueusement vêtue [illegible] de la guitare. Enfin les Gémeaux sont symbolisés par deux jeunes gens qui tiennent un personnage à terre, un par les cheveux, l'autre [illegible]. Le grand médaillon central est fermé par une inscription ravissante où on peut [illegible] une génération de soleil dont chacun [illegible] les deux enfoncent un poignard dans le cœur de ceux qui les précèdent et reçoivent le coup de ceux qui les suivent, de sorte que la ronde des soleils [illegible] sans fin. Les textes sont [illegible] (Voir le fac-similé en son quart environ de grandeur. Voir Dussaud, *Notes de mythologie syrienne*, p. 69 et 90). Les lettres obliques de cette inscription sont [illegible] entrelacées [illegible] dans les cercles. « Fait [illegible] par » pourrait être le nom du vizir mentionné dans le texte. L'inscription elle-même continue par donner le nom de l'ouvrier: « (c'est) l'œuvre du maître Muhammed ». Ensuite le mot de « vizir » puis « son [illegible] » avec une dizaine de relations autour.

Le mot « pour » est à demi effacé, et fragmentaire. Parmi les relatifs du [illegible] est-ce la « faveur » ou [illegible] celui qui couvre ou qui secourt. Peut-être est-ce une allusion au vizir pour lequel le maître Muhammed travaillait.

Le manche a huit faces, avec des inscriptions incrustées en argent sans nom ni date, avec des titulatures qui ne donnent pas plus de renseignements.

Une question se pose, celle de l'origine de ce bel objet. Il est probable que la petite frise qu'entoure l'inscription avec sa course d'animaux se poursuivant, et les douze médaillons qui l'entourent circulairement sont d'esprit nettement mésopotamien: il est vrai que l'art des artistes de Mossoul s'est fréquemment répandu très loin de ses origines, comme le prouvent tant d'inscriptions arabes syriennes [illegible] mais nous pouvons situer avec précision ce travail exigeant par sa sûreté de dessin, sa vigueur d'incrustation, sa richesse décorative d'une stupéfiante conservation, et par la beauté de son style, n'est égalé dans aucun des cuivres incrustés de Mossoul du XIIIe siècle que nous connaissons, le miroir du Cabinet de Blacas,

portant d'ailleurs une inscription au nom d'un prince Ortokide d'Hisn Kaifa du XIIIe siècle.

La lampe de verre est, elle aussi, un objet extraordinaire qui fut retrouvé, il y a une quarantaine d'années, dans le tombeau de Bayezid Ier à Brousse (1389-1402) et transporté au trésor (pl. XX). D'abord elle est montée sur un haut pied, comme une grande coupe droite, ce qui est tout à fait insolite, et elle est de couleur vert clair, ce qui ne l'est pas moins, on peut dire unique. La haute inscription circulaire de la coupe, émaillée en violet foncé, est en gros caractères « nashi mamlouk » : elle est divisée en deux cartouches séparés par des médaillons. Elle dit seulement que « (cet objet) a été fait pour son « Excellence » sans donner de nom, avec simplement deux titres relatifs du titre ; c'est un très beau verre émaillé du XIVe siècle égyptien, à ajouter à la liste déjà si considérable des verres arabes du musée arabe du Caire, dont Gaston Wiet vient d'établir le catalogue.

Fig. 1. — Velours persan XVIe siècle.

Quelques admirables tapis de soie persans sont dignes aussi d'être signalés.

LAMPE DE VERRE TROUVÉE DANS LE TOMBEAU DE BAYEZID Ier.
Collections du Vieux Serai à Stamboul

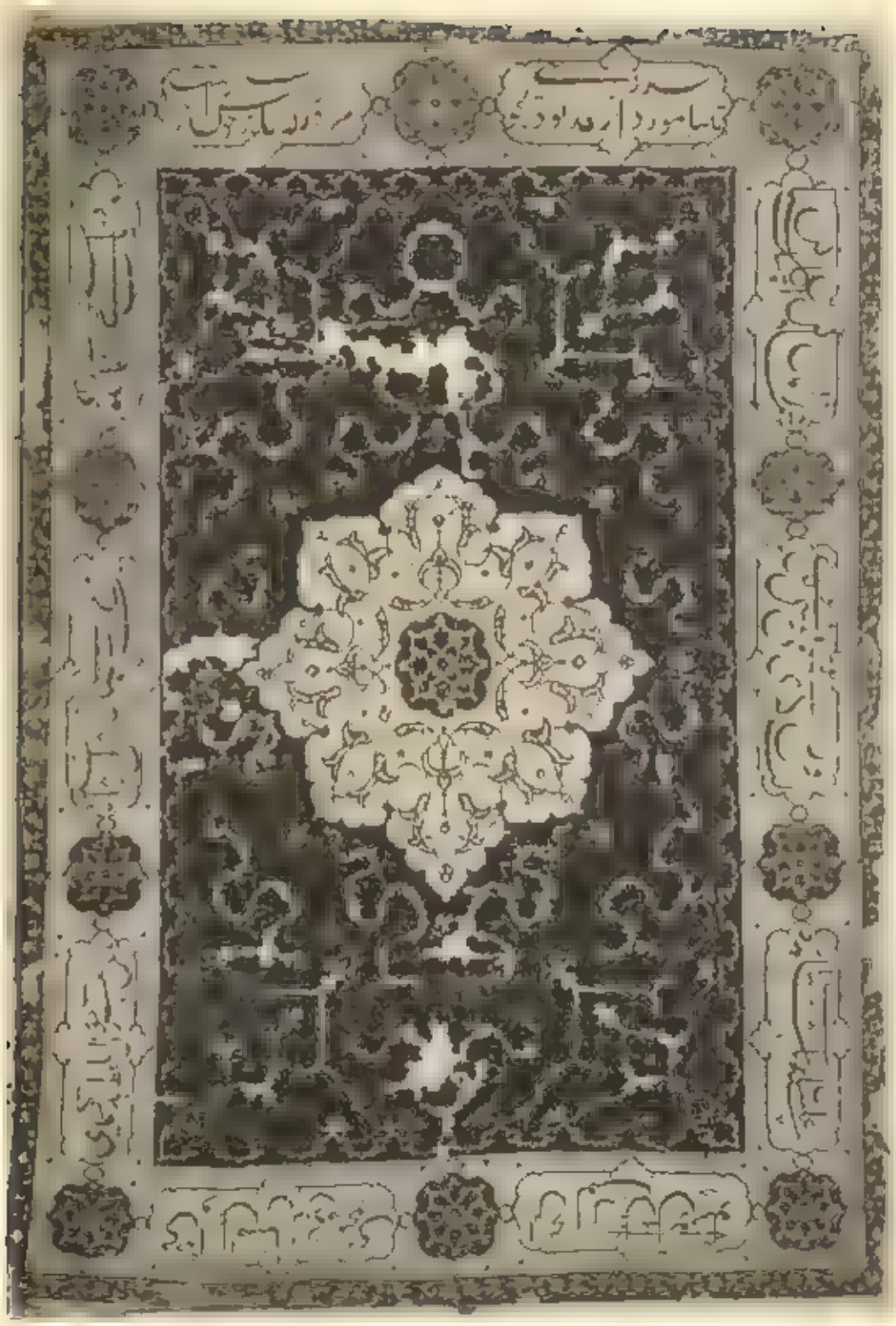

TAPIS PERSAN
Collection du Vieux Séraï à Stamboul

Il en est deux rondes dans le fond d'une grande vitrine avec des inscriptions à versets du Coran, qui sont dans un état de conservation surprenant. Véritablement c'est un état de neuf. Ils ont été apportés par un ambassadeur persan, offerts au sultan pour rentrer dans ses bonnes grâces. C'est merveille que les mites les aient épargnés. Il est vrai qu'ils sont le secret de Dieu et de l'ambassadeur. Il reste un autre tapis rond dans une autre vitrine, peut-être une des épargnés n'est-il pas également grand travers de doigt. Pl. XXI. Le rose cerise brique a encore survécu tout seul à l'usure des années passées. La bordure comporte des cartouches et inscriptions persanes. Les fonds sont noirs sur fond crème. Elles sont bizarres et dix-neuf cartouches alternent avec des tablettes composées chacune d'un vers du Divan de Hafiz à Téhéran. Le vert, le rose, le rouge, le bleu et le jaune. Le nom de Hafiz se lit dans le dernier vers.

Ce tapis ne peut donner un tapis de prière. Il rentre dans une série de tapis de Perse du XVIe très proche du matériel dont d'autres exemplaires se rencontrent dans les grands musées (Victoria and Albert Museum, musée des arts décoratifs de Paris, musée des Gobelins, collection Edmond de Rothschild, etc.).

Un deuxième fragment de tissu persan du XVIe siècle, d'ailleurs, a des médaillons à diverses représentations de personnages exécutés sur fond de velours grenat (fig. 3).

Les collections apportent encore un très grand nombre de pièces de mobilier : canapés, fauteuils, chaises, commodes, consoles, pendules, lustres, tapis, qui garnissaient les appartements et dont les plus intéressants vont être exposés. Ils ne sont malheureusement, sauf de très rares exceptions, que de styles du XVIIIe siècle français, étant sortis des ateliers parisiens à temps de Napoléon III ou de style Boulle tout récemment fabriqué. Beaucoup de meubles du XVIIe et du XVIIIe siècle, de même que la décoration de bien des salles de pavillons sont de grandes valeurs. C'est ce qu'on constatera surtout dans les appartements du Harem, qui vont être très prochainement ouverts au public, visite qui sera du plus vif intérêt.

* *

Plus on avance dans cette visite du Serail, plus on se rapproche des pointes extrêmes du triangle dont les pentes vont descendre vers la mer. Déjà par des

échappées le Bosphore vous apparaît. On descend quelques marches et voici les dernières terrasses plantées de beaux jardins fleuris. Les vues deviennent [illegible] parmi les plus belles du monde. A gauche la Corne d'or jusqu'à son fond que constitue le [illegible] d'Eyoub, devant soi le Bosphore et la côte d'Asie avec Scutari, [illegible] la Marmara, les îles des Princes, et très au delà par [illegible] l'Olympe de Bithynie avec ses neiges éternelles [illegible] le jolis pavillons [illegible] disperse sans

Fig. 4. — Kouchk de Bagdad, 1638.

prévision de symétrie, le kiosque de Mustapha Pacha avec sa fine décoration de boiseries d'un charmant style [illegible] renferme encore un magnifique « mangal » brasero, en bronze doré, qui porte la signature gravée « Duplessis in et ex : Paris » du grand orfèvre-ciseleur Duplessis [illegible] en cadeau par Louis XV au sultan Mahmoud Ier en 1152 (1742).

Du jardin des tulipes qui l'entoure, on monte à une terrasse supérieure où se font face le kiosque de Bagdad et le Pavillon d'Erivan construits par Mourad IV après la conquête d'Erivan au Caucase en 1045 (1635). Les mu-

[1] Publié par Arsenak dey Sakisian dans la *Gazette des Beaux-Arts*, [illegible]

railles intérieures portent un revêtement de belles faïences. Une grande terrasse de marbre blanc, creusée d'un vaste bassin carré, mène au kiosque de Bagdad situé à l'angle-trois. C'est le joyau des kiosques du Serai (fig. 4 et 5).

Il a été construit par Mourad IV, en mémoire de la prise de Bagdad en 1048 (1638). De plan octogonal, il est surmonté d'une élégante coupole. Les murs extérieurs sont revêtus, au socle, de marbre et de pierres de couleurs, et plus haut de faïences à fins décors. L'intérieur est divisé en quatre niches rectangulaires, orientées vers les points cardinaux. Les battants des portes et des

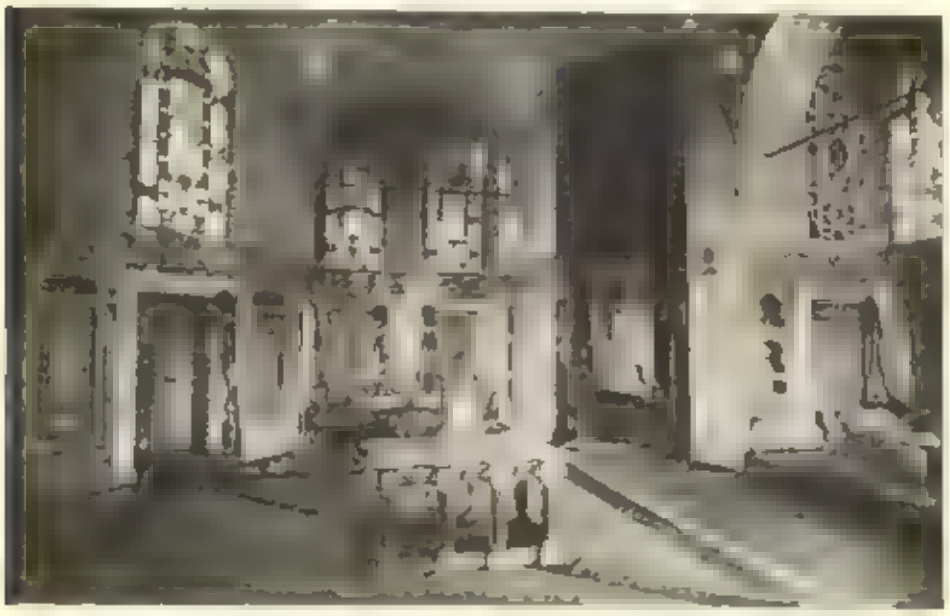

Fig. 5. — Intérieur du Keuchk de Bagdad

armoires sont en ébène incrusté d'ivoire, de nacre et d'écaille. Les murs et les arcs sont tapissés jusqu'au départ de la Coupole, par des panneaux de faïences d'une éblouissante polychromie, d'une richesse de décor floral aux inépuisables fantaisies. Elles sont coupées tous haut par une frise d'inscriptions coraniques en faïence également, lettres blanches sur fond bleu. Les plafonds des niches sont en bois, avec des dessins géométriques dorés et écoriés d'un exquis travail. Et quand on sort sur la galerie, la vue sur Stamboul, Galata et Eyoub, jusqu'au fond de la Corne d'or, c'est un enchantement dont on a peine à s'arracher.

* * *

Telles sont les merveilles que la visite du Serai réserve désormais aux visiteurs. Jointes aux beaux jardins s'étendant sur les pentes qui s'abaissent jusqu'à la mer, et devenus promenade publique ainsi qu'aux trois musées, antique asiatique et d'arts musulmans qui sont groupés un peu plus bas autour d'une vaste esplanade, tout cet ensemble de curiosités artistiques fait des jardins de Stamboul un centre d'attractions qui n'a rien à envier à ceux qu'offrent les autres grandes villes anciennes du bassin de la Méditerranée. Et nous n'avons pas dit un mot de Sainte-Sophie ni des nombreuses églises byzantines, ou des mosquées, pas plus que de la ceinture des murailles byzantines qui font du front de terre de Constantinople une des promenades les plus émouvantes qui soient

Halil Edhem bey.
Gaston Migeon

BIBLIOGRAPHIE

HENRI GAUTHIER. **Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques**, tome VI. Un vol. in-4° de 150 pages. Le Caire, Société royale de géographie d'Égypte, 1929.

L'œuvre s'achève avec rapidité. Il ne reste plus qu'à donner le tome contenant l'index.

D'une manière générale M. Gauthier reste très prudent dans les rapprochements entre graphies divergentes. Cependant il faut tenir compte de la difficulté à rendre les vocables étrangers, surtout quand ils étaient peu connus. Autant le nom de Sidon, par exemple, est correctement transcrit, autant tel autre a visiblement reçu une vocalisation fantaisiste. Pour passer à un exemple typique nous n'hésitons guère à identifier *tarqu-el* (p. 44) avec *dgar-el* (p. 101) au prix d'une métathèse. Nous avons montré (*Syria*, VII, p. 20) que très régulièrement ce vocable était conservé sous la forme *Tara'el* dans le Talmud, à placer dans le voisinage de Beisan, et déformé probablement en Zerra'a (*ibid.*, p. 18).

Page 44, si *trnnn* est en Syrie, on peut songer à Tourmanin. — Page 69, le rapprochement entre le nom des *Takar*, Zakkara ou Zakkala et le roi Ṭakar-Bal = Zakar-Ba'al est insoutenable, et par suite aussi la combinaison topographique qu'on en déduit. — P. 73, dans la notice sur *gouzgour* (exemple de déplorable vocalisation des scribes égyptiens, ce qui justifie Burchardt de ne retenir que les consonnes), il faut biffer les mots : « à tort, très probablement », car l'identification de W. Max Müller est incontestable et appuyée par celle de Burchardt avec *Zi-in-za-ar* des tablettes d'el-Amarna, voir le groupement de localités dans notre *Topographie hist.*, p. 110. Le fait qu'on rencontre une autre graphie *Sa-ar* Gauthier, p. 78) ne s'y oppose pas. — P. 107, l'explication de Burchardt pour *Zarbasana* ou *Zi-ri-ba-sha-ni* est très douteuse. Nous avons proposé, *Topogr. hist.*, p. 516, d'identifier « Zir. de Basan » avec Ezra' dont la forme arabe ancienne est Zour' ou Zourra. — P. 118, le fait que les montagnes d'Alasa (Alasia) sont riches en minerais de cuivre et d'argent est une raison de plus pour renoncer à les placer en Syrie dans la région des Alaouites, comme le proposait Maspero. L'identification avec Chypre n'est pas douteuse bien qu'elle soit encore combattue à l'occasion. — P. 150 (ad tome IV, p. 189) on notera ce que dit M. Gauthier qu'il faut traduire *Ahhiou n dch* par « les terrasses du sapin » est non « les échelles du sapin ».

R. D.

Louis Carton. — **Sanctuaire punique découvert à Carthage.** Un vol. in-4° de 55 pages et VI pl. Paris, Paul Geuthner, 1929.

Ce mémoire groupe une série d'objets découverts sur le sol de Carthage aux abords de la *gare de Salammbo*. Le docteur Louis Carton a exploré en ce point une nécropole et, au-dessous, une sorte de cella dont il eût été utile d'avoir un plan.

La salle rectangulaire portait, dans le fond, une riche décoration, en plâtre stuqué peint, qui formait une colonnade dorique. A l'intérieur ont été trouvés de petits brûle-parfums en forme de tête de femme. En face de la baie latérale, entre elles et le centre de la pièce, deux grandes têtes de femmes, coiffées de la haute tiare, un lion en terre cuite, un Silène, deux bustes de guerriers et un socle de candélabre. En face de la porte et à l'intérieur, un grand masque punique et une tête de Méduse.

Le caractère apotropaïque du masque punique (haut. : 0 m. 45), est souligné si l'on peut dire, par son voisinage avec la tête de Méduse.

Ce sanctuaire détruit en 146 av. J.-C. serait succédé à un monument antérieur. Plus tard il fut recouvert par une nécropole romaine.

[illegible]

P. V. C. Baur et M. I. Rostovtzeff. — **The excavations at Dura Europos conducted by Yale University and the French Academy of Inscriptions and letters** — *Preliminary report of First Season of Work, Spring 1928.* Un vol. in-8° de x et 77 pages. New Haven, Yale University Press et Londres, Humphrey Milford, 1929.

Ce premier et fort intéressant rapport comprend une préface du président de Yale University, M. James R. Angell, une note introductive des éditeurs, un rapport général par M. Pillet, chargé de diriger les fouilles, la publication des textes grecs et latins par M. Rostovtzeff — qui a été l'âme de cette reprise des fouilles de Doura, — de deux inscriptions palmyréniennes par M. Torrey, du commentaire du relief de Némésis par M. Cumont et d'un tesson de céramique musulmane par M. R. Kocchlin, enfin l'étude du relief d'Hercule par M. Baur.

Que, si peu de temps après la publication d'ensemble de M. Cumont, on ait trouvé une matière suffisante pour publier cet opuscule, cela souligne la réussite des nouvelles recherches entreprises à Doura-Europos. Toute une ville subsiste sur ce [illegible] que l'isolement a remarquablement conservée. La remise au jour est un travail de longue haleine, de patience et de science. Nous nous félicitons de [illegible] collaborer l'Université de Yale et l'Académie des Inscriptions à cette grande tâche, dont toute l'importance ne se mesurera que dans quelques années.

Après la brillante découverte des fresques par M. Breasted, les fouilles fructueuses, mais localisées, du corps expéditionnaire français et de M. Cumont, on aborde la troisième étape, celle des fouilles exhaustives dans lesquelles l'habileté et l'expérience techniques et archéologiques de M. Pillet s'affirmeront une fois de plus.

M. Pillet a donné le plan complet de la porte dite de Palmyre, très beau reste

d'architecture militaire, dont les parois étaient couvertes d'inscriptions grecques et latines que fait connaître M. Rostovtzeff d'après les copies qu'il a prises sur les lieux et aussi celles de M. Johnson. Il en tire un tableau de l'histoire de Doura-Europos.

En passant, le savant professeur de Yale se rencontre (p. 39), avec son collègue le professeur Torrey (p. 63) pour donner la bonne lecture d'un texte que le P. Mouterde a publié ici (*Syria*, VI, p. 243) pour la première fois et que M. Vollgraff avait repris à son tour (*ibid.*, VII, p. 283). Soudaïa n'est pas un nom de village, mais celui du « policeman » qui a tué le personnage dont on conserve l'épitaphe au palais Azem à Damas.

Les deux textes publiés par M. Torrey sont la dédicace palmyrénienne au Gad (de Doura) et une dédicace grecque et palmyrénienne à Némesis datée de 228-229 après J.-C.

R. D.

Otto Cuntz. — **Itineraria Romana**. Volumen prius : *Itinerarium Antonini Augusti et Burdigalense*. Un vol. gr. in-8° de VIII et 139 pages et une carte. Leipzig, Teubner, 1929.

Le premier des itinéraires repris par M. O. Cuntz était difficile à se procurer, la dernière édition étant celle de Parthey et Pinder (Berlin, 1848). La publication nouvelle se présente sous une forme pratique ; c'est ainsi qu'on trouvera dans l'index, à la fin du volume, les identifications des toponymes anciens avec les noms modernes.

En ce qui concerne tout au moins les toponymes de Syrie, on s'en tient trop aux vieux errements. Ainsi Germanicia est mal placée ; les documents orientaux, dont il faudrait pourtant tenir compte, ne laissent aucun doute sur son identification avec Mar'ash. D'ailleurs, cette position permet seule d'établir un système routier correct. Si la carte que l'auteur a jointe à son ouvrage était moins sommaire, il s'en serait aperçu. Cette carte est d'ailleurs limitée à l'est par le cours de l'Euphrate, ce qui supprime bien des difficultés.

Puisque l'auteur n'y a pris garde, nous lui signalerons que nous avons identifié Sicos Basilisses (185,3 et 188,8) entre Germanicia Mar'ash) et Doliché ('Aintab) avec Sakitshe-Gouzu bien connu depuis les fouilles de M. Garstang. Il faut prendre garde de ne pas confondre Sicos Basilisses avec Sochoi où campa Darius, que nous avons retrouvé à Darb-Sak et cette dernière localité ne doit pas être non plus confondue, comme les historiens n'y manquent cependant pas, à la suite de Droysen, avec Ouchae, autre campement de Darius, qui est 'Amq, immédiatement au nord du lac d'Antioche. Le mouvement des armées ennemies, aussi bien du côté grec que du côté perse, avant et après la bataille d'Issus, s'explique alors beaucoup mieux (1).

A partir de Zeugma (2) ou Zeugma-Séleucie sur l'Euphrate, qui n'est pas Biredjik, mais Balkis, un peu en amont,

(1) Pour tous ces points nous renvoyons à notre *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*.

(2) M. Cuntz n'a pas connu la bonne identification de cette localité avec Balkis proposée par M. Fr. Cumont, cf. notre *Topographie*, p. 449 et suiv.

deux chemins mènent à Édesse [1]. Le premier

185,1	Zeugma
2	Bemmaris
	[illegible]

Le second :

189,2 et 191,2	Zeugma
3	Cannaba
4	In Medio
5	Edessa

Dès lors, il apparaît qu'un troisième itinéraire :

190,2	Zeugma
3	Bemmari Canna
4	Bathenas Merl.
5	Ædissa

n'est qu'une combinaison des deux précédents compliquée d'une mauvaise graphie. Dans cette hypothèse, il faut supprimer Bathenas qui représente dans ce cas Seroudj [2] et n'a pas sa place ici, étant situé au sud de la route envisagée. Il eût été bon de clarifier ainsi le texte pour le rendre utilisable, ce qui est sans doute le but de la nouvelle édition [3].

On n'a pas encore identifié, que nous sachions, la localité Muzana (188) reliée directement par une voie à Barbalissus sur l'Euphrate (Eski Meskené que viennent de fouiller MM. E. de Lorey et G. Salles).

[1] [illegible] p. 478–479.

[2] M. [illegible] n'a pas pris garde qu'il y a [illegible]

[3] On s'étonne de ne pas trouver indiquées les identifications d'Arelusa avec er-Restan et de Larissa avec Shelzer. On s'accorde à placer Nisus (l. Cesum) à Kelsoun ; nous avons proposé de situer Catabana à Boughdin. De même, Niaccuba serait Seleucobelus ; Caperturi serait le Kefr et Temmeliso (l. Temmeniso) est certainement Teil Mannas.

Nous proposerons de la placer à Mezau entre Alep et Bab, sur la grande route d'Alep à Hiérapolis (Menbidj) et l'Euphrate. La route Barbalissus-Muzana était une voie transversale.

Il est impossible de reporter sur la carte le réseau routier de la Haute Syrie, si l'on n'observe pas que Calecome ou Callecoma (191 et 195) est simplement un faubourg d'Alep (Beroa). Précisément, la distance entre l'un et l'autre de ces points et Chalcis (Qinnesrin) est la même : m. p. XVIII (194, 1 et 195,5).

Nous avons été embarrassé, dans notre *Topographie*, pour situer Hanunea (194,8), la Chaonia de Ptolémée. Pour des raisons topographiques, trop longues à développer ici, nous pensons aujourd'hui qu'il faut la placer à Rawandan, position importante, ou dans les environs immédiats.

Dans l'Itinéraire du Pèlerin de Bordeaux, il n'y a pas lieu de corriger Baccaias (582,3) en Bacataialis, car l'arabe conserve la forme antique Bakas.

R. D.

E. Blochet. — **Les Peintures orientales de la collection Pozzi.** *Bulletin de la Société française de reproduction de manuscrits à peintures.* In-4°, texte 40 pages et 56 planches en photogravure, 12e année, 1928.

Nouvelle contribution à l'étude de la miniature persane et indo-persane de l'Inde. Deux pages, dont le texte est illustré de compositions par bandes parallèles, proviennent d'un livre des rois de Firdousi, daté de 1206, et exécuté dans un atelier de la Perse occidentale (pl. I et II), trois autres, avec des compositions de

format plus grand, proviennent d'un manuscrit persan, illustré vers 1310, sans doute à Tauris, à la fin du règne de Mahmoud Ghazan.

Ce sont là de belles scènes, souvent savantes, importantes pour l'étude de l'art d'illustrer le livre en Perse du temps de la domination mongole (pl. III-V). Quelques autres pages (pl. VI-VII), sont caractéristiques de l'école de Hérat au milieu du XVe siècle. Suivent quelques charmantes peintures des écoles Safévides aux XVIe et XVIIe siècles, et une trentaine de miniatures des écoles de l'Inde.

Le commentaire critique est fourni par M. E. Blochet, avec les ressources d'une très abondante lecture d'une érudition étendue, mais toujours avec la même absence de méthode et la plus accablante confusion.

En annexe, toutefois, est donné un très précieux Index qui sera du moins un utile conducteur parmi les pages des quatre mémoires antérieurs du même savant. Ce répertoire des noms propres permettra de s'y retrouver.

Gaston Migeon

René Grousset — **Les civilisations de l'Orient**, tome Ier, *L'Orient*, grand in-8°, 362 pages, 292 figures en simili. Paris, éditions Crès, 1929.

Cet important ouvrage de vulgarisation est destiné à suppléer au grand ouvrage paru précédemment sur les Arts de l'Asie, aujourd'hui épuisé. Il comprendra trois volumes, le second (très prochain, sera consacré à l'Inde, le 3e à la Chine et à l'Asie centrale, le 4e au Japon.

Le premier volume traite de l'Orient proprement dit, compris, avec ses premières civilisations, même le néolithique, puis les civilisations égyptienne, chaldéo-assyrienne, perse archéménide et sassanide, et enfin musulmane (plus de la seconde moitié du volume).

Le principe de l'illustration est surtout l'abondance, plus que la qualité : elle est en simili-gravure dans le texte ou en pleine page. J'estime qu'elle doit remplir plus de la moitié du volume. Elle ne se tient pas dans le plus parfait équilibre avec l'importance des sujets historiques ou archéologiques qu'elle doit illustrer.

Le texte d'une parfaite intelligence et compréhension des matériaux si copieux et si riches que cette vaste histoire a fournis, est écrit d'une plume alerte, avec un bel entrain, et reste d'une lecture facile et attrayante. L'information est très sûre. Et je ne doute pas que le public lettré et cultivé, qui s'intéresse de plus en plus à ces questions, n'y trouve son compte.

Gaston Migeon

Carl Johan Lamm. — **Mittelalterliche Gläser und Steinschnittarbeiten aus dem nahen Osten**, tome II, planches in-4°. Berlin, D. Reimer et E. Vohsen, 1929.

La publication de M. Lamm sur la verrerie orientale comprendra deux volumes, dont le second, les planches, paraît d'abord, le premier, le texte, nous était promis pour dans quelques mois.

L'ouvrage, à en juger par les planches, tiendra tout ce que l'on pouvait espérer de l'auteur. Ce jeune savant suédois, après avoir publié pour le Kaiser Friedrich Museum les verreries trouvées par la

[illegible] nous avons rendu compte ici même de ce bon livre), est parti à la recherche de tout ce qui reste de la verrerie orientale et il a parcouru, à cet effet, les musées d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, dessinant ou photographiant jusqu'aux moindres fragments. C'était assurément la bonne méthode et les planches, qui nous sont présentées au nombre de [illegible] sant plusieurs milliers d'objets, forment vraiment une somme de la verrerie de l'Orient méditerranéen. Les érudits même qui s'imaginaient connaître la matière, trouveront là d'innombrables inédits, souvent imprévus et d'un intérêt capital. Nous nous réservons d'étudier l'ouvrage quand il sera complet, mais ce nous est un agréable devoir de signaler dès maintenant l'apparition des planches; l'exécution en est très soignée.

RAYMOND KOECHLIN.

En-Nefhat el Miskiya fi-s-sifarat et-tourkiya. Relation d'une ambassade marocaine en Turquie (1589-1591) par ET-TAMGROUTI, traduite et annotée par HENRY DE CASTRIES. Un vol. in-8° de XVI et 130 pages. Paris, Paul Geuthner, 1929.

L'objet de l'ambassade n'eût pas manqué d'intérêt, mais il nous échappe complètement: il n'est question que d'apporter des présents. L'auteur s'informe et nous renseigne sur les pays étrangers qu'il traverse jusqu'à Tripoli de Barbarie d'où il gagne Modon, puis Constantinople. Il s'étend quelque peu sur la ville, compare Sainte-Sophie et la Soleimaniya, décrit le cérémonial [illegible] verain de la grande capitale turque.

L'introduction de M. Henry de Castries fournit quelques renseignements sur l'auteur et sur les écrivains auxquels il a emprunté les descriptions et les vers, car le plagiat est la monnaie courante de cette littérature.

R. D.

PÉRIODIQUES

Répertoire d'épigraphie sémitique publié par la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* (Acad. des Inscript. et B.-L.) sous la direction de J.-B. CHABOT, membre de l'Académie. — Tome V, rédigé par G. RYCKMANS, auxiliaire de la commission. 1re livr. (2624-2721). Un fasc. de LXXXIII et 64 pages. Paris, C. Klincksieck, 1928.

Sans attendre la fin du tome IV, commence avec ce fascicule une série de [illegible] embrasse toute l'épigraphie [illegible] et mettra à jour ce domaine important. L'auteur de ce travail considérable est M. G. Ryckmans, chargé d'un cours d'épigraphie sémitique à l'Université de Louvain.

La plus grande partie du fascicule est consacrée à une bibliographie complète du sujet, rangée par ordre chronologique. On y a inséré non seulement les études épigraphiques, mais aussi « quelques ouvrages qui, sans être strictement épigraphiques, apportent une sérieuse contribution à la connaissance des dialectes, de l'histoire, de la géographie, de l'ethnographie de l'Arabie méridionale et des colonies minéo-sabéennes ». Souvent un mot précise le sujet de l'étude ou renvoie aux comptes rendus de l'ouvrage. Cette

bibliographie rend donc de grands services. Quant aux différentes inscriptions elles sont transcrites et commentées par un excellent spécialiste dans la forme brève qui est la règle du *Répertoire*.

R. D.

The British Museum Quarterly, vol. III, 2, 3, 4. — Londres, Humphrey Milford, 1928-1929.

Trois cylindres dont deux présargoniques sont reproduits pl. XXI. D'un intérêt particulier est une sorte d'auge en pierre qui provient de Warka (Erech) et aurait servi, à l'époque sumérienne présargonique, pour abreuver les troupeaux sacrés d'un temple. Elle porte de remarquables sculptures : animaux sortant de l'étable, variante du relief d'al-Ubaid [1], nous dit-on, peut-être plus ancien [2]. « A landmark in the history of art. » Elle mesure 0 m. 96 sur 0 m. 35.

Dans un lot de petits objets égyptiens on distingue — don de sir Robert Mond — un pendentif figurant une tête de veau en lapis-lazuli avec monture d'or consistant en deux uraei placés de part et d'autre, le tout sur une fleur de lotus (pl. XXIII, a). Cette tête probablement des XIXe-XXe dynasties n'est pas de travail égyptien, mais plutôt de la Syrie du nord ou même de Mésopotamie; elle aurait été trouvée à Dahshour.

Le fascicule 3 donne quelques indications sur la répartition des trouvailles faites à Ur par M. Woolley qu'on ne peut comparer qu'à celles de Schliemann à Mycènes ou à celles de M. Carter dans la tombe de Toutankhamon. On trouvera dans les planches XXXIII-XXXVIII un intéressant complément d'illustration.

Signalons encore quelques vases de Nihavand (Perse), un [illegible] de Suse (pl. XXXIX), un beau vase de Raqqa (pl. XLII) qui amène l'auteur de la notice (R. L. II) à déplorer que des fouilles systématiques n'aient pu y être entreprises : en 1907-8, MM. Sarre et Herzfeld se sont vu interdire les recherches qu'ils se proposaient d'effectuer ; c'était cependant le bon moment. Les planches L et LI reproduisent un lot de bronzes provenant de la Russie méridionale, classés comme objets scythes.

R. D.

The British Museum Quarterly, IV, n° 1. Un fasc. in-4°, de 28 pages et XIV planches. Londres, Humphrey Milford, juin 1929.

Signalons dans ce fascicule une petite boîte en or à amulette de travail phénicien reproduisant encore au VIIIe siècle avant notre ère, ou un peu plus tard, le cartouche royal de Thoutmès III. Une paire de rhytons, provenant du l'Arabie méridionale avec décoration en spirales et tête de taureau en terre cuite rouge, remonterait à l'âge du bronze, ce qui surprend un peu s'il s'agit d'un produit local.

On voudrait connaître la provenance du cylindre du hittite (pl. IV, c) et savoir s'il ne vient pas de la Syrie du nord. Le département des antiquités égyptiennes et assyriennes a acquis un lot important de céramique dite de Nihavand dans la Perse occidentale. De même provenance sont deux longs poignards dont le plus long a 36 cm. 7 de long. On les attribue à l'ancien âge du bronze, ce qui paraît une date trop ancienne. Dans notre *Note additionnelle* au rapport de M. Schaeffer (*Syria*, X, p. 299) nous avons indiqué

qu'il faut les placer dans la seconde moitié du IIe millénaire.

Il est signalé (p. 7) que les Musées Nationaux de France ont mis au British Museum, en dépôt illimité, toute une série de céramiques de Suse d'époque islamique ancienne.

A propos de la seconde édition du petit manuel : *How to observe in Archaeology*, on remarque que, si comme il est désirable, des entreprises archéologiques doivent être poursuivies en Turquie « it is almost essential that Turkey should come into line with Egypt, Syria, Palestine and Iraq », c'est-à-dire que les institutions qui entreprennent les fouilles [illegible] part des découvertes.

G. D.

Orientalistische Literaturzeitung, 1929, 6-12. — H. S. Nyberg étudie la publication par Michelangelo Guidi, *La lotta tra Islam e il Manicheismo*, le fils du maître Ignazio Guidi, d'un traité d'al-Qasim réfutant le livre d'Ibn al-Muqaffa' contre le Coran. On y trouve un exposé de la doctrine manichéenne, car Ibn al-Muqaffa' est considéré par al-Qasim comme un redoutable contemporain de Mani, ayant entraîné nombre de musulmans dans l'erreur. Il avait curieusement démarqué le Coran et remplacé aussi la formule : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux », par : « Au nom de la Lumière *bi-smi l-nûr*) clémente et miséricordieuse ». Il n'est pas aisé de rétablir à l'aide des fragments conservés toute la doctrine d'Ibn al-Muqaffa' ; mais elle apparaît comme une polémique manichéenne violente contre l'Islam. — Hasanat W. Dina expose le grand intérêt de la réforme de l'écriture en Turquie. Nous avons pu, nous-même, juger récemment de l'effort considérable déployé à cet effet par une élite intellectuelle sous l'impulsion du Ghazi. Nous avons visité à Ankara (Angora) les presses du journal *Milliyet*, qui a si activement soutenu la réforme, et y avons trouvé l'installation la plus moderne. Il y a lieu de mentionner les premiers six membres de la commission chargée de régler toutes les questions que soulèvent un changement si profond : Ahmed Cevad, Ragib Hulusi, Rusen Esref, Falih Rifqi, Ibrahim Grandi, Fadil Ahmed, auxquels furent ensuite adjoints Mehmed Emin, directeur de la Pédagogie au ministère de l'Instruction publique, Hasan, Jaqbu Qadri. D'autres savants ou littérateurs ont été encore adjoints à ce premier groupe pour rédiger un grand dictionnaire, notamment Avni, Hasan Fehmi, etc., et le turcologue hongrois Mészáros, conservateur du musée d'Ankara. Ismet Pacha a recommandé à cette commission de renoncer aux mots arabes et persans empruntés par le turc et de les remplacer par le mot correspondant turc ancien. — Comptes rendus de F. Bork, G. Hüsing et Fr. W. König, *Corpus inscriptionum elamicarum*, par P. Jensen ; — de H. R. Hall, *La sculpture babylonienne et assyrienne au British Museum*, par W. Andrae ; — de H. H. von der Osten, *Explorations in Hittite Asia Minor*, par Valentin Müller, qui remarque que la publication des fouilles de Boghaz-köi reste inachevée ; — P. Jensen, *Der aramäische Beschwörungstext in spätbabylonischer Keilschrift*, par E. Littmann. — Torrilhon-Petrie, *Researches in prehistoric Galilee, 1925-26*, par G. Dalman ; — de N. Rhodokanakis, *Altsabäische Texte*, I, par J. H. Mordtmann ; — E

Herzfeld, *Die Malereien von Samarra*, par A. Grohmann avec d'intéressants compléments.

Dans le numéro de juillet, Th. Frankl compare l'arabe *mi'dat* et l'hébreu *me'od* et Al. Sperber étudie *Das Alphabet der Septuaginta-Vorlage*. — Comptes rendus de A. Weiser, *Religion und Sittlichkeit der Genesis*, par J. Hermann ; — P. Volz, *Der Prophet Jeremia*, par L. Köhler ; — Traduction d'Eusèbe, *The Ecclesiastical History and the Martyrs of Palestine*, due à H. J. Lawlor et J. E. L. Oulton, par Peter Thomsen ; — Jerphanion, *Les Églises rupestres de Cappadoce*, par H. Glück ; — H. Derenbourg, *Les Manuscrits arabes de l'Escurial*, t. III (révision de Lévy-Provençal), par C. Brockelmann ; — P. Wuilleumier, *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie. Musée d'Alger*, supplément, par H. Dragendorff.

Important compte rendu de P. Jensen sur R. C. Thompson, *The Epic of Gilgamish*. — P. Riessler rend hommage à la science et à l'ingéniosité de l'égyptologue A. S. Yahuda dans son ouvrage *Die Sprache des Pentateuch in ihren Beziehungen zum Aegyptischen*, mais accompagne son éloge de réserves qui sont plus nettement formulées encore par le Père Dhorme, *Revue Biblique*, 1929, p. 441 et suiv. — E. Pröbster rend compte de R. Gaudefroy-Demombynes, *L'Œuvre française en matière d'enseignement au Maroc*. — Heinrich Glück signale la remarquable étude de Raymond Koechlin, *Les Céramiques musulmanes de Suse au Musée du Louvre* (Mémoires de la Mission archéol. de Perse, XIX) dont un résumé avait paru dans *Syria*, 1928, p. 40 sous le même titre. — Otto Eissfeldt étudie le problème du judaïsme tardif (col. 731) et fait grand cas de l'ouvrage du professeur à l'Université d'Harvard George Foot Moore, *Judaism in the first centuries of the Christian era. The age of the Tannaim*. — Albrecht Goetze rend compte (col. 747) de Autran, *De quelques vestiges probables méconnus jusqu'ici du lexique méditerranéen dans le sémitique d'Asie Mineure et notamment de Canaan*, paru dans le *Journal asiatique*. Il remarque qu'on a depuis longtemps relevé des termes communs au grec et au sémitique, sans en tirer de conséquence sur la parenté primitive des peuples. Ces mots appartiennent généralement au lexique religieux ou sont des termes de commerce et toujours des substantifs. M. Autran entreprend la même démonstration pour les verbes, ce qui aurait évidemment des conséquences tout autres, car il ne pourrait s'agir d'un simple emprunt. M. Götze fait d'expresses réserves sur les résultats obtenus et observe qu'il est bien connu que la comparaison des vocabulaires de deux langues permet presque toujours de conclure à une parenté. Il se demande d'ailleurs ce qu'il faut entendre par « le Sémitique d'Asie Mineure ». Il constate que les sources du IIe millénaire ne connaissent pas de Hittites en Canaan. — Valentin Müller annonce la publication *Les Antiquités orientales. Sumer, Babylonie, Élam*, par G. Contenau, et St. Przeworski, signale le *Supplément aux éléments de bibliographie hittite* du même auteur. — Important compte rendu de J. Rypka sur les deux volumes dans lesquels Arthur Guy donne la traduction des poèmes de Hafiz.

Heinr. Schaefer, *Bildhorizont in einem*

ägyptischen Literaturwerke um 1100 v. Ch., discute un passage du voyage de Unamûn à Byblos, où ce personnage raconte qu'au matin on le conduisit « en haut », « dans la forteresse » où se pratiquait le sacrifice divin et qui domine la mer. Unamûn trouva le roi de Byblos dans sa « chambre haute », le dos à la fenêtre et « les vagues de la grande mer de Syrie lui battant la nuque ». M. Schäfer explique qu'en réalité le roi devait tourner le dos à une fresque figurant la mer. Si au lieu de s'abstraire dans des considérations esthétiques, M. Schäfer avait visité l'acropole de Byblos, telle qu'elle a été dégagée par les efforts successifs de MM. Montet et Dunand, au cours de huit campagnes de fouilles, il eût compris que la description de Unamûn était prise sur le vif et d'un réalisme frappant dans ses détails topographiques, et que l'hypothèse qu'il avance, si ingénieuse soit-elle, est pour le moins inutile. — Walter Wreszinski publie avec trois planches *Zwei saitische Terrakotta-Gruppen* (col. 819). Il s'agit de deux terres-cuites trouvées l'une par M. Daressy, en 1901, dans une maison de Tanis d'époque saïte et la seconde acquise par le Louvre. Ne faut-il pas les rapprocher des scènes de banquet chypriotes ? — Max Pieper, *Zum Problem der kretischen Kunst* (col. 823) où il est notamment traité de la spirale et où l'on trouvera une longue note critique (col. 826 n. 1) sur l'ouvrage de Poulsen, *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, qu'il ne tient pas *für so ergebnisreich* qu'on a coutume. — Albrecht Götze, *Zur Schlacht von Qades*, juge du seul point de vue de la documentation hittite que la bataille fut, en réalité, une défaite pour Ramsès II. Non seulement Muwatallis aurait remporté un plein succès, mais il aurait poursuivi les Égyptiens jusque sur le terrain qui était placé sous leur suzeraineté. Il ne faudrait pas cependant qu'après avoir trop ajouté foi aux textes égyptiens, on arrivât à ne plus en tenir compte du tout. Le texte hittite d'où M. Götze tire ses conclusions se rapporte-t-il à la bataille de Qadesh ? Ce n'est pas certain. Le parallélisme qui est établi dans ce morceau entre les conquêtes du roi d'Égypte dans le pays de Hurri et celle du roi hittite dans le pays de Aba, nous paraît l'exclure. En effet, Hurri vise l'extrême nord de la Syrie, tandis que Aba ou Ubi n'est pas limité à la région de Damas, mais s'étend jusque vers le sud d'Alep. — Compte rendu favorable par R. Hartmann (col. 873) de la traduction par Gaudefroy-Demombynes, de la partie Afrique moins l'Égypte du *Masalik el-Absar*. — Compte rendu de Macler, *Trois conférences sur l'Arménie*, par Mlaker (col. 882).

O. Neugebauer, *Zur Frage der astronomischen Fixierung der babylonischen Chronologie* explique les résultats auxquels sont parvenus Langdon, Fotheringham et Schoch en unissant leurs diverses compétences. — H. Fuchs rend compte d'Ebersolt, *Orient et Occident* ; R. Hartmann de sir Thomas W. Arnold, *Painting in Islam*.

R. D.

Le Gérant : Paul Geuthner

6840-30. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie

UN SPÉCIMEN DES PEINTURES ASSYRIENNES DE TIL-BARSIB

PAR

FR. THUREAU-DANGIN

Dans un précédent article (*Syria*, X, p. 185 et suiv.), j'ai [illegible] ce que nous savions de Tell Ahmar (l'ancien Til-Barsib) avant d'entreprendre sur ce site, en compagnie de M. Maurice Dunand, les fouilles dont m'avait chargé le Musée du Louvre. Ces fouilles, qui ont duré pendant tout l'automne 1929, ont mis au jour un palais assyrien décoré de peintures.

De la peinture assyrienne, nous ne savions jusqu'ici presque rien. Quelques [illegible] parable aux ensembles sculptés que les découvertes de Khorsabad, Nimroud et Ninive nous ont révélés [illegible] pendant, dans le récit de ses fouilles à Nimroud, Layard signale brièvement [illegible] quelques-unes des chambres du palais Nord-Ouest [illegible] « The subjects of the paintings appeared to be generally processions, in which the king was [illegible] chambres qui en étaient décorées [illegible] lui donnaient pas « the promise of the discovery of something to carry away ».

A Til-Barsib, tout le palais [1] était intérieurement décoré, à une hauteur [illegible] « des hommes peints sur les murs [2] ». Dans les embrasures des portes sont

[illegible]

[illegible]

[1] *Die farbige Keramik aus Assur*, pl. 1 à 4.

[2] *Nineveh and its Remains*, II, [illegible] 12.

Il s'agit du palais proprement dit, à l'exclusion des communs, où nous n'avons pas trouvé trace de peinture.

[illegible] 14. Il s'agit dans ce passage des palais « chaldéens », c'est-à-dire babylo-

figures des gerbes sous forme humaine ou animale. Ces peintures, maculées par le contact de la terre, sont d'une lecture souvent difficile. La photographie n'en peut donner qu'une image bien imparfaite. Fort heureusement un excellent artiste, M. Lucien Cuvre, architecte attaché à l'Institut français d'archéologie et d'art musulmans de Damas, a bien voulu nous donner son précieux concours. Avant la fermeture du chantier, à la fin de décembre, il avait déjà relevé environ cinquante mètres de peintures. Il est depuis retourné à Tell Ahmar vers la fin de janvier et a pu exécuter une nouvelle et importante série de copies. Il espère achever son travail dans le courant du printemps. Ses admirables copies, exécutées à l'échelle de l'original, seront dans un avenir prochain exposées au Musée du Louvre, dans le grand escalier assyrien. M. Dunand en publiera un spécimen en couleurs. En attendant, je voudrais donner aux lecteurs de Syria la primeur de l'une des grandes peintures copiées par l'habile pinceau de notre collaborateur.

Cette peinture orne une salle, dont on trouvera à la page suivante un plan que j'extrais du plan général levé par M. Dunand.

Cette salle mesure près de 8 mètres de l'Est à l'Ouest et plus de 20 mètres du Nord au Sud. Sa longueur exacte est inconnue, le mur que la limitait au Sud s'étant écroulé dans l'Euphrate avec toute la partie du palais qui était en bordure du fleuve. Elle communiquait à l'Ouest par deux portes A et B avec la cour intérieure du palais et à l'Est par une porte C avec une chambre qui servait probablement de chambre à coucher; en outre, un passage D donnait à l'Est accès à un couloir ménagé dans l'épaisseur du mur et conduisant au Nord à un cabinet de toilette et au Sud à la chambre à coucher qui vient d'être mentionnée. L'ensemble formait un appartement complet dont la salle qui nous occupe était la salle de réception.

Contre le mur Ouest, entre les deux portes A et B, repose sur le sol une dalle en calcaire mesurant 2 m. 61 sur 1 m. 66; elle est légèrement concave et traversée de deux rainures en diagonale, destinées à faciliter l'écoulement de l'eau vers une cavité centrale de 15 cm. de diamètre et 4 à 5 cm. de profondeur qui permettait de la puiser facilement. Sur les bords sont réservées des

niens. Au temps d'Ezéchiel les palais assyriens avaient été déjà livrés aux flammes.

Nous avons eu soin, en pa[illegible] [illegible] peintures [illegible] couches protectrices de terre.

bandes de 8 à 9 cm. de largeur et 1 cm. 1/2 de hauteur. La bande Ouest est engagée dans le mur. A peu près à égale distance des murs Est et Ouest se remarque un dallage rectangulaire en pierre calcaire, mesurant 7 m. 49 sur

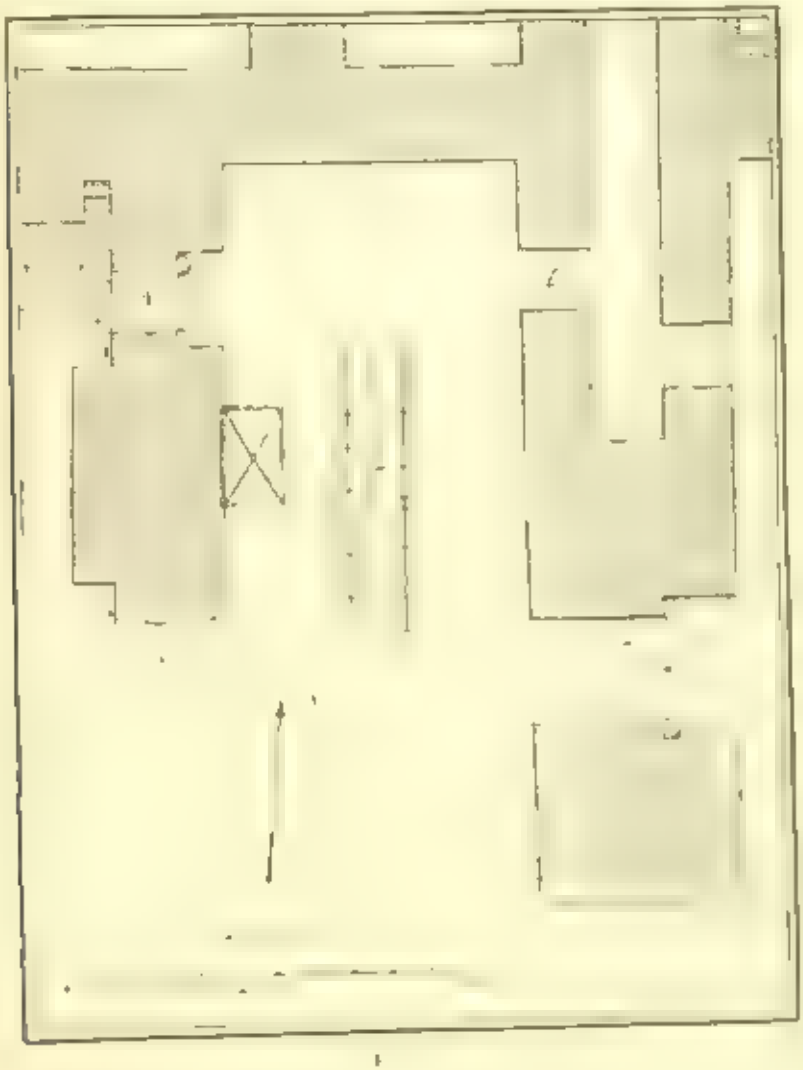

2 m. 11 et traversé dans le sens de sa longueur de deux rainures parallèles larges de 3 cm. et séparées par un espace de 1 m. 43. Il y a certainement une relation étroite entre ce dallage et la salle à cuve centrale, précédemment décrite. On retrouve quelque chose de tout à fait semblable dans une autre partie du palais, grande salle dallée au Nord de la cour dans le palais

d'Arslan Tash (salle XXVIII), dans le palais supérieur [illegible] dans [illegible] Mais il s'agit là d'un festin de gala. Il n'est pas impossible [illegible] dans l'habitude de la vie les Assyriens prissent leurs repas accroupis par terre, comme c'est encore l'usage aujourd'hui dans tout l'Orient.

Les murs sont en [illegible] crues, faites d'une argile compacte, mélangée de paille [illegible] ces briques [illegible] mesurent de 38 à [illegible] cm. au carré et 13 cm. d'épaisseur. La surface des murs est revêtue d'un enduit de même composition que les briques et d'une épaisseur de 3 à 4 cm. en moyenne. Sur ce premier enduit sommairement aplani, est appliqué un second [illegible] épais d'environ 1 cm. et fait d'une argile également mélangée de paille [illegible] plus fine, plus épurée et présentant une couleur grise, due peut-être à une forte addition de cendres[4]. Sur cette couche grise, assez soigneusement lissée, est étendu en deux ou plusieurs couches un badigeon de chaux dont l'épaisseur ne dépasse guère en moyenne 1/2 mm. et approche rarement de 1 mm. Cette surface blanche que le temps a jaunie, forme le fond des peintures, exécutées par un procédé [illegible] et auquel nous donnons aujourd'hui le nom de procédé à la colle ou en détrempe.

La base des murs, jusqu'à une hauteur de 60 [illegible] est protégée par un enduit d'asphalte appliqué sur le badigeon de chaux et formant comme une

[1] *Ausgrabungen in Sendschirli*, p. 144 et pl. XXII.

[2] Layard, *Nineveh and its Remains*, II, p. 11 (plan) et p. 15 (description).

[3] On peut rappeler aussi le célèbre bas-relief qui représente Assurbanipal prenant avec la reine une collation dans un jardin. Le roi est étendu sur un lit, la reine est assise sur un trône (voir Paterson, *Assyrian Sculptures*, pl. LXI).

[4] M. Cavro me signale que les maçons damasquins emploient pour certains revêtements un mélange de chaux et de cendre de hammam. Cet emploi de la cendre paraît très anciennement attesté. M. Cavro en connaît des exemples à la mosquée des Omayyades de Damas (dans des reprises de maçonnerie, portant encore un revêtement de mosaïque du VIIIe s.). Un exemple beaucoup plus ancien a été autrefois relevé par Taylor à la tour à étages de Mugheir (*JRAS*, XV, 261).

[illegible] rangée de cercles concentriques bleus entre deux bandes rouges, surmonte cette plinthe noire. C'est la bordure inférieure des grandes peintures qui décoraient la salle ; elle mesure environ 10 cm. de hauteur et est séparée par un espace de 1 m. 40 de la bordure supérieure, formée par une bande bleue. On voit que le champ, laissé libre pour les peintures, était compris entre 70 cm. et 2 m. au-dessus du sol, par conséquent à bonne hauteur pour la vue. Là ne s'arrêtait pas la décoration des murs. Il reste des traces de peinture jusqu'à une hauteur de 3 m. 80 dans l'angle Nord-Ouest et de [illegible] m. 70 sur le mur Est. Cette partie de la décoration est mal conservée, mais, comme elle se compose de motifs qui se répètent, elle peut être reconstituée. A 2 m. 70 environ au-dessus du sol, se développait une frise mesurant, avec les deux bandes rouges [illegible] [illegible] [illegible] pointes alternativement rouges et bleues, se détachaient en blanc sur fond bleu et étaient sans doute successivement adossés et affrontés [1]. L'espace compris [illegible] par une décoration qu'on peut appeler géométrique, bien qu'elle soit composée surtout de motifs d'origine végétale. Ces motifs, fortement stylisés, sont indéfiniment répétés en rangées horizontales, chaque rangée étant séparée de la [illegible] [illegible] triques, marguerites, grenades, marguerites, palmettes. Les grenades et les palmettes [illegible] au-dessus de la frise des taureaux, mais dans l'ordre inverse, les grenades et les palmettes étant dressées au lieu d'être pendantes. Cette décoration devait s'élever jusqu'au [illegible] m. 20 [illegible] embrasures des portes [illegible] [illegible] frise différente.

[1] [illegible] rons, tournés vers la gauche.

[2] Constatable à la porte A, où elle est, sur [illegible] le panneau Sud, à 35 cm.

On voit dès que l'œil s'habitue à l'obscurité que le principal de la décoration consiste par les peintures dont il nous reste à parler. Ces peintures, qu'elles décorent les murs de la salle ou les embrasures des portes, sont toutes au même niveau marqué par la bordure qui surmonte la plinthe sculptée.

Près des portes étaient peints les génies chargés de les garder. Il reste peu de chose de ces peintures dans la partie du plus que nous appelons A. La porte A, on distingue sur le panneau Nord un pied nu tourné vers l'Est, c'est-à-dire vers la salle, et partie de la silhouette d'un corps long. Au-delà de la porte, du côté de la communication avec B, subsiste sur le panneau Nord les vestiges d'un petit barbare vêtu de la courte tunique des génies de la porte. Il a été primitivement suivi d'un reste non. La porte B était gardée par deux génies hauts de 0m,60 environ, tournés vers l'Ouest, c'est-à-dire vers la salle. Il subsiste sur les deux panneaux Nord et Sud quelques traces du corps du bon, un perbut et l'extrémité des pattes antérieures. Ces vestiges laissent voir le vêtement court et rouge de la partie et nous convainquent que le barbare était vêtu de même. De l'autre côté de la porte on relève sur le panneau Nord les traces d'un génie à tête d'aigle tourné vers l'Est et l'accostant d'un quadrupède bondissant (taureau ou bouquetin). Dans le passage D on distingue sur le panneau Nord les restes d'un quadrupède bondissant tourné vers la salle. Il s'agit probablement d'un taureau, comme celui de la même paroi sur le panneau Sud, ou le même sujet devait se répéter ou bien on distingue un sabot de taureau.

Les grandes peintures de la salle sont heureusement mieux conservées.

Sur le mur Ouest, entre les portes A et B et à proximité de la première, se trouve un autel dont nous avons déjà parlé. Le mur n'est pas visible dans le dessin de détail, les traces qu'on y aperçoit ayant été recouvertes par la conservation. Les deux côtés de l'autel sont occupés par des prisonniers barbares. Ils sont liés par les poignets derrière le dos et vêtus d'une courte tunique. Ils sont agenouillés, la tête tournée vers l'autel. Le premier à droite a les cheveux longs et bouclés, le second a la tête rasée. Le premier à gauche a les cheveux longs et bouclés, le second a la tête rasée. Le premier à droite a les cheveux longs et bouclés, le second a la tête rasée.

Le mur Est, entre la porte C et le passage D, était orné de peintures qui ont malheureusement disparu. Des soldats casqués, les uns debout, les autres agenouillés, tenant des lances et des boucliers ovales, étaient rangés sur deux registres superposés. Cette composition, malheureusement fragmentaire,

(1) Le côté est à 38 cm. de l'angle du mur et celui du pied à 20 cm. de l'angle du mur.

(2) Sur le panneau Sud, il reste seulement

Les traces du décor géométrique peint sur les murs à 1 m. 82 au-dessus du sol.

De la décoration du mur Est, au Sud de la porte A, il ne reste que d'infimes vestiges (voir le dessin de char reproduit ci-après, p. 124, fig. 3).

C'est au Nord de la porte A et du passage B que se trouve la grande peinture que reproduit la planche XXIII. Voici une photographie qui la montre dans son cadre (fig. 2). Elle occupait trois panneaux contigus, le premier à l'Ouest, de 2 m. 32 de longueur; le second au Nord, de 7 m. 84; le troisième à l'Est, de

Fig. 2.

2 m. 47[1]. L'ensemble de la composition mesurait donc un peu plus de 12 m. 50 de longueur.

Le roi, [illegible] dans le grand châle à franges, est assis sur un trône surélevé, les pieds sur un escabeau. Il tient de la main droite, qui fait le geste de la bénédiction, un long bâton, et de la main gauche [illegible]. Sur le dossier du trône est posé

[1] Ces différentes mesures ont été prises à la base du mur, à hauteur du sol de la chambre.

un « bâton de commandement ». Derrière le roi, deux personnages passent le geste de main, leur bâton sur l'épaule. Ils vont les uns derrière les autres. Puis deux serviteurs, l'un derrière l'autre, portent les armes royales, arc et masses d'armes, carquois garnis de flèches. Vient ensuite un groupe de huit soldats. Les quatre premiers sont groupés deux à deux, les quatre autres se suivent en file. Ils portent tous un carquois. Les premiers et les deux derniers sont armés de l'épée et de la masse d'armes, les deux autres sont armés de la lance[1] et du bouclier. Chacun des deux premiers est précédé d'un des deux « armigeri », le geste de la benédiction qui est ici un geste de bon accueil et de salutation. Le second des deux personnages précédant les soldats est le roi. Vêtu d'une robe à franges, coiffé d'un haut bonnet conique, chaussé de bottines, il est précédé du *turtânu*, le premier personnage de l'État après lui. Il a la main gauche posée sur le pommeau de son épée et tient la main droite levée, la paume en dedans, comme s'il voulait toucher son visage. Il a un air de recueillement et de respectueuse. A droite et un peu en arrière du *turtânu*, un autre dignitaire assyrien fait un grand geste de la main droite ouverte et tient le bras gauche replié, fermée. Il est imberbe et porte un bonnet conique, contrairement à l'usage général. Le geste du *turtânu* est peut-être celui d'un homme qui parle à un supérieur. Le *turtânu* est peut-être le grand coupable. Entre les deux groupes, un personnage est prosterné. Ce ne peut être un Assyrien. Jamais les Assyriens ne sont représentés accomplissant le geste de la prosternation devant le roi. Mais les monarques assyriens exigeaient des étrangers soumis à leur puissance des marques de respect et presque d'adoration qu'ils ne paraissent pas avoir demandées à leurs sujets. Le personnage prosterné est certainement un tributaire venu pour prêter hommage. Sans doute apportait-il des

[1] Châle tenu à la disposition du roi, pour le cas où il éprouverait le besoin de se couvrir ou de se faire ombrager. Le roi assyrien est souvent représenté sur les parois, accompagné d'un serviteur qui tient au-dessus de sa tête un grand parasol. Voir, par exemple, les bas-reliefs de Khorsabad, pl. XXV et XXXV (cf. Botta, *Monument de Ninive*, t. I, pl. 27, et II, pl. IX, 3, registre inférieur).

[2] On remarquera l'appendice figuré à l'extrémité du bois de la lance, du côté opposé au fer. Comparer la lance représentée sur un [illegible] de Nimroud [illegible] Layard, *Monuments of Nineveh*, 1, pl. 59.

présents dont avant de se prosterner, il semble se retirer déchargé entre les mains de deux officiers de la maison royale, qui sont figurés un peu en arrière, tenant entre les mains des coupes à pied. Derrière le groupe que nous venons de décrire, l'artiste a représenté la suite du chef étranger, conduite par un serviteur du palais, un derbé, probablement un eunuque qui tient le bras gauche levé pour indiquer le chemin aux indigènes qui le suivent. Ceux-ci ont les cheveux et la barbe moins longs que les Assyriens. Ils sont vêtus d'une tunique demi-longue, sur laquelle est drapé un châle, bordé, comme la tunique, d'une bande de couleur. Ils portent des sandales sans talonnières, maintenues par les sous-pieds attachés au dessous de la cheville. Le premier fait des deux mains tendues le geste de l'ébahissement. Il offre au roi un enfant qui était figuré à côté de lui et était peut-être le fils unique du chef. « Il t'a livré ses fils et ses filles, avec des cadeaux et présents », lisons-nous dans une inscription assyrienne de *Hathena Coup de Serpent*, I. 56. Le deuxième et le troisième portent des vases à parfums dans leur gaine, le quatrième et le cinquième des anneaux de métal précieux, or ou argent. Le sixième et le septième les coupes de la taille d'une demi-livre de vin. Les trois derniers des pièces de drap ou de toile. Les quatre premiers paraissent plus petits que les suivants, sans doute parce qu'ils fléchissent déjà le genou.

En général les « armigers » sont les moins bien traités par l'artiste, qui semble avoir pris à tâche de représenter les eunuques et, pour une raison inconnue, il les a transformés en sujets barbus. Sous la barbe aiguë et courte que l'on aperçoit maintenant en partie tombée on distingue le profil du menton glabre primitivement dessiné [1]. En ce qui concerne le second « armiger », nous avons retrouvé une partie du dessin primitif, effacé par l'artiste sous une couche de chaux épaisse. Deux photographies prises par M. Dunand et reproduites planche XVII, n° 1 et 2 montrent deux temps de cette opération. On voit comment, en grattant la couche superficielle de chaux, on fait réapparaître le contour de l'eunuque. L'artiste a laissé subsister certains traits qui n'appartiennent qu'à l'eunuque, tels le nez, l'absence de muscles saillants, et même la partie de la ceinture que le châle bordé drapé d'une façon

[1] On sait que l'usage de conserver les métaux précieux sous la forme d'anneaux était général dans l'ancien Orient.

[2] Cela est moins évident pour le premier « armiger » que pour le second, mais qui, dans, croyons-nous, certain.

[illegible] avec le ceinturon du soldat.

Le cas des deux eunuques, transformés en soldats, n'est pas le seul exemple de [illegible] dont témoigne cette composition. M. Cavro a constaté que [illegible] Dans le dessin [illegible] ont été changés) ont la forme de croissants simples. [illegible] une couche de badigeon rapportée [illegible] on enlève ce badigeon, on voit apparaître le dessin primitif, qui est dentelé. M. Dunand a photographié les deux eunuques avant et après l'enlèvement de la couche rapportée. On notera sur [illegible] pl. XXII [illegible] des Assyriens.

Ces constatations ont [illegible] de nous montrer les méthodes de travail de [illegible] ses proportions naturelles.

Les sculptures [illegible] fonctionnaires, immobilisés dans l'attitude que leur imposait l'étiquette de la [illegible] férent ou oiseux. L'ex[illegible] est remarquable. La maîtrise de l'artiste se [illegible] dessin qui n'exp[illegible] et d'accent.

[illegible]

1

2

3

4

PEINTURES ASSYRIENNES DE TIL-BARSIB fragments

Nous avons parlé jusqu'ici d'un artiste, mais, comme M. Unger l'a justement remarqué dans son article que nous avons déjà cité, c'est l'œuvre d'une collaboration. Le groupe des six derniers tributaires, c'est-à-dire toute la partie de la composition qui se trouve en face de l'angle, a été manifestement peinte d'une autre main que le reste. Il semble que deux artistes se soient partagé la décoration de la salle. C'est ce que nous laisse supposer la négligence particulière avec laquelle le dernier personnage de la file a été peint. Tout le mur Est au Sud du passage D. A l'autre nous devons, semble-t-il, la grande peinture du mur Ouest entre les deux portes A et B. Le premier a un style plus vigoureux et plus large que le second. Mais nous n'avons aucune raison de douter qu'ils soient contemporains.

De quelle date sont ces peintures? En l'absence de tout témoignage écrit, on peut essayer de trouver quelques indications dans le costume du roi. Tiglath-phalasar III [illegible] les sources les plus sûres dont nous disposions est la coupe de la chevelure. Chez les Assyriens les cheveux sont portés longs, ondulés et tressés par le haut. Ainsi sculptés, ils sont rejetés en arrière et retombent obliquement sur le dos. Sur les peintures de Til Barsib, comme sur les reliefs du palais de Téglath-phalasar à Nimroud, ils sont en moyenne plus courts mais conservent la même direction oblique. A partir de Sargon, la chevelure tombe droit sur les épaules et les frisons qui la terminent s'étagent en rangées horizontales. Rien dans la représentation du roi ne contredit une identification avec Téglath-phalasar. La tiare est sensiblement plus haute qu'au temps d'Assurnasirpal et de ses successeurs immédiats[1]. Elle n'atteint pas les dimensions qu'elle a prises sous les Sargonides et parfois déjà au temps de Sargon. Autour du front [illegible] tenant des [illegible] Plusieurs des rangées portées par les soldats [illegible] sont couvertes d'un [illegible] qui rehausse le reste

[1] Ce sont, en général, les mêmes traits qui ont permis à Unger d'attribuer à Téglath-phalasar les sculptures d'Arslan Tash. Voir [illegible] excellentes observations dans les deux opuscules publiés l'un *Die Reliefs Tiglatpilesers III. aus Nimrud* (Gple 1917) et l'autre *Die Reliefs Tiglatpilesers III. aus Arslan Tasch* (Gple 1925).

[1] Téglath-phalasar est assez fréquemment représenté dans cette attitude : voir les deux reliefs du British Museum publiés l'un par Layard, *Monuments of Nineveh*, I, pl. 67, l'autre par Unger, *Arslan Tasch*, pl. XII, ainsi que le relief du Louvre publié par Contenau, *Art Orient.*, II, pl. 5 (sur ce dernier relief n'est conservée que l'extrémité de la tige

et est [illegible] on ne connaît [illegible] exemple [illegible] Téglath-phalasar [illegible] sur le mur Ouest est muni de roues à huit rais; il en est de même d'un char figuré sur le mur Est, au Sud de la porte [illegible] par M. [illegible], que nous reproduisons [illegible] exemples de la roue à 8 rais datent du règne de Téglath-phalasar [2]. [illegible] caractéristique de l'armement [illegible] temps de Téglath-phalasar est attesté à Til Barsib (voir par exemple les cavaliers reproduits ci-après p. 128). Au temps de Sargon la pointe est sensi-

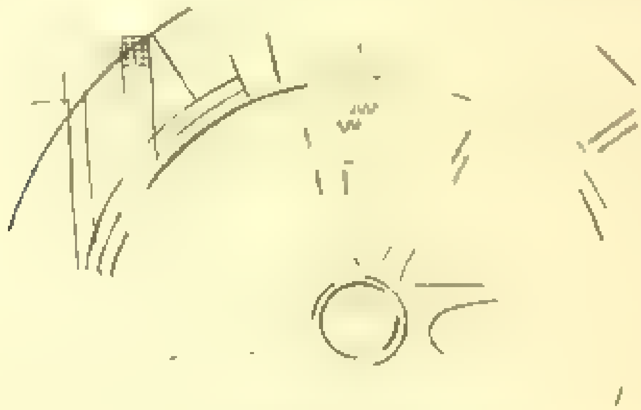

[illegible]

[illegible] peintures [illegible] règne de Téglath-phalasar n'est pas seulement exigée par l'archéologie, elle est conforme aussi aux vraisemblances historiques. En plus d'un endroit de ses inscriptions, Téglath-phalasar relate la création de résidences royales (*ekal mûšab šarrûti*) dans des villes [illegible] (*Annales* II, 21, 22 [illegible]). Cette politique paraît avoir été [illegible] Sargon.

La seule [illegible] qui ne puisse être attribuée au règne de Téglath-phalasar est celle qui décore une salle qu'une grande estrade en pierre [illegible] salle [illegible]. Elle [illegible] demi-nature des chevaux de selle harnachés, groupés par paires et tenus en main par des sol-

[1] Exemples sur [illegible] reliefs de Nimroud, n°s 10, 18, 25 [illegible] 14 du catalogue d'Unger ainsi que sur le [illegible] d'Arslan Tash publié par Unger, *Arslan Tash*, pl. IV.

[2] Cf. Unger, *Arslan Tash*, p. 15.

[3] Voir Botta, *Monument de Ninive*, pl. 163.

dats. L'emploi de teintes plus nuancées, le dessin plus élégant, mais moins vigoureux, certains détails de harnachement donnent l'impression que cette peinture pourrait être contemporaine des derniers Sargonides, d'Assurbanipal par exemple. Voici une photographie de l'angle Nord-Est de la salle du trône (fig. 4). C'est dans cet angle que la peinture, qui primitivement faisait tout le tour de la salle, s'est partiellement conservée. Sur le panneau qui est immé-

Fig. 4. — L'angle Nord-Est de la salle du trône

diatement à l'Est de l'estrade, elle recouvre une autre peinture, achevée et masquée par une couche de badigeon. En grattant le badigeon, nous avons fait apparaître un dessin en noir qui représentait six cavaliers, sur des chevaux au galop, répartis en deux registres. On trouvera sur la page suivante (fig. 5) une reproduction de l'excellente copie de M. Cavro (les deux cavaliers de gauche, très endommagés, n'ont pas été copiés ni même entièrement dégagés). Page 127 est reproduite une photographie prise au cours du travail de décapage (fig. 6).

Nous ignorons pour quelle raison cette peinture n'a pas été achevée. L'état

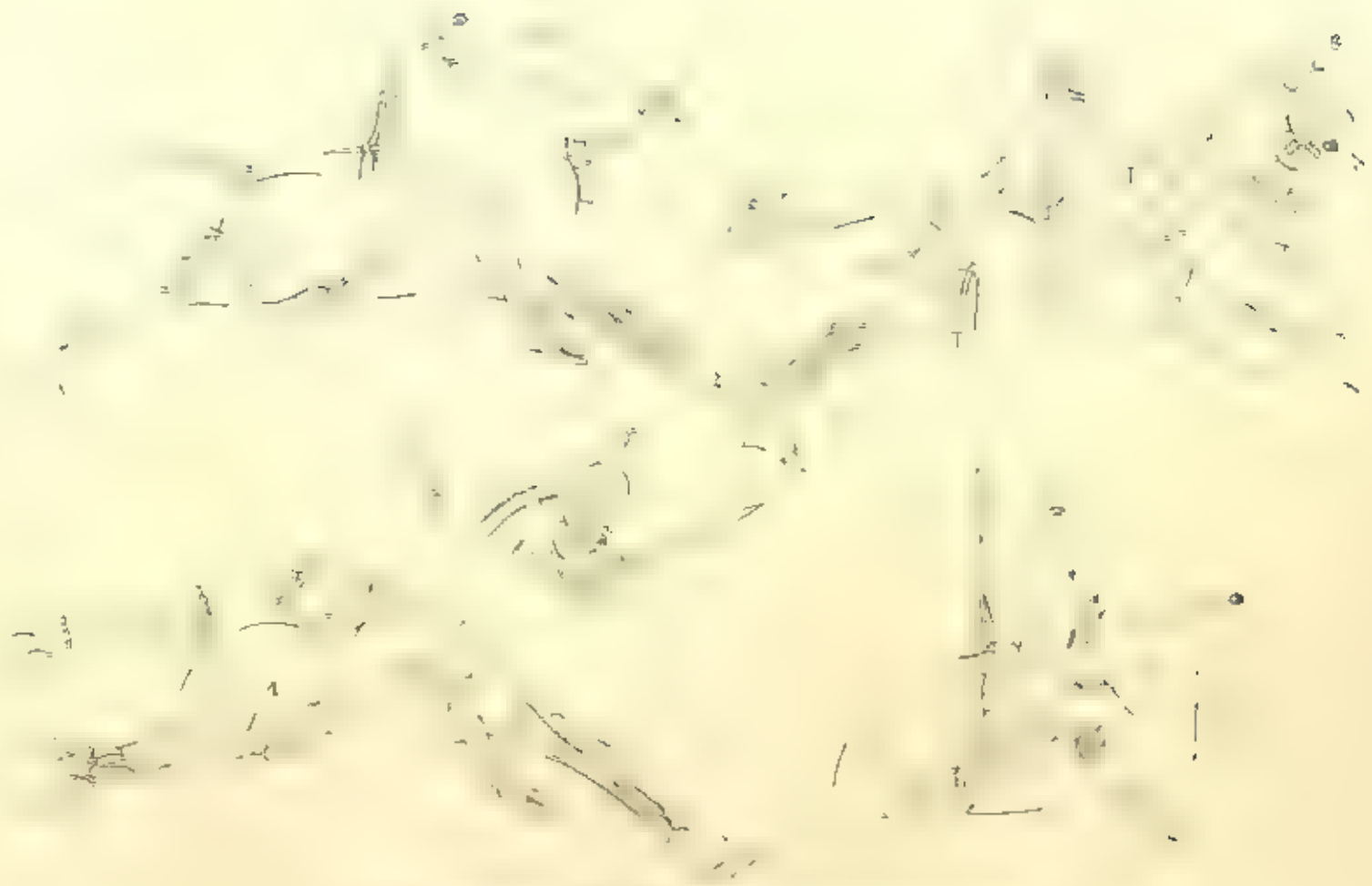

où elle nous est parvenue [illegible] que la couleur [illegible] appliquée qu'en dernier lieu, une fois terminé le dessin en noir. Les peintres chargés de la décoration géométrique avaient, ce semble, une autre méthode de travail. Ils [illegible] par tracer en rouge des lignes [illegible] et une [illegible] ébauche du dessin. Ils étendaient ensuite les couleurs et ne peignaient qu'en dernier lieu sur l'ébauche en rouge le contour définitif en noir. Bien souvent

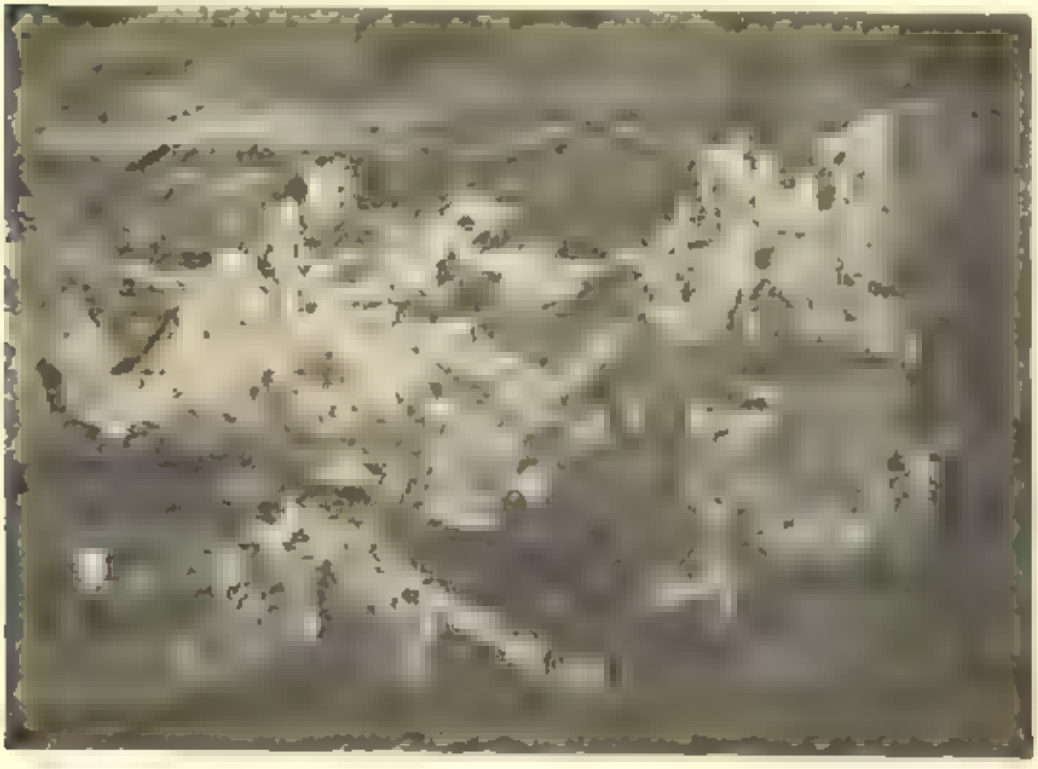

ils ne prenaient pas la peine d'effacer les lignes de niveau dont il subsiste de nombreuses traces.

Quelle que fût la méthode employée, les couleurs étaient toujours cernées de noir. C'est là un principe absolu, qui ne souffre aucune exception. [illegible] elles sont toujours séparées par un trait noir.

Les principales couleurs employées par les peintres qui, au temps de Té-

[illegible] Til Barsib [illegible] du noir et [illegible] rouge [illegible] qui soient employées dans la composition que reproduit la planche XXIII, mais on trouve aussi un rose et un bleu pâle. Le blanc n'est le plus souvent [illegible] à la peinture. Les couleurs, appliquées en teintes plates, sont en général employées fort discrètement et seulement pour rehausser le dessin noir. Les cheveux et la barbe sont toujours figurés en noir. L'emploi alterné du bleu et du rouge sert à faire ressortir certains éléments du costume et de l'armement. Cette décoration ne s'étend à l'ensemble du vêtement que dans certains cas assez limités (roi en [illegible], génies des portes, certains étrangers). En [illegible] les chairs ne sont pas colorées ; seuls les étrangers, dans [illegible], se distinguent quelquefois par la coloration de leur peau [illegible] coloration d'ailleurs tout à fait conventionnelle). Les animaux sont en général entièrement colorés ; on trouve des chevaux roses, des taureaux rouges et [illegible]

Le rouge est plus solide et adhérent que le bleu. Cette dernière couleur est généralement pulvérulente et tombe sans parfois qu'il en reste trace sur la surface qu'elle a [illegible] n'est souvent attestée que par les traînées bleuâtres qu'en glissant elle a laissées sur le mur.

Nulle part, à Til-Barsib, nous n'avons constaté l'emploi du vert ou du jaune. [illegible] semblent n'être que du bleu décomposé. Il est à noter que ces deux couleurs sont également absentes des peintures qui décoraient [illegible] que les seules couleurs « used in the painted ornaments of the upper chambers at Nimroud » (c'est-à-dire dans le palais d'Adad-narari III) étaient « black, white, red, and blue ». Mais dans un autre passage du même ouvrage (II, 16) il écrit, [illegible] white,

(1) Andrae, *Die farbige Keramik aus Assur*, p. 7 sq. et pl. [illegible]. Voir cependant les remarques d'Andrae (p. 10) à propos du fragment reproduit pl. [illegible].

(2) *Nineveh and its Remains*, II, 12 et *Monuments of Nineveh*, I, pl. 86 bas.

ÉCHELLE

1 M 2 M 3 M

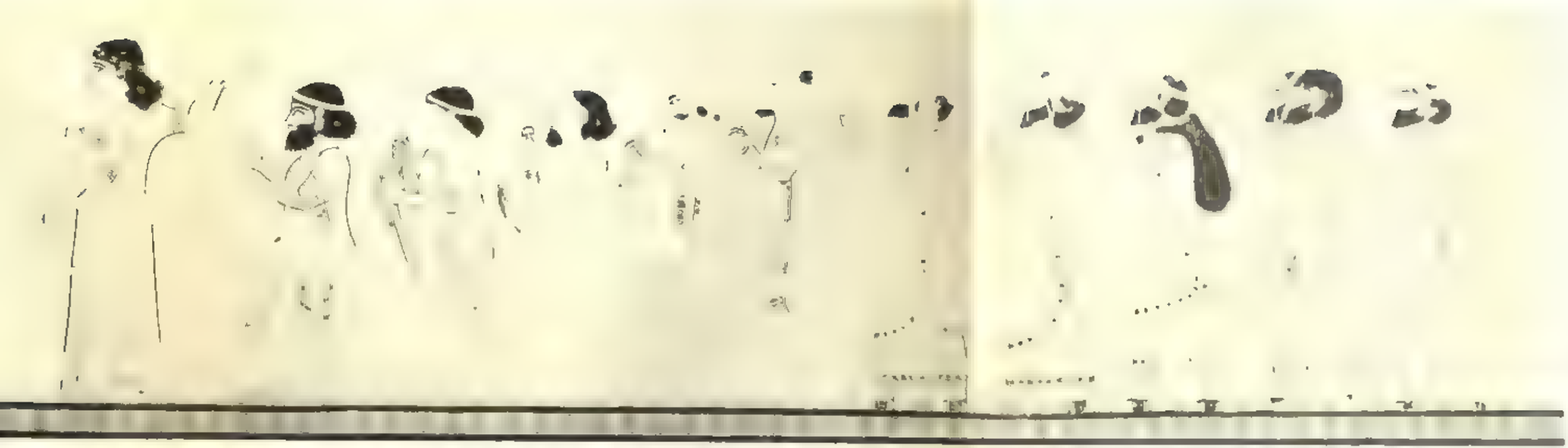

angle du mur

yellow, and black » et il y a effectivement du jaune parmi les rosaces des fragments reproduits pl. 86 et 87 des *Monuments of Nineveh*. Ce qui complique la question, c'est que dans le palais d'Adad-narâri III, Layard a trouvé deux peintures superposées [1] et qu'il ne nous dit pas si les fragments reproduits appartiennent à la première peinture ou à la seconde. Or il est évident que la première décoration est sensiblement contemporaine d'Adad-narâri et que la seconde peut être beaucoup plus récente. George Smith a trouvé à Nimroud, dans le palais Sud-Est (probablement construit par Salmanasar III), des chambres décorées de bandes horizontales rouges, vertes et jaunes ; mais cette peinture a toute chance de ne pas appartenir à la décoration originaire du palais (voir *Assyrian Discoveries*, p. 77 s.). Le seul exemple de peinture assyrienne, exactement datée où apparaissent le jaune et le vert, est le fragment, provenant du palais de Sargon à Khorsabad, publié par Place dans *Ninive et l'Assyrie*, pl. 32 [2]. Sur ce fragment, peint en noir, rouge, vert et jaune, le bleu est absent. Mais il faut sans doute le restituer. La reproduction donnée par Place présente en effet des blancs inexplicables : ces blancs étaient sans doute originairement bleus, mais la couleur bleue aura disparu pour la raison indiquée précédemment.

En résumé, il semble bien que pendant de longs siècles les peintres assyriens n'aient fait usage ni du vert ni du jaune et que l'emploi de ces deux couleurs ne se soit introduit qu'au temps de Sargon.

On sait que les sculptures assyriennes portent les traces de peinture. Les seules couleurs qu'on trouve sur les sculptures antérieures à Sargon sont le noir, le blanc, le rouge et le bleu [3]. En ce qui concerne les sculptures de Khorsabad, les témoignages sont contradictoires. Flandin, l'habile dessinateur auquel nous devons les belles planches du *Monument de Ninive*, a cru voir sur ces sculptures du bleu, du vert, du rouge, du jaune et du noir [4]. D'après Layard [5], « at Khorsabad, green and yellow continually occurred on the bas-reliefs. »

[1] *Nineveh and its Remains*, II, 15.

[2] « Dans les fresques, les fonds sont généralement verts pour le sujet principal et jaunes pour les accessoires. » PLACE, *Ninive et l'Assyrie*, II, 252.)

[3] Parlant de ses découvertes à Nimroud, Layard note : « On the sculptures, I have only found black, white red, and blue. » (*Nineveh and its Remains*, II, 340.)

[4] Voir la *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1845, p. 100.

[5] *Nineveh and its Remains*, II, 340.

[illegible] Layard [illegible] un peu plus loin [illegible] exemples de l'emploi des [illegible] comme exemple [illegible] green [illegible] que les tiges des fleurs [illegible] peintes en vert [illegible] de lotus [illegible] tenues soit par des génies, soit par le roi, sont, dans tous les exemples coloriés que nous connaissons, peintes [illegible] en vert, mais en rouge ; voir les planches [illegible] Monument de Ninive [illegible] au Louvre [illegible] Botta [illegible] ocre jaunâtre étendu sur le fond et sur [illegible] a été dupe d'une illusion.

Nous n'avons, [illegible] trouvé à Khorsabad, sur les sculptures, d'autres couleurs [illegible] originaux conservés au Louvre, soit dans les planches de l'ouvrage de Botta et [illegible] de vert ou de jaune. Les feuilles [illegible] rouges [illegible] Monument de Ninive [illegible] confiance à Botta, qui n'avançait rien à la [illegible] Mais aux trois couleurs qu'il [illegible] lui, oublié de mentionner. Le blanc était employé pour peindre le globe de [illegible] bas-reliefs de Khorsabad, conservés au Louvre (nos 17, 29, 30, 33 et 34)[(6)].

[1] P. 312, note.

[2] Revue des Deux Mondes du 1er [illegible] 1845, p. 107.

[3] Voir Monument de Ninive, V, [illegible] n'est pas le seul cas où Botta ait contredit [illegible] collaborateur. Il démontre, par exemple, contre Flandin, que les palais assyriens étaient, non pas voûtés, mais couverts d'un [illegible] Monument de Ninive, V, p. 65 s. [illegible] opinion émise sur cette question par Flandin dans la Revue des Deux Mondes du 1er juin 1845, p. 1090 ss.) a été reprise par Place (Ninive et l'Assyrie, I, p. 248 ss.).

[4] Noter l'observation de Botta : « J'ai insisté pour qu'en restituant les façades ou les salles, on ne mît pas de couleur là où nous n'en avions pas vu. M. Flandin aurait voulu agir autrement... » Monument de Ninive, V, p. 1[illegible]8.

[5] Peut-être aussi le violet. Selon Place, « sur les bas-reliefs on ne voit guère que deux teintes : le bleu et le rouge vermillon ; parfois, mais rarement, quelques traits d'une couleur violette, peut-être la nuance dite hyacinthe, mentionnée dans les livres saints ». (Ninive et l'Assyrie, II, p. 252.)

[6] Voir aussi les observations de Layard, Nineveh and its Remains, II, p. 31[illegible], note [illegible] et [illegible]

Sur les bas-reliefs du Louvre, le rouge, le noir et le blanc sont encore très nettement visibles, tandis que le bleu a disparu [1], sans doute parce qu'il était pulvérulent, comme celui que nous trouvons à Til-Barsib. Selon Place [2], c'était [illegible] Les Assyriens [illegible] Le rouge est [illegible] On trouve un bloc de [illegible] pesant une vingtaine de kilogrammes, l'analyse aurait montré que c'était un oxyde de fer [3].

Flandin pensait que la surface des bas-reliefs avait dû être en totalité couverte de peinture [4]. C'est là une conception insoutenable. Si la sculpture assyrienne comporte des [illegible] Place [illegible] Il a fort bien démontré en des termes qu'il est à propos de rappeler ici : « La présence actuelle et la vivacité des couleurs, sur certaines parties seulement, me font affirmer, en outre, qu'il n'y en a jamais eu sur la totalité d'aucun sculpture. On ne s'explique pas, en effet, pourquoi toutes les couleurs auraient été [illegible] si elles avaient [illegible] le moindre vestige sur le reste du sujet. Les couleurs, telles que nous les avons vues sur les bas-reliefs, n'étaient, pour la plupart, [illegible] que celles-ci ne [illegible] Tantôt, par exemple, un ornement [illegible] une chaussure ne se trouvaient [illegible] ils ne l'étaient pas du tout, ou bien ils l'étaient en entier, tandis que les [illegible] ou seuls restaient complètement dépourvus de couleur. » (*Ninive et l'Assyrie*, II, p. 82 s.)

La couleur n'a pas toujours [illegible] dans les grandes compositions peintes qui, à Til-Barsib, remplaçaient les sculptures [illegible] C'est dans les dessins que [illegible] C'est par le trait que [illegible]

[1] Dans le *Catalogue* de M. Perrot, seul le n° 57 est signalé comme ayant porté des traces de bleu. Déjà, au temps de Longpérier, ce bleu avait presque entièrement disparu.

[2] *Ninive et l'Assyrie*, II, p. 252.

[3] Flandin [illegible] *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1843, p. 47. Le [illegible] pays à Til-Barsib [illegible] un [illegible]

[4] *Ninive et l'Assyrie*, II, p. 251 s.

[5] *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1843, p. 1. [illegible] sont [illegible] sont [illegible]

avantage, la comparaison avec les sculptures qui ornaient les palais des métropoles assyriennes. En sculpture, la réalisation des grands ensembles nécessitait l'emploi de nombreux auxiliaires. De là, des inégalités et je ne sais quoi d'impersonnel dans l'exécution. La peinture échappait plus facilement à cette cause de faiblesse. Les grandes compositions de Til Barsib ont été, cela est visible, exécutées rapidement, mais toujours par la main d'artistes consommés. Qu'on les compare aux sculptures du même temps, à celles qui décoraient le palais de Teglath-phalasar à Kalah, que l'on mette, par exemple, en parallèle les cavaliers reproduits plus haut (p. 126), et ceux qui sont représentés sur le relief de Nimroud, publié dans les *Assyrian Sculptures* de Paterson (pl. LXXXVII). Ce relief est loin d'être sans mérite, mais il vaut plus par la composition que par l'exécution. Entre l'œuvre du sculpteur et celle du peintre, il y a, au point de vue de l'exécution, toute la distance qui sépare le travail consciencieux d'un bon praticien, d'une esquisse rapide, mais savoureuse où l'on sent la main d'un maître.

Fr. Thibeau-Dangin.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE SYRIENNE ET HITTITE[1]

PAR

STEFAN PRZEWORSKI

II

LES ENCENSOIRS DE LA SYRIE DU NORD ET LEURS PROTOTYPES ÉGYPTIENS

Il existe un nombre important de travaux ayant trait à la sculpture monumentale de la Syrie du Nord de la fin du IIe et du début du Ier millénaire av. J.-C. Il manque, au contraire, une étude consacrée aux arts mineurs de ce pays, à l'époque où florissaient les villes royales de Karkemish, de Samal, de Marqasi et d'autres inexplorées. Certainement, le livre de M. Fréderic Poulsen[2] nous a fourni de riches matériaux à ce sujet. Ils sont pourtant groupés et décrits d'un point de vue spécial, ce qui nous empêche de nous former une idée nette de l'industrie artistique syrienne à l'époque signalée. Il paraît, par conséquent, nécessaire d'entreprendre la publication systématique de ces antiquités dispersées dans des collections diverses et dans des ouvrages souvent difficilement accessibles. On pourra, à l'aide de leur classement et leur analyse, arriver à des précisions plus fermes sur les arts et sur la culture matérielle de la Syrie du Nord aux temps posthittites ainsi que sur les éléments étrangers qui ont contribué à leur formation. Cette dernière question garde, du reste, pour toutes les époques du passé de la Syrie entière son importance primordiale : ce pays, situé entre l'Égypte, la Mésopotamie

[1] Voir Syria, IX, 1928, 213 ss., pl. LXVI. L'auteur s'empresse de s'excuser d'avoir omis de remercier dans son article précédent M. René Dussaud et M. le Comte Henri de Boisgelin pour leur aimable permission de publier des objets inédits du Musée du Louvre et de la Coll. de Clercq.

[2] [illegible] *frühgriechische Kunst*, 1912.

l'Arménie et l'Anatolie, est un territoire de passage constamment soumis à des influences variées venues des régions avoisinantes[1].

Poursuivant ce programme, nous procédons à la publication et à l'explication de divers petits monuments de provenance syrienne et commençons, dans le présent article, par un groupe d'objets, dont la vraie signification restait jusqu'à présent, assez obscure. Voici, tout d'abord, leur catalogue sommaire[2].

A. Fouilles :

Younous et Merdj Khamis, près de Djerablous (Karkemish). Fouilles du British Museum en 1913. Cimetières aux corps brûlés de l'époque posthittite (env. 1100-605 av. J.-C., *Late Hittite Period* d'après l'ancienne terminologie de M. Woolley). British Museum[3] :

1° No. 116.090. Stéatite, vert-bleu à surface brillante. L'longueur, 10,9 cm., d(iamètre) 6,7 cm., h(auteur), 3,5 cm. En bas de la coupe, la main droite sculptée en haut relief. — Woolley, *Liverpool Annals*, VI, 1914, 96, pl. XXVII, M. 1 (notre pl. XXIV, 1 ; cf. fig. 3).

2° No. 116.091. Stéatite, foncé, presque noir. L. 12,5 cm., d. 7,7 cm., h. 2,1 cm. En bas de relief d'un lotus stylisé[4]. — Woolley, *op. cit.*, pl. XXVII, M. 2 (notre pl. XXIV, 2).

[1] Sans oublier bien entendu maintes influences pénétrant en Syrie du côté de la mer, de l'Égéide et, en particulier, de l'île de Chypre.

[2] L'auteur tient à exprimer ses remerciements à MM. C. J. Gadd (British Museum), J. Garstang (Liverpool Museum), E. T. Leeds (Ashmolean Museum), W. Andrae, D. Opitz et O. Weber (Vorderasiatische Abteilung), M. Sauerlandt (Hamburgisches Museum für Kunst und Gewerbe) qui lui ont obligeamment permis d'étudier ou de reproduire plusieurs pièces inédites de leurs collections et lui ont donné des renseignements au cours de son travail.

[3] Ces objets, comme tous ceux qui proviennent des fouilles aux environs de Karkemish ainsi que beaucoup d'autres, ne se trouvent pas mentionnés dans le *Guide to the Assyrian and Babylonian Antiquities*, 1924[3]. — M. Woolley, *Liverpool Annals*, VI, 1914, p. 96, parle de plusieurs exemplaires de ce genre, recueillis aux environs de Karkémish durant la campagne de 1913. Je ne sais pas où ils se trouvent actuellement. Le Liverpool Museum ne possède qu'un fragment, appartenant, paraît-il, à un objet semblable (lettre de M. J. Garstang).

[4] M. Woolley, *loc. cit.*, remarque : « a fine lotus design showing strong resemblance to the work of the Later Palace period at Knossos ». Je n'ai pas trouvé d'analogies crétoises parmi les monuments connus ; cf. entre autres Wunz, *Spirale und Volute*, I, 1914, *passim*, et Watzinger, *Die griechische Grabstele und der Orient*. Tirage de *Genethliakon Wilhelm Schmid*, Tübinger Beiträge zur Altertumswissenschaft, Heft 5, 1929, *passim*. Il s'agit, peut-être, des antiquités de Chasse encore inédites. Il me semble, au contraire, qu'il existe une certaine affinité entre la représentation de lotus sur ces objets syriens et celle de la palme stylisée du relief de Sakje-Genzu (VIIIe s. av. J.-C.). — Garstang, *Liverpool Annals*, I, 1908.

1

2

Younous et Merdi [illegible] Bristish Museum, nos 110, 000 1
(après Woolley)

a

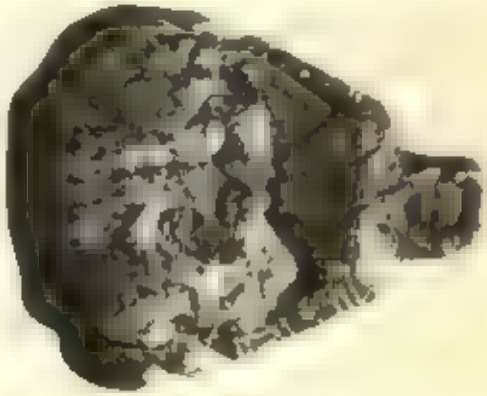

a

b

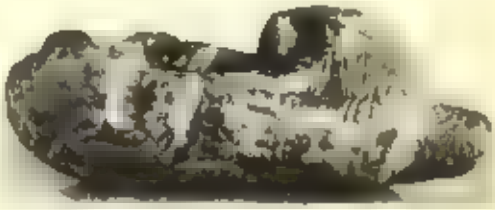

b

Alep et Sandi [illegible], Ashmolean Museum, nos [illegible] et [illegible]
(Cliché de l'Ashmolean Museum)

Zinjirli. Fouilles du Deutsches Orient-Gesellschaft. Inédits (¹). Berlin, Vorderasiatische Abteilung :

3° No. S. 1150. Stéatite rouge-brun. La coupe est en partie brisée et l'épaisseur de tube. L. 9 cm., d. 0.2 cm., h. 2.5 cm. Ornement sculpté en lotus stylisé identique à celui du n° 2.

4° No. S. 1197. Stéatite, vert-gris. Le tube manque. L. 7,8 cm., d. 7,1 cm., h. 4 cm. Main gauche au revers de la coupe ; gravure délicate de l'avant-corps de lion au milieu de la main.

5° No. S. 1370. Stéatite, vert-gris. De l'objet il ne reste que le tube avec un morceau de la coupe. L. 0,4 cm. Il résulte de la comparaison avec d'autres pièces que le spécimen entier dépassait 11 cm.

Assour. Fouilles de la Deutsche Orient-Gesellschaft. Inédit (² Berlin, Vorderasiatische Abteilung.

6° No. Ass. 7621 = VA 3716. Stéatite, rouge-brun foncé. L. 12 cm., d. 7,5 cm., h. 6 cm. L'objet est brisé et mutilé de plusieurs côtés. Au revers, le lotus stylisé entre deux sphinx féminins de style mixte syro-égyptisant. Au dessus du tube, la moitié antérieure du lion accoupi et tourné vers l'intérieur de la coupe (cf. n°s 9 et 10). La crinière, le museau et les moustaches de l'animal sont traités de la façon habituelle à l'art posthittite de la Syrie du Nord, avec quelques traits [illegible] de ce pays et une main sur [illegible] provenance syrienne. [illegible] même époque, trouvés à Assour, à Ninive, à Babylone et à Sippar (³).

B. Acquisitions :

7. Marash. [illegible] dans un vase, découvert dans le champ de Manouk Markrut à Mar'ash. Acheté en 1880 par le colonel Lundqvist, alors attaché au consulat russe d'Alep et [illegible] de mission en Syrie du Nord. Actuellement disparu (⁴). La matière désignée par Lundqvist faulivement comme terre cuite, devait être, [illegible] les spécimens de cette espèce, [illegible] cités et le dessin (fig. 2) de la coupe furent communiqués par Lundqvist dans sa lettre du 19 décembre 1880, adressée à la Société impériale Archéologique de Saint-Pétersbourg et reproduite *in extenso* par Tolstaïeff, *Zapiski Imp. Arch. Obščestva*, XII, 1901, 244 ss. (en russe) (⁵). — Les

pl. XII 2. Messerschmidt, *Orientalistische Literatur-Zeitung* XII, 1909, pl. II 2, Luschan, *Ausgrabungen in Sendschirli*, IV, 1911, 372, fig. [illegible]. Weber, *Hethitische Kunst* 1921, fig. 17. Pottier, *L'art hittite*, I, 1926, pl. VIII fig. 114.

(¹) Leur reproduction est réservée pour la publication des fouilles.

(²) L'objet sera reproduit dans le compte rendu des fouilles de la *Deutsche Orient-Gesellschaft* à Assour.

(³) Leur relevé complet ap. Frankfort, *Iraq*, XXII, 1930, p. [illegible] ss.

(⁴) Les détails concernant l'activité archéologique du colonel Lundqvist à Mar'ash pendant son court arrêt en 1880 seront exposés dans mon travail *Recherches d'archéologie hittite*, I. Les monuments de Mar'ash (en préparation).

mesures de l'objet n'y sont pas indiquées. Il est reproduit en 2/3 de grandeur naturelle, ce qui permet de reconstruire, à peu près, ses dimensions réelles : 1,10 cm., d. 5,7 cm., h. 2,1 cm. Le revers de la coupe est rempli par le relief de la main gauche.

8° Alep. Oxford, Ashmolean Museum, No. 1920/21. Stéatite, brun foncé. L. 8,1 cm., d. 5,2 cm., h. 2,4 cm. Relief de la main gauche (notre pl. XXIV, 3).

9° Sanjarli, près d'Abou Ghalghal, sur la rive de l'Euphrate. Oxford, Ashmolean Museum, No. 1914/20. L. 9,2 cm., d. 7,6 cm., h. 3,5 cm. Au revers deux lions accroupis et affrontés, les têtes tournées en arrière (1). Un [illegible], plus grand, couronne le tube (cf. nos 6 et 10). Tous les animaux ont des cavités creusées pour y recevoir des yeux incrustés (2), actuellement perdus. Le relief est mutilé, les têtes des lions du revers traitées d'une manière peu soignée (notre pl. XXIV, 4).

10° Provenance inconnue. Hamburg, Museum für Kunst und Gewerbe, No. 1928/40. Stéatite, couleur d'argile (rouge). L. 9,8 cm., d. 6 cm., 3 cm. Partie antérieure du lion accroupi sur le tube (cf. nos 8 et 9) (3). Au revers ornement incisé, composé de deux « échelles » s'entre-croisant sous angle droit (notre pl. XXV, 1).

A l'aide de ce catalogue, il est maintenant facile de caractériser brièvement le groupe entier de ces petits monuments et d'en souligner quelques traits communs. Toutes les pièces, sans exception, sont exécutées en stéatite de couleur variée, c'est-à-dire en cette espèce de pierre, qui, grâce à ses qualités supérieures, sa mollesse relative et brillant agréable, fut employée de bonne

(1) Une représentation analogue se trouve sur une épée d'un bas-relief assyrien du temps de Sargon II : Rawlinson, *Five Great Monarchies*, I, 1864, p. 457 ; Montelius, *Die älteren Kulturperioden im Orient und Europa*, II, 1923, p. 308, fig. 1032 ; Handcock, *Mesopotamian Archaeology*, 1912, p. 358, fig. 110-11. C'est la modification postérieure d'un motif très ancien dans l'art de l'Asie antérieure que nous constatons déjà à la poignée du poignard en cuivre de Lagash : De Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, p. 386 ss., pl. VI *ter*, n° 2 ; Meissner, *Babylonien und Assyrien*, I, 1920, fig. 52 ; Bonnet, *Die Waffen der Völker des Alten Orients*, 1926, p. 50, fig. 22. Une arme semblable fournit le modèle pour la représentation du dieu-épée à Yasili Kaïa : Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, IV, 1887, fig. 320 ; Garstang, *Hittite Empire*, 1929, pl. XXV, où la fusée de poignée est formée de manière identique par deux lions affrontés ; voir Goussin, *Revue archéologique*, XXVI, 1928, p. 107 ss., et Przeworski, *Syria*, IX, 1928, p. 265.

(2) Donc un très intéressant exemple de cette technique, fourni par le sol de la Syrie du Nord.

(3) Sa tête est traitée de la même manière que celle d'un cachet thériomorphe de la provenance syrienne (Louvre, AO. 9448). Je dois sa connaissance à l'obligeance de M. L. Delaporte qui publiera cet objet dans le prochain volume du *Catalogue des Cylindres orientaux du Musée du Louvre*.

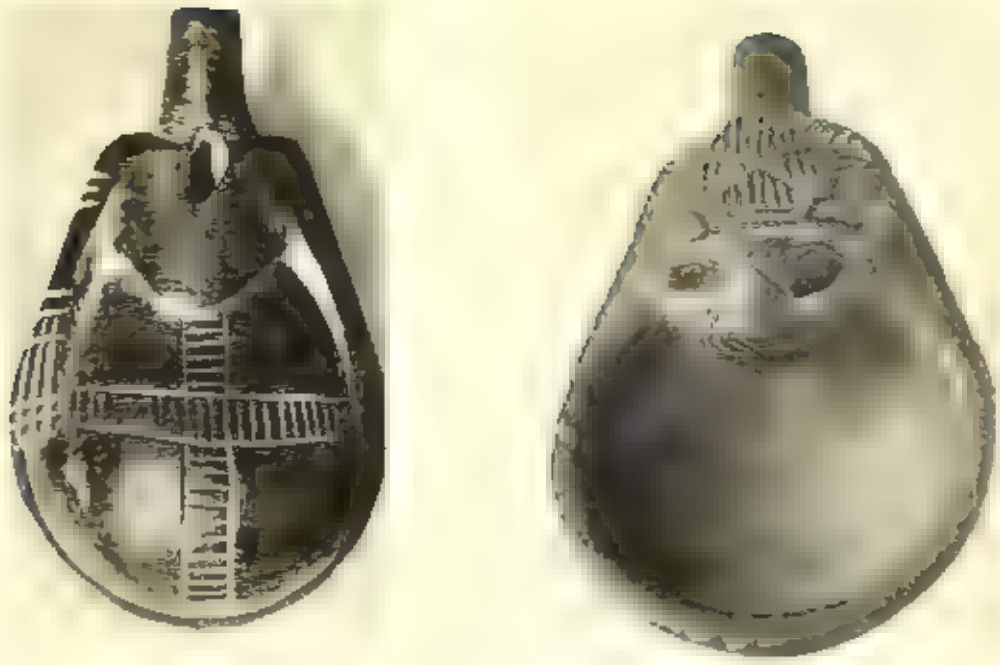

1. Hambourg, Museum für Kunst und Gewerbe, n° 1928.40
Cliché Museum, Hambourg

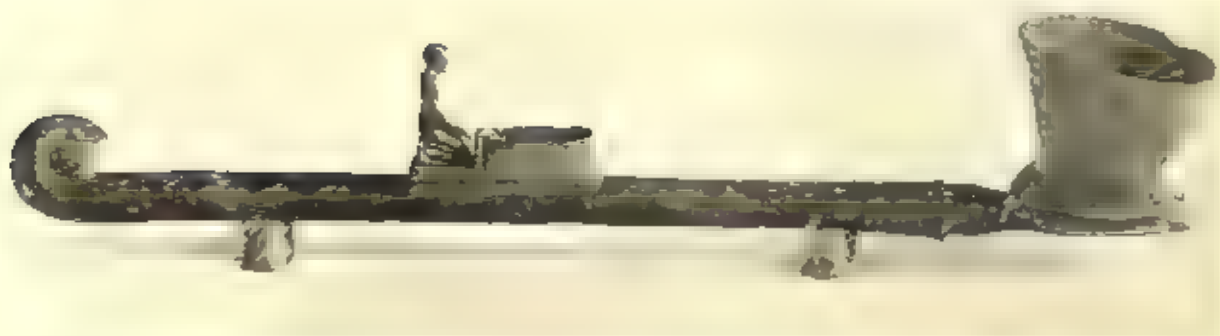

2. Hildesheim, Pelizaeus-Museum, n° 59
Cliché Pelizaeus-Museum.

heure par les artisans orientaux pour divers objets à décor sculpté [3]. Il n'y a guère que l'importance des dimensions de ces ustensiles. Leur longueur varie entre 8,1 et 13 cm., le diamètre entre 2,1 et 7,7 cm., la hauteur entre 2,1 et 5 cm. Seule cette dernière varie sensiblement à cause du décor sculpté au revers de la coupe. Il est donc évident que les objets en question conservent à peu près les mêmes proportions, ce qui confirme qu'ils étaient destinés au même usage.

Fig. Ma

La forme de ces ustensiles est, comme nous l'avons déjà observé, toujours la même. C'est une petite coupe, plus ou moins profonde, de forme presque circulaire. Un court tube, taillé dans le même morceau de stéatite, forme son prolongement direct et nous apparaît comme un élément organique de l'ensemble. Ce tube a été considéré comme un manche permettant de manier la coupe, de sorte que toutes les pièces de ce type ont été signalées dans les inventaires de tous les musées comme « cuillers » et figurent sous ce nom dans les inventaires de plusieurs musées [4]. Leur forme caractéristique évoque, à première vue, cette dénomination. Mais elle ne l'est pas pour autant, car il n'y a pas de preuve que les ustensiles en question aient été employés à puiser des liquides [illegible]. Nous ne pouvons accepter cette explication d'autant plus que cet ustensile forme [illegible],

[3] Cf. Frémas, *Izvestia Instituta Archeologičeskaj Technologii*, I, 1922, 9 ss. (en russe).

[4] Par exemple Woolley, *op. cit.*, pl. XXVII M les appelle « libation bowls ? », Seul Howe, dans *How to observe in Archaeology* 1920, 62 a., fig. 7, parle correctement de « stemmed censers in form of a cup held by human hand ».

Nous connaissons [illegible] de curieux des petites coupes [illegible] cuillers, terminées par un court manche, percé [illegible] pour suspension. Elles proviennent d'Egypte et datent de la fin de l'âge du bronze ou du début de l'âge du fer. La ressemblance entre leur forme et celle des encensoirs syriens n'est donc qu'à un pur hasard. Cf. par exemple une trouvaille de Woodside Croft, Gateshead. Cat. Lamson, *Proceedings of the Society of Ant[illegible]*

quities of Scotland 4, 1860, 140, fig. 1.

Il n'est pas [illegible] possible que l'objet découvert [illegible] Megiddo, *Excavations of* [illegible], 1912, I, p. 93, III, pl. 22, 20a b, en forme de cuiller, ait servi aux prêtres palestiniens pour prier de l'encens dans le temple. cf. Trowsen, *Religionen der Vorgeschichte* VII, 1927, p. 305. Quant aux encensoirs palestiniens, voir Loun. *Das Räucheropfer im Alten Testament* (Schriften der Königsberger Gelehrten Gesellschaft IV, 4., 1927, p. [illegible] exemple singulier de l'adaptation du principe de « cuiller » est présenté par la footrille de Megiddo (Ve couche, époque de Ramsès II, cf. Howe, *Museum Journal*, XVIII, 1927, p. 28 dont le goulot est terminé par une petite coupe de cette forme.

s[illegible] circulaire aboutissant directement dans la coupe et finissant par un petit trou dans l'intérieur. Cependant le tube qui n'est pas d'épaisseur régulière, [illegible] vers son bout, ne joue [illegible] qu'un rôle auxiliaire : il est destiné à être introduit dans un autre ustensile.

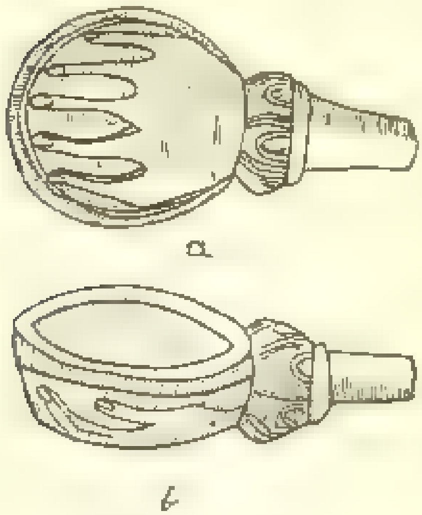

[illegible] — Marasch.
D'après Touraeff.

Nous avons également fait remarquer en donnant la description de ces objets, que plusieurs d'entre eux portent, sculptée sur le fond de la coupe, une main humaine, soit la droite (n° 1), soit la gauche (nos 4, 7, 8). La manière de rendre ces détails anatomiques, c'est-à-dire les doigts et les ongles, est souvent différent. Les doigts offrent certaines particularités : pour la plupart, ils sont tendus plus librement (nos 4, 7, 8), parfois la main nous apparaît plus serrée (n° 1). Sur un exemplaire (n° 8), sa valeur décorative est soulignée par des motifs [illegible], gravés au milieu ainsi qu'à travers les doigts. Sur un autre (n° [illegible]) la main est couverte par le dessin de la partie antérieure du lion. Tout de même ces petites divergences n'empêchent pas de considérer nos reliefs comme des produits du même pays et de la même époque. Il est d'autant plus [illegible] qu'un pareil motif ornemental se répète constamment sur des objets, fabriqués par les artisans syriens en quantités considérables [illegible] interpréter cette composition comme une survivance décorative d'un plus ancien système constructif. Sans doute, l'idée de [illegible] dans la main (fig. 3), représentée d'une façon [illegible] par les quatre pièces mentionnées, est empruntée à un prototype où ces deux éléments, la coupe et la main, prenaient toute leur valeur.

Fig. 5. — Yunnous.
D'après Hogarth.

Il est [illegible] jusqu'ici [illegible] parmi les trouvailles de la Syrie du Nord. Ils sont de même absents en d'autres pays

asiatiques, tandis qu'ils sont très répandus en Égypte, depuis le Nouvel Empire. Ce sont des bras à encens dont maints exemplaires en bronze nous sont parvenus, parfois dans un état fort défectueux [1]. Heureusement ils sont souvent représentés sur les monuments égyptiens contemporains [2], qui nous confirment ainsi leur usage universel dans la vallée du Nil. Un beau spécimen de ce genre, très bien conservé, de 53 cm. de longueur (Hildesheim, Pelizaeus-Museum, n° 2367), se présente sous la forme d'un long manche qui se termine par une main ouverte, plate, à laquelle est fixé un vase conique (notre pl. XXV, 2) [3]. Un petit récipient, ayant la forme d'un cartouche tenu par un personnage royal agenouillé, sert à conserver la réserve de l'encens. L'autre bout du bras se développe en tête de faucon. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la nature des bras égyptiens, leur schéma constructif reste toujours le même. Ce ne sont que des détails secondaires (récipient, bout) qui varient selon les pièces particulières. De même la coupe, dans laquelle est brûlé l'encens, pouvait adopter des formes diverses.

Pour expliquer la transformation des bras égyptiens en encensoirs syriens, il est nécessaire d'admettre un stade intermédiaire dans le développement technique de ces ustensiles. Il est pour nous purement théorique, puisqu'il n'est constaté par aucun objet réel. Nous pouvons, toutefois, imaginer, qu'à un moment donné, la partie antérieure du bras égyptien, c'est-à-dire la main avec la coupe, séparée du manche, forma un ensemble à part et devint par la suite un modèle pour les artisans syriens. Ils ont cependant, préféré remplacer le métal par la pierre, probablement parce qu'il offrait plus de résistance à l'action de la chaleur. Mais le changement de matière inspira également de nouvelles solutions artistiques. Ainsi la coupe devint la partie intégrante de l'objet, à vrai dire l'objet même, tandis que la main qui la soutenait fut réduite au rôle décoratif. Sculptée au-dessous de la coupe, elle ne fut dès lors qu'une réminiscence du prototype égyptien des encensoirs syriens. La transformation décrite s'est accomplie en Syrie même, où des pièces originales égyptiennes devaient être connues aux derniers siècles du IIe millénaire av. J.-C. [4]

[1] Roeder, *Reallexikon der Vorgeschichte*, XI, 1927, p. 32.

[2] Wigand, *Bonner Jahrbücher*, CXXII, 1912, p. 9 ss.

[3] Roeder, *Die Denkmäler des Pelizaeus-Museums zu Hildesheim*, 1921, p. [illegible] d'après la photographie que l'auteur doit à l'amabilité de M. G. Roeder (Hildesheim).

[4] A cette époque la Syrie du Nord fut une importante étape pour les relations entre

Il est facile [illegible] expliquer la fonction du [illegible] tube dont sont pourvues les coupes syriennes. Il entrait dans un autre tube plus long en métal, ou plutôt en bois, qui répondait à l'ancien bras égyptien. Le bandeau en relief, plus ou moins large, souvent ornementé, qui entoure dans plusieurs exemplaires (nos 1, 2, 3, 5, 7, 8) le prétendu manche au point de jonction avec la coupe, constituait la limite du tube en bois. Mais à l'inverse du bras égyptien, le tube ne servait pas uniquement à maintenir l'encensoir : il faisait encore fonction de chalumeau par lequel on soufflait dans la coupe, par le petit trou de communication (fig. 4). Ainsi, il était très commode de maintenir la braise et de faire exhaler le parfum. Par suite, les encensoirs syriens présentent, comparés à leurs prototypes égyptiens, une [illegible]. La restitution qui accompagne notre

Fig. 6. — Reconstitution d'un encensoir [illegible]

[illegible] ques, par une trouvaille de 11 scarabées (entre [illegible] Tulep III à Sadikanni (Arbon), en pays Mi[illegible], 1953, [illegible] provient un scarabée de [illegible] Hall, *Catalogue of Egyptian* [illegible] la céramique égyptienne de l'époque d'Amenhotep III (Musée de Stamboul, inédite), ensemble avec les « bouteilles syriennes » (Frankfort, *Studies in Early Pottery of the Ancient Near East*, II, 1927, p. 155. Quant aux autres [illegible] trouvés en Asie [illegible] *Archéologie*, [illegible] Il n'est pas impossible que [illegible] de l'époque tout à fait basse, tout en étant des œuvres de plus haute antiquité. Je pense, en particulier, à deux statuettes du Moyen Empire dont une provient des environs d'Adana (Winlock, *Bulletin of the Metropolitan Museum*, XVI, 1921, p. 208 ss.) et l'autre de Kirik Kaleh (Von der Osten, *Researches in Anatolia*, I, 1929, 60 ss., d. VI), toutes deux chose singulière trouvées avec des restes gréco-[illegible]

et de la Syrie du Nord, il est donc employé par les artistes syriens[1]. Cette figure est donc une nouvelle preuve de la persistance du tabou solaire en Orient, déjà mise en évidence par les découvertes de Tell Halaf. Espérons que les recherches futures nous fourniront un jour de tels spécimens, dont l'existence est démontrée par l'examen des coupes syriennes.

Les artistes de la Syrie du Nord ont donc montré plus d'esprit de tradition et d'indépendance que leurs contemporains cypriotes. Ceux-ci se contentèrent de copier servilement les modèles égyptiens. Les tombes mycéniennes d'Enkomi nous en fournissent de nombreux exemples. Il est à regretter de ne pas connaître les objets de culte qui devaient être placés vers le milieu de la table avant le début des festins. Ces objets se trouvaient-ils sur la périphérie des tables, comme dans l'Égypte ou en Syrie du Nord, et dans l'île de Chypre?

Pour interpréter ce groupe d'une manière précise, nous devons démontrer d'abord que les coupes syriennes en question ont été employées comme coupes à boire. Le nom même dont on les désigne dans le commerce, et qui est celui sous lequel elles figurent dans les musées, est celui de coupes syro-hittites. Mais la présence de deux fois deux anses sur le bord de la coupe d'Enkomi adoptée comme forme-type des trois autres changerait-elle cette interprétation?

[1] Nous la devons à la plume habile et à l'ingénuité de Mlle Jacoba Rosen qui a pris pour modèle de sa composition un personnage du relief d'Arslan-Tépé (Stamoni, N° 7250; Gurney, *Hittite Empire*, 1929, p. 203, fig. 16.

[2] Murray, *Excavations in Cyprus*, 1900, p. 9, fig. 10, N° 130 (tombe N° 57), et p. 40, fig. 98, N° 1108 (tombe N° 66). — Il en résulte également que la première de ces tombes ne peut pas appartenir au début du IIe mill. av. J.-C. comme le suppose Persson, *Jahrbuch des Instituts*, XXVI (1911), p. 210 et 247.

[3] Il est nécessaire de distinguer nettement entre les bras à encens et les objets dérivés et les pelles à feu. Un bel exemplaire de ce dernier groupe, trouvé en Syrie (Musée du Louvre, bronze), Rostovtzeff, *Ancient Style in South Russia and China*, dans Princeton Monographs in Art and Archaeology, XIV, 1929, p. 14 s., pl. II, 2, ressemble, par sa forme, aux pelles à main de l'époque romaine, dont plusieurs spécimens furent découverts en Syrie-Palestine. Cf. p. ex. Louvre, AO. 1211 et 1258 *bis*; Dussaud, *Monuments palestiniens et judaïques*, 1912, p. 37, N° 10, et p. 74, N° 85 ainsi que la pelle de Beisan, Rowe, *Museum Journal*, XVIII (1927), p. 44. Il me semble, par conséquent, que la pelle que M. Rostovtzeff croit être d'origine assyrienne est, peut-être, plus récente. Un autre objet du même genre, mais de style plus primitif, découvert aux environs de Hamadan, en Perse (Rawlinson, *Illustr. London News*, N° 4703 du 8 juin 1929, p. 983, fig. 7) est probablement plus ancien. Notons cependant que ces deux pièces ont le rare manche terminé en tête de cerf et que, également, les bords de la pelle sont surmontés, de façon symétrique, par quatre figurines d'animaux.

même motif assez fréquent et à la bonne époque. Fig. 9, 10 nous montre parfaitement comment l'artiste syrien savait transformer les éléments étrangers selon le goût local. Le motif semble également dériver des produits égyptiens, importés en Palestine et en Syrie au IIe millénaire av. J.-C. Il suffit de rappeler le petit couvercle à onguents en faïence, de Gaver à Tell Mouteselim, représentant un lion accroupi, et tenant entre ses pattes un petit vase (fig. 11). Il nous faut comparer aussi les pelles aux lions sculptés sur les deux côtés des encensoirs syriens (n°s 9, 10), rendant exactement la même idée que celle de la coupe tenue par l'animal couché.

Fig. 11. — Tell-el-Mutesellim. Couvercle d'après Tresch.

Nous nous sommes limité, à dessein, dans notre catalogue, à une description très succincte des encensoirs. En particulier, nous croyons judicieux de nous abstenir, pour le moment, de toute analyse plus détaillée du style de leur décoration sculptée. Elle ne sera possible que plus tard, à la faveur d'une documentation plus abondante et surtout lorsque des séries de petits monuments du même époque, bien groupés et de provenance assurée seront à notre disposition. Nous remettons ces recherches à une étude prochaine.

Déjà nous nous sommes permis de signaler quelques possibilités de classement chronologique, basé sur les matériaux plus nombreux et de l'analyse du style, de préciser la chronologie des encensoirs syriens. Actuellement nous ne pouvons pas les assigner, le plus souvent, qu'à une époque générale, à l'époque postérieure à la Syrie du Nord-Est (Ras Shamra 1200-850 av. J.-C.). Ils sont pour certains encensoirs (n°s 8-10), provenant d'achats chez des indigènes et sont, par conséquent, de provenance douteuse, des conclusions chronologiques. De même les circonstances de la trouvaille de l'encensoir de Marash n° 7 sont très confuses. Les vases à pointes de flèches (fig. 1), découverts à Ras Shamra ne donnent aucun appui chronologique. Elles ont la forme généralement adoptée dès l'époque du bronze dans toute l'Asie antérieure. Quant à la Syrie-Palestine,

[1] Thureau, *Archäologischer Anzeiger*, XXII, 1907, p. 290, fig. 6. Thureau, *Reallexikon der Vorgeschichte*, VIII, 1927, pl. 38, c. 2.

de s retrouve des pièces semblables dans les divers coins des anciens hauts

Restent les encensoirs révélés par des fouilles scientifiques ceux de Youmouk Tepe et le Nord, Kurtchi n° 2 ont été découverts dans des cimetières aux corps brûlés que M. Woolley place vers 1100 av. J.-C. Il faut corriger cette première date dans un sens vers 1200 av. J.-C. C'est à ce moment de l'introduction de la crémation en Anatolie et en Syrie septentrionale, comme suite de l'invasion des peuples du Nord (vers 1190 av. J.-C.) venant des Balkans. D'après les résultats obtenus par M. Woolley, les encensoirs peuvent donc appartenir aussi bien au début qu'à la fin de la période posthittite, sans qu'il soit possible de fixer une date précise.

Il en est de même pour les trois exemplaires de Zendjirli n° 1 Le compte rendu des fouilles se limite à la description de l'architecture de la ville et des grandes sculptures mises au jour. Mais on n'est pas encore d'accord en ce qui concerne la chronologie des plus anciens restes monumentaux de Sam'al. Sans discuter les différentes opinions sur ce sujet, nous croyons pouvoir appliquer les plus anciennes sculptures de la poterne méridionale de la ville à environ 1200 av. J.-C. La période de domination assyrienne (Assurnasirpal 883 av. J.-C. mais fin à la prospérité et à l'indépendance de Sam'al. C'est entre ces deux dates qu'il faut, par conséquent, placer les encensoirs, trouvés à Zendjirli. Un indice plus précis sera, peut-être à notre disposition lorsque le compte rendu des fouilles sera complet par la publication des petits objets provenant de ce site.

Une autre question se pose en ce qui concerne les deux encensoirs de la découverte de encensoirs d'Assour n° 1 D'après M. Walde Andrae, ces objets ont été trouvés accidentellement, faite dans des ruines confinant à la face nord-ouest du temple d'Anou-Adad. Elles ne se composent pas des restes d'une période déterminée, mais sont formées par les débris appartenant à plusieurs constructions successives sur le même emplacement. On peut donc attribuer l'encensoir assyrien à l'époque de Tiglathpileser I 1115-1091 av. J.-C. ou à celle de Salmanassar III 858-824 av. J.-C.), mais il est moins probable pour provenance de la dernière construction, celle de la monarchie néo-assyrienne. Il

(1) Wasser, *Die Waffen der Völker des Alten Orients*, 1926, p. 183 ss ; pour la Syrie-Palestine voir en particulier, Thomsen, *Reallexikon der Vorgeschichte*, II, 1925, p. 54.

(2) Schachermeyr, *Mitteilungen des Athenischen Instituts*, XLI, 1916 (1928), p. 385 ss

un vase de pierre dans un dépôt de fondation d'Assourbanipal à Assour (vers 650 av. J.-C.), c'est aussi la seule datation possible de notre pièce.

Malgré les difficultés de date, exactement les mêmes pour les encensoirs parthomorphes, il est évident que le groupe d'objets auxquels appartient notre pièce remonte aux premiers siècles de l'époque posthittite en Syrie du Nord. Les encensoirs sont également intéressants à plus d'un titre. Leur emploi paraît avoir été très répandu dans toute la Syrie du Nord pendant toute la durée de l'époque néo-hittite. Un fragment en stéatite, trouvé dans la maison D à Karkemish, représente le dessus d'un vase à deux anses, dont la panse est encadrée par la tresse [1]. Du même site provient un vase en basalte dont le relief représente des animaux ailés passants [2]. Autour du bord court une inscription gravée en hiéroglyphes « hittites [3] ». Quatre fragments d'un objet analogue, sans doute d'importation syrienne en Mésopotamie [4], inscrit en caractères cunéiformes, ont été découverts dans les ruines de Boghaz-Keui. Tous ces vases sont contemporains du groupe des encensoirs syriens en stéatite. Voici les seuls restes qui nous soient parvenus du bel art qui, à cette époque, contraste étonnamment par l'art de tailler les vases en pierre en Syrie du Nord avec celui des temps posthittites. Un goût plus recherché demandait l'ornementation sculptée par les incrustations de pierres variées, surtout à la place des yeux, comme dans les statues [5]. Ce procédé d'incrustation était déjà connu à l'époque néolithique [6]. L'incrustation en pierre et en métal date du début de l'âge historique [7].

Les encensoirs syriens contribuent ainsi à former, d'une manière générale,

[1] Woolley, *Carchemish* II, 1921, pl. 28.

[2] Le même motif se rencontre sur le bord du couvercle des bases en forme de lions sphinx accouplés de Sakje-Geuzi : Garstang, *Liverpool Annals* I, 1908, pl. XLII 1, *Land of the Hittites*, 1910, pl. LXXXII et *Hittite Empire*, 1929, pl. I., Potter, *L'Art hittite*, I, 1926, pl. VIII, fig. 44 a, Unger, *Reallexikon der Vorgeschichte*, XI, 1, pl. 46b, ainsi que de Zendjirli Stamboul N° 7751 ; Luschan, *Ausgrabungen in Sendschirli* II, 1897, pl. XXXII et IV, 1911, pl. LVI ; Potter, *op. cit.*, fig. 44 ; pl. IV, fig. 5 ; Schäfer-Andrae, *Die Kunst des Alten Orients*, 1925, fig. 5e.

[3] Woolley, *op.* p. IX, pl. A 16 a. Frank, *Studien zu den « hethitischen » Hieroglyphenschriften* I, 1944, p. 14.

[4] Cf. Przeworski, *Klio*, XXIII, 1930, p. 47 s.

[5] Andrae, *Hettitische Inschriften auf Bleistreifen aus Assur* 46 Wissensch. Veröffentl. der Deutsch. Orient-Gesellsch., 1924, pl. 8a-d ; Unger, *Assyrische und Babylonische Kunst*, 1927, fig. 100.

[6] Son importance et sa grande valeur artistique furent reconnues par Hrozny, dans *Strena Helbigiana*, 1900, p. 132 ss.

un genre, jusqu'alors méconnu, de l'industrie locale [1]. Quelques trouvailles syriennes, révélées en Mésopotamie, témoignent de la réputation dont jouissent à cette époque les produits de la Syrie du Nord. Aux deux exemplaires déjà mentionnés au cours de notre étude, c'est-à-dire à l'encensoir d'Assour (n° 6) et au vase de Babylone (p. 144), il faut en ajouter un troisième : un vase en basalte orné d'hiéroglyphes « hittites », provenant de Sippar [2]. Remarquons d'ailleurs que deux pièces d'une forme pareille se trouvent sur deux monuments contemporains de Mar'ash : l'un à New-York (Metropolitan Museum, n° 1906) [3] et l'autre reste, paraît-il, *in situ* [4]. Sans aucun doute, certains vases représentés sur les sculptures posthittites de la Syrie du Nord reproduisent non de la céramique, mais plutôt des spécimens en pierre fabriqués en nombre pour l'usage courant.

STEFAN PRZEWORSKI (*Varsovie*).

[1] Cf. THOMSEN, *Reallexikon der Vorgeschichte*, I, 1924, p. 80, où les albâtres sont cités comme seule espèce de vases en pierre, connue alors en Syrie-Palestine.

[2] RAWLINS, *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, VII, 1884, p. 154; WRIGHT, *Empire of the Hittites*, 1886², pl. XXV; HALL, *Light from the East*, 1899, p. 140; MESSERSCHMIDT, *Corpus Inscriptionum Hettiticarum* (Mitteilungen Vorderasiatischer Gesellschaft V, 4-5, 1900, pl. I, 3/4, HILPRECHT, *Explorations in Bible Lands*, 1903, p. 767, [illegible]. *Assyrische und Babylonische Kunst*, 1927, fig. 99. — Pour d'autres détails voir PRZEWORSKI, *Eos*, XXIII, 1930, p. 474.

[3] HUMANN-PUCHSTEIN, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, 1890, pl. XLVII, 2; PERROT-CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité* IV, 1887, fig. 281; Ed. MEYER, *Reich und Kultur der Chetiter*, 1914, fig. 30, dernièrement — photographie ap. VAN DEN OSTEN, *Metropolitan Museum Studies*, II, 1929, 113, fig. 2.

[4] GARSTANG, *Hittite Empire*, 1929, pl. XLII, 2.

COMPTE RENDU DE LA QUATRIÈME CAMPAGNE DE FOUILLES A MISHRIFÉ-QATNA [1]

PAR

LE COMTE DU MESNIL DU BUISSON

La tâche que nous nous étions assignée cette année consistait : 1° à terminer le déblaiement du palais ; 2° à pousser les sondages sous les édifices de la butte de l'Église ; 3° à vider le centre de la coupole de Leth. Nous nous sommes réservé, enfin, une dizaine de jours pour prospecter le site de Dhebi, voisin de Mishrifé-Qatna, et pour visiter les tells de la région de Selimiyé.

Première partie. Fouilles de Mishrifé

1. — *Déblaiement du palais*

Nous considérons comme étant le palais les murs de Qatna le groupe de bâtiments très important qui couvre plus de la moitié orientale de la butte de l'Église, soit environ 80 mètres du Nord au Sud et 70 mètres de l'Est à l'Ouest. L'appareil des murs de briques, leur orientation, le revêtement du soubassement par grandes dalles dressées, les bases de piliers en basalte, le niveau des sols principaux sont identiques à ceux du grand temple de Nin-Égal et du petit temple dit le Haut-Lieu. Tout ce grand ensemble connexe est donc lié au point de vue historique, c'est-à-dire que sa construction date de la venue des Sumériens vers 2200 et que sa destruction est l'œuvre de Suhilu-Rouma vers 1370. Les conclusions auxquelles était parvenu M. Dussaud pour le temple de Nin-Égal valent certainement pour tout l'ensemble.

[1] Lecture faite devant l'Académie des Inscriptions le 14 août 1929. Pour les précédentes campagnes, cf. *C. R. de l'Académie des Inscriptions*, [illegible] juillet 1926, p. 191-194 ; 23 septembre 1927, p. 248-254 ; 29 juin 1928, p. 216-[illegible] 1929, p. [illegible] et 360-363 ; *Bulletin des Musées de France*, 1929, p. 198-200 ; *L'Illustration*, 1928, p. 202-203 et 1929, p. 717-718.

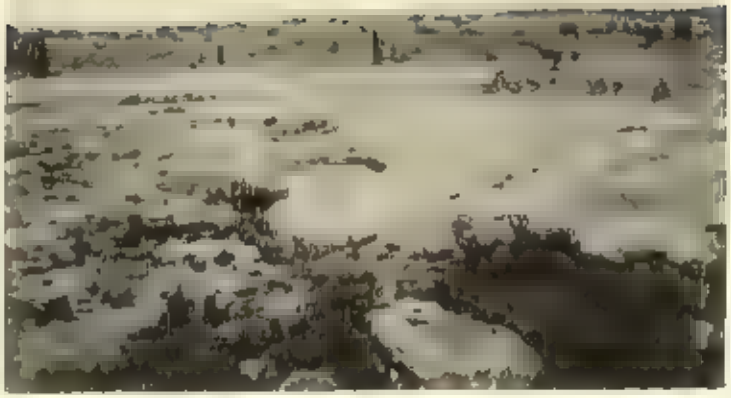

1. La réserve d'eau dans le temple de Nin-Egal et la Porte Royale, vue de l'Ouest.

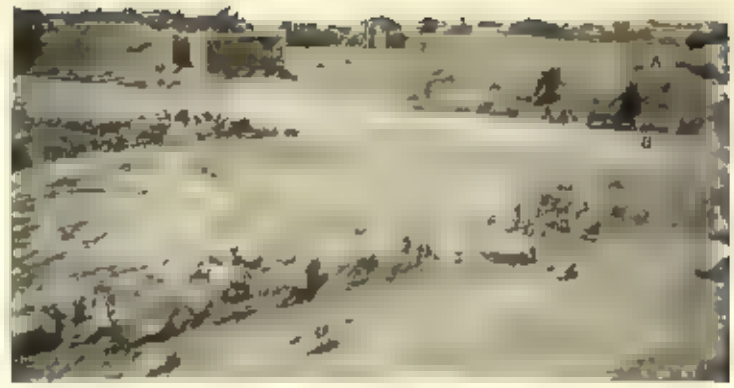

2. La Porte Royale, vue du Sud-Ouest.
A, sol de l'âge du fer. B, sol du parvis sumérien.

3. L'entrée des trois portes de la Pierre noire des Nattes et des Verrous dans le palais.

4. Sondage dans les fondations de la butte de l'Eglise près du Haut Lieu. B, A, Saint des saints de Nin-Egal.

DATNA. TEMPLE DE NIN-EGAL ET PALAIS

La cour centrale du palais, dite cour du trône mesurant 20 mètres sur 10 mètres environ, a été complètement déblayée cette année. Elle est entourée de murs de briques de 4 mètres environ d'épaisseur, orientés nord-est-ouest-sud-ouest. A l'extrémité du Nord, au milieu, il semble qu'il ait existé une salle ou une estrade semi-circulaire par trois côtés. Le dallage de cette salle, dont les fragments ont été recueillis en 1928 avec des débris écroulés, devait être en terre cuite. Quelques mètres avant cette petite estrade une enceinte carrée de 4 m. 40 de côté, formée, semble-t-il, par une balustrade en bois qui a laissé une trace noire en se consumant, contient au centre une jarre enfoncée dans le sol jusqu'au col. Dans l'axe de la cour, à 17 m. 70 de cette petite enceinte, se trouve une autre semblable avec jarre centrale aussi. La disposition, la petitesse des jarres (la première contient 10 litres environ), incite à penser à un usage religieux. Les libations sur le col rituel de la cour, des trous percés à cet effet servaient à vider les pithoi quand les niveaux ont été exhaussés au cours des siècles. L'irrégularité de l'alignement et l'alignement des trous ne permettent pas d'y voir la trace d'une ventilation couverte entourant la cour.

Le sol en dallage est formé d'un béton assez dur. A 0 m. 50 en dessous existe un couvre-sol du même genre qui est le sol primitif car il correspond à la base des orthostates. Le remblaiement intermédiaire paraît très ancien car les traces de l'incendie sont visibles sur le sol 2.

La partie sud de la cour et les constructions qui la bornaient de ce côté, ont été bouleversées par des édifices néo-babyloniens élevés sur les ruines laissées par l'incendie de Suppiluliuma. A l'entrée de la cour s'ouvraient deux larges portes dont une au moins avec gonds et verrous de bronze ; elles conduisaient à des chambres dont les ruines ont été entraînées par la déclivité du sol de ce côté. Néanmoins nous avons pu rétablir le plan par l'étude des fondations. La plus grande de ces pièces situées à droite de la porte des verrous mesurait 11 m. dessus 10 m. 50 et la salle de susdites. Les appartements qui existent au Nord et au Nord-Est de la cour ont une orientation quelque peu différente. Quelques pièces ont conservé au Nord-Est leur revêtement de fragments de dalles marbrées à la base. Sur certaines d'entre elles, il semble qu'on ait voulu imiter les veines d'un marbre multicolore.

La disposition générale du palais nous apparaît donc ainsi : un grand

cour centrale au Nord et à l'Est les appartements du roi ou des fonctionnaires, une partie correspondrait au *Harem* des Arabes à l'Ouest, entre la cour et le temple, les salles de réception, le *Salamlik*.

Les beaux fragments découverts nous avaient révélé l'existence de plafonds. Des plaques d'argile durcie portant des empreintes très nettes de nattes ont été retrouvées. L'empreinte toujours tournée vers le sol. On nous avait signalé qu'à Bagdad aussi bien que dans la région d'Our et de Tello (pl. XXVII, 1) les plafonds étaient constitués par une natte posée sur une légère couche de roseaux clairsemés et recouverte d'argile tassée. La même disposition existait certainement dans le palais de Qatna. L'obliquité des nattes est remplacée par la structure et la position des empreintes d'argile ne laissent aucun doute. Ce genre de plafond existait aussi dans les larges portes du palais placées entre la cour et les grandes salles de Syrie et de la Pierre Noire, car les mêmes traces y sont retrouvées. L'ensemble était donc soutenu par des poutres recouvertes d'une natte. Cette disposition est sans doute ancienne ; elle est actuellement, nous le croyons, inconnue en Syrie.

Nous avons retrouvé dans cette cour la petite entrée latérale septentrionale du Temple de Ninni-Zaza et les salles de l'Ouest. La porte des deux vantaux nous a révélé la disposition de la fermeture en nos salles nous montrant une rappelant le système très primitif des verrous de bronze du palais.

La maquette reproduite (pl. XXVIII et XXIX) a été établie en collaboration avec Mlle Parrot. Sa construction consistait à superposer avant l'ouverture de la Porte de l'Église dans l'état où ils devaient se présenter avant l'ouverture de 1375 avant notre ère. Les terrasses recouvrant les chambres ne sont pas figurées. Les constructions cernées d'une ligne noire (pl. XXVIII) ont été reconstituées à l'aide des ruines des tours et des seuils bétounés. Les zones annexées par pointillés sont connues par les fondations ; cet emplacement jouait aux portes est conjectural. La partie extérieure à ces traits est une restitution.

A l'époque de la destruction de 1375, le Haut-lieu [1] était entouré de constructions. Nous pensons que celles-ci communiquaient à former une cour à ciel ouvert. Dans le Temple de Ninni-Zaza on retrouve les éléments suivants : un parvis bordé d'une rigole servant à l'écoulement des eaux, une cour à ciel ouvert

[1] *Syria*, 1938, pl. XV, 2.

1. Le temple, le parvis, la porte du Nord, le sanctuaire et la droite, le saint des saints.

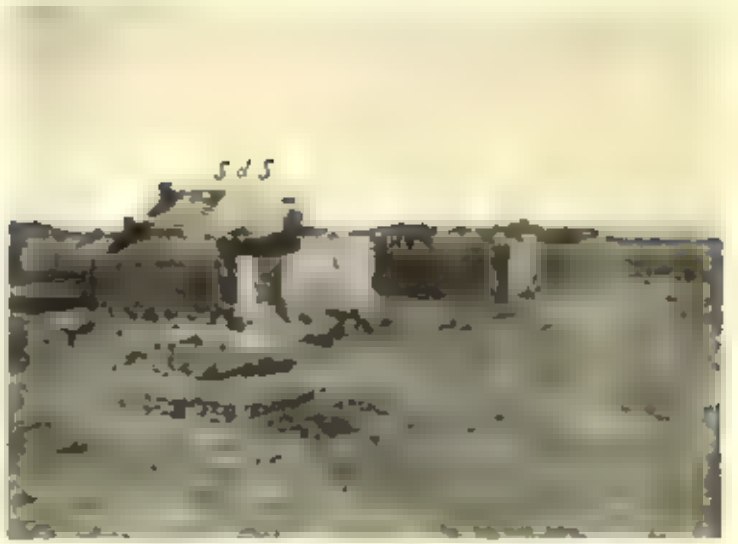

2. Le palais, angle Nord-Ouest de la salle du Grand Vase.

3. La porte des Nattes et une partie de la cour du trône.

4. Chaland en patte du type sumérien.
(photographie [illegible])

QATNA. TEMPLE DE NINEGAL ET PALAIS

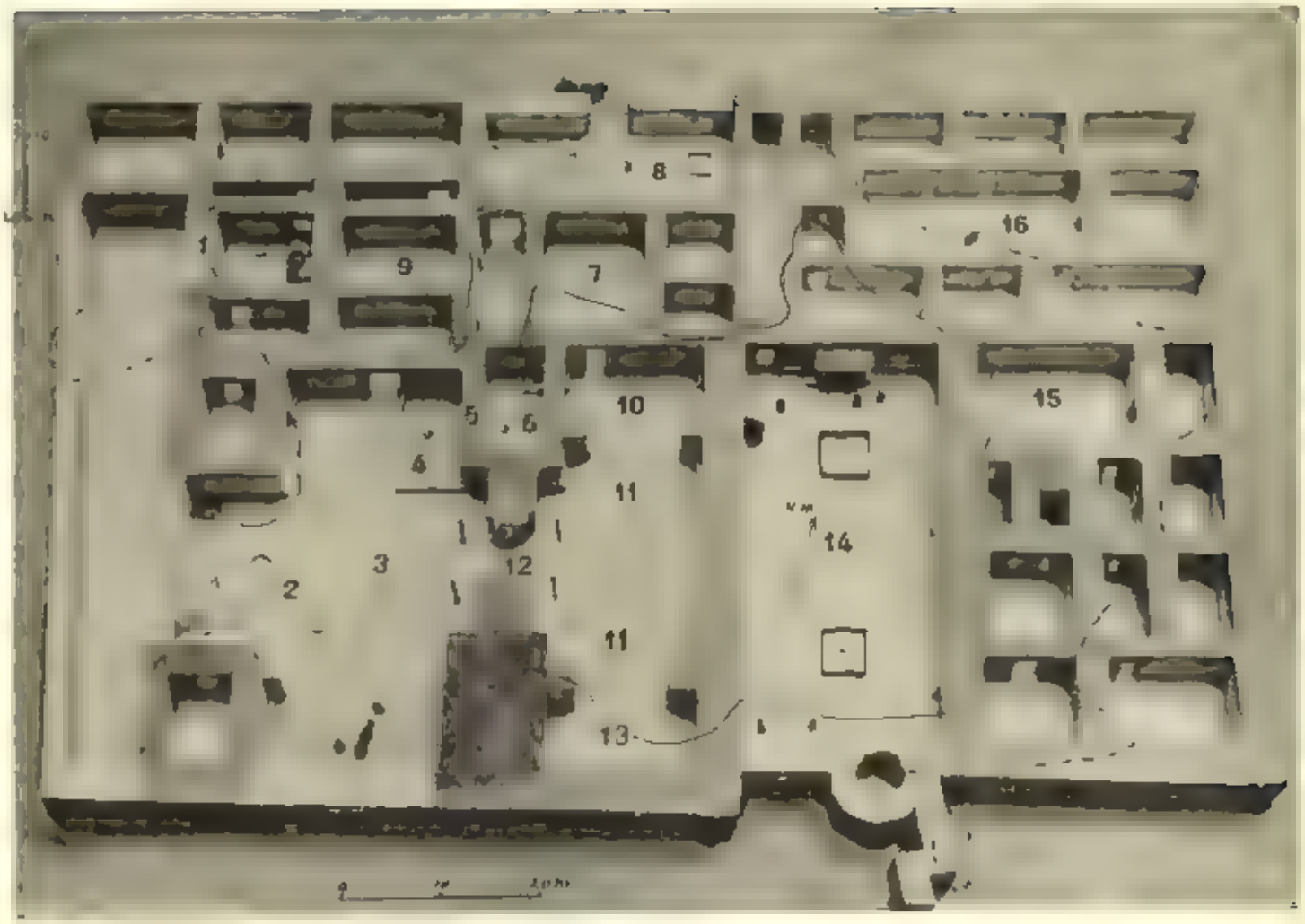

ENSEMBLE RECONSTITUÉ DES EDIFICES DE LA BUTTE DE L'ÉGLISE

1. le Haut-Lieu, 2. le temple de Nin Egal, 3. le palais

Maquette établie en collaboration avec M. le Sampayo

entoure d'enormes bases de tours aux angles, un sanctuaire borde d'orthostates, 4, le Saint des Saints dans l'épaisseur d'un mur, 5. Ce temple communique par la Porte Royale, 12, avec le Palais. Comme on l'a vu, nous considerons les vastes pieces constituees par la salle des Deux Cours, 7, la salle des Nattes, 10, la salle du Grand vase, 11, et la salle du Sud, 13 comme des lieux de reception. La salle de la Pierre noire, 6, pouvait contenir les tresors des temples. Un magasin est constitue par la salle des Jarres, 9. A l'Est de la grande cour du Trone, 14, s'etendaient sans doute des appartements prives dont la salle de Suse, 15, pouvait servir de chambre. Nous sommes peu renseignes sur les chambres qui nous avons groupees autour d'une cour, 16, ne pouvant être le harem royal. Quant au parvis du Nord, 8, il nous paraît representer la cour d'entree du côté de la terrasse surplombant la ville basse.

A l'exterieur du palais et du grand temple au Sud, entre ces edifices et la nouvelle eglise, nous avons reconnu quatre silos tailles dans le rocher dont le diametre varie entre 3 m 50 et 4 m. 90. D'importants restes de grains y etaient conserves dans cette zone qui contient aussi le tombeau IV, probablement antérieur aux silos.

Dans tous les edifices degages les murs de brique ont ete consolides autant qu'il a ete possible et mis en etat de resister aux intemperies.

2. — *Sondages sous les édifices de la butte de l'Église.*

Les sondages poussés dans les fondations des temples et du palais ont montré que, pour créer la terrasse d'assise, les Sumériens avaient sillonné la butte d'épaisses tranchées remplies avec l'amoncellement de blocs frustes sur le rocher et de chapes successives de cailloux entre les murs. Cet immense travail avait cependant respecté des massifs du tertre primitif. Les sondages ont été faits dans ces îlots de terre mélangés de divers fragments. Trois points sur les côtés opposés de la butte de l'Église ont été choisis avec le souci de ne pas détruire les édifices déblayés : 1° la zone située immédiatement à l'Ouest du Haut-lieu, complétant les sondages tentés sous le sanctuaire lui-même ; 2° dans le temple de Nin-Egal : le centre du sanctuaire et un point dans la partie sud du parvis ; 3° le massif du centre de la salle de Suse.

Ces sondages ont amené la découverte de dépôts de fondation. Sous le

parvis de Nin-Egal, partie Sud-Est, un affaissement paraissait produit par un tassement souterrain (fig. 1). En ce point, à 1 m. 60 de profondeur, on découvrit les fragments de deux jarres ou grands pots, l'un bistre, l'autre rose, d'une céramique très dure et fine, tournée puis lissée à la main avant la cuisson. Les pièces par leur forme, leur matière, leur cuisson appartiennent à la plus ancienne céramique de Qatna et de la région. Elles sont contemporaines de la fondation du temple. La jarre bistre, dont la plupart des fragments

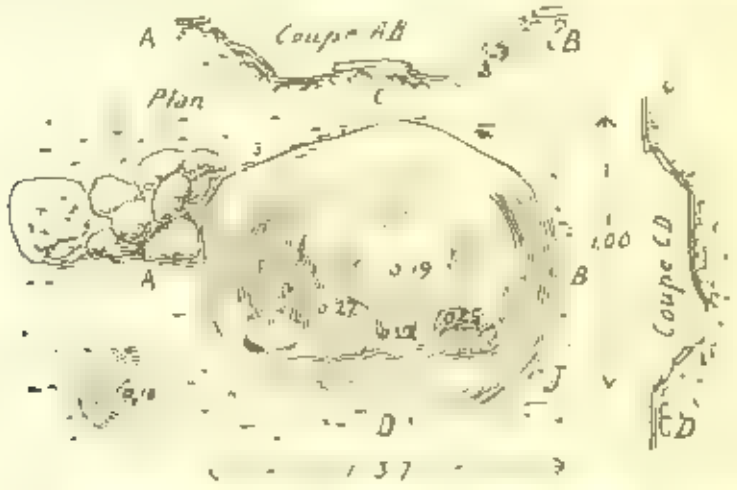

Fig. 1. — Affaissement [illegible] par la pression de dépôts de fondation.

se sont retrouvés (mesure 0 m. 38 de haut, 0 m. 36 de grand diamètre, 0 m. 21 à l'orifice et 0 m. 26 au-dessous, pl. XXXII, 2e colonne en bas). La jarre rose était à peu près de la même taille et de même forme, mais nous n'avons pu en recueillir que le tiers environ de la partie supérieure. Les deux vases écrasés sous la pression du sol s'étaient amalgamés en tête-bêche (fig. 2 et pl. XXIX, 2). Les jarres placées sur le côté ont pu avoir été primitivement posées les orifices l'un contre l'autre, pour former une sorte de récipient clos. Elles se seraient embouties. A côté des deux jarres, une sorte de pot ou de marmite de même céramique et de couleur marron était placée dans sa position normale. Le diamètre à l'orifice mesure 0 m. 20 environ. Tous ces vases contenaient des ossements d'enfants, qui nous paraissent être les vestiges des sacrifices humains qui auraient accompagné la fondation du temple.

Ces ossements ont été étudiés au Laboratoire d'anthropologie du Muséum

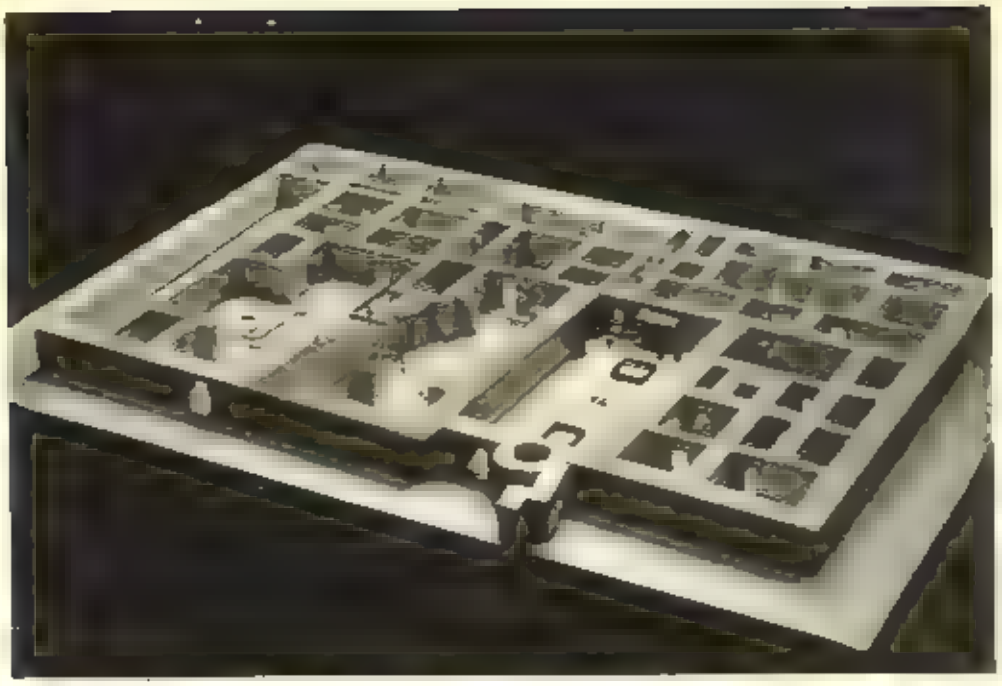

[illegible]

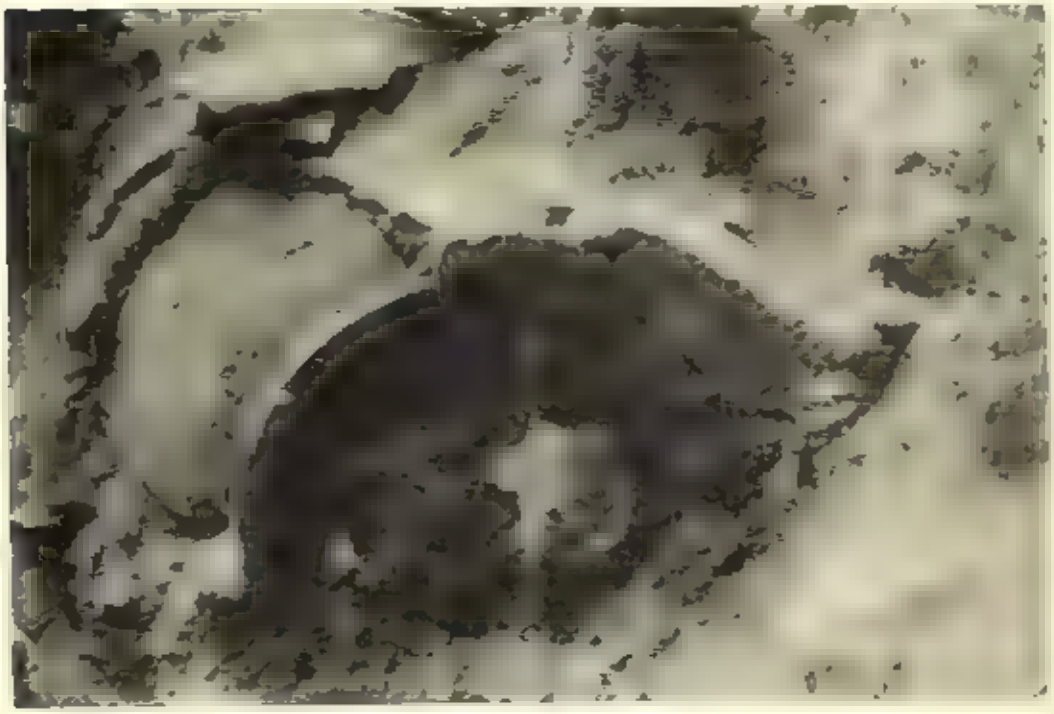

[illegible]

par M. Lester, sous-directeur qui en avait reçu la mission de M. le docteur Ravel. Nous leur en exprimons nos vifs remerciements. « Les deux jarres, dit M. Lester, contenaient les restes de trois enfants, deux d'entre eux avaient sensiblement le même âge, au maximum deux mois, autant qu'on peut en juger par la présence d'un maxillaire supérieur dont les deux moitiés n'étaient pas encore soudées, et par la taille des os des membres (humérus, 60 mm. ; radius, 43 mm. ; cubitus, 61 mm. ; fémur, 77 mm. ; tibia, 65 mm.), par celle de la clavicule, 47 mm., de l'omoplate et des os du bassin. Le troisième enfant est nettement plus âgé, bien que son squelette ne soit représenté que par un petit nombre d'os en bon état, la taille de l'humérus, 109 mm., de la clavicule, 65 mm. ; la présence aux deux maxillaires d'une dentition de lait complète permet de penser qu'il s'agit d'un enfant d'environ deux ans. Les crânes, en fragments, n'ont pu être reconstitués.

Fig. 2. — Dépôts trouvés sous le parvis du temple de Nin-Ḫgal, partie Sud-Est. A, jarre de terre rosée, diam. à l'orifice, 0 m. 31 environ. B, jarre de terre ocre. C, crânes d'enfants.

« Des ossements que contenait la marmite brune, il ne nous est parvenu que les fragments de côtes et de vertèbres et un fragment d'omoplate d'un enfant d'environ deux mois.

« On peut donc dénombrer dans les dépôts de fondation du temple de Nin-Ḫgal l'existence de squelettes de quatre enfants, trois d'environ deux mois, un d'environ deux ans. »

Sous l'édifice du Lac sacré, vers l'angle Nord-Ouest, et à 0 m. 85 de profondeur, nous avions découvert, dès 1927, un dépôt fermé par un fond de jarre du type de la salle des Jarres, recouvert d'une brique et contenant les os d'un tout jeune enfant [1]. Ce dépôt remontant d'après la céramique au IIIe millénaire, peut faire penser à un remaniement dans cet édifice.

[1] *Syria*, 1928, p. 8.

Dans le Haut-lieu, sous le groupe des piles en briques, un dépôt du même genre trouvé immédiatement sous le sol bétonné nous paraît remonter seulement au milieu ou à la seconde partie du IIe millénaire. La jarre, quoique plus petite, se rapproche en effet beaucoup du type de la salle des Jarres. Contrairement à ce qui s'est produit pour le temple de Nin-Egal, le Haut-lieu a été plusieurs fois restauré depuis l'époque sumérienne. Le mur de l'Est, par exemple, et celui du Sud en partie, ont été renforcés par un second mur de briques crues contenant quelques petits clous de fondation en bronze; les deux parements avec enduit sont placés à 0 m. 32 l'un de l'autre et portent chacun des traces d'incendie. Dans le mur de renfort même, des niches d'abord ménagées vers le bas ont été refermées par la suite. Sur le sol primitif et sans doute d'époque sumérienne, des pièces de béton ont été rajustées soit pour faire un trou, soit pour rétablir le niveau horizontal. Enfin, la cuve des ablutions a été rendue moins profonde et complétée par un puisard qui l'apparente aux *ablutia* des salles de bains de l'âge du fer près de la porte du Sud et même sur la butte de l'Église (niveau supérieur).

D'autres dépôts de fondation d'un genre tout différent ont été trouvés dans les fondations avec de la céramique d'époque sumérienne. Ces dépôts consistent en trois pierres plates et retouchées, triangulaires, jaunâtres ou noires, posées à plat entre 2 m. et 2 m. 60 de profondeur. Ces pierres ont un petit tenon sur un des côtés et paraissent être des pelles. Un de ces dépôts a été trouvé dans la partie Sud-Est de la butte de l'Église; deux autres bien observés l'ont été sous le Haut-lieu et un peu au Nord-Est[1]; cette année enfin, un quatrième a été découvert à 7 m. au Sud-Ouest du même sanctuaire : l'intention d'un dépôt devient donc certaine.

Ajoutons que des sondages exécutés par M. Plaix de Rotrou dans diverses parties du camp retranché, spécialement près d'un rempart de l'Est et sur le versant occidental de la Colline centrale ont révélé partout des vestiges d'édifices de la fin du bronze ou de l'âge du fer, peut-être de l'époque néo-babylonienne. Il faut penser qu'à cette époque l'agglomération était de nouveau très développée. Une belle jarre intacte et un grand bassin rond en terre cuite orné en creux et en relief appartiennent à ces établissements. Près de la nouvelle église et au Sud de la Porte du Nord, des vestiges contemporains du

[1] *Syria*, 1926, p. 27-28, fig. 32; 1927, pl. VIII, 1.

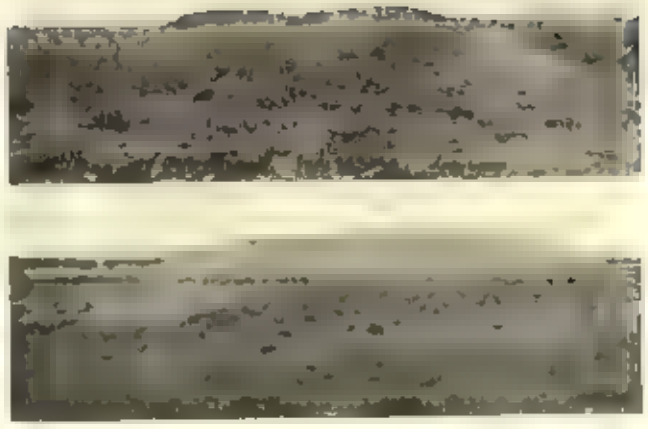

[illegible]

[illegible]

[illegible]

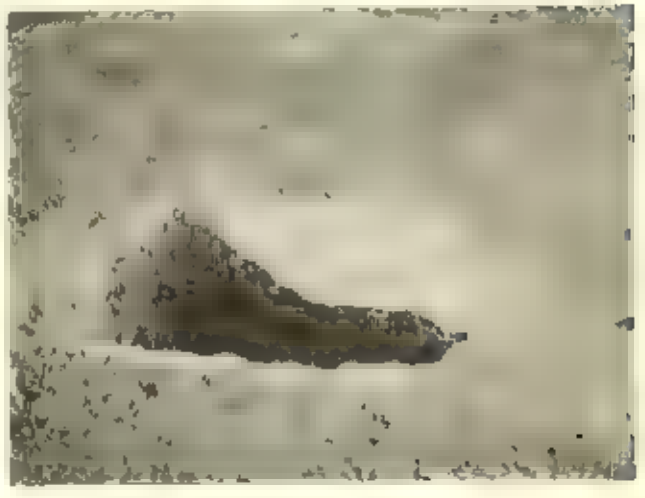

[illegible]

[illegible]

temple se sont rencontrés un peu plus bas, en particulier des fragments de céramique peint[illegible] des figurines de la déesse nue d'un type particulier à la région, de petits [illegible]maux en terre cuite, spécialement un buffle à bosse dorsale [1].

Nous avons encore retrouvé dans les sondages exécutés entre la Porte du Nord et la butte de l'Église, un fragment de tablette à inscriptions cunéiformes d'époque cassite, une liste de noms d'hommes semblable à celles qui ont été découvertes l'année dernière au même endroit.

[illegible] Haut-Commissariat à Alep. Nous y voyons une juste reconnaissance de son [illegible].

I. — *Sondages sous la coupole de Loth.*

Comme [illegible] du IIe millénaire et des dépôts de fondation.

Ici les j[illegible] entières ou sectionnées, et les corps d'enfants étaient placés

[illegible] — Coupole de Loth. Dépôt 2 de la *Cavité carrée*. I, partie supérieure. [illegible] décor au peigne. II, partie inférieure d'une autre jarre combinée avec la précédente. C, crâne [illegible]. B, petit bol. P, perle de frite recouverte en partie d'un vernis vert.

au milieu d'un amas de pierraille dans deux grandes cavités artificielles du rocher calcaire, l'une ovale, l'autre carrée. Les jarres sont de terre commun[illegible]

[1] Cf. S. Ronzevalle, *Le bœuf bossu en Syrie*, *Mélanges de la Faculté orientale*, IV, 1910, p. 181-188, et aussi I, 1906, p. 223 et suiv.

dispersés, brûlés avec des végétaux carbonisés dégraissant. Le fond et presque
est disposé sur l'épaule en plusieurs étages de
bandes horizontales ou ondulées alternant. Une
de ces pièces a été remontée au Louvre (pl. XVII,
8e colonne, 4e figure) : le couronnement et le
fond manquaient. La hauteur actuelle, 0 m. 17,
correspond à une hauteur primitive comprise
entre 0 m. 45 et 0 m. 51. Le grand diamètre est
de 0 m. 36. On aperçoit sur l'épaule, interrompant le décor au poignet, la trace d'une anse disparue. Le passage du col ne dépassant pas
0 m. 08, l'enfant n'a pu y être introduit que par
le fond déjà brisé.

Fig. 4. — Coupe de la fosse. Dépôt 1 : la cuve carrée. A, jarre contenant les ossements ; B, pierres entourant la jarre ; C, fragments de crâne d'enfant ; D, petit bol ; E, la fondation.

Le dépôt 2 de la cuve carrée, formé de deux jarres soudées et combinées, contenait, outre des ossements en bon état, un petit bol du type du mobilier du IIe millénaire et une perle de frette à verres vert (fig. 3). Le dépôt 1, enfant et jarre unique, contenait aussi un petit bol (fig. 4). Sur la cuve carrée avait été déposé une sorte de fourneau en terre cuite encore rempli de cendres, ustensile qui avait sans doute été utilisé dans la cérémonie de fondation (fig. 5). M. O., le conservateur du Laboratoire municipal à la Préfecture de police, a bien voulu faire l'analyse de ces cendres et m'en donner

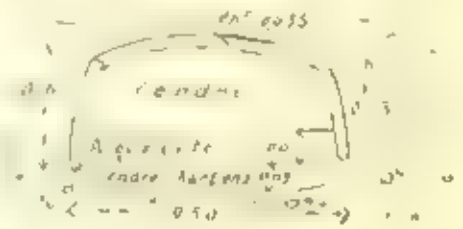

Fig. 5. — Coupe du fourneau-fond renversé sur la cuvette de la cuve carrée.

Cet échantillon contient *pour 100 grammes*	
Perte au feu (combustible carbonique, humidité et eau combinée)	3,107 gr
Résidu insoluble dans les acides : silice et fer et l'alumine	25 60 —
Silice soluble dans l'acide chlorhydrique	0 75 —
Oxyde ferrique et alumine	1,90 —
Chaux totale en CaO	38 00 —
Magnésie en MgO	0, 7
Acide phosphorique, en P^2O^5	0,30 gr
Acide sulfurique :	traces
Soluble dans l'eau (petite quantité de sels de sodium et de *potassium*)	0,30 —
Composition hypothétique correspondante	
Humidité et eau combinée	3 30 gr
Matières argileuses	27 25
Carbonate de chaux	67 1
Phosphate tricalcique	80

« L'exécution de ces résultats laisse supposer qu'il s'agit d'un mélange de terres proprement dites (argile et calcaire) et de cendres d'os, ces dernières caractérisées par la présence de l'acide phosphorique combiné (phosphate de chaux) et vraisemblablement celle de magnésie ; en outre, la présence d'une petite quantité de potassium paraît indiquer que l'échantillon contenait également [illegible] complète, il eût été utile que nous examinions un échantillon de terre prélevé à proximité du foyer, ce qui nous eût permis de différencier nettement les éléments appartenant exclusivement aux cendres du foyer de ceux qui appartiennent aux matières terreuses.

Les deux cavités étaient complétées à l'origine par des murs de brique qui, de même que le mastaba découvert l'an dernier, avaient été englobés dans la masse de la coupole de Lehb. L'examen des ossements est [illegible] M. Lester ; voici ses conclusions :

« Dans la cavité [illegible] les squelettes de deux enfants. Un premier dont le crâne n'a pu être reconstitué, mais dont le reste du squelette [illegible] devait être sur le point d'atteindre sa deuxième année ; le maxillaire supérieur [illegible] comporte la dentition de lait complète, mais à la mâchoire inférieure la deuxième molaire dépasse à peine le niveau du bord supérieur de l'alvéole ; des os des membres inférieurs fémur [illegible] tibia, 118 [illegible] les os coxaux sont également ceux d'un enfant d'environ deux ans, mais ceux des membres supérieurs sont proportionnellement plus longs [illegible] bras et l'avant-bras [illegible] le jeune Asiatique [illegible] bras et avant-bras de nos enfants de trois ans (humérus, 115 mm. ; radius, 80 ; cubitus, 95).

Le deuxième enfant est moins âgé, son crâne très incomplet n'est pas utilisable, mais la présence aux deux maxillaires des incisives, les autres dents n'étant pas encore sorties des alvéoles, la taille des os des membres (humérus, 89 mm. ; cubitus, 75 mm. ; radius, 67 ; fémur, 10[illegible] ; tibia, 86 ; clavicule, 55) donnent à penser que l'enfant avait achevé sa première année.

La cavité ovale contenait les restes de trois enfants. L'un avait au moins trois ans, c'est le plus âgé des enfants étudiés ici, la dentition de lait est complète aux deux maxillaires et les incisives médianes de remplacement sont visibles dans les alvéoles, mais n'atteignent pas encore le bord supérieur.

[illegible] la première molaire de lait permet de lui attribuer entre 14 et 16 mois, hypothèse qui s'accorde avec la taille de l'humerus (97 mm.) et du cubitus (82 mm.). Le plus jeune enfant pouvait avoir deux ou trois mois au plus : les deux branches de son maxillaire inférieur ne sont pas soudés, et l'humerus et le cubitus atteignent 7[illegible]

« Enfin entre la cavité ovale et la cavité carrée au Sud-Est du puits des [illegible] nation de l'âge.

« Quelques ossements d'animaux ont également été trouvés dans les dépôts de la cavité ovale : à part un fragment qui se rapporte au bœuf, tous les autres, selon M. Bourdelle, professeur au Muséum, à la compétence de qui nous avons fait appel, peuvent être attribués au mouton, encore qu'il soit bien difficile de les distinguer de façon absolue de ceux de la chèvre. Les restes se rapportent à des animaux jeunes. Une coquille recueillie en même temps appartient, d[illegible] au *Rhombanio semirugatus*. »

M. Lester conclut ainsi son intéressante étude sur les dépôts d'enfants :

[illegible] aucune trace de décarnisation, aucune trace de feu n'a été relevée sur ces ossements. [illegible] de Leth, qui sont en très bon état et aussi blancs que des pièces ostéologiques récemment préparées. Ceci tient sans doute aux conditions de gisement.

« Disons que la détermination de l'âge en pareil cas n'est pas chose aisée : en effet, pas plus l'étude de la denture que celle des différentes pièces du squelette, en particulier des os longs des membres, ne peuvent nous apporter des précisions absolues [illegible] est soumise à des variations de grande amplitude. D'autre part, rien ne prouve que l'âge où se produit l'éruption des différentes dents ait été la même chez les jeunes Asiatiques de haute antiquité et chez nos enfants. C'est donc sous ces réserves que nous avons appliqué les chiffres publiés récemment par Variot (1), qui

(1) [illegible] *Observations sur la date de l'éruption des groupes dentaires au cours de la première dentition, erreurs de Magitot* [illegible] *sujet. Bulletins et mémoires de la* [illegible]

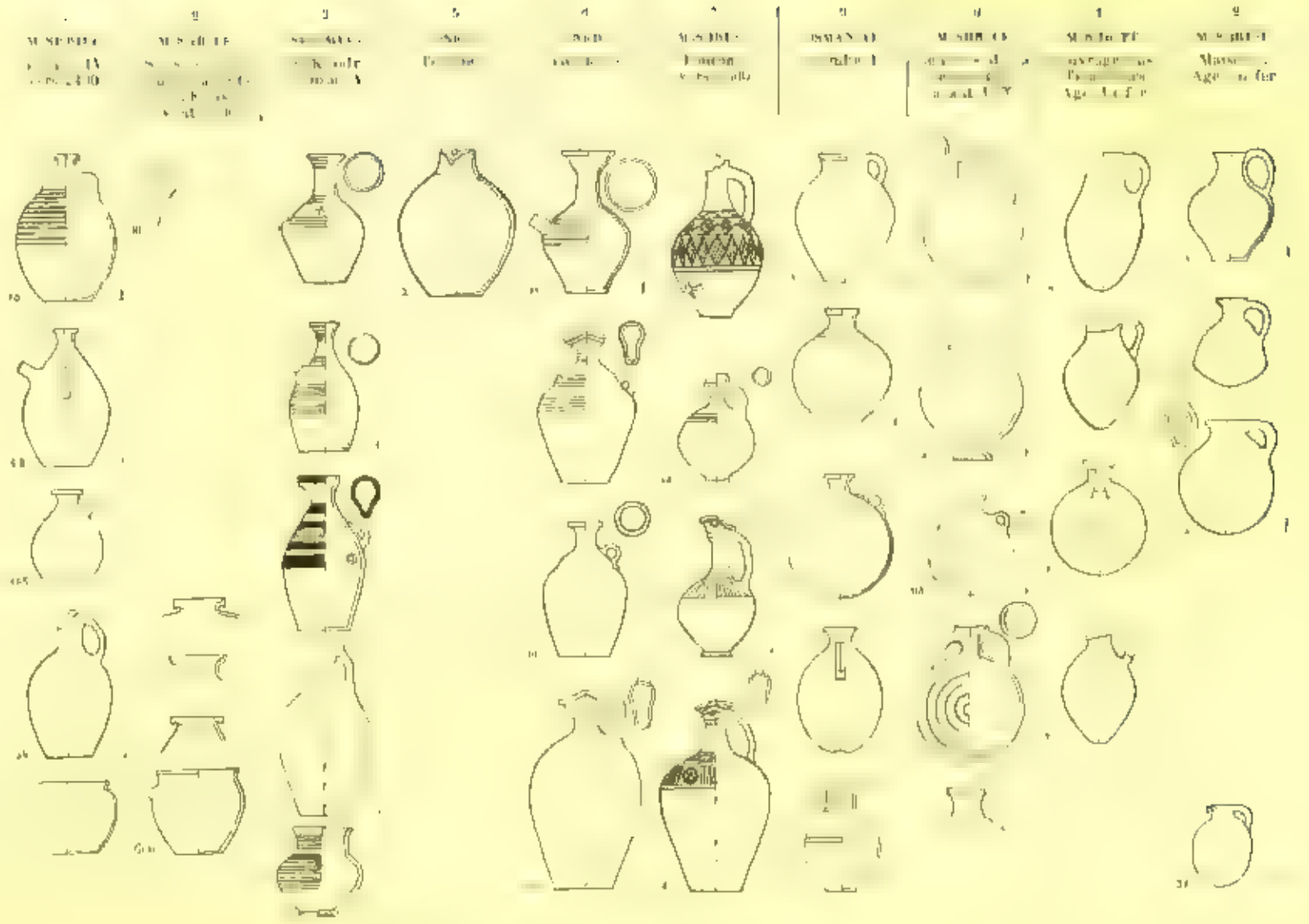

TABLEAU COMPARATIF DES CÉRAMIQUES

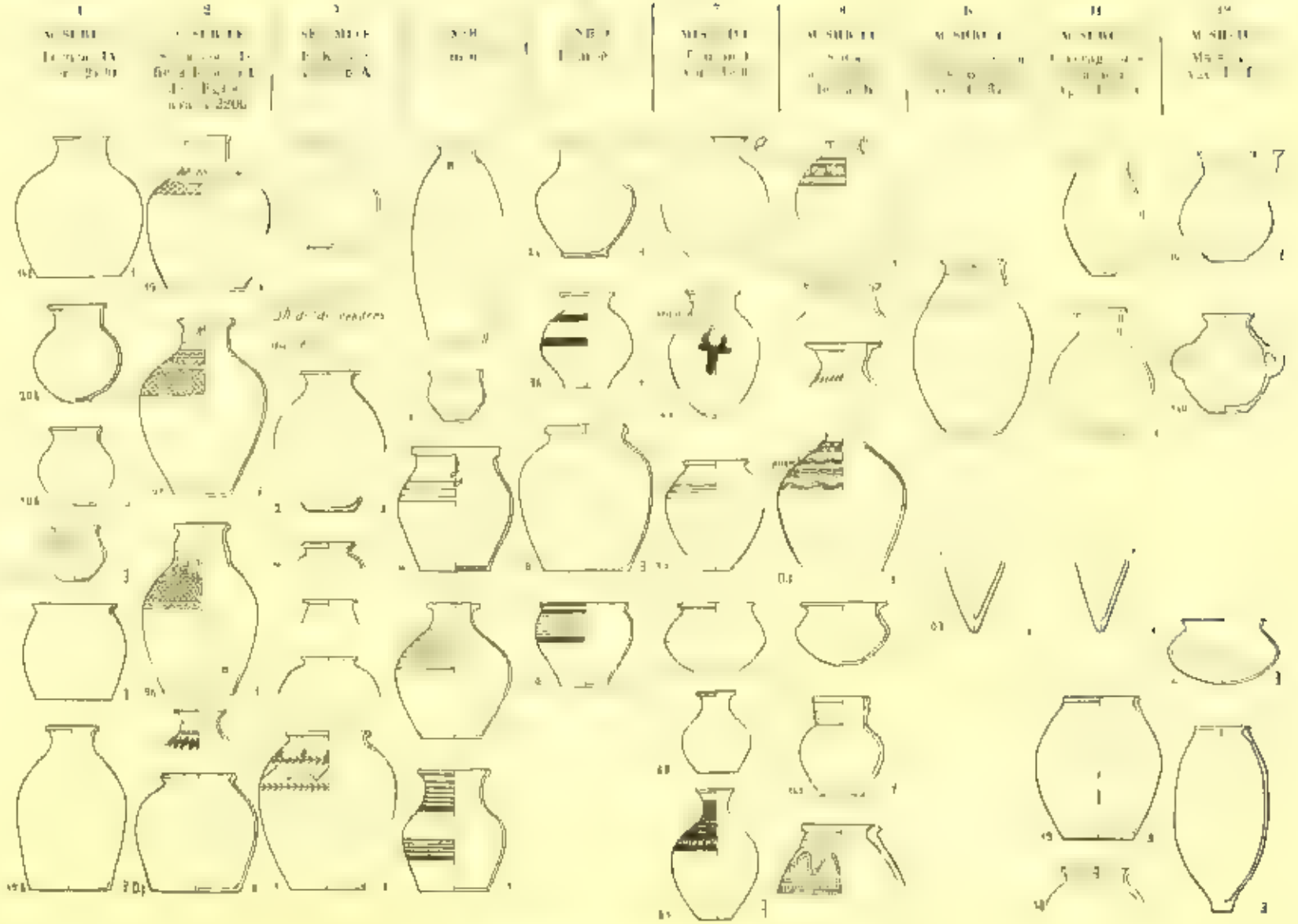

TABLEAU COMPARATIF DES FORMES

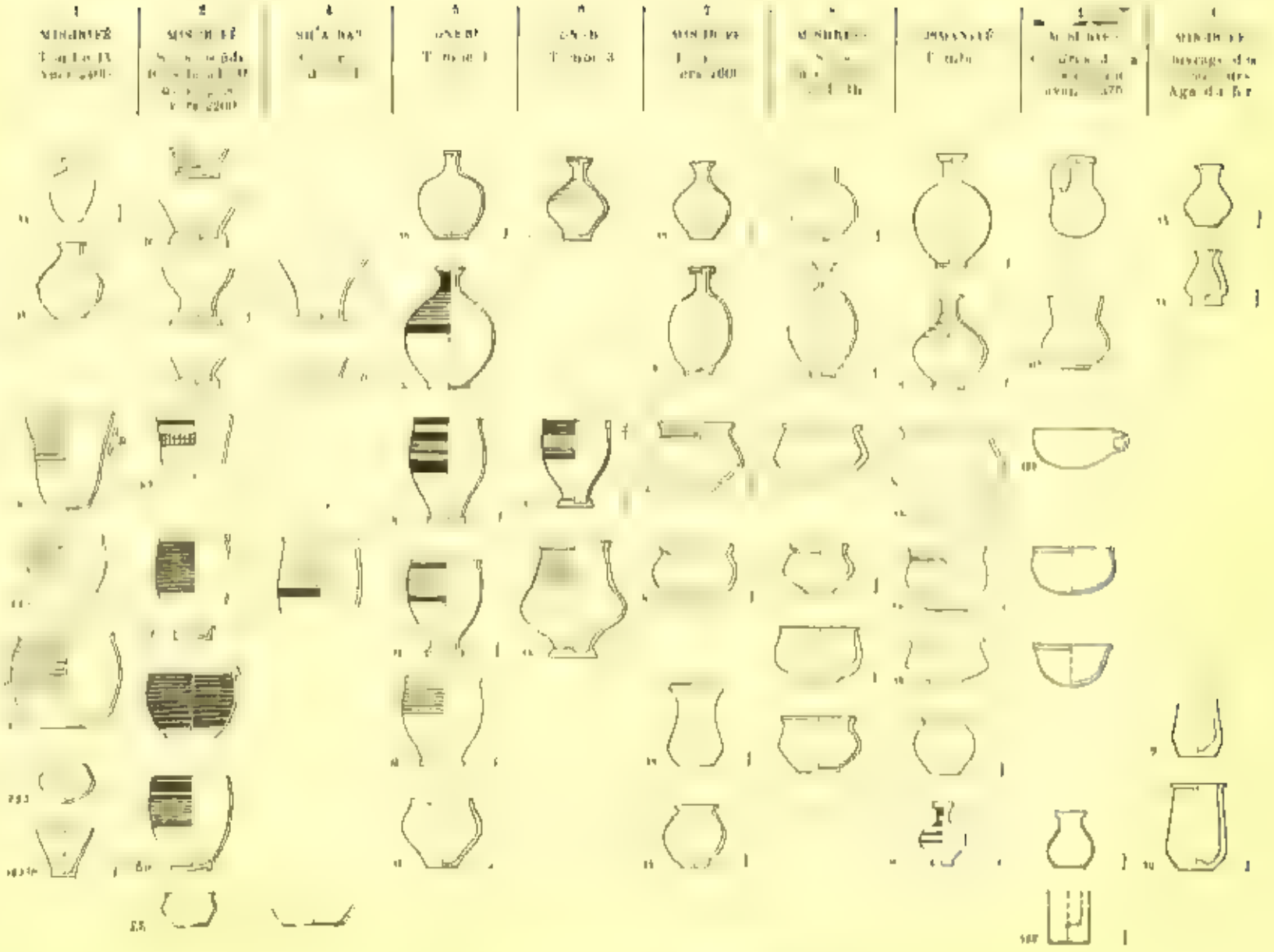

TABLEAU COMPARATIF DES CÉRAMIQUES

Échelle de la figure 0,02.

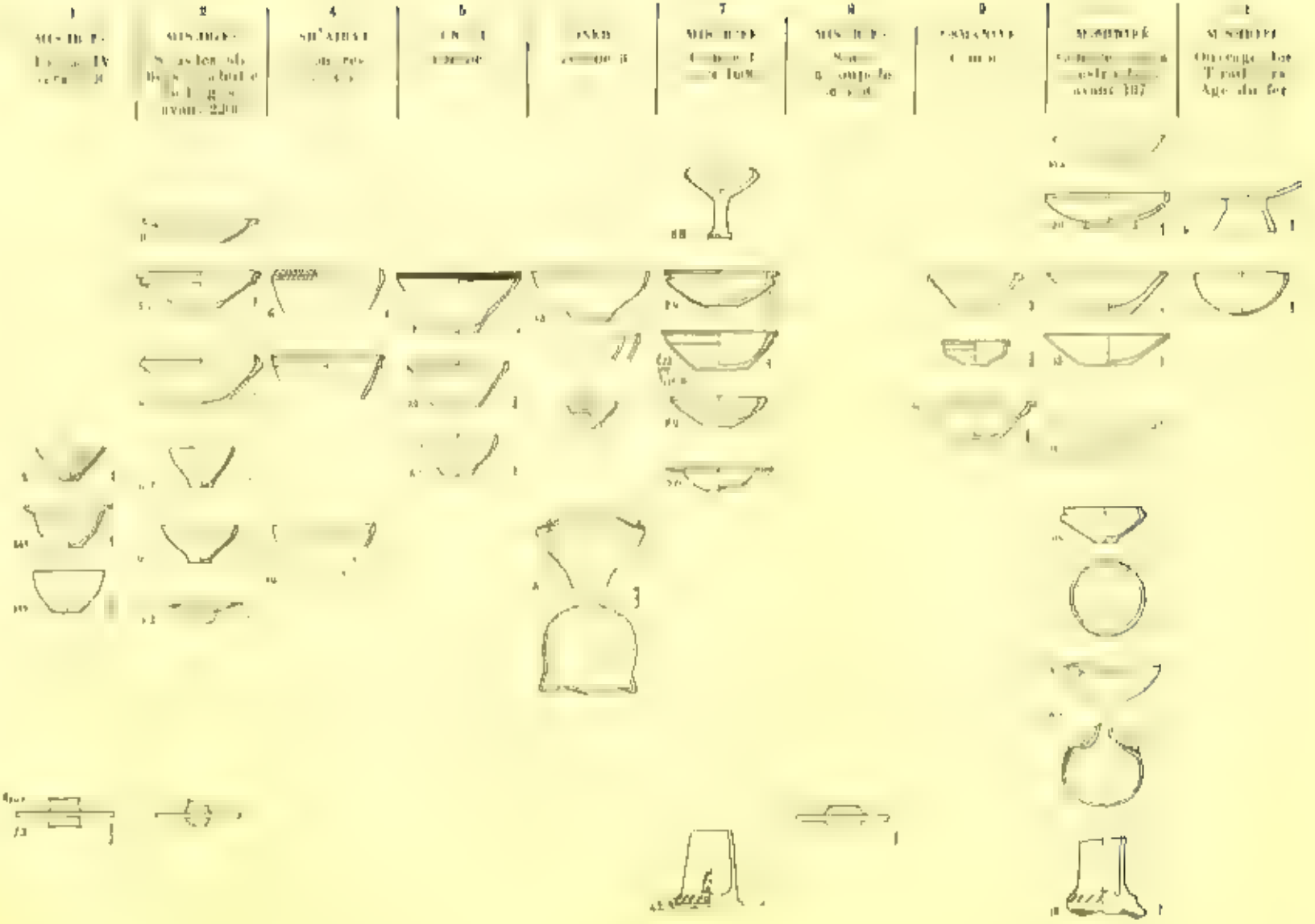

PLANCHE COMPARATIVE DES CÉRAMIQUES

confirment les données de Mogilat consignées par Broca dans les *Instructions anthropologiques* (1).

« Quant à l'utilisation des pièces du squelette, nous avons vainement cherché des critères donnant pour chaque âge données différentes os des ceintures et de membres. Les seules données un peu précises nous ont été fournies par le remarquable travail de Rambaud et Renault (2) et par la simple comparaison avec les squelettes d'enfants d'âge connu des collections du Muséum; l'appréciation ainsi obtenue paraît satisfaisante. »

4. *Classement général de la céramique*

L'histoire de Qatna a été peu à peu découverte à la faveur des fouilles successives entreprises à Mishrifé depuis 1924. Les fouilles de 1929 ont mis en valeur les vestiges de la construction du temple de Nin-Egal dans sa première phase qui correspond à l'époque d'Iarim-Lim, roi de Yamkhad, vers 2200 et celle de la destruction de l'ensemble du palais par Suhilulianna vers 1475. Il s'ensuit que la céramique découverte sous le sol et dans les fondations du temple de Nin-Egal et celle trouvée sous le sol de la salle du trône de l'église ont été contemporaines de la date 2200 ou d'une époque voisine, et aussi que les fragments trouvés dans les cendres de l'incendie du temple et du palais sont au plus tard de 1375 avant J.-C.

A. *Céramique des environs de 2200 et antérieure* (pl. XXXI-XXXIV, col. 1 et 2)

Toutes les pièces découvertes sous le sol des chambres et des cours de la butte de l'Église, et spécialement sous les sols bétonnés en parfait état, sont évidemment postérieures aux fondations, qui, comme on l'a vu, ont été établies à même le sol vierge. Des tombes aux environs découvertes à Sheikh Ibeid, à Tell Ada ont fourni une abondante céramique qui s'est révélée identique aux fragments de Qatna et qui a établi l'unité certaine du groupe. L'aspect des pièces intactes, contemporaines de la construction du temple, est très particulier et nouveau. C'est bien une céramique

(1) P. Broca, *Instructions générales pour les recherches anthropologiques à faire sur le vivant*, Paris, Masson, 1879, p. 239. *Anthropologie de Paris*, 7e série, t. VII, p. 4-6.

(2) A. Rambaud et Ch. Renault, *Origine et développement des os*, Paris, P. Chamerot, libraire-éditeur, 1864, 371 p., in-8°; atlas, 28 pl., gr. in-4°.

très fine, dure et bien cuite, dont la pauvreté du décor, lignes parallèles ou décor géométrique, est [illegible] par l'originalité et la variété des formes. Les vases du tombeau IV de Mishrif, découvert en 1928, sont antérieurs par leur forme à cette céramique. On remarquera en particulier que le gobelet à pied en forme de calice n'apparaît pas encore dans le tombeau IV (pl. XXXIII). Les fragments dans le style de Suse [illegible] d'une tombe archaïque de la butte de l'Église sont encore plus [illegible] (pl. XXXII, n° [illegible]). Nous proposons donc les dates approximatives de 2400 et 2600 pour ces deux groupes.

B. — *Céramique du premier quart du XIVe siècle avant notre ère* (pl. XXXI-XXXIV, colonne 10).

Nous n'avons admis pour cette époque que les pièces ou fragments trouvés sur le sol des édifices de la butte de l'Église et portant les traces de l'incendie; nous n'avons considéré en plus comme contemporain, que le groupe des jarres provenant évidemment d'un magasin du temple, quoique ne portant pas de traces de l'incendie. Tout fragment ayant pu être introduit accidentellement dans les déblais a été écarté. Nous avons obtenu ainsi un groupe en terre commune d'[illegible] avancée, [illegible] des vases [illegible].

C. — *Céramique de la période intermédiaire* (pl. XXXI-XXXIV, colonnes 3-9).

Les deux séries précédentes [illegible] établies, les groupes intermédiaires ont été classés dans notre tableau d'après leurs formes.

Voici ces groupes en suivant l'ordre des colonnes :

3. Sélectivité céramique de la nécropole d'El-Khodr, dont nous parlons plus loin, pièces provenant de la tombe A, fouillée par des paysans. Ces vases pourraient être antérieurs à la venue des Sumériens.

4. Le site de Sh'airat, découvert en 1927, à 32 kilomètres au Sud-Est de Homs[2], nous a fourni des pièces fragmentaires; elles proviennent de sondages dans un [illegible] formant [illegible] dans l'enceinte.

(1) *C. R. de l'Académie des Inscriptions*, 1927, p. 253; 1929, p. 24.

(2) *Syria*, 1928, pl. XVII-XVIII, p. 20-21.

5. Le tombeau I de Dneb est une tombe à puits et à four du type de Kafr ed-Djarra (voir de même les tombeaux I et IV de Qatna) a été ouvert et vidé sous notre contrôle. Les vases sont presque tous en bon état.

6. Le tombeau I de Bassit, plus vaste, est intact et de type semblable.

7. La céramique du tombeau I de Mishrifé a été publiée avec la première campagne de fouilles à Qatna[1]. L'étude en a été reprise par M. Dussaud[2] puis par moi[3].

Malgré la parenté de certaines cruches (25 et 61, pl. XXXI) et de certains petits vases (31 et 39, pl. XXXII), on a tenu à séparer cette série de la précédente. Le bol (nos 21 et 43, *ibid.*) et la petite bouteille ovoïde à col étroit (9, *ibid.*) font leur apparition. La terre est en général plus poreuse. Il y a évidemment un changement dans les sources d'inspiration, sans doute occasionné par les circonstances politiques. L'inspiration est prise plus souvent dans le bassin méditerranéen et en Asie Mineure.

8. Coupole de Loth. Les vases recueillis dans les galeries poussées au centre même du mamelon artificiel, spécialement dans les dépôts de fondation, nous paraît former un groupe homogène. Le décor en peigne se développe[4].

9. Ostrauy (tombeau I). Le vaste tombeau à dromos découvert récemment a été fouillé par des paysans situé au Nord du Tell Rochetal. Il est très comparable au tombeau I de Qatna pour la disposition du puits et de la chambre. Ses dimensions sont de 5 m. 60 sur 6 m. 50, le puits carré mesure 1 m. 05 de côté. Certaines longues épingles en bronze avec ou sans bouton central sont identiques à celles de Chypre[5] et l'apport méditerranéen apparaît nettement dans certains vases (par ex. 9 et 10).

Dans les colonnes 11 et 12, nous avons groupé des pièces provenant de l'installation rétablie à l'âge du fer. La décoration céramique de Qatna appartient à l'époque perse[6].

Les tableaux que nous donnons ici constituent la base indispensable pour l'exploration des tells de la région de Homs-Hama-Schmimé. Ils nous a permis de juger dès cette année de la valeur archéologique relative de quelques sites

[1] *Syria*, 1927, p. 15-32, pl. VII-XIII, *Les Ruines d'el-Mishrifé*, p. 41-58.

[2] *Syria*, 1928, p. 131-138 et 144.

[3] *Syria*, 1929, p. 80-81.

[4] *Syria*, 1927, pl. V.

[5] R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, 2e éd., p. 201, fig. 187.

[6] Ceram. 43-54, *Syria*, 1927, p. 29.

[illegible] Le dessin de ces deux cents types est dû à Mlle de Sampigny, élève de l'École du Louvre.

Deuxième partie. — Exploration de quelques sites des environs de Mishrife

Le village de [illegible] est situé à 10 kilomètres au Nord-Est de Mishrife. A 3 km. 500 à l'Est se trouve un tell circulaire important de 250 à 300 mètres de diamètre à la base et de 15 mètres environ de hauteur, dit Tell Hana (pl. XXV), auprès une très belle source forme un de ces canaux souterrains que les habitants appellent *foghara*. La porte de l'ancienne ville qui surmontait le tell est encore reconnaissable à l'Est. Nous avons essayé d'en dégager les murs. Le plan est un peu confus et les fondations mêmes sont très dégradées. Il semble bien cependant que nous ayons [illegible] les vestiges d'un édifice à [illegible] du type rencontré à Mishrife [illegible] décorée d'influence méditerranéenne et [illegible] d'un des redents de la porte (VIe siècle).

Nous avons ensuite fait, dans le tell même, trois sondages par tranchées au Nord, au Sud et au [illegible] ont atteint 2 m. 50 à 3 mètres en moyenne, 4 mètres en quelques points dans une terre grise et légère. Les fragments recueillis aux sondages du Nord et du Sud, qui correspondent à peu près aux points [illegible] du tell, ont fourni des fragments de belle céramique grecque lustrée à fond noir et décor rouge du [illegible] une figurine de [illegible] perse, des fibules de l'âge du fer, des lampes [illegible] les jarres sont pointues [illegible]. Les fragments les plus anciens proviennent du sondage central et ne paraissent pas antérieurs à l'époque néo-babylonienne ou même [illegible] que tous les objets provenant des tranchées du Nord et du Sud ont leurs répondants exacts dans [illegible] verts à Ne[illegible] dans les couches [illegible] Barrois[1]. On peut en [illegible] antiques ont disparu à la même époque (IVe siècle avant Jésus-Christ). La dernière installa-

[1] *Syria*, 1927, p. 126-142 et 202-212.

TYPES CERAMIQUES DE L'AGE DU BRONZE

tion de la grande [illegible] de Mishrif, fut prendre [illegible] un objet semblable [illegible] s'y est trouvé.

La recherche des nécropoles de Dneba menée avec l'aide des habitants nous a conduit à découvrir à l'Est de Tell Hana, une grande nécropole de haute

[illegible]

antiquité, une autre au Sud, et plus loin, au Sud-Est, un cimetière grec. Dans la grande nécropole, dix tombeaux à puits ont été visités par nous, cinq ont fourni des objets intéressants, deux étaient intacts (tombeaux 1 et 3), deux avaient été deux fois employés à des époques différentes (tombeaux 2 et 4), un avait souffert d'un effondrement dans la voûte (tombeau 4). Le tombeau 1 (pl. XXX, 3) contenait 21 vases entiers ou à peu près; le tombeau 3 a livré [illegible] vases.

Dans la petite nécropole, nous avons découvert et vidé vingt-sept tombeaux

[illegible] lées, trois citernes et deux puits à eau. Le pillage de cette nécropole paraît avoir eu lieu au XIVe siècle [illegible] tombes [illegible] un petit [illegible] M[illegible] les Bahrites [illegible] l'identification est due à M. Jean Babelon, du Cabinet des médailles. Dans le cimetière grec, nous avons ouvert une crypte de 23 sarcophages, une autre de 31, et une chambre sépulcrale pour un seul personnage.

Nous avons [illegible] le grand service que nous ont rendu [illegible] dans le classement chronologique [illegible] les vases [illegible] groupes de [illegible] appartiennent aux IIe et [illegible]. Quelques [illegible] bronzes accompagnaient les vases, par exemple une hache portant ces trous auxquels Homère fait allusion.

[illegible] de ces objets [illegible] dans les grandes nécropoles de [illegible] nous a permis [illegible] les mêmes époques [illegible] importance [illegible] kilomètre au Sud-Est [illegible] de la Gazelle. [illegible] vaste nécropole [illegible] Nord-Ouest [illegible] El-Khodr [illegible] très vénéré. On y [illegible] grecs ou byzantins.

[illegible] de Dueir [illegible] Sud-Est [illegible] une nécropole [illegible] mètres [illegible] village. Nous avons pu y recueillir [illegible] puits qui [illegible] la céramique très antérieure (fig. 6, 2).

[illegible] nous avons [illegible] Nord-Est [illegible] vases, en général du type *théière*, contemporains ou antérieurs, semble-t-il, de ceux du tombeau IV de Mishrifé, présentent un décor géométrique disposé par bandes parallèles (fig. 6, 1).

L'étude de la céramique de la butte de l'Église à Mishrifé, nous a encore [illegible]

(1) Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes*. Égypte et Syrie, n° [illegible]

trouve une enceinte circulaire de 600 mètres de diamètre et un petit tell au centre [illegible] des fragments [illegible] Egal. Nous [illegible] il est probable que la ville [illegible] quérants [illegible] tell circulaire, on peut se demander si l'enceinte circulaire n'en serait pas une caractéristique. Les enceintes carrées comme celle de Mishrifé [illegible] Nebi Noun de Khirbet Waqqas [illegible] Tell et Yahoudiyé [illegible] mètres au Nord-Est de Selimiyé, seraient caractéristiques du IIe millénaire et indiqueraient peut-être, comme à Mishrifé, la main ou l'influence [illegible]

Du Mesnil du Buisson.

(1) Hasor, d'après le prof. Garstang, *The Hittite Empire*, p. 328. Contre cette identification, *Revue Biblique*, 1930, p. 136.

(2) Comte du Mesnil du Buisson, *Bulletin de l'Institut d'archéol. orientale*, t. XXIX, p. 158 et pl. I.

LES QUATRE CAMPAGNES DE FOUILLES DE M. PIERRE MONTET A BYBLOS

PAR

RENÉ DUSSAUD

Tomber, au premier sondage, sur les dépôts de fondation, vieux de quatre millénaires, d'un des temples les plus célèbres de l'antiquité, dégager d'anciens dépôts funéraires d'il y a cinq mille ans, ouvrir une série de tombes royales gibelites contemporaines de la XIIe dynastie égyptienne, révéler avec le sarcophage d'Ahiram, de l'époque de Ramsès II, un monument aussi important pour l'histoire de l'art phénicien que pour l'histoire de l'alphabet, en un mot donner un lustre nouveau et incomparable à la sainte Byblos, telle a été l'heureuse fortune que M. Pierre Montet a méritée par une chercheur persévérante qu'il a mené depuis 1919 [illegible] qu'il a déployée de 1921 à 1924 au cours de quatre campagnes de fouilles.

Aujourd'hui, une belle publication [illegible] nous apporte, avec [illegible] précis, la reproduction de toutes les richesses découvertes par M. Montet. De nouvelles campagnes ont été conduites depuis, sur le même site, par M. Maurice Dunand, qui ont dégagé plus complètement le sanctuaire.

Fallait-il, en [illegible] M. Montet ne l'a pas pensé : il a estimé que le mieux, pour lui, était de présenter les objets et monuments découverts pendant les quatre premières campagnes et de laisser à M. Dunand le soin d'expliquer plus tard comment se sont transformés les édifices et d'en retracer l'histoire.

Rapidement, toutefois, dans la conclusion, M. Montet a réuni les données historiques concernant l'antique Byblos, particulièrement dans ses relations

PIERRE MONTET, *Byblos et l'Égypte*. Quatre campagnes de fouilles à Gebeil (1921, 1922, 1923, 1924). Bibl. archéol. et histor. du Service des Antiquités et des Beaux-Arts en Syrie et au Liban, t. XI). Un volume de texte in-4° de [illegible] pages, Paris, Paul Geuthner, 1928, et un atlas in-4° de 167 planches, 1929.

avec l'Égypte ; il a ressuscité ses découvertes pour établir les influences successives, pour développer des considérations sur l'art à Byblos et pour présenter une théorie sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien.

Nos lecteurs ont pu suivre dans *Syria* soit par les lettres de M. Montet[1], soit par ses articles[2], soit enfin par les Nouvelles archéologiques[3] et les rapports[4] le développement de ses travaux. C'est le sujet de l'introduction de son ouvrage (p. 1-26) ; nous n'y reviendrons pas. Nous examinerons seulement quelques monuments caractéristiques et discuterons certains problèmes qui se posent.

Le plus important à fixer est celui de l'organisation du temple découvert sur l'acropole de Byblos par M. Montet et largement décrit par M. Dunand. Il y a actuellement sur ce point trois ou quatre avis différents.

D'abord celui de M. Pierre Montet qui avait mis au jour en 1921 et 1922 deux groupes de pièces : les unes longeant le mur de l'« enceinte égyptienne » à l'ouest des colosses dressés de part et d'autre de la porte, les autres à quelque distance au Nord, sous le nom de « temple syrien ». Ces dénominations ont facilité la description des objets découverts ; mais M. Montet déclare qu'il n'a pas préjugé la question de savoir « si nous avons affaire à deux édifices indépendants ou à deux parties d'un même temple ».

Parmi les objets recueillis au point qualifié « temple syrien » (« temple phénicien serait plus exact » — il faut distinguer entre ces mots sous le rapport et fort au sens « trouvé découvert à la fouille »), les derniers se rapportent surtout sur une période assez longue allant du Moyen Empire jusqu'à l'époque romaine. « Pour cette seule raison, conclut M. Montet, il faudrait de préférence chercher en cet endroit le temple d'Astarté mentionné dans le *de Dea Syra* ». On verra que c'est aussi notre avis ; mais cette opinion n'est pas générale.

[1] *Lettres à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions*, *Syria*, IV, p. 334.

[2] *Byblos et l'Égypte*, dans *Syria*, II, p. 263, *Le pays de Nagaou, près de Byblos, et son dieu*, *Syria*, IV, p. 181 ; *Un Égyptien, roi de Byblos, sous la XIIe dynastie. Étude sur deux scarabées de la collection de Clercq*, *Syria*, VIII, p. 85 ; *Le terme statue, dans l'inscription phénicienne d'Ozorkon Ier*, *Syria*, IX, p. 172 ; *Sur quelques objets provenant de Byblos*, *Syria*, X, p. 12.

[3] *Syria*, II, p. 45 ; IV, p. 240 ; V, p. 9 et 383 ; VI, p. 201.

[4] Il y a lieu d'y ajouter la conscience[illegible] relève que M. Virolleaud a fait de la tombe I, qui s'ouvrit fortuitement dans la falaise : « *Découverte à Byblos d'un hypogée de la XIIe dynastie égyptienne*, dans *Syria*, III, p. 276 suivi des notices de MM. Naville, Clermont-Ganneau et Pottier.

[5] *Op. cit.*, p. 59.

Après quatre années consacrées à de fouilles fort bien conduites M. Maurice Dunand a accumulé les éléments de trois assez différentes[1]. Dès 1926 il s'était engagé à la coupe profonde creusée dans l'axe central des deux sanctuaires de M. Montet qui appartenaient aussi à un vaste ensemble[2]. En visitant la même année, les chantiers de M. Dunand, nous avons pensé « reconnaître la grande et large rue sacrée bordée de vestiges que, lors de sa campagne de 1922, M. Montet a qualifiés de temple primitif en Pente. Entre les deux oasis de cette rue se trouvaient précisément celles de la cour centrale et de la grande salle hypostyle »[3]. De plus, nous avons signalé qu'en comparant les plans donnés par M. Montet pour le temple hypothétique que nous proposions d'appeler le sanctuaire aux trois cours[4] pour le temple dit plus tard on constatait que les dimensions de la grande salle étaient rigoureusement superposables[5].

En 1927 M. Dunand a découvert les éléments d'un linteau de 2 m. 50 de long, orné de seize uraeus, précisément là où nous avions supposé qu'on devait trouver la porte Nord[6]. Le dernier document auquel avait pu collaborer notre jeune archéologue dans la région « des temples » lui permettait de conclure : « La sixième campagne a confirmé l'idée à laquelle nous nous étions arrêté, que les deux édifices découverts par M. Montet ne forment qu'un seul et même sanctuaire »[7].

Nous, l'appelons le sanctuaire giblite à cause de l'importance que l'on a connaît. Nous l'avons dit reconnu au sanctuaire n'est pas « est à bien essentiellement constitué par une enceinte sacrée. Cette enceinte a avant a, dans « une époque encore mal déterminée »[8], un sanctuaire de type égyptien précédé de colosses taillés suivant les modèles égyptiens. La date la plus reculée proposée par M. Montet n'était donc pas contraire de toute vraisemblance, elle pouvait être maintenue avec quelques modifications.

(1) Les rapports de M. Dunand à l'Académie des Inscriptions ont été publiés dans *Syria*, VIII, p. 93 (cinquième campagne de Byblos, 1926) ; *Syria*, IX, p. 1 et 173 (sixième campagne en 1927) ; *Syria*, X, p. 306 (septième campagne en 1928). Le rapport sur la huitième campagne a été lu devant l'Académie le 30 août 1929.

(2) Dussaud, dans *Syria*, VIII (1927), p. 1 et 100.

(3) Dussaud, *ibid.*, p. 122.

(4) Montet, *Comptes rendus Académie des Inscript.*, 1923, p. 85.

(5) *Ibid.*, p. 87.

(6) Dunand, *Syria*, IX (1928), p. 175.

(7) *Ibid.*, p. 177.

(8) Les statues assises sont fort mutilées. Quant aux colosses debout, ils paraissent imités de modèles du Nouvel Empire.

(9) *Syria*, VIII, p. 123.

M. Dunand avait aussi annoncé ces conclusions [1] mais à la suite des fouilles ont progressé et d'après ses constatations nouvelles il s'est convaincu que si le vieux sanctuaire de l'acropole giblite pouvait supporter la description que Strabon dans son récit du voyage d'Isis à Byblos [2] se prêtait à cette accomplissement les Adonies à l'époque romaine et dont parle Lucien dans le *de Dea Syra*. Ce second sanctuaire serait à placer dans la ville basse, à Mar Ya'qoub, où quelques vestiges de colonnes et des chapiteaux d'époque romaine ont été découverts [3]. Qu'il y ait eu alors plusieurs temples à Byblos personne n'y contredira ; mais que le grand sanctuaire qui faisait accourir tant d'étrangers au moment de la célébration des Adonies, soit à fixer à Mar Ya'qoub, où ce voudrait une démonstration plus probante que la découverte fortuite de colonnes d'époque romaine.

Nos lecteurs connaissent la monnaie de Macrin [4] que depuis Renan tout auteur qui a parlé en rapport avec le grand sanctuaire de Byblos a invariablement une vaste cour rectangulaire représentée de façon précise à l'esplanade fouillée dégagée par M. Dunand avec vers le milieu, une pierre conique entourée d'un bétyle sacré quelque chose qui rappelle également une omphalos. Sur le côté de cette enceinte, de type bien sémitique, se dresse un édicule, sorte de naos.

Contre le témoignage qu'apporte la monnaie de Macrin M. Dunand avance que 1° la monnaie de Macrin reproduit un sanctuaire de l'époque romaine présentant anachronismes les caractères de l'art romain ce qui autoriserait le rapprochement avec les ruines de Mar Ya'qoub ; 2° le bétyle de la monnaie convient mal à la représentation d'une déesse d'autant plus que la déesse du temple de l'acropole giblite est représentée, dès le Moyen Empire, sous les traits humains, ce qui exclut la représentation bétylique. Enfin aucune trace de représentation bétylique n'a été trouvée sur l'esplanade du sanctuaire de l'acropole de Byblos dont le déblaiement est aujourd'hui complet.

Nous ne reprendrons pas ici les exposés que nous avons présentés au fur

(1) *Syria*, IX, p. 175.

(2) Dunand, *Syria*, X, p. 211-212.

(3) Nous avons reproduit cette monnaie dans *Syria*, VIII, p. 116, fig. 1. M. Montet la donne dans son ouvrage, p. 96, fig. 42. Dans la restitution de *Syria*, VIII, p. 116, fig. 2, le dessinateur a trop avancé en premier plan le bâtiment latéral

et la mesure du développement. Les découvertes [illegible] nous nous devons de dire expressément que la thèse de M. Dunand ne nous paraît pas forcée. La démonstration [illegible] portera également, à l'exemple du R. P. Ronzevalle, [illegible] de placer le sanctuaire des Adonies [illegible] sur la colline de Qassouba [illegible] à quelque distance à l'est de Byblos.

Les travaux menés par les deux explorateurs de Byblos ont abouti à dégager une grande enceinte du type des enceintes sacrées qui délimitent le lieu de culte sémitique et une construction annexe, de plan complexe, mais dont la partie précédée des colosses constitue un élément remarquable. Or, nous trouvons précisément, sur la monnaie de Macrin, les deux ensembles caractéristiques : la grande enceinte sacrée de type sémitique, tel que le sanctuaire de la Mère [illegible] et l'édifice [illegible] annexe. Et si l'on se reporte, par rapport à la grande porte de l'enceinte, que M. Dunand a retrouvée au nord, le fidèle Hélios à la droite correspondant [illegible] à l'entrée annexe aux colosses — compte tenu, naturellement, des difficultés que le graveur a rencontrées pour ne pas sortir du cadre donné. Le développement des fouilles n'a donc servi qu'à nous confirmer dans notre opinion [1].

Restent cependant les objections de M. Dunand. Elles s'émiettent par les réponses suivantes : 1° A notre avis, rien n'est moins romain, et rien n'est plus nettement sémitique que l'enceinte représentée sur la monnaie de Macrin. Comme nous l'avons déjà noté, si la grande entrée de l'enceinte avait été édifiée à l'époque romaine, elle n'eût pas comporté, dans un système d'entrées muni de colosses, un linteau droit, mais un arc de dégagement en demi-cercle [2]. Le bâtiment annexe seul donne une impression plus romaine. — 2° Les déesses ont été, aussi bien que les dieux, représentées par des bétyles, comme l'attestent les exemples classiques d'Astarté d'Aphaca [3], de la déesse

[1] Nous avons suivi les étapes successives des découvertes à Byblos dans les articles suivants : *Byblos et la mention des Galates dans l'Ancien Testament* dans *Syria*, IV, p. 300 ; *Le Sanctuaire phénicien de Byblos d'après Benjamin de Tudèle*, *Syria*, VII, p. 341 ; *Note additionnelle aux rapports de MM. Dunand et Pillet*, *Syria*, VIII, p. 113. Nous verrons plus loin ce qui a trait à l'épigraphie phénicienne de Byblos.

[2] Ronzevalle, *Venus lugens*, p. 19, extr. d'*Arethuse*, n° 24 (1929).

[3] *Syria*, VIII, p. 116 et 122.

[illegible]

[4] Tacite, *Hist.*, II, 3.

[illegible] Pessinente, [illegible], qui fut [illegible] lequel une déesse ne peut, à la même époque, revêtir des traits humains et conserver la représentation betylique. — 3° On ne peut tirer [illegible] du betyle, car on ne l'a pas non plus découvert [illegible] nous ne sommes pas loin de [illegible]

[illegible] (partie de gauche)
[illegible] de M. Brossel

mettre au jour la pierre [illegible] sur la monnaie de Macrin, et cela *in situ*, c'est-à-dire dans la grande cour du temple de l'acropole giblite, devant les colosses, à proximité de l'autel et de la vasque aux ablutions.

Il s'agit d'une pierre haute d'un mètre dix centimètres taillée en forme d'obélisque et portant, sur sa face nord, une représentation de la mort d'Adonis assailli par un ours et pleuré par Vénus[1]. Si l'on tient compte que la pierre a [illegible] certaine hauteur, ou si l'on admet que le graveur de la monnaie a exagéré la

[1] Dunand, *Syria*, IX, p. 176, et pl. XLVIII, 2, la désigne comme « obélisque avec représentation de la mort d'Adonis ».

hauteur du monument pour le faire saillir au-dessus de la balustrade ou grillage en bois qui la protégeait, l'identification avec le soi-disant bétyle de la monnaie de Macrin laisse peu de place au doute.

Fig. 2. — Jarre de fondation du temple de Byblos, [illegible]

Était-ce un bétyle ? Nous ne saurions l'affirmer, ce ne serait toutefois pas impossible, car certains bétyles portaient des gravures. En tout cas, cette pierre et son décor, se rapportant à Adonis, témoignent que le sanctuaire de l'acropole giblite ne peut être disjoint de la célébration des Adonies à l'assé époque. Cette pierre marque, vraisemblablement, le point de départ de la procession qui gagnait ensuite la vallée du fleuve Adonis, passait à Ghine où elle station ait devant une sculpture identique (fig. 1) sur laquelle Renan a justement insisté, et aboutissait à Afca.

Tous ces raisons d'ailleurs [illegible] liser sur l'acropole giblite le sanctuaire décrit par Lucien et à l'identifier avec celui dont parle Plutarque et, déjà, Wen Amon[1]. D'ailleurs, [illegible] culte aussi vénérable ne pouvaient être [illegible] déplacés, surtout en pays sémitique [illegible] Robertson Smith, ce ne sont pas tant les bâtiments qui sont sacrés, ni même les bétyles ou les idoles, que le terrain, l'emplacement même.

Après l'identification des temples, une autre question importante est

[1] Sur une partie [illegible] de la description de ce dernier, voir *Syria*, XI, p. 112, à propos d'une hypothèse de M. Schlater.

« Hedd leur fut donné. La solution de ce problème est ce ressort des dernières fouilles et elle doit, par suite, être réservée, mais on peut discuter la date du fameux dépôt de fondation constitué par une jarre à décor géométrique, munie d'un couvercle (fig. 2) et remplie d'objets très variés.

Tous les objets portant des hiéroglyphes, qu'elle contenait, ont été identifiés par M. Montet, comme antérieurs ou au plus tard contemporains à la fin de la XIIe dynastie. Le Peuple et le Prince. Le savant égyptologue observe que si le dépôt de fondation avait été constitué à l'époque de la XIIe dynastie, on y trouverait le cartouche des pharaons de ce temps : Amenemhat et les Sanousrit. « Nous concluons donc, dit-il, que tout ce qui a été trouvé au-dessous du village est antérieur à la fin de la VIe dynastie[1]. » Cette dernière s'étend vers 2175 ; prenons une date ronde un peu plus basse, 2400 par exemple, comme date limite de l'enfouissement pour tous les objets sortis de la jarre.

Cependant pour terminer l'entre eux, cette date est encore beaucoup trop haute. Nous n'avons pas la prétention de nous servir de l'argument des scarabées, puisque leur décor a paru à M. Montet pouvoir être aussi ancien, mais Henri Hubert en étudiant les épingles, lances et haches de bronze trouvées dans la jarre de fondation n'hésitait pas à les reporter au Moyen Empire[2]. Avant lui, j'avais déjà auparavant plus sommairement résumé les fouilles de Byblos pour dater les produits du Kouban que sur la date établie de ces derniers pour dater les objets de Byblos.

Un rapprochement encore plus saisissable est fourni par trois vases trouvés dans la jarre. M. Contenau les date de 2000 à 1800 au plus tard[3]. Cette estimation nous ramène à la date moyenne de 2000.

D'autre part la jarre elle-même, à fond plat, est cette nette antérieure à 1800 ; elle se rattache aux vases du Chalcolithique qui prend fin vers 2000 ; mais elle est d'un type encore évolué et de décor peint exceptionnel. On peut valablement rapprocher d'un vase de Suse II, mais dont on écarte aussitôt par la forme et par le décor. Le vase de Suse est de forme sphéroïde et muni d'un

[1] Montet, *op. cit.*, p. 129.

[2] Hubert, *Syria*, VI, p. 16 et suiv.

[3] *Syria*, VII, p. 253.

[4] Ce décor a presque disparu aujourd'hui, cf. le dessin fourni par M. Montet, *op. cit.*, p. 114, fig. 52. Le dessin de notre figure 2 reproduit un croquis que nous avons pris à Beyrouth en 1926.

[5] Vincent, *Revue biblique*, 1932, p. 173 et pl. V, où la comparaison est facilitée par le peu d'exactitude avec laquelle est reproduite la jarre de Byblos. La forme de la jarre de Suse

[illegible] on ne peut faire entrer en ligne de compte les [illegible] les horizontaux et les lignes d'eau ondulées qui se rencontrent dans toutes les céramiques de type géométrique. Cet exemple est caractéristique des rapprochements illusoires dont on se contente trop souvent.

Le prototype du décor figuré sur la jarre de M. Montet n'est pas à chercher [illegible] Canaanéen ancien I (Bronze I), ou tout au début du Canaanéen ancien II qui inaugure la XIIe dynastie égyptienne.

Les considérations nous confirment dans la date d'environ 2000 avant notre [illegible] Les raisons que fait valoir le savant égyptologue ne nous paraissent pas suffisantes pour remonter plus haut, d'autant que [illegible] correspond certainement à une rénovation du sanctuaire qu'on ne peut guère placer avant l'avènement de la XIIe dynastie [3].

[illegible] pour tout un ensemble d'objets très divers et cela est particulièrement utile pour les produits locaux qui ne sont encore connus que par de rares exemplaires.

[illegible] lequel

se conserve jusqu'à l'époque byzantine, cf. Raymond Koechlin, *Les Céramiques musulmanes de Suse. Mémoires de la Mission archéol. de Perse*, XIV, pl. I, n° 13.

[1] Dunand, *Syria*, VII, p. [illegible]

[2] *Syria*, VII, p. 124 [illegible]

[3] Dunand, *Syria*, X, p. 207. Une observation minutieuse la conclusion que le sanctuaire, incendié à la fin de l'Ancien Empire, fut rénové à l'époque de la XIIe dynastie.

[4] P. Montet, *op. cit.*, p. 11[illegible], n° 411; p. 132 et suiv., pl. LXIII. Voir un dessin [illegible]

[5] La pendeloque chypriote reproduite dans Montet, *op. cit.*, p. 133, fig. 58, ne peut entrer en ligne de compte au point de vue de l'époque, car elle provient de Curium, site qui n'a rien fourni d'antérieur à la basse époque mycénienne. Cette pendeloque chypriote est même les premiers siècles de l'âge du fer, comme cinq autres exemplaires conservés au Métropolitan Museum, cf. J. Myres, *Hand-*

nous avons insisté est confirmé par la récente découverte d'un objet similaire en or [illegible] de l'âge du bronze près de Nihavand, Perse [illegible]. Nous reproduisons [illegible] fig. [illegible] cette dernière pour permettre au lecteur [illegible] la pendeloque de Byblos et les disques de Suse où l'étoile d'Ishtar est mieux conservée. Il est important d'observer que M. Herzfeld [illegible] sur ce nouveau document la chronologie de toute la collection des objets de l'âge du bronze mis au jour près de Nihavand. Il estime, en effet, que ce disque d'or est un des produits les plus récents de la trouvaille de Nihavand et il le date d'environ 2200 avant notre ère [3].

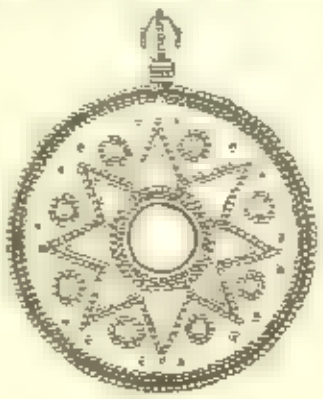

Fig. 3. — Pendeloque en or de Nihavand. Comparer *Syria*, IV, p. 311

Bien qu'il ne l'ait pas explicitement indiqué encore, le savant archéologue ne peut se fonder que sur la pendeloque de Byblos pour avancer cette date comme date-limite inférieure. S'il ne s'agissait que d'une différence d'un siècle ou deux nous n'insisterions pas ; mais nous ne pouvons admettre une date aussi haute pour tel rayton [illegible] certains poignards qui ne nous paraissent pas antérieurs au XIe siècle avant notre ère [illegible].

Il est très remarquable que la céramique de l'âge du bronze fournie par Byblos et aussi celle des environs de Sidon, Kater Djarra, etc., offre des analogies telles avec la céramique de Palestine qu'on doit les considérer comme synchrones. On trouve ainsi une confirmation de l'extension qu'il faut accorder à cette époque [illegible] « Canaan », valable aussi bien pour la Palestine que pour la Phénicie proprement dite.

Le synchronisme entre les céramiques de Palestine et de Phénicie doit être d'autant plus souligné que si on était arrivé notamment grâce aux travaux

[illegible] p. 381 [illegible] 93.

Herzfeld, [illegible] *Illustrated London News*, 1er juin 1929, p. 943, fig. 10.

[3] *Illustr. London News*, 1929, p. 943. « He does not [illegible] a date [illegible] years beyond an indication given by his statement that the [illegible] fig. 10 belongs to a later period, about 2200 B. C.

[3] *Syria*, X, p. 299, et XI, p. 109.

de Macalister, à fixer la chronologie relative des types céramiques, toutefois un grand flottement subsistait pour la chronologie absolue. La découverte de tombes royales gibilites bien datées lève toute indécision et permet une datation ferme de la céramique palestinienne. Nous en avons fait déjà l'application aux tombes de Gezer.

On trouve dans l'ouvrage de M. Montet un grand choix de céramique du II millénaire et aussi quelques spécimens de céramique antérieure fournie par des tombes archaïques. La cruche au décor [illegible] que nous reproduisons (fig. 4) est bien plus ancienne que la jarre de fondation de la figure 2 ; elle doit remonter tout au début du IIIe millénaire.

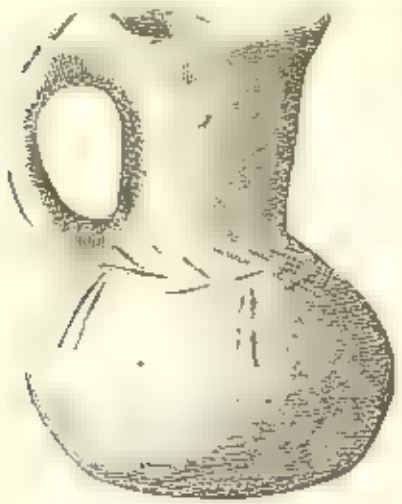

Fig. 4. — Cruche archaïque de Byblos. ⅔

On conçoit par ces exemples l'importance des faits archéologiques révélés par les fouilles qu'a pratiquées M. Montet dans le grand sanctuaire gibilite ; mais les documents découverts apportent aussi des renseignements décisifs touchant le culte même. M. Montet s'est attaché à fixer exactement les influences réciproques des cultes gibilites et égyptiens et ce n'est pas la partie la moins remarquable de sa savante étude.

Grâce aux textes et aux monuments, en particulier au cylindre remontant au début de l'Ancien Empire égyptien et dont nous reproduisons le développement [illegible] les Gibilites vénéraient un dieu solaire qualifié de « Ra du pays montagneux » et que la déesse de Byblos était, dès l'Ancien Empire, assimilée à Hathor. Toutefois, « l'idée que les Gibilites se faisaient de leur déesse n'a pas dû être exactement conforme à celle que les Égyptiens se faisaient d'Hathor[20] ». En réalité, il n'y a jamais eu confusion, même à l'Isis époque où Isis n'est que l'amie intime d'Astarté, selon l'expression de Plutarque[21].

[20] *Chronologie des tombes de Gezer*, dans Syria, IX, p. 138-146.

[21] Montet, *op. cit.*, p. 287-288.

[22] Plutarque, *de Iside et Osiride*, 15.

[illegible] premières sculptures relevées [illegible] l'acropole est un bas-relief divisé en deux tableaux symétriques. Le premier figure un roi à genoux devant un dieu assis aux traits si indistincts qu'il vaut mieux ne pas en discuter, dieu non égyptien malgré l'apparence, car il est qualifié comme c'est la coutume pour les dieux étrangers, [illegible] Hathor Seigneur de Byblos. Nous sommes donc en présence du Baal-Gebal [illegible] une déesse assise, coiffée du disque et des cornes et désignée par la même épithète que le dieu, épithète dont nous avons déjà perçu l'écho dans Plutarque.

Fig. 5. — Développement d'un cylindre de haute époque, trouvé par M. Montet à Byblos.

Pour M. Montet, il n'est pas douteux que le relief est antérieur à la XIIe dynastie égyptienne. Son importance, malgré sa mauvaise conservation, est de nous montrer qu'à cette date reculée la Dame de Byblos était bien distincte d'Isis-Hathor [illegible] dans le sanctuaire de l'acropole gibilite. Donc [illegible] qu'elle en ait emprunté très anciennement les traits, et cela avec d'autant plus de facilité que la population locale n'était pas arrivée [illegible] les représentations divines anthropomorphes, la Dame de Byblos ne s'est jamais laissée absorber par la déesse égyptienne.

Une découverte plus importante encore est celle du dieu Khaytaou et sa détermination comme dieu du pays de Naga que M. Montet a montré être la région montagneuse [illegible] de Byblos [2]. Cette jolie trouvaille apporte une éclatante confirmation aux travaux de Menhardt en montrant dans ce prototype d'Adonis Eshmoun un dieu de la végétation qui incorpore tout particulièrement l'arbre *ash* [illegible] sapin. Le récit de Plutarque transpose ce dernier en *ereiké* où l'on voit un tamaris.

[1] Montet, *op. cit.*, p. [illegible]

[2] Montet, *Syria*, IV, p. 303-309.

Le *[illegible]*, évoqué par M. Montet, montre [illegible] Bytis déposant son cœur [illegible] que [illegible] son âme extérieure [illegible] sommet du pin [illegible] sapin [illegible] [illegible] d'Adonis-Eshmoun. On [illegible] pour être né d'un arbre.

Plus tard seulement, par suite d'un changement économique, lors de la régression de la forêt [illegible] Adonis devint aussi l'esprit de la végétation [illegible] Adonis [illegible] dont il était entièrement distinct à l'origine.

∴

Si les relevés de l'heureux explorateur [illegible] Byblos ont fourni sur les [illegible] que les [illegible] M. Dunand [illegible] tombes [illegible] souvent [illegible] importance [illegible]

Les lecteurs de *Syria* [illegible] M. Virolleaud [illegible] Byblos contemporain d'Amenemhat III (1850-1800) [illegible] Ypshemonabi, contemporain d'Amenemhat IV, le tombeau III anonyme, le tombeau IV [illegible] M. [illegible] [illegible] sont voisins de la tombe I dans le temps et dans l'espace. Le [illegible] objets découverts dans ces hypogées forme un ensemble imposant : vase en obsidienne, serti d'or, au cartouche d'Amenemhat III ; coffret d'obsidienne, également serti d'or, au nom d'Amenemhat IV ; beau vase en pierre grise au nom d'Amenemhat ; grand miroir [illegible]

(1) Montet, *Byblos et l'Égypte*, p. 272 et p. 289. Sur la lecture *Khtiou n'ash* par « les terrasses du sapin », cf. Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques*, VI, p. 150.

(2) Virolleaud, *Découverte à Byblos d'un hypogée de la XIIe dynastie égyptienne*, dans *Syria*, III, p. 273.

avec sa chaîne, le type bien égyptien mais de travail giblite ; pendentif en cloi-[illegible] forme de coquille qu'à certaines [illegible] de [illegible] M. Montet [illegible] le travail [illegible] tombeau III [illegible] [illegible] les Égyptiens appel[illegible] [illegible] qui consistait en enfilages de perles ; autre pectoral en or de même forme, [illegible] tombeau II, fragments de même nature du tombeau I [illegible] trois pièces d'inspiration égyptienne, mais de travail

Fig. 6. — Pectoral en or du tombeau III, établi au repoussé, puis repris au [illegible]

giblite ; plusieurs bracelets en [illegible] autre [illegible] or [illegible] plusieurs bagues or et [illegible] les belles harpes bronze et or, des tombeaux I, II (au nom du roi [illegible], [illegible] aussi le nom du père Abishemou) et III (qui représentent [illegible] M. Potter, une [illegible] asiatique décorée à l'égyptienne ; couteau d'argent, nielle et or, sans doute ouvrage local, plusieurs tridents de bronze [illegible] grandes broches [illegible] plat [illegible] beaux vases d'argent en forme de théâtre des tombeaux I et II, dont le tombeau III

[1] Ces pièces ont, en effet, été trouvées dans les chambres funéraires des tombeaux I et II non dans les sarcophages.

fourni des équivalents en terre cuite : profusion de vases divers en or, argent, bronze, albâtre et terre cuite.

Une pièce rare est le fragment de vase d'argent (n° 748), provenant du tombeau I, que M. Pottier a rapproché, pour son décor en spirale, de l'amphoé d'or provenant du tombeau IV de Mycènes [1]. Avec la discussion qui s'est instituée sur la date des tombeaux de l'acropole de Mycènes, le vase d'argent de Byblos prend un intérêt particulier [illegible] certainement antérieur à l'an 1800.

[illegible] le vase d'argent n° 748 [illegible] est probablement [illegible] le

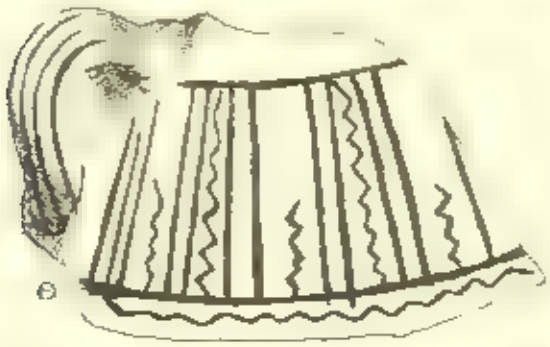

[illegible]

pense M. Montet [2], elles ont été [illegible] à Byblos. A l'hésitation des archéologues modernes sur la provenance de ces objets, on s'explique que les peintres égyptiens aient eu quelque difficulté, s'ils l'ont tenté, à démêler l'origine des produits que Keftiu (Égéens) ou Phéniciens apportaient en Égypte, et cela rend singulièrement [illegible] utilisation des images égyptiennes pour définir exactement [illegible] produit phénicien et ce qu'il faut tenir comme produit égéen.

La récolte [illegible] dans les tombeaux VI-IX qui avaient été pillés. Par des considérations ingénieuses, M. Montet place ce groupe entre les tombes I-IV [illegible] XII dynastie et le tombeau V qui est du XIIe siècle [illegible] ce sujet est fourni par un fragment céramique décoré de lignes droites et de lignes ondulées peintes. Ce fragment, qui provient du tombeau VI, nous reporte dans la seconde moitié du IIe millénaire (fig. 7). Une trouvaille ultérieure semble indiquer que le tombeau IX, construit pour un roi Abisthénou (second du nom), surnommé Abi, serait postérieur au tombeau V, mais encore sous le règne de Ramsès II. Le

[1] [illegible] cf. *ibid.*, [illegible]

[2] MONTET, *Byblos et l'Égypte*, p. 190-191.

[3] [illegible]

pillage des tombes VI-VIII nous prive de mieux connaître à Byblos l'époque de la XVIIIe dynastie.

Le tombeau V est celui qui, pillé dès l'antiquité, a fourni le fameux

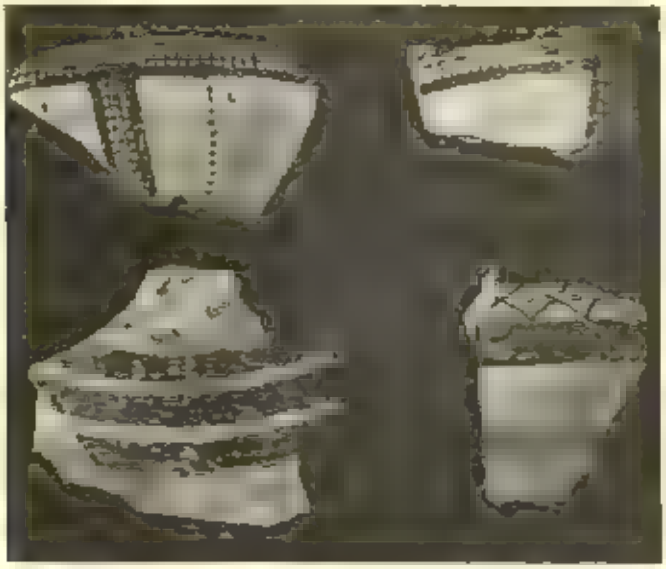

[illegible] d'Ahiram
[illegible] en bas, tessons mycéniens

sarcophage d'Ahiram, monument capital de l'archéologie phénicienne.

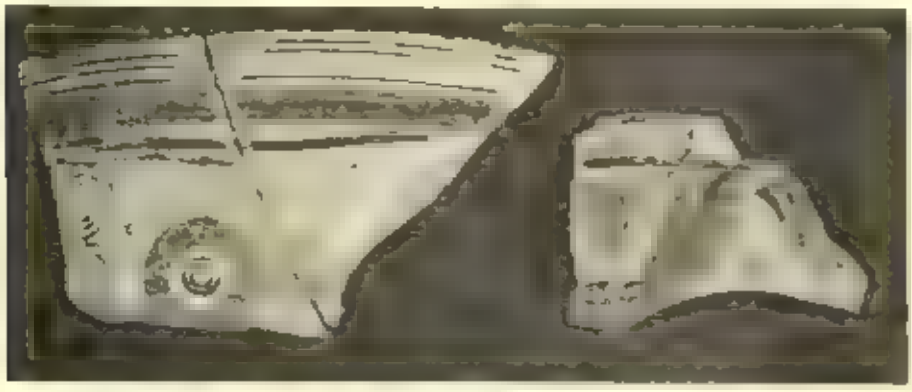

[illegible] trouvés dans la terre bouchant le puits de la tombe d'Ahiram

Nous ne reviendrons pas sur la date que M. Montet a fixée du premier coup par la présence dans la tombe de deux vases au nom de Ramses II. Nous avons

[illegible] que les [illegible] archéologiques suffiraient à indiquer le [illegible] pigraphique récente de M. Maurice Dunand

FIG. 10. — Face principale du sarcophage d'Ahiram et [illegible]

[illegible] l'attribution du sarcophage d'Ahiram à la [illegible] avant 1250, date moyenne que nous avions propo[illegible]

[1] *Syria*, V, p. 141 et suiv. Les [illegible] sont venues de savants qu[illegible] [illegible] M. E[illegible] [illegible] aux hésitations de M. I. Benzinger.

« D'abord, cette épitaphe (d'Ahiram) est en caractères identiques à ceux qui ont été gravés sur la paroi du puits au moment du creusement de la [illegible] donc elle n'a pas été [illegible] remploi du sarcophage.

Ensuite, la date d'[illegible] [illegible] nieu non de la plus basse époque et deux

M. Montet, en s'autorisant de l'avis du Père H. Vincent, n'admet pas qu'il y ait deux époques très nettes dans les fragments céramiques qu'il a recueillis [1]. C'est, cependant, l'évidence même et nous ne pensons pas que le P. Vincent puisse hésiter à se ranger à notre opinion en comparant notre figure 8, qui reproduit des fragments chypriotes et mycéniens de la deuxième moitié du IIe millénaire, mais certainement antérieurs au XIIe siècle, et notre figure 9 composée de tessons chypriotes des VIIIe-VIIe siècles. Ces derniers fragments nous ont été apportés par M. Montet à l'issue de sa campagne et sont d'ailleurs reproduits dans son ouvrage comme trouvés dans la terre du puits. Il ne peut donc faire de doute que le tombeau V a été violé dès les VIIIe-VIIe siècles, comme nous l'avons indiqué [2].

Fig. 10. — Couvercle du sarcophage d'Aḥiram vu de dessus. Le roi défunt Aḥiram bénissant son fils Ithobaal.

Les planches et les explications du savant égyptologue, comme ses comparaisons judicieuses, font connaître en détail le curieux sarcophage d'Aḥiram qui ouvre un chapitre nouveau de l'histoire de l'art phénicien et nous amène à tirer quelques conclusions au point de vue du culte funéraire royal.

Sur un des longs côtés (fig. 10), le roi défunt, Aḥiram, reçoit des offrandes sous forme de mets variés et des témoignages d'adoration. On remarquera que

vases d'albâtre [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[1] Montet, op. cit., p. 219, se référant à V[illegible] Revue Biblique, 192[illegible], p. 181.

[2] [illegible]

la table posée devant lui est d'un style anal[illegible] au trépied en bronze de Ras Shamra[1], ce qui ne saurait surprendre, puis [illegible] est du XIIe siècle et que, de plus, on parlait phénicien à Ras Shamra.

Le défunt est assis sur un trône accosté d'un sphinx ailé à tête humaine, [illegible] le corps et les pattes d'un lion. Les sièges de ce type paraissent réservés à la divinité [illegible] qu'Ahiram est représenté ici divinisé. La fleur de lotus qu'il tient renversée pourrait symboliser la vie d'outre-tombe[2].

[illegible]

Si on admet cette explication, les deux figures du couvercle (fig. 11) deviennent compréhensibles. Il n'y faut pas voir deux images du défunt, mais Ahiram bénissant son fils Itoba'al, qui a pris soin de la sépulture de son père comme l'atteste l'inscription. Le mort porte la fleur de lotus renversée, tandis que le vivant la porte toute droite et la respire.

La cuve du sarcophage est [illegible] dans le haut d'une frise de lotus renversés, alternativement ouverts et fermés. Il est intéressant de trouver ici un motif décoratif que les Assyriens emprunteront, nous savons maintenant à qui.

Chypre, qui fut en partie phénicienne, a conservé longtemps la tradition [illegible] les [illegible], bientôt

[1] *Syria*, X, pl. LX, 1.

[2] La valeur de ce détail ne sera pas [illegible] prise par les artistes étrangers qui, comme les Assyriens, l'emprunteront aux Phéniciens. On voit ainsi des rois assyriens bien vivants tenir la fleur de lotus [illegible].

[illegible] *Museum* n° 1364, qu'on dit trouvé à G[illegible], mais qui

remplacés par des sphinx, et avec la frise de lotus aux fleurs alternativement ouvertes et fermées. Les quatre femmes nues qui se pressent les seins sur un des petits côtés d'un sarcophage bien connu d'Amathonte, quoique inspirées des images de la déesse-mère, sont une transposition des pleureuses d'Ahiram (fig. 12) : elles veillent au bien-être du mort de même que les quatre figures de Bes, qui leur font pendant, écartent, à l'aide du mort, les mauvais esprits et les influences mauvaises.

Et si l'on considère le traditionalisme, qui est un des traits caractéristiques de l'art et des cultes phéniciens, le célèbre sarcophage de Sidon, dit des pleu-

FIG. 13. — Fin de l'inscription d'Ahiram confirmant la transcription que nous avons donnée.

reuses et conservé à Stamboul, est le dernier état de la représentation qui apparaît sur le sarcophage d'Ahiram.

Toutes ces considérations n'épuisent pas l'intérêt de ce monument : il porte encore la plus ancienne inscription phénicienne aujourd'hui connue. M. Montet a adopté la traduction que nous avons donnée dans *Syria*, VI (1925), p. 107. Précisément, nous venons de revoir attentivement ce texte et cette nouvelle étude nous a confirmé dans notre lecture, sauf sur un ou deux points que nous

doit provenir d'Amathonte. Sur les influences de cet art phénicien archaïque, voir *La Civilisation phénicienne d'après les fouilles récentes*, Académie des Inscriptions, séance annuelle du 19 nov. 1926, p. 10-11.

(1) Myres, *ibid.*, n° 4365.

[illegible] Il faut se représenter que les tombes royales étaient si [illegible] défendues contre les violateurs vulgaires [illegible] [illegible] maccessibles au commun puisqu'elles se trouvaient sur l'acropole, solidement [illegible] M. [illegible] [illegible] [illegible] texte, la ruine de son pouvoir et la mort de ses enfants [1].

On remarquera [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] découpons la seconde partie du texte en stiques.

1. *[illegible] Byblos pour Abiram son père, comme sa demeure pour l'éternité.*

2. *Et si un roi, parmi les rois,*
un gouverneur [2], *parmi les gouverneurs,*

amène [3] *une armée contre Byblos*
et ouvre ce sarcophage,
que le sceptre de son pouvoir soit brisé,
que le trône de sa royauté soit renversé,

que la terreur fonde sur Byblos [4]
et, quant à lui, que sa progéniture soit passée au fil de l'épée !

[1] On notera que, d'après les tablettes d'el-Amarna, ce fut le double malheur qui survint à Bib-Addi, dynaste de Byblos.

[2] Ce mot rend le titre de *soken*. Nous reconnaissons qu'il y a doute sur le point de savoir si le texte applique le titre de *soken* au roi ou s'il faut comprendre « un roi ou un gouverneur ». Cela est d'ailleurs secondaire.

[3] On remarquera que toutes ces petites propositions commencent par le verbe. S'il était question d'un « général » comme l'ont proposé MM. Giron et Torrey et comme le P. Roosevelt l'a fortement appuyé, on aurait « un général parmi les généraux ». La formule correspond au *kol melakim*, « tout roi » [illegible]

[4] Nous reprenons ici la première traduction que nous avions donnée dans *Syria*, V (1924), p. 136. Nous pensons, puisque toutes les propositions commencent ainsi, que *nahat*

Cette inscription, vieille de plus de quatre siècles avant la stèle de Mesa, a renouvelé la question de l'origine de l'alphabet. M. Montet lui consacre des pages fort intéressantes. Pour les situer sans conclusions, rappelons l'opinion que nous formulions en 1928 [1]

L'invention de l'alphabet est peut-être parmi celles qui ont le plus contribué à l'essor de la civilisation. Quelques-unes des plus grandes inventions de l'esprit humain ne consistent pas dans l'addition de quelques nouveaux éléments, mais dans la suppression de tous ceux qui sont inutiles. Ainsi, par exemple, la découverte de la valeur, purement phonétique, d'un signe jusque-là plus ou moins banal, la valeur d'une lettre.

Il est intéressant de peser les différentes solutions qui ont été proposées au sujet de l'origine de l'écriture égyptienne, puisque la pratique de l'écriture syllabique est commune à l'égyptien et au phénicien. Dans un mémoire récent, Montet a longuement discuté cette question, mais il n'a pas tenu compte de la découverte du sarcophage d'Eshmounazar. Quand M. Clermont-Ganneau eut découvert sur le sarcophage de Mesa un texte presque identique à la stèle, il constata que les mots étaient séparés par un point. Entre chaque mot, il y a un point. Les scribes phéniciens ont pris l'habitude de séparer les mots par un point. Montet a remarqué avec raison que cette séparation n'existait pas dans l'écriture égyptienne. Il a pensé que les scribes phéniciens avaient pu posséder des textes égyptiens écrits sans séparation entre les mots. Mais il a négligé le sarcophage d'Eshmounazar, qui est postérieur à la stèle de Mesa et, par conséquent, à toute influence égyptienne. Sur le sarcophage, les mots sont séparés par un point, mais les lettres sont attachées les unes aux autres. Il est donc impossible de rattacher l'écriture phénicienne à l'écriture égyptienne. Les Phéniciens ne pratiquaient pas la séparation des mots par un point, mais ils écrivaient encore, les Égyptiens aux XXe et XIe siècles avant notre ère, des textes sans séparation entre les mots. Très rapidement cependant, les scribes phéniciens ont pratiqué la séparation par un point. Il est en effet probable que les lettres phéniciennes, telles qu'elles se présentent sur la stèle de Mesa, ont été inventées par quelques personnes dans un but pratique. Les exemples sont trop nombreux pour être l'effet du hasard.

est le verbe, avec le sens de « descendre » ; cf. Jérémie, XXII, 13 (construit avec *'al*) et Isaïe, XXX, 30. Le sujet serait *tôrah*, mot à mot « la fuite ». On nous a objecté qu'il était illogique de châtier Byblos pour les méfaits d'un roi étranger. Il faut comprendre que le roi s'est emparé de Byblos et y règne. La malédiction englobe tout ce qui lui appartient.

Pour la fin, voir *Syria*, VI, p. 107, et IX, p. 359. Notre figure 13 permettra au lecteur de se rendre compte de l'exactitude de notre transcription qui a été contestée de divers côtés.

[1] *La Civilisation phénicienne d'après les fouilles récentes* (Académie des Inscriptions, Séance annuelle de 1928), p. 12.

[illegible] par M. Montet [illegible] de Rougé [illegible] tous les éléments [illegible] les tableaux comparatifs entre le [illegible] tique et les caractères d'Ahiram, d'où il conclut : « En résumé, la thèse d'Em. de Rougé, pourvu qu'on applique avec plus de rigueur, qu'il n'a fait lui-même, les principes qu'il avait fixés, se défend non seulement par tout ce que nous savons aujourd'hui des relations entre Byblos et l'Égypte, mais par la comparaison [illegible] avec les signes alphabétiques de l'écriture hiératique [1]. »

Nous avouons que le résultat obtenu ne nous a pas convaincu. Car, si l'on tient compte des variantes qu'offrent les formes hiératiques, on est surpris que, dans l'ensemble, la correspondance soit si peu satisfaisante que le P. Ronzevalle, partisan cependant de l'origine égyptienne des caractères phéniciens, [illegible] hiéroglyphes qu'avec le hiératique.

C'était, jadis, l'opinion de Joseph Halévy qui, à la vérité, n'avait rallié personne. Il faut reconnaître, toutefois, que la découverte à Byblos par M. Dunand, d'un texte pseudo-hiéroglyphique qui pourrait représenter une première tentative d'écriture simplifiée — alphabet avec encore quelques signes syllabiques [illegible] et met hors de cause le hiératique. Mais, dans ce cas, très peu de lettres phéni[illegible] que les caractères de même forme aient la même valeur phonétique.

Pratiquement, nous en revenons toujours à conclure que les signes alphabétiques phéniciens — réserve provisoire faite pour un ou deux signes — ont été imaginés de toutes pièces par les Phéniciens pour représenter des sons [illegible] par leur pratique de l'écriture égyptienne.

L'exemple de l'écriture alphabétique cunéiforme de Ras Shamra offre un [illegible] imaginé de toutes pièces sans imitation des signes accadiens correspondants, ni des

[1] MONTET, *op. cit.*, p. 304-305. Le savant égyptologue conjecturait donc que si un texte plus ancien qu'Ahiram était découvert, il devait diminuer l'écart entre le phénicien et l'hiératique. Nous allons voir que ce n'a pas été le cas.

lettres phéniciennes. Nous avions supposé que, dans cette écriture, la connaissance des sons simples avait été empruntée au phénicien par les scribes [illegible] démontre que cette écriture recouvrait du phénicien. Le maintien du clou [illegible] ont voulu conserver l'argile comme matériel d'écriture.

Cet exposé n'a nullement épuisé les questions que soulève l'ouvrage [illegible] M. Montet. Nous devons [illegible] signaler qu'en dehors de l'étude philologique et archéologique fondée sur les nombreux [illegible] artistiques et religieuses entre Byblos et l'Égypte.

René Dussaud.

BIBLIOGRAPHIE

GEORGES CONTENAU. — **Les Antiquités Orientales** (Musée du Louvre. Monuments hittites, assyriens, phéniciens, perses, judaïques, chypriotes, araméens). Un vol. in-8° (18 × 24) de 54 planches et 25 pages de texte. Paris, Éditions Albert Morancé. 1926.

Cet album complète le premier publié par le même savant et consacré aux pays de Sumer, d'Akkad, de Babylone et d'Élam. Un résumé historique rapide, une description brève, mais précise des monuments bien choisis avec la bibliographie, enfin d'excellentes reproductions forment des indications sur l'art syrien primitif, l'art assyrien des VIIIe-VIIe siècles, l'art perse des Achéménides, les monuments araméens représentés par les stèles de Nérab, les monuments araméo-hittites auxquels une salle est consacrée, les monuments phéniciens, la statuaire chypriote, les monuments palmyréniens et les productions d'art gréco-oriental.

Cette présentation ne vaut pas seulement par l'importance des monuments et la qualité des gravures, mais aussi par la science de l'auteur.

L. D.

VICTOR BÉRARD. — **Nausicaa et le retour d'Ulysse** (Les Navigations d'Ulysse. IV). Un vol. in-8° de 317 pages et 19 planches. Paris, Armand Colin, 1928.

Ce quatrième volume des *Navigations d'Ulysse* achève l'œuvre considérable que M. Victor Bérard a consacrée aux poèmes odysséens et qui se compose d'une édition du texte grec, d'une traduction, puis de deux volumes sur *Les Phéniciens et l'Odyssée* et de quatre volumes sur *Les Navigations d'Ulysse*. L'auteur prépare pour cette dernière série un *Index nominum* des principaux noms historiques et géographiques ainsi qu'un *Lexicon nominum* des noms et mots sémitiques, enfin un *Album odysséen*.

Personnellement, après avoir scruté l'Odyssée comme M. Victor Bérard, j'ai cru chercher avec plus d'ardeur et de sens du réel les éléments de vie antique que le poème renferme. Le savant hellénisant n'est à ce point identifié avec son sujet et son poète qu'on peut lui appliquer, avec une très légère correction, ce que Strabon dit d'Homère : « Tandis que la vérité est le fond sur lequel il bâtit, l'hypothèse n'est pour lui qu'un moyen de séduire et d'entraîner les masses. » A vrai dire, quand on a lu M. Bérard, on n'admire pas seulement Homère, on admire aussi Strabon.

Un grand mérite du savant commentateur moderne est d'avoir nettement

écarté, pour les poèmes homériques, l'absurde hypothèse d'une poésie populaire. Un chef-d'œuvre est toujours le produit d'un génie littéraire. Que l'Odyssée ait été écrite dans ce même alphabet que nous avons « hérité des Hellènes et dont les peuples du Levant se servaient, dès les XIIIe et XIVe siècles avant notre ère » c'est très possible si, comme le croit M. Bérard, les trois poèmes — le Voyage de Télémaque, les récits chez Alkinoos, la Vengeance d'Ulysse — qui constituent l'Odyssée, ont pris naissance sur la côte hellénisée d'Asie Mineure au IXe siècle avant notre ère, car l'emprunt de l'alphabet phénicien par les Grecs peut remonter à la fin du Xe siècle (1).

Que ces poèmes soient documentés, personne ne le niera après le bel effort de M. Bérard, mais il y reconnaît aussi une large part d'erreurs, même [illegible] comme il s'y emploie, le point de vue « terrien » par le point de vue « marin ». Toutefois, ce dernier n'implique pas obligatoirement une influence étrangère, car Strabon observe que les Grecs étaient en quelque sorte « amphibies » et, pour le moins, aussi habitants de la mer que de la terre ferme. Pourquoi, alors, se refuser à leur attribuer leur part de « périple » dans l'œuvre d'Homère ? N'est-il pas juste d'y consentir, même au prix de la perte de quelques étymologies sémitiques ?

Mais puisque l'œuvre, ou chaque partie de l'œuvre, est celle d'un homme du métier, d'un pur lettré, pouvons-nous nous borner à tout expliquer en ne mettant en balance que le vrai et l'erreur ? Ne devons-nous pas faire sa part au génie du poète ? Je m'étonne que les critiques littéraires qui ont, à si juste titre, favorablement accueilli la belle œuvre de M. Bérard, ainsi M. André Théeve dans le *Temps* du 23 avril 1930, n'aient pas soulevé cette question et qu'ils aient laissé une telle préoccupation aux archéologues impénitents et mal notés.

A considérer la plate monotonie des *Instructions nautiques*, dont l'ouvrage de M. Bérard fournit de trop nombreux exemples, ne voit-on pas tout ce qu'un poète devait y ajouter pour captiver son lecteur ? A ne citer qu'un détail, le retour d'Ulysse sur son radeau, ne témoigne-t-il pas d'une belle imagination créatrice ? Tout autre qu'un poète se fût contenté d'embarquer Ulysse sur un navire phénicien, ce qui était tout indiqué puisque, nous dit-on, l'île de Calypso était une île phénicienne, fréquentée par la marine phénicienne.

Déjà, en rendant compte des précédents volumes, nous avons insisté sur la nécessité d'utiliser les découvertes et les publications de ces dernières années où se trouvent tant de précisions nouvelles sur les populations qui s'agitaient, à la fin de l'âge du bronze et au commencement de l'âge du fer, dans le bassin oriental de la Méditerranée. Mieux que tout autre, les découvertes de Ras Shamra nous montrent en action sur la côte syrienne le groupe achéo-chypriote, greffant, sur un rameau de population syro-phénicienne, une véritable colonie qui peut avoir occupé le pays jusqu'à l'Oronte (2), au contact avec les Mitanniens, puis les Hittites.

Ceux nous autorise à envisager la question des Cadméens d'une manière diffé-

(1) Voir *Syria*, V (1924), p. 156.

(2) Voir *Syria*, X (1929), p. 302.

rente qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. À mon avis, il ne faut nullement y voir des Phéniciens hellénisés par un long séjour en Béotie, comme le pense M. V. Bérard à la suite de Fr. Lenormant. Les fouilles toutes récentes sur l'acropole de Thèbes ne laissent aucun doute à ce sujet[1], et l'on est surpris que le savant commentateur d'Homère néglige des documents aussi nets. Le mythe des frères Cadmos, Phénix et Kilix et de leur sœur Europe est à interpréter sur le modèle des récits sur les fils de Noé[2] ou mieux sur le type des légendes de Kasios et de Kition[3].

Les Cadméens étaient des Grecs continentaux qui avaient pris pied dans des îles comme Rhodes, Théra et Thasos, puis avaient poussé en Asie et participé à la colonisation de certains points en terre asiatique. Ils avaient aussi intimement fréquenté Cilicéens et Phéniciens et s'étaient mêlés notamment à ces derniers sur la côte syrienne. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient introduit l'alphabet phénicien en Grèce, vers la fin du IXe siècle, et qu'on y ait donné à ce dernier le nom de « lettres cadméennes ».

Si nous nous sommes laissé entraîner dans le champ des hypothèses, M. Victor Bérard ne doit en accuser que son ingéniosité savante, son art de vivifier une œuvre même lointaine et de nous y intéresser dans le moindre détail. Remercions-le du grand labeur qu'il a accompli et du bel exemple qu'il a donné, en formulant l'espoir qu'il n'a pas mis le point final aux études homériques si suggestives poursuivies depuis quarante ans. R. D.

[1] Voir nos *Civilisations préhelléniques*, 2e éd., p. 173.

[2] *Ibid.*, p. 390-391.

[3] *Syria*, X, p. 301 et suiv.

FRANZ CUMONT. — **Les Religions orientales dans le paganisme romain**, 4e éd. revue, illustrée et annotée. Un vol. in-8° carré de XVI et 339 pages. Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1929.

L'ouvrage classique et magistral de notre éminent collaborateur paraît sous une forme nouvelle. Si le texte n'a subi que les retouches les plus indispensables, il s'est pourtant accru d'un appendice sur les mystères romains de Bacchus, culte à demi oriental. Les notes ont été entièrement remaniées et fort augmentées ; quelques-unes constituent de petites dissertations et c'est pourquoi il a fallu user du procédé, peu commode pour le lecteur, qui consiste à reporter l'annotation à la fin du volume. Enfin, une illustration bien choisie et d'une belle tenue apporte un important complément d'information. Un index vient faciliter la recherche de détail.

L'auteur a mieux que personne montré la puissance de propagation qui animait les cultes orientaux et les ont amenés à submerger l'Occident. Les objections qu'on lui a opposées ne tiennent plus devant les témoignages chaque jour plus nombreux.

Ce n'est d'ailleurs pas uniquement par le culte que se marque l'influence de l'Orient. Dans les institutions politiques cette action explique le changement que subit le gouvernement de l'Empire, d'Auguste à Dioclétien. Les sciences et les lettres sont de plus en plus entre les mains de personnalités originaires d'Asie Mineure, de Syrie ou d'Égypte.

Fécondée par l'hellénisme, l'Asie a construit des édifices que Rome a pu envier. « Les Césars ont été de grands bâtis-

seurs, mais souvent en se servant de mains étrangères. Le principal architecte de Trajan, constructeur fastueux, est un Syrien, Apollodore de Damas. « Les fouilles de Doura-Europos sur l'Euphrate ont prouvé, par la découverte d'une série de fresques dues à des indigènes, que la peinture gréco-syrienne se rattachait, d'une part, à l'art de l'ancien Orient et, de l'autre, à l'art chrétien. M. Cumont a montré que ce dernier a fait des emprunts directs à l'art païen de la Syrie.

Pour retracer le mouvement religieux venu d'Asie Mineure, d'Égypte, de Syrie et de Perse, les documents sont rares et dispersés. Chose curieuse, la littérature légère est celle qui nous a conservé le plus de détails sur les cultes exotiques. « Juvénal raille les mortifications des dévotes d'Isis; Lucien, dans sa *Nécromancie*, parodie les purifications interminables des mages, et Apulée, dans les *Métamorphoses*, nous a retracé avec les ardeurs d'un néophyte et la recherche d'un rhéteur, les scènes d'une initiation isiaque... Le précieux traité : « Sur la déesse syrienne », où Lucien nous raconte une visite au temple d'Hiérapolis et rapporte les récits que lui ont faits les prêtres, n'a rien de pénétrant : il relate ce qu'a vu en passant un voyageur intelligent, amusé et ironique. »

Le traité de Plutarque sur Isis et Osiris doit être mis hors de pair surtout depuis les dernières découvertes à Byblos. Sans lui, les égyptologues seraient fort démunis pour organiser leurs textes. En présence de cette insuffisance des données fournies par les écrivains, M. Cumont montre l'importance de la documentation épigraphique et archéologique.

On n'a pas manqué d'expliquer la fortune des cultes orientaux par les vices et les tares que stigmatisent les ironistes et les polémistes, qui n'en ont relevé que les manifestations secondaires et triviales. Un peu comme si, l'Ancien Testament ayant disparu, on appréciait le culte juif d'après les écrits et les plaisanteries des antisémites de l'antiquité. On aboutit alors à ce curieux jugement de Mommsen : « Les mythes religieux de la Phénicie sont informes, dépourvus de toute beauté, son culte excite les passions de la luxure et les instincts de la cruauté (1). »

Une étude approfondie de son sujet a empêché M. Cumont de souscrire à une pareille incompréhension; même il n'hésite pas à affirmer que, si les mystères barbares ont possédé une telle force d'attraction, c'est qu'ils répondaient aux besoins profonds des âmes et qu'on leur reconnaissait une valeur supérieure à celle de l'ancien culte gréco-romain : « Ces religions (orientales) satisfaisaient davantage en premier lieu les sens et le sentiment, secondement l'intelligence, enfin et surtout la conscience (2). » En d'autres termes, les religions orientales possédaient une valeur intrinsèque supérieure.

Il faut d'ailleurs concevoir le grand mouvement religieux, qui aboutira au triomphe du christianisme, non comme une explosion soudaine de foi irraisonnée, mais comme l'aboutissement d'une série de vagues successives dont la plus ancienne, à nous connue, remonte au troisième millénaire avant notre ère, lorsque les Sumériens étendirent leur suprématie

(1) Mommsen, *Hist. romaine*, trad. fr., III, p. [illegible].

(2) Cumont, *op. cit.*, p. 24.

sur toute l'Asie antérieure et y introduisirent, avec leur civilisation, les éléments de leur culte et de leurs mythes. Pour rester plus près de nous, avant la propagation des cultes orientaux dans le paganisme romain dont M. Cumont trace le tableau à la fois le plus exact et le plus fouillé, le monde grec s'était largement ouvert aux croyances orientales : il suffira de citer l'importance accordée aux Adonies et les textes récemment découverts par M. Valmin, en plein Péloponèse, concernant la déesse syrienne.

On voit ainsi l'impo[illegible] du savant bis orien des [illegible] le double avantage de présenter au public lettré une mise au point d'une lecture aussi agréable que substantielle et, en même temps, de fournir au travailleur les éléments nécessaires à des recherches personnelles.

R. D.

M. Rostovtzeff. **The Animal Style in South Russia and China.** Princeton Monographs in Art and Archaeology, XIV. Un vol. pet. in-4° de xvi et 112 pages avec 33 pl. Princeton University Press, Londres, Humphrey Milford ; Leipzig, W. Hiersemann, 1929.

M. Rostovtzeff. **Skythika I. Le Centre de l'Asie, la Russie, la Chine et le style animal.** Un vol. in-4° de 48 pages (russe [illegible]). Prague, Seminarium Konkoviennum, 1929.

Ces deux publications se complètent l'une et l'autre et groupent heureusement un ensemble de monuments rares.

Le pays de Sumer et l'Élam [illegible] constitué de bonne heure un centre remarquable du style animal ; les combinaisons y atteignent une variété qui n'a pas son équivalent en Égypte. Mais, bien que l'art animal n'ait jamais été oublié en Mésopotamie et en Asie Mineure, M. Rostovtzeff ne pense pas que le riche développement dont il groupe ici des échantillons en soit sorti.

Deux périodes sont envisagées dans le développement du style animal en Russie méridionale, d'abord à l'époque scythe, puis à l'époque sarmate. Les objets trouvés en Sibérie, dans l'Altaï, et plus récemment en Mongolie et dans l'Inde ont montré que le style animal de la Russie méridionale se rattachait par des liens solides à l'Orient. La question d'origine ne peut être actuellement résolue et, pour éviter de donner le nom de scythique — car il est plus récent — à cet art asiatique, M. Rostovtzeff propose de l'appeler centro-asiatique. Ce dernier aurait transformé l'ancien art scythe et, doué d'une force d'expansion remarquable, il se serait répandu d'Asie centrale en Sibérie et dans la Russie méridionale pour, de là, gagner la Scandinavie. Il aurait pénétré aussi en Chine à l'époque des Han.

R. D.

G. de Jerphanion. **Mélanges d'archéologie anatolienne.** Monuments préhelléniques, gréco-romains, byzantins et [illegible] de Cappadoce et de Galatie. Un vol. de texte, in-8° de 332 pages et 1 vol. de 120 planches. Mélanges Université Saint-Joseph, Beyrouth, t. XIII ; Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1928.

Le savant archéologue, à qui on doit la belle publication sur *Les Églises rupestres de Cappadoce*, apporte ici une importante

contribution aux monuments de toute époque de ce qu'on peut appeler le centre de l'Asie Mineure.

Les régions pontique et cappadocienne ne bénéficient que d'une documentation fragmentaire, concernant notamment les tombeaux rupestres et les énigmatiques tunnels à escaliers de la région pontique, les monuments musulmans d'Amasia, de Tokad, de Sivas, de Cesarée.

Par contre, les monuments d'Ankara (Angora) sont l'objet d'une étude approfondie accompagnée de relevés précis.

Nous signalerons tout spécialement l'église de Saint-Clément dont on trouvera ici le premier relevé exact, appuyé par des sondages, qui définit le sanctuaire comme une basilique à coupole. D'après le P. de Jerphanion cet édifice remonte à la seconde moitié du ve siècle ou au début du vi^e^ et il mérite d'être compté parmi les monuments qui ont préparé le chef-d'œuvre d'Anthemius et d'Isidore à Constantinople.

L'étude la plus importante de l'ouvrage paraît celle que le savant médiéviste consacre à la citadelle byzantine d'Angora avec ses remaniements turcs.

La citadelle proprement dite, au sommet du piton qui portait l'ancienne ville, est presque entièrement byzantine. Un rempart en ligne courbe enveloppe les côtés sud et ouest de la citadelle ; il est plus tardif, mais encore byzantin avec nombreuses réfections turques. Enfin, les ouvrages qui, au nord, défendent la gorge étroite sont généralement turcs, sur des fondements antérieurs.

L'auteur esquisse l'histoire de cette citadelle ; l'épigraphie apporte quelques renseignements complémentaires à la maigre documentation historique. La construction n'est pas antérieure à la crainte inspirée par les Arabes. Voici la chronologie proposée (p. 301) :

797 : prise d'Ancyre par Abd al-Malik.

805 : restauration sommaire des remparts due à Nicéphore.

806 : Ancyre menacée par Haroun al-R[illegible]d.

838 : prise par al Motasem.

859 : travaux de Michel III et Basile pour réparer les dégâts de 797 et 838.

R. D.

Gaston Wiet. — **Matériaux pour un Corpus Inscriptionum Arabicarum. 1re partie : Égypte. Tome II, 1er fasc.** *Mémoires* de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, direction Pierre Jouguet, t. 52. Un vol. in-4° de 128 pages.

L'auteur a montré une remarquable maîtrise dans la tâche difficile qui consistait à continuer l'œuvre de Max van Berchem. Sans étalage inutile d'érudition, sobrement, mais touchant le fond des choses, il traite toutes les questions que soulèvent les textes.

C'est ainsi que ce fascicule nous apporte des indications sur la mosquée de 'Amr [illegible] on visite aujourd'hui puisque, de modèle très simple, sans décoration ni pavement, elle ne possédait ni minaret, ni *mihrab* en forme de niche, ni chaire ou *minbar*.

M. Gaston Wiet groupe ensuite les textes concernant les Omeyyades qu'on trouve en Égypte. Il revient ainsi sur le nilomètre (*miqyâs*) de l'île de Raudah, fondé en 97 de l'hégire et, à l'occasion des textes commentés, apporte des précisions sur le protocole du califat abbas-

suite p. 24), avec en note l'inventaire des inscriptions rabbiniques des trois premiers siècles de l'hégire.

Viennent ensuite les textes des Abbassides, avec une étude sur la *shurṭah* ou garde particulière du calife à Damas et à Baghdad ou de son délégué, le gouverneur d'Égypte, « chargée des opérations de police ou du maintien de l'ordre, mais seulement dans la ville où elle résidait ». Son chef était, en somme, un lieutenant de police, nullement un général. M. Wiet précise encore que le gouvernement de la *saltāt* et du *ḥarb* désigne l'administration civile dans la langue administrative des Mamlouks.

La mosquée d'Aḥmad ibn Ṭūlūn (265 H.) est l'objet d'une importante monographie, pour laquelle on a utilisé une note de van Berchem. M. Wiet montre que l'architecte n'était pas un Copte, mais vraisemblablement un Asiatique. Si c'est le même que l'auteur du Nilomètre, il faut lire Ibn Khuthīr el-Fargâni et non Ibn Kathīr al-Fargâni. Le plus certain est l'analogie du minaret à escalier extérieur avec celui de Samarra; mais, comme l'a pensé van Berchem, Aḥmad ibn Ṭūlūn a certainement eu son mot à dire dans la question, ayant vécu à Baghdad, alors centre religieux et centre artistique de l'Islam, qui pouvait posséder un minaret de ce type.

Le fascicule se termine par l'étude des inscriptions de la fameuse mosquée el-Azhar (360 H.), qui conserve quelques vestiges de l'époque fatimide et dont l'historien Djabarti disait que les étudiants, qui la fréquentaient, étaient « de pauvres hères, recrutés un peu partout dans les milieux hétéroclites, jusque dans les villages les plus lointains, et c'est en vain qu'on s'attendrait à trouver en eux des dispositions particulières aux mathématiques ».

R. D.

Louis Massignon. — **Recueil de textes inédits concernant l'histoire de la mystique en pays d'Islam.** (Collect. de textes inédits, I). Paris, Geuthner, 1930.

On trouvera dans ce volume, revus et parfois améliorés, les textes inédits dont la traduction française a servi à l'auteur pour composer *L'essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane* et la *Passion d'al Ḥallāj* dont on sait la valeur. Renvoi est fait aux traductions données dans ces deux ouvrages.

Toutefois, M. Massignon a élargi le cadre proprement « hallagien » et il a inséré à leur place chronologique nombre d'inédits importants. On est donc en présence d'un choix de textes originaux et [illegible] permettant de suivre, avec le meilleur des guides, le développement du mysticisme musulman. Une courte notice est donnée sur chaque auteur.

On apprendra avec plaisir que ce volume inaugure une collection de textes relatifs à la mystique musulmane en collaboration avec les savants professeurs Miguel Asin Palacios et J. Obs. Pedersen.

R. D.

Jean Ebersolt. — **Orient et Occident.** II. P. in-8°, 113 pages de texte, 20 planches en photogravure. Paris, Van Oest, 1930.

Nous avons déjà noté (*Syria*, 1930, p. 167) l'intérêt que présentait l'ouvrage de M. Ebersolt, quand le premier volume parut en 1929. Il y étudiait les influences byzantines orientales qui

s'étaient exercées sur l'art français, avant les Croisades, depuis le IVe siècle jusqu'au XIe. Elles ne furent pas moins actives du XIIe au XVe siècle, car les relations de la France avec l'Orient devinrent encore plus fréquentes. C'est l'époque des croisades, pendant laquelle la Méditerranée est la grande voie d'échanges qui relient les pays d'Occident aux pays du Levant, dont les foyers d'art et de culture commencent de rayonner vers l'Ouest. Si le témoignage des œuvres d'art fait souvent défaut par suite de leur disparition, les textes viennent les remplacer.

Ce sont des faits significatifs, ces témoignages historiques qu'a rassemblés et ordonnés M. Ebersolt, en des chapitres qui font revivre le royaume chrétien de Jérusalem au XIIe siècle, l'Empire latin de Constantinople au XIIIe siècle, jusqu'à sa chute au XVe siècle, à travers l'invasion Mongole au XIIIe siècle et l'invasion turque au XIVe siècle.

Les planches évoquent les beaux monuments que l'Occident a pu sauver des désastres, et qui sont probants des apports que la France a reçus de l'Orient pendant ces quatre siècles. — Les notes bibliographiques sont, comme dans le premier volume, d'une abondance remarquable.

Gaston Migeon.

D. Talbot Rice. — **Byzantine glazed Pottery**, avec introduction de Bernard Rackham, 115 pages de texte, un frontispice en couleurs et 21 planches en phototypie pour un £ Clarendon Press. 1930

Sujet des plus intéressants et des plus neufs, car les documents de la céramique byzantine sont encore rares, les fouilles ayant donné jusqu'à présent que des résultats insuffisants et très peu de pièces à peu près complètes. Ils sont dispersés dans bien des musées d'Orient, à Constantinople, à Athènes, à Sofia, à Chypre, et aussi à Berlin, à Londres, à Paris, à Leningrad, à Moscou, à Odessa, à Stockholm, et très peu de ces collections ont été l'objet de catalogues ou d'études. Constantinople a le sien par Ebersolt, et Berlin le sien par Wulff. De Bock avait jadis étudié les poteries de la Crimée et du Caucase, tout comme celles du musée d'Odessa. Et c'est tout.

Ce livre de M. Rice est donc le premier exclusivement consacré à ce sujet. Il a été déterminé par les recherches de l'Académie britannique d'archéologie, qui avait organisé une campagne à Constantinople en 1927 et 1928 sous la direction de M. Casson, dont les rapports ont été publiés. Ce sont donc surtout les documents anciens ou nouveaux recueillis par le Musée de Stamboul qui ont été ici utilisés. Mais aussi d'autres moins connus trouvés à Preslava en Bulgarie au musée de Preslav), dont les rapports avec les premiers n'échappent. Des rapprochements très heureux sont faits avec des pièces persanes de Rhages ou de Zendjan à décors gravés. M. Rice semble être aussi connaissant aussi bien de l'histoire que des objets céramiques, et son ouvrage vient au moment le plus opportun où cette branche de la céramique retient toute notre attention. Je ne me tiens pas quitte envers lui et compte y revenir dans une étude d'ensemble que Syria va lui consacrer.

Gaston Migeon.

Henri Deherain. **La vie de Pierre Ruffin orientaliste et diplomate, 1752-1824.** Tome I (Bibliothèque archéol. et histor. du service des [illegible] Syrie et au Liban, t. XIII). Un vol. in-8° de VII et 292 pages avec une carte et 8 planches. Paris, Paul Geuthner, 1929.

[illegible] avoir longtemps attendu une notice sur son activité et sa vie, Pierre Ruffin n'aura rien perdu à M. Henri Deherain fut consacrer une étude complète qui retrace dans le détail des épisodes souvent [illegible] ques.

Accrédité auprès du khan de Crimée, Ruffin ne tarda pas à être fait prisonnier par les Russes et fut détenu pendant un an dans la citadelle de Petersbourg.

Il est attaché ensuite à l'ambassade de France à Constantinople où il se perfectionne dans la langue turque qu'il arrivera à posséder parfaitement. Il est ensuite appelé à Paris où il réside pendant vingt ans.

A la Révolution, le Comité de salut public l'envoie en mission à Constantinople. Il y restera comme secrétaire interprète, puis comme chargé d'affaires. L'expédition d'Égypte, malgré les habiles dépêches de Talleyrand, amène en 1798 la rupture de la Turquie avec la France. Le détail des événements conté par M. Deherain est vraiment pathétique. Le grand vizir et le grand mufti s'opposaient à déclarer la guerre aux Français et le grand vizir risquait ainsi sa [illegible].

Les intrigues des Russes et des Anglais, le mouvement de l'opinion publique l'emportent. Le peuple manifeste violemment en allumant des incendies et en [illegible] de [illegible]. « La Mecque est prise ; elle est tombée au pouvoir des infidèles. » Le grand vizir et le grand mufti sont destitués et déportés. Le 2 septembre 1798, Ruffin est arrêté et enfermé au château des Sept-Tours où il séjournera pendant trois ans. Tous les Français demeurant dans l'Empire ottoman sont appréhendés et jetés en prison (1), soit 42 fonctionnaires et 1 800 particuliers. Pendant ce temps, l'ambassadeur de Turquie à Paris était laissé libre.

La libération vint lorsque l'armée d'Orient eut évacué l'Égypte. Ruffin, nommé chargé d'affaires, reprit toute son autorité passée. Il mit son zèle à réparer les maux de la guerre, à rapatrier les prisonniers français et à obtenir la restitution des immeubles séquestrés.

R. D.

PÉRIODIQUES

B. Hrozny. — **Die Laender Churri und Mitanni und die aeltesten Inder.** *Archiv Orientalny*, I, p. 91 et 252). **L'invasion des Indo-Européens en Asie Mineure vers 2000 av. J. C.**, *ibid.*, I, p. 273. — **Hethiter und Griechen**, *ibid.*, p. 323.

Pour le savant orientaliste le Mitanni avec sa capitale Washshuggani, actuellement Ras el-'Ain où naît le Khabour,

(1) Dans les *Mélanges d'Archéologie anatolienne* (p. 8-10) qu'il vient de publier le P. de Jerphanion signale, à Amasia, un tombeau ancien creusé dans le roc qui s'appelle encore « le tombeau des Français » parce qu'on y enferma au début du XIXe siècle, les prisonniers de guerre. Le P. de Jerphanion a relevé les noms suivants : Copin, Peyre, Millia, Brou, avec la date de 1801.

correspond à la Mygdonie. D'autre part, le Khurri correspond à l'Osrhoène et la capitale khurrite Urfa. Churri et Mitanni constituant le pays de Hanigalbat des Assyro-Babyloniens.

Les habitants de cette région se divisaient en deux populations d'origine différente : une autochtone, non indo-européenne, dont la langue est dite khurrite ; l'autre indo-européenne, plus exactement indienne. M. Hrozny incline à penser que le terme de Mitanni n'est pas géographique à proprement parler, mais qu'il est originairement ethnique.

Nous avons déjà résumé (*Syria*, V, p. 309) les conclusions tirées par M. Hrozny d'un très important texte hittite relatif à Anittash de Kushshara.

Son étude sur les Hittites et les Grecs a pour objet de fixer la situation du pays d'Akhkhiyava. Les précisions nouvelles apportées par le savant orientaliste sont, d'abord, une série d'identifications de localités et ensuite, avec une part plus grande de conjectures, l'identification d'Akhkhiyava des textes hittites avec l'île de Rhodes.

R. D.

Natan Valmin. — **Inscriptions de la Messénie** (*Bulletin de la Société royale des Lettres de Lund*, 1928-1929, IV). Un fasc. de 68 pages avec pl. Lund, Gleerup, 1929.

Cet opuscule nous révèle un fait intéressant. On savait par Pausanias (IV, 31, 2) que la ville de Thouria, en Messénie, possédait un temple de la déesse syrienne ; mais on ne pouvait se douter de son importance. M. Valmin a découvert et publié deux décrets de cette cité, qui furent placés dans le temple de la Déesse syrienne de cette ville. Le premier texte, qui remonte à la première moitié du IIe siècle avant notre ère, est relatif à un procès de frontière entre Thouria et Megalopolis que les gens de Patrae étaient appelés à juger : « Et si nous gagnons le procès, qu'il inscrive dans le temple de la Déesse syrienne, sur une stèle de pierre, les noms de tous les *synédroi* avec leurs patronymiques et de même les noms de ceux qui sont allés à Patrae, et qu'il ajoute en dessous le nom du prêtre d'Athéna et le décret. »

Notons qu'il ne s'agit pas d'un culte forain tel qu'il est rapporté précisément d'après un auteur de cette région grecque, Lucius de Patrae (1), ni du culte particulier à une communauté syrienne, mais d'un sanctuaire bien établi, vénéré par la population grecque. Pausanias assure que le temple de la Déesse syrienne était situé sur l'acropole de Thouria, tandis que la pierre assez lourde, portant le décret, a été découverte dans la ville basse à 1 m. 50 de profondeur. S'il y a eu déplacement, ce fut assez anciennement déjà. Cette hypothèse ne pourra être écartée qu'après qu'on aura entrepris des fouilles [illegible] et encore il faut donc attendre avant de suspecter le renseignement de Pausanias.

Le second décret, gravé sur la même pierre au siècle, ou un siècle et demi plus tard, est plus intéressant encore. Il stipule en l'honneur de Damocharis, fils de Timoxénos, de Sparte, auquel on accorde le droit de cité et de nombreux privilèges : « Et attendu qu'en honneur du culte de la Déesse syrienne et de notre ville, il

(1) Lucius, *Lucius*, 33.

promet de fournir pendant toute sa vie l'huile pour les mystères, que les éphores, collègues de Ménestratos, consacrent son image peinte dans le temple de la Déesse syrienne et gravée [illegible] sur une stèle en pierre qu'ils placeront devant le temple de la Déesse syrienne. » Les citoyens de Thourii décidèrent encore de lui accorder « la prodrie pendant les mystères et la proédrie avec nos bienfaiteurs ».

M. Valmin se demande quels sont ces mystères et, après avoir envisagé diverses hypothèses, n'hésite pas à conclure qu'il s'agit des mystères de la Déesse syrienne. Il a certainement raison, bien qu'il suive à tort les hellénistes qui voient dans le traité *de Dea Syra* une description ironique et peu exacte. Nous ne voudrions pas pousser l'hypothèse trop loin en expliquant la ferveur témoignée à la Déesse syrienne comme la cause des dispositions du Spartiate Démocharis qui se répandait en boulés, allant jusqu'à plaider en faveur des meurtriers — lecture de M. Robert. En tout cas, le culte syrien n'était pas incompatible avec les qualités morales qu'on lui dénie trop souvent, les savants avertis l'ont déjà démêlé [1]. L'exemple fourni par M. Valmin vient à l'appui d'autres renseignements, de Cécaces de Délos, révolte de Sicile en 131 av. J.-C., pour montrer combien était profond, dans les milieux grecs du deuxième siècle avant notre ère, le prestige de la Déesse syrienne et de son culte.

R. D.

[1] Ainsi, Cumont, *Les religions orientales*², p. 155 : « On a peine à croire que le corps sacerdotal de la déesse d'Hiérapolis n'ait été qu'un ramassis de charlatans et de maraudeurs. »

S. Reinach. — **Venus lugens** extr. du n° 24 d'*Orthuse*, 1929.

Le savant archéologue explique un relief du Musée de Beyrouth comme l'image de la célèbre déesse décrite par Macrobe et que M. Hill a identifiée sur des monnaies impériales d'Arca-Cesarea. A côté du buste de la déesse se dressaient, sous un aspect momiforme, Ptah-Sokar-Osiris, autrement dit Osiris, tenant le sceptre contre sa poitrine. Si la première figure est déjà difficile à saisir, celle-ci nous échappe complètement. A cette occasion est reprise la question de Nesepteitis, déesse ou mortelle ?

R. D.

Jean Lassus. — **Quelques représentations du Passage de la mer Rouge.** (Extr. de *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'École Française de Rome, t. XLVI, 1929.)

La vogue de cette représentation tient à ce qu'elle symbolisait le salut de qui se confie en Dieu, plus qu'elle ne préfigurait le baptême.

Des sarcophages du IVe siècle offrent ce motif et aussi des miniatures de manuscrits byzantins. Wilpert avait déjà rapproché les uns et les autres. M. Lassus y incline à son tour sans cacher les difficultés. Il est assez curieux, par exemple, que les miniatures, plus récentes que les sarcophages, conservent cependant mieux le langage de la symbolique antique classique.

Nous ne possédons pas assez de documents pour établir de façon certaine l'origine du sujet. M. Lassus pense que les sculpteurs de sarcophages se sont ins-

pirés, soit de quelque mosaïque, soit de quelque bible illustrée venue d'Orient.

Archiv Orientalni. *Journal of the Czechoslovak oriental Institute*, Prague, edited by B. Hrozny in cooperation with J. Bakos, J. Dobias, A. Grohmann, V. Lesny, F. Lexa, A. Musil, O. Pertold, J. Rypka, O. Stein, F. Tauer, M. Winternitz. Tome I, n° 1 (mars 1929). Prague, Orientalni Ustav, et Paris, P. Geuthner.

Le développement pris par les études orientales dans les universités de Prague a déterminé la publication de ce nouveau périodique qui paraîtra trois fois par an. Signalons, comme intéressant particulièrement nos études, dans ce premier fascicule : A. Musil, *Personal qualities according to the Rivala Bedouins*; F. Lexa, *L'analyse littéraire de l'enseignement d'Amenemopet*; B. Hrozny, *Naram-Sin et ses ennemis d'après un texte hittite*. Dans ce dernier article il s'agit d'un texte en vieux hittite (1re moitié du IIe millénaire) rapportant les exploits du grand roi d'Akkad contre une coalition de 17 rois. Une légende néo-assyrienne concernant Naram-Sin avait utilisé les mêmes événements. Alors que ce dernier texte est manifestement légendaire, le texte hittite donne « l'impression d'un rapport vraiment historique ».

L'étude que le savant assyriologue fait des noms des ennemis de Naram-Sin, cités dans le texte hittite, est fort importante. Il explique le *ma* des noms propres du type d'*Abi-ma-el* (*Gen.*, X, 28) comme une particule d'emphase « mon père (avec emphase) est El » (ici est mentionné le plus ancien roi hittite connu : « Pamba, roi de la ville de Hatti ».

M. Hrozny repousse complètement la thèse que M. Bauer a développée dans son ouvrage *Die Ostkanaanäer* et il place toujours Amurru dans l'ouest. Dans « Huvâruvas, roi du pays de la ville d'Amurri », il reconnaît un nom hittite ou plutôt un nom lûite. Les Lûites, population indo-européenne comme les Hittites, auraient précédé ces derniers en Asie Mineure. « Il n'est donc pas tout à fait impossible qu'un roi lûyo-hittite ait régné en Syrie dans le XXVe siècle av. J.-C., mais c'est pour cette époque — en tout cas un peu surprenant. » Ce n'est pas le seul nom qu'on s'inquiète de ne pas trouver à sa place. La même question se pose pour les noms amorrhéens qu'on rencontre à l'est de l'Assyrie et sur le haut Tigre. On peut se demander s'ils sont authentiques et s'ils n'ont pas été introduits à cette place lors de la dernière rédaction du texte au temps de Hammurabi.

R. D.

Africa Italiana. *Rivista di storia et d'arte a cura del Ministero delle Colonie*. Tome II, n° 2; anno VII (mars 1929). Bergame, Instituto italiano d'arti grafiche.

Les belles fouilles que les Italiens poursuivent en Tripolitaine continuent à être bien exposées dans le périodique que nous annonçons. Après quelques monuments décrits par M. Luigi Pernier, M. Renato Bartoccini décrit les fouilles et découvertes poursuivies en Tripolitaine dans les années 1926-1927, notamment la basilique du VIe siècle d'Asabaa, de fines mosaïques à Gurgi, trois tombes punico-romaines. Enfin, M. Gaspare Oliverio expose la campagne de fouilles à Cyrène, en

l'été 1927, avec une abondante illustration (65 vues) et un plan donnant le relevé des ruines à la date de septembre 1927.

Revue des arts asiatiques. — Nouvelle série. Paris, éditions Van Oest, 1929-1930.

La *Revue des arts asiatiques* avait été fondée en 1924, et paraissait sous la rubrique des « Annales du Musée Guimet ». C'est assez dire que sous la direction d'Émile Senart, et surtout de Pelliot, son champ d'études était surtout l'Asie bouddhique. Mais bien souvent elle ne s'est pas refusée à publier d'attachantes études sur les arts de l'Asie occidentale ancienne.

Elle est reprise aujourd'hui par la Librairie Van Oest, à sa dernière livraison publiée en fin de 1928. La nouvelle série portera donc le millésime 1929-1930, avec cette amélioration qu'elle comportera de 12 à 18 planches hors texte en héliotypie, par livraison, au lieu des reproductions en simili-gravure des anciennes années.

G. M.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Fouilles dans la vallée du Jourdain. Le P. Alexis Mallon, de l'Institut biblique pontifical, assisté de M. René Neuville, chancelier du Consulat de France à Jérusalem, a conduit, en décembre 1929, des fouilles en Transjordanie, dans la partie orientale du Ghôr, à peu près au milieu de la plaine qui s'étend de Wâdi Nimrîn à la mer Morte, au point dit Teleilât Ghassoûl. Cette ruine avait déjà été signalée par le P. Mallon dans *Biblica*, X (1929), page 217. Voici les renseignements que nous fait tenir le savant explorateur :

« Nous avons trouvé à Teleilât Ghassoûl les vestiges d'une civilisation très ancienne, plus ancienne, semble-t-il, que toutes les civilisations historiques connues jusqu'ici en Palestine et qui doit donc se placer dans le troisième millénaire, avant J.-C. L'étude détaillée n'est pas encore achevée, mais déjà nous y distinguons plusieurs traits de ressemblance avec la culture proto-élamite.

« La ruine est très plate et se confond avec la plaine où elle est enterrée. La ville était très étendue, environ 500 m. sur 250 m. Nous avons mis au jour des fondations de maisons en pierre et de gros murs en brique. Cette civilisation possédait un outillage en os, un outillage lithique riche et varié comprenant un grand nombre de ciseaux polis, des objets de parure en os et en nacre, des figurines de quadrupèdes, une [illegible] sions, allant d'un tout petit calice jusqu'au récipient monumental de type pithos. Nous avons recueilli aussi deux figurines de femme très stylisées, l'une en pierre, l'autre en argile. Je signale, enfin, un cachet conique donnant une empreinte de huit points. »

Déchiffrement par M. Hans Bauer des textes de Ras Shamra. — On sait par l'article publié ici même par M. Virolleaud (*Syria*, X, p. 304) que MM. Schaeffer et Chenet ont découvert, le 14 mai 1929 et jours suivants, environ quarante-huit textes ou fragments en écriture cunéiforme et alphabétique. M. Virolleaud inclinait à y reconnaître une langue sémitique.

M. le professeur H. Bauer, de l'Université de Halle, que ses travaux épigraphi-

ques ont déjà mis en évidence, y a rapidement démêlé du phénicien. Après avoir deviné, grâce à la séparation des mots fournie par cette écriture, les termes *bn* (fils, *bʾt* (baʿal) et *mlk*, *melek*, roi), il a reconnu le vocable *ʿstrt* (ʿAshtarti), puis *khnm* (*kohanim*, prêtres). Remarquant l'une suite de paragraphes débutant toujours par le même mot, il a supposé en restant dans le champ de ses hypothèses précédentes *ʾmr* (*ʾemor*, dis). Il a ainsi gagné de proche en proche pour arriver, à la date du 18 mai dernier, à se rendre maître d'une vingtaine de textes.

Que des influences araméennes se fassent jour, il n'y a à cela rien de surprenant si on accepte pour ces textes la date du XIIIe siècle que nous avons proposée. Ainsi à côté de *khn*, « prêtre », on trouve aussi *knr*. Mais *bʿlm* « les maîtres » nous place sur le terrain phénicien. Dans ce dialecte du nord, le vocabulaire paraît assez différent de celui de Byblos et de Sidon.

Une vérification est fournie par les inscriptions gravées sur les haches de bronze provenant du palais de Ras Shamra. Dans les textes de ce genre, composés de deux termes, M. Virolleaud avait conjecturé que le premier signifiait « hache » et le second représentait un nom propre qu'on retrouvait d'ailleurs sur les tablettes. L'application de son système a fourni à M. Bauer le terme *grzn* (*garzen*, hache). On félicitera le savant professeur à l'Université de Halle de sa brillante découverte.

Ce n'est pas le lieu d'en tirer toutes les conséquences. Signalons cependant qu'elle confirme nettement l'hypothèse que nous avions émise, à savoir que l'écriture cunéiforme alphabétique de Ras Shamra avait été combinée à l'imitation de l'alphabet phénicien proprement dit, dans l'intention de conserver la tablette d'argile comme matériel d'écriture. « L'écriture de Ras Shamra, pouvons-nous répéter, est un bel exemple de création de toutes pièces, comme nous croyons que fut l'alphabet phénicien archaïque, d'un système graphique de caractères (1). »

D'autre part, il faut envisager que les diverses occupations, par les Mitanniens d'abord, puis par les Égéens, de ce débouché commercial de premier ordre, représentent des réactions au sens inverse qui se sont exercées sur un fond de population syro-phénicienne. Il est à présumer que les Égéens s'installèrent à Ras Shamra lors du recul de la puissance du Mitanni devant la poussée des Hittites, au début du XVIe siècle.

Nous sommes en présence, semble-t-il, de la langue de cette Phénicie du nord, englobée jadis dans l'Amurru, devenue ensuite le royaume ougaritique, et qui s'est reconstituée de nos jours, exactement dans les mêmes limites, sous le nom d'État des Alaouites. C'est le tuteur passé de cet État que nous restituent les fouilles fructueuses de Ras Shamra.

En même temps, nous avons pu annoncer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 23 mai 1930, que MM. Schaeffer et Chenet avaient, cette année encore, mis la main sur de nouveaux textes. Parmi ces derniers, M. Emil Forrer, qui a pris la direction des fouilles américaines à Chypre, a identifié trois grandes tablettes dont l'une, la première du genre, est un vocabulaire bilingue sumério-mitannien, la seconde un lexique de synonymes babyloniens et

(1) *Syria*, X, p. 208, note 3.

la troisième une liste de noms sumériens

[illegible]

Juifs du Liban à Rome [illegible] J. Frey, qui s'est consacré à l'[illegible] catacombes juives de Rome (cf. *Rivista di Archeologia Cristiana*, V, nnm. 3-4), a communiqué [illegible] séance de l'Académie d'archéologie, le texte d'une épitaphe inédite, portant le symbole du chandelier à sept branches, qui est celle d'une certaine Alexandra, fille d'Alexandros, [illegible]. Le P. Frey a rappelé qu'*Arca Caesarea* Tell Arqa au N.-O. de Tripoli, était le lieu de naissance d'Alexandre-Sévère, qui avait témoigné aux Juifs une faveur constante, et il a expliqué ainsi la fondation à Rome d'une synagogue des gens d'Arca, accourus dans la capitale où ils jouissaient de la protection et des bienfaits de leur impérial compatriote.

[illegible]

Deux textes puniques de Carthage. M. Icard a communiqué à la commission de l'Afrique du Nord deux textes puniques intéressants (voir *Bulletin du Comité des travaux historiques*, séance du 11 juin 1924).

Le premier est un fragment compre-

nant la fin d'une ligne [illegible] et

[illegible] rien à tirer et la fin d'une seconde

[illegible] 50 ב הא יכין שלך שה ...

lui et maintenant il a payé de bassin cinquante sicles

Il s'agit vraisemblablement du bassin d'un temple, comme la tradition s'en est [illegible] dans les mosquées.

Le verbe *shillek* apparaît ici pour la première fois avec le sens de payer qu'il a eu arabe maghrébin, et cela vient heureusement compléter l'explication de Clermont-Ganneau qui avait reconnu, dans ses noms théophores du type Ba'alshillek, l'autre acception de ce verbe « sauver, de-

Le second texte carthaginois est funéraire. Il est complet et se lit assez aisément

[illegible]

« Tombeau du célèbre 'Abdmelqart, fils de Mutan, fils d'Arrouba'al, fils de Hallesha'al, fils d'Abdba'al, le rab. »

M. Icard a bien vu que l'épithète *azrel* visait le défunt. On avait rencontré ce [illegible] à Astarté qualifiée de *amm* [illegible] « la glorieuse mère », à Citium CIS, I, 131, ailleurs (CIS, I, 255 « la [illegible] Astarté.

Au pluriel, le vocable אזרם qualifie également une divinité dans *Hadrumète*, 9, et il était connu déjà par un passage de l'inscription d'Eshmounazar, qualifié de « ligne 3 : בן בכך יכם אזרם, passage resté incompris parce qu'on n'a pas vu que, dans les deux rappels de filiation

Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, I, p. 165

à la ligne 3 [illegible] d'abord le père, puis la mère. Celle-ci est nettement citée sous le terme de [illegible] il faut reconnaître le père dans le *m[illegible]h yamim azirim* à comprendre [illegible] les Antiquités, à qui le Haut [illegible] M. Ponsot, et l'État de Syrie ont ouvert d'importants crédits, a poussé activement les travaux qu'il avait envisagés lors de la mission du printemps 1929.

Temple de Bel à Palmyre. — Dégagement de l'a[illegible] nord-ouest du péribole à la date du 3 février 1930.

tient des jours glorieux ». On ne saurait affirmer si l'épithète n'est appliquée aux humains que lorsqu'ils sont [illegible]. Le nouveau texte de Car[illegible] rable à cette hypothèse.

R. D.

L'aménagement des ruines de Palmyre. — M. H. Seyrig, directeur du Service des Antiquités, à qui le Haut [illegible] M. Ponsot, et l'État de Syrie ont ouvert d'importants crédits, a poussé activement les travaux qu'il avait envisagés lors de la mission du printemps 1929.

Une question qui paraissait très difficile à résoudre, il y a encore peu de mois, celle de l'évacuation de l'enceinte du temple de Bel, a été mise en train après que M. Vitalis, ingénieur spécialisé dans les questions d'irrigation, eut résolu avec [illegible] le problème de l'adduction d'eau. M. Vitalis a reconnu et remis en service les [illegible] *oggara* et Palmyre a aujour-

d'hui de l'eau en abondance. Avec la sécurité que l'occupation française a apportée à Palmyre, les habitants ont compris l'intérêt qu'ils avaient à quitter l'abri que leur fournissaient les murailles de l'enceinte

[illegible] du Bel à Palmyre. — [illegible] du péribole à la date du 6 mars 1930.

du temple de Bel et à [illegible] proximité de l'eau, sur la route de Palmyre à Deir ez-Zor, en contre-bas des ruines.

Dès lors, M. Sevrig a pu entreprendre le déblaiement de la cour du temple. Ce travail a été surveillé, au début de 1930, alternativement par M. [illegible] et par M. Cantineau, puis par M. Ploix de Rotroue, M. Amy. Une photographie prise d'avion par le P. Poidebard et communiquée à l'Académie des inscriptions dans sa séance du 21 mars 1930, montrait que les propylées étaient complètement dégagés. Les deux vues ci-jointes, prises de [illegible] montrent les progrès du dégagement de la colonnade au 3 février et au 6 mars 1930. On espère que le dégagement sera achevé au début de l'an prochain.

M. Sevrig signale que, dans le temple et sur l'emplacement du nouveau village, on a reconnu une ancienne nécropole; de nombreux textes sont apparus, fournissant d'intéressantes indications, en parti-

culier la mention de corps de troupe. Les textes grecs et latins seront bientôt communiqués à l'Académie par M. Seyrig et les textes palmyréniens par M. Cantineau.

Inscriptions de Djérash. — Le P. Mouterde, chancelier de la Faculté de droit de Beyrouth, nous envoie la note suivante :

M. A. H. M. Jones publie avec beaucoup de soin dans le *Journal of Roman Studies*, XVIII, 1928, pp. 142-178, un lot important d'inscriptions provenant de Gerasa. Quelques lectures peuvent être améliorées.

1. M. Aurelius Dom[nos ?], *praeses* d'Arabie après 243.

Inscr. n° 10, fig. 32, pp. 151 sq. : *M(arco) Aurelio, Dom[no] provinciae Arabiae M(arcus) Aurelius Flavius Rufus (centurio) legionis) III Cyrenaicae Aquilanae et Capitolinus, equites romani, [f]ratrum) (numerarii)*. Hommage du *consilium* de la province à [...] d'ailleurs inconnu.

La formule, où l'assemblée provinciale ne se nommerait pas, surprend ; pourquoi ensuite deux dédicants ? Du moins, à la ligne 2, la copie porte-t-elle au moins d'une lettre après *Arabiae*. A la fin de la ligne 3, l'avant-dernière lettre est un Γ et *Gallicae* est plus probable que *Cyrenaicae*. [illegible] extrême ; le premier dédicant peut avoir quelque lien avec Gerasa ou avec le gouverneur, tout en servant dans une autre légion que celle de la province. Le titre donné à M. Aurel. Dom[nos ?] ne peut être que *praes(es)* ou *pro(curator)*, la dernière fonction étant moins probable au IIIe siècle. On lirait donc : *M. Aurel. Domno* ou *Dom[itio] praesidi* (?) | *provinciae Arabiae M. Aur[elius] Rufus centurio leg. III Gallicae* (?) | *et Capitolinus, equites romani, [f]ratres* [illegible].

Le titre de *praeses* nous reporte à Gallien (253-268), ou aux temps postérieurs. Les données manquent pour décider si le nouveau gouverneur est identique ou non à Domnus Aulonitanus, *praeses* entre 284 et 292 (Brünnow et Domaszewski, *Die Prov. Arabia*, II, pp. 250, 13 *b*, inscr. de Djerash ; III, p. 294).

2. Ναταναρας

Inscr. n° 43, fig. 58, p. 173 : Ὑπερ τῆ[ς τῶν Σεβαστῶν] | σωτηρίας Ναταν[αρ]ας Σαμα[ρ]ε[ὺς] [τὸν] ἀπὸ [βά]θρων τὸν λιθί[νων σὺν] | [τοῖς τέκ]νοις [ἔθηκεν]. Aux lig. 2-3, le professeur Littmann suggère Να[θαναήλ]ας et Να[θ]αναχ. Cf. Ναταναηλ ou Ναταρηλ.

M. Iss. a lu du de la première ligne, ΣΕ se fiant sur la reproduction, et en ce texte plein de ligatures l'abréviation courante Σεβ est vraisemblable, la lacune à droite se réduisant donc à deux lettres, les restes [illegible] au-dessus avec et sous tombent, au contraire, hors [illegible] de Dousarès se substitue Να[τ]αρ[ας]. Les dérivés de la même racine *NTR*, « Dieu a protégé », abondent (Cl. Ganneau, *RAO*, II, pp. 60-67 ; *Syria-Princeton*, III, A, 287) ; Ναταρας est le nom d'un Galiléen dans Josèphe, *Bel Jud.*, III, 7, 21, Niese p. 305.

Le même nom reparaît sur l'inscr. n° 31, fig. 63 et pl. XVI, 31, p. 176. ΧΑΙΡΕΑΑ | ΕΝΑΤΕΙΡΑ ne donne pas γαῖρε Ἀλ[ο]ε ἐνατειρα — ce dernier mot étant traduit « belle-sœur » et sans doute rattaché au thème de l'homérique ἐνάτερες, mais γαῖρε Ἀλ[ο]ρ[α]ε Ναταεῦ ou Ἀλ[ο]ρ[α]ε Ναταρα, suivant que le second mot est nom propre (cf. *Mél. de la Fac. or.*, III, 2, 1909, p. 549) ou épithète, appliqué au défunt.

3. Constructions sous Fl. Anastase, *dux* et gouverneur d'Arabie.

Le n° 37, fig. 52, pp. 170 sqq., est à rapprocher d'une inscription provenant de Djerash et conservée à l'Institut français de Damas. L'interprétation que j'en ai proposée de ce texte (*Syria*, VI, 1925, p. 224 sqq., n° 6, pl. XXVII, 3) doit être rectifiée : le ὑποστηρικτής mentionné est simplement le vicaire (résidant à Gérasa) du gouverneur d'Arabie, dont le siège était Bostra. La comparaison des deux documents élimine aussi quelques restitutions tentées par M. A. H. M. Jones ; à la fig. 1, le nom du mois doit appartenir au calendrier romain et être plus bref que l'opinion. La date, enfin, peut être déterminée. Les deux textes, mentionnant un même bienfaiteur, Sergios, et des magistrats de mêmes titres, sont contemporains. Or, l'inscription de Damas est datée de 543 ; celle de Djerash de la IIe indiction et du second gouvernorat de Fl. Anastasa ; ce personnage étant qualifié de *dux Arabiae* (sans doute pour la première fois) par un document de 529 (*Syria-Princeton*, III, A, n° 68, pp. 22 sq.), la IIe indiction la plus proche de 533 que nous retiendrons sera celle de 537 et non celle de 522 ; c'est à mai 537, soit 509 de l'ère de Gérasa, qu'on attribuera le nouveau texte.

[Ἐπὶ δὲ τοῦ ... Ἀγαθοπόδου τοῦ ... τοῦ λαμπρο-
τάτου ...
... καὶ Θεοδώρας, καὶ ἀρχόντων ...
... καὶ Φλ. ... Σ...
... ἀπὸ ὑπάτων ... μετὰ τὴν ... καὶ ...
...
... ἐγένετο ... ἔτους ... καὶ ...
...
[τ]οῦ) παν(λα)μπρ(οτάτου) Σεργίου, τῆ
... Μ..., ἔτους ..., ... καὶ ...

6. Διὰ τῶν στρατηγιῶν (n° 33, p. 167).

L'expression à la fin d'une dédicace à Constance I, César (293 à 305), laisse l'éditeur en suspens ; faut-il comprendre « les anciens soldats des cohortes prétoriennes » (en forgeant le mot στρατήγιοι, ou « ceux qui viennent des *praetoria* », ou encore « on the analogy of τῶν στρατευσαμένων, those who have served a certain number of στρατηγίαι (if that were conceivable) » ?

Le dernier sens, « ceux qui ont rempli des charges prétoriennes », est sans doute inadmissible ; cf. ἐπαρχικὸς ἀπὸ στρατηγῶν *Hellenica*, IV, 1938, p. 28 ; ἀπὸ στρατηγῶν μεγάλων *Ibid.*, 1944, p. 74 ; Mélanges Mgr. Mercati, p. 148 ; ἀπὸ στρατηγῶν ἐπαρχικῶν, n° 18, p. 11 ; « préteur » est usuel ; l'éditeur note avec raison que le titre est nouveau à Djerash, c'est donc qu'il y a sa valeur romaine et répond à *praetor*.

Beyrouth, 8 février 1930.

René Mouterde, S. J.

Un trone consacré à Atargatis

M. Franz Cumont a communiqué à l'Académie des Inscriptions (séance du 3 janvier 1930) un très curieux monument entré au Cabinet des médailles [illegible] Il s'agit du couvercle d'un trone à offrandes comme l'indique le texte qui y est gravé et dont voici la traduction : « A (notre) Dame (κυρία) Atargatis, sur son ordre, Julc, Lucérien, cavalier de la 4e légion scythique, Optatus, Proclus, Gaïus, Marc, Crispine, a [illegible] ». De la mention de la quatrième légion scythique, qui séjourna en Syrie depuis le milieu du premier siècle après J.-C., M. Cumont déduit que ce couvercle provient de Syrie.

Chemin faisant, M. Cumont signale une heureuse correction de M. A. M. Harmon à Lucrèce, *de Dea Syra*, 29, où il

[illegible] et comprendre qu'on déposait dans un [illegible] [illegible] School of Archaeology de Jérusalem de [illegible] des familles dans les églises

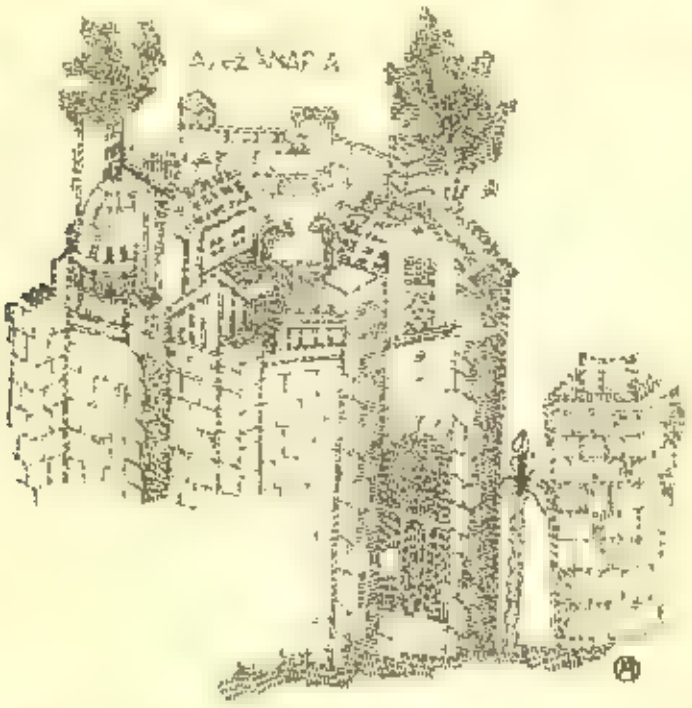

Mosaïque de Djérash, figurant Alexandrie

[illegible] usait comme monnaie.

[illegible] de Djérash, l'ancienne Gérasa de Transjordanie, a découvert tout un

Mosaïque de Djérash. Tombeau

Mosaïques de Gérasa. — M. Crowfoot, chargé par la Yale University et la Brilot de mosaïques du VIe siècle figurant des villes égyptiennes

Les portes des villes sont gardées, notamment celles de Memphis, par de [illegible] carrées ; les maisons, ou du moins les grands edifices, sont couverts de toits à deux pentes, les coupoles surhaussées sont d'emploi général.

Nous reproduisons d'après l'*Illustrated London News* du 23 novembre [illegible] vue d'Alexandrie trouvée dans une eglise dediée en 531 à saint Jean Baptiste. La construction figurée, à droite, sous la forme d'une grande tour carrée [illegible] d'un intérêt particulier, car c'est le fameux Pharos.

Dans la même eglise un edicule [illegible] que nous reproduisons également peut figurer un tombeau. Les fenêtres portent des rideaux noués en leur milieu ; sous la voûte de la porte — probablement de [illegible] — est suspendue une lampe. On remarquera le lanterneau qui couvre cette construction. R. D.

Inscriptions grecques mentionnant des artisans de la Béryte byzantine. — [illegible] ce titre, le R. P. Mouterde a communiqué à l'Académie des Inscriptions (*Comptes rendus*, 1929, p. 97) des textes sortis récemment des travaux d'aménagement de Beyrouth.

Un texte [illegible] une femme du nom de Metaxia comme calligraphe, c'est-à-dire pratiquant l'art de l'enluminure.

Un autre mentionne [illegible], *speculararius*. Quel était le métier de [illegible], se demande le P. Mouterde : ouvrier en mica, vitrier ou miroitier ? [illegible]

[illegible]

XVIIIe Congrès international des orientalistes. — Le Secrétariat du Musée ethnographique, Rapenburg 67/69, Leiden, Pays-Bas, nous adresse la communication suivante : « En vertu de la décision prise le 1er septembre 1928 à la dernière réunion du XVIIe Congrès international des orientalistes à Oxford, le XVIIIe Congrès doit se réunir aux Pays-Bas.

Un comité s'est formé dans la ville universitaire de Leiden pour organiser la préparation du prochain congrès. Ce comité a décidé provisoirement que le XVIIIe Congrès se réunira à Leiden (lieu de réunion du VIe congrès en 1883), dans la semaine du 7 au 12 septembre 1931.

« Le comité adresse cette première communication aux orientalistes et aux sociétés orientalistes, en les priant de lui accorder leur collaboration pour que le Congrès soit assuré d'[illegible] complète. Nous espérons qu'on voudra [illegible] au contenu de la présente [illegible] tion une publicité aussi grande que possible.

« Le comité se propose de faire paraître dans quelques mois une seconde communication, accompagnée de l'invitation définitive pour le Congrès.

« Leiden, avril 1930.

« J. H. Kramers, secrétaire. »

Le Gérant : [illegible] GEUTHNER.

ARGENTERIES SYRIENNES

PAR

CHARLES DIEHL

Dans plusieurs des trésors d'argenterie syrienne découverts en ces dernières années, se trouvent des cuillers ou baptistères. C'est à cette catégorie de monuments qu'appartiennent sans doute les objets que nous publions ici.

Ces cuillers d'argent sont de provenance syrienne, bien qu'on ne puisse préciser l'endroit où elles ont été trouvées. Sept d'entre elles sont de forme identique. La huitième est un peu différente. Dans cette dernière (fig. 1

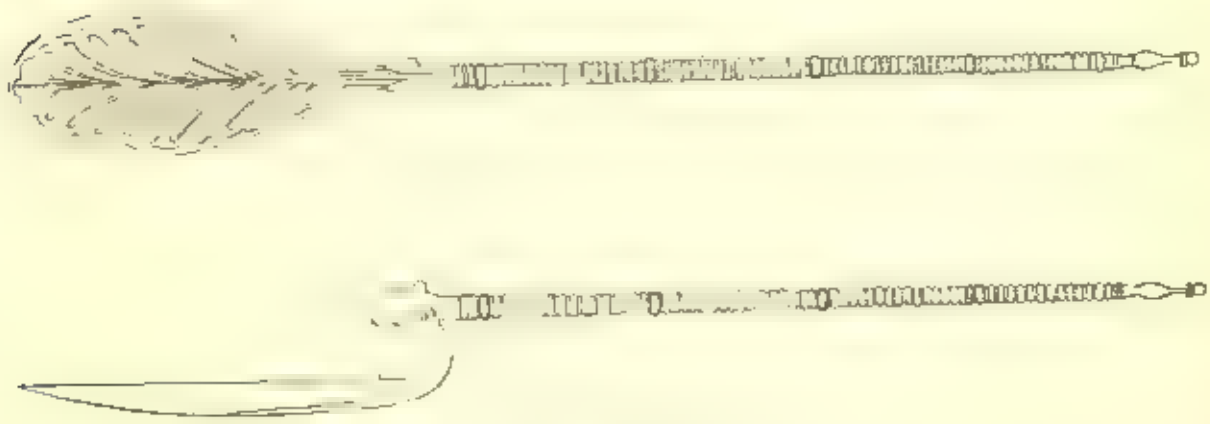

Fig. 1.

le manche, qui devient une succession de petits anneaux, se termine vers la spatule par une tête d'animal assez sommairement modelée, au dessous de laquelle un petit disque rattache la tige à la spatule. Sur la face extérieure de cette dernière est gravée une palmette s'épanouissant sur une tige cen-

[1] Dalton, *A byzantine silver treasure*, *Archaeologia*, LVII, 1, p. 169-174 (Kertch), *A guide to the early christian and byzantine antiquities*, p. 72, et *Byzantine art and archaeology*, p. 567 (Lampsaque). Diehl, *Un nouveau trésor d'argenterie syrienne* (*Syria*, 1925, p. 110-111).

[illegible] rappelle [illegible] plus [illegible] cuillers de Kerynia [illegible] Aucune inscription n'est placée sur cet objet qui apparaît ainsi comme une cuiller assez élégante, mais sans intérêt particulier.

Il n'en est pas de même des sept autres (fig. 2). Ici le manche se termine, du côté de la spatule, par une tige hexagonale, qui s'achève par une tête de [illegible] Au-dessous, rattachant le manche à la spatule, un petit disque porte [illegible] (voir fig. 3) dont la lettre centrale Δ est gravée en creux assez profondément, tandis que les autres lettres sont incrustées en nielles. Il semble que ce monogramme [illegible] Δ [illegible] nom fréquent en Syrie [illegible] il est probable d'après la place

[illegible]

qu'il occupe, qu'il désigne comme dans les autres cuillers de cette sorte le nom de la personne [illegible] La spatule ne porte aucun ornement. Mais sur la partie hexagonale de la tige, des inscriptions sont gravées, dont les trois lignes occupent trois faces de la tige hexagonale et qui sont ainsi conçues (fig. 3)

ΤΟΥΑΓΙΟΥ
+ ЄΥΛΟΓΙΑ
ΠΑΥΛΟΥ

la même inscription se répétant sur les autres cuillers avec le nom d'un saint différent. Les sept apôtres [illegible] Pierre, Paul, Matthieu, Marc, Luc, Thomas [illegible] probablement — [illegible] n'est pas absolument certaine — Philippe. Il est probable que la collection se complétait par cinq autres cuillers portant les noms des cinq autres apôtres : André, Barthélémy, Jacques, Jean et Simon [3].

[1] Dalton, *Byz. art and archæology*, p. 573 et fig. 448 ; *Archæologia*, *loc. cit.*, p. [illegible]

[2] Dalton, *A guide*, p. 72, 76 ; [illegible], *loc. cit.*, 111-112.

[3] Ce n'est point la liste des apôtres telle

Ce sont ces inscriptions qui constituent évidemment l'unité et principal des cuillers que nous étudions. C'est la première fois, en effet, qu'on trouve sur de tels objets des mentions de cette sorte, mais il est assez malaisé d'en expliquer la signification.

* * *

Le mot [illegible] a [illegible] sait des sens assez divers. Lorsque, comme dans le cas qui nous occupe, il est inscrit sur quelque objet et accompagné d'un nom

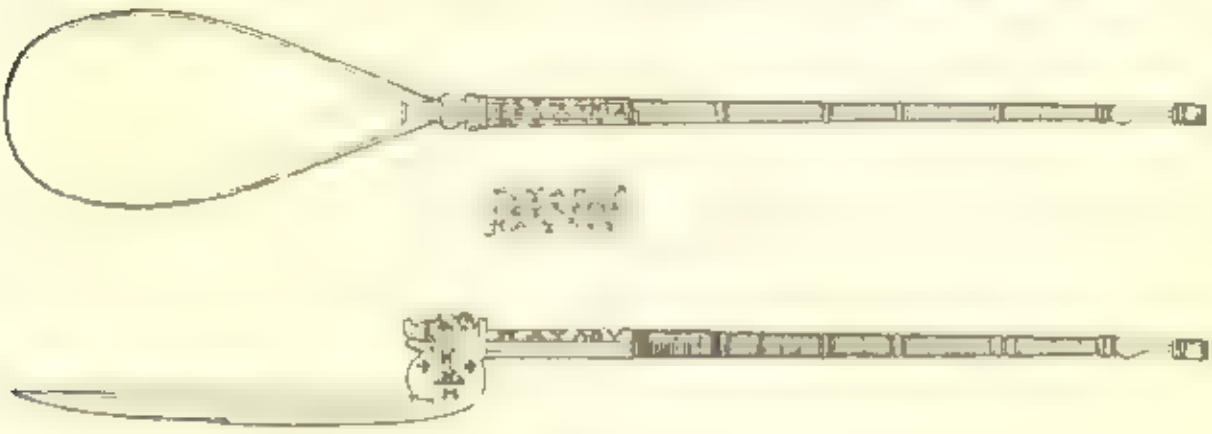

Fig. 8.

de saint, il a une signification fort précise[1]. Le trésor de Monza possède ainsi une collection d'ampoules métalliques qui renfermaient de l'huile des lampes allumées au Saint Sépulcre ou de la terre des lieux saints, et sur ces flacons des inscriptions sont placées comme en ces termes [illegible][2]. D'autres ampoules analogues, et de la même époque, ont été récemment retrouvées à Bobbio dans la basilique de saint Colomban portant de semblables inscriptions [illegible][3]. De même, du sanctuaire fameux de saint Ménas en Égypte proviennent de nombreuses ampoules en

qu'ils donnent les évangiles, mais telle que de bonne heure l'art chrétien d'Orient la modifie. Cf. [illegible] *Grabeskirche und Apostelkirche*, I, 208 et suiv.

[1] Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, I, 1722-1747 (art. *Ampoules à eulogies*).

[2] [illegible] *Jell. arte cristiana*, VI, 44-52.

[3] [illegible] *Les Ampoules et les [illegible] de Bobbio* (*Journ. des Savants*, 1929, p. 433-45). [illegible] *Note iconographique sur une ampoule Bobbiese*.

terre cuite qui se trouvait et sur les pèlerins on lit [illegible] Mena[illegible] Parfois au lieu d'ampoules on trouve à Monza et à Bobbio des médaillons en terre cuite ou en racine odorante portant des inscriptions du même genre : à Monza, εὐλογία τῆς Θεοτόκου τῆς πύλης[1] ; à Bobbio, εὐλογία τοῦ ἁγίου Σ[illegible] Θεοδώρου[illegible] On trouve enfin de semblables mentions inscrites sur d'autres objets encore on a découvert à Antinoé des roseaux portant l'inscription εὐλογία τοῦ ἁγίου Μηνᾶ ou τοῦ ἁγίου Ἀναστασίου.[2]

Dans tous ces cas le sens de εὐλογία est fort clair il veut dire bénédiction et est inscrit sur un objet provenant d'un pèlerinage fameux célèbre dont les pèlerins puissent rapporter comme souvenir l'eau bénite par les prêtres que nous étudions sont des souvenirs de cette sorte provenant de quelque sanctuaire consacré aux apôtres d'où cette Apostolion semblable à celui que Constantin avait fait bâtir à Constantinople, et comme il s'en trouvait certainement en Syrie? Il y avait à Jérusalem une église célèbre, que Cyrille de Jérusalem vers 347 appelait « l'église supérieure des apôtres » et qui au VIe siècle sera constamment désignée la sainte Sion et aussi « la mère des églises ». La tradition y localisait la descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres Aucun des pèlerins qui venaient à Jérusalem ne manquait de la visiter et sans doute comme la Saint Sépulcre en rapportait quelque souvenir Mais que ces souvenirs portassent le nom des apôtres cela paraît assez déconcertant.

La chose pourtant ne semble point inexplicable Il faut remarquer d'abord que, si la série des objets que nous étudions est jusqu'ici unique il existe une

[1] Kaufmann, *Die Ausgrabung der Menas Heiligtümer*, 1er rapport, p. 84, 93-94, 9[illegible] 2e rapport, p. 56. Cf. Strzygowski, *Catalogue général du musée du Caire : Die koptische Kunst*

[2] Barbier de Montault, *Le Trésor de Monza* (*Bulletin monumental*, 1893. p. 131

[3] Delehaye, *loc. cit.*, p. 455-456

[4] Gayet, *Notice relative aux objets recueillis à Antinoé*, 1901 p. 15

[5] Cyrille de Jérusalem (*P. G.*, t. 33, 944 ; Angelus Gever, p. 213 et Vincent et Abel, *Jérusalem*, t. II. 421-484, où tous les textes relatifs à ce sanctuaire sont reproduits.

[6] Vincent et Abel, *loc. cit.* 453-56 et 475. 4 6-477

[7] *Ibid.*, 453-454, et les textes cités p. 474 (Hesychius de Jérusalem, 476 Eutychius de Constantinople), 477 Sophronius), 478 Epiphane

autre série de cuillers qui n'est point sans analogie avec elle. Dans le trésor de Lemnos que conserve le British Museum, quatre cuillers portent les noms Marc, Luc, Jacques et Pierre [1]; et Dalton remarque justement que, bien qu'en général les noms gravés sur les cuillers soient ceux des propriétaires ou de l'objet, dans ces cas particuliers ils se rapportent aux apôtres. Cela permet d'admettre avec quelque vraisemblance qu'un rapport existait entre cette catégorie d'objets et les douze apôtres. Les roseaux à inscriptions trouvés dans les tombes d'Antinoé, et provenant du sanctuaire de Saint-Menas, montrent d'autre part que les souvenirs vendus aux pèlerins pouvaient prendre des formes pour nous assez peu compréhensibles. On sait par ailleurs quelle importance a dans l'iconographie byzantine le thème de la communion des apôtres : elle figurait en bonne place dès le VIe siècle dans l'église des Saints-Apôtres à Constantinople [2], elle est représentée à l'autel de beaucoup d'églises d'époque postérieure [3]. Or c'est aussi le rôle dans la liturgie de l'Église orthodoxe la cuiller joue dans la cérémonie de l'Eucharistie. On peut donc concevoir que dans les sanctuaires consacrés aux apôtres des cuillers portant le nom des douze apôtres aient paru les souvenirs d'un symbolisme particulièrement approprié et aient fait la richesse de l'église de Jérusalem où avait eu lieu la dernière cène et où avait été fondé l'Eucharistie. Et on peut admettre en conséquence que le Domnos à qui appartenaient les objets que nous étudions, les avait rapportés d'un pèlerinage à quelque église célèbre des apôtres, peut-être celle même de Jérusalem, et qu'il y a fait graver son nom, probablement avant de les léguer, comme des choses particulièrement précieuses, à quelque église de la ville où il habitait.

* * *

Tout cela est assurément là qu'une hypothèse, et si séduisante qu'elle puisse sembler peut-être, je ne me dissimule pas tout ce qu'elle enferme d'incertitude et même de témérité. Une autre conjecture, plus simple, peut être proposée.

[1] De Ridder, *A guide*, p. 72.

[2] Il est question de cet autel dans Nicolas Mésaritès, éd. Heisenberg, p. 30 et suiv. Cf. Heisenberg, *Die Apostelkirche*, p. 32 et suiv.

[3] Par exemple dans les églises serbes du XIVe siècle (Nagoričino, Gračanitsa, Staro-Nagoričino, etc.) et dans les églises moldaves. (Cf. Stefan S. Lupaș, *La décoration de la peinture religieuse en Bucovine et en Moldavie, nouvelles recherches*, p. 85-87.)

Il se peut que [illegible] dont on lit le nom sur nos cuillers ait été le propriétaire primitif de ces objets, et qu'il les ait ensuite, comme les personnages dont les noms figurent sur les cuillers d'autres trésors syriens, donnés ou légués à quelque église, [illegible]lement à un sanctuaire consacré aux apôtres [1]. C'est à ce moment qu'entrant dans le mobilier liturgique, elles auraient reçu les [illegible] évoquant le nom des apôtres. Mais pourquoi y a-t-on inscrit ces mentions, et à quel usage [illegible] elles avoir été destinées ? On sait que, dans les premiers siècles chrétiens tout au moins, il y a un rapport assez étroit entre le mot eulogie et le sacrement de l'Eucharistie [2]. Saint Paul désigne [illegible] l'Eucharistie par les mots [illegible] [3]. Dans une fresque découverte dans une catacombe d'Alexandrie et qui semble dater du [illegible] siècle, un groupe de fidèles est représenté avec cette inscription [illegible], et il semble bien qu'il y ait là une allusion à l'Eucharistie [4]. Le mot eulogie servit [illegible] à désigner les fragments de l'Eucharistie [illegible] aux évêques avec qui on était en communion, et ce n'est que par extension qu'il [illegible] surtout en Occident le pain bénit, et enfin toutes sortes de petits [illegible] [5]. On conçoit donc très bien que le mot [illegible] ait pu être inscrit sur des cuillers eucharistiques. Mais pourquoi s'accompagne-t-il du nom des apôtres ? Ceci est beaucoup plus embarrassant.

Dans les [illegible] du Jeudi saint tels qu'on les célébrait au [illegible] siècle encore, dans l'église des Apôtres à Jérusalem, certains détails de la liturgie doivent [illegible]. Dans la procession qui accompagne la consécration du saint [illegible] figurent, précédant le patriarche, douze sous-diacres portant douze [illegible] avec [illegible] cierges, douze diacres portant douze encensoirs, douze [illegible] portant des [illegible] et douze [illegible] enfin portant douze figures [illegible]. Ce chiffre douze plusieurs fois répété rappelle évidemment les douze apôtres. Et de même, quand le patriarche accomplit la cérémonie du lavement des pieds, douze [illegible] représentent les douze

[1] [illegible] 1908 [illegible].

[2] [illegible] 1868, p. 83.

[3] [illegible] 10, 16.

[4] *Bull. di archeologia cristiana*, 1865, p. 58.

[5] [illegible] *Eulogia*. [illegible] dans la règle [illegible] saint Benoît [illegible] aux moines [illegible] *vel munuscula accipere*.

[6] *Typicon de l'église de Jérusalem* (Papadopoulos Kérameus, [illegible], t. II, p. 102.)

apôtres [1]. Avant le lavement des pieds a lieu le repas mys[illegible] auquel prennent part le patriarche et le clergé [2] et qui [illegible] la Sainte Cène. On peut croire que, dans ce repas, les douze apôtres étaient représentés, et qu'ils se servaient des cuillers ou leur nom était [illegible].

Ce ne sont là que des conjectures que les découvertes [illegible] ront peut-être ou contrairement. Elles montrent en tout cas l'intérêt et l'importance des petits monuments uniques jusqu'ici que nous venons [illegible].

Charles Diehl

[1] *Ibid.*, 113.

[2] *Ibid.*, 108

LA CITADELLE DE DAMAS

PAR

J. SAUVAGE

(2e article.)

Le palais. — L'angle Sud-Ouest de la cour est occupé par le bâtiment S (fig. 21 et 22) d'un aspect très original. L'ensemble [illegible] sur un plan légèrement irrégulier, forme une masse d'après de 80 m. de longueur [illegible] m. 50 de hauteur, dont les deux étages [illegible] par deux étages d'arcades dont quelques-unes aveugles. La distribution intérieure est caractérisée par une série de pièces en enfilade, parmi lesquelles seules celles du rez-de-chaussée communiquent directement avec l'extérieur ; toutes sont voûtées par des combinaisons [illegible] aux en moellons [illegible] soit deux travées d'arêtes. A l'exception de la salle *w''*, dont la seule entrée est une petite porte, toutes les pièces basses ouvrent sur la cour par des arcs faiblement brisés dont la largeur varie de [illegible] m. 10 [illegible] levait avoir pour but de procurer à ces pièces la lumière qu'elles ne pouvaient recevoir du côté Sud, occupé par la galerie voûtée qui suit les courtines et les tours, et par surcroît tourné vers l'ennemi ; seule [illegible] a conservé des traces d'une grille de fer qui peut lui avoir été appliquée postérieurement [1].

La salle *w*, à laquelle on accède en outre par une petite porte outrepassée, a conservé dans sa travée orientale des restes d'une décoration en stuc ; chaque arête de la voûte a reçu un bandeau à deux reliefs, d'une grande sobriété, et le sommet est occupé par un médaillon à décor floral presque entièrement empâté par les enduits postérieurs. Le seul fragment qui en soit déchiffrable [illegible] entre la bordure [illegible]

[1] Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que ces arcades aient été closes par les claires voies en boiserie, analogues à celles qu'avaient conservées, jusqu'à une date récente, les iwans du mâristân Arǵûni d'Alep.

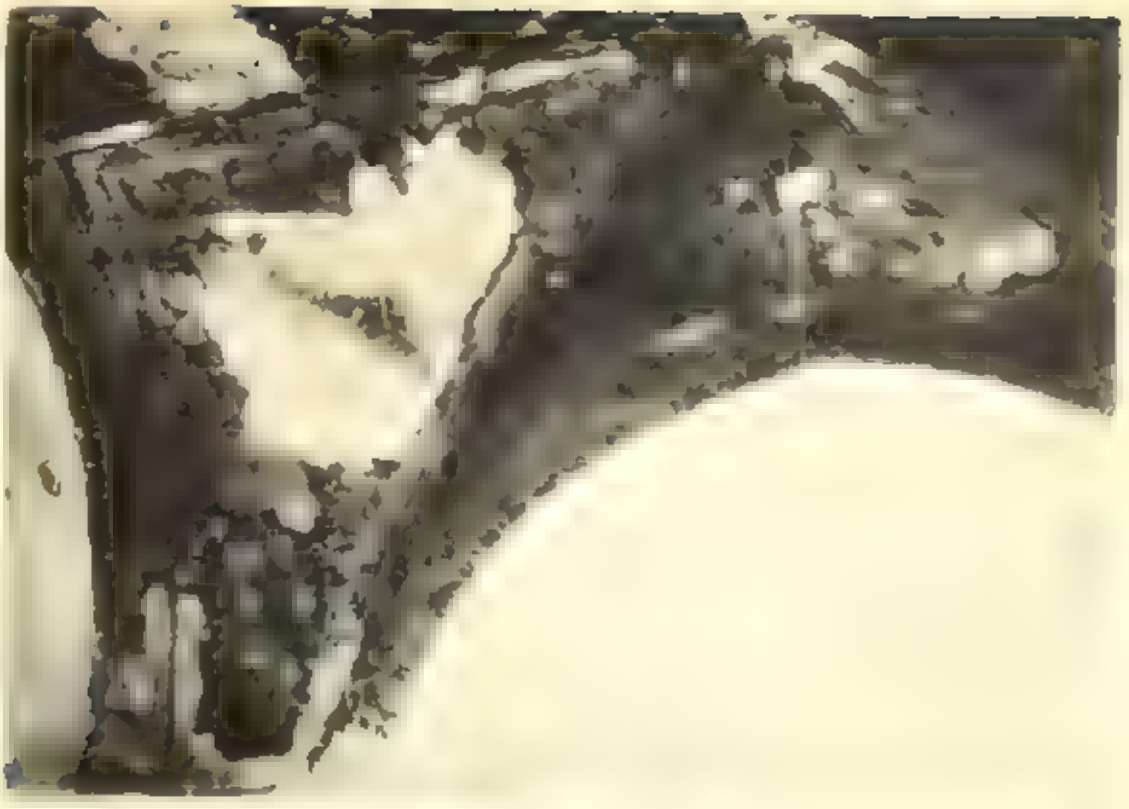

1. Décor de la voûte de la salle W

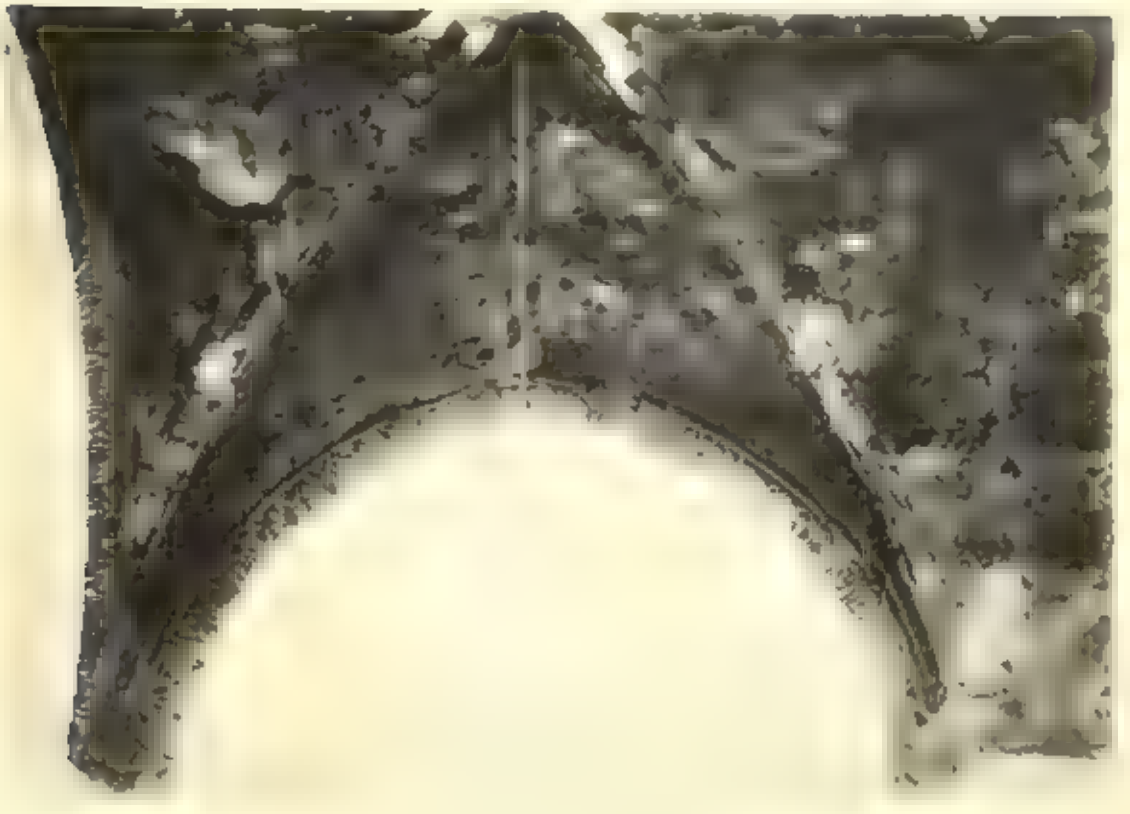

2. Décor de la voûte de la salle W

PALAIS

culaire et les 8 lobes qu'ils circonscrit) est étroitement apparenté, par la silhouette générale des trois [illegible] spécimens de cet ajour très caractéristique dont il [illegible] aux décors de plâtre de la Madrasa Ḥalāwiya Ex. M 577 = 1181) et de la Madr. Šamsiya Ex. M 587 = 1191.

La salle [illegible] par un petit couloir voûté [illegible] sur son mur Est, un escalier aujourd'hui muré donnait accès au premier étage. Le décor de plâtre de cette salle a une valeur documentaire considérable, du fait de son parfait état de conservation. Nous avons publié [illegible] la planche XXXVI, en tenant compte de son ordonnance générale et du détail de l'ornement. Bien qu'elle ne puisse être datée que par comparaison avec les autres monuments de Damas, cette décoration doit être attribuée d'une façon

[illegible] Palais, plan de l'étage.

indubitable, à l'époque de la Madrasa de Nūr al-Dīn, c'est-à-dire dans les dernières années du XIIe siècle et au début du XIIIe siècle. Les motifs [illegible] sont tous caractéristiques, soit les lignes générales de la composition, avec les rubans tressés courant [illegible] dans les arcades de la Madr. Šamsiya Ex. M 587 = 1191 et les alvéoles accolées cachant la ligne de raccord du mur et de la voûte (Māristān Nūrī, 549 = 1154), soit le dessin des détails, avec ces arcs à lobes plus ou moins brisés projetant des bourgeons [illegible] (Ḥalāwiya, 577 = 1181; Madr. Ḥamīdiya 579 = 1183; Madr. Ibrāhīmiya, 608 = 1211-1212; — Turba Rukniya, 641 = 1243-1244), les « arbres » à feuilles opposées qui remplissent une alvéole sur deux [illegible] comme dit al-Ṭabarī sur la coupole du XIIe s. [illegible] et [illegible] des bourgeons coupant les sinuosités de cette voûte (Madr. Turba Ḥalāwiya).[1] D'autres formes au contraire, comme ces arcs lobés des

(1) Combaud, *L'Institut français d'Archéologie*, dans *Syria* I, 24, pl. L, fig. 2.

(2) On reproduit ici (pl. XXXVII, fig. [illegible]) à titre de comparaison, un fragment de revêtement en

alvéoles et de leurs écoinçons ne se rattachent aux autres décors de plâtre contemporains que par les trous circulaires et triangulaires qui allègent leur silhouette ; quant au motif serpentiforme qui amortit le décor lobé, il apparaît comme parfaitement insolite en Orient à cette époque.

Le caractère mâle et vigoureux, mais un peu sévère, de cette ornementation pouvait être atténué à l'origine par un effet de polychromie : on remarque

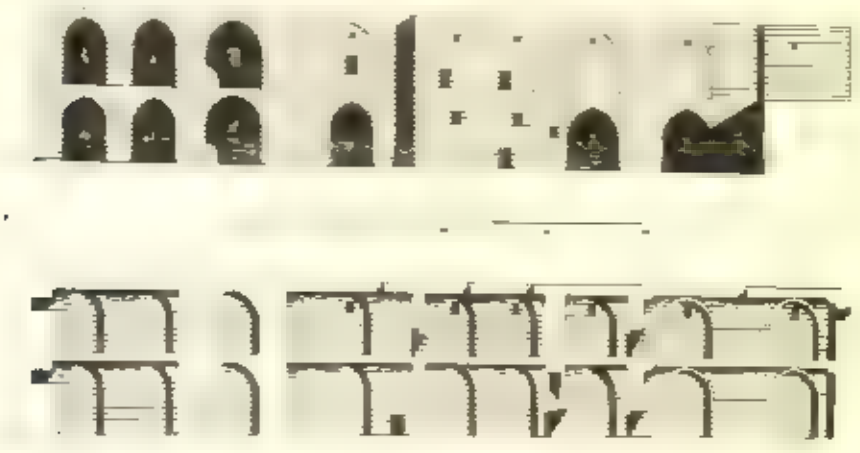

Fig. 23. — [illegible]

en un point de la voûte les restes d'un décor peint en noir (fig. 23, *a*), mais, dans les [illegible] qui ont conservé les peintures, celles-ci sont généralement indépendantes de tout décor modelé. On ne peut guère citer, comme reliefs de plâtre rehaussés de couleur, que ceux de la Ḫânaqâh Tawûsiya (*), avant 497 — 1104), dont l'ancienneté n'est pas certaine, et du Mâristân Qaymari (terminé en 6[illegible] — 1258). Au surplus, ce fleuron isolé se rattache peut-être aux peintures dont les murs de la salle avaient été ornés à l'époque mamelouke ; on ne peut tirer aucune conclusion d'un fragment d'une importance si minime.

Les autres [illegible] il est donc impossible de dire si elles étaient décorées avec le même soin. Comme l'ont

plâtre provenant d'une coupole funéraire anonyme qui correspond [illegible] d'Ibn Miral de la *Description de Damas* (J. As. [illegible] l. 10 et l. 15) ; il paraît dater de la fin du XIIe siècle. On y retrouve le décor lobé de la citadelle, mais [illegible] dans son dessin et d'une exécution [illegible]

fait remarquer MM. Watzinger et Wulzinger [illegible] primitivement un troisième étage qui a disparu sans laisser d'autres traces que l'escalier qui y donnait accès.

Le plan de ce bâtiment ne permet pas de lui attribuer une utilité d'ordre militaire : ses différentes pièces, de dimensions exiguës, communiquent entre elles d'une façon trop [illegible] contre le rez-de-chaussée est le seul mode d'accès à l'étage (où la circulation ne s'opère pas plus aisément), ce qui n'aurait pu se produire si ce dernier avait eu un rapport quelconque avec le chemin de ronde et le parapet crénelé situés à son niveau. L'absence d'archères permettrait de reconnaître dans ces salles des magasins si le riche décor de plâtre conservé par certaines d'entre elles ne s'y opposait formellement. Il semble que l'on doive voir dans ce bâtiment, sans s'exposer au reproche d'identification forcée, *un reste du palais des sultans ayyoubides* [2]. De nombreux indices rendent du moins cette assimilation vraisemblable.

Fig. 28. Palais. Détail des stucs de la voûte.

On vient de voir que cet ouvrage ne devait jouer aucun rôle dans la défense, mais son plan même, avec ses nombreuses petites salles sans communication pratique avec l'extérieur, comme l'exige le mode de vie oriental, conviendrait bien à une habitation privée. Le décor de plâtre et les belles inscriptions peintes, contenant des titres royaux, qui lui ont été adjointes à la période mamelouke [illegible] semblent indiquer que ces pièces servaient plus ou moins de salles d'apparat. L'entrée Est (portail, mosquée, hall C) a reçu elle aussi une ornementation brillante, qui contraste vivement avec la simplicité austère de l'entrée Nord : on avait déjà tenté d'expliquer cette opposition par le fait que la porte orientale, tournée du côté de la ville, servait en quelque sorte d'entrée au palais [illegible] ouverte vers l'extérieur.

(1) *Damaskus*, II, p. 177.

(2) Pour Kremer (*Topographie*, II, p. 23) les vestiges du palais seraient représentés par le hall D, ce qui est inadmissible. MM. Watzinger et Wulzinger ne proposent aucune destination pour le bâtiment [illegible].

(3) Il en sera question dans la seconde partie de cette étude.

devait être presque exclusivement réservé aux bains proprement dits et à l'ordre militaire.

D'autre part, les travaux de déblaiement entrepris en 1924 ont mis au jour, au Nord du bâtiment, les vestiges d'un ensemble de constructions qui présente avec lui une certaine importance. Le cas numéro 10 était à cheval sur deux époques, mais son état de dégradation ne permet malheureusement pas de se rendre compte de plus grand nombre d'expliquer la présence en cet endroit de ces piliers. Il n'en est pas de même pour l'appareil situés sur la même ligne que ceux des autres. L'existence de ces fûts permet du moins de rattacher l'ouvrage à un ensemble, sur lequel ouvraient les larges baies de sa face Nord. Là encore, le rôle solennel de ces constructions est attesté par un fragment de dallage en marbre (*m*), un bassin (*m'*) et [illegible] Le bain [illegible] est vraisemblable que ce dernier, comme les deux autres locaux [illegible] ne date au plus tôt que de la basse époque [illegible] mais sa présence n'en est pas moins significative de la destination de cette partie de la citadelle [1].

Les textes historiques fournissent également quelques indications plus ou moins [illegible]. Abou-l-Fida [illegible] Damas [2], [illegible] « Vers le milieu de Bâb Allah, du côté de l'Ouest, est la Porte secrète (*Bâb as-Sirr*) que l'on appelle ainsi parce que [illegible] est également spécifié à la citadelle. Les Turcs Mamelouks [illegible] sortent pour quitter secrètement la ville [illegible] pénétrer. Celui qui sort par cette porte franchit un pont de bois [illegible] sortie [illegible] de la Citadelle [illegible] il rencontre [illegible] sa prise de fonctions [illegible] sultan. Il [illegible] Damas vient faire devant cette porte une prière de deux [illegible] tourne vers la place de telle sorte qu'il avait cette porte à sa [illegible] Ceci, donc sur le front [illegible] dont il [illegible] la Citadelle que l'on doit

[1] Le seul texte qui mentionne un bain dans la citadelle postérieurement aux travaux d'al-Adil, est Ibn-Ragi (*Nuzha*, p. 60). Il s'agit peut-être des vestiges découverts en 1924 car les dates concorderaient assez bien. En tous cas, il ne faut pas perdre de vue que ce bain peut n'être qu'une reconstruction d'un établissement antérieur, on montrera, dans une autre étude, que les bains syriens se perpétuent sur le même emplacement avec une fixité remarquable. A l'encontre des monuments religieux, ou même des autres constructions d'utilité publique, l'utilisation intensive du hammam exige un constant état d'entretien qui lui évite de tomber en ruines; d'autre part, le régime de l'eau n'autorise pas la construction de bains en nombre [illegible].

[2] *Nuzha*, p. 27.

[3] *Nuzha*, *ibid.* A Alep, même cérémonial décrit par Ibn Šaṣra, *Durr*, p. 25<

chercher l'emplacement de la Porte Secrète. Il ne peut correspondre à l'entrée actuelle de la forteresse [5].

C'est également dans la partie Ouest de la citadelle que d'Arvieux [6] situe la grande salle du Conseil « voûtée et peinte en or et en azur avec quelques passages de l'Alcoran, qui regardent la justice qu'on y rend. On l'appelle à cause de cela le Divan ».

Bien que de nombreux postes aient occupé la colline de Mardjeh, les divers textes ne laissent aucune incertitude sur l'emplacement du Divan et de Bab as-Sirr des Mamelouks turcs ne devaient être autre chose que la salle d'honneur et la Porte Secrète des Ayyoubides avant conservé leur destination première. Il est impossible d'admettre que la Porte Secrète ait servi à l'usage du Sultan et la salle d'audience ou d'exercice des principales prérogatives de son rang souverain, n'ait pas été en rapport très étroit avec le palais tout au moins avec la partie publique, « officielle » pour employer un terme de cette époque, qui devrait donc être localisée soit en S., soit au plus tard au N. de la cour des constructions modernes empêchent toute investigation sur le terrain [7]. Le bâtiment S. situé ou en juge d'après son plan et sa situation semble représenterait au contraire ce qui reste des appartements privés des souverains ayyoubides.

* * *

Cette rapide description suffit à montrer que la Citadelle ayyoubide se présente à nous comme un ensemble parfaitement homogène, à l'exception faite du front Ouest [8] et de la courtine MO, reconstruite au XVe siècle.

[5] Celle-ci n'a dû devenir la porte principale de la citadelle qu'aux derniers temps de la domination ottomane, lorsque le Sérail, le Sérail militaire, etc. eurent été installés à l'Ouest de la ville, sur l'ancien Mardj. Au XVIIIe siècle l'entrée principale était encore la porte orientale.

[6] *Mémoires*, II, p. 450, en bas. « Au fond de la cour » ne peut désigner autre chose que la partie du terre-plein contiguë à la face Ouest de l'enceinte, puisque d'Arvieux avait pénétré dans la forteresse par la porte orientale. D'après THÉVENOT (*Voyages*, Paris, 1664), p. 435, « le Divan, où se tient le Conseil, peint à la mosaïque en or et en azur dans lequel sont 3 bassins pleins de belle eau » est à 50 pas à l'Ouest du hall de l'entrée Est. On y entre par « une grande salle voûtée ».

[7] A Alep, la citadelle a conservé sa Porte secrète, qui date encore dans son état actuel d'al Malik az-Zahir Ghazi, mais les constructions sur lesquelles elle ouvrait ont disparu entièrement.

[8] Cette face du rempart est impossible à juger sérieusement en raison des constructions parasites qui la masquent ; elle paraît d'ailleurs fort mal conservée.

on retrouve toute l'enceinte (Lal Malik al-Adil) avec 10 tours appartenant à trois types différents, les deux entrées avec leurs halls de dégagement, et les restes du Palais. Dans tous ces ouvrages, les remaniements et les additions de l'époque mamelouke — qui vont être étudiés plus loin — sont d'une importance assez restreinte pour n'avoir pas altéré le caractère primitif de la construction. En dépit de quelques lacunes graves (palais incomplètement conservé, disparition de la Grande-Mosquée, de la *tarima*, etc.), on dégage suffisamment les lignes générales de la Citadelle du XIIIe siècle. D'autre part, le bon état de conservation du monument permet d'y remarquer nombre de particularités, dont l'analyse amène à une conclusion importante pour l'histoire artistique de la Syrie ayyoubide : elles relèvent toutes, en effet, des méthodes de construction en usage à cette époque dans la Syrie septentrionale, et on peut poser comme certain que *des techniciens et des ouvriers venus d'Alep ont collaboré d'une façon très active à l'édification de la Citadelle.*

Il faut se borner à signaler ici, parce que leur parenté avec certains détails des monuments d'Alep peut n'être qu'une coïncidence, la double archivolte de la porte orientale, les chapiteaux du mihrab dans la même entrée, et les arcs de décharge noyés dans la maçonnerie (entrée Nord, Palais). Les deux portes de la Citadelle, avec leur passage coudé débouchant sous un hall voûté, sont déjà plus caractéristiques : on a fait remarquer que ce type ne se retrouve pas à l'enceinte de Damas (Bab al-Hadid, en particulier) présente avec l'entrée de la Citadelle d'Alep les analogies les plus frappantes.

La porte orientale nous paraît également témoigner d'une influence certaine de l'école architecturale de la Syrie Nord. Si l'on admet — et rien ne peut faire penser le contraire — que sa magnifique coupole à stalactites est contemporaine de la tour B, dans laquelle elle se trouve englobée, elle remonte à l'année 610 : à cette date, les seuls monuments de Damas où des alvéoles aient été employées sont : le Maristan Nuri, la madrasa Nuriya[1] et le jâmi Muzaffiri. A Alep, au contraire, à la même date les exemples en sont déjà très nombreux et certains portails ne sont pas inférieurs à celui de Damas. Les deux listes ci-dessous, bien qu'établies seulement à titre provisoire, permet-

[1] Les deux monuments ne sont cités que pour mémoire. Leurs stalactites relèvent de l'architecture mésopotamienne. Ni la matière dans laquelle elles sont modelées, ni leur structure, ni leur forme ne permettent de les classer parmi les productions de l'art syrien.

front de se rendre compte de la place importante tenue par les alvéoles dans les monuments ayyoubides d'Alep et feront mieux ressortir la pauvreté de Damas en exemples de cette décoration pour la période correspondante

DAMAS

549	Mâristân Nûrî	coupole
564	Madrasa Nûriya	coupole
610	Citadelle	portail-tour A-tour I.
599-610	Jâmi' al Muzaffarî	mihrab
av. 610	Madr. Âdiliya	voûte du portail-rachat du carré.
632	Jâmi' at Tawba	portail
av. 640	Madr. Atâbakiya	portail
entre 630 et 643	Madr. Ṣâḥibiya	portail
646-656	Mâristân Qaymarî	portail.

ALEP

545	Madr. Šu'aybiya	pan coupé.
564	Madr. Muqaddamiya	corniche
566 c.	Madr. Jâwuliya?	chapiteaux
589 ou 599	Madr. Ṣâdbahtiya	portail
fin VIe	Mašhad al-Ḥusayn	portail-rachat du carré
		2 variétés
fin VIe	Maqâm Asfal	chapiteau
fin VIe	« Minaret d'ad-Dabbâga »	corniches
601	Mausolée d'Abû Bakr an-Naṣba	chapiteau-rachat du carré
début VIIe	Mašhad ad-Dikka	portail-rachat du carré.
610	Mosquée de la Citadelle	corniche
610	Madr. Ẓâhiriya E. M.	portail-rachat du carré.
634	Madr. al-Firdaws	portail-rachat du carré
		chapiteaux
635	Ribâṭ Nâṣirî	portail-rachat du carré.
643	Bâb Antâkiya	oculus
654	Madr. Šarafiya (Kerîmiye)	portail
VIIe	Madrasa Kâmiliya	portail-rachat du carré.
VIIe	« medrese Šarafiye »	portail-rachat du carré.

On peut donc affirmer dès aujourd'hui que la Syrie du Nord a connu et employé concurremment les alvéoles bien avant Damas. Dans cette dernière ville, le premier exemple réalisé dans ce genre selon les traditions syriennes, le portail de la citadelle, est exécuté avec une maîtrise qui suppose une

[illegible] se trouve faire partie d'un monument [illegible] architecturaux [illegible] de développement de [illegible] classent parmi les productions de l'école architecturale du Nord.

[illegible] d'après leurs dimensions et la per[illegible] un ensemble considérable et particulièrement [illegible] ce qui vient d'être dit, que par l'influence de la Syrie du Nord.

[illegible] Citadelle.

[illegible] — sont [illegible] pu collaborer à leur érection. Un élément typique de ces deux monuments, la [illegible]

(1) On retrouve au Mashad al-Ḥusayn l'arc à 2 archivoltes extradossées ; les claveaux de l'arc de décharge sont appareillés suivant le même dessin que ceux de la Šu'aybiya ; enfin l'[illegible] floral [illegible] alvéoles centrales relève de l'art alépin tant par la silhouette de ses fleurons que par le profil de ses tiges [illegible] en biseau ; cf. les sculptures sur pierre de la Šu'aybiya et du Mashad al-Ḥusayn.

(2) *Deux sanctuaires chiites d'Alep*, dans Syria, 1928, pp. 230-231.

mash d al Hesawo, au mash d al Dikka, et la Rauḍ Nisrī, 63[1], situés les uns et les autres à Alep. Les deux *mashad* sont presque certainement l'œuvre des mêmes architectes : les deux frères Abū r-Rajā et Abū 'Abd-Allāh, fils de Yaḥyā. Nous nous trouvons donc en présence de deux groupes architecturaux, l'un à Damas (Citadelle-Admiya) et l'autre à Alep (M. ad-Dikka-M. al-Hesawo), contemporains les uns des autres et possédant en commun une caractéristique puissamment originale, inusitée par ailleurs, qui forme entre eux comme un lien d'union. Ce fait seul permet d'expliquer les constructions analogues exécutées par le même architecte et rend hypothétique leur attribution à des artistes différents. Quand on remarque dans les deux *mashad* les éléments architecturaux empruntés à Damas, on s'aperçoit que ces coupoles sur trompes d'angle sont *seules* exemples alépins de ce mode de construction.

Par exemple par un jeu de fortunes représente les bureaux gothiques d'un monument il suffirait d'invoquer une fois de plus l'ardeur vagabonde des artistes musulmans à nous semble plutôt en relation avec un fait historique précis. La collaboration des princes ayyoubides, vassaux d'al Malik al-Aḍil et la construction de la citadelle d'Alep, celles des casernes les monumentales, ne sont encore qu'à moins en partie conservé est l'inscription de la tour Ḥalāwa, au nom d'Al-Manṣūr de Hama. Aucun des textes épigraphiques conservés dans la forteresse ne nous permet d'affirmer qu'az-Zāhir Ghāzī prit à ces travaux une part plus ou moins active : c'est dans l'attitude du souverain d'Alep à l'avènement d'al-Malik al-Aḍil et dans la nature des rapports que les tenaient l'un à l'autre à cette époque qu'il convient de chercher la preuve.

Dès la mort d'al Malik Azīz sultan d'Égypte (595)[2], Ghāzī avait nettement pris position contre son oncle. Les événements l'engageaient pour la descendance directe de Saladin mais il ne put l'empêcher malgré l'alliance de son frère al-Aḍil. Ayant plus d'accord avec les princes de Homs et de Hama, d'imposer peu à peu son autorité à toute la Syrie. Lui-même dut à la fin (598) reconnaître sa suzeraineté. Ces quelques années d'hostilités, marquées par deux sièges de Damas avaient créé entre Ghāzī et son oncle une atmosphère de méfiance qui ne se dissipa tout à fait que lorsque Ghāzī eut épousé sa cousine

[1] Sauvaget, n° 2. — Wiet, *Notes*, p. 31.

[2] Sur ces événements, v. Ibn Ghāzī, *Durr*, t. I, pp. 2 sv., V, pp. 19 sv. Ibn al-Athīr, *Annāl* éd. Cairo, t. XII, pp. 65 sv ; Ibn al-'Adīm, *Histoire d'Alep* (trad. Blochet) pp. 198 sv.

Dayla-Hatun (608). En reconstruisant la citadelle de Damas, al-Adil songeait moins à se prémunir contre une attaque possible des Francs que contre des tentatives de ses neveux toujours disposés à se révolter pour lui arracher l'autorité suprême, usurpée par lui au détriment des fils de Saladin. En participant aux travaux, Gazâlie remplissait pas seulement ses devoirs de vassal : il donnait à son oncle une preuve de son loyalisme et témoignait de la sincérité de sa soumission encore toute récente ; il n'en fallait pas moins pour calmer dans l'esprit de son redoutable suzerain, les soupçons que devait entretenir le souvenir de son attitude antérieure.

Dans ces conditions, on imagine parfaitement al-Malik az-Zahir déférant au désir d'al-Adil et envoyant à Damas, avec des équipes d'ouvriers, un des architectes à qui il avait confié d'importants travaux de restauration aux deux sanctuaires d'Alep ; la supériorité technique de celui-ci expliquerait l'importance des éléments alépins, en regard des éléments proprement damasquins (coupoles sur niches d'angles, décors de plâtre, incrustations de basalte) qui figurent dans la citadelle.

* * *

Malgré le peu d'importance des restaurations sûmes au cours des périodes suivantes, par la toiléresse avouable, il en est cependant quelques-unes qui doivent être signalées. Toutes sont dues aux sultans Mamelouks ; comme dans tant d'autres monuments, le souvenir de la domination ottomane n'est marqué que par des ruines ou des replâtrages.

Il n'est pas question de fixer ici la chronologie de ces remaniements, à la lumière des textes et des inscriptions : le travail n'est plus à faire et sortirait d'ailleurs du cadre de ces notes. On se bornera à signaler les restaurations dont les effets sont encore visibles.

On peut les diviser en 5 groupes, correspondant respectivement aux travaux de Baybars, de Qalawun, de Muḥammad b. Qalawun, de Nawruz al-Ḥafiẓi et de Qânṣûh al-Gawri.

(1) Voir ce qui a été dit plus haut des marques de tâcherons.

1° Travaux de Baybars. — Nous savons qu'ils ont été particulièrement importants : on n'a tour toujours possible des Mongols obligeant en effet le sultan à pourvoir rapidement la citadelle contre un nouveau siège, en réparant les dégâts qu'y avaient causés leurs dévastations.

Cinq textes commémorant ces travaux ont été publiés jusqu'à ce jour : on peut y ajouter deux inscriptions disparues depuis longtemps, mais dont on retrouve la trace sous la forme de fragments remployés dans la maçonnerie du front Nord.

La première nous est fournie par la tour N : on y voit de nombreux blocs, provenant d'un même bandeau épigraphique encadré par une robuste torsade à deux brins. L'assemblage en est assez malaisé, mais on parvient à y discerner de grands caractères mamelouks. Trois d'entre eux seulement portent des groupes de lettres offrant un sens :

الحصون ال ..... [بيبـ]رس النجمي الصالحي ..... بمباشرة الجـ[ـناب ؟ ...

Les forteresses ... Baybars an-Nağmī aṣ-Ṣāliḥī ... Sous la surveillance de Son Excellence ?)...

La lecture du nom de Baybars est bien assurée : les deux dernières lettres étant parfaitement nettes, on ne voit guère quel autre nom pourrait précéder les deux relatifs d'appartenance *an-Nağmī* et *aṣ-Ṣāliḥī*. Le mot *ḥuṣūn* (forteresses) peut s'interpréter de diverses façons : Baybars avait mis fin à la domination des Ismaéliens en Syrie, on pourrait y voir la fin d'un titre comme « le conquérant (ou le possesseur) des forteresses ismaéliennes[1] », mais on peut également songer à *fatḥ al-ḥuṣūn wal-qilā'* « le conquérant des forteresses et des citadelles » qui figure dans un texte du même souverain à Homs[2].

La seconde inscription n'est représentée que par quelques mots, repérés en deux fragments sur les tours V et Q : par bonheur ce sont des noms propres :

[السـ]ـلطان الملك الظا[هر] ... عزّ الدين ايبك ...

Le sultan al-Malik aẓ-Ẓā(hir). . . 'Izz ad-Dīn Aybeg al...

[1] Rare, il est vrai, dans les textes de Baybars, mais pourtant très usuelle sous les n. et S.

[2] Cf. un texte de Ša'bān (C. I. A. Copte, n° 118).

Van Berchem, *Inschriften Cyperbeim*, n° 3.

Deux [illegible] sont [illegible] avant travaillé à la Citadelle : l'un, Aybeg az-Zarrad (nos 7 et 8) en 6[illegible]9 = 1201, et le second (no 14) en 713 = 1313. [illegible] la forme et la dimension [illegible] celui qui porte le nom de Baybars.

Enfin, un troisième texte, bien qu'anonyme dans son état actuel, doit sûrement être attribué au même souverain : il occupe le milieu de la courtine qui réunit les tours I et J. Son état de conservation est particulièrement défectueux : l'usure du temps et un incendie récent ont laissé subsister en partie l'ornement qui l'entourait, mais l'inscription elle-même n'est représentée que par des vestiges inutilisables. Elle était distribuée en deux parties : un grand cercle, entouré d'une moulure en saillie et d'une tresse, contenait 6 lignes en grand naskhi mamelouk d'une belle venue, dont on ne déchiffre plus aujourd'hui que l'invocation coranique et le mot *sana* (année) peut-être suivi de *sab'* (sept) ; au-dessus, un deuxième cercle plus petit porte encore [illegible] (fig. 24) [illegible] ai pu en tirer aucun sens [1].

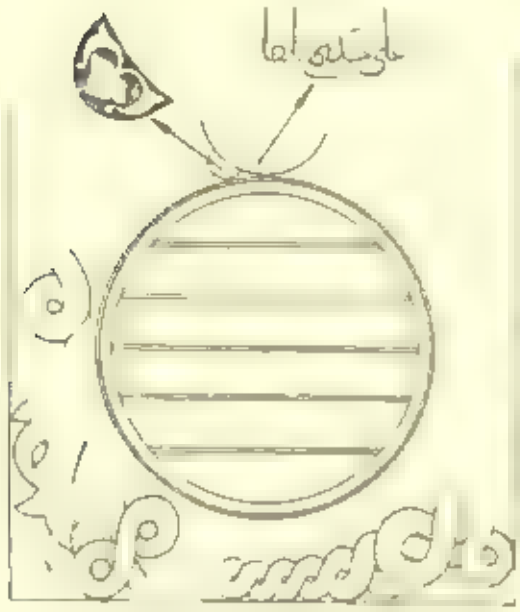

Fig. 23. — Courtine (J) : Inscription de Baybars.

Le champ demeuré vide entre le texte épigraphique et le cadre carré (fig. 24) est occupé par des reliefs très [illegible] dragons [illegible] (pl. XXXVIII, fig. 1) ; on

[1] Par contre, ce texte est sûrement différent de celui qui figure en dépouille sur la tour N, la forme, la dimension et le relief des caractères ne sont pas les mêmes. De plus, cette inscription n'est pas encadrée par une tresse.

Ce deuxième cercle pouvait porter soit une eulogie (cf., no 8, dans Van Berchem, *Inscriptions de Syrie*, p. 50 et fig. 11, Sobernheim ne reproduit pas cette phrase) soit le nom de [illegible] ou celui du constructeur (no 29).

sont que ce motif assez répandu était considéré comme possédant un pouvoir talismanique [1].

La date de ce document ressort du type de l'écriture qui appartient à la calligraphie robuste du temps de Baybars I, et de la disposition de l'ensemble, analogue, tant son esprit général que dans son exécution matérielle, à celle de l'inscription n° 7, datée 659 [2].

Le total des inscriptions de Baybars conservées dans la citadelle se trouve donc dès maintenant porté à huit ; d'autres encore ont pu disparaître : une telle profusion de textes épigraphiques doit correspondre à une activité architecturale peu commune. En réalité, il nous est impossible d'en juger dans l'état actuel des lieux : les tours et les courtines où des travaux de Baybars sont attestés par une inscription ne se distinguent en rien des parties du monument datant d'al-Malik al-'Adil : c'est tout au plus si les parements contiennent quelques blocs à surface lisse au milieu des pierres à bossage de la maçonnerie primitive.

Le fait s'explique aisément. Avec le XIIIe siècle la période des grandes innovations dans l'art militaire était close pour un temps ; sous Baybars, les moyens d'attaque et de défense demeurent les mêmes à peu de chose près les mêmes qu'à l'époque d'al-'Adil, et les progrès de la balistique n'imposaient plus une adaptation de la forteresse à des moyens balistiques nouveaux : on dut se borner à remettre en état les couronnements crénelés démolis par les Mongols [3], sans doute en utilisant les mêmes matériaux. L'aspect de la citadelle ne dut pas s'en trouver modifié.

2° Travaux de Qalâwûn. — Ils ont laissé plus de traces apparentes.

L'inscription n° 12 commémore la restauration (*'imâra*) de voûtes « qui forment un chemin de Bâb al-Nasr à Bâb al-Faraj le long des tours et des courtines » (680 = 1290). M. Sobernheim, en se basant sur le texte n° 16 [4], a cru

[1] Voir le document n° 3 dans Creswell, *Bibliography*, p. 89 et suiv.

[2] Par exemple des textes du Krak (Van Berchem, *Inscriptions de Syrie*, fig. 12 et 14) et surtout des splendides inscriptions de la Zâhiriya de Damas (*Corpus*, II, pl. 15 fig. b et Sobernheim, *Inschriften*, p. 8, l. 10 à 6 d en bas).

[3] Al-Kutubî, *Fawât*, I, 90. Quant à la restauration de la *târima* signalée par ce texte, il est naturellement impossible de juger aujourd'hui de son importance.

[4] D'après cette inscription, la porte orientale de la citadelle fut surnommée « la porte

y voir une galerie couvrant l'entrée orientale de la citadelle, à la porte de la ville appelée Bâb al-Faraj, située à quelques dizaines de mètres à l'Est de la tour A. Il paraît donc possible que le texte doive être exploité dans un autre sens. Si nous suggérons l'un passage voûté situé à l'extérieur de la forteresse, ne voit pas pourquoi l'inscription commémorative aurait été placée sur un bâtiment de la tour Q et non au centre, c'est l'usage sur l'ouvrage même qui avait fait l'objet des travaux; on ne s'explique pas davantage l'utilité d'une telle galerie. D'autre part, dans les textes mêmes, *Bâb al-Nasr* désigne toujours, non pas l'entrée orientale de la citadelle, mais une porte de la ville appelée aussi *Bab as-Sa'âla* et plus tard *Bâb al-Hawâ* dont l'emplacement correspond à peu de chose près à l'entrée actuelle du Sûq al-Arwâm sur la face Ouest, c'est-à-dire à quelques mètres au Sud de la courtine J-K. Les voûtes dont il est question dans l'inscription n° 12 seraient donc celles qui suivent le mur de la citadelle et qui supportent le chemin de ronde le long du parapet crénelé. A première vue, il peut paraître délicat de localiser exactement sur le terrain les travaux commémorés par le texte. Bâb al-Faraj et Bâb an-Nasr étant situées, par rapport à la citadelle, aux deux extrémités d'une de ses diagonales, on pourrait hésiter entre les galeries accolées aux faces Nord et Ouest de l'enceinte de la forteresse et celles qui suivent les faces Est et Sud. Les deux versions s'accorderaient bien avec l'inscription n° 12. La position de cette dernière sur la face Nord indique déjà dans quel sens il faut conclure et la découverte d'un nouveau document épigraphique au nom de Qaitbay dans l'autre moitié du parapet de la citadelle paraît également probante.

Ce document était situé dans la partie Sud de la galerie A-B au-dessus de 1 1 et en face de 4-5, de la porte de la salle E, à 2 mètres environ du sol sur les ressauts de la baie extérieure qui portait autrefois la couverture.

Dimensions : 2 m. 50 + 2 m. 50 = 5 m. × 1 m.

Six grands cartouches rectangulaires à queue et soigneusement ornementés de quelques points et signes ; hauteur des caractères : 0 m. 30.

(1) بسم [الله الرحمن الرحيم .. 30 à 40 cm. non lus ..... (???) المكان]

de la victoire d'al-Malik az Zâhir » (*Bâb an-Nasr fath al-malik az-Zâhir* ... à la suite d'une révolte d'émirs, en 794 [1392]).

[1] Sobernheim, *Inschriften*, p. 13.

[2] *Journal asiat.*, 1896, mai-juin 375 et 1895, mars-avril 253. — Popper, *Nine Years*, I, 49

بمدرك ... في أيام مولانا السلطان ... الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاون
الصالحي خلد الله سلطانه بمنه وجوده وفي عهد السلطان ... [الملك الأشرف]
صلاح الدنيا والدين حسن عز الله أنصاره (quelques mots; le reste fruste) ..... (4)
... (5) ..... و انزل اللهم ال ..... صواء ..... (6) [العبد] الفقير الى رحمة
ربه ع[لم الدين سنجر ؟] ... .

(1) *Au nom... [A été construit — ou restauré — ce] local (???) ... que Dieu le bénisse (?)*
Sous le règne de notre maître le sultan ... Malik al-Mansur Sayf ad-Dunya wa-d-Din Qalawun ... le bienheureux, le victorieux, le Salihi, que Dieu perpétue sa puissance en faisant exalter son fils et successeur désigné le sultan ... al-Malik al-Ashraf Salah ad-Dunya wa-d-Din Hasan que Dieu glorifie ses victoires ... (2) ... des serviteurs, le pauvre [serviteur] par besoin de sa miséricorde de son Seigneur 'Alam ad-Din Sinjar ?] ... .

Le texte est un complément à nous nanquer la date de la fondation des bâtiments qui restaient à terminer et presque toute la seconde partie qui devait contenir la date et le nom du directeur effectif des travaux.

Ces deux derniers renseignements se laissent particulièrement deviner dans le début de l'inscription. Halil y est mentionné comme successeur désigné de Qalawun et c'est en cette qualité qu'il porte un titre souverain *as-sultan* et un surnom en *ad-Dunya wa-d-Din*. Le texte est donc postérieur au 11 Safar 687 (10 sept. 1288) date à laquelle Halil fut officiellement nommé héritier présomptif et associé au royaume de son père[2] et d'autre part il est antérieur à la mort de Qalawun (6 Dhu-l-Qa'da 689 — 10 nov. 1290) puisque ce sultan y est encore nommé comme sultan régnant.

Le nom du directeur des travaux est plus représenté que par quelques lettres qui peuvent convenir à plusieurs noms parmi lesquels on relève tous les noms formés avec *abd*. On pourrait peut-être cependant restituer en cette place le

(4) L'inscription a beaucoup souffert, et l'obscurité du local n'en facilite pas la lecture. Malgré les facilités qui m'ont été accordées avec beaucoup de bonne grâce par le Directeur de la présente revue, il m'a été impossible de pousser plus loin le déchiffrement. Une révision du texte avec des moyens d'éclairage puissants fournirait peut-être quelques mots de plus.

(2) C. I. A., Caire, n° 95 et p. 142, avec références.

dont le gouverneur de la citadelle [illegible] pour y effectuer les réparations au nom du sultan [illegible] 'Alam ad-Dîn Sanjar [illegible] nommé Arjawâš [1].

Bien que ce texte ne mentionne pas expressément, dans l'état actuel de déchiffrement, la restauration des galeries voûtées des faces Est et Sud, il semble [illegible] qu'il constitue le [illegible] du n° 12. S'il avait [illegible] il aurait été gravé sur le linteau de la porte et non sur la [illegible] de la galerie. D'autre part, si le n° 12 [illegible] la [illegible] des voûtes sur les faces Est et Sud [illegible] et II [illegible] les deux inscriptions de Qalâwûn [illegible] l'une par son texte, l'autre par sa situation; cela semble inadmissible.

Les voûtes des galeries [illegible] Sud, sont construites en blocage de moellons; leur caractère conviendrait bien [illegible] de la tour II et [illegible] aujourd'hui [illegible] il ne peut être question [illegible] ne peut [illegible] jusqu'aux dernières années du XIIIe siècle.

On [illegible] également [illegible] dans la citadelle [illegible] des travaux [illegible] de Qalâwûn [illegible] 690 (septembre 1291) [illegible] fait disparaître deux de ses arcs de décharge de son premier étage (fig. 22): la [illegible] appareillage empêche [illegible] Qalâwûn [illegible] plus [illegible] les restes [illegible] semblent également dater de cette époque.

Les caractères [illegible] peints [illegible] sur un enduit [illegible] rouges [illegible]. Les quelques lettres qui [illegible] appartiennent à ce [illegible].

[1] [illegible] Alâch Ta'ald, et Wiet, Notes, p. 59-60.

[2] Le portail, en particulier.

[3] Sultans mamelouks, II, a, 140 : les palais [illegible] 'Alam ad-Dîn Sanjar ash-Šujâ'. D'après Maqrizi, on n'aurait pas employé, pour la décoration des plafonds, moins de 4 000 mitqâl d'or.

[4] C'est le type [illegible]

[1] ..... [منصف المظلومين من الظالمين كهف الفقراء و المساكين] .

C'est qui rend justice aux opprimés contre leurs oppresseurs, l'asile des pauvres et des indigents.

Sans doute avons-nous là un reste des travaux signalés par Maqrizi [2]

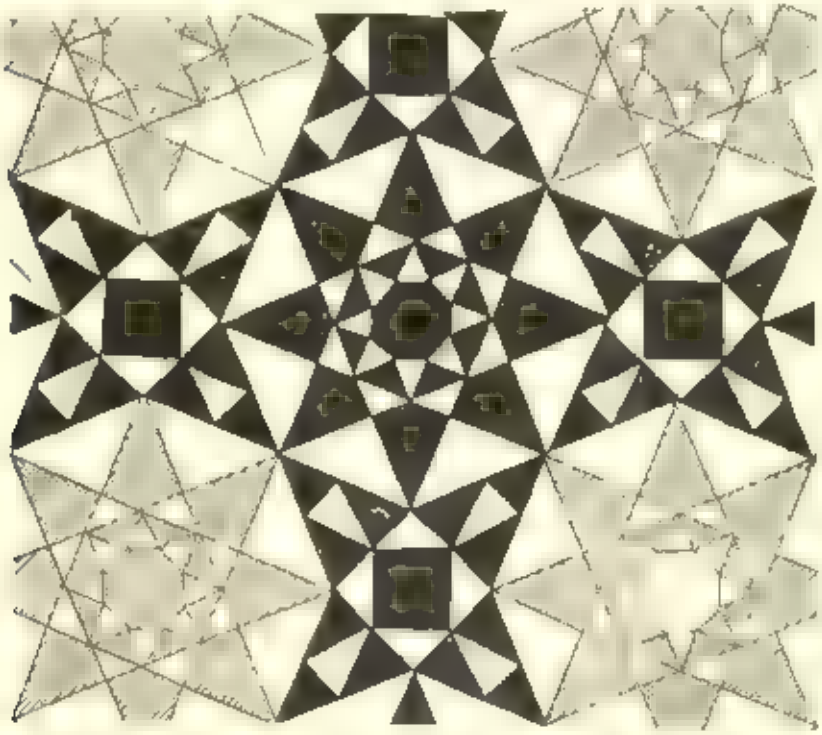

Fig. 25. — Fragment de mosaïque de marbre [illegible]

[illegible] peut espérer en retrouver des témoins plus importants [illegible] majeure partie du palais a disparu et sans doute [illegible]

que celui de l'écriture, moins ferme [illegible] de Bayeux [illegible] du règne de Qal[illegible] [illegible] étant aujourd'hui [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] Les peintures avaient peut-être [illegible]

[illegible] dans le palais [illegible] 1815 [illegible] 149 [illegible] MM. Wa[illegible]

[illegible] à la même époque le fragment de marqueterie de marbre [illegible] fig. 25.

particulier digne d'une mention spéciale de la part de l'historien. Cette coupole, dont le cintre a probablement souffert de la chute des pierres qui ornaient sa surface, nous paraît correspondre à celle du Divan décrit par Arvieux : elle serait l'homologue du « Divan de Joseph » de la Citadelle du Caire [1].

« Travaux de Muhammad Qaraṣunqur. » La seule restauration portée au sol attribuée par une inscription est celle de la courtine Sud (n° 14, 713 = 1313) qui forme le fond de la cour précédant l'entrée orientale. La partie basse du mur date encore de l'époque ayyoubide, avec ses deux archères supportant le chemin de ronde. La restauration n'a porté que sur les deux étages de défenses qui surmontent ce dernier (pl. XXXVII, fig. 1).

Sur le chemin de ronde bat-flanc. Deux bases fortement surbaissées retombent sur des piliers accolés au mur sous celui-ci. Un arc ménage entre elles une ouverture rectangulaire, cagnardière ou bouche à feu. Dans sa partie supérieure, chaque pilier possède une ouverture rectangulaire, et entre ces deux ouvertures un arc central et deux arcs latéraux. Ces arcs sont brisés, sauf pour les arcs latéraux ouest des défenses, élevées de 3 m. environ au-dessus du chemin de ronde, était desservis par un plancher de bois établi sur des poutres engagées dans les piliers. Au-dessus de ces arcs, le mur est légèrement en retrait : deux contreforts en ogive y encadrent l'entrée d'une bretèche à 3 mâchicoulis.

Les travaux d'an-Nāṣir Muḥammad ont peut-être eu une portée plus considérable que la restauration de ce pan de mur. L'inscription n° 14 porte en effet :

أمر بعمارة هذه البدنات

« a ordonné de construire (ou reconstruire) ces *badanat*... » Ce terme dont l'origine est, comme dans l'inscription n° 12 et la majorité des cas où il est employé [2], le sens de courtine compris entre deux tours hautes ou bas-flanc sur

[1] *Mémoires*, II, 460.

[2] Partout ailleurs il désigne les contreforts en éperon placés à l'extérieur des courtines pour les renforcer (voir par exemple Creswell, *Fortifications of Syria*, 145, note, t. 8 : ce qui n'est le cas pour aucune des coupes publiées par Van Berchem).

[3] Van Berchem, *Note d'archéologie arabe*, 1° (1911, mémoire n° 61), 2 et 1909, mémoire n° 1909, 1° (1909, mémoire n° 1909), pl. XXXVII, fig. 1. Les Syrie, *Deir* p. 80 où le dessin est particulièrement net.

1. La cour de B[illegible]

2. [illegible] d[illegible] M[illegible]

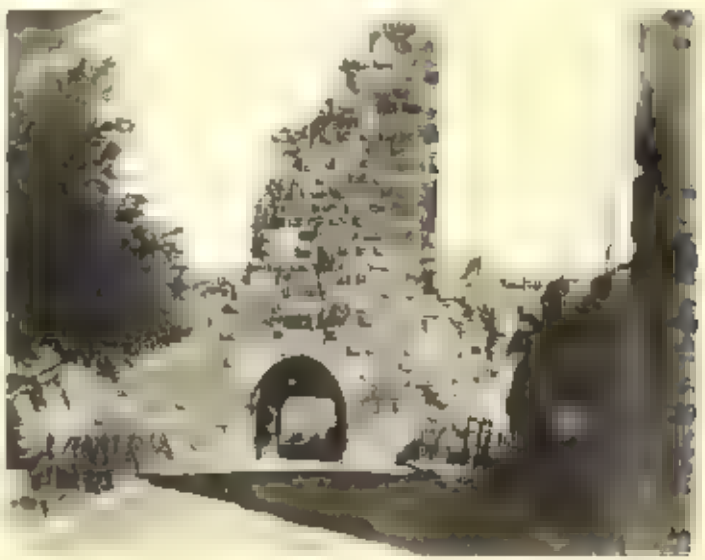

3. Bab e[illegible] Hadid

CITADELLE DE DAMAS

emploi au pluriel ne peut s'expliquer que si la restauration commémorée par l'inscription intéressait également un autre secteur de muraille.

Celui-ci se retrouverait peut-être dans le mur à retraits successifs percé d'une porte surbaissée entre deux meurtrières, qui fut ajoutée à l'époque mamelouke entre les tours B et F, dans le but évident de renforcer la protection de l'entrée [1]. Dès lors, cette dernière se trouva précédée d'une sorte de *propugnaculum* avec 3 étages de défenses accessibles par des planchers. Le premier comportait une brèche battant la nouvelle porte d'entrée et deux archères, le second 3 archères.

La date de cette addition n'est pas fixée avec certitude, mais les retraits de la maçonnerie, les étages desservis par un plancher, les arcs surbaissés, les archères rectangulaires la rapprochent trop étroitement de la courtine BI pour qu'on n'y voie pas une des *badana* construites par Muhammad le Qalawun [2].

1° Travaux de Nawbûz al-Ḥâfiẓi — Ils ont porté exclusivement sur la partie de l'enceinte comprise entre Bâb al-Ḥadîd et la tour M; deux textes épigraphiques les commémorent.

Comme on l'a déjà vu, le premier (n° 17) se rapporte à la réfection de la face Ouest de la tour O et au percement d'une nouvelle entrée dans ce saillant; la qualité de l'appareillage, l'aspect de la porte (pl. XXXVII, fig. 1), le type des meurtrières qui la surmontent ne laissent aucun doute à cet égard; leurs caractères concordent trop bien avec la date de l'inscription.

Le second texte, sculpté sur la courtine MN, a été exhumé au cours des travaux de 1924; il forme un bandeau de 3 m. 50 de long sur 0 m. 50 de hauteur qui court sur le mur à 3 mètres environ du sol actuel. Les caractères

(1) Sous les Mamelouks, mais un peu plus tard qu'à Damas, l'entrée de la Citadelle d'Alep reçut également un supplément de défense : le passage fut rétréci, entre les deux tours, par une voûte percée de meurtrières.

(2) A l'époque turque, on a bandé entre les deux murs d'an Nâṣir deux arcs dont les sommiers sont encore visibles; ils supportaient la salle à 3 étages dans laquelle Kremer (*Topographie*, II, p. 22-23) reconnaissait la *ḥârima*. Le dernier étage ouvrait sur l'extérieur par deux larges baies dont les arcs brisés, en brique avec chaînages de bois, retombaient d'une part sur les brèches des tours B et F et d'autre part, sur un pilier de maçonnerie; un de ces arcs s'est écroulé; il figure encore cependant sur la photographie d'Oppenheim.

grand naskhi mamelouk ; ils sont assez clairs, mais leur état de conservation est très défectueux. Il ne peut guère être question que de restituer le fragment suivant :

بسمله .[نصر من الله و فتح قريب ؟] السيفي [نو]روز الحافظي ... blason غزّ [الله] أنصار[ه] في

Au nom, etc. (C. 61, 13) : *Sayf ad-Dīn Nawrūz al-Ḥāfiẓī* (que Dieu glorifie ses victoires !) an ...

Le verset coranique n'est pas parfaitement net ; sa restitution paraît cependant satisfaisante, en raison du parallélisme qu'elle crée avec l'inscription n° 17. Quant au nom de Nawrūz, il est particulièrement bien conservé, et on ne distingue plus que les traces de deux lettres. À première vue, il semblait qu'on dût lire سيفي قصي حـ, *Sayf ad-Dīn Qaṣī Ḥ...*, mais un examen plus attentif du texte et le contact du bas-relief avec celui de l'inscription n° 17 assurent la lecture adoptée[1].

La courtine M N est aujourd'hui conservée jusqu'à près de la moitié de sa hauteur ; une partie du parement extérieur y est encore recouverte. Chaque courtine est surmontée d'une pierre de corbeau (fig. 26) ; les deux dernières vers la tour N portent un simple sillon ; la troisième, en creux (étoile à 6 rais et coupe), les deux autres sont ornées d'un bel entrelacs géométrique qui rappelle ceux de la *qāʿa* du sultan Sha'bān, à la citadelle d'Alep (769 = 1367).

Il se peut que ces restaurations aient eu une importance plus considérable. La tour N conserve encore, en dépouille, au-dessous de trois rangs de Qalāʾūn, un *mashrabiyya* exceptionnel : seuls les deux blasons de Nawrūz al-Ḥāfiẓī y ont tout lieu de croire qu'il provient d'un troisième texte, aujourd'hui disparu, commémorant des travaux exécutés par cet émir dans cette région de la citadelle, peut-être même précisément à la tour N.

De même, le saillant M comporte, dans les quelques assises d'époque mamelouke qui occupent la partie basse de sa maçonnerie, deux pierres por-

[1] Il faut corriger donc ce que j'ai dit dans le compte rendu de Watzinger et Wulzinger, *Damaskus II* dans *Syria*, VII, p. 102, l. 6.

[2] Elles ne sont plus guère visibles, le parement ayant été très profondément [illegible] à tel point qu'il n'est plus possible d'en reconnaître la disposition primitive. On peut seulement supposer, d'après les amorces de murs encore visibles, qu'il a remplacé une courtine d'époque ayyoubide, analogue au voisinage A

tant en creux les motifs décoratifs simples : un carré et une étoile à 8 pans, semblables à ceux de la courtine MN.

Enfin, en NO, la galerie qui dessert les niches de tir, voûtée en berceau derrière la tour N, se prolonge ensuite pour former une sorte de hall, couvert par 6 travées d'arêtes, qui communique par deux portes avec la tour O : il a pu servir de dégagement auxiliaire à l'entrée Nord. La construction n'en remonte, de toute évidence, qu'à une date assez basse qui coïnciderait parfaitement avec celle des travaux de Nawrûz.

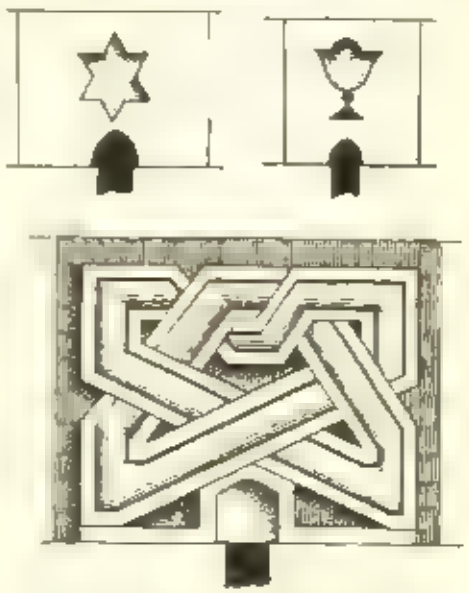

Fig. 96. — Courtine MN. Décor des archères.

Nous nous trouverions donc en présence de tout un ensemble réédifié par les soins de cet émir et comprenant la face Ouest de la tour O, la courtine NO, la tour N (?), la courtine MN et la tour M (?) : ces travaux doivent tous remonter à l'année 809 (1406) donnée par l'inscription n° 17.

La restauration d'un fragment si étendu de l'enceinte avait sans doute été rendue nécessaire par la tentative faite par Tamerlan pour s'emparer de la citadelle quelques années auparavant. Les machines de guerre mongoles, dressées à l'Ouest de la forteresse [1], avaient dû endommager plus particulièrement la face de l'enceinte qui leur était directement opposée. Peut-être même doit-on attribuer à cette circonstance la destruction du troisième étage du palais, la ruine du logement S et le mauvais état de conservation du front Ouest.

5° Travaux de Qansûh al-Ghawrî. — Ils sont d'une importance restreinte. En effet, en 925 (1519), ils n'ont porté que sur le rez-de-chaussée de la tour O. La partie inférieure de l'ouvrage ne semble pas avoir été touchée ou, du moins, a conservé sa disposition primitive.

(1) Ibn Iyâs, *Badâ'i' az-zuhur*, I, p. 331, sv. — P. Vatier, *L'Histoire du Grand Tamerlan, nouvellement traduite de l'arabe du Fils de Guérappe* (Paris, 1659), p. 162.

La restauration de la tour A (n° 24, 914) a eu plus d'ampleur : toute la partie Ouest du saillant a été rebâtie en blocs lisses assez négligés qui contrastent avec les assises puissantes et les cubes bossagés de la maçonnerie avoisinante. C'est à ces travaux de Qânṣûh qu'il faut attribuer les remaniements de la plate-forme, notamment l'obturation de la fenêtre ogivale percée dans la galerie Ouest et la réfection de la brèche d'angle Nord-Est. Celle-ci (pl. XXXVIII, fig. 2) se distingue d'une part par sa console d'angle de profil rectiligne et section très mince (comme dans certaines brèches de l'enceinte d'Alep datées d'al Mu'ayyad Sayḫ ou de Qânṣûh lui-même) et d'autre part par les incrustations de pierre noire qui tracent sur ses arêtes les mêmes bandeaux de lambrequins qui encadrent les inscriptions n° 24 et 25 [1]. Ce genre de décoration est très caractéristique du temps des derniers sultans mamelouks : les monuments se couvrent alors de délicats ornements en relief et de combinaisons polychromes souvent fort jolies dans leurs détails mais qui s'harmonisent mal, en raison de leur grâce un peu mièvre, avec le caractère austère d'une citadelle [2].

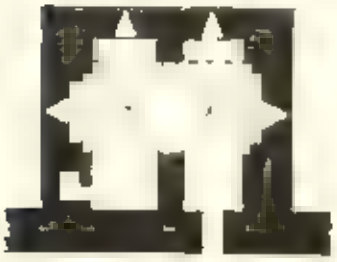

Fig. 27. — Tour N. Plan de l'étage.

La tour N (n° 25, 914-1508) a au contraire été rebâtie de fond en comble. Ses faibles dimensions (10,40 × 10,60) et la mauvaise qualité de la maçonnerie, où abondent les matériaux de remploi [3] montrent l'appauvrissement des moyens et la décadence de l'architecture aux environs de la conquête ottomane. L'aménagement intérieur de la tour est assez original : deux berceaux parallèles sont rencontrés à leur extrémité Nord par un autre berceau perpendiculaire ; les deux travées d'arêtes ainsi obtenues retombent au Sud sur un pilier rectangulaire dans lequel est ménagé un passage en arc brisé. On notera la faible profondeur (0,90 et 0,60) des niches abritant les archères : une de celles-ci est disposée obliquement, de façon à mieux interdire les approches de

[1] Sobernheim, *op. laud.*, pl. 4.

[2] Les fortifications d'Alep en possèdent des exemples nombreux, datant surtout d'al Mu'ayyad Sayḫ et de Qâyt-Bây.

[3] Outre le texte de Baybars cité plus haut, la face Est porte, à sa partie supérieure, une autre inscription, en très petits caractères, peut-être un décret. Du sol, elle est indéchiffrable, même à la jumelle et il m'a été impossible d'atteindre la pierre pour en effectuer l'estampage.

1. Courtine IJ. l'inscription de Baybars

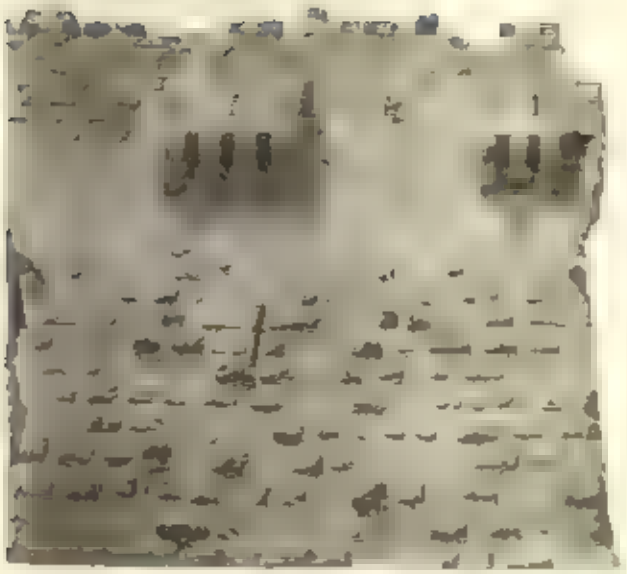

2. Tour A. brèche de [illegible]

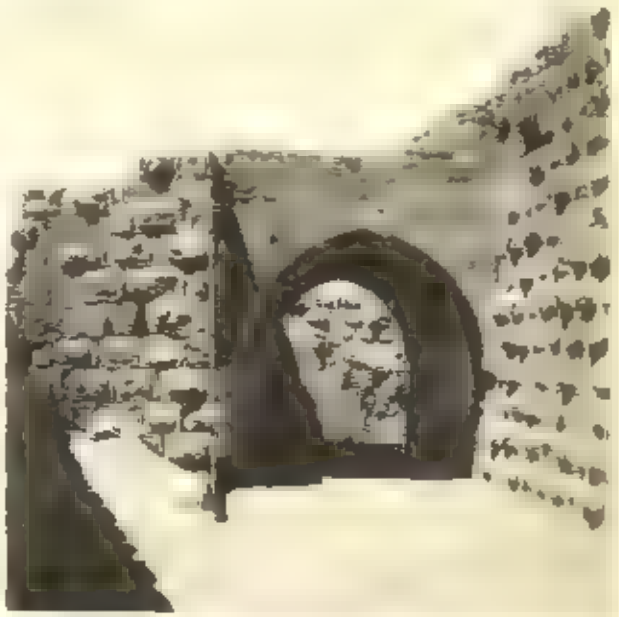

[illegible] et inscription n° 13

CITADELLE DE DAMAS

Bab al-Hadid. L'étage reproduit fidèlement la disposition du rez-de-chaussée, mais le pilier est plein et accolé à la paroi et les meurtrières ont leur axe de tir normal au mur, dans le mur Ouest, les latérales (fig. 27). La pièce de cet étage ouvrait sous un berceau parallèle à la direction du mur d'enceinte, dont il ne reste que les sommiers.

C'est également à Qansuh que remontent les peintures qui ornaient le *dergah* de l'entrée orientale. La travée Sud avait conservé des vestiges d'inscriptions peintes en rouge sur fond jaune, en grand naskhi mamelouk. Leur état de dégradation ne permettait pas de se faire une idée de leur teneur, mais leur date était assurée par la présence en *a* du plan d'un fragment de cartouche royal au nom de Qansuh al-Gawri : un disque rouge, entouré d'un cercle noir découpé en lobes, renfermait la formule habituelle, peinte en lettres noires. Les bouquets et les vases qui ornent les alvéoles de la porte Est n'ont sans doute pas une autre origine que les peintures du *dergah* : ils ont été exécutés avec les mêmes couleurs, et le caractère naturaliste des fleurs les rapproche étroitement des enluminures des tiorans mamelouks et des panneaux de faïence de l'époque ottomane.

Comme on le voit, l'importance de ces divers remaniements demeure bien secondaire : ils n'ont pas sensiblement modifié l'aspect de la citadelle, et pas un d'entre eux n'est capable de modifier ou de compléter notre connaissance de l'architecture militaire syrienne. Leur principal intérêt réside dans les nouveaux textes épigraphiques que leur étude a révélés.

APPENDICE

Sur le tombeau d'Abû d-Dardâ, dans la tour O, sont déposés deux chandeliers en laiton, d'un type très simple, n'offrant pas d'autre décor que les inscriptions et les blasons gravés sur leur base tronconique. Hauteur : 0 m. 30 environ.

Trois cartouches, numérotés de 1 à 3, contiennent le texte, gravé sur un fond d'ornements en naskhi mamelouk moyens caractères (fig. 28).

(1) ممّا عُمل برسم المقرّ الاشرف العالي المولوي السيفي جاني بك (2) أمير أخور

السيفي سم المؤيّدى الملكي الظاهري (3) كافل الممالك الشامة المحروسة عز انصاره

Au-dessous, gravé à la pointe : وقف جامع قلعت دمشق

(1) *Fait pour S[on] Excellence Sayf ad-Dīn Jāni-Bek*, (2) *[illegible] de Sayf ad-Dīn Ṭanam al-M[illegible]* (3) *[illegible] de la province de Damas (que Dieu la garde !) [illegible] que ses victoires soient glorieuses.*

Waqf de la grande mosquée de la citadelle de Damas.

Nous n'avons pu identifier l'émir Jāni-Bek ; on ne peut songer ni à Jāni-Bek « ad-dawādār al-Ašrafī »[1], ni à Jāni-Bek « nā'ib Judda »[2].

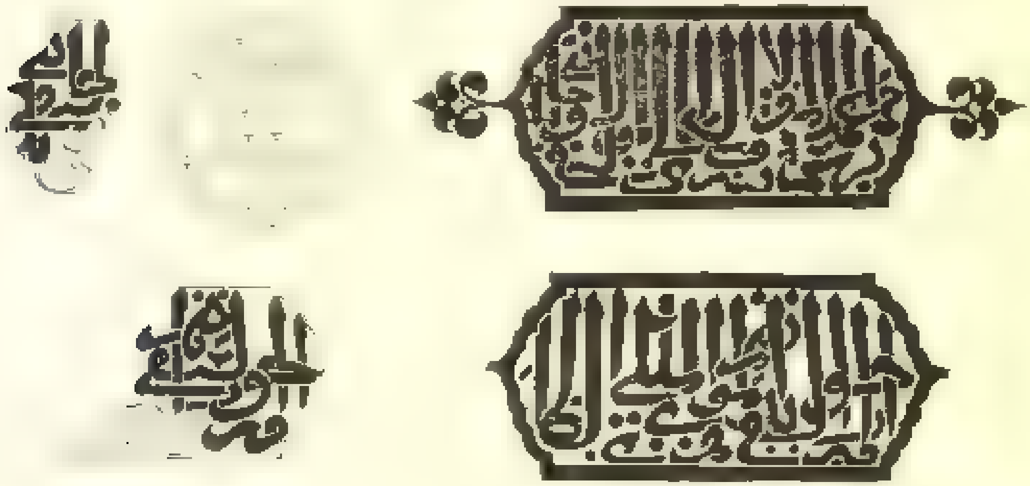

Fig. [illegible]. — Chandeliers au nom de Sayf ad-Dīn Jāni-Bek.

Ṭanam al-Mu'ayyadī est au contraire bien connu : nommé gouverneur de Damas en 866 (1460-1461), il mourut dans cette ville en 868 (1463-1464). C'est [illegible] ces deux dates que se place l'exécution des chandeliers.

Quoi [illegible] de Damas [illegible] pas [illegible] rôle d'*amir akhūr* était rempli [illegible] par un [illegible] parmi ses propres mamelouks, sans que ce [illegible] soit revêtu de fonctions [illegible][4]. Le [illegible] porté ici par Jāni-Bek [illegible] donc de sa propre personnalité et non de [illegible]

(1) C. I. A., *Caire*, I, p. 362-363.
(2) C. I. A., *Caire*, I, p. 419.
(3) C. I. A., *Caire*, I, p. 538-539, avec réfé[illegible]
[illegible]
(4) Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 151.

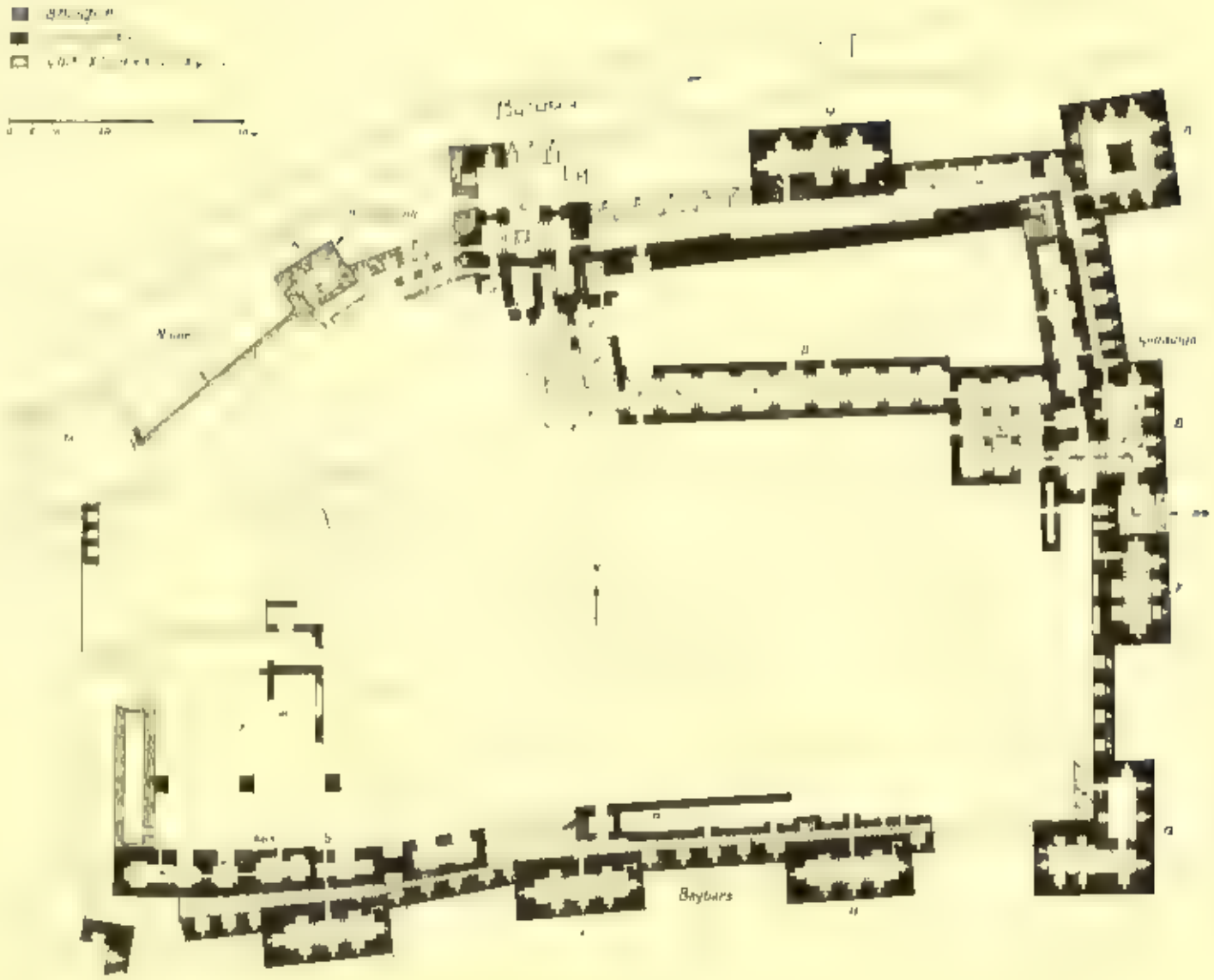
Baybars

dont il était chargé. En l'absence des documents indispensables, il nous est impossible de résoudre ce petit problème : nous nous bornons à signaler [illegible] pour l'étude des titres portés par les dignitaires de la province de Syrie au temps des Mamelouks circassiens.

J. Sauvaget.

Note. — A la page 89, ligne 8, prière de lire « XIIIe siècle » au lieu de XIIe

QUATRE BUSTES PALMYRÉNIENS

PAR

HARALD INGHOLT

[illegible] professeur à [illegible] photographies de quatre bustes palmyréniens dont un féminin et trois masculins, tous les quatre très bien conservés et avec des inscriptions palmyréniennes, qui me semblent inédites.

[illegible] ses cheveux tombant sur les épaules, les yeux faits avec deux cercles incisés, les « crotalia » dans les oreilles et la forme des plis du grand voile, rentre bien dans ce que j'ai appelé dans mon livre sur la sculpture palmyrénienne [1] le groupe I, qui date approximativement de l'année 100-150 de notre ère. A cause de la fibule sexagonale et [illegible] parmi les plus [illegible] du groupe [illegible]. La main gauche serre contre la poitrine un pli du voile, comme sur les bustes datés de l'année 130 [illegible] A gauche de la [illegible] une inscription [illegible] lignes qui se lit : « Hélas ! Segel, fille de Vahballat (fils de) 'A'ailamî (fils de) Belḥazî. »

[illegible] deux rangées horizontales, les yeux faits avec deux cercles incisés et les plis [illegible] le buste de Bamê, qui date de 138-39 [3], celui-ci est également entouré d'un [illegible] L'inscription est [illegible] et se lit : « Vahballat, fils de Bêlhûr, qui est appelé Bûlî, fils de Bôsâ, hélas [4]. »

[1] *Studier over palmyrensk Skulptur*, Kæbenhavn, 1928.

[2] Cf. le buste décrit, *op. cit.*, p. 132, PS 376, qui a des broderies semblables à gauche sur le chiton.

[3] *Op. cit.*, pl. I, 3 et XIII, 2.

[4] *Op. cit.*, pl. I, 4. Cf. aussi les bustes mentionnés sous lAaz, *op. cit.*, p. 98-99.

[5] Comme les bustes mentionnés, *op. cit.*, sous lAaz.

Le nom hypokoristique בעיר Bûlî, ne s'est pas rencontré à Palmyre. Pour Bêlhûr on

1

2

BUSTES PALMYRÉNIENS
Ny Carlsberg

1

2

BUSTES PALMYRÉNIENS
Glyptothèque de Ny Carlsberg

Les deux autres bustes masculins appartiennent au groupe II, qui date approximativement de l'an 150-200 de notre ère.

Le premier (fig. 3) nous montre un homme, dont les yeux sont faits comme dans le groupe I [illegible] tête se trouve une couronne de feuilles avec une rosace au milieu, de même façon que [illegible] la poitrine la partie de l'himation qui tombe de l'épaule gauche comme dans [illegible] Vahballat [illegible] plis de l'himation [illegible] que notre buste a été exécuté parmi les premiers du groupe II.

[illegible] tion à gauche sont à angles aigus, comme par exemple sur le buste de Nebel, daté de l'année 181 [4]. La chevelure est formée de trois séries de petites boucles [illegible]

La main gauche tient une schedula, marquée de lignes horizontales [6], et à droite de la tête se trouve une inscription de cinq lignes, dont voici la traduction : « Ḥairan, fils de Nadab'el, fils de Bôsa, hélas. » Le nom de Nadab'el, [illegible] trouvent dans l'Ancien Testament [8] [illegible]

trouvé 1923, Bérytus, cf. Ingholt, op. cit., p. 94, n. 3.

(1) Op. cit., pl. III, 2.

(2) Op. cit., II Bd, p. 416-17.

(3) Cf. les bustes datés de 138-39 et 157 de notre ère, op. cit., pl. II, 2 et IV, 1.

(4) Op. cit., pl. V, 2.

(5) Op. cit., pl. V, 3.

(6) Cf. op. cit., p. 24, n. 14.

(7) Vincent, *Revue Biblique*, 1910, p. 417 ; Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik* III, p. 279.

(8) I Chr., III, 18, cf. aussi Nadî-ia dans les tablettes de Nippur (ve siècle av. J.

été trouvée jusqu'ici à Palmyre, le nom Nadab[1] avec d'autres noms propres palmyréniens [illegible] composés de Ēl[2], montrent que [illegible] dieu sémitique faisait lui aussi partie du panthéon de Palmyre.

HARAM INGOLD

et les noms bibliques Jôna'ab et Jehônadab, 'Abîna'ab, 'Aḥînadab et 'Aminnadab.

[1] E. g. Malak el-Ḥab el-Ref'el et Sa'd'el.

HACHES A DOUILLE DE TYPE ASIATIQUE

PAR

RENÉ DUSSAUD

A l'âge du bronze, la hache n'a pas connu, en Syrie et en Palestine, le développement qui caractérise certaines contrées d'Europe. Les découvertes récentes de Ras Shamra établissent que l'usage de la hache plate n'a pas cessé [illegible] du fer, en tant qu'outil. Dans le proche Orient, les seuls progrès [illegible] sur la hache employée comme [illegible]

[illegible] — Hache à [illegible] de Beisan

Tel est le cas de la belle hache de bronze du type à douille (fig. 1), qui a été trouvée à Beisan (Scythopolis) par M. Alan Rowe en 1926. L'auteur de la découverte l'a immédiatement rapprochée de la hache (fig. 2)[1] que tient le roi ou le dieu hittite sculpté contre une des portes de Boghaz-Keui et qu'on a pris tout d'abord pour une Amazone. Dès lors, on [illegible] Beisan [illegible] P. Dhorme [illegible] est un document de premier ordre pour l'histoire de l'armement [illegible] les Hittites [illegible] Notre courte note tend simplement [illegible] de Boghaz-Keui et de Beisan dépend du grand centre métallurgique de l'Asie antérieure qui ne doit pas être limité, comme on l'a pensé jusqu'ici, à la région de l'Urartu (Arménie) ou des [illegible]

[1] Notre figure est [illegible] de Otto Puchstein, *Boghazkoi. Die Bauwerke*, pl. XVIII.

[2] Dhorme, *Revue biblique*, 1927, p. 130; cf. *Syria*, VIII (1927), p. 187.

[3] Voir notre *Crète et ses voisins aux hautes époques* p. [illegible] *Babylonia*, XI (1930), p. 136.

Mé[illegible] dans les vallées [illegible] du nord-ouest au sud-est dont notre croquis cartographique (fig. 18) donne un aperçu.

* *

De la grande [illegible] de Babylone [illegible] Hamadan se détache un peu après Bénistoun [illegible] qui [illegible] en traversant une riche vallée où se dressent Nihavand — la Νιφαυανδα de Ptolémée — et Bourondjird. Les environs de Nihavand offrent, sous la forme de tells ou de tepés, de nombreux sites antiques, dont Tepé Giyan, qui ont récemment été mis en coupe réglée par les indigènes et dont les produits ont été apportés sur le marché de Paris. Nous ne possédons encore sur ces découvertes que les renseignements qui ont été recueillis par M. E. Herzfeld, au cours d'un voyage en juillet 1928[1].

Fig. 2. — Relief de Pogaz-Kerr.

On a ainsi mis au jour, avec une céramique assez ancienne, une série importante de haches à douille dont la caractéristique consiste en un développement remarquable de la partie opposée au tranchant, de ce que nous appellerons, pour simplifier, le dos de la hache. Ce développement a moins pour objet d'offrir un autre mode d'attaque — il ne s'agit pas d'un pic, car le tranchant reste vertical — que d'équilibrer l'arme et de renforcer l'emmanchure. Équilibre et renfort, les artisans de cette région ne s'écartent pas de ces principes et y plièrent leur imagination.

La forme la plus simple et la plus ancienne que nous placerions volontiers assez haut dans la première moitié du 1er millénaire [illegible] se compose d'une

[1] E. Herzfeld, *Bericht* dans *Arch. Mitt. aus Iran*, I (oct. 1929), p. 6.

[2] M. Herzfeld [illegible] propose la date de 2900-2500, qui nous paraît beaucoup trop reculée par comparaison avec l'armement de Mésopotamie, bien connu à cette époque.

lame verticale évasée sur le tranchant et venue de fonte avec la douille. Celle-ci est renforcée dans la partie opposée au tranchant, par une ou plusieurs pointes, jusqu'à quatre. L'exemplaire que nous reproduisons (pl. XIII, 1) est à trois pointes; il a été gracieusement offert au Musée du Louvre par M. Vignier, l'antiquaire parisien réputé. De son côté, M. Herzfeld a publié d'autres pièces semblables[1]. Leur nombre atteste que le centre de fabrication de ces armes de bronze ne devait pas être éloigné de la région de Nihavand, autrement dit qu'il devait se trouver dans la Perse ou la Médie occidentale.

Fig. 3. — Hache sumérienne à douille d'après la stèle des Vautours d'Eannatoum, découverte à Tello (Musée du Louvre).

Fig. 4. — Hache [illegible]

Vers le début du IIIe millénaire, et peut-être dès les derniers siècles du IVe millénaire, régnait en Mésopotamie la hache sumérienne à douille. L'exemplaire que nous reproduisons (fig. 3) a été tiré de la stèle des Vautours par Mlle M. Astruc, ancienne élève de l'École du Louvre. Depuis, les belles découvertes de M. Woolley à Ur ont fourni un exemplaire complet (fig. 4)[2]. Cette hache sumérienne est remarquable par son bord supérieur droit, la flexion du tranchant et du bord inférieur par le biseau qui forme la partie inférieure de la douille et par le renfort de cette dernière.

Trois exemplaires de ce type[3] ont été trouvés dans la nécropole de Tépé Aly Abad à Moussian et un quatrième[4], variante sans biseau à la douille. On

[1] *Illustrated London News*, 1er juin 1929, p. 943.

[2] *British Museum Quarterly*, III, pl. XXXVIII, a.

[3] J.-E. Gautier et G. Lampre, *Fouilles de Moussian*, dans J. de Morgan, *Mém. Délégation en Perse*, t. VIII, p. 145, fig. 295.

[4] *Ibid.*, fig. 308.

en conclura que cette arme n'était pas seulement en usage en pays sumérien, notamment à Ur, où elle est attribuée à une époque antérieure à la stèle des Vautours.

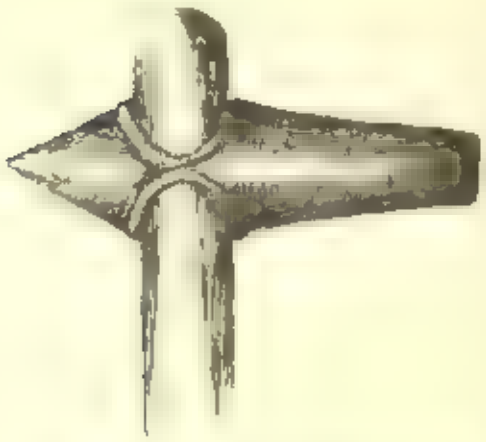

[illegible]

Les rapprochements prennent toute leur valeur quand on constate l'analogie qu'offre la céramique de Moussian avec la plus ancienne céramique trouvée en pays sumérien et, dès lors, nous n'aurons pas lieu d'être surpris si, en les comparant attentivement, nous percevons quelque rapport entre les haches de Nihavand et les haches sumériennes.

La dynastie d'Agadé apporte de notables changements dans l'armement : d'abord l'arc. La stèle de Naramsin, si précieuse à d'autres titres, offre aussi l'intérêt de nous conserver trois types de haches bien caractérisés. D'abord la hache sumérienne à douille, puis une hache plate presque rectangulaire dont un [illegible] dans le manche [illegible] mains de Naramsin [illegible] vraisemblablement [illegible] plus redoutable, et du dernier modèle, une hache à douille et à talon pointu (fig. 5) ; on peut la dénommer la hache à douille accadienne. Nous conclurons que les anciennes haches du type de Nihavand, à une ou plusieurs pointes (pl. XLII, 1) représentent une com-

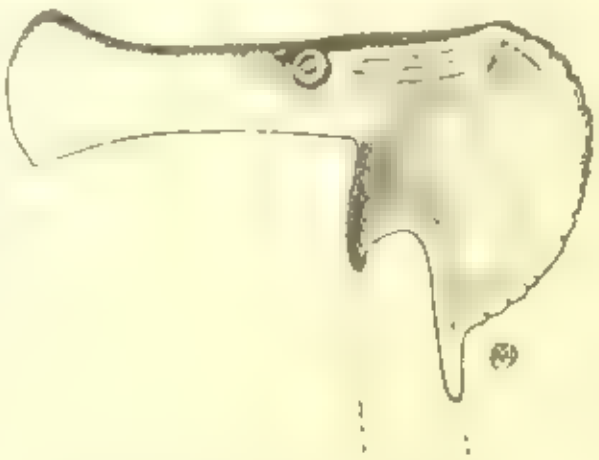

Fig. 6. — Hache à douille du Tepe Tayan, près Nihavand.

[illegible]

1

2

HACHES A DOUILLE DE NIHAVAND PERSE.

Ainsi que l'a très heureusement reconnu M. Vaganay, la hache de type de la planche XLII, 1 est, en réalité, une hache à douille. Sur un exemplaire (fig. 6) [1], l'œil de l'animal est nettement indiqué tandis que la crinière s'étale en une masse arrondie. Sur un autre, la douille est devenue un long tube, ce qui permet de développer la crinière par une série de petites pointes (pl. XLII, 2). Cette forme de douille vise à reporter l'effort produit par le choc sur une plus grande surface du manche et à éviter ainsi le bris de ce dernier. Une solution plus élégante est fournie par l'exemplaire de la figure 7 dont la partie métallique renforçant l'extrémité du manche a été conservée [2].

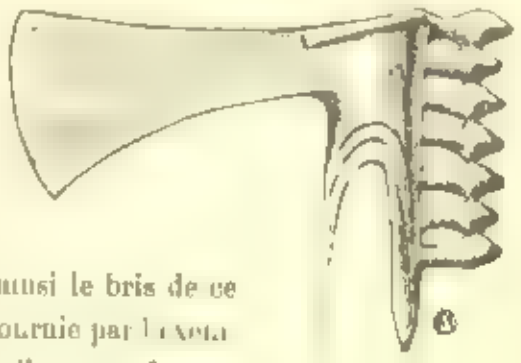

6

Nous sommes donc amenés, après ce qui précède, que le type développé de la planche XLII, 2 et de la figure 6 doit être attribué, au plus tôt, au milieu du deuxième millénaire. C'est là une date beaucoup plus basse que celle envisagée par M. Herzfeld ; mais nous avons eu déjà l'occasion de montrer que le savant archéologue attribue à une époque trop reculée les produits de l'âge du bronze sortis de Tepé Giyan. En effet, le point d'appui pris sur Byblos est mal établi [3] et les découvertes de Ras Shamra ne laissent aucun doute sur la basse époque (XIIe-XIIe siècles) de cette série de poignards de Minet el-Beida [4].

[illegible] de Minet el-Beida et exemplaire [illegible]

Cette opinion est confirmée par le rapprochement, qui nous paraît devoir être opéré entre ces haches de type asiatique de Minet el-Beida (pl. XLII, 1) et celle de Bogaz-keui (fig. 2). Cette dernière, avec la hache de Bogaz-keui (fig. 2). Ces [illegible]

[1] Il faut rapprocher de [illegible] pl. IV, Flinders Petrie, *Tools and Weapons*, pl. LXXIV (G 110) et p. 12 a publié comme hache syrienne — elle peut avoir été trouvée en Syrie — une hache certainement fabriquée en Perse occidentale. La hache, *ibid.*, pl. XXIV, 171, [illegible] p. 13 une pl[illegible] de [illegible] [illegible]

[2] *Ibid.*, pl. V [illegible]

[3] *Syria*, XI, 1930, p. 260. On verra ci-après, p. 260, que ces poignards [illegible] du Louristan.

[illegible] sont l'aboutissement de la hache à trois ou quatre pointes du type de Nihavand, examiné ci-dessus, qu'on estimera au moins de trois ou quatre siècles plus ancienne.

Ce n'est pas seulement l'aspect général qui est modifié dans les haches de Beisan et de Boghaz-Keui, [illegible] plusieurs détails importants, comme le fait de reporter [illegible] la douille pour [illegible] [illegible] Beisan [illegible] qui [illegible] La hache de Boghaz-Keui a une allure [illegible]

Fig. 8. — Hache à douille provenant de V[illegible]

Fig. 9. — Hache à douille provenant d'Hamadan. British Museum.

par un relief. Mais l'une et l'autre de ces armes offrent un état développé de l'ancienne hache à douille du type asiatique que l'on relève à Nihavand.

Sur certaines haches de Nihavand on ne se contente pas de la stylisation habituelle, on voit apparaître au dos de l'arme des figures animales, notamment le lion. A ce type se rattache une hache trouvée à Van (fig. 8), où un lion est attaqué par un [illegible] [illegible] probablement assez bas dans l'âge du bronze, mais [illegible] allongé dans le haut et la [illegible] en biseau. Plus récente, probablement d'époque mède, est la hache, également au British Museum, provenant [illegible] maintenant d'établir les origines. La comparaison des figures atteste que le renfort marque le haut de l'arme.

Le modèle [illegible]

[1] *British Museum. A [illegible] to antiquities* [illegible] Rostovtzeff, *Iranians and Greeks* [illegible], pl. XI, c.

[2] *British Museum. A Guide*, p. 176, fig. 188; Rostovtzeff, *loc. cit.*, p. 38, pl. XI, B. « Persian [illegible] its head reversed. » Ces deux ouvrages représentent cette hache, sens dessus dessous.

dans les mêmes milieux asiatiques, à l'arme qu'est la hache : on l'a encore utilisé, comme d'un bon rendement, pour le marteau — qui, à vrai dire, a pu

Fig. 10. — Sorte de marteau à tige ronde. Environs de Nihavand.

Fig. 11. — Instrument de même type : la tige sort de la gueule d'animaux.

servir d'arme ou de simulacre. La tige circulaire étant fort [illegible] on a réduit la hauteur de la douille (fig. 10), mais on y retrouve tous les éléments caractérisant la douille employée pour les haches.

La [illegible] de Nihavand semble sortir de la gueule de deux animaux mal déterminés, peut-être des lions (fig. 11). On en rapprochera une hache de Suse (fig. 12) dont le plat sort de la gueule d'un animal mal défini, avec corne sur le front et une sorte de crinière dans le dos[1]. Cette hache provient du dépôt de fondation du temple de Shoushinak ; elle est donc antérieure au XIIe siècle. Tout en rentrant dans le cercle d'influence que nous avons indiqué[2] elle paraît de fabrication locale, car la tête de ce griffon se rencontre sur des objets d'or de la même trouvaille. Nous retrouverons une telle combinaison décorative à plus basse époque.

Fig. 12. — Hache à douille de Suse (Musée du Louvre.)

[1] Morgan, *Délég. en Perse*, t. VII, p. 80 et 11 XVII 8.

[2] Le rapprochement n'est pas fortuit, car on sait combien sont étroits les rapports entre la céramique de cette région et la céramique de Suse, au point que M. Herzfeld voit dans cette dernière un simple développement de la céramique des hauts plateaux.

Pour nous en tenir actuellement à l'âge de bronze, nous ne voyons rien à comparer à cet ensemble parmi les produits d'autres arts et si l'on demandait quel rapport on peut établir entre le type de hache à douille à décor animal et la [illegible] hachette de Malia [illegible] nous répondrions [illegible] La hachette en schiste de Malia remonte au Minoen moyen [illegible] Or [illegible] les haches asiatiques n'adoptaient que fort discrètement le décor animal tandis que Malia [illegible] constitue tout l'objet. Aussi parmi les haches syriennes [illegible] évidemment [illegible] comme la remarque M. Bonnet [illegible] douille est un emprunt à l'Asie et la forme semi-circulaire une imitation des armes égyptiennes, on n'en connaît qu'une [illegible] jusqu'ici probablement de peu antérieure à 1500 avant J. C. où deux animaux viennent orner le dos de l'arme (fig. 13). On [illegible] pas l'attribuer [illegible] une influence venue de l'est.

On peut, d'ailleurs, hésiter à reconnaître le modèle d'une hachette à douille métallique dans la panthère de Malia [illegible] que le trou dans lequel s'engageait le manche n'est pas percé de part en part. Cet emblème religieux n'a probablement qu'une relation accidentelle avec la hache ; en tout cas, sa forme ne dérive pas des haches asiatiques étudiées ici.

La [illegible] des objets en bronze [illegible] dorissant [illegible] elle manifestait un art [illegible] dans les régions [illegible] qu'elle n'a point cessé, même en ce qui concerne les armes, au moment où l'usage du fer s'est généralisé. Elle a soutenu la concurrence en développant l'ornementation et en établissant des pièces de luxe. On [illegible] la belle hache d'Hamadan (fig. 9), dont nous avons déjà parlé. On attribuera également au premier millénaire [illegible] un type de hache qui prolonge vers les armes l'apparat (pl. XLII *bis*, 1) les modèles que nous avons examinés.

On retrouve, en effet, sur ce dernier exemplaire, les pointes [illegible] au dos de la douille [illegible] elles forment [illegible] corps avec elle et elles prennent un développement excessif. On retrouve aussi la tradition des nervures partant

[illegible] XXV [illegible] 181 [illegible]

[illegible] Premier rapport [illegible] 8.

[illegible] pl. IX a.

Lame à double axe en bronze de l'époque du fer.

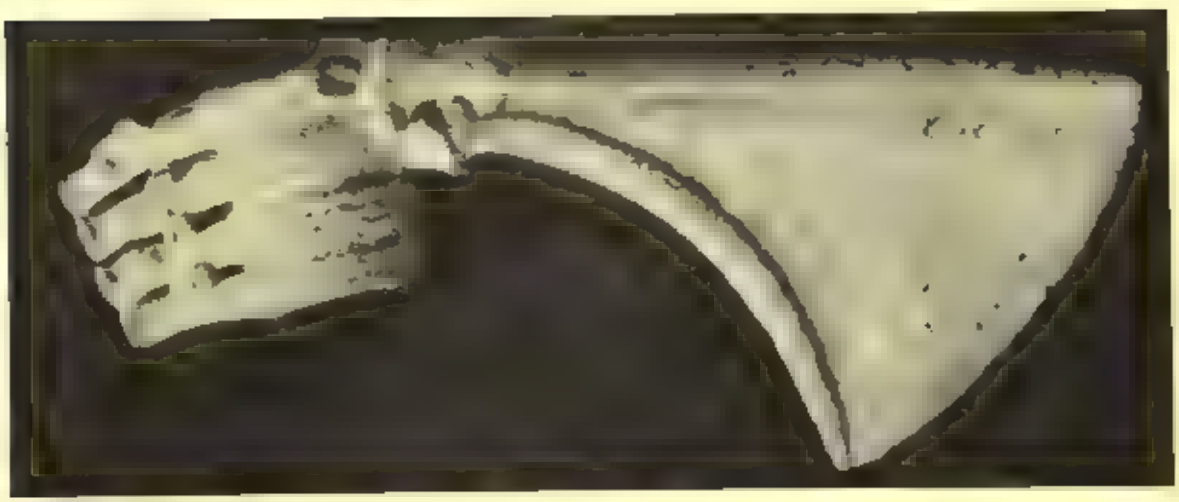

Hache [illegible] de l'époque du fer

de la base de ces pointes, entourant la douille comme un lien et venant mourir dans le plat de l'arme, d'après le principe appliqué déjà dans la hache de Beisan (fig. 1). Sur d'autres exemplaires, ces nervures de renfort simulent vraiment des liens qui s'entrecroisent comme il est indiqué sur notre [illegible] 10. Mais tout cela ne suffisait pas pour donner au plat, qui s'était amincit, la résistance nécessaire. Aussi [illegible] l'arme d'une petite cornière en forme de T qui assure une [illegible]. On pouvait alors alléger la partie inférieure de la hache au moyen d'une large échancrure qui donne à ce modèle une forme si originale et prépare les hallebardes, qui apparaissent dans la suite avec un décor qui les apparente au décor chinois de l'époque des Han.

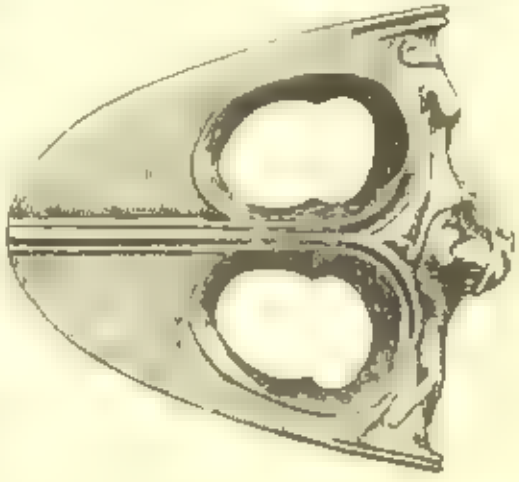

Fig. 13. — Hache à douille syrienne à deux évidements (Abd-el-Musseum).

Une hache récemment entrée au Louvre (pl. XLII *bis*, 2) résume l'évolution que nous avons essayé de reconstituer. Elle est à douille avec quatre pointes au dos qui ont pris l'aspect de têtes [illegible]. La lame, renforcée en haut et en bas par une cornière en T venue de fonte, sort de la gueule d'un monstre. Le tranchant, selon une habitude ancienne, est incliné sur l'axe de l'arme. Elle ne nous paraît pas antérieure, ou de très peu, à l'époque achéménide.

Avec ces haches en bronze de l'âge du fer, est apparu récemment tout un matériel des plus curieux. On l'a donné comme provenant également des fouilles de Nihavand ; mais le style en est différent, l'époque aussi, et un bon observateur dont on sait la compétence pour les antiquités de Perse. Mr Arthur Upham Pope, récemment revenu de ces régions, nous a certifié que cette série de bronzes ne provenait pas de la région de Nihavand, mais du Louristan, ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse en trouver ailleurs. M. Pope a constaté que la céramique découverte avec ces bronzes ne rappelle en rien ni le style de Suse I ni celui de Suse II.

Les plus [illegible] le cheval. On a contesté cette définition et supposé que ces objets avaient servi de chevet pour la tête des morts. Ici aussi, M. Pope veut bien nous apporter l'appui de ses observations en nous signalant que certains exemplaires sont brisés au milieu comme les mors modernes. De plus, les défunts seraient fréquemment enterrés avec leur cheval portant encore le mors dans la bouche. Au revers de chaque plaque latérale est une [illegible] venue de fonte et permettant de passer une agrafe, aussi des pointes ayant servi à fixer un cuir protecteur attaché à la bride. Les objections contre la définition d'une telle pièce comme mors tombent si l'on admet qu'il ne s'agit que d'un usage funéraire.

[illegible] représentés pl. XLII *ter*, 2.

Les représentations des plaques latérales sont assez variées. Une des plus curieuses et des plus anciennes (pl. XLII *ter*, 1) nous a été communiquée par M. Pope et elle éclaire certains sujets restés énigmatiques.

On y voit un personnage debout [illegible] deux griffons dressés. Sur le devant de la scène deux taureaux sont accroupis, chaque griffon posant une de ses serres sur l'animal.

[illegible] Le style des griffons, notamment les ailes recoquillées, nous place à l'époque néo-babylo[illegible] M. G. Contenau nous a signalé [illegible] qui offre certainement le même sujet ; il ne subsiste plus que la tête du héros et la partie supérieure d'un des griffons. La pièce de Suse est attribuée par M. de Mecquenem, d'après les circonstances de la trouvaille, à l'époque néo-babylonienne. A vrai dire, à cette basse époque, il semble qu'on ait confondu Gilgamesh et Enkidou en un

[illegible]

[illegible]

seul génie bienfaisant, car si la chevelure bouclée est bien celle du premier, la coiffure [illegible] que le [illegible] les pattes [illegible] et maintenu longtemps l'emploi de ce motif [1].

Ce ne sont pas seulement [illegible] profondément que nous le pensions, c'est aussi [illegible] de Gilgamesh où il est dit que

> Gilgamesh est parfait en force,
> et comme un taureau sauvage s'est affermi sur les hommes [2].

Il triomphe aussi des animaux [illegible] Avec [illegible] qu'il [illegible] il vient à bout [illegible] par Anou à la demande d'Ishtar [illegible] les deux amis [illegible] mettre à mort les lions.

> Nous avons pris et frappé le taureau céleste
> Nous avons exterminé Houmbaba qui habitait dans la forêt de cèdres
> Mon ami qui avec moi tua les lions [3]

La [illegible] de Gilgamesh [illegible] dans la grotte de l'Ida en Crète sur une sorte de disque votif de la basse époque [illegible] les bas-reliefs assyriens [illegible] maintenant un lion [4].

[1] Les figurines d'argile n°s 214-215 de E. Pottier, *Catalogue des Antiquités assyriennes*, figurant une sorte de Gilgamesh, ont été trouvées dans des cachettes du palais de Khorsabad. Leur valeur apotropaïque est donc certaine.

[2] Ainsi Delaporte, *Catalogue des Cylindres orientaux*, Musée du Louvre, II, n° 78 : « Gilgamesh, le corps sanglé dans une ceinture, touche des deux mains à la crinière des lions dressés sur lui. » On notera la persistance du détail de la ceinture.

[3] P. Dhorme, *Choix de textes rel. assyro-babyloniens*, p. 190, 38-39 et 45-46.

[4] *Ibid.*, p. 267, 23-25.

Souvent reproduit notamment dans nos *Civilisations préhelléniques* (2e éd.), pl. VIII, à comparer avec le cylindre *ibid.*, fig. 221, voir aussi Delaporte, *op. cit.*, II, n° 67.

E. Pottier, *Catalogue des Ant. assyr.*, n°s 16-17.

La valeur apotropaïque que représente la figure populaire de Gilgamesh semble se concentrer, un peu comme dans le cas de Bes, sur sa face, ce qui explique que le sphinx (fig. 14) prenne la tête du héros, même coiffure pointue... pour rendre la longue... les caractéristiques du héros de la force [1]. On emprunte à ... ses oreilles animales ...

Fig. 14. ...

L'exemplaire, constituant également un mors, qui illustre cette description et que nous reproduisons pl. XLII, ..., et fig. 14, nous paraît devoir être placé à l'époque achéménide [2]. Bien que le bronze ait été donné comme provenant de Nihavand, il est vraisemblable qu'il a été trouvé dans le Louristan comme ses congénères.

Cependant, il semble que la faveur populaire en Iran ait de préférence rapproché Gilgamesh, ou plutôt le complexe dérivant du couple Gilgamesh-Enkidou, des représentations du lion et notamment des deux lions affrontés et ce motif subira avec le temps de curieuses transformations.

Souvent il ne subsiste que les deux lions dressés et affrontés, soit qu'on les ait conçus tels quels, soit que le personnage central monté sur une tige ait disparu, car l'objet (fig. 15) est perforé de bout en bout. Un motif semblable a été découvert dans une tombe de la presqu'île ... avant J.-C.

Plus récente, et provenant du Louristan, est une plaque ajourée, montée sur une tige, dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. Arthur Upham Pope, où notre héros à la Gilgamesh est figuré entre deux lions dressés

[1] Attesté ... par les représentations des cylindres ... sur son dos ... Dhorme, op. cit., p. 243 ... de Samson.

[2] Pour l'usage du sphinx dans l'art décoratif achéménide, voir le bas-relief de Suse publié par M. de Morgan ..., VI, pl. XIII.

...

ont [illegible] cette plaque disposée, avec son manche, comme une enseigne [illegible] l'époque achéménide ou au début de l'époque parthe ? [illegible] les lions suggère qu'ils supportent le ciel. Mais nous manquons d'éléments de comparaison pour asseoir cette hypothèse.

A l'époque parthe, le motif à valeur apotropaïque se déforme de la manière la plus bizarre. A force d'épouser la tige centrale contre laquelle ils se

Fig. 16. — [illegible]
Photographie communiquée par M. A. U. Pope.

Fig. 17. — Bronze du Louvre.

lisse et, les lions seront coupés en deux. Le génie que nous avons proposé de trouver d'une combinaison de Gilgamesh-Enkidou se dresse entre les deux [illegible] (fig. 17) et [illegible] de part et d'autre de la tête, les longues [illegible] d'Enkidou. Dans certains exemplaires le héros divin maîtrise les monstres de ses deux mains. L'arrière-train des lions n'est plus reconnaissable que par la queue enroulée des fœtus. Même sur certains exemplaires, une seconde figure humaine surgit au-dessous de la première et son corps paraît constituer avec les arrière-trains des lions [1],

(1) *Ibid.*, pl. II, D bouquetins ; pl. V, (lions). Cf. notre planche XLII *quater*, 4.

Nombre de ces pièces existent dans les musées et sont généralement attribuées à la Cappadoce. Le champ d'action des Parthes [illegible] nullement que des [illegible] placer en Perse le centre de diffusion de ce type.

[illegible] comme les [illegible] de chars, trouvés en Cappadoce. En réalité, ce sont des idoles qu'on déposait

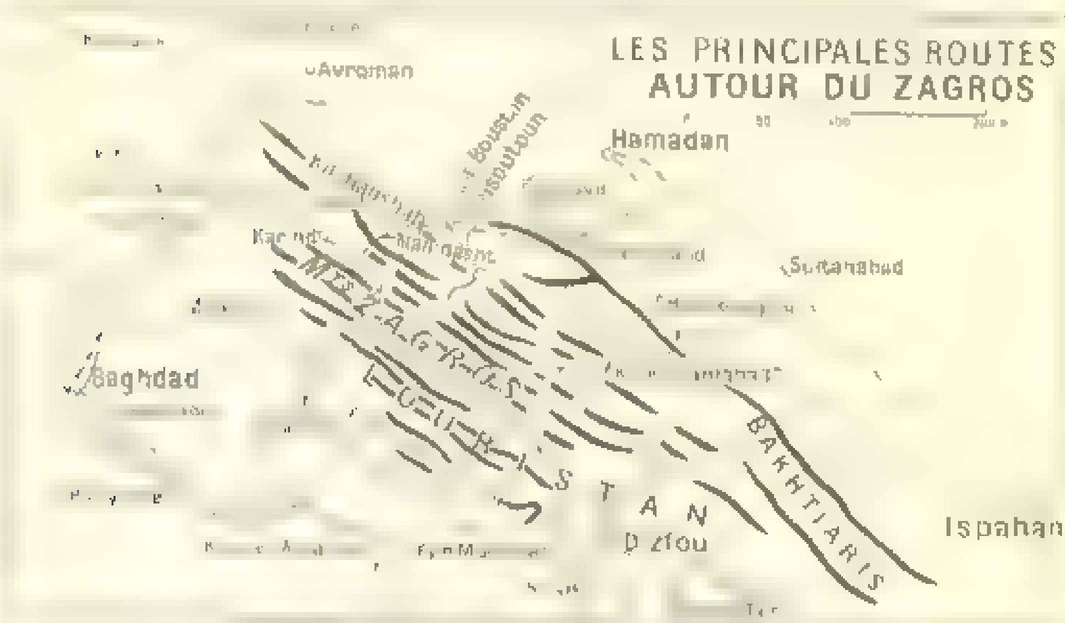

Fig. 18.

[illegible] haches à douilles parce que les trouvailles du Louristan ou des autres régions [illegible]

La chaîne du Zagros (fig. 18) détermine des vallées parallèles [illegible] atteignent parfois 3.000 mètres. D'autre part, ces vallées sont elles-mêmes séparées [illegible] par des cluses infranchissables.

Les habitants du Louristan, descendant des anciens Cosséens, ne peuvent mener qu'une vie nomade, à laquelle correspond bien la quantité de pièces [illegible]

réelle indépendance. Au sud, c'est la riche plaine de Suse; au sud-ouest la Mésopotamie, qui les a souvent attirés; au nord, des vallées moins rudes et parsemées de villes servant d'entrepôts au commerce par caravanes. Ces villes jalonnent la route Karind-Kermanshah-B[illegible]-Nehavand-Bouroudjird vers Dizfoul.

Un renseignement de Strabon illustre l'opposition que l'archéologie fait apparaître entre le Louristan et le pays plus au nord. Les populations de la [illegible] Paraitacènes. Plus que les Cosséens, dont ils étaient séparés par le Zagros, et dont [illegible] dant s[illegible] sième de brigandage[1]. La riche céramique de l'âge du bronze autour de Nehavand atteste que la population de cette région était alors essentiellement sédentaire et laborieuse.

[illegible] ture cède au nomade.

[1] Strabon, XVI, 1, 18.

[2] Nous faisons allusion notamment à ce qu'on a appelé l'art scythe, puis l'art des steppes, auquel M. René Grousset, *Les Civilisations de l'Orient*, III (la Chine), paraît rapporter une plaque de [illegible] (fig. 100) bien voisine cependant de la série du Louristan. D'autre part, nous avons dit qu'un contact très net apparaissait entre certaines pièces du Louristan et le décor de l'époque des Han. On peut, dès lors, se demander si le motif de la garde de sabre Han du Louvre reproduite dans R. Grousset, *op. cit.*, fig. 78, n'est pas emprunté au répertoire parthe signalé ci-dessus, et *ibid.*, fig. 79 d'un traitement plus libre et plus original, plus nettement chinois.

APPENDICE

Dès que nous nous sommes mis à l'étude de[illegible] trouvailles faites en P[illegible] n'avons pas manqué de faire appel à l'expérience et aux [illegible] M. André Godard [illegible] qui s'est fait un nom en archéologie orientale depuis sa belle exploration en Afghanistan et [illegible] nommé, il y a deux ans, directeur du service archéologique en Perse, choix qui témoigne de la perspicacité du gouvernement persan. Déjà le Musée de Téhéran, à peine créé, présente un vif intérêt.

M. [illegible] été [illegible] dans les vallées de la Perse occidentale. Mais les obligations de son service, notamment le [illegible] et l'envoi des objets destinés à figurer dans la prochaine exposition de Londres, l'en ont empêché.

Cependant l'éminent directeur avait réuni une documentation importante qu'il veut bien nous communiquer dans une lettre datée de Téhéran, 15 août 1930, en nous autorisant à l'utiliser. La mise en page de notre [illegible] étant achevée, il nous a été impossible de le remanier et c'est en appendice que nous résumons le remarquable rapport de M. A. Godard ; [illegible], sur les [illegible] les [illegible] auxquelles [illegible]

En particulier, et c'est le nœud de la question, M. Godard explique [illegible] distinguer jusqu'ici entre les découvertes de la vallée de Nihavend et celles du Louristan.

Cela m'amène, nous écrit M. Godard, à vous parler tout de suite des poignards en provenance soi-disant de Nihavend dont vous contestez justement la date dans *Syria* [illegible] poignards proviennent du Louristan ; j'en possède d'identiques dont [illegible] n'est donc pas liée à celle des objets de Nihavend.

La région de Nihavend a presque exclusivement fourni de la céramique peinte [illegible] perles [illegible] humains et [illegible] assez [illegible] M. [illegible] pas

Bronzes [illegible] Lohr [illegible]

[illegible]

[illegible] bronze.

Dans le Louristan, c'est tout autre chose. On y trouve surtout du métal bronze, un [illegible] métal. On a mis au jour surtout des mors de chevaux, des fibules en arc, de longues [illegible] pendeloques, le tout en bronze.

On présente souvent les objets découverts dans le Louristan comme provenant de

Fig. 19. — Vase petit de la région de Nihavand

Fig. 20. — Vase petit à anse de la région de Nihavand

[illegible] est le marché de ces objets. Les fouilleurs loures travaillent dans une vallée conduisant de Harsin à Khorremabad. Le centre des trouvailles semble être, pour le moment, [illegible]

M. Herzfeld a acheté à Khorremabad, en 1928, un vase de bronze assez semblable, mais plus grand, que celui représenté ici (pl. XLII *quater*, 1) et qui ne mesure que 7 centimètres de haut. Tous les objets qu'on envoie actuellement du Louristan en Europe proviennent de tombes.

A Karkavan, me dit un de mes informateurs, il n'y a rien que des tentes noires, des hommes sauvages et du blé dans le fond de la vallée. Sur une distance d'environ [illegible] Les tombes ne se trouvent pas dans les tépés, mais sur la pente de la montagne.

Les tombes, continue M. Godard, construites en pierres sèches, sont de deux types, [illegible] quatre

cô ès et couvercle ou en moyen [illegible] mètres de long sur 0 m. 80 à 1 m. 20 de large, [illegible]

[illegible] avec deux chevaux aux [illegible]

Fig. 22. — [illegible]

Les tombes rectangulaires sont de beaucoup les plus nombreuses ; elles ont donné, [illegible] l'axe d'un de ces mors de cheval dont on connaît aujourd'hui un grand nombre de variétés. Les montants du mors figurent des chevaux (fig. 21) des ibix ou des moufflons pourvus d'ailes (fig. 22).

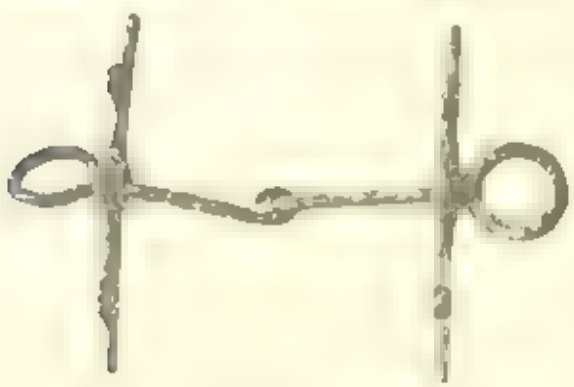

Fig. 23. — Mors brisé.

Il est intéressant de signaler la présence de chevaux qui confirme l'origine de la plaque de mors, de la collection Vignier, signalée plus haut [1].

[illegible]

[1] Ci-dessus p. 259 not. [illegible] p. 137, fig. 100.

[2] Un exemplaire en British Museum publié par Dalton *Treasure of the Oxus*, 2e éd., [illegible] le Trésor de l'Oxus.

adaptation locale des sphinx de l'époque achéménide (voir pl. XLII *ter*). Le motif ayant perdu sa signification, amène un retour vers la nature.

Fig. 24. — Fibule [illegible]
[illegible]

D'autres mors, tout simples, se composent d'un axe articulé au centre, terminé en forme d'anneaux et de deux montants droits (fig. 23). C'est notre mors de bleu et c'est celui que de Morgan reproduit dans la *Préhistoire orientale*, III, p. 250, fig. 248, parmi d'autres objets [illegible] en Europe occidentale aux temps [illegible] (1).

On est tenté d'abord de penser que ce dernier type représente le mors usuel et le premier type [illegible] mors uniquement votif. Mais la présence, sur la face interne des

Fig. 25. — Poignée d'épée en fer

Fig. 26. — Hache de bronze

Fig. 27. — Hache de bronze

montants en forme d'animaux, d'anneaux destinés à l'attache des courroies passant sur

(1) Le mors reproduit par de Morgan n'est pas de l'époque du bronze comme il le dit, mais de la pleine époque du fer, peut-être de l'époque de Hallstatt, tout comme le mors du Louvre. Ed. Pottier, *Catal. des Ant. Assyriennes*, n° 160 de provenance orientale mal déterminée et remarquable par son poids. (R. D.).

[illegible] l'autre une pièce courante du harnachement des chevaux. On peut voir au musée du cheval, à Saumur, des plaques de mors d'une complication aussi grande [1]. On m'a

Fig. 28. — Hache de bronze.

affirmé, mais cela demande vérification, que l'on a trouvé, à côté des squelettes humains, des ossements de chevaux.

A côté et sur le mort étaient disposées des armes, pointes de flèches (fig. 24), haches et poignards en bronze à lame droite ou courbe. Je possède la poignée de fer (fig. 25) d'une épée dont la lame, solidaire de la poignée, a complètement été rongée par la rouille.

[illegible] La grâce [illegible]

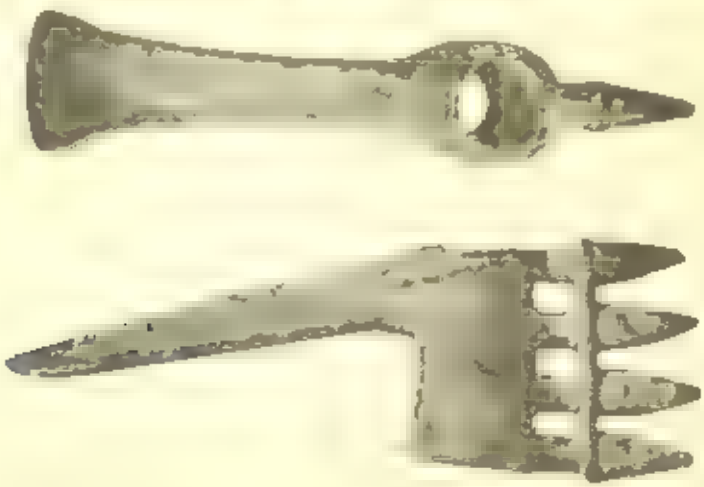

Fig. 29. — Deux vues d'une hache ou hermillette de bronze.

remarquables. Toutefois, je n'en ai vu qu'une (fig. 26), dont on puisse vraiment dire qu'elle a pu réellement être utilisée comme hache. Le trou d'encastrement du manche est un ovale de 0 m. 032 sur 0 m. 021.

[1] Dans le *Dictionnaire des Antiquités*, de Sa[illegible] verra [illegible] d'une plaque de mors antique (fig. 3289) et un [illegible] 88 [illegible]

Les autres haches n'ont pu être, il me semble, que des pièces votives. L'intérieur de la douille est circulaire et n'a souvent guère plus d'un centimètre de diamètre, section tout à fait insuffisante. On ne voit aucune trace de rivet ou de tenon pour empêcher le [illegible] de tourner dans la douille.

D'autre part, il est de ces armes dont le tranchant est vraiment trop oblique par rapport au [illegible] 27). Un exemplaire (fig. 28) représente plutôt un pic qu'une hache, car il est bordé d[illegible] ronde, bien étrange dans le cas d'une arme véritable.

Cependant la jolie hache ou herminette au tranchant horizontal (fig. 29) a pu

Fig. 30. — Hache de [illegible] du type hallebarde.

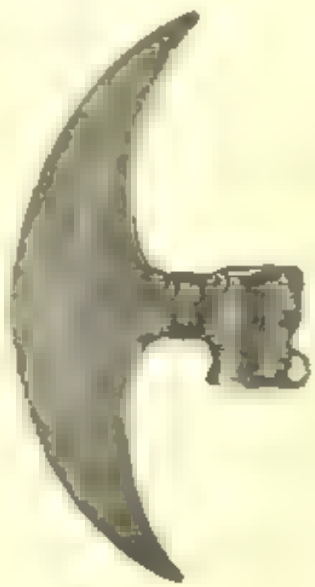

[illegible] — Hache [illegible]

[illegible] être utilisée, encore que le trou d'encastrement soit circulaire; mais il a [illegible]

La figure 30 représente une petite hache qui est le prototype de celle achetée à Hamadan dont je vous ai envoyé un croquis et dont je vous envoie aujourd'hui une photogra[illegible] composit un générale [illegible] de la [illegible] [illegible] en deux de [illegible] grave le long de la courbure intérieure de la lame.

[illegible] que nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs s'accroît, grâce à l'extrême obligeance de M. A. Godard, de variantes importantes.

L'arme de la figure 26 est le prototype de la hache du British Museum dite hache de Hamadan (fig. 9). Si l'on s'accorde à attribuer cette [illegible] l'époque mède, la première doit être placée plus haut dans le premier millénaire.

Les observations de M. Godard, touchant le caractère votif de nombre de ces haches, sont à considérer ; peut-être étaient-elles des armes de parade [illegible], sur la figure 28, l'allure divergente des quatre pointes au dos de l'arme, qui rappelle le mouvement des haches de Beisan (fig. 1) et de Boghaz-Keui (fig. 2).

Fig. 33. — [illegible]

S'il faut nettement distinguer, comme époque, les découvertes de la contrée de Nihavand de celles du Louristan, cependant on saisit, en ce qui concerne la hache, c'est-à-dire l'instrument dont l'usage s'est le mieux maintenu, un développement continu qui atteste que l'âge du fer du Louristan a pris la suite naturelle de l'âge du bronze de Nihavand. Nous avons expliqué plus haut que ces deux régions doivent être considérées comme des îlots où, avec des particularités locales, se sont conservés des témoins d'un art plus étendu.

[illegible] M. Godard [illegible] qui sort des séries habituelles. Par sa double courbure elle rappelle un peu certain type du Koubân.[1]

Un type spécial aux découvertes du Louristan est la hache à grand évidement et tranchant très incliné sur l'axe (fig. 27 et pl. XLII *bis*) qui condensait, en doublant le profil ainsi obtenu, à la hache en forme de hallebarde (fig. 30 et 31). Si nous ne connaissions que le second exemplaire, on pourrait croire à une importation venant de l'est. Car il est certain que la tête barbue de face, à valeur apotropaïque, qui paraît se rattacher aux représentations de Bes[2],

[1] De Morgan, *Préh. Orient.*, III, p. 315, et Flinders Petrie, *Tools and Weapons*, pl. XI [illegible]

[2] Noter que la figure de Bès apparaît dès le ve siècle avant notre ère dans le Trésor de [illegible]

[illegible] lissons ainsi, comme *terminus ad quem*, à l'époque des Han.

Les observations qui précèdent concernent les tombes d'hommes.

Dans les tombes de femmes, les armes, les mors, sont, bien entendu, remplacés par des objets de parure. Ce sont de [illegible] des épingles à grosse tête décorées de larges disques (pl. XLII *quinquies*, 5), de boules, de têtes de bélier, de cornes de bœuf et d'animaux de toute sorte (fig. 44). On comparera celles que reproduit de Morgan, *Préhistoire orientale*, III, p. 310, comme provenant du Kouban. Un bracelet est consolidé par des anneaux de fer jumelés avec ornements de bronze.

Fig. 43. — Épingles de bronze du Louristan.

Les rapprochements de M. Godard sont suggestifs; mais quelles conséquences faut-il en tirer? Doit-on admettre, comme y incline le savant [illegible] un glissement des populations habitant les régions arméniennes vers le Louristan? Ou simplement des relations étendues de commerce et d'industrie? Nous penchons vers cette seconde explication parce que les relations que font apparaître les bronzes du Louristan se sont manifestées, à toutes les époques, le long de la grande voie de pénétration qu'on appellera la route royale achéménide et qui, reliant Suse à l'Asie Mineure, passe au pied des monts du Louristan [1]. Il n'est pas surprenant que ces rapports se soient intensifiés aux époques de domination commune, par exemple au temps de Sargon l'Ancien [2], ou des rois Achéménides ou des rois Parthes.

[1] De Morgan voulait même faire passer cette route royale en plein Louristan, ce qui est contraire aux textes assurant que les peuples de cette [illegible] à l'époque [illegible] sûres. D'autre part, M. de Mecquenem [illegible] parcouru la région et en prépare une carte [illegible] que la route de la plaine déjà [illegible] par G. Rawlinson, était la seule [illegible] praticable (voir fig. 18).

[2] Voir notre *Lydie et ses voisins aux hautes époques*, Geuthner, 1930.

En dehors de ces objets, il en est d'autres qu'on trouve aussi bien dans les tombes d'hommes que dans celles de femmes.

Ce sont d'abord ces étranges assemblages et échafaudages d'animaux et de figures humaines surmontant une sorte de bouteille qui leur sert de pied. Chaque mort est [illegible] derrière la tête (pl. XLII *quater*).

Ces objets se composent toujours de deux parties : le pied en forme de bouteille et le corps ornementé. Les deux parties sont percées, dans toute leur longueur, d'un canal cylindrique qui s'évase dans le pied. Les deux parties étaient assemblées par l'une de ces aiguilles qui servaient aussi à la parure des femmes.

On trouvera sur la planche XLII *quater*, une suite de ces idoles sur laquelle on peut suivre les progrès de la stylisation que nous avons expliquée plus haut.

Pl. XLII *quater* [illegible] partie de sa coiffure ; c'est simplement la tête de l'épingle d'assemblage. [illegible] n'étaient pas fixés, comme on l'a cru, sur un limon de char.

[illegible] avec, de chaque côté de la tête, une tête d'aigle. Toutefois, on peut se demander [illegible] cet ensemble, les croupes de lion sont complètement isolées [1].

[illegible] croupes stylisées des lions. Il a conservé ses longues oreilles.

Ibid. 7. — Ici, la bouteille s'allonge en un mince flacon ou plutôt un vrai

[1] [illegible] ensemble du Louvre publiée par Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, pl. [illegible]

[illegible] deux bouquetins dressés.

[illegible] semblable [illegible] XLI [illegible] Le sujet a pu parvenir [illegible] mais c'est du style [illegible] chaque bouquetin.

Ibid., 8. — Toujours le même personnage maîtrisant des animaux, ici des bouquetins. Monte sur un support de bronze en forme de bouteille.

Ibid., 9. — Support isolé en forme de bouteille.

[illegible] qu'on mettait volontiers en relation avec les grands dieux solaires[2].

En même temps que ce dieu apparaît, dans les tombes du Louristan, la [illegible] Bel et [illegible] la Bréylonie comme par exemple Doura-Europos et Palmyre.

Que la déesse sortie des tombes du Louristan ait été considérée comme la parèdre du dieu aux bêtes sauvages, la présence des mêmes têtes d'aigle accostant les idoles féminines [illegible] à le penser. En tout cas, les pièces sont contemporaines ainsi que l'attestent le même assemblage et la même technique pour rendre le riche vêtement.

Dans le bel exemplaire dont notre planche XLII *quinquies*, 1-3, fournit trois

[1] Hoffmann, *Fremdenbilder und Greeks*, pl. II B, et *The Animal Style*, p. 20 et pl. IV 3, c'est la pièce inventoriée AO. 3186.

[2] Sur cette identification, voir Fr. Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, 4e éd., p. 136.

[3] Sur les deux aigles du Soleil, voir nos *Notes de mythologie syrienne*, p. 20 (*Rev. arch.* 1903, I, p. 351 et *Monuments Piot*, XXX, p. 13 du tiré à part). Une meilleure reproduction du bas-relief dans Seyrig, *Syria*, X, pl. LXXXII, 1.

vues, communiquées par M. Godard, on retrouve le style de l'idole pl. XLII *quater*, 4. Au-dessus de la tête se voit la partie supérieure d'une belle épingle. De chaque épaule de la déesse surgit une tête d'aigle. Les mains saisissent les seins, ce qui nous reporte à des représentations en faveur [illegible] Susiane, en Baby[illegible] [illegible] le même bronze à plus grande échelle [illegible] l'épingle retirée. La figure 3 de la même planche est une vue de dos. [illegible] riche vêtement enserre étroitement le corps de la déesse ; la chevelure est constituée par un petit chignon bas.

Les vases de bronze, si [illegible] de M. Godard, provenant des fouilles récentes du Louristan sont munis d'un long bec. Cela se constate même dans une coupe à pied à la p[illegible]

Fig. 34. — Vase peint en terre [illegible] du Louristan.

Fig. 35. — Autre vase de même provenance.

godronée (1) reproduite pl. XLII *quater*, 2. Souvent à la naissance du bec est ménagée une protubérance, comme une sorte de poche pl. XLII *quater*, 1).

Les récipients en terre cuite sont de deux sortes et toujours d'exécution très fruste, en terre grossière et mal travaillée. Le décor peint est uniquement géométrique.

La première sorte est constituée par les vases à verser (fig. 34 et 35) qui imitent les vases en bronze à long bec. La seconde sorte est constituée par des v[illegible] sans pied d'un décor géométrique très simple (fig. 36 et 37).

(1) Ce décor est très en faveur à l'époque achéménée [illegible] sur les vases en argent. (R. D.)

Ces deux derniers vases sont caractéristiques de basse époque avec leurs [illegible] la céramique de ces [illegible] à haute époque. [illegible] signale l'influence occidentale.

FIG. 36. — Vase peint du Louristan.

FIG. 37. — Vase peint du Louristan.

Nos lecteurs se joindront à nous pour remercier vivement M. André Godard [illegible] des pièces qui ont surgi tout à coup du fond des vallées les moins accessibles du Louristan [1]. Au moment de donner le « bon à tirer », nous recevons un nouvel envoi de M. Godard et nous apprenons que le distingué directeur du Service des Antiquités en Perse s'est effectivement [illegible] publier le récit de son voyage et les observations qu'il en rapportera.

René Dussaud.

[1] Nous sommes à temps pour signaler dans [illegible] *London News* du 6 septembre 1930 [illegible] article de M. Arthur Upham Pope, illustré de nombreuses figures. Il y a lieu de remarquer que si les premiers bronzes du Louristan étaient offerts sous l'étiquette de Nihavend [illegible] au Louristan. Ainsi s'explique que des haches de la région de Nihavend se soient glissées dans l'article de M. Pope (fig. 2 à gauche et fig. 20), ce qui apporte quelque trouble dans la datation. Nous nous sommes efforcé de distinguer entre les provenances et, même si on n'accepte pas les dates que nous proposons, la question chronologique en sera singulièrement éclaircie. Cela n'implique pas [illegible] l'âge du fer, mais jusqu'ici cette époque n'est pas apparue.

ΚΑΝΑΤΑ ET ΚΑΝΑΘΑ

PAR

MAURICE DUNAND

L[illegible] ce ne serait qu'une va[illegible] [illegible] D'autres [illegible] [illegible] à environ 20 kilomètres à l'Ouest de Souweida, dans la plaine fertile de la Nouqra.

C'est Waddington le premier qui posa le problème à propos de deux [illegible]scriptions découvertes par lui à El Afiné, au bas des pentes [illegible]ntales de la montagne druze. Les deux textes, dont l'un est fragmentaire, mentionnent une adduction d'eau faite sous la légation de Cornelius Palma (106-108) : [illegible] [illegible] Κ[illegible] [illegible] Κ[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Κ[illegible] [illegible] Q[illegible] [illegible] [illegible] Κ[illegible]][3] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] peut-être [illegible]

[1] [Au]xquels il faut ajouter ceux de l'Amer. Exped. to Syria, II ; de Princ. Exped. II, A et III, A, et surtout Brünnow et Domaszewski, Provincia Arabia, III, p. 107-144.

[2] Waddington, 2296-2297.

[3] Wetzstein n° 185. — Wadd. 2412 d.

[4] Cf. Wadd. 2412 d-g et peut-être [illegible] Ibid. 1995, p. 604. Les conclusions que l'auteur tire des monnaies ne sont pas à retenir. [illegible] les-ci relevant sans doute de Qanawat. W[illegible] Brit. Mus. Cat., Syria, p. LXXX[illegible]

[5] Numismatique de la Terre Sainte, p. 399-4[illegible]

Reichhardt[1], Mommsen et Marquardt[2], Rehdantz[3], Clermont-Ganneau[4].

La [illegible] avec Mordtmann[5] qui allegua justement que la distribution du [illegible] pas à retenir pour les Syriens parlant grec et conclut que point n'est besoin de deux sites pour expliquer les deux graphies *Kanata* et *Kanatha*. Cette remarque n'admettait d'ailleurs nullement la première thèse. Schürer[6] voulant résoudre les objections de Waddington tout en exploitant les suggestions de Mordtmann explique l'expression ἐκ Κανατᾶ par *dans la grande plaine*. Selon lui le territoire de cette ville se serait étendu jusqu'à Kerak. De la sorte la principale difficulté qu'on ne peut mener une exploration [illegible] d'Atil à Qanawat est évitée. Une ville dont le territoire couvre une telle étendue peut à la rigueur se concevoir. Mais cette hypothèse grammaticalement plausible soulève dans le cas particulier une nouvelle objection difficilement réductible. Pendant la légation de Cornelius Palma les deux sites n'appartenaient pas à la même province. Qanawat était une ville de la Batanée, qui était rattachée à la grande province de Syrie[7] et à la fin du IIe siècle à la Syrie-Phénicie. Kerak, au contraire, faisait partie de la première province d'Arabie[8]. Ce n'est qu'à partir du règne de Dioclétien que les deux cités se trouvèrent réunies dans la nouvelle province d'Arabie. D'autre part, il serait singulier que si Qanawat avait eu l'épithète [illegible] le village de Kerak n'eût livré des inscriptions avec l'ethnique Κανατηνός[9] ou Κανατεύς[10].

Les raisons alléguées par Dussaud[11] en faveur de l'identité de *Kanata* et

[1] *Wiener Numism. Zeits.*, 1880, p. 68 sqq.

[2] *Römische Staatsverwaltung*, I, 395, p. 9 sq.

[3] *De Palestina et Arabia provinciis Romanis*, p. 9 sq.

[4] *Rec. d'arch. or.*, I, p. 7. On peut encore ajouter *Geizer*, dans son commentaire de Georges de Chypre et Anal. et Savignac, *Rev. Bibl.*, loc. cit.

[5] *Arch. epigr. Mitth. aus Oesterr.-Ungarn*, VIII (1884), p. 182.

[6] *Geschichte des Jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 4e éd., p. 106.

Cf. l'inscription de Genay près Trévoux *C. I. L.*, XIII, 2448 où l'on a Βεννενίς κωμ[ῆ]τις Κανατ[ηνή] [illegible].

[7] Waddington, 2412 f.

[8] Pour ces divisions on se reportera à la savante notice de Waddington, *op. cit.*, n° 2163, p. 562-583, voir aussi Walcott, *Pal. Exp. Fund*, 1895, p. 67-82.

[9] Cf. Waddington, 2412, *Rec. d'arch. or.*, I, p. 7 et Fossey, *B. C. H.*, 1897, p. 33.

[10] Waddington, 2331 a. D'après Schürer (*op. cit.* p. 106) ce texte ne proviendrait pas de Qanawat, mais de Deir Khouleif, près Kerak, ce qui renforce notre thèse.

[11] *Voyage archéologique au Safa et au Djebel ed-Drûz*, p. 197-199 et *Topographie historique de la Syrie*, p. 362-364.

Qanawât résistent [illegible] à l'examen. Les [illegible] inscriptions de Waddington [illegible] pas [illegible] mais bien d'El Afin [illegible] était le point de départ [illegible] Il [illegible] donc absolument pas [illegible] de Qanawât [illegible] à une altitude beaucoup plus élevée. Ce site lui-même est alimenté par plusieurs fontaines abondantes qui ne tarissent jamais. [illegible] capter à son profit une source lointaine, la ville devait [illegible] C'est précisément ce qui est attesté par une inscription trouvée à Souweida et provenant sans doute du [illegible] Nous [illegible] le texte intégral tel qu'il a été établi par Waddington [illegible] [illegible] Nous [illegible] que Souweida avait réussi à capter des eaux de Raha [illegible] Qanawât [illegible] El Afin [illegible] déesse [illegible] des statues dans le [illegible] Notons d'abord que [illegible] ne peut désigner [illegible] Qanawât [illegible] une inscription relevée dans le village [illegible] Mais pourquoi [illegible] temple de Raha [illegible] le seul [illegible] bénéficier [illegible] de Souweida [illegible] peut que le village ait été le principal fournisseur [illegible] de la ville [illegible] c'est [illegible] seul parmi ceux mentionnés dans l'inscription à posséder un sanctuaire de la déesse (1).

(1) Ce n'est pas une pierre cassée en deux [illegible] deux [illegible] fragmentaires donnant le même texte (Wadd., op. cit., textes, nº 2296 et 2297).

(2) [illegible] 2308.

(3) W[illegible] 2243.

(4) S[illegible] Qanawât où la déesse apparaît avec [illegible]

[illegible]

[illegible] gravée :

ΑΘΗ
ΝΑΣ
ΑΡΡΩΝ
ΚΑ ΠΗ
ΓΩΝ

Ἀθηνᾶς Ἀρρων καὶ πηγῶν

Nous ignorons la provenance de ce document [illegible] actuellement au Musée de Souweida. Mais la dédicace à l'Athéna de Raha et [illegible] est très suggestive [illegible] la [illegible] village et [illegible] (Cumont, Fouilles de Doura, p. 110-111). Raha considérait donc Atargatis comme

On le voit, les arguments de Waddington en faveur de l'identification de *Kanata* avec l'actuelle Kerak restent entiers. Au cours d'une mission au Djebel Druze en 1925, nous avons recueilli cinq nouvelles inscriptions, disons plutôt cinq expéditions du texte rappelant l'entreprise de Cornelius Palma. L'une provient encore d'El Afiné, une autre de Kafer, deux de Raḥa ; une cinquième avait été recueillie à Souweida antérieurement à notre arrivée, dans le village même [1]. Ce sont des stèles en basalte, cintrées dans le haut. L'exemple de Souweida, qui est le mieux conservé, mesure 1 m. 30 de hauteur sur 0 m. 40 de large et de 15 à 20 cm. d'épaisseur. Le texte est gravé d'un trait épais, mon peu incisé. Hauteur des lettres : 3 à 5 centimètres (fig. 1).

Celui de Raḥa (fig. 2) est en moins bon état, mais les caractères paléographiques sont les mêmes ainsi que la hauteur des lettres [2]. La coupure des lignes est cependant différente.

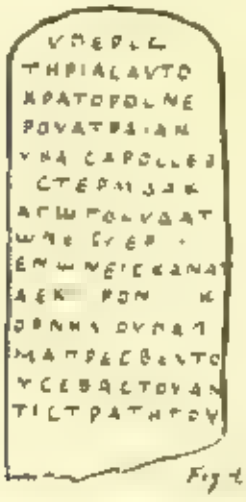

Fig. 1

[illegible]

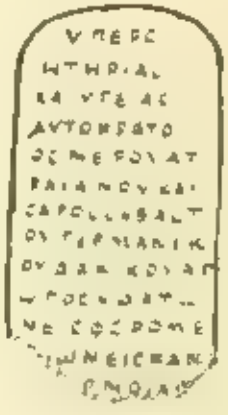

Fig. 2

[illegible]

sa divinité poliade à l'instar des grandes métropoles syriennes, et comme protectrice des sources qui lui assuraient la vie. Ainsi, l'Ilmyre avait le God de sa source d'Ephka (Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. or.* II, p. 1 sqq.) qui était peut-être confondu, sinon identique à celui de la ville même.

(1) Toutes les stèles découvertes jusqu'ici se répartissent [illegible] Souweida, 3 à Raḥa, 1 à Kafer et 3 à El Afiné, soit en tout 8 exemplaires.

(2) La deuxième inscription de Raḥa ne dif-

L'inscription de Kafer n'est qu'à moitié conservée. La stèle ne semble pas avoir été cintrée dans le haut. Les lettres sont un peu différentes et plus vigoureusement tracées (fig. 3

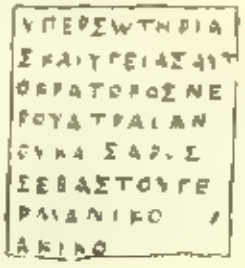

Fig. 3

Le texte est le même sur tous les exemplaires. À remarquer cependant l'insertion de καὶ ... τοῦ de l'inscription de Souwéda et peut-être la variante purement grammaticale de κωμῶν au lieu de κωμῆς dans celle de Raha.

Les inscriptions de Souwéida, Raha et d'El Aïné (Wadd., 2296-2297), qui ont conservé la partie du texte qui nous intéresse, disent que l'eau a été amenée à Κάκαρα. C'est donc que les sources de tous ces villages avaient été captées au profit de Kerak. Or, malgré les efforts de Waddington, il ne semble pas que ce site, dont les ruines ont cependant une grande étendue, ait été un centre urbain constitué[1]. On n'y trouve en effet rien qui rappelle les belles ruines du Djebel Druze, mais les groupements secondaires comme Kefer Mamous, El Hallabat ou autres. Pour tout dire, ces trois villages consistent chacun en quelques maisons, éparses à 2 kilomètres de leur source[2].

Si on examine une carte de la région on voit que Kerak se trouve au centre

fère de celle-ci que par son état de conservation, les 14 premières lignes subsistent seules : [ὑπὲρ σωτηρίας] καὶ αἰωνίου διαμονῆς [τῶν κυρίων ἡμῶν Αὐτοκρατόρων, Καίσαρος] Λ. Αὐρηλίου Κομμόδου Ἀντωνείνου [Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς Μεγίστου Βρεττανικοῦ καὶ Σαρματικοῦ, υἱοῦ] Μάρκου Ἀντωνείνου [Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς Μεγίστου Γερμανικοῦ καὶ Σαρματικοῦ, ἐγ]γὺς Κάκαρα. Les 14 premières lignes suffisent cependant pour nous assurer que ce n'est pas Wadd., 2295-2297.

[1] *Op. cit.*, 2312 d.

[2] Raha, Kafer et El'Aïné. Nous excluons Souweida qui n'a pu avoir pour le reste rapport que les travaux de captation furent nécessités avec le but pour but de transporter la canalisation.

de la plaine de la Nouqrâ dont la fertilité est remarquable : c'est le grenier de la Syrie. Les céréales y réussissent à merveille, et au moment de la récolte du blé on voit dans les villages les marchands de Damas passant des mois sous la tente pour ensacher les grains. Cette prospérité est due en partie aux nappes d'eau souterraines dont est doté la région. Mais c'est là une condition nécessaire sans être suffisante. Pour obtenir le maximum de rendement, il faut irriguer. C'est ainsi que de nos jours les eaux d'El-Afine[1] sont encore dirigées vers Aéré et Oum-el-Weled. De la *seghia* principale partent une infinité de ramifications qui vont se perdre dans les champs. La même chose devait se passer aux temps anciens. Notons avec Schürer[2] que ἐν Κανάτᾳ peut s'entendre dans la région de Kanata. Ce n'est donc pas la ville proprement dite qui aurait demandé ce gros travail d'adduction, mais la campagne avoisinante, donc l'irrigation.

Nous avons dit que les ruines de Kerak ne reflétaient pas une ville très considérable. La même remarque s'applique à tous les villages voisins. Il n'y avait sans doute là que des installations agricoles dépendant peut-être d'un centre important intéressé à ces travaux dont il aurait supporté les frais. La présence à Souweïda d'une inscription rappelant l'entreprise de Palma semble indiquer que la ville bénéficia de l'adduction d'eau de Kerak. Soixante-dix ans plus tard, sous Commode, d'importants travaux sont encore entrepris par elle[3] pour capter de nouvelles sources à Qanawat, à Resas et celles de Raha et d'El'Afine déjà exploitées sous Cornelius Palma. Tant de coûteuses entreprises pour une seule ville peuvent surprendre. Aussi peut-on penser qu'une partie de ces eaux étaient destinées à l'irrigation. Cette destination s'impose pour les canalisations d'El-Afine et de Resas dont le point de départ est en contre-bas de Souweïda : seuls les champs qui se trouvent dans la plaine au pied de la ville ont pu en bénéficier. Nous en concluons que Souweïda possédait des terres dans la plaine de la Nouqrâ. D'autre part, comme on ne peut admettre que la source de Raha, qui est d'un débit très moyen, ait été l'objet de

[1] On compte dans le village trois sources abondantes qui toutes jaillissent dans la plaine. C'est la plus orientale qui alimente la *seghia* d'Aéré. A la sortie du village la conduite est par place creusée dans le roc ; c'est probablement un travail ancien.

[2] V. *supra*, p. 273.

[3] Cf. l'inscription 2308 du Recueil de Waddington citée plus haut.

deux captations successives : nous pensons que les travaux visés par l'inscription 2308 du [illegible] W[illegible]ton ont été un petit [illegible] travaux de réfection. Le texte dit : « [illegible] ἐπισκευάσεν καὶ κατεσκάσεν » « la ville restaura et construisit les conduites des sources de... ». Ἐπισκευάζειν a le sens très accusé *de restaurer, mettre en état*.

Cela est aussi la conclusion à laquelle [illegible] par nos deux inscriptions situant [illegible] Il n'y a pas lieu d'admettre [illegible] Kerak et Moïse en cours de route par les [illegible] Suwe'da. Et c'est là un argument [illegible] en faveur de notre hypothèse sur les droits que la ville pouvait avoir sur les cultures de la plaine.

Les [illegible] épigraphiques nous ont amené à distinguer *Kanata* de Qanawat. La distinction est attestée également par les textes et les documents [illegible] pour [illegible] Pour le démontrer nous procéderons en deux paragraphes différents. Les [illegible] se rapportent à Qanawat et ceux qui peuvent se rapporter à l'actuelle Kerak.

I. Καναθα (Canatha), la [illegible] grec [illegible] nom ancien de Qanawat [illegible] on a une fois Κανά [illegible] ethnique Κανάθιος. Canathenus [1], Καβάθα [2] : ethnique Κ[illegible]

Κα[illegible] Κα[illegible] Κα[illegible] sont les formes araméennes à rapprocher de la syriaque *qanoûta* : ethnique Κανάθαι, [illegible]. Κανάθιοι [3].

Κα[illegible] Qanawat [illegible] paraît que dans deux documents [4].

[1] Josèphe, *de Bello Iud.* (éd. Niese), t. XIX, 2, p. 84, Ptolémée, V, 15, 23, Eusèbe, [illegible] Hieronymus, p. 136, 13 et 112,30, Stéphane de Byzance, *Lexicon*, s. v. ; Pline, *Hist. nat.*, V, 18, 74.

[2] [illegible] *op. cit.*, p. 112, 20.

[3] [illegible] 2214 ; Diptyque de Regensburg in *suppl.* p. 191, Stéphane de Byzance, s. v., *C. I. L.*, VIII, 2351.

[4] [illegible] 308.

[illegible]

Georges de Cypre (ed. Gelzer) p. 54, [illegible] Parthey, p. 206. [illegible]

[illegible] Hes, *Not. episc.* (d'après Parthey, celle de Burckhardt ne nous étant pas accessible) 723, 4.

[5] *Actes du Concile de Chalcédoine* (Mansi, *Coll. nouv.*, 1901), VI, col. 944, 1087 et VII, col. 145. Voir aussi une inscription de Thessalonique dans *B. C. H.*, 1900, p. 278.

[6] Épitaphe de Genay, *C. I. L.*, *loc. cit.*

[7] *Amer. Journ. of philol.*, VI (1885), p. 498.

[8] Inscription de Carthage in *C. R. Acad.*, 1916, p. 133-136.

[9] Josèphe, *op. cit.*, t. XV, 5, 1 et la *Table de Peutinger*. Wadd. 2307 et les briques de Regensburg et de Straubing *C. I. L.* 6001, 11992 ne peuvent entrer en ligne de compte, car le nom de la ville est écrit en abrégé.

Les monnaies donnent la leçon Kanatha. Quelques-unes sont douteuses. Une seule (de Sallet, *Numismatique de la Terre Sainte*, p. 400) porte sûrement *Kanata*. Cf. Dussaud, *Topographie historique*, p. 303, notes 3 et 4.

Il Kεν- est de règle dans tous les textes qui supposent le nom de Kerak ethnique Καναταῖος [1]. Καναθηνός n'est donné que par une inscription de Deir-Khouleif, village situé à 10 minutes de Kerak [2].

Ainsi pour Qanawat, la leçon consonantique est constante l'appareil vocalique seul présente de multiples variantes dues à l'influence araméenne et à l'orthographe souvent défectueuse des inscriptions de cette partie de la Syrie. Les singularités relevées dans Joseph e et la *Table de Peutinger* ne peuvent être considérées que comme une déformation de la règle générale. Notons que les graphies fautives sont extrêmement fréquentes dans la *Table*.

Les monuments qui par le lieu de leur trouvaille présentent quelque attache avec Kerak donnent la leçon *Kanata*. Une seule exception : Καναθηνός à Deir-Khouleif.

Tout en faisant la part de la confusion du τ et du δ, nous concluons qu'il faut soigneusement distinguer Κανα- par et Qanawat de Κανα- que nous identifions avec Kerak. Pour la première ville le nom ancien régulier est *Canatha* ou *Canathe*, une seule exception relevée : *Kanata*. Pour la seconde la graphie constante est *Kanata*, avec une seule exception relevée jusqu'ici : l'elliptique *Kanath ...*

Maurice Dunand

[1] Waddington, 2193, les deux inscriptions que nous donnons page 275 et aussi Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. or.*, I p. 7-8, n° 5. La correction de Fossey, *loc. cit.*, n'est pas à retenir. Ἐκ καρπῶν s'accorde en effet, difficilement avec le contexte et pas du tout avec le mot qui précède. En laissant ἐκ Κανάτων le sens du premier distique est très clair : *Zobedanès, de la terre* de Kanata homme bon et sage a élevé ce *tombeau semblable à un navire*... Clermont-Ganneau a fait observer que le dernier vers de cette inscription était tiré de l'anthologie palatine. On trouve aussi dans ce Recueil plusieurs épigrammes débutant par le mot γαῖα : Γαίης ἐκ Κανάτων, qui commence notre épitaphe, a même des correspondants très exacts, notamment : Γαίης ἐκ Γαλατῶν (XI, 424), Γαίης ἐν Σαλαμῖνι (add. III, 66 b), on peut ajouter encore Γαῖα Τεγεατῶν (VII 372).

C'est très probablement le nom de cette ville qu'il faut restituer dans *Rec. hébl.*, 1903 *loc. cit.*

[2] Wadd., 2312 d.

[3] Id., 2331 a. A la suite de Waddington les éditeurs du C. I. G. (n° 4613) ont à tort attribué cette inscription à Qanawat. Cf. Sachau *op. cit.*, II, p. 156, n° 290.

CARTE TOURISTIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU CAZA DE HAREM

PAR

LE LIEUTENANT FROMENT

I. — Limites du caza. La contrée. Le cadre topographique. Pl. XLVIII.

Quand on quitte Alep par la « route d'Idlib », on aperçoit bientôt au Nord Nord-Est le piton triangulaire du Djebel Barakat (907 m.) ; c'est le sommet principal du Djebel Sem'an. Plus loin à droite (Est) et dans la même direction, l'horizon est barré par trois massifs montagneux parallèles, orientés Nord-Sud, ce sont, d'Est en Ouest, le Djebel Barisha [1], le Djebel 'Ala, le Djebel Douefli continué par le Djebel Mrasras et le Djebel Ouslani (ou Wouslané). Ces trois chaînes de montagnes occupent la majeure partie du caza de Harem.

Le caza est limité au Nord par la vaste plaine marécageuse de l'Amouq (qui appartient au sandjak indépendant d'Alexandrette), au Nord-Est par le Djebel Sem'an, à l'Est et au Sud par la vallée du Rouj, à l'Ouest enfin par le Nahr el-'Asi (Oronte).

Du point de vue touristique, c'est une région pleine de contraste, où des villages ceints de vergers, tapis au fond des vallées profondes, voisinent avec d'âpres plateaux où des ruines parfois fort belles se dressent de toute part. La population se répartit de la façon suivante, depuis le Rouj jusqu'à l'extrémité des plaines

[1] La description ici entreprise résume un travail plus considérable, avec relevé d'inscriptions et de monuments anciens, que le P. H. Mauterde, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, a bien voulu faire sur les endroits où j'ai recueillis ; il les publiera dans un prochain fascicule de Syria. Il a bien voulu aussi me communiquer les notes qu'il a rapportées de l'ancienne mission des Inscriptions sur sa Mission de 1928 (Syria, 1929). Je lui dois aussi les photographies de Baué, du Sermada et de Qalblozé, prises en 1888 par le P. Soulerin, S. J., et mes propres vues de Qasr el-Banat et de Qalat el-Mudiq. Les autres illustrations sont de l'auteur.

[2] Conformément à la règle de notre Revue, les noms cités par ordre alphabétique sur la carte (Pl. XLVIII) suivent l'usage français (Géographie), tandis que le texte suit l'usage inverse.

du Roud, et de l'Amanus, jusqu'au mont avancé Jebel du Barisha, au blond grand druse du Djebel Aala. Population fruste et sympathique, accueillant du fraîchit aucune aumône. Le passant inconnu, toujours assuré de trouver sous la table — ignorée — du moins le gîte et l'écuelle.

La région est, en somme, peu visitée. C'est que durant les siècles elle n'offrit guère d'accessible que de routes, et fort mauvaises, peu de habitants, ce qui seul le, pas la sécurité. Aujourd'hui l'auto parvient en plusieurs points au pied des montagnes à proximité des sites archéologiques.

Aux voyageurs pressés qui disposent de peu de temps notre description suggérera deux ou trois excursions aisées. Il sera facile, avec le croquis topographique (pl. XLVIII) d'organiser les courses, d'en prévoir les étapes. La transcription des noms de lieux est en général indiquée sur la prononciation courante (non sur la forme littéraire); *kh* et *gh* rendent le *khā* et le *ghaïn* arabes; le *'ain* n'est pas toujours marqué; *ch* a le même son que le français. *S* est dur et ne tourne jamais en *z*; les consonnes finales sont prononcées et ne forment point nasalité. — La légende de la carte indique les conventions. Tous les points indiqués sont accessibles à cheval (compter 4 km. à l'heure, quand la piste est mauvaise, 7 km. en terrain ordinaire). On distinguera sans peine les chemins en pente aux zigzags qu'ils dessinent sur le croquis; celui-ci ne porte pas toutes les pistes, dont beaucoup ne consistent en de simples traces à travers les rochers.

[1] Les premiers explorateurs de la région furent des Anglais fixés à Alep au XVIIe siècle (cf. Dussaud, *Topogr. hist. de la Syrie*, p. 8, n. 1). Après le grand ouvrage du marquis de Vogüé, *Syrie centrale*, [illegible] (1865-1877), il faut citer les expéditions américaines et leurs publications postérieures: *American Archaeological Expedition to Syria* (1899-1900), et *Princeton Arch. Exp. to Syria* (Princeton 1904-1905 et 1909). Les savants auxquels nous [illegible] n'ont pas eu connaissance du livre du P. Jennesseaux, S. J., *Sinai et Syrie*, 1893 (paru en partie dans les *Missions catholiques* de 1892), qui garde sa valeur d'observation précise et étendue.

Les noms marqués d'un astérique * désignent les points archéologiques qui n'ont pas été visités par les expéditions américaines.

[2] La difficulté est de trouver au point d'arrivée des montures et leur harnachement, prévoir à Alep les possibilités du village où l'on descend et se munir d'un interprète. En tout embarras, s'adresser au *moukhtar* (maire de la localité), celui-ci, personnage officiel et responsable, est un agent de renseignements tout indiqué. On trouve partout ravitaillement et couchage sommaire (matelas, couvertures).

II. — Plaine de Sermada

La « nouvelle route » d'Alep à Antioche (livrée à la circulation depuis 1927) aborde les collines du caza de Harem peu après avoir passé *Ereb*, l'ancienne Leturia ; dès les premières rampes, elle rencontre à main droite, puis longe une voie romaine large de [illegible] avec [illegible] ses ornières bien lisses. Parendroits le tracé moderne coïncide avec celui de cette chaussée ; plus loin, la route passe, comme la voie antique, sous l'arc de triomphe de Bab el-Hawa. Des deux côtés de la chaussée, les quatre [illegible] la première barrière vers le nord, s'étend la plaine de Sermada.

Les gros villages [illegible] sont nécessairement en ruine. — A l'Est de la tombe *Kal'at al-Mudik* le *Deir Kal'at* couvent que fondèrent vers 400 les anachorètes Ammianos et Eusèbe. Il en est souvent question dans la littérature syriaque. — *Termanin* est le chef-lieu du nahié du même nom. De la belle église, avec son fronton à loggia [illegible] entre deux tours, qu'a décrite Vogüé, [illegible] reste rien il y a trente ans. Le nahié de Termanin a la spécialité de vendre très cher, 100 à 150 livres turques en moyenne, les filles à marier ; ceci parce que l'économie des terres cultivables nécessite la collaboration féminine : par [illegible] la main-d'œuvre [illegible] sous [illegible] du sexe faible, est particulièrement difficile. — A la lisière Ouest de *Dana* (localité la plus importante de la plaine), au milieu des rochers, s'élève un édicule à jour, porté par quatre colonnes ioniques [illegible] et entouré de [illegible]. Il est [illegible] *Kal'at Mudik* (pl. XLIII, 1). De Dana on peut gagner *Bardaqli*, groupement important et intéressant : une église dont l'enceinte est seule debout, une mosquée ancienne de forme [illegible], au minaret tronqué. Une inscription, conservée chez Moustapha Aïyoub, de Dana, se traduit : « J'ai revêtu le Christ, j'ai pris ma cuirasse : l'Esprit Saint est avec moi, qui craindrai-je ? Sur l'ordre du Dieu Saint, restauré le 1er jour de Gorpiaios, 8e indiction » (septembre 497 ap. J.-C.).

On aperçoit de loin, à l'Ouest de la route, les deux colonnes funéraires, voisines du village de *Sermada*, qui sont connues sous le nom de *'Amoud Sermada* ou *Qbor Banat* (tombeau de Jonas). Le monument doit être consolidé, les travaux [illegible] sur le calcaire, mais [illegible] l'inscription gravée sur le socle

1. Sermada
Les colonnes de Qabr Younes

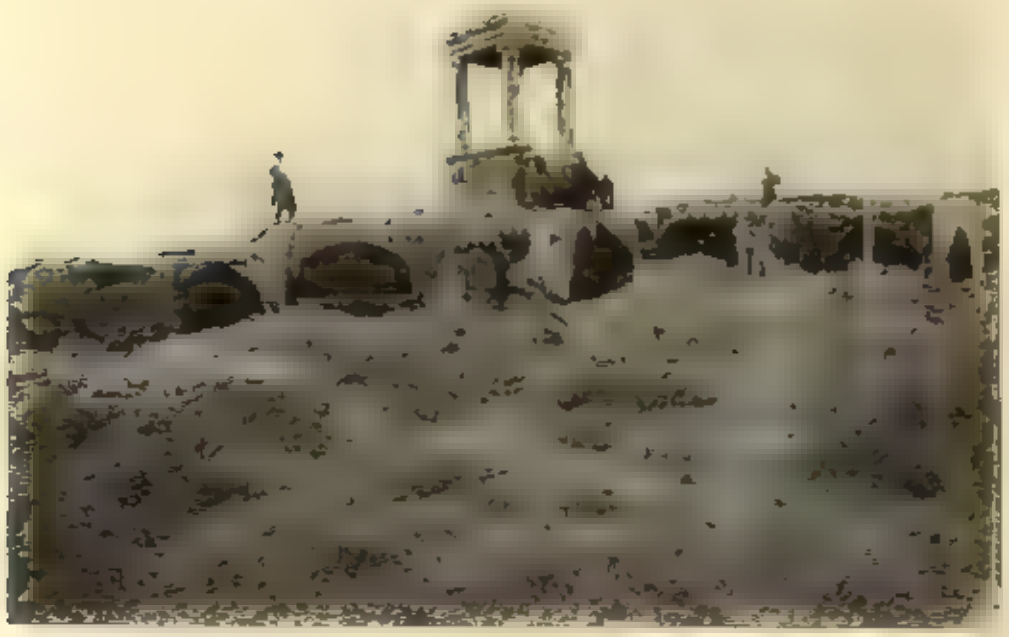

2. Dane [illegible] Bartcha,
Tombeau de El-Moukar

nous apprend que la tombe fut érigée « aux seigneurs Alexandre et Berenikianos fils d'Alexandre » entre 131 et 142 de notre ère, pl. XLIII, 2. Sur une hauteur à l'Ouest de Sermada, *Serjeb'* est [illegible] de forties [illegible] Nord-Sud, qui commandent la vallée [illegible] à l'Ouest, *Bordj el-Hasnaïm* [illegible].

A l'extrémité orientale du caza de Harem, à l'Est de la route *Dar Bebchan'*, *Serdjebli Sir* contiennent les ruines intéressantes. Entre *Aqerbat* et *Sanseran* [illegible] d'où il avait roulé [illegible] il représente un taureau [illegible] les monuments inédits [illegible] publication.

III. — Djebel Barisha.

La population du Djebel Bârisha est [illegible] à l'exception des gens de *Kfar Benni*, gros village druse sis à l'extrémité Sud du massif. Les ruines y sont souvent distantes de moins d'une demi-heure. Nous indiquons d'abord une excursion d'un jour, que l'on peut faire à pied au printemps et toujours à cheval, en partant de Bordj Medakhkhar [illegible] Ain Delfi. Delfi il faut plus de temps pour visiter d'autres localités.

1. — *De Bordj Medakhkhar à Ain Delfi par la montagne.*

A la première tour au Sud de la « route nouvelle » d'Antioche, après Bab el Hawa. — La tour s'appelle *Bordj el Medakhkhar* [illegible] sentiers [illegible] direction Nord-Sud. Il conduit à *Bayada*, où l'on reconnaît le marché de la région à l'époque [illegible] profusion de parques soutenant les galeries peu profondes où s'étalaient les denrées. A [illegible] à l'Ouest *Balasya*, groupement important parmi les plus beaux du caza, avec ses thermes au coin Sud-Est et son église du [illegible] ville bourgeoise. En 1 heure, par un sentier peu tracé, on atteint *Bayaha* [illegible] par une église à narthex, dont la façade presque intacte se dresse dans [illegible] sentier conduit en 30 min. par *Bordj Dhaouani*. Deir Qura de la carte, église isolée remarquablement conservée à *Dar Qita*, dont les ruines s'étendent face à l'Amouq sur les dernières pentes de Djebel Barisha. Au Nord, l'hôtellerie et

[illegible] portes [illegible] sculptées. Ces saints Paul et Marc sont connus encore en Haute-Syrie. Plus au Sud, une tour [illegible] garde [illegible] village [illegible]. Au Sud-Est [illegible] mosquée de Sainte-Serge, [illegible] cette porte [illegible] plus [illegible]. Une [illegible] de 30 maisons environ, *Tell-el-Arga*, dont l'église [illegible] le sol, possède [illegible] remarquables. 20 minutes de chemin [illegible] *Qasr Hassa*, petite chapelle [illegible] que le bât-fellow [illegible] aperçu [illegible] dans le [illegible] vallée [illegible] de la route [illegible], [illegible] [illegible] et [illegible] *Deir* [illegible].

A quelques minutes [illegible] Ain Dâfla [illegible] revenant sur Alep, [illegible] étages se dresse du côté Nord de la route : c'est *Qasr el-Banat*, « le couvent des filles », dont l'église, tout près de la route, est reconnaissable (pl. XLIV, 1). A 200 mètres [illegible] sur le côté Nord de la route, [illegible] Callinicos, deux inscriptions : la première est une acclamation à Marc-Aurèle, la seconde fixe les limites de deux villages antiques. Un peu plus près d'Alep, la route passe sous l'arc de triomphe de *Bab el-Hauva* (pl. XLIV, 2).

2. — *Autres points notables.*

Au sud de Baqirha, *Bordj el-Moulek* [illegible], « le château des rois », colonnes superbes ; sur un portique, une inscription trop haut placée n'a pu être relevée. *Baletta*, *Bashmeshlé* ont leurs antiquités ; *Magharet Tebbin* [illegible] à 300 m. à l'Ouest de Bashmeshlé présente un exemple de construction polygonale, qu'on retrouve à Dâr Qita et ailleurs. A *Bamoqqa* (500 m. au Nord-Ouest de Bashmeshlé) un édifice [illegible] rectangulaire [illegible] est [illegible] une mosquée [illegible] bonnes [illegible] le [illegible] sur [illegible]. Cette mosquée [illegible] entourée [illegible] d'un cimetière musulman [illegible] le cheikh Abdel Salem [illegible] pour [illegible] [illegible].

Dehes (groupement important) et *Khirbet Hasan* [illegible] couronnent des églises, aux portes sculptées. On y a relevé des inscriptions syriaques ; à Khirbet Hasan, en [illegible] deux : « Dans l'année [illegible] de l'ère d'Antioche (506-7 ap. J.-C.) fut achevée [illegible] église [illegible] le prêtre [illegible] dépensa [illegible] drachmes [illegible] en pois, blé et lentilles, 430 boisseaux, outre les dépenses primitives [illegible] *Barisha*, grosse bourgade, construite en partie de matériaux anciens, chef-lieu de nahie.

Kefer Dariya, [illegible] *Kfer Ariya* [illegible] Arzeiz, groupement [illegible] de

1. Qasr el-Banat. Au premier plan l'église

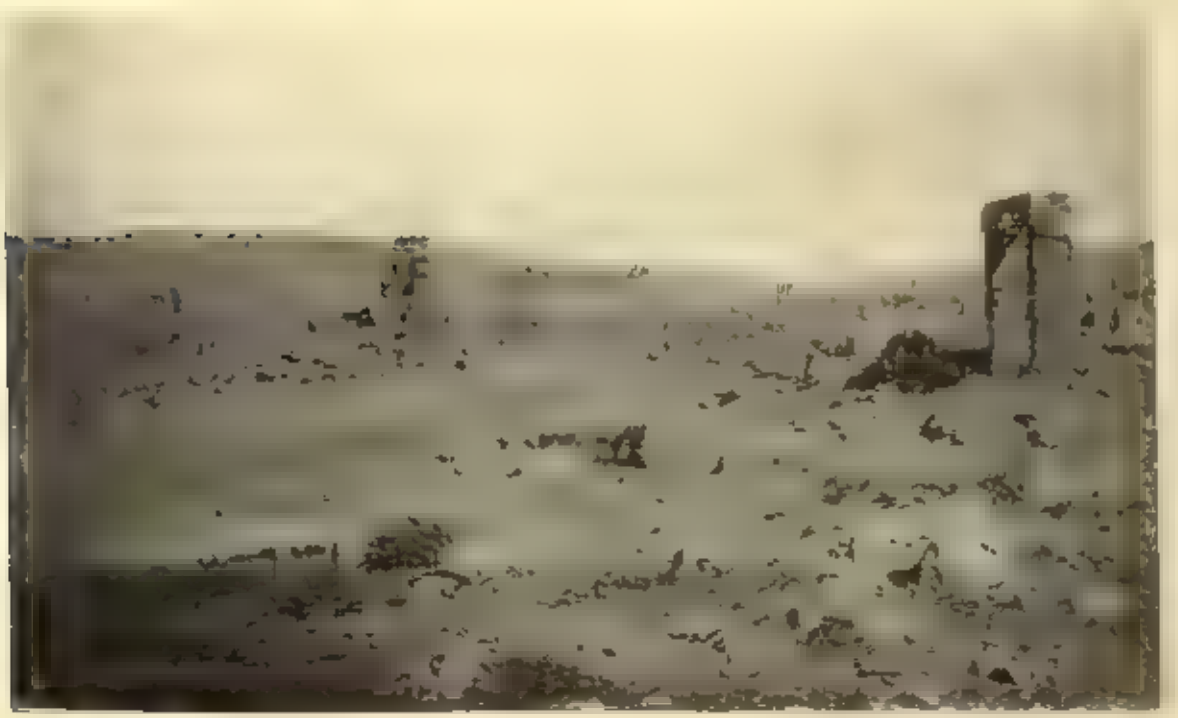

2. Bab el-Hacoua

Sermada ou le Kille méritent une visite. Me[illegible] comptait deux églises et deux réservoirs. [illegible] construit l'autre taille dans le roc. La mosquée de Kfar Aroi est visiblement un édifice ancien dont le dallage et la porte sont conservés. Les points n'ont pas été touchés par les expéditions américaines. Me[illegible]ez est signalé par le P. Jullien[1]; nous y avons trouvé de l'inédit. *Kerkania* est la localité la plus importante et la mieux conservée du Djebel Barisha; mosquée fort ancienne.

Ma'arrat Cheulf[illegible] plus connue sous le nom de *Ma'arrata* est un village pauvre, assez étendu, sur le versant Ouest du massif et au Sud de la vallée du Cheulf; nombreux tombeaux, dont les couvercles à acrotères rappellent ceux des sarcophages; un autre tombeau est surmonté d'un pyramidion (fig. 1), comparable à celui de Bir Djouanïé. *Koukanaia* contient de nombreux édifices, aménagés par les habitants et bien conservés. A 300 m. au Sud, sur la paroi interne d'une tombe, la plus ancienne inscription manifestement chrétienne que l'on ait trouvée en Syrie (369 ap. J.-C.). *Banhousa* groupement important, au centre [illegible] intéressant. *Dersita* ruines importantes, curieusement étagées. *Archil* vestiges nombreux à terre seule, l'abside de l'église est intacte.

[illegible]

IV. — Djebel Ala

La chaîne des montagnes qui porte ce nom coupe le caza de Harem suivant une ligne Nord-Sud, particulièrement difficile à franchir. On y trouve quelques pistes à travers les rochers. La population très clairsemée est druse.

On aborde le massif par le Nord, en partant de Harem, ou par le Sud-Ouest, par la vallée d'Ermenaz qui le sépare du Djebel Oustani (Woustané) et du Djebel Doueili.

Harem, chef-lieu du caza, [illegible] d'Alep par la route d'Antioche, en partie

(1) *Sinaï et Syrie*, p. 269.

Dirigé sur le flanc Ouest du massif, en partie groupé autour d'un tell haut de 40 m. que couronnent les vestiges d'une citadelle arabe (pl. XLVI, 2). Sur le versant Ouest du tell, inscription arabe de Malik Zaher Ghazi, sultan Ayyoubide d'Alep, datée de 607 H. = 1209 de notre ère. Un fossé taillé dans le roc entoure le tell (pl. XLVI, 1), au pied de celui-ci, dans le fossé, jaillit une source, près de laquelle s'ouvre une rampe souterraine de 150 marches menant à la citadelle, par où s'échappa jadis un officier de ravitaillements, assiégé sur le sommet. Les parties de Hama en sont reconnaissables à la roue hydraulique y favorisée par le voisinage de l'eau. De ce centre on peut entreprendre plusieurs excursions.

1° *De Hama à Qalbiazé, etc...*

En une journée aller et retour on atteint la belle église décrite par Vogüé, mais la montée est de 3 heures.

Bendar, village dressé sur un plateau dénudé. Vue splendide, plusieurs édifices antiques (pl. XLVII). Une colonne de 8 m. de haut se dresse à quelque distance du village, près de deux autres gisant dans le roc. Une autre colonne s'élevait jadis sur celle de la première rangée et le monument est comparable au tetrapylon de Serjilla (*supra*, p. 282). Sur une maison à l'est du village, inscription syriaque. A quelque distance à l'Ouest, *Qachbaya*, où les effigies taillées dans le roc marquent l'emplacement de tombeaux. *El-Ahfar III*, 3e village de ce nom dans le coin, avec une curieuse église à abside saillante (pl. XLV, 1). — Entre par *Berah* et *Kachbaya* (ces deux assez rapprochés) on atteint *Qalbiaze*. La trilingue basilique, plusieurs fois citée, a été découverte depuis l'année 1888, à laquelle remonte la photographie du P. Soulerin que nous reproduisons (pl. XLV, 1).

De Qalbiaze on aperçoit au sud, *Beka*, cabsidé monumentale, nombreux restes. De là on peut gagner vers le Sud-Ouest, les points antipodes de *Deir Cheikhoun*, église connue de saint Syméon, et de *Wa'arra* où un huitain retourne par l'intendant du village mérite une mention. Fig. 2: *Qasr el Banat* est un vaste édifice bien conservé; une pièce intérieure est garnie de sarcophages

Voir l'étude consacrée aux inscriptions de Hama par Max van Berchem et E. Fatio, *Voyage en Syrie*, I, p. 229-238.

1. El Kfeir. Chevet de l'église

2. La basilique de Qalbloze

rangés contre le mur. A proximité au Sud-Est vaste pressoir dont les meules, trop grandes pour passer par la porte, ont été prélevées sur la masse rocheuse. *Malek Mabshé* « le château du roi Mabshé » est une construction élégante, une citerne taillée dans le roc comme son impluvium, constitue le point d'eau le plus important du Djebel. *Kfer Kibr*, village mi-druse, mi-musulman, à 800 m

Fig. 2. — Ma'ssarti. Linteau.

d'altitude. A l'Est s'élève l'observatoire de *Qasr Deir'*, large de 1 m sur 8 de hauteur, visible de tous les points du Ala, sur la face Est, croix et inscription difficile à déchiffrer.

2° De Hârem à Kfertkhérin, Ermenaz, etc...

Une piste très dure mène de Harem à Kfertkhérin : la montée rocailleuse de la *Aqbe*, longue de 2 km environ, est surtout difficile. En vue, le *Dahr es-Snaobar*, « la montagne des pins » dont quelques arbres apparaissent en effet, *Kfertkhérin* est la plus belle localité du caza, la plus grande et la plus riche. En pleine montagne, au milieu d'oliviers, elle jouit dit-on du meilleur climat de la Syrie. Reliée à Alep et bientôt à Sefkin (v. *infra* p. 288) par une route, cette localité deviendra, quand elle sera mieux connue, un point d'estivage. C'est également le centre stratégique de la contrée et les Turcs y avaient construit une caserne. Tôt ou tard, Kfertkhérin redeviendra le siège du caza comme avant la guerre.

Tellîta [illegible] des arbres énormes, sur le point culminant du Djebel 'Ala ; vue superbe sur le caza d'Idlib [illegible] socle; à quelques pas, à l'entrée d'une grotte funéraire, une inscription porte la date de 246 de notre ère.

Au Sud de Kfertkharîn, près de la route allant à Alep, *Ermenaz* est un joli [illegible] les verriers [illegible] ne produisent pas le verre, mais transforment, par fusion, des débris de verre. Dans l'Est, *Koukkan* (antiquités); *Bir Djamaïé*, dans une vallée fertile avec un puits abondant où s'abreuvent en été tous les troupeaux de la région ; restes importants, tombe à toit pyramidal portée par quatre arches massives. Au Sud-Est de Ermenaz se dessine la passe de *Hermez*, assez aisée, qui traverse le Djebel 'Ala jusqu'à *Foudouq* ; ce sera, dans le futur, le parcours Kfertkharîn-Idlib.

[illegible] pour une excursion dans la région.

V. — Selkin et l'Oronte. Le Djebel Doueili. Le Roudj.

[illegible] Ajil Skati, tué au combat de Tell Ammar en 1925.

Selkin, que l'on peut gagner en auto par Har[illegible] ou par Kfertkharîn, est chef-lieu de nahié, une des plus jolies localités du caza. D'après la légende, ce serait l'ancienne résidence d'été d'un roi d'Antioche, qui lui aurait laissé [illegible] t-on, des plus belles olivettes de l'État d'Alep, jusqu'à l'Oronte. Ce fleuve, en

1. Chapiteaux byzantin et arabe à Harem

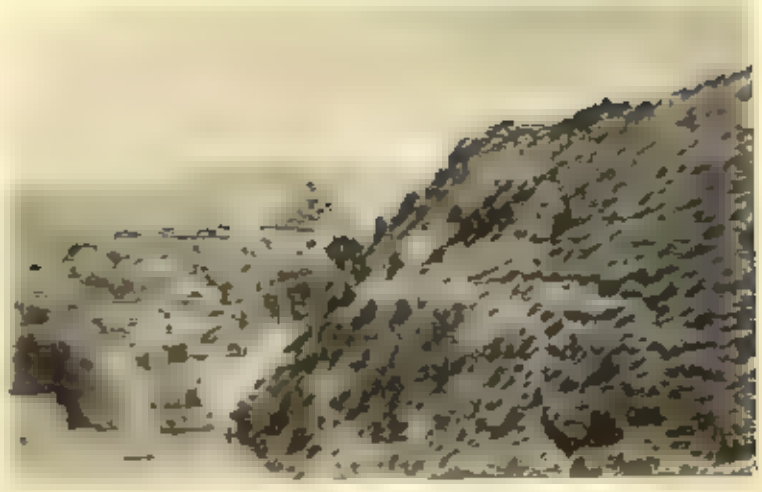

2. Harem. Le fosse taillé dans le roc

3. Kurt Kalb

orate. *Vihar* et les autres cités régionales prospères tout le long de la vallée sont occupés et les ponts manquent depuis Derkoush (v. *infra*, p. 290) jusqu'à Djisr el-Hadid, tout le bagage arrive qui se prépare les cazas de Harem et d'Antioche le village de *Djisr el-Hassan* « le pont brisé », rappelle l'emplacement d'un pont romain, mais à peine y relève-t-on sur la rive droite quelques traces de maçonnerie. On franchit un peu plus loin de vive force sur des barques les chevaux suivant à la nage.

Au Sud-Est de Selkin, entre cette ville et Ermenaz, se dresse une crête parallèle aux chaînes du Djebel Bariche et du Djebel Akra, mais plus abrupte : c'est le *Djebel Dueili*, qui se continue vers le Sud le Djebel Mrastas et le Djebel Ousiam. Au point culminant du Dueili vers le Nord une forteresse arabe ou turque, bien ruinée, mais encore assez imposante par ses bastions de son enceinte, domine la rencontre de la vallée d'Ermenaz avec celle de l'Oronte. Une inscription montre que la qal'a succède à un temple de Zeus Koryphaios, le « Jupiter le sommet », dont le culte est attesté à Séleucie de Piérie. Cette forteresse est connue sous le nom de *El Hosn*. A l'extrémité Sud de la crête, le village de *Dueili* pauvre et sale. Tous les femmes en été descendent chercher l'eau jusqu'à *Ain Hamam* et regrimpent en se jouant leur lourde cruche pleine d'eau sur la tête ; pans de murs anciens, grottes funéraires.

Une descente rapide conduit de Dueili à un dos de montagne moins escarpé, sis entre le Djebel Ermenaz et l'Oronte. La piste gagne vers le Sud. *Betrash* ruines tombeaux mais surtout nombreux sarcophages, puis *Kefar-Aqib* localité importante rétablie à l'époque arabe, maintenant déserte, édifices sarcophages surélevés, tout cela dominé par un château. Plus au Sud *El-Fassouj* groupement moyen mais réservé sur les deux bords d'un vallon et une conserve deux églises, une tombe mi-taillée dans le roc, mais construite *Khirbet Soutiya* ruines d'églises et de villas tombeaux. De là le sentier court le flanc Ouest de la montagne et franchit un vallon pour entrer dans le *Djebel Mrastas*.

Le versant Ouest de l'arête remarquée ainsi nommée descend d'abord en pentes relativement douces jusqu'à la plaine de l'Oronte. Ces pentes sont dominées par les ruines importantes de *Jouria* église tombeaux taillés dans le roc deux groupes de reliefs funéraires. Une piste de crête conduit encore plus au Sud à *Mrata* édifices isolés et *Kirbet Khaur* ruines,

[illegible] : l'on peut pousser encore dans le *Djebel Ansâriya*, jusqu'à [illegible] dont le nom est dû à une double colonne gisant à terre, et *Tourâ*, petit hameau, ruines étendues mais pauvres ; vaste tombeau dans le roc.

De Kharâ Serâyo par le *Ouadi Zaouiyé* et Arâchâr, on laisse le gouvernement sur *Herkouch*, grosse localité, chef-lieu de nahie dans le caza de Djisr el-shoghour. Située au fond d'une gorge où l'Oronte passe en torrent, la petite ville est fort intéressante à visiter, surtout le vendredi, jour de marché. On peut y accéder en auto par Sokhn.

Un sentier difficile mène de Khirbet Khâlil ou de 'Amoudâ à *Mghâret Ibn Hâni*. [illegible] pour une fois le devoir [illegible]. Devant les trois premiers [illegible] de Djebel Mrâsras est toute proche ; on peut la suivre en remontant vers le nord, par une piste de crête. Au point culminant, surplombant le Rondy, *Khirbet Mrâsras*, restes d'une forteresse plutôt que d'un temple, entailles dans le roc pour loger des [illegible] en forme de bouteilles, à quelques pas à l'Ouest. [illegible] les pales délimités par des piliers et des portes aux lourds linteaux massifs de ceux. Pour regagner de ce sommet la plaine d'Er- [illegible] par *Mghâret* [illegible] arcosoliums, retaillés ignorant deux angles debout sur des buerânes de part et d'autre de trois stèles et *Qobte*, remarquable par le porche en arceau de ses tombes taillées dans le roc ; la piste de crête continue également jusqu'à Khirab Soultan, puis jusqu'au « col de la selle », *es-Serdj*, séparant le Djebel Mrâsras du Djebel Donoudi ; le plan suivant de ce col affecte, en effet, la forme d'une selle arabe ; le croquis [illegible], dessiné par le P. Mallon sur [illegible] est pris de l'extrémité Sud du Djebel Donoudi ; en face, la colline arrondie représente le pommeau de la selle ; à droite, c'est-à-dire au sud-ouest, les premières pentes du Mrâsras ; à gauche (à l'Est), la plaine d'Lemouaz vers Melles et le versant occidental du Djebel 'Ala ; au Sud, les marais du Rondy et [illegible] Djebel Zaouiyé et Djebel Rhâs. Deux pistes se croisent en diagonale à *Nâqa'* (formes antiques) d'où l'on atteint la [illegible] *Aouâsa* ; les tombes de cette localité, comparables à celles de Qobte, portent plusieurs [illegible] inscriptions. On en trouve d'autres à *Melles* (Mâlis), également appelé Cheikh Agha ; « c'est le nom du prince et propriétaire, d'origine

BENEBEL
Une seule colonne subsiste

[illegible] aux environs.

[illegible] au Sud dans le *Roudj*.

Les marais du Roudj sont de formation récente : trois réservoirs les alimentent, *Erra* (ou *Arra Chemalia*, *Erra Oustania*, *Erra Qabaia*, situés tous trois au pied des montagnes au Sud-Ouest d'Idlib.

Il y a quelques années, ces sources formaient trois cours d'eau se [illegible]

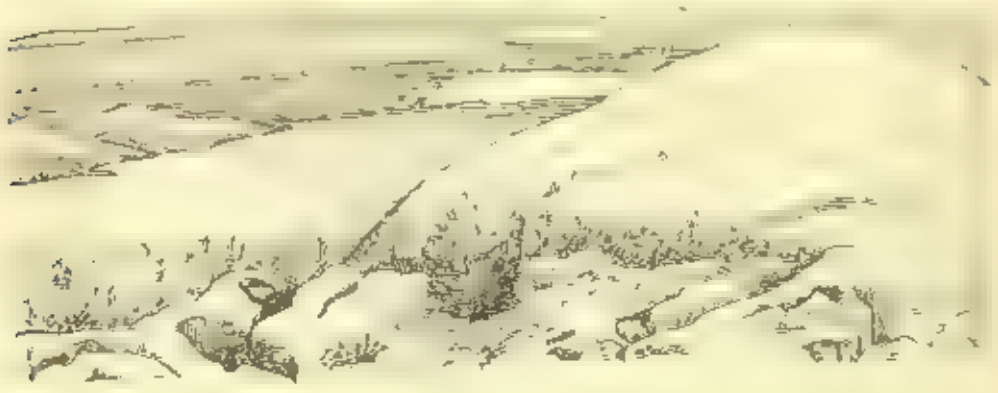

Fig. 3. — Le sol de la Serdj

[illegible] jambe.

Progressivement, le niveau est monté. Il y a six ans, l'orifice des couloirs était encore visible sur une hauteur de 0 m. 75, l'eau s'écoulait toujours en torrent. Depuis quatre années, l'obturation est complète : les plantes aquatiques masquent l'emplacement des couloirs, le [illegible] 0 m. 50 dépasse aujourd'hui 2 m. pendant la saison sèche et 3 m. 50 en période hivernale. La plaine [illegible] malsain, sept villages ont disparu.

[illegible]

[illegible] en hiver [illegible] sources où l'eau [illegible] [illegible] dans les autres.

[illegible] des sangliers [illegible] A 2 h. [illegible] d'Alep par une bonne piste [illegible] intéressant les villages [illegible] [illegible] d'étape.

VI. — La plaine entre Selkin et le 'Amouq, à l'Ouest de Ḥarem.

Quand [illegible] cette plaine après les [illegible] par nous [illegible], on [illegible] impression de ne plus être dans le caza de Ḥarem.

Les [illegible] plaines fertiles [illegible] Est à l'Ouest, du Djebel Douéili à l'Oronte.

La population n'est plus la même, l'aspect des villages a changé, on rencontre là des Bédouins [illegible] appartenant pour la plupart à une fraction [illegible], peu stables, construisent leurs habitations en conséquence [illegible] de terre [illegible] plutôt pour le compte de gros propriétaires terriens habitant ailleurs ; la richesse de la région s'en ressent et la terre est loin de rendre son maximum.

Froment

Ḥarem et Deir ez-Zor, 1928.

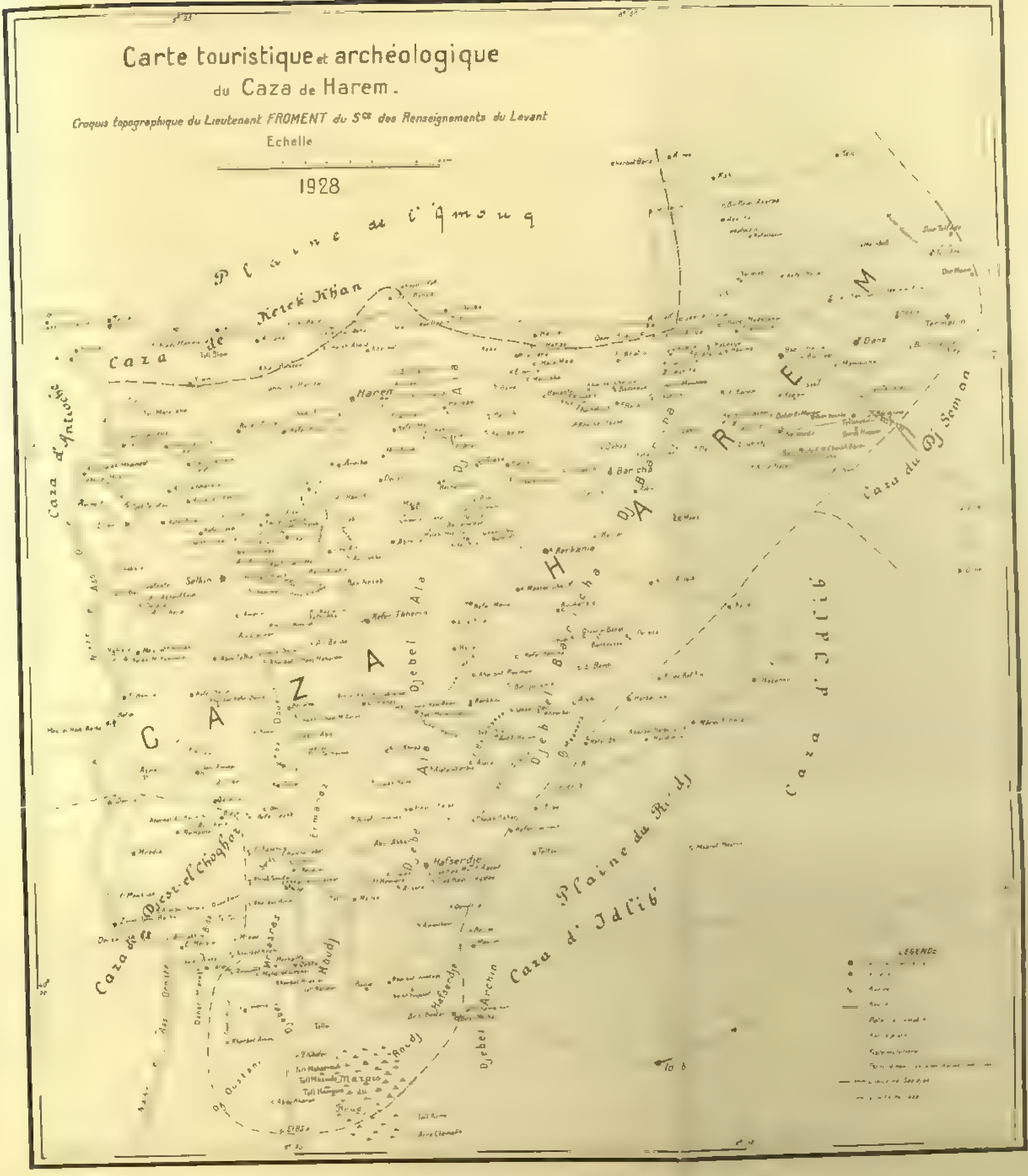
Carte touristique et archéologique
du Caza de Harem.
Croquis topographique du Lieutenant FROMENT du Sce des Renseignements du Levant
Echelle
1928
Plaine de l'Amouq
Caza de Kerek Khan
Harem
Caza d'Antioche
CAZA DE HAREM
Selkin
Djebel Ala
Kefr Takharim
Caza du Dj. Seman
Caza d'Idlib
Plaine du Roudj
Caza d'Idlib
Hafserdje
Djebel Archin
Djebel Ouestani
Caza de Djisr-el-Choghour
Marpio
Legende

BIBLIOGRAPHIE

H. H. von der Osten et Erich F. Schmidt — **The Alishar Hüyük** Season of 1927 Part I. The University of Chicago Oriental Institute Publications, vol. VI. Researches in Anatolia, vol. II.) Un vol. in-4° de XXII et 283 pages avec fig. et six planches en couleurs. Chicago, The University Press, 1930.

Les recherches entreprises sur le sol hittite par l'Oriental Institute de Chicago, que M. le professeur James H. Breasted a porté à un rare degré d'activité, commencent à paraître dans la publication définitive qui leur est destinée (1). Les directeurs des fouilles pratiquées à Alishar, environ 128 milles au nord-est de Ankara exposent dans ce beau volume les importants résultats des recherches poursuivies en 1927. Une stricte méthode stratigraphique a été adoptée. Le terrain fouillé a été au préalable exactement relevé et divisé en rectangles (*plots*) numérotés. Un carré de 6 × 6 mètres (*Plot X Stratigraphic Annex*) a été spécialement dégagé à la truelle par couches successives. Encore a-t-on pris soin de diviser en quatre parties égales l'emplacement ainsi exploré, de façon à obtenir quatre suites comparables des divers strates. Des photographies montrent l'avance de ce travail minutieux. Dix-neuf mille tessons ont été examinés et leur répartition, donnée dans des tableaux, est intéressante. Elle offre, comme on devait s'y attendre, une grande

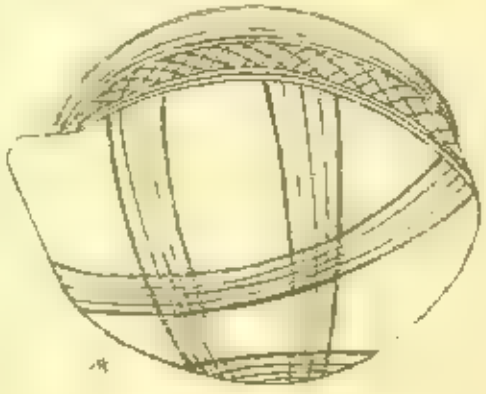

Fig. 1

diversité dans les chiffres d'un même strate. Ainsi dans les quatre compartiments du strate VI (à partir du sol) on trouve respectivement 50, 2, 31 et 3 tessons de céramique romaine fine, 26, 3, 8, 5 tessons décorés de la période III, 38, 26, 56 et 10 tessons de la période II ainsi que 23, 30, 10 et 21 tessons de la période I.

Si le strate VI est placé par les auteurs dans la période III, cela résulte moins de leur statistique céramique, que du fait

(1) Pour les publications précédentes, voir *Syria*, X, p. 362.

qu'à partir de ce moment, les fragments de verre deviennent très rares. En somme la statistique minutieuse des tessons est peu significative et ne supplée pas au coup d'œil et à l'expérience des observateurs. Nous dirons même qu'elle complique leur tâche. Ils ont défini *a priori*, pour ne rien engager, la période III comme

D'autre part, les fouilleurs se sont conformés à la consigne qu'ils avaient reçue de ne pas chercher d'éléments de comparaison hors du site et, avant de trouver sur place un synchronisme certain, de ne rechercher qu'une chronologie relative. Cette consigne ne nous paraît pas heureuse. En tout cas, nous ne sommes pas

F[illegible]

celle de la céramique à décor géométrique [illegible] peint, mais cette définition ne va [illegible] [illegible] que le verrons [illegible] va plusieurs décors géométriques [illegible] pas confondre, et elle ne vaut pas davantage par rapport à la période II puisque celle-ci recouvre en partie la période III *but, may possibly overlap in time*. Dans ces conditions, il [illegible] pas fait [illegible] de périodes, mais de séries céramiques. De ce point de vue déjà la classification, toute relative qu'elle soit, qui est ainsi établie, demande à être modifiée.

[illegible] à la même réserve [illegible] des belles planches en couleurs de MM. [illegible] et Schmidt, nous indiquerons notre point de vue au sujet des dates, d'autant mieux que la céramique d'Alishar apporte au classement de la céramique anatolienne, que nous avons proposé [illegible], la [illegible] désirée.

La Lydie et ses voisins aux hautes époques, p. 69 et suiv. *Babylonica*, XI, p. 123), Paris, Geuthner, 19[illegible] [illegible] Musée du Louvre, 2 vol. qui a eu le mérite

Comme, de l'avis même des savants explorateurs, les périodes I, II et III sont mal définies, il y a lieu d'aband[illegible] cette classification et d'envisager, suivant l'usage, une répartition entre ALISHAR ANCIEN, MOYEN et RÉCENT, en divisant ces époques en autant de subdivisions qu'il [illegible] nécessaire.

ALISHAR ANCIEN est défini par l'ancienne [illegible] celle de Yortan.

ALISHAR MOYEN est caractérisé par la belle céramique lustrée d'un seul ton et sans aucun décor peint, telle qu'on la voit sur la planche V de *The Alishar Hayük*. Suivant les observations de MM. von der Osten et Schmidt elle se prolonge longtemps. Aussi faut-il envisager ALISHAR MOYEN I (vers 2000-1600) où cette céramique régn[illegible]ule et ALISHAR MOYEN II (vers 1[illegible]-12[illegible]) où le décor géométrique très simple, peint [illegible] noir, fait son apparition et se développe. Notre figure 1 [illegible] et forme sont bien connus à Boghaz-Keui et nous avons proposé d'attribuer son [illegible] à la grande époque [illegible] caractérisée [illegible] l'Empire hittite (1). Vers la fin de cette période apparaît un décor plus évolué, celui de notre fig. 2 (2) dont l'anse est bien anatolienne. Le trait ondulé vertical est fréquent sur la céramique de l'Asie antérieure dans la seconde moitié du IIe millénaire.

Avec ALISHAR RÉCENT I nous entrons dans l'âge du fer et le décor, tout en se rattachant à celui de l'époque précédente.

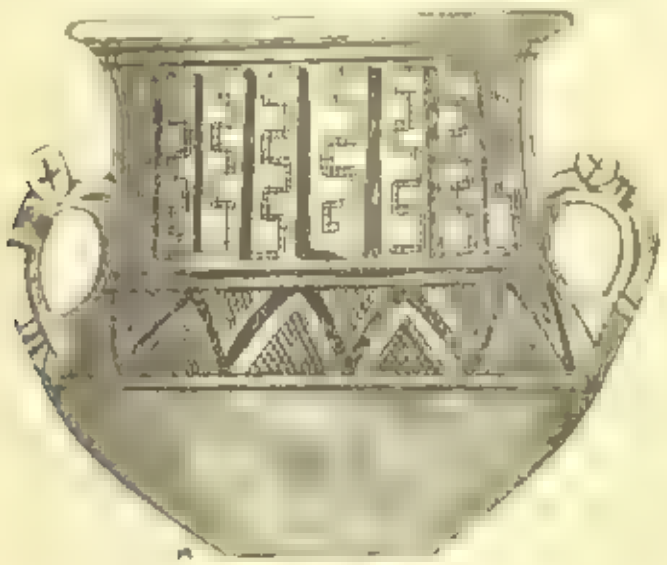

[illegible]

d'aborder le premier l'étude d'ensemble de cette céramique.

(1) D'après *The Alishar Hayük*, I, fig. 22[illegible] et 353.

(2) Voir notre *Lydie et ses voisins*, p. 127-129.

(3) *The Alishar H.*, I, pl. I.

qu'à partir de ce moment les fragments de verre deviennent très [illegible] la somme de la [illegible] qui [illegible] des tessons est peu significative et ne supplée pas au coup d'œil et à l'expérience des observateurs. Nous dirons même qu'elle complique leur tâche. Ils ont défini *a priori*, pour ne rien engager, la période III comme

celle de la céramique à décor géométrique peint, mais cette définition ne vaut [illegible] soi, car, comme nous le verrons ci-après, il y a plusieurs décors géométriques à ne pas confondre, et elle ne vaut pas davantage par rapport à la période II puisque celle-ci recouvre en partie la période III *but, may possibly overlap in time* [illegible] les conditions, [illegible] par [illegible] de la période [illegible] de styles céramiques. De ce point de vue déjà la classification, [illegible] relative qu'elle soit, qui est ainsi établie, demande à être modifiée.

D'autre part, les fouilleurs se sont conformés à la consigne qu'ils avaient reçue de ne pas chercher d'éléments de comparaison hors du site et, avant de trouver sur place un synchronisme certain, de ne rechercher qu'une chronologie relative. Cette consigne ne nous paraît pas heureuse. En tout cas, nous ne sommes pas tenu à la même réserve et, à l'aide des belles planches en couleurs de MM. von der Osten et Schmidt, nous indiquerons notre point de vue au sujet des dates, d'autant mieux que la céramique d'Alishar apporte [illegible] classement de la céramique anatolienne, que nous avons proposé (1), la [illegible] désirée.

(1) *La Lydie et ses voisins aux hautes époques*, p. 69 et suiv. (*Babyloniaca*, XI, p. 123), Paris, Geuthner, 1930, en utilisant la publication de M. H. de Genouillac, *Céramique cappadocienne* (Musée du Louvre), 2 vol. qui a eu le mérite

Comme, de l'avis même des savants explorateurs, les périodes I, II et III sont mal définies, il y a lieu d'abandonner cette classification et d'envisager, suivant l'usage, une répartition entre ALISHAR ANCIEN, ALISHAR MOYEN et ALISHAR RÉCENT, en divisant ces époques en autant de subdivisions qu'il sera nécessaire.

ALISHAR ANCIEN est défini par l'ancienne céramique anatolienne, comparable à celle de Yortan.

ALISHAR MOYEN est caractérisé par la belle céramique lustrée d'un seul ton et sans aucun décor peint, telle qu'on la voit sur la planche V de *The Alishar Hüyük*. Suivant les observations de MM. [illegible] elle se prolonge longtemps. Aussi faut-il envisager ALISHAR MOYEN I vers 2000-1600 où cette céramique règne seule et ALISHAR MOYEN II vers 1600-1280 où le décor géométrique très simple, peint en noir, fait sa répartition et se développe. Notre figure 1 montre ce décor (1) à son début, décor et forme sont bien connus à Boghaz-Keui et nous avons proposé d'attribuer son plein développement à la grande époque hittite caractérisée par le nouvel Empire hittite (2). Vers la fin de cette période apparaît un décor plus évolué, celui de notre fig. 2 (3) dont l'anse est bien anatolienne. Le trait ondulé vertical est fréquent sur la céramique de l'Asie antérieure dans la seconde moitié du IIe millénaire.

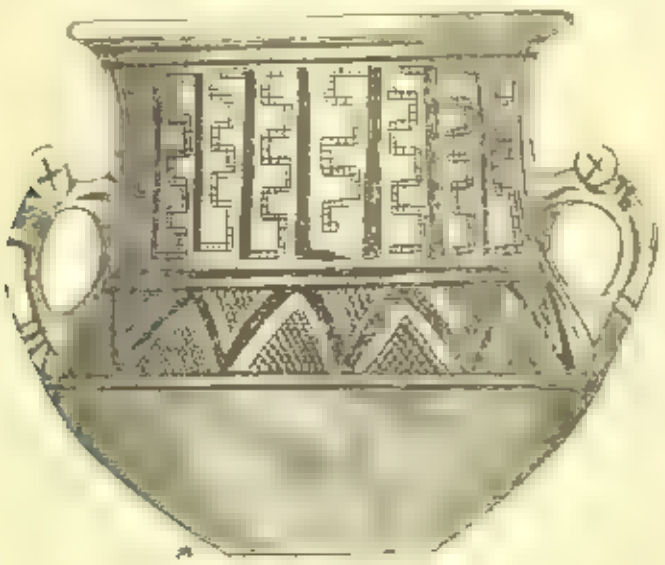

FIG. 3

Avec ALISHAR RÉCENT I nous entrons dans l'âge du fer et le décor, tout en se rattachant à celui de l'époque précédente,

d'aborder le premier l'étude d'ensemble de cette céramique

(1) D'après *The Alishar Hüyük*, I, fig. 221 et 353.

(2) Voir notre *Lydie et ses voisins*, p. 127-129.

(3) *The Alishar H.*, I, pl. I.

[illegible] pas sans subir l'influence du géométrique grec, comme [illegible] dessin et dans la forme [illegible] notre figure 3 [illegible] Les influences venues [illegible] de [illegible] ne feront [illegible] auquel nous attribuons le vase [illegible] figure 4 [illegible] à dater vers le VIIe siècle, et avec Alishar récent III bien défini par la grande jarre de nos figures 5 et 6 [illegible] d'influence hellénistique, c'est-à-dire des IIIe-IIe siècles avant notre ère. La ligne d'eau ondulée est remplacée par des tiges parallèles et [illegible] qui se terminent par une feuille de lierre, motif identique à celui d'un rhyton du Louvre [illegible] que sur

Arthur Evans veut placer à l'âge du bronze [1].

Il y a lieu de noter que, dans cette masse de documents céramiques, on ne signale aucun tesson de vases attiques à figures noires ou rouges et que l'on passe directement des [illegible] orientalisantes à la céramique romaine.

[illegible] lance approximative de

Fig. 4.

notre classification avec celle de l'ouvrage dont nous rendons compte :

Alishar ancien ou *bronze I* = Période I
[illegible] moyen I ou *bronze II* = Période II
[illegible] moyen II ou *bronze III* = Période III
[illegible]

Age du fer

Alishar récent I = Période III moyenne.
Alishar récent II et III = Période III récente.

[1] *Ibid.*, pl. II.
[2] *Ibid.*, pl. II.
[3] *Ibid.*, frontispice et fig. 227. Sur notre fig. 5 les deux grands cercles forment relief et simulent les seins.
[illegible] n° 168.

[1] Voir notre *Lydie et ses voisins*, p. 59-60.

Le rapide exposé des premières découvertes de MM. von der Osten et Schmidt suffira à en montrer le grand intérêt. Elles comblent la lacune créée par l'absence de toute publication sur la céramique par la mission allemande de Boghaz-Keui et elles permettent d'apporter un

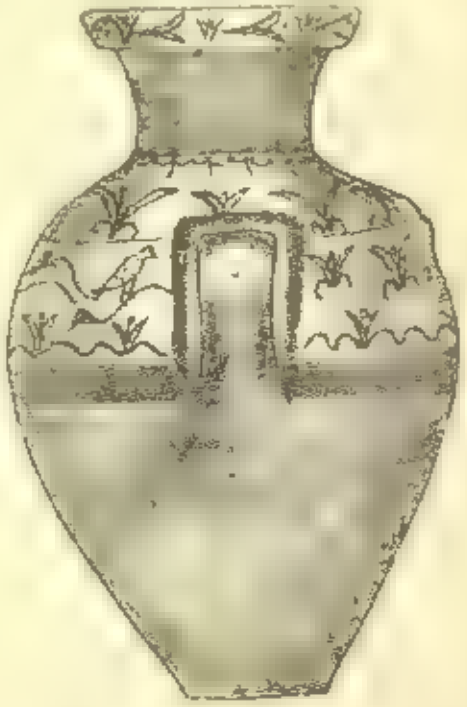

bel ouvrage de M. de Genouillac les correctifs de détail nécessaires. Enfin, elles laissent bien augurer de la suite des recherches. Le prochain volume renfermera les objets en os, métal et pierre trouvés d[illegible]

R. D.

L. Desnoyers. — **Histoire du peuple hébreu des Juges à la captivité.** Tome I : *La période des Juges* : un vol. in-8 de xiv et 431 p., 1922. Tome II : *Saül et David*, x et 350 p., 1930. Tome III : *Salomon*, 432 p., 1930. Paris, Éditions Auguste Picard.

Depuis Renan et Piepenbring, aucune histoire en langue française n'avait essayé d'aborder dans le détail l'histoire d'Israël. Louis Desnoyers, mort prématurément il y a un an, s'y était attaché et son œuvre, pour se présenter incomplète, témoigne de rares qualités personnelles et d'une connaissance approfondie du sujet dans ses relations avec les littératures voisines, comme dans ses rapports avec les découvertes archéologiques. Une attention particulière est apportée à la toponymie et à la localisation des sites. Le

sont que l'on a pris de ne débuter qu'à l'époque des Juges, rend moins sensible le fait qu'il ne pouvait s'écarter de ces [illegible] pu

Nous ne relèverons qu'un point dans ces trois volumes parce que nous croyons que l'auteur est entré dans la bonne voie

Nous enseignons depuis longtemps que la date attribuée à l'Exode vers 1225 est beaucoup trop basse. Le synchronisme de I *Rois*, VI, 1 pouvait être négligé pour l'époque pensant que la seconde moitié du IIe millénaire représentait un état de barbarie ; il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous ne prétendons pas que les 480 ans, que le texte sacré trésore entre l'Exode et l'an quatre de Salomon, soient d'une exactitude rigoureuse, d'autant que l'Exode, tel que le conçoit l'Ancien Testament, a pris un caractère légendaire, mais c'est un ordre de grandeur qu'on ne peut écarter et qui s'accorde avec la perpendiculaire plus ou moins proche de l'expulsion des Hyksos. M. Desnoyers discute avec soin les données de cette question [illegible] à adopter cette solution.

R. D.

Andre Plassart. — Les sanctuaires et les cultes du mont Cynthe (Exploration archéologique de Délos, fasc. VIII). Un vol. in-8° de 381 pages avec figures et planches. Paris, E. de Boccard, 1928.

Le célèbre du Cynthe ne se mesure pas à sa hauteur qui ne dépasse guère 112 mètres, elle tient à l'importance religieuse du site. Le remarquable ouvrage de M. Plassart le met bien en évidence mais la reconstitution de l'essentiel a nécessité les longs efforts de plusieurs générations qui y ont déployé une science [illegible]

La première occupation humaine s'est installée sur le sommet de la colline, il en subsiste des fonds de cabanes. Le nom de Kynthos aurait été donné par cette antique population.

M. Plassart attribue à une influence crétoise le culte de Zeus Kynthios qu'il estime aussi ancien dans l'île que le culte d'Apollon. Par contre, le fameux autre du Cynthe ne serait qu'un Hercule[illegible] d'époque ptolémaïque.

Délos était visitée par de nombreux [illegible]biens ; quelques-uns y eurent des comptoirs, ce qui explique l'apport de cultes étrangers. Sur la cime nord-orientale du Cynthe, Zeus Hypsistos pouvait être un Baal. M. Plassart relève ce qui a d'insolite en grec le vocable de « Dieux Protecteurs », dont le sanctuaire a fourni plusieurs dédicaces orientales, notamment une de Beaco en hommage au dieu Sid. Enigmatiques sont les dédicaces à Pakhtokonos et à Nasrasami (p. 264-267).

Sur le versant septentrional du Cynthe, le petit sanctuaire Letoum consacré aux dieux de Lamaca, la Yahvé de l'Ancien Testament Heracléotes parèdre Auxèsia, que M. Isidore Lévy a rapprochée de la localité palestinienne Bathôron.

Dans la même région les deux d'Ascalon avaient un sanctuaire. Le banquier Philostrate d'Ascalon y a dédié deux autels, l'un à Astarté Palestine Ourania Aphrodite, l'autre au Poseidon d'Ascalon. Délos a encore fourni une dédicace à Zeus Ouranos et à Astarté Palestinè Aphrodite Ouranie.

On voit que les belles recherches de l'École française d'Athènes à Délos, qu'on peut citer en exemple, ne laissent pas

[illegible] beaucoup d'intérêt pour les études orientales.

R. D.

Capitaine N. Bouron. — **Les Druzes.** Histoire du Liban et de la montagne Haouranaise. Un vol. in-8° de xiv et 424 pages avec pl. hors texte et 7 cartes en couleurs. 2e édit. Paris, Berger-Levrault, 1930.

On goûte avec raison de nos jours les travaux écrits par des auteurs qui ont séjourné dans le pays et vécu avec l'habitant. Cet ouvrage répond en tout point à [illegible] attente. Rédigé par un de ces vaillants soldats qui ont rétabli une situation difficile et ont su, après la répression, se faire aimer des populations, préfacé par le Général Weygand et dédié au colonel Clément Grandcourt, l'éminent gouverneur du Djebel Druze, ce livre fournit des renseignements précis sur l'histoire contemporaine et s'accompagne de cartes utiles.

Si la partie moderne et notamment la description du pays ne manqueront pas de rendre service, si l'illustration est bien choisie et variée, on ne peut céler que les les chapitres relatifs à l'antiquité ont été rédigés hâtivement et sans beaucoup d'esprit critique.

R. D.

PÉRIODIQUES

R. de Mecquenem. — **Les dernières résultats des fouilles de Suse**, dans *Revue des Arts asiatiques*, tome VI, 2 avril 1930, p. [illegible]

Le site fut identifié par sir Kenneth Loftus qui, en quelques sondages, reconnut les constructions achéménides. Dieulafoy, accompagné de Houssaye et Babin, y fouilla deux hivers de 1883 à 1885, on sait avec quel succès. En 1897, la délégation scientifique en Perse s'y [illegible] Jacques de Morgan.

Depuis de longues années déjà le chantier de Suse est confié à M. de Mecquenem, qui n'était donc plus qualifié pour présenter les résultats des fouilles récentes, depuis 1924. En attendant que le public les admire prochainement, le distingué archéologue publie dans la *Revue des Arts asiatiques* de très beaux panneaux en brique émaillée. Les deux sphinx barbus portant la tiare perse, que Maurice Pezard compléta en les surmontant du disque ailé, les griffons ailés, un taureau ailé d'un remarquable mouvement.

Dans la présente étude on trouve des renseignements précis sur les tombes des différentes époques dont M. de Mecquenem a dégagé un grand nombre. Mais on prêtera une attention particulière à son exposé de la stratigraphie céramique, qui repose toujours sur la magistrale étude de M. Pottier (1) et son analyse des styles de Suse I et de Suse II. La question se complique maintenant des découvertes faites sur le haut plateau iranien et des trouvailles dans les couches les plus profondes de Ur et de Kish. Au point qu'on a mis en doute les résultats obtenus par J. de Morgan, et que, d'autre part, pour expliquer l'apparition d'une céramique analogue à Tépé Moussian et ailleurs, M. Pottier a constitué le style *I bis*.

Nous ne voulons pas discuter une ques-

(1) *Mémoires de la Délég. en Perse*, t. XIII. Voir E. Pottier, *Rev. archéol.*, 1926, I, p. 1.

bol aussi difficile, nous nous empressons de signaler que M. de Mecquenem a rendu un nouveau et signalé service en vérifiant la stratigraphie de M. de Morgan. Une image est préférable à tout autre à nouveau « acropole de Suse ; les couches étagent en place. Au plus profond on a trouvé le style I, non plus de la céramique de Susa I, mais de la céramique de Suse I. C'est un fait qu'il faut désormais

R. D.

Dhorme. **Les Amorrhéens** dans *Revue Biblique*, 1928, p. 63 et suiv. et p. 190 et suiv.; 1930, p. 161 et suiv.

L'étude du savant assyriologue est d'autant plus utile qu'elle constitue la réfutation décisive de l'hypothèse de M. Theo. Bauer (1).

Après une expansion remarquable qui les amena à fonder la dynastie de Larsa au XXIIe siècle, puis celle de Babylone au XXIe siècle, les Amorrhéens nous sont partout abondamment connus par les tablettes d'Amarna que le P. Dhorme place entre la fin du XVe siècle et le milieu du XIVe siècle. Ces textes gardent l'écho de la brillante époque de Thoutmosis III. Un vassal se glorifie d'avoir eu un grand-père battu par ce grand pharaon et s'agenouillant, en lui mettant de la boue sur la tête (2). Nous avons là, pris sur le fait, l'introduction de ce rite égyptien en Phénicie et Palestine (3).

Theo. Bauer, *Das Volksrätsel der Babylonier*, et *Zeitschrift für Assyriologie*, XXXVIII (1928), 101.

(1) Dhorme, *Revue bibl.*, 1930, p. 17.

(2) Voir nos *Civilisations préhelléniques* 2e édit. p. 148 et *Origines canaanéennes du sacrifice israélite*, p. 261, dont on a contesté à tort les conclusions.

Nous nous nouvelle protestation contre l'assimilation des Khabiri aux Hébreux malgré l'engouement d'un certain nombre d'orientalistes pour une théorie qui va à l'encontre de la philologie et de l'histoire. Les Khabiri sont simplement des révoltés, aussi pour chasser de leur pays [illegible] étranger, ils luttent contre les protégés introduits par le Pharaon et attachés à la cause égyptienne.

R. D.

Contenau. — **A propos des découvertes de Byblos.** Extr. de *Revue des Études anciennes*, t. XXXII (juillet-septembre 1930), p. 209.

La valeur, dont on sait la compétence dans le domaine de la civilisation crétoise, envisage ici, à propos de l'ouvrage de M. Pierre Montet, *Byblos et l'Égypte*, les rapports qui ont pu exister entre Byblos et la Crète. La revendication qu'il fait en faveur du sujet de l'influence crétoise paraît d'autant plus nécessaire que M. Montet est [illegible] de ses premiers rapports à faire une part à l'action [illegible] qui a à peu près supprimé [illegible].

On ne peut résumer, mais il faut lire cette discussion précise, au moment où ce qui concerne la Syrie, sujet fort délicat. Pour nous limiter aux conclusions, nous estimons que M. Pottier a eu raison de rapprocher le bassin aux spirales de Byblos et les théières d'argent de l'art égéen ; nous les avons aussi vues dans la tombe d'Abiram comme d'inspiration mycénienne. Mais il faut prendre garde qu'à cette dernière époque, une pénétra-

tion intime s'était déjà effectuée entre les Phéniciens — remontant le long de la côte jusqu'à Ras Shamra — d'une part, et les Chypriotes et Mycéniens d'autre part.

M. Chapouthier traite spécialement des pleureuses et de leur costume, en partant du sarcophage d'Ahiram. La documentation tirée des textes grecs précise les détails du rite que les femmes accomplissent. Tous en souscrivent à cette démonstration, nous pensons que M. Montet, et à sa suite M. Chapouthier, ont écarté trop rapidement toute relation entre le vêtement que l'on déchire dans les cas de deuil et le *saq* qui, dans l'antiquité israélite en particulier, est le vêtement rituel de deuil. Nous est-il vraiment, au contraire, que les figures du sarcophage d'Ahiram nous expliquent le *saq*. Non que celui-ci soit représenté, comme on nous l'a fait dire à tort, par les bandeaux qui retombent de part et d'autre de la ceinture des pleureuses d'Ahiram ; mais parce que le *saq* paraît avoir constitué, comme d'ailleurs tous les vêtements rituels, un substitut au vêtement ordinaire pour éviter d'avoir à le déchirer. Le passage II *Maccabées*, III, 19 montre, en effet, que le *saq* était porté par les femmes sous les seins et c'est bien l'état où nous apparaît le vêtement déchiré des pleureuses d'Ahiram. Le *saq* imite et remplace le vêtement déchiré.

R. D.

Dr Mesnil du Buisson. **Compte rendu sommaire d'une mission à Tell el Yahoudiyé** (ext. du *Bulletin de l'Institut français d'Archéol. orient.*, t. XXIX, Le Caire, 1929).

Le comte du Mesnil du Buisson a poussé une reconnaissance sur le site de Tell el-Yahoudiyé, en Égypte, aux frais de la Société française des fouilles archéologiques. Son intention était de comparer cette installation, que M. Flinders Petrie supposait être un camp hyksos, avec les dispositions de défense de Mashrafé-Qatna.

On trouvera dans ce mémoire nombre de détails intéressants, en particulier un plan des ruines. Toutefois, l'exploration reste incomplète et ne permet, comme le reconnaît l'auteur, « que de proposer quelques conclusions provisoires ». L'explication de trois villes successives sur le même site est ingénieuse, mais reste douteuse. Le rempart en banquette ou levée de sable, en dehors de l'angle N.-E., ne constituerait-elle pas un simple poste d'observation et de défense avancée ? Le tracé du fossé semble l'indiquer. Un sondage sur l'emplacement de l'entrée de l'enceinte qui subsiste eût été décisif pour le rapprochement qu'on avait en vue.

R. D.

F. Thureau-Dangin. — **L'inscription des lions de Til-Barsib**. Extr. de *Revue d'Assyriologie*, t. XXVII (1930), p. 11-21.

Le savant assyriologue a profité de sa campagne de fouilles à Til-Barsib (Tell Ahmar) pour reprendre l'inscription assyrienne gravée sur deux lions colossaux en basalte, qui avait déjà permis à Thomson d'identifier le site de Tell Ahmar. « J'ai eu la surprise, déclare M. Thureau-Dangin, de trouver un texte aussi beau par la forme qu'intéressant par le fond et, à certains égards, d'un caractère unique dans l'épigraphie assyrienne. »

Contrairement à ce que pensaient ses prédécesseurs, M. Thureau-Dangin a démontré que le texte n'est pas de Salmanasar III, il n'est même pas d'un roi, mais d'un *turtan*, Samsi-ilu, le vainqueur du roi d'Arménie, Argishti. Quelle que fût l'importance du personnage, il est surprenant qu'il ait érigé, en son propre nom, un monument de victoire. Cela nous reporte au temps de Salmanasar IV et atteste un affaiblissement du pouvoir royal.

R. D.

A. M. Tallgren. — **Caucasian monuments. The Kazbek Treasure.** Extrait de *Eurasia septentrionalis antiqua*, t. V, 1931, p. 109-182.

Le site de Kazbek ou Stepan Tsminda se place à 35 kilomètres au sud de Vladikavkaz, le long de la route de Tiflis, dominé par le pic du même nom dont l'altitude dépasse cinq mille mètres.

Le trésor, découvert en 1871 et 1874, mérite qu'on en reprenne l'inventaire complet. On y retrouve le beau bol d'argent déjà reproduit dans Perrot et Chipiez, III, p. 732, dont l'usure prématurée ne permet pas de s'écarter de l'époque archaïque (?). Les statuettes de bronze sont toutes du même type à arc dessinant presque un demi-cercle, l'une statuette typhallique en bronze, placée sur une tête de bœuf brandie, une sorte de hoche liturgique (fig. 13), plutôt qu'un marteau, comme le suppose M. Tallgren, d'autres paraissent figurer des idoles. Les représentations de cerfs sont nombreuses. Les armes sont en fer.

La comparaison s'établit, d'après l'auteur, entre les idoles de Kazbek et les statuettes archaïques de Hallstatt, comme l'avait déjà proposé Chantre. D'autre part, certaines analogies ressortent avec la nécropole de Deve Buyuk, près Karkémish.

R. D.

Comte de Mesnil du Buisson et le Père René Mouterde. — **La chapelle byzantine de Bab Sba à Homs**, *Mél. de l'Université St-Joseph*, t. XIV, fasc. 1; Beyrouth, Imprimerie catholique, 1929.

Cette église souterraine conserve les plus anciennes inscriptions chrétiennes d'Émèse. Elles confirment que, dès le début du ve siècle, plusieurs centres monastiques étaient établis dans les faubourgs de la ville.

La chapelle de Bab Sba', découverte fortuitement en 1924 et dont le comte du Mesnil a donné un relevé complet, offre l'intérêt unique jusqu'ici de montrer comment les moines du ve siècle décoraient, en Syrie, leurs chapelles funéraires. « Le mérite artistique de ces peintures n'est certes pas exceptionnel. Le dessin est assez ferme, le décor, fait de grands bandeaux plats, de cartouches, de croix gemmées, de couronnes et de palmes, n'est point trop chargé ; mais il est monotone et rappelle la sécheresse des peintures cappadociennes de l'âge iconoclaste. » M. Sauvaget a interprété quelques graffites arabes.

A. D.

[1] L'observation de l'auteur, p. 180, que ce nom pourrait être de quatre à cinq siècles antérieur ne peut se soutenir. Mais il est vraisemblable que cette pièce est parmi les plus récentes du lot.

J. M. Unvala. — **The origin of the Pine-Cone decoration of the Imamzadehs of Khusistan.** Ext. de *Bulletin of the School of Oriental Studies*, London Institution, vol. V, Part III, 1929, p. 587-590.

M. Unvala, en accompagnant M. de Mecquenem à Suse, a eu l'attention attirée par la *Tombe de Daniel*, qui s'élève près des ruines de l'ancienne cité. Nous n'avons pas ici de coupole surmontant le cénotaphe, comme c'est la coutume dans l'Islam, mais un grand cône taillé à facettes. L'auteur propose d'expliquer cette particularité par une influence juive qui aura importé ici la coutume de couvrir la tombe d'un élément pyramidal dont les *meghazil* d'Amrit sont un exemple ancien et remarquable. La question est à considérer ; mais il ne faut pas parler de bétyle et l'*excursus* de M. Unvala à ce sujet n'est pas en situation, restons-en au *nephesh*.

M. Unvala aurait dû reprendre la théorie de Goldziher et en montrer la fragilité. L'excellent et regretté arabisant acceptait l'explication des auteurs arabes [illegible] qui voit « l'origine de la coupole funéraire devant être cherchée dans la tente qui, au début de l'Islam, était parfois dressée à côté de la tombe, et dans laquelle les parents du mort se réunissaient pour prier pour le repos de l'âme du défunt (1) ». En réalité, les musulmans adoptèrent les constructions funèbres qui étaient en usage dans les pays de civilisation plus avancée, notamment en Syrie. Les tombes y étaient couvertes de deux manières, soit par une coupole, soit par un système pyramidal. Les Juifs ne nous paraissent avoir joué aucun rôle dans cette affaire. Le système pyramidal était très développé dans la Syrie chrétienne, comme on pourra s'en assurer en parcourant l'ouvrage du marquis de Vogüé. C'est avec cette rectification qu'on pourrait accepter l'opinion de M. Unvala.

R. D.

(1) Gaston Wiet, *Matériaux pour un Corpus [illegible]*. Première partie : Égypte. Tome II, premier fasc., p. 68.

L. Picard. — **Zur Geologie der Besan-Ebene** (extr. de *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. LII). Une brochure in-8° de 74 pages. Leipzig, Hinrichs, 1929.

Ce travail qu'accompagne une bonne carte géologique au 1 : 75.000 est la suite de celui dont nous avons rendu compte sur la vallée du Kishon. A la page 6 on trouvera un croquis fixant les points où l'on a relevé des vestiges d'industrie lithique : moustérien, mésolithique, néolithique.

L'époque du bronze est représentée par des tells dont le plus remarquable est Tell el-Hosn, l'ancienne Besan où se pratiquent les fouilles américaines. A signaler aussi la double colline de Tell es-Sarem.

British Museum Quarterly, IV, 3. Décembre 1929. Londres, Humphrey Milford.

A signaler quelques antiquités chypriotes, provenant des fouilles d'Alessandro di Cesnola à Salamis de Chypre, notamment une idole en forme de plaquette, rouge lustré avec décor incisé caractéristique de l'ancien âge du bronze. La déesse est ici représentée en kouretrophe.

Un bronze de type primitif (pl. XLIV a)

acquis à Londres comme trouvé en Grèce fait plutôt penser à la Syrie ou à l'Asie Mineure. Un autre, de basse époque, aurait été trouvé dans le Peloponnèse, mais l'inscription grecque qu'il porte montre qu'il provient d'Antioche sur l'Oronte.

Rudolf M. Riefstahl. — **The date and provenance of the automata miniatures**. *Art Bulletin*, vol. XI, n° 2. New-York, 1929, 10 pages, 10 figures.

L'un des plus fameux manuscrits à miniatures de la Perse, celui des automates par Djazari, avait déjà été étudié et discuté. D'après les feuillets à miniatures provenant du manuscrit original, d'où elles avaient été arrachées, MM. Bréchet et Creswell avaient cru devoir le dater du XIVe siècle et l'attribuer à une École égyptienne. M. Coomaraswamy, dans une étude de 1924, avait fait du XIIIe siècle. Voici que M. Riefstahl revient sur la question, après une étude poussée à Constantinople devant le manuscrit lui-même, compte des feuilles passées dans les collections particulières et déposées à la Bibliothèque de Sainte-Sophie, peut donner la date certaine qu'il y a relevée : 755 de l'hégire (1354 de notre ère). Il le considère comme une copie tardive du manuscrit original de Djazari, fait sur l'ordre d'un prince orlokide de Haute Mésopotamie.

Gaston Migeon.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Don de la collection Ford au Musée de Beyrouth. — Le journal *La Syrie* du 8 juin 1930 annonce le don généreux de la fille du Dr. Georges Ford. On sait que cet actif directeur des Écoles américaines de Saïda avait eu la bonne fortune de découvrir jadis, en construisant sa maison au voisinage de la ville de Saïda, une riche tombe phénicienne du IVe siècle avant notre ère contenant des sarcophages anthropoïdes. Depuis, le Dr. Ford avait acquis un grand nombre de pièces découvertes dans la région. M. G. Contenau a donné lui-même des indications [1] sur les pièces principales de la collection, notamment sur les fragments de chapiteaux perses dont l'intérêt avait été reconnu par Clermont-Ganneau, et dont on a depuis, contesté à tort le caractère achéménide.

C'est pour le Musée Libanais un enrichissement précieux et un noble complément que ne peuvent manquer d'encadrer le gouvernement de la République libanaise à achever rapidement la construction du nouveau musée, où les objets, moins directement soumis à l'air marin, [illegible] conservés.

Les héritiers Ford ont fixé trois conditions. La première, à laquelle le distingué conservateur, l'émir M. Chehab, s'est conformé, est de faire prendre à Saïda et transporter à Beyrouth la collection Ford avant le 1er juillet 1930. La seconde est de maintenir à la collection le nom de « Collection Ford ». Enfin, de réserver les droits de la famille Ford au cas où le Musée Libanais, pour une raison ou une autre, cesserait d'exister. En somme, c'est là un prêt à titre perpétuel.

La découverte du sarcophage d'enfant de Beyrouth. — M. Yves Lanoe, surveil-

[1] *Syria* IV (1923), p. 276.

lant général du Lycée de Damas, veut bien nous écrire que les renseignements qui nous avaient été fournis sur le sarcophage d'enfant publié t. X, p. 217 ss., sont quelque peu erronés. M. Lamoie, en 1927, dirigeant les fouilles de la rue Allenby, où fut mis au jour ce cercueil de marbre, celui-ci se trouvait, non pas dans un terrain détritique, mais « maçonné dans les soubassements d'une fontaine qui existait à cet endroit avant les travaux ». Il avait donc été réemployé parmi d'autres matériaux de construction.

Quant au fragment de couvercle, il n'a pas été trouvé au cours des fouilles et n'a jamais appartenu au sarcophage, pour l'excellente raison qu'il était au musée avant l'ouverture des travaux [illegible]

Les travaux de restauration du Service des Antiquités. Dans le fascicule précédent nous avons indiqué les grands travaux menés à Palmyre par le Service des Antiquités. M. Seyrig a encore entrepris, avec le concours technique de M. l'architecte Anus, d'autres travaux non moins urgents.

La situation critique des ruines de **Baalbek** a sérieusement empiré. L'architrave entre les colonnes extrêmes Nord a perdu un bloc et la fissure est complète. Les difficultés à résoudre sont telles que M. Anus compte consacrer trois mois cet été à leur étude. Pendant ce temps, l'actif architecte fera à la cour hexagone et aux propylées les réparations les plus urgentes. Il envisage aussi de restaurer les monuments de **Ya'at** et de **Hermel**.

A **Alep**, la restauration de la salle, au-dessus de l'entrée de la citadelle, est rendue difficile par suite de l'enlèvement des restes de coupole et des colonnes.

On y pourra conserver des vestiges d'époque musulmane; mais il ne peut être question d'y transporter les lourdes pièces antiques en basalte. La question du local pour le musée paraît devoir être réglée prochainement.

A **Qal'at Sem'an** (Saint Siméon), M. Anus espère procéder avant l'hiver à la consolidation du pied droit du bas-côté de l'entrée du grand sanctuaire et aussi au remplacement du tambour au grand arc.

Un éboulement s'est produit cet hiver affectant la première enceinte du **Qal'at el Hosn** (Krak des Chevaliers) sur un linguet de 10 mètres entre les deux saillants le plus au Sud (front de l'Est). Une réparation est urgente pour prévenir des dégâts plus considérables l'hiver prochain.

M. Anus a constaté qu'on avait activement poussé, l'an dernier, le déblaiement de la seconde enceinte du Krak des Chevaliers. Il suffirait d'enlever une vingtaine de cahutes pour montrer aux visiteurs un ensemble attrayant. L'Académie des Inscriptions a émis le vœu qu'on aboutît à l'évacuation de ce monument unique et le Haut Commissaire, M. Ponsot, ainsi que M. Schoeffler, gouverneur du Gouvernement de Latakié, sont favorables à ce projet. On pourrait se contenter, tout d'abord, d'évacuer la seconde enceinte, ce qui ne nécessiterait que des crédits assez faibles, mais aurait une grande importance pour la conservation des ruines.

A **Tripoli**, la Municipalité a fait appel

du Service des Antiquités pour réparer la forteresse qui domine la ville.

A **Beyrouth**, l'abside sud de la [illegible] Saint-Jean — s'était effondrée. Elle vient d'être reconstruite dans de bonnes conditions par le Service des Travaux publics [illegible] qui lui fait suite manifeste un [illegible] plaisant.

Nouveau texte phénicien archaïque de Byblos. — M. Maurice Dunand a découvert au cours de la huitième campagne de fouilles à Byblos (mai-juillet 1929) trois inscriptions phénico-égyptiennes, en plus du texte pseudo-hiéroglyphique qu'il a publié lui-même (*Syria*, XI, p. 1). Il édite de manière fort digeste dans la *Revue Biblique* (1930, p. 321 et suiv.), le plus ancien des trois textes phéniciens dont l'écriture est très voisine de celle du sarcophage d'Ahiram.

Il est curieux de voir se fixer dans le nouveau texte archaïque la forme du *taw* en croix de saint André que ne se rencontre dans l'inscription d'Ahiram que comme forme aberrante. Le *yod* a plus l'allure imposante et bien posée sur sa base. Le *gaw el* s'incline sur la ligne; mais c'est surtout *'aleph* qui marque une évolution nette : ses deux [illegible] deviennent rectilignes et notamment le trait inférieur [illegible] son crochet caractéristique. On sait que le *sadé* et le *qof* manquent dans le texte d'Ahiram; ils figurent ici. Si l'on peut faire fonds sur un exemple unique, le *sadé* primitif ne serait pas en forme d'[illegible] l'on commence l'a supposé et d'où on a [illegible] l'étymologie du nom de la lettre), il paraît constitué avec un *shin* redressé (comme le *sigma* grec) dont on aurait prolongé vers le bas le trait supérieur. Cela vient à l'appui de l'opinion qui considère nombre de lettres de l'alphabet phénicien comme dérivées graphiquement l'une de l'autre. Quant au *qof*, il montre que, primitivement, sa haste était recourbée comme celle du *reš*.

D'autre part, M. Dunand observe que le nouveau texte marque à Byblos l'abandon du *hé* comme pronom suffixe de la troisième personne masc.-sing. et son remplacement par le *waw*. En fin de compte, il propose de considérer qu'un siècle doit séparer, au maximum, le texte d'Ahiram du nouveau texte archaïque, ce dernier descendrait très bas dans le XIIe siècle. Il est difficile de pousser plus loin la précision d'autant que le règne de Ramsès II auquel se rapporte le texte d'Ahiram a été certainement long.

Voici la traduction de ce texte, établie par M. Dunand, nous n'y changeons que des détails insignifiants : *Temple qu'a construit Yehimilk, roi de Gebal. Maintenant il a restauré toutes les ruines de ces temples-ci. Que Ba'al Shamim, Ba'al Gebal et tous les dieux saints de Gebal prolongent les jours de Yehimilk et ses années (de règne) sur Gebal, car c'est un roi juste et un roi droit devant les dieux saints de Gebal.*

R. D.

Un rescrit impérial sur la violation de sépulture provenant de Nazareth. — M. Cumont publie (*Revue historique*, 1930, t. CLXIII, p. 241) un curieux texte de la collection Froehner, aujourd'hui au Cabinet des Médailles, gravé sur une dalle de marbre qui proviendrait de Nazareth. Il y voit un rescrit adressé au légat de Syrie ou au procurateur de Judée,

qui serait soumis à l'empereur un cas concret de violation de sépulture. Ce serait vraiment un fait bien extraordinaire de trouver ici une allusion à l'enlèvement du corps du Christ pendant la nuit par certains disciples ; mais il ne serait pas impossible que le rescrit consacrât une ancienne législation locale et répondît plus particulièrement à des nécessités du pays.

Dans les anciens textes sémitiques de Syrie, il suffisait, semble-t-il, d'appeler la malédiction sur celui qui troublerait la tranquillité du mort dans sa vie d'outre-tombe. Mais les richesses entassées auprès des cadavres comportaient une telle prime pour les violateurs, qu'ils n'hésitaient guère à braver les prescriptions religieuses les plus sévères. Dès l'époque néo-babylonienne, comme en témoignent les inscriptions de Nerab, confirmées à l'époque perse par les épitaphes de Tabnit et d'Eshmounazar, on renonça à déposer de riches offrandes dans les tombes. Les imprécations redoutables menaçaient non seulement ceux qui ouvraient le sarcophage pour y chercher des vases précieux n'y existant pas, mais aussi ceux qui sortaient le cadavre du sarcophage ou qui simplement déplaceraient ce dernier. Plus tard, devant l'audace des violateurs, le pouvoir civil intervint et la preuve en est fournie par les textes nabatéens où sont mentionnées les amendes qui frapperont ceux qui s'approprieront la tombe. Il semble logique d'admettre que ces amendes répondaient à la législation en vigueur.

Est-ce simple rencontre ? Le rescrit publié par M. Cumont énumère les mêmes défenses que l'inscription d'Eshmounazar : défense de détruire le tombeau, de jeter le cadavre hors du tombeau, de transférer le corps dans un autre tombeau, dans un mauvais dessein et en faisant injure aux morts. Il ne pouvait être question, en effet, d'interdire les inhumations secondaires que, notamment, les Juifs pratiquaient en rassemblant les ossements dans des ossuaires.

Le rescrit interdit aussi d'enlever la pierre dite *kalarinos lithos* où M. Cumont reconnaît ingénieusement la stèle. Ce terme répond à la *néphesh* ou stèle funéraire des Sémites et ce rapprochement éclaire l'expression grecque, puisque la *néphesh* sémitique, comme son nom l'indique, incorpore, contient (κατέχω) l'âme végétative du mort.

R. D.

Termes techniques désignant les états de la céramique ancienne de Mésopotamie. — M. l'abbé de Genouillac qui a repris, depuis trois ans, les fouilles de Telloh, nous communique la note suivante :

« Dans une réunion des directeurs de missions archéologiques en Mésopotamie tenue le 16 janvier 1930, il a été convenu d'employer désormais les suivants comme termes désignant les couvertes de poteries céramiques :

1) *engobe* *slip* *Engobe*

« pâte d'argile fine ajoutée après la confection du vase ».

2) *moulé* *wheel-finished* *geglättete*

« ou parlant d'un vase dont la surface a été polie à la main mouillée, sur le tour, sans addition d'autre élément ».

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3) *en lait coloré non argileux*	*wash*	[illegible]	
« peinture ou matière colorée sans mélange d'argile ».			
4) *émaillé*	*glazed*	*emailliert*	
« couverte de pâte siliceuse vitrifiée au feu ».			
5) *lissé*	*burnished*	*poliert*	
« poli au brunissoir ou avec un os ».			
6) *peinture mate*	*matt paint*	*Mattmalerei*	
7) *peinture*	*luster paint*	*Lustremalerei*	
[illegible]			
8) *frittée*	*felt*	*Fritte*	
« pâte vitrifiable non portée jusqu'à vitrification ».			
[illegible]	*reserve slip*	*unterbrochene Engobe*	
« interruption de l'engobe ».			

Remarque : Le terme *vernissé* a été condamné pour la céramique ancienne.

Très souvent, depuis que l'attention est tout spécialement portée sur la céramique ancienne et ses divers modes de couverte, des expressions techniques ont été mal traduites, le mot *wash*, par exemple, pris pour *engobe*, *lissé* pris pour *mouillé*. De plus, un mot peut rester incompris faute d'équivalent, tel par exemple le mot *frit*. La réunion tenue à Bagdad comprenait des céramistes comme MM. Woolley et Frankfort; elle a aussi profité de l'expérience d'archéologues tels que MM. Smith et Jordan. Il y aurait donc un grand intérêt à ce que cette entente sur les termes techniques de la céramique s'étendît, et que les archéologues voulussent bien s'y conformer dans leurs publications. Pour ma part, j'aurais été heureux d'employer ces termes précis quand j'ai présenté la *Céramique Coppadocienne* de Louvre. »

H. DE GENOUILLA

Le Gérant : PAUL GEUTHNER

6940-50. — Tours, imprimerie Arrault et Cie.

GASTON MIGEON

(1861-1930)

Nous devons un hommage de profond regret et d'amitié à celui qui assuma pour une part la direction de la Revue Syria et qui y rendit de précieux services.

Il y représentait les études d'art musulman et celles des objets d'Extrême-Orient, domaine d'une richesse complexe où il avait acquis des connaissances spéciales dont nos lecteurs ont pu apprécier la solidité et l'étendue. Son mérite était d'autant plus grand qu'il avait dû s'instruire lui-même et, si l'on peut dire, forger son outil de ses propres mains. Quand il commença à s'occuper de ces sortes d'objets, il n'y avait en France aucun ouvrage d'ensemble sur la matière, aucun musée public et seulement quelques rares collections privées pour le renseigner. Il fallut tout créer. L'œuvre de G. Migeon est le fruit de ce double et considérable effort. Il faut lire après lui des livres où l'on peut s'initier à la science, un beau musée où l'on puisse étudier des originaux.

Les débuts de ce grand et hardi travailleur avaient été modestes. Je l'ai vu au Louvre depuis plusieurs années quand il y entra (mars 1889) et je me rappelle l'impression toute sympathique que nous fit ce jeune homme blond, au fin visage, d'allures distinguées et affables, que l'Administration nous envoyait comme bibliothécaire adjoint et secrétaire de l'École du Louvre.

Plusieurs années s'écoulèrent dans ces utiles et obscures besognes, et c'est seulement en 1893 qu'il fut nommé attaché du Musée aux appointements somptueux de 3 800 fr. A partir de ce moment ses capacités se mettent en valeur et il avance rapidement : en 1899 il est conservateur adjoint, en 1908 après la démission d'Émile Molinier, conservateur en chef du Département des objets d'art du Moyen Âge, de la Renaissance et des Temps modernes. Il s'était déjà fait connaître par deux bonnes publications : *Chefs-d'œuvre d'art japonais* (1905) et *Le Caire* (dans les *Villes d'art*, 1906).

C'est alors qu'il put donner carrière, en toute liberté à ses remarquables

[illegible] et [illegible] du [illegible] de la collection Gay-Crest on et organisateur du Musée d'Extrême-Orient, constituteur du fonds d'estampes japonaises [illegible] de [illegible] Claudel, Francis [illegible] et Charles Piot, associés à Vienne, à Saint-Pétersbourg, au Japon, publient des ouvrages comme *Les Arts anciens* [illegible] bibliothèque d'histoire de l'art (1920) et surtout le *Manuel d'art asiatique* en deux tomes avec [illegible] Salomon (octobre 1907, 2e édition 1927). *Le Japon. Promenades aux Salons de la* [illegible] (1908), les *Cent planches en couleurs d'art asiatique* en collaboration avec [illegible] Kelekian (1928), de nombreux articles dans les revues d'art et dans les journaux. Parmi les livrets consacrés spécialement aux collections du Louvre, nous relevons les titres suivants : Catalogue des faïences françaises et des grès allemands (1904), les Catalogue de la collection Arconati-Visconti, le catalogue sur la céramique (1917), dans celui-ci, sa collection Isaac de Camondo, les objets d'art (1924), après le guerre, plusieurs tomes dans le volume sur les acquisitions des Musées nationaux (1921 à 1926) et (1922) à Orient et musée Guimet (1923), l'Estampe japonaise (1925), Asie chinoise (1928), les collections de l'Extrême-Orient (1930), et aussi de nombreux articles et plaquettes sur divers sujets variés qui concernent l'Orient : statuette de basalte de Tello, Hercule et Hylas sur un vase peint, terre cuite d'argent et Hi, peintres voyageurs en Extrême-Orient, Asie chinoise, [illegible] décor laque et [illegible] collections d'objets Song, [illegible] sceaux, etc. Ces ouvrages de livres jusqu'à des [illegible] ouvrages parus en 1930 et trouvera sa signature.

Notons enfin [illegible] Raymond Koechlin [illegible] grand hommage à [illegible] et [illegible] ses [illegible] particulièrement [illegible] volume sur les *Souvenirs d'un vieil amateur d'art de l'Extrême-Orient* (1930). Il a [illegible] beaucoup [illegible] pour la France et [illegible] devenir [illegible] admirable rival [illegible] du Musée. Qui lira un jour le chapitre [illegible] Cognacq, Chinois, Grec, de sa famille et [illegible] vallon, [illegible] ne connaît le goût de [illegible] caractère et par le [illegible] philosophe [illegible] des [illegible] les [illegible] ? Nous perdons avec lui un savant de haute culture, et aussi une [illegible] de bon et de passion désintéressée pour la science. Souhaitons qu'il en reste encore quelques uns de cette trempe.

Edmond Pottier.

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

publiée sous le patronage
du Haut Commissaire de la République française en Syrie

TOME XI

Avec de nombreuses figures et 62 planches hors texte.

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VI)

1930

LES TABLETTES DE MISHRIFE QATNA

PAR

CHARLES VIROLLEAUD

Le comte du Mesnil du Buisson a exposé dans cette Revue, t. IX, p. 23-24, comment il a découvert les archives de la ville de Qatna, aujourd'hui Mishrife, dans la région de Homs, et j'ai moi-même publié (*) un premier aperçu des tablettes recueillies en 1927.

Ces documents datent, pour la plupart, du milieu du IIe millénaire avant J. C. Ils sont tous écrits en cunéiforme et rédigés en assyro-babylonien ou, comme on dit aujourd'hui, en accadien.

Le lot le plus important consiste en quatre inventaires, de dimensions très variées et dont la pièce capitale est l'inventaire du trésor de la déesse Nin-Egal. Ce grand texte a été conservé en quatre exemplaires, que je désigne respectivement par les lettres A, B, C, D. J'en donne, après la transcription et la traduction, réservant pour un second article les autres documents et le commentaire de l'ensemble.

N° 1

L'INVENTAIRE DU TRESOR DE NIN-EGAL

TRANSCRIPTION

Dub-bi šu-ku-ut-ti ša [d]Nin-E-gal
he-el-ti [illegible] [d]Nin-E-gal hurâṣu [illegible]
[illegible] hu-ru-[illegible] hurâṣu ar-ku 10 šiqlu KI-LAL-BI

---

1 hu-up-pa-da[(1)]-ru hurâṣu ar-ku libba 9 gul-la-tum hurâṣu
5 libba ša [illegible] bu-ku-šu-nu uknû ù ša 2 bu-ku-šu-(nu)[(2)] dušû
1 3 ma-na 5 šiqlu[(3)] KI-LAL-BI

(*) *Syria*, t. IX (1928), pp. 90-96.
(1) D. inq. A B
(2) D. inq. A B
(3) A, D. Var. B : [illegible]
(4) A. [illegible]
(5) Var. [illegible]

1) [illegible] dub-bu hurâṣu libba 13 gul-la-tum hurâṣu
libba ša 1 bu-ku-šu dušû
libba 25 hi-du hurâṣu 1 [illegible]ad-a-te uknû (damqu) 24 hi-du
kunukku [illegible] bi-nu uknû damqu
15 šiqlu KI-LAL-BI [illegible]

TIG (?)-LÎB 5 ku-us-su hurâṣu 2 gul-la-tum hurâṣu
15 šiqlu ŠI 4 (GAL) KI-LAL-BI

---

10 ša na-piš-ti hurâṣu III 6 hi-du uknû
7 hi-du hurâṣu ša tu-ut-tu-ri 16 šiqlu KI-LAL-BI

ša na-piš-ti (hurâṣu)[1] tam-li uknû dušû
3 kunukku uknû ku-ub-ša-šu-nu dušû
2 ša-aš-ši-in-nu[2] tam-li uknû dušû
15 6 (?) AŠ-ME hurâṣu libba 7 (?) kunukku uknû dušû
1/3 ma-na 1/2 (šiqlu)[3] KI-LAL-BI

ša na-piš-ti hurâṣu ša ša-lum-ma [-tum ?][4]
tam-li uknû dušû libba 5 AŠ-ME hurâṣu
1/3 ma-na 2 šiqlu 1/2 KI-LAL-BI

---

2 hal-lu hurâṣu libba ša 1 bu-ku uknû
2 in-za-ab-tum[5] hurâṣu IV 1 šimiru hurâṣu IV
20 ša qa-ti ilim[6] 2/3 ma-na 6 šiqlu KI-LAL-BI

---

1 GAB hurâṣu ar-ku rabû

TIG (?)-LIB 1 ṣalmu uknû šum-su[7] ú-zur kas-šu
4 ma-aš-hu hurâṣu 1 AŠ-ME hurâṣu
1 gul-la-tum[8] hurâṣu 4 kunukku hurâṣu

[1] D. mq. A. B.
[2] mq. B.
[3] B. mq. A. D.
[4] mq. D.
[5] Var. D. [illegible]
[6] mq. A. D.
[7] D. [illegible]
[8] Var. D. [illegible]
[9] Var. C. D. [illegible]
[10] Var. D. [illegible]

1 ma-aš-hu uknû III 7 kunukku uknû 1 kunukku UD-AŠ
1 ^{iṣu}bi-nu dušû 1 (?) hi-du Ú ri-ha-se

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu ša tu(-ut)[1]-tu-ri
libba 10 nu-ûr-ma-nu hurâṣu ša tu-tu-ri
1 AŠ-ME hurâṣu tam-li uknû dušû 1 hi-du hurâṣu
1 kunukku hurâṣu 1 hi-du uknû damqu 1 kunukku uknû
1 ^{iṣu}bi-nu uknû 1 kunukku AN GUG-ME 1 kunukku [illegible] uknû 1 hi-du dušû

TIG-(?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu libba 10 bu-ku hurâṣu
ša tu(-ut)[1]-tu-ri 4 kunukku hurâṣu
1 kunukku mar-hal-lum i-ne bi-i hurâṣi na-di
2 kunukku uknû 1 ^{iṣu}bi-nu mar-hal-lum

TIG-(?)-LIB 1 SAG-KAK hurâṣu tam-li uknû dušû
1 AŠ-ME hurâṣu tam-li uknû dušû libba 3 a-lum hurâṣu
ša tu-tu-ri 4 kunukku hurâṣu
1 ^{iṣu}bi-nu hurâṣu ša tu-tu-ri
4 kunukku ^{iṣu}bi-nu uknû 1 ^{abnu}[2] ku-ku-bi uknû damqu

TIG (?)-LÌB 1 zi-iz-za-tum[3] hurâṣu tam-li uknû dušû
1 AŠ-ME hurâṣu ša tu(-ut)-tu-ri 3 hi-du hurâṣu
5 kunukku hurâṣu 8 kunukku hi-du ^{iṣu}bi-nu uknû damqu
1 qar-da-na-an[4] uknû i-na tu-ru-ni hurâṣi (n[a-di])
1 ṣalmu hurâṣu ša [illegible] E(?)-pi-ri-šar(?)-ri[5]

TIG (?)-LÌB 1 ṣalmu uknû i-na tu-ru-ni hurâṣi
1 šu-ub-ha-tum hurâṣu tam-li uknû dušû
6 kunukku hurâṣu 8 kunukku uknû 1 AŠ-ME uknû i-na tu-ru-ni hurâṣi (na-d[i])

(6 in-za-ab-du hurâṣû 3 šiqlu KI-LAL-B[I])[6]

(1) mq. B.
(2) ou *hurpatu*.
(3) D. *du*.
(4) B. — D : *g]a?-ar-da-na-...*
(5) D. — B. C : *EN-LUGAL*.
(6) D. — mq. A.

TIG (?)-LIB SAG-ŠAR ukno 1 [illegible] qalu [illegible] hurasu
tam-li uknû mar-ha-še
1 zi - nu(?) hurâşu 9 hi-du hurâşu
1 TIR (?) uknû 8 hi-du uknû 1 erimmatu hurâşu

TIG (?)-LIB 2 AŠ-ME hurasu [illegible] kunukku hurasu 1 kunukku ukno
1 kunukku se-es-am-[illegible] Gan [illegible] hurasu nu-de 1 hi-du uknu

TIG (?)-LIB 1 zi-iz-za-tum(?) hurâşu tam-li uknû dusû (sâmtu)(?)
ša qa-ti mâtTu(?) - uk - ri - iš
1 lbha 1 se-mi hurasu 2 kunukku hurâş[illegible] 1 kunukku ukno 1 kunukku dusu

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâşu tam-li uknû dusû
3 kunukku uknû 3 kunukku hurâşu

TIG (?)-LIB 1 zi-iz-za-tum hurâşu tam-li uknû dusû sâmtu
2 AŠ-ME hurâşu libba 1 ša tu-ut-tu-ri
4 hi-du hurâşu rabû 1 rêš amêli uknû
1 kunukku uknû 6 hi-du uknû

TIG (?)-LIB 7 AŠ-ME hurâşu ša tu-ut-tu-ri bu-ku-ša-nu uknû
Lbha ša 1 9 bu-ku hurâşu ša tu-ut-tu-ri
6 ki-za-bu-uz(-zi)(?) hurâşu bu-ku-šu-nu hurâşu uknû dušû
30 hi-du hurâşu 28 hi-du [illegible]dub-bu uknû 25 hi-du dusû

TIG (?)-LIB 1 nasru hurâşu rabû 4 AŠ-ME hurâşu
[ ] kunukku hurâşu 4 hi-du uknû lbha 2 ha-ra 1'
[ ] uknû 1 hi-du ŠU? 1 kunukku ŠU? 4 hi-du UD-AŠ
[ ] dušû i-na bi-i hurâşi na-ai (?)

A 5 C [illegible] *NER-bU*, D 1 *NER-bi*
A 7 C [illegible]
B 7 *KU* [illegible]
A Var. b *ki-ri-mi-id-da*, D 7 *ki-ri-*
[illegible]
A 7 *tuq* B
C [illegible]
A B Var. D [illegible]
B 1 [illegible]
b Var. A *Du*
A *mq* B.
B [illegible] *q* A

TIG (?)-LÎB 1 AŠ-ME hurâṣu ša du-ud-du-ri 1 AŠ-ME hurâṣu
tam-li uknû dušû 8 hi-du hurâṣu 4 hi-du uknû
4 ᵗᵘ bi-nu mar-ha-lum 1 kunukku dušû 1 ᵗᵘ bi-nu dušû

TIG (?)-LÎB 1 ṣalmu uknû ba-aš-lu[1] i-na tu-ru-ni hurâṣi
1 AŠ-ME hurâṣu 1 ku-us-su hurâṣu 5 hi-du hurâṣu
7 ᵗᵘbi-nu kunukku ᵗᵘdub-bu[2] uknû 1 hi-du dušû

TIG (?)-LÎB 1 bûru hurâṣu 1 ma-aš-hu hurâṣu III
6 hi-du hurâṣu (libba 1 ir-mu,[3] 1 su-ub-ha-du hurâṣu
tam-li uknû 1 kunukku UD-AŠ 1 kunukku uknû 2 hi-du uknû
[libb]a (?) 4 hi-du dušû

TIG (?)-LÎB 1 nunu mar-ha-še [ ] hi-du hurâṣu 1 a-lum [ ] uknû
5 hi-du ᵗᵘbi-nu uknû [ ] erimmatu duš[û...]
1 ᵃᵇᵃᵘ la-[ ] mar-ha-še 1 ᵗᵘdub-bu [ ]

TIG (?)-LÎB 3 AŠ-ME hurâṣ[u...] tam-li uknû dušû
libba ša 1 5 a-lum [ ] 7 hi-du erimmatu
3 ku-us-su hurâṣu [ ] kunukku hurâṣu

[TIG (?)-LÎB ?] 1 zi-iz-za[-tum] hurâṣu tam-li [ ]
[ ] hurâṣu libba 6 a-lum hurâṣu [a (?) ta-ut-tu-ri?]
[ ] 1 gul-la-du [ ]
1 kunukku ... hurâṣu 2 kunukku uknû 3 hi-du uknû
1 ᵗᵘdub-bu dušû 1 hi-du UD-[AŠ. . .]

TIG (?)-LÎB 1 AŠ-ME hurâṣu 1 ku-us-su [illegible] hurâṣu
1 AŠ-ME AN-GUG-ME i-na tu-ru-ni hurâṣi n[a-di]
6 hi-du hurâṣu 2 hašhuru hurâṣu 7 tam-hi-in-nu hurâṣu
1 kunukku hurâṣu 3 hi-du kunukku uknû 1 kunukku mar-ha-še
1 hi-du ha-la-nu 1 hi-du ṣalmu 3 hi-du dušû
4 erimmatu ah-li-pa-ak-ku 1 hi-du AN-GUG-ME 1 kunukku(?) uknû

---

(1) Var. D [illegible]
(2) B DUB.
(3) A été effacé dans B
(4) sa manque dans B.

TIG ?-LIB 1 SAG-KAK hurâṣ tam-li uknû 1 solum hurâṣu
1 nim-šu-hu uknû i-na tu-ru-ni hurâṣi (na-di
9 AŠ-ME hurâṣu libba 1 rabû 26(?) hi-du hurâṣu
5 kunukku hurâṣu 28 hi-du kunukku ...mmet uknu
5 hi-du dusû 2 hi-du mar ha-se 1 AŠ-ME uknu ...

TIG ?-LIB 1 L... nu-ri id-di-... hurâṣu rabu tam-li uknû
1 AŠ-ME uknû ...na tu-ru-ni hurâṣ 1 na-aš-lu hurâṣu ...
1 hi-du hurâṣu 2 kunukku hurâṣu 4 kunukku uknû
libba ša 1 ku-ub-šu-šu hurâṣu

TIG (?)-LIB 1 ši-lu UD-AŠ tam-li uknû dusû
i-na tu-ru-ni hurâṣi 2 AŠ-ME hurâṣu
libba 12 a-lum hurâṣu ša tu-(-ut)-tu-ri
3 hi-du hurâṣu 1 kunukku hurâṣu 3 kunukku uknû
4 hi-du uknû 1 hi-du UD-AŠ

TIG ?-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu libba ... gul-la tam-li hurâṣu
libba bu-ku hurâṣu ša tu-ta-ri 4 AŠ-ME hurâṣu
14 hi-du hurâṣu rabû libba 2 ša tu-(ut-)tu-ri
8 kunukku hurâṣu

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu ša tu-(-ut)-tu-ri
2 AŠ-ME hurâṣu 18 hi-du hurâṣu 2 kunukku uknû
1 [sa]bi-nu sâmtu 1 hi-du uknû damqa
i-na bi-i hurâṣi na-di

TIG ?-LIB 1 [sa]dub-bu hurâṣ ...bla 1 ...šamu UG-GUB
2 AŠ-ME hurâṣu ša tu(-ut)-tu-ri 8 [sa]bi-nu hurâṣu
4 kunukku hurâṣu 2 hi-du mar-rum 2 hi-du sâmtu
2 hi-du ha-la-nu 3 hi-du dusû 1 zi-nu dusû
(3 hi-du hurâṣu)[1]

TIG ... LIB 1 u-...[2] hurâṣu 1 su-ub-...-tum[3] hurâṣu

[1] mq. A.
[2] mq. A.
[3] B. C; A : ...-tu!
[4] D : du

1 AŠ-ME hurâṣu 12 hi-du hurâṣu 11 hi-du
[illegible]bi-nu uknû 1 TIR (?) uknû

TIG (?)-LIB 1 zi-iz za-tum hurâṣu tam-li uknû 1 nasru hurâṣu
ša qa-ti[1] [illegible] Tu[2]-uk-ri iš[3][4] 2 AŠ-ME hurâṣu
1 gul-la-tum hurâṣu 2 kunukku hurâṣu
1 hi-du hurâṣu 4 hi-du [illegible]bi-nu uknû
1 ma-aš-hu uknû III

TIG (?)-LIB 1 [illegible] hurâṣu libba [illegible] UG-GUR
2 AŠ-ME hurâṣu 13 hi-du hurâṣu 13 hi-du kunukku uknû
1 [illegible]erimmatu uknû i-na tu-ru-ni hurâṣu
1 ki-is-ru hurâṣu tam-li uknû dušû
3 hi-du dušû 1 erimmatu ah-li-pa(-ak,[5]-ku
(ša [illegible] Nab-ši-ma šarru)[6]

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu libba 9 gul-la-tum hurâṣu
libba 1 bu-ku (hurâṣu)[7] ša tu-tu-ri[8]
3 AŠ-ME hurâṣu libba ša 1 bu-ku uknû
1 a-hu hurâṣu 2 kunukku hurâṣu 15 hi-du hurâṣu
libba 1 ša tu(-ut)[9]-tu-ri 6 hi-du kunukku uknû
1 [illegible]dub-bu mar-ha-še 4 kunukku [illegible]bi-nu dušû
1 kunukku sâmtu 2 hi-du mar-ha-še

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu libba 9 gul-la-tum hurâṣu
4 AŠ-ME hurâṣu libba 2 zi-nu UG-GUR
6 kunukku hurâṣu libba 1 tam-hi-in(-nu,[10] (hurâṣu)[11]
8 (?) hi-du hurâṣu 1 kunukku uknû 2 hi-du UD-AŠ
1 kunukku sâmtu 6 hi-du [illegible]bi-nu dušû
1 hi-du mar-hal-lum 2 hi-du mar-rum 1 hi-du U

[1] A : qa-du.
[2] A : Du.
[3] mq B.
[4] mq. A
[5] mq C.
[6] mq B.
[7] mq A
[8] A [illegible]
[9] mq B.
[10] mq C
[11] mq A B.

[illegible] LIB [illegible] AŠ-ME [illegible] libba [illegible] gul-la-tum hurâṣu
1 a-ru (-ul)[1]-lu hurâṣu 18 hi-du hurâṣu rabû
5 hi-du [illegible] bi-nu uknû 5 hi-du mar-rum
1 rêš nêši dušû[2] î-na tu-ru-ni hurâṣi (na-di)
hi-du [illegible] dušû 2 kunukku AN-GUG-ME

[TIG (?)-LIB 1] [illegible] dub-ba hurâṣu libba 1 ṣalmu UG-GUR
[. . . . . hur]âṣu rabû 22 hi-du hurâṣu
libba 1 har-ti-nu 2 hi-du dušû
15 hi-du kunukku [illegible] bi-nu uknû 1 AŠ-ME uknû
i-na tu-ru-ni hurâṣi 2 kunukku sâmtu
1 AŠ-ME dušû i-na tu-ru-ni[3] hurâṣi
2 [illegible] bi-nu mar-hal-lum

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu ša tu(-ut)[1]-tu-ri
libba 7 bu-ku (hurâṣu)[2] ša tu-tu-ri 1 AŠ-ME hurâṣu
1 ṣalmu hurâṣu 3 kunukku hurâṣu 1 hi-du hurâṣu
2 [illegible] bi-nu uknû damqu 1 kunukku (?) uknû 1 hi-du uknû
2 [illegible] bi-nu dušû

TIG [illegible]-LIB 1 kunukku sa-mu 6 hi-du hurâṣu
12 hi-du uknû 13 hi-du sâmtu

TIG (?)-LIB 6 ma-aš-hu hurâṣu III 12 [illegible] bi-nu uknû

TIG (?)-LIB [. . . SA]G-KAK uknû 1 pa-ni hu-wa-wa hurâṣu
tam-li uknû
1 nu-ûr-ma-nu sâmtu šab-ta-su hurâṣu
1 AŠ-ME parzillu[4] i-na tu-ru-ni [hu]râṣi
8 hi-du hurâṣu 1 [illegible] bi-nu UD-AŠ 4 kunukku uknû
3 hi-du dušû 2 hi-du [illegible] bi-nu AN-GUG-ME
I TIR (?) ha-la-nu

[1] mq. B.
[2] B. Var. C. *1 nêšu sâmtu.*
[3] Var. C. *bi-t.*
[1] mq. B.
[2] mq. B.
[3] B., Var. C., *uknû damqu*

TIG (?)-LÌB 3 šu-ub-ha-tum (hurâṣu,[1] tam-li uknû dusû
3 kunukku hurâṣu 8 ^{ta} bi-nu GI uknû
4 hi-du ^{ta} bi-nu sâmtu 1 muza'ânu sâmtu

TIG (?)-LIB 2 zi-nu hurâṣu 1 ṣalmu uknû I-na tu-ru-ni hurâṣi
1 ta(l)-lum[2] i-na tu-ru-ni hurâṣi 2 AŠ-ME hurâṣu
11 bar-ti-nu hurâṣu 7 hi-du hurâṣu libba 2 ša tu(-ut)[3]-tu-ri
7 hi-du kunukku uknû 1 hi-du ah-li-pa-ak[4]-ku 7 hi-du bar-ti-nu dusû
1 hi-du Ù 1 hi-du sâmtu

TIG (?)-LIB 1 a-ga-nu uknû damqu tam-li hurâṣu
1 [illegible] ti-il-li-ri qâtu tam-li uknu mar-ru-se 2 AŠ-ME pa'alli
i-na tu-ru-ni hurâṣi (na-di)[5] 1 ku-us-su hurâṣu
5 kunukku hurâṣu libba 2 rabû 1 tam-hi-in(-nu)[6] hurâṣu
2 ṣalmu uknû tu'âmu šum-ša[7]-šu-nu mu-šu-ni
2 kunukku uknû ra[illegible] 2 [illegible] uknu 1 [illegible] uknû
1 erimmatu sâmtu 2 hi-du dusû 1 hi-du ah-li-pa(-ak)-ku

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu libna 5 gul-la-tum hurâṣu
4 AŠ-ME hurâṣu libna 2 [illegible] uknû dusû 2 kunukku hurâṣu
10 hi-du hurâṣu 2 tam-hi-in-nu hurâṣu
1 ki-za-al-lu uknû 3 hi-du uknû damqu
3 kunukku KU? 2 kunukku Ù 5 hi-du mar-ruu
4 hi-du erimmatu dusû

1 ^{ta}dub-bu hurâṣu ra'ânû 1 [illegible] ra-aṣ-ṣi-[illegible] hurâṣu
ša qa-du[8] Du[9]-uk-ri-it-tá[10] 1 ^{ta}dub-bu hurâṣu

[1] mq. D.
[2] B. D *ta-lum*; C : *tal(l) -lum*
[3] mq. B. D.
[4] mq. B.
[5] mq. A, B.
[6] Écrit par erreur *ti-li* dans B.
[7] A, mq. B. C. D.
[8] A ; mq. B.
[9] mq C.
[10] C. D, Var. A : *šum-du*, B : *šum-di*
[11] mq B.
[12] D : *du l*
[13] A, mq. B.
[14] A. Var. C. D *tu-uk-ra-aš*[sic].
[15] B, Var. C. D *qa-ti*.
[16] Var *Tu*.
[17] *li* mq. D

190 ša tu-ud-du-ri[1] libba pa-ni hu-wa-wa UG u UG
ša [d]Du-ru-ša sur [ki]Ki-iz-za,[2]

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME hurâṣu sâmu rabû ša tu-ud-du-ri[3]
libba 6 ha-ku hurâṣu ša tu-ut-ta-ri
10 kunukku hurâṣu 1 ṣalmu ukû damqu 1 nu-ûr-ma-nu (ukû)[4]
195 šub-ta-šu hurâṣu 2 [ug]bi-nu ukû
6 ma-aš-hu ukû damqu 1 šu-bi-u ukû
2 kunukku sâmtu 4 ha-la (-at)[5]-tum[6] hurâṣu sâmu
2 AŠ-ME hurâṣu sâmu 1 kunukku ukû damqu
2 hi-du ukû ša [Nu][7]-ab-ši-ma šarru

200 1 [x]-ta-[x]-[x][8]-tum hurâṣu rabû rêšu-šu ukû
hu-mu-uš-ḫi rêšu hi-du 1 kunukku ukû 14 ṣi-pi KI-AL BI libba
11 hi-du hurâṣu 1 a-da-tum[9] hurâṣu 1) ši-li-na hurâṣu
1 kunukku ukû [x]-nu hu-i hurâši na-di
2 hi-du ukû 5 hi-du [ug]bi-nu mar-ha-še
205 3 hi-du [x] 1 hi-du sâmtu 1 erimmate a-za-al-wa an-nu

2 ma-[x]-[x]-[x] ḫi-ra-aš ukû sâmtu libbi 1 ku-ub-a-tu ukû
1 ku-uh-a-tum[10] hurâṣu[11]

---

libba ša tu-ti-[x]-di 14 hi-du hurâṣu 8 kunukku hurâṣu
3 nu-ûr-ma-nu hurâṣu 1 AŠ-ME AN-[x]-[x]-ME
[x]-nu tu-ru-ni hurâṣ[e] [x]-di [x]-bi-[x] 6 [x]-[x]-nu ḫ[urâṣ]
210 ša tu-ut-tu-ri [x] hi-du [x]-nu ḫi-ra-aš.

[1] Var C D *tu-ta-ri*.
[2] Dans A seul *-nu-ni*
Var C *tu-ut-ta-ri*, D *[x]-ut-ri*
[3] mq B.
[4] mq C.
[5] D *-da*
[6] C Écrit par erreur Gt. I. 239) *Pu* dans A
[7] A mq. C.
[8] = SAG (A), Var C *qaqqadu* (SAG-BU).
[9] D *du*
[10] *nu* a été effacé dans A, Var C. *ma-at-ni*
[11] Var C *du*.
[x] Pas de trait séparatif entre 200 et 207 dans C D, *libba da*, etc... (début de 207) fait suite immédiatement, sur la même ligne, aux mots précédents.
[12] mq C. D.
[13] Var C. D *tu*

tam-li (uknû)[1] dušû 1 ŠAG-KAK hurâṣu 2 kunukku uknû
libba 1 ša bi-i hurâṣi 3 hi-du uknû 1 kunukku U
1 ṣalmu uknû 1 ? hurâṣu tam-li uknû
1 nêšu mar-ha-še 4 hi-du dušû
1 ^{iṣu}bi-nu sâmtu 1 kunukku mar-ha-še
1 rêš bûri ah-li-pa(-ak)[2]-ku

TIG (?)-LIB 5 hi-du hurâṣu 2 ^{iṣu}bi-nu UD-AŠ
2 ^{iṣu}dub-bu uknû 4 hi-du uknû
1 erimmatu ah-li-pa(-ak)[2]-ku 3 ^{iṣu}bi-nu uknû
1 ^{iṣu}bi-nu dušû 1 kunukku uknû Ú 1 kunukku U

TIG (?)-LÎB [ ] hurâṣu tam-li uknû mar-ha-še
22 hi-du [ ] 24 hi-du kunukku uknû
1 ^{iṣu}dub-bu hurâṣu libba (1)[3] ṣalmu UG-GUR
ša ^{i}Šal-še-mu-un-ni

TIG (?)-LIB 4 ša-as-su-ra-du uknû . . . -šu-nu
i-na bu-ur-ki-šu-nu ú-qa-al 5 hi-du hurâṣu
2 hi-du UD-AŠ 1 AŠ-ME hurâṣu 1 ^{iṣu}dub-bu hurâṣu

1 tu-ti-it-tum hurâṣu ki-iz-zi-hu[4] 3 hi-du hurâṣu

GAM PA BAT libba 1 AS-ME hurâṣu rabû
libba 33 ku-us-su hurâṣu 1 še-er-tum hurâṣu (rabû)[5]
2/3 ma-na 2 šiqlu KI-LAL-BI ša ^{iṣu} Kakku[6]-bi-il-li

TIG (?)-LIB 1 ^{iṣu}dub-bu hurâṣu libba (1) ṣalmu UG-GUR
6 hi-du hurâṣu 4 kunukku hurâṣu 13 šiqlu 1/2 KI-LAL-BI
ša ^{i}Sin-a-du šarru (mâr ^{i}Na-ab-ši-ma šarru)[7]

[1] mq. I
[2] A, mq. C D
[3] A, mq. C
[4] C, mq. A
[5] Var. C *ki-iz-zu-hu!*
[6] A, mq. C
[7] C *La*, au lieu de (*GIŠ*)-*KU!*
[8] A, mq. C.

TIG ?)-LÌB 1 AŠ-ME hurâṣu 50 [ ] hi-du hurâṣu (7 GI [ ]
42 hi-du uknû 2 kunukku uknû damqu
[ ] kunukku AN-GUG-ME 1 kunukku nar-rum 2 kunukku [ ] 2 hi-du 1
3 hi-du sâmtu 1 [ ]dub-bu sâmtu 1 hi-du ah-li-pa(-ak)-ku

TIG (?)-[LÌB] ha-la-at-tum hurâṣu 1 rêš ûri uknû
i-[na ta-ru]-ni hurâṣi na-di 4 kunukku hurâṣu 2 hi-du hurâṣu
[ ] 2 kunukku UD-AŠ i-na bi-i hurâṣi (na-di
1 [ ] bi-nu an-za-ah-hu 7 siqlu KI-LAL-BI(-šu) hurâṣu
MA(?) qa-du rêš ûri uknû

TIG (?)-LÌB [ ] 1 [ ]dub-bu hurâṣu libba 1 nêšu UG-GUR
26 hi-du hurâṣu 4 erimmatu hurâṣu 5 erimmatu uknû 1 nêšu sâmtu
[i-na] bi-i hurâṣi na-di(?) 4 [ ]bi-nu UD-AŠ
11 hi-du uknû 1 TIR (?) sâmtu 1 kunukku sâmtu
i-na [bi-i] hurâṣi na-di 1 [ ]dub-bu sâmtu
1 [ ] 1 hi-du parzilla 2 kunukku(?) AN-GUG-ME
1 GI [AN-G]UG-ME 1 hi-du Ù 4 kunukku U
1 [ša-lum-m]a ?)-tum(?) ha-la-nu 1 rêš alpi(?) dušû
tam-lî hurâṣu ša ⌜Šal-ša-pa⌝(?)
1 [ ]b-[ ] [ ] ûr-ri-šu sâmu 1 2 ma-na 5 siqlu 1/2 KI-LAL-BI
ša [ ] ⌜Addu-ni-ra-ri⌝ šarru

TIG (?)-LÌB 1 [ ] uknû i-na bi-i hurâṣi (na-di)(?)
37 (?) [ ] hurâṣu (?) ša tu-ut-tu-ri 37 GI uknû
37 erimmatu ah-li-pa(-ak)(?)-ku 15 siqlu 1/2 KI-LAL-BI
qa-du rêš ûri uknû

1 tu-ti-tum hurâṣu rabû libba ša[a] tu-ti-na-ti

a A, Var. C: 53
b C maq. A
c A, maq. C.
d *hurâṣu MA* paraît manquer dans C.
e *LÌB* maq. C
f maq. C
g A Var. C: *ša-du*
h Var. C: *a*
i A Var. C: *bâri*
j C maq. A
k A maq. C
l C maq. A

1 AŠ-ME hurâṣu tam-li uknû dušû . . . hi-du hurâṣu
255 13 (?) hi-du uknû 6 du(?)-il-tum hurâṣu
[ ] [iṣu] bi-nu UD-AŠ 1 [iṣu] bi-nu uknû
11 šiqlu 1/2 KI-LAL-BI hurâṣu MA[2]

ša[-na]-piš-ti [libba] 5 ma-aš-hu hurâṣu
6 ma-[aš-hu] uknû 2 [illegible] zi-nu uknû [illegible] i-na tu-ru-ni hurâṣi na-di
2 [ukn] erimmatu uknû i-na tu-ru-ni hurâṣi (na-di)[3]
260 1 rêš am[êli (?) . . . .] i-na tu-ru-ni hurâṣi (na-di)[4]
14 [ ] ah-li-pa-ku uknû dušû
[. . . . i-na tu-r]u-ni hurâṣi (na-di)[4]

---

[5] [ ] hurâṣu
[ ] dušû 2 hi-du uknû
265 [ ] [iṣu] bi-nu sâmtu
[ ] erimmatu uknû ? erimmatu sâmtu
[ ] ah-li-pa-ku
268 [ ] ub-ru UD-AŠ i-na bi-i hurâṣi na-di
] ṣihru

270 [ ]-šu-nu uknû ha-ra U
[. . . u]z (?)-zu
272 [ ]-šu-nu ù bu-ku-šu-nu uknû
[qa-du uknû-šu-nu

---

273 [. . . . AN]-GUG-ME i-na tu-ru-ni hurâṣi na-di
[ ] uknû dušû i-na tu-ru-ni hurâṣi na-di

Manquent env. 17 lignes : 275-291

[1] A. Var. C : tu-'
[2] C, Var. A . . . . hurâṣu MA effacé MA
[3] uknû écrit sur hurâṣu dans C.
[4] A ; mq. C.
[5] Ll. 263 ss. d'après A.

Dans C hurâṣu [iṣu] bi-nu uknû
[iṣu] bi-nu sâmtu
hurâṣu
ta ?

9 hi-du [
3 kunukku [
i-na bi-[i hurâṣi . . .
2 tam-hi-i[n-nu . .
1 un-ku [
1 kunukku UD-AŠ [ ]
1 zi-nu uknû [i-na t]u-ru-ni hur[âṣi] na-di
1 TIR (?) ab-li pa - ak - ku
1 TIR [illegible] sâ[mtu 1 [illegible] er]immatu hurâṣ[illegible]
[illegible] m]u [illegible] na bi
] us-sa (!) uknû damqu . .
[ah] - li - pa - ku
[ ] šiqlu 1/2 [ ]
[ša] [illegible] Šal-bi - [iz - za - al - lum]
[mâr?] ša [illegible] Add[u [illegible] ni [illegible] ri [illegible] sarru [illegible]

ša - na - piš - ti libba 10 ma - aš - hu hurâṣu IV
1 (?) ma-aš-hu UD-AŠ IV
2 AŠ-ME hurâṣu ṣihru ša tu(-ut)-tu-ri
3 zi-nu parzillu i-[na t]u-ru-ni hurâṣi
2 tu-ru-ni hurâṣu [ ] erimmatu hurâṣu Ú
45 erimmatu uknû ṣihru ša [illegible] Šal-bi-iz-za-al-lum

TIG (?)-LIB 1 na- ma - ru hurâṣu
1 AŠ-ME hurâṣu 3 tam-hi [illegible] hurâṣ[illegible]
libba 2 ša tu-ut-tu-ri 1 [illegible] hurâṣ[illegible]
10 hi-du hurâṣu 1 kunukku hurâṣu ša tu-ut-tu-ri
2 GI UD-AŠ 1 kunukku UD-AŠ 2 kunukku uknû
1 [illegible]dub-bu Ú (?) 1 [illegible] bi-nu Ú (?)
1 kunukku Ú 1 a-lum uknû damqu
2 hašhuru AN-GUG-ME [ ] hi-du dušû
i - na bi - i hurâṣi [na]-di [?]
1 [illegible] erimmatu uknû i-na tu-ru-ni hurâṣi
[ ] mar-rum i - na tu - ru - (ni) hurâṣi
[ša [illegible] Š] al - bi - iz - za - al - lum - ma
2 a - nu - uš - ša - an - nu hurâṣu sâmu

11 šiqlu ŠÎ 6 LAL KI-LAL-BI
ša [illegible]Lu - ul - lu [illegible]šakkanakku

327 *a* [ ] - um
327 *b* [. . . . . [illegible] Addu] - ni - ra - ri

TIG LIB 1 ṣalmu hurâṣu [ ] hurâṣu 1 hi-du hurâṣu ṣihru
1 tam-hi-in-nu hurâṣu 1 hi-du ah-li-pa,-ak,-ku
330 1 hidu [ ] 1 [illegible]bi-nu AN-GUG-ME
2 [illegible]bi-nu [ ] 2 hi-du uknû 3 šiqlu KI-LAL-BI
ša [illegible] [ ]

1 hul-lu hurâṣu sâmu (?) 6 kun[ukku (?) . .
ša [illegible]Addu - ni - ra - ri [šarru]

1 tu-ti-tum hurâ[ṣu
335 libba ša tu-ti-na-[ti . .
libbu 10 ša tu-ut-tu-[ri . . .
1 zumbu hurâṣu 2 [illegible] erimmatu [
18 erimmatu uknû 3 kunukku uknû [
10 šiqlu [KI-LAL-BI]

] hurâṣu (?) tam-li [
340 [ ] ša (?) [

[. . . . .]
20 hi-du hurâṣu 2 [ ]
9 hi-du erimmatu ah-li-pa-[ku . . .]

345 2 ki-za-bu-uz-zu hurâṣu ta[m li . . .]
7 šiqlu [KI-LAL-BI]

TIG (?)-LIB 1 AŠ - ME hurâṣu 1 in-za-[ab-tum ? . . . .]
23 hi-du hurâṣu 2 [illegible] dub-bu uknû [ ]

4 hi-du uknû damqu 2 ša-lum-ma-du [ ]
6 šiqlu KI-LAL-BI

TIG (?)-LIB 1 TIR (?) ha-la-nu i-na bi-[l hurâṣi ?]
2 ši-i-na UD-AŠ i-na tu-ru-ni [hurâṣi]
1 iz-zi-hu UD-AŠ i-na tu-ru-ni hur[âṣi

TIG (?)-LIB 1 ^{lṣu}dub-bu Ú i-na bi-l hurâṣi
1 ^{lṣu}dub-bu UD-AŠ 1 ši-lu UD-AŠ
2 nêšu uknû damqu 1 kunukku uknû ku-ub-ša hurâṣu
3 hi-du U 2 erimmatu ah-li-pa-ku 1 TIR (?) ah-li-pa-ku
1 kunukku U i-na bi-l hurâṣi 2 hi-du eš-me-qu
1 hi-du U ri-ha-še 25 hi-du hurâṣu 2 pi-in-nu hurâṣu
1 AŠ-ME hurâṣu ṣihru (?) ša tu-ut-tu-ri 1 nûnu hurâṣu
1 tu-"-il-tum 6 šiqlu KI-LAL-BI hurâṣu MA

TIG (?)-LIB 1 ^{lṣu}dub-bu [ ] i-na bi-l hurâṣi
[ ] i-na t[u (?)- . . .] AN (?) 1 ba-la-tum hurâṣu
2 šiqlu [ ] KI-LAL-BI

2 ba-ka-ru (?) hurâṣu tam-li uknû damqu UD-AŠ
2 šiqlu KI-LAL-BI
[ ] tam-li uknû sâmtu mar-ha-še 18 šiqlu KI-LAL-BI
[ ]-lum (?) MI

363a šattu 45 ^{kam} ša ^{lu}[Addu-ni-ra-ri (?)] šarru

TIG (?)-LIB 1 AŠ-ME (?) .
1 SAG-KA[K ?
32 tu-r[u-ni (?)
uknû sâmtu [
libba 1 ši-l[u (?)
libba 6 a (?)-(
3 nu-ú[r-ma-nu (?)
1 rêš bûri [
1 AŠ-ME mar-ha-še 1 kunukku hurâṣu tam-li [

1 kunukku uknû damqu 1 kunukku a-za-al-wa -[an-nu]
1 nêšu mar-ha-še 2 AŠ-ME hurâṣu libba (?) [
2 3 ma na [illegible] šiqlu KI-LAL-BI hurâṣu qa-du uknu damqu [illegible]
1 rêš nêši hurâṣu 3 šiqlu KI-LAL-BI
5 ma-šil (!) bi(?)-nim hurâṣu ša [1]Sal-bu-an-hu (?)

TIG [illegible]-LIB 1 AŠ ME hurâṣu ša tu-tu-ri lib[ba hurâṣu ša
t]u (?)-tu-ri (?) libba 2 [ ] hurâṣu ša
tu tu ri 1 zi-[illegible]-la ru hurâṣu
1 in-za-ab-du hurâṣu [1 a-hu hurâṣu 1 [. . . . . uknû] damqu (?)
1 TIR (?) uknû dam[qu i-na b]i-i
hurâṣi 8 šiqlu KI-LAL-B[I . .] . . . qa-du uknû damqu

i na šatti I [kam] ša [1]Id-a-du šarru [mâr (?)
[1](?)] Ú-la-šu-da amêlu (?)

TRADUCTION

Tablette du trésor de la déesse Nin-Égal,
dame de la ville de Qatna : 1 image de la déesse Nin-Égal, en or rouge,
(tenant) dans sa main un *harubbu* d'or jaune, pesant 10 sicles

1 *huppadaru* en or jaune, avec 9 *gullatu* en or
dont 5 *buku* sont en lapis-lazuli et 2 *buku* en cristal,
pesant 1/3 de mine et 5 sicles.

---

1 tablette en or, avec 13 *gullatu* en or
et 1 *buku* en cristal,
plus 25 *hidu* en or 1 *adalu* en bon lapis, 24 *hidu*, cachets et *binu* en bon lapis,
pesant 15 (sicles).

Lot comprenant 5 sièges en or et 2 *gullatu* en or,
pesant 1.5 sicles 1/4.

(1) *ša-napišti* en or triple; 8 *hdu* en lapis,
7 *hdu* en or de *tuttaru*, pesant 16 sicles.

(1) *ša-napištu* en or, incrusté de lapis et de cristal;
3 cachets en lapis, dont le *kubšu* est en cristal;
2 *šaššanu* incrustés de lapis et de cristal;
6 disques en or, avec 7 cachets en lapis et en cristal,
pesant 1, 3 de mine et 1/2 sicle

(1) *ša-napišti* en or de *šulummatu*,
incrusté de lapis et de cristal, avec 5 disques en or,
pesant 1/3 de mine et 2 sicles et demi.

2 jouge en or, avec 1 *buku* en lapis;
2 *mzahu* en or quadruple au museau en or quadruple
de la main du dieu, pesant 2/3 de mine et 6 sicles.

1 *GAB* en or jaune grand.

Lot comprenant 1 masque en lapis, dont le nez est *azu* en cassite
4 *mašhu* en or; 1 disque en or;
1 *gullatu* en or; 4 cachets en or;
1 *mašhu* en lapis triple, 7 cachets en lapis, 1 cachet en [illegible],
1 *hun* en cristal; 1 *hdu* en *U* et en *rihuše*

Lot comprenant : 1 disque en or de *tuttaru*,
avec 10 *nurmunu* en or de *tuttaru*;
1 disque en or, incrusté de lapis et de cristal; 1 *hdu* en or;
1 cachet en or; 1 *hdu* en bon lapis; 1 cachet en lapis;

1 *binu* en lapis, 1 cachet en *AN-GUG-ME*; 1 sceau en lapis, 1 *hidu* en cristal.

Lot comprenant : 1 disque en or, avec 10 *buku* en or de *tutturu*; 4 cachets en or;
1 cachet en *marhallu* serti d'or;
2 cachets en lapis, 1 *binu* en *marhallu*.

Lot comprenant : 1 *SAG-KIK* en or, incrusté de lapis et de cristal;
1 disque en or, incrusté de lapis et de cristal avec 3 *ulu* en or de *tutturu*; 4 cachets en or;
1 *binu* en or de *tutturu*;
4 cachets et *binu* en lapis; 1 *kukubu* en bon lapis.

Lot comprenant : 1 *zizzuru* en or incrusté de lapis et de cristal;
1 disque en or de *tutturu*; 3 *hidu* en or;
5 cachets en or; 8 cachets, *hidu* et *binu* en bon lapis;
1 *qardanan* en lapis serti d'or;
une image d'or. — offert par Épiri-sarri.

Lot comprenant : 1 image en lapis serti d'or;
1 *šubhatu* en or incrusté de lapis et de cristal;
6 cachets en or; 8 cachets en lapis; 1 disque en lapis serti d'or de *tutturu*;

6 *inzabtu* en or, pesant 3 sicles.

Lot comprenant : 1 *SAG-KIK* en lapis; 1 *kittabru* de marbre en or incrusté de lapis et de marcassite;
1 *zinu* en or; 9 *hidu* en or;
1 *TIR* en lapis; 8 *hidu* en lapis; 1 collier en or.

Lot comprenant : 2 disques en or; 2 cachets en or; 3 cachets en lapis;
1 cachet en *šešmitu* serti d'or; 1 *hidu* en lapis.

---

55 Lot comprenant : 1 *zizzata* en or incrusté de lapis, de cristal et de corail, travail du pays de Tukriš,
avec une image en or ; 2 cachets en or, 3 cachets en lapis et 1 cachet en cristal.

Lot comprenant : 1 disque en or incrusté de lapis et de cristal ;
3 cachets en lapis ; 3 cachets en or.

60 Lot comprenant : 1 *zizzata* en or incrusté de lapis, de cristal et de corail,
2 disques en or avec un *ša-tutturi* ;
4 *hidu* en or grand ; 1 tête d'homme en lapis ;
1 cachet en lapis ; 4 *hidu* en lapis.

Lot comprenant : 7 disques en or de *tutturu* dont le *buku* est en lapis, et dont l'un a 9 *buku* en or de *tutturu* ;
65 6 *kizabuzzu* en or, dont le *buku* est en or, lapis et cristal ;
30 *hidu* en or ; 28 *hidu* et tablettes en lapis ; 2[illegible] *hidu* en cristal.

Lot comprenant : 1 aigle en or grand ; 4 disques en or ;
.. cachet en or ; 4 *hidu* en lapis avec 2 *hara* en *U* ;
en lapis ; 1 *hidu* en ... ; 1 cachet en ... ; 4 *hidu* en *UD-AŠ*,
70 en cristal serti d'or.

Lot comprenant : 1 disque en or de *tutturu* ; 1 disque en or incrusté de lapis et de cristal ; 8 *hidu* en or ; 4 *hidu* en lapis ;
4 *binu* en *marhallu* ; 1 cachet en cristal ; 1 *binu* en cristal.

Lot comprenant : une image en lapis pur, serti d'or ;
75 1 disque en or ; 1 siège en or ; 5 *hidu* en or ;
7 *binu*, cachets et tablettes en lapis ; 1 *hidu* en cristal.

Lot comprenant : 1 taureau en or ; 1 *mašhu* en or triple ;
6 *hidu* en or, avec 1 *irmu* ; 1 *šubhatu* en or

incrusté de lapis ; 1 cachet en *UD-AŠ*, 1 cachet en lapis ; 2 *hidu* en lapis avec (?) 4 *hidu* en cristal.

Lot comprenant : 1 poisson en marcassite ; ... *hidu* en or ; 1 *alu* (?) en lapis ;
5 *hidu* et *binu* en lapis ; ... colliers en cristal ;
1 *la* ... en marcassite ; une tablette.

Lot comprenant : 3 disques en or ; ... incrusté de lapis et de cristal,
dont l'un a 5 *alu* ... ; 7 *hidu* et colliers ;
3 sièges en or ; ... cachet en or.

Lot comprenant : 1 *sizzatu* en or incrusté de
... en or avec 6 *alu* en or de *tutturu* (?) ;
[ ] 1 *gullatu* ;
1 cachet ... en or ; 2 cachets en lapis ; 3 *hidu* en lapis ;
1 tablette en cristal ; 1 *hidu* en *UD-AŠ* ;

Lot comprenant : 1 disque en or ; 1 siège en or ;
1 disque en *AN-GUG-ME* serti d'or ;
6 *hidu* en or ; 2 *hašhuru* en or ; 7 *tamhinnu* en or ;
1 cachet en or ; 3 *hidu* et cachets en lapis ; 1 cachet en marcassite ;
1 *hidu* en *halanu* ; 1 *hidu* noir ; 3 *hidu* en cristal ;
4 colliers en *ahlipakhu* ; 1 *hidu* en *AN-GUG-ME* ; 1 sceau en lapis.

Lot comprenant : 1 *SAG-KAK* en or incrusté de lapis ; une image en or ;
1 *nimšahu* en lapis serti d'or ;
9 disques en or avec 1 « grand » ; 26 *hidu* en or ;
5 cachets en or ; 28 *hidu*, cachets et colliers en lapis ;
5 *hidu* en cristal ; 2 *hidu* en marcassite ; 1 disque en lapis serti d'or.

Lot comprenant : 1 *binnuriddu* en or grand, incrusté de lapis ;
1 disque en lapis incrusté d'or ; 1 *mašhu* en or petit ;

1 *hidu* en or ; 2 cachets en or ; 4 cachets en lapis,
dont l'un des *kubšu* est en or.

Lot comprenant : 1 *šitu* en *UD-AŠ* incrusté de lapis et de cristal
et serti d'or ; 2 disques en or ;
avec 12 *alu* en or de *tutturu* ;
3 *hidu* en or ; 1 cachet en or ; 3 cachets en lapis ;
4 *hidu* en lapis ; 1 *hidu* en *UD-AŠ*.

Lot comprenant : 1 disque en or avec 9 *gullatu* en or
et 1 *buku* en or de *tutturu* ; 4 disques en or ;
14 *hidu* en or grand avec 2 *sa-tutturi* ;
8 *hidu* en or.

Lot comprenant : 1 disque en or de *tutturu* ;
2 disques en or ; 18 *hidu* en or ; 2 cachets en lapis ;
1 *binu* en corail ; 1 *hidu* en bon lapis
serti d'or.

Lot comprenant : une tablette en or avec une image en *UG-GUR*
2 disques en or de *tutturu* ; 8 *binu* en or ;
4 cachets en or ; 2 *hidu* en *marru* ; 2 *hidu* en corail ;
2 *hidu* en *habinu* ; 3 *hidu* en cristal ; 1 *zinu* en cristal ; 3 *hidu* en or.

Lot comprenant : 1 *alu* en or ; 1 *šubhatu* en or ;
1 disque en or ; 12 *hidu* en or ; 11 *hidu*
et *binu* en lapis ; 1 *TIR* en lapis.

Lot comprenant : 1 *zizzatu* en or incrusté de lapis ; 1 aigle en or,
travail du pays de Tukris ; 2 disques en or ;
1 *gullatu* en or ; 2 cachets en or ;
1 *hidu* en or ; 4 *hidu* et *binu* en lapis ;
1 *mašhu* en lapis triple.

Lot comprenant une tablette en or avec une image en *UG-GUR*,
2 disques en or 14 *hilu* en or 13 *hidu* et cachets en lapis
1 collier en lapis serti d'or ;
1 *kusu* en or incrusté de lapis et de cristal ;
3 *hidu* en cristal ; un collier en *ahlpakku*,
— offert par le roi Nabšima.

Lot comprenant : 1 disque en or, avec 9 *gullutu* en or,
dont 1 *huku* est en or de *tutturu* ;
3 disques en or avec 1 *huku* en lapis.
1 *alu* en or ; 2 cachets en or ; 15 *hidu* en or ;
avec 1 *ša-tutturi* ; 6 *hidu* et cachets en lapis ;
1 tablette en marcassite ; 4 cachets et *binu* en cristal ;
1 cachet en corail ; 2 *hidu* en marcassite.

Lot comprenant : 1 disque en or avec 9 *gullutu* en or ;
4 disques en or avec 2 *zinu* en *UG-GUR* ;
6 cachets en or avec 1 *tuhhinuu* en or
8 *hidu* en or ; 1 cachet en lapis ; 2 *hidu* en UD-AŠ ;
1 cachet en corail ; 5 *hidu* et *binu* en cristal :
1 *hidu* en *marhalhi* ; 2 *hidu* en *marru* ; 1 *hidu* en *U* ;

Lot comprenant : 5 disques en or, avec 10 *gullutu* en or ;
1 *aruhu* en or : 18 *hidu* en or grand ;
5 *hidu* et *binu* en lapis ; 5 *hidu* en *marru* ;
une tête de lion en cristal serti d'or ;
. *hulu*, *hartuu* et colliers en cristal 2 cachets en *AN-GI G-ME*.

Lot comprenant 1 tablette en or avec une image en *UG-GUR*,
..... en or grand ; 22 *hidu* en or,
avec 1 *hartuu* ; 2 *hidu* en cristal,
15 *hidu* cachets et *binu* en lapis ; 1 disque en lapis
serti d'or ; 2 cachets en corail :

155 1 disque en cristal serti d'or ;
2 *binu* en *marhatlu*

Lot comprenant : 1 disque en or de *tutturu*,
avec 7 *baku* en or de *tutturu* ; 1 disque en or ;
une image en or ; 3 cachets en or ; 1 *hidu* en or ;
2 *binu* en bon lapis ; 1 sceau en lapis ; 1 *hidu* en lapis ; 2 *binu* en cristal.

160 Lot comprenant : 1 cachet rouge ; 1 *hidu* en or ;
12 *hidu* en lapis ; 13 *hidu* en corail

Lot comprenant : 6 *maskhu* en or triple ; 12 *binu* en lapis

Lot comprenant : [illegible] en lapis [illegible] face de Huwawa en or incrustée de lapis ;
1 *nurmanu* en corail, dont le bord est en or.
165 1 disque en fer serti d'or ;
8 *hidu* en or ; 1 *binu* en *UD-AŠ* ; 4 cachets en lapis
3 *hidu* en cristal ; 2 *hidu* et *binu* en *AN-GUG-ME* ;
1 *TIR* [illegible]

Lot comprenant : 3 *šubhatu* en or incrusté de lapis et de cristal ;
3 cachets en or ; 8 *binu* et *GI* en lapis
170 4 *hidu* et *binu* en corail ; 1 *muza'rânu* en corail

Lot comprenant : 2 *zinu* en or ; 1 image en lapis serti d'or ;
1 *tallu* serti d'or ; 2 disques en or ;
11 *hartinu* en or ; 7 *hidu* en or avec 2 *ša-tutturi* ;
7 *hidu* et cachets en lapis ; 1 *hidu* en *ahtipakku* ; 7 *hidu* et *hartinu* en cristal.
1 *hidu* en *U* ; 1 *hidu* en corail.

175 Lot comprenant : 1 gobelet en bon lapis incrusté d'or ;
1 [illegible] de [illegible] de lapis et de [illegible] ; 1 disque en fer

serti d'or ; 1 siège en or ;
5 cachets en or avec 2 « grands » ; 1 *tamhinnu* en or ;
2 images en lapis « jumeau », dont le nom est *mušuni* ;
2 cachets en lapis grand, 2 tablettes en lapis ; 1 tête d'*urimu* en lapis ;
1 collier en corail ; 2 *hidu* en cristal ; 1 *hidu* en *ahlipakku*.

Lot comprenant : 1 disque en or avec 5 *gallatu* en or ;
4 disques en or dont 2 sont incrustés de lapis ; 1 or cristal, 2 cachets en or ;
10 *hidu* en or ; 2 *tamhinnu* en or ;
1 *kizallu* en lapis ; 3 *hidu* en bon lapis ;
3 cachets en [illegible] 2 cachets en *U* ; 5 *hidu* en *marru*,
4 *hidu* et colliers en cristal

—

Une tablette en or grand ; 1 *tukraši* en or,
travail du pays de Tukriš ; une tablette en or
de *tutturu*, avec une face de Huwawa en *UG-GUR*,
offerts par Duruša, roi de la ville de Kizza.

Lot comprenant : 1 disque en or rouge, grand de *tutturu*,
avec 6 *baku* en or de *tutturu* ;
10 cachets en or ; une image en bon lapis ; 1 *aurmanu* en lapis,
dont le bord est en or ; 2 *binu* en lapis ;
6 *mašhu* en bon lapis ; 1 *šubiu* en lapis,
2 cachets en corail ; 4 *batattu* en or rouge,
2 disques en or rouge ; 1 cachet en bon lapis,
1 *hidu* en lapis. — offerts par le roi Papšima.

1 *tutittu* en or grand, dont la tête est en lapis
et le *himu* en or, avec un cachet en lapis, pesant 14 sicles
11 *hidu* en or ; 1 *adatu* en or ; 1 *šilina* en or,
1 cachet en lapis serti d'or ;
2 *hidu* en lapis ; 5 *hidu* et *binu* en marcassite ;
3 *hidu* en *U* ; 1 *hidu* en corail ; 1 collier en *azalwannu*.

2 *[illegible]* en or, lapis et corail, avec 1 *kubatu* en lapis et 1 *kubatu* en or

. . . 14 *hidu* en or ; 8 cachets en or,
3 *narmanu* en or ; 1 disque en *AN-GUG-ME*
serti d'or, avec 6 *alu* en or
210 de *tutturu* ; 31 *dunku* en or
incrusté de lapis et de cristal ; 1 *SAG-KAK* en or ; 2 cachets en lapis,
avec 1 *ša-bi* en or, 3 *hidu* en lapis ; 1 cachet en *U* ;
une image en lapis ; 1 ... en or incrusté de lapis ;
1 lion en marcassite ; 4 *hidu* en cristal ;
215 1 *binu* en corail ; 1 sceau en marcassite ;
1 tête de taureau en *ahlipakku*.

Lot comprenant : 5 *hidu* en or ; 2 *binu* en *UD-AŠ* ;
2 tablettes en lapis ; 4 *hidu* en lapis ;
1 collier en *ahlipakku* ; 3 *binu* en lapis ;
1 *binu* en cristal ; 1 cachet en lapis et *U* ; 1 cachet en *U*

220 Lot comprenant . . . en or incrusté de lapis et de marcassite
22 *hidu* ... ; 24 *hidu* et sceaux en lapis ;
une tablette en or, avec une image en *UG-GUR*,
offert par Šalšomunni.

Lot comprenant 1 *šassuratu* en lapis, dont on a ... les
dans les *burku*, 5 *hidu* en or ;
225 2 *hidu* en *UD-AŠ* ; 1 disque en or ; une tablette en or.

1 *tuttitu* en or *kizzihu* ; 3 *hidu* en or.

. . . avec 1 disque en or grand
et 33 sièges en or ; 1 *šertu* en or grand,
pesant 2/3 de mine et 2 s[illegible] offerts par Kakku [illegible]

Lot comprenant une tablette en or avec une image en *l G-GI R*,
6 *hidu* en or ; 4 cachets en or, pesant 13 sicles et demi,
offerts par le roi Sin-atum, fils du roi Nabsuua.

Lot comprenant : 1 disque en or ; 30 *hidu* en or, 7 *GI* ; 42 *hidu* en lapis ;
2 cachets en bon lapis.
5 cachets en 4 N *GI'G-Mh* ; 1 cachet en *marru*, 2 cachets en *l*, 2 *hidu* en *l*,
3 *hidu* en corail, 1 tablette en corail ; 1 *hidu* en *ahlipakhu*.

Lot comprenant *tuutu* en or ; 1 tête de taureau en lapis
serti d'or ; 4 cachets en or ; 2 *hidu* en or ;
2 cachets en *l D-AN* serti d'or,
1 *banu* en *anzahhu*, pesant 7 sicles d'or M 4 plus une tête de taureau en lapis.

Lot comprenant une tablette en or, avec un lion en *l G-GI'R* ;
26 *hidu* en or ; 4 colliers en or ; 5 colliers en lapis, 1 ban en corail
serti d'or ; 4 *banu* en *UD-AŠ*,
11 *hidu* en lapis ; 1 *TIR* en corail ; 1 cachet en corail
serti d'or ; 1 tablette en corail ;
1 . . . . . : 1 *hidu* en fer ; 1 cachet en *AN-GI'G-ME*,
1 *GI* en *AN-GI'G-ME* ; 1 *hidu* en *U* ; 4 cachets en *U* ;
1 *šalummatu* en *halanu* ; 1 tête de bœuf en cristal
incrusté d'or, offert par Šalsapa.
1 *banu* en or rouge, pesant 1 2 mine et 3 sicles et demi,
— offert par le roi Addu-nirari.

Lot comprenant : 1 ..... en lapis incrusté d'or ;
37 ... en or de *tuturu* ; 37 *GI* en lapis ;
37 colliers en *ahlipakhu*, pesant 15 sicles et demi,

1 *tutu* en or grand, avec (1 ?) *ša-tumdu* ;
1 disque en or incrusté de lapis et de cristal *hidu* en or,
13 *hidu* en lapis ; 8 *tudu* en or ;

binu en *UD-AŠ* ; 1 *binu* en lapis,
pesant 11 sicles et demi d'or *M* 1

---

(1) *ša-napišti* [avec?] 5 *mašhu* en or ;
6 *ma*[*šhu*] en lapis ; 2 *zinu* en lapis serti d'or ;
2 colliers en lapis serti d'or ;
1 tête d'homme?] en ... serti d'or ;
14 . . . . . en *ahlipakku*, lapis et cristal ,
. . . . . serti d'or.

---

en or
en cristal ; 2 *hidu* en lapis ;
. . . . . *binu* en corail ;
colliers en lapis ; ... colliers en corail
. . . . . en *ahlipakku* ;
. -*ubru* en *UD-AŠ* serti d'or
petit

[illegible] lapis, en [illegible]

[illegible] le [illegible] sont en lapis avec [illegible] lapis.

. en *AN-GUG-ME* serti d'or,
. en lapis et cristal serti d'or

— lacune de 17 lignes environ —

9 *hidu*
3 cachets
serti [d'or .
2 *tamhinnu*
1 *unku*
1 cachet en *UD-AŠ*

1 *zinu* en lapis serti d'or ;
1 *TIR* en *ahlipakku* ;
1 *TIR* en corail ; 1 collier en or,
[offerts par ?] ... mun (?) nabi.
. . . . . en bon lapis ... ;
. . . . . en *ahlipakku* ;
pesant ... sicles et demi.
offerts par Šalbizallum
fils ? [du roi ?] Ad[du-nirari ?].

(1) *ša-napšti* avec 10 *mašku* en or quadruple ;
1 *mašku* en *UD-AŠ* quadruple ;
2 disques en or petit de *tutturu*,
3 *zinu* en fer serti d'or ;
2 *turunu* en or, ... colliers en or et en *U* ;
45 colliers en petit lapis ; offerts par Šalbizallum.

Lot comprenant : 1 miroir en or ;
1 disque en or ; 3 *tambuuu* en or
avec 2 *ša-tutturi* ; une mouche en or ;
10 *hidu* en or, 1 cachet en or de *tutturu* ;
2 *GI* en *UD-AŠ* ; 1 cachet en *UD-AŠ* ; 2 cachets en lapis ;
1 tablette en *U* ; 1 *hun* en *U* ;
1 cachet en *U* ; 1 *alu* en bon lapis
2 *hašhuru* en *AN-GUG-ME* ; ... *hidu* en cristal
serti d'or ;
1 collier en lapis serti d'or ;
..... en *marru* serti d'or ;
offerts par Šalbizallumma.
2 *anušianna* en or rouge
pesant 11 sicles moins 0, 10
offerts par Lullu le gouverneur.

327 *a*

327 *b* [En la ...e année (?) de Addu]-nirari (I).

328 Lot comprenant une image en or [illegible] 1 *hdu* en or petit
1 *tamhunu* en or ; 1 *hdu* en *akhipakku* ;
330 1 *hdu*. . . . . ; 1 *hnu* en *AN-GUG-ME* ;
2 *hnu*. . . . . ; 2 *hdu* en lapis, pesant 3 sicles
offerts par. . . . . .

1 joug en or rouge (?), 6 cachets . . . . . .
offerts par [le roi ?] Addu-nirari.

1 *tutu* en or...
335 avec des *tutu*...
avec 10 *ša-tuturi*...
une mouche en or ; 2 colliers...
18 colliers en lapis ; 3 cachets en lapis...
(pesant) 10 sicles
-
. en or incrusté de
340

20 *hdu* et or, 2
9 *hdu* et colliers en *akhipakku*.

345 2 *kizabuzzu* en or incrusté de. . . . .
(pesant) 7 sicles.

Lot comprenant : 1 disque en or, 1 *nzabtu* (?)...
23 *hdu* en or ; 2 tablettes en lapis . . . .

(1) Fin de la tablette A, la fin de B manque.

1 *hidu* en bon lapis ; 2 *sa'ummatu*
pesant 6 sicles.

Lot comprenant : 1 *TIR* en *halanu* serti d'or ;
350 2 *šilina* en *UD-AŠ* serti d'or ;
1 *izzihu* en *UD-AŠ* serti d'or.

Lot comprenant : une tablette en *U* serti d'or ;
une tablette en *UD-AŠ* ; 1 *šilu* en *UD-AŠ* ;
2 [illegible] en bon lapis ; 1 cachet en lapis dont le *kul'su* est en or ;
355 3 *hidu* en *U* ; 2 colliers en *ahlipakku* ; 1 *TIR* en *ahlipakku* ;
1 cachet en *U* serti d'or ; 2 *hidu* en *ešmequ* ;
1 *hidu* en *U* et en *ribaše* ; 25 *hidu* en or, 2 *pinnu* en or ;
1 disque en or petit (?) de *tutturu* ; 1 poisson en or ;
1 *tu'ittu*, pesant 6 sicles d'or *MA*.

360 Lot comprenant : une tablette en ... serti d'or,
. . . . . 1 *balatu* en or,
pesant 2 sicles...

2 *bakuru* en [illegible] incrusté de bon lapis et de *UD-AŠ*, pesant 2 sicles ;
361 [illegible] incrusté de lapis [illegible] orail [illegible] marcassite, pesant
18 sicles...

363 *a* 45e année du règne de Addu-nirari

Lot comprenant : 1 disque...
365 1 *SAG-KAK*...
32 *turunu*...

(1) Fin de la tablette C.

en lapis et en corail ..
avec 1 *šiu*...
avec 6 *alu* ...
3 *nurmanu*...
une tête de taureau.
1 disque en marcassite ; 1 cachet en or incrusté de...
1 cachet en bon lapis ; 1 cachet en *azalwannu* ;
1 lion en marcassite ; 3 disques en or, avec...
pesant 2 [illegible] sicles d'or, y compris (?) le bon lapis
une tête de lion en or, pesant 3 sicles ;
5 *mašil* (?)-*binim* (?) en or, — offerts par Šalbuanhu (?)

Lot comprenant : 1 disque en or de *tutturu*, avec ... en or
de *tutturu*, avec 2 ... en or de *tutturu* ; 1 *zillaru* en or ;
1 *inzabtu* en or ; 1 *ahu* en or ; 1 . . . . . .
en bon lapis (?) ; 1 *TIR* en bon lapis serti d'or
pesant 8 sicles [illegible] y compris le bon lapis.

En la première année du règne de Ikhda, fils de Ulasuna.

(*A suivre.*) CHARLES VIROLLEAUD.

LE SANCTUAIRE DE HAL TARXIEN A MALTE

PAR

F. DE MANNEVILLE

Sir Themistocle Zammit, conservateur du musée de La Valette, vient de faire paraître la description détaillée[1] du monument le plus complet de l'architecture maltaise, présumé néolithique. Découvert par lui et déblayé au cours des fouilles qu'il a effectuées de 1915 à septembre 1919, le monument de Hal Tarxien se compose de trois temples contigus, sur plan elliptique déjà connu dans les îles de Malte et de Gozzo.

Couvrant une superficie de 57 mètres carrés environ, ils sont entourés d'un mur d'enceinte qui épouse à peu près leur forme extérieure, et l'intervalle qui les sépare de ce mur est rempli par un conglomérat de terre et de pierrailles (pl. LIV). Celui-ci paraît avoir existé dès l'époque même de la construction. L'enceinte se présente à l'ouest sous l'aspect d'une façade en segment de cercle donnant sur une cour d'entrée, au milieu de laquelle s'ouvre une porte conduisant par un couloir de 3 m. 60 de long à l'un des temples, celui dont la construction est la plus récente. Les temples, en effet, sont d'époques différentes et ont été bâtis successivement. Le travail des pierres et diverses autres caractéristiques le prouvent. Ils empiètent d'ailleurs l'un sur l'autre : le second par ordre chronologique est placé à côté du premier et a réduit l'étendue de deux de ses absides ; le plus récent est devant le second de façon qu'il occupe à peu près ce qui devait être la cour d'entrée de l'autre. Chaque temple lors sa construction, s'ajoutant au précédent, servait à agrandir l'espace consacré

[1] Sir Themistocle Zammit, *Prehistoric Malta* (Oxford University Press London, cf. Milford, 1930). Signalons les importantes publications antérieures du même auteur : *Neolithic representations of the Human from the Islands of Malta and Gozo*, prof. Zammit et Sianna, published by the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, 1924 ; *the Prehistoric remains of the Maltese Islands*, Antiquity, vol. IV, n° 13, mars 1930.

Je tiens à exprimer à sir T. Zammit ma reconnaissance pour la noble élégance avec laquelle il m'a facilité l'étude de son beau musée et l'accès de ses champs de fouilles au printemps 1930. Ces lignes ont pour objet de montrer l'importance de sa découverte.

au culte de façon que, à la fin, les trois temples étaient utilisés simultanément (pl. LI, 3).

Le mode de construction est le même dans les trois édifices : grands monolithes dressés entourant des ellipses allongées et disposées parallèlement les unes aux autres ; on les traverse dans leur largeur pour arriver au sanctuaire final. A Tarxien, les ellipses sont au nombre de deux dans le premier et le troisième temple et de trois dans le deuxième. Leur longueur qui est de 18 mètres pour la plus grande va en diminuant à partir de l'entrée ; chacune d'entre elles est divisée en trois parties : le centre formant un carré et les extrémités deux salles en demi-cercle ; l'entrée et les passages se font toujours par les chambres centrales. Sur la première de celles-ci ouvre l'entrée, et le fond de la dernière donne sur un sanctuaire rond ou carré qui correspond au chœur de nos églises ; les salles semi-circulaires latérales remplissant le rôle de nos transepts et de nos chapelles. Les salles carrées qui jouaient le rôle de nefs étaient probablement à ciel ouvert ; on y voit encore des bancs pour le public, et on trouve souvent au centre un foyer (pl. XLIX, 2). Les absides parfois surélevées comme le sanctuaire du fond, sont séparées des salles centrales par des parapets de pierre ou des autels et des bancs. Elles paraissent avoir été couvertes au moins en partie, d'abord à son des murs et les amorces de voûtes ; et encore elles ne permettent que moins de le supposer. Certains objets trouvés à Malte et certains dessins tracés sur les parois des murs des temples et qui représentent des constructions donnent lieu, en effet, de penser que ces édifices étaient parfois pourvus de toitures en pierre.

Lors des premières découvertes, les temples mégalithiques de la région, on avait supposé que la seule toiture possible était un velum tendu sur des mâts plantés dans les cavités creusées devant les seuils. Peut-être aménageait-on une installation de ce genre les jours de fête au-dessus des chambres d'entrée où se tenait la foule, et où l'on ne voit pas d'amorce de couverture. Cependant à Tarxien ces mêmes cavités souvent jumelées, et communiquant entre elles en soutenant récemment des os d'animaux, étaient quelquefois bouchées d'une pierre conique.

Dans les seuils incurvés composés d'une ou deux dalles et dans les jambages des portes construites de trois monolithes dont l'un formait le linteau, d'après le modèle ordinaire à ces temples (pl. XLIX, 1), on trouve aussi des

2. Foyer de pierre dans la salle D
et porte barrée donnant sur la salle A

trous du même genre, ils servaient sans doute pour des gonds ou des charnières de battants de bois ou de cuir. Et, à l'entrée du second couple, deux dépressions profondes, se faisant face dans les murs, font supposer qu'on employa une barre horizontale de fermeture intérieure.

De larges baies découpées dans des monolithes servent de portes aux chapelles adjacentes. N et M dans le vestibule d'entrée du second temple. Ces sortes de communications intérieures se remarquent aussi à Hagiar Kim (pl. LII, 1).

L'entrée de la deuxième aire ovale *B-A* est barrée par un degré ou parapet [illegible] de 61 centimètres de haut (pl. XLIX, 2), qui servait sans doute à marquer l'interdiction du saint des saints au public. Un escalier derrière l'abside *C*, suivi d'un chemin de terre battue allant au nord du temple, pouvait tenir lieu d'entrée particulière aux prêtres. La présence de deux foyers circulaires de pierre, encastrés dans le milieu du dallage de chacune des pièces carrées précédant et faisant suite à la porte clôturée, ferait croire aussi que la partie postérieure du temple était uniquement réservée aux initiés. Dans cette hypothèse, en effet, un second foyer devait être prévu pour les fidèles.

La ligne de démarcation entre les deux dernières ellipses *B-A* et *Y X* est constituée par une véritable porte à linteau sur une sorte de perron. Devant, se dresse un autel en forme de [illegible]. Il commande de même que la plupart des sanctuaires sont surélevés au fond des autres temples. Ainsi le trilithe de la chapelle E, du troisième bâtiment, est posé sur un soubassement finement décoré (pl. L, 2).

Quant à la chapelle du fond du premier temple, elle est rectangulaire et forme angle droit avec le mur de l'abside *BB*. C'est le seul exemple de cette forme que l'on relève dans ce groupe d'édifices. Mais sur une pierre, trouvée dans le passage du deuxième temple, on relève le plan de bâtiments rectangulaires.

Le contour habituel des deux absides précédant la chapelle du fond dessine un trèfle, qui constitue le plan complet des temples de moindre importance, Mjar par exemple.

Le couloir d'accès du second temple, rappelant celui de la Giganteja de Gozzo et de Mnaidra, est garni latéralement de hautes stèles sur lesquelles devaient être posées les dalles qu'on a trouvées gisant à terre, formant comme

une allée couverte. Le couloir est flanqué à l'extrémité, de deux piliers sur des plinthes cubiques; il est pavé et mesure 6 mètres de long.

Dans les sanctuaires le sol est surélevé par une couche de poussière calcaire battue nommée « [illegible] » qui est recouverte d'un dallage soigné, en pierres atteignant 4 mètres de côté.

Dans le temple le plus ancien, les deuxième et troisième pierres dressées à partir de la gauche du mur nord de l'abside *BB* sont de 45 centimètres plus courtes que les autres. Une ouverture de 30 centimètres de côté est ménagée, qui entaille les deux blocs. Elle est encadrée d'une rainure comme l'ouverture du même genre conservée [illegible] à Mnaidra. A Tarxien, cette fenestrelle s'arrêtait à 75 centimètres de terre; mais les pierres s'étant brisées, elle commence maintenant jusqu'au sol. Elle ouvrait sur une petite pièce quadrangulaire *GG* formée par des monolithes disposés extérieurement en face des deux monolithes de l'abside et de même hauteur qu'eux. Visiblement l'espace compris entre les deux murs, se rejoignant à angle droit de chaque côté par des pierres semblables, était couvert d'une toiture formée par des dalles. Cette pièce communique avec l'intérieur du temple par une deuxième ouverture percée verticalement en tunnel dans un des monolithes mitoyens, ce qui aurait pu servir à jeter un petit objet dans l'abside *BB*.

Cette chambre *GG* [illegible] de l'Oracle se retrouve dans tous les temples de la région. On y avait accès par le passage *FF* ouvrant sur la cour *SS*, affectée probablement aux habitations du personnel religieux.

Telles sont les caractéristiques générales des temples de Tarxien. Il y a lieu maintenant de donner des détails plus précis sur les pierres qui les composent.

On a pour fixer les dates successives des constructions, outre les indications chronologiques déduites du remaniement des bâtiments, celles qui sont données par la [illegible], la facture et la décoration des pierres en calcaire extraites de la [illegible] dont les arêtes les plus vives sont intactes.

L'unique préoccupation dans l'architecture du début semble avoir été celle d'une construction résistante. Elle résulte une ordonnance puissante à lignes sobres. Les absides *BB* et *DD* ont gardé les blocs massifs, grossièrement taillés, de l'agencement original, les plus grands connus jusqu'ici à Malte.

VIENT DE PARAITRE

GASTON BOUTHOUL

Docteur ès lettres, Diplômé d'Études Supérieures de Philosophie
Docteur en droit, ès sciences Juridiques, Politiques, Économiques
Membre de l'Institut International de Sociologie

IBN KHALDOUN

SA PHILOSOPHIE SOCIALE

[illegible] Prix **20 f.**

[illegible] Ibn Khaldoun [illegible] Ch. II. Malgré les vastes connaissances histo- [illegible]

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB, PARIS VIe

[illegible]

R. C. Seine 248 [illegible] B

C'est une étrange figure que celle d'Ibn Khaldoun, grand historien [illegible] le plus [illegible] [illegible] ment il sert [illegible] [illegible] Grand Vizir [illegible] [illegible] à Tunis un [illegible] et finit magistrat [illegible]

Ibn Khaldoun [illegible] Histoire Universelle [illegible] [illegible] ses Prolégomènes [illegible] effet [illegible] première fois un penseur [illegible] de l'histoire [illegible]

Ibn Khaldoun [illegible] [illegible] antérieures. Bien au contraire [illegible] aucun des ouvrages de politique et [illegible] grecs qui le précédèrent dans cette [illegible] Prolégomènes [illegible] trace qui [illegible] par ses propres [illegible] [illegible] de guerre et ses [illegible]

Aussi les Prolégomènes [illegible] qui fait de leur [illegible] [illegible] d'alors.

[illegible] l'histoire du Moghreb.

[illegible] la [illegible] des [illegible] des systèmes [illegible] [illegible] Afrique [illegible] des [illegible] et des historiens

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER

Société anonyme au capital de 1 600 000 francs

12, RUE JACOB — PARIS VIe — R. C. Seine 246 231 H

Sous presse

PATROLOGIAE CURSUS COMPLETUS

ACCURANTE J.-P. MIGNE

SERIES GRAECA

THEODORUS HOPFNER

INDEX LOCUPLETISSIMUS

TAM IN OPERA OMNIA OMNIUM AUCTORUM VETERUM
QUAM IN ADIUTAS [illegible] DISSERTATIONES COMMENTATIONES
OMNES OMNIUM VIRORUM DOCTORUM RECENTIUM
PER CAPITULA [illegible] OMNIUM ARGUMENTA [illegible]

ACCEDIT

INDICULUS AUCTORUM EX ORDINE TOMORUM
INDICULUS AUCTORUM EX ORDINE ALPHABETICO,
INDICULUS METHODICUS

2 volumes in-8 jésus, d'environ [illegible] pages à deux colonnes
soit 2 000 colonnes

Parus : fascicule 1er : VIII et 96 pp., gr. in-8, 1928
fascicule 2e : pp. 97 à 192, gr. in-8, 1929
fascicule 3e : pp. 193 à 288, gr. in-8, 1929
fascicule 4e : pp. 289 à 384, gr. in-8, 1930

L'ouvrage sera publié par fascicules de 96 pages au prix de
40 francs le fascicule.

PRIX DE SOUSCRIPTION à l'ouvrage complet 2 volumes
300 francs

MIGNE PATROLOGIAE GRAECAE

INDEX LOCUPLETISSIMUS

ACCURANTE TH. HOPFNER

[illegible] 250.000 colonnes.

[illegible] écclésiastiques grecs [illegible] jusqu'à la chute de Constantinople, en 1453.

[illegible] dont on ne saurait guère encore fixer les limites.

[illegible] comparable richesse de cette œuvre monumentale.

I. — DOGMATIQUE

[illegible] Symeon Thessalonicensis, Gennadius.

[illegible]

II. — APOLOGÉTIQUE

Nous pouvons établir ici les catégories suivantes

[illegible]

Apollonius, Pseudo-Asterius Urbanus, *Pseudo-Clementina* [illegible] Adamantius [illegible]

[illegible] Petrus Siculus, Photius, Michael Psellus.

6. *Contre les Ariens*, les 10 auteurs sur [illegible] rus Mopsuestenus, Marcus [illegible] rius Caesariensis, Anastasius [illegible]

[illegible] Thymius Zigabenus.

[illegible] Eustathius Beryte [illegible] Joannes [illegible]

[illegible]

11. *Contre Grégoire* [illegible]

[illegible] Porphyrogenitus, [illegible] cephalus, Theophanes Cerameus.

14. *Sur la polémique entre Latins et Grecs*, [illegible] Basilius, Photius, Theognostus Mo[illegible]

[illegible]

[illegible]

(6) *Sur l'Humanisme* persistance de la philosophie antique, seulement les 3 auteurs que voici : Georgius Gemisthus Plethio, Gennadius Scholarius et Bessarion.

III. — EXÉGÈSE DE L'ÉCRITURE SAINTE

[illegible] Canon et les Commentaires bibliques.

IV. — HAGIOGRAPHIE

[illegible] 2° Les Actes des Martyrs.

V. — HOMILÉTIQUE

VI. — LITURGIE

VII. — MORALE ET ASCÈSE

[illegible]

VIII. — CANON ET DISCIPLINE

Deux catégories peuvent être distinguées :

1. *Jus canonicum.*

[illegible]

2. *Jus ecclesiasticum graeco-romanum.*

[illegible] *Constantinopolitanorum, Latinorum et aliorum.*

IX. — HISTOIRE

Les subdivisions sont nombreuses :

1. *Chronologie et Fastes*

[illegible]

2. *Histoire de l'Église.*

[illegible] *Papis.*

3. *Histoire profane.*

[illegible] *Excerpta ex Legationibus*

4. *Chroniques et Annales*

[illegible] rieurs à Jésus-Christ, ou des siècles de l'ère chrétienne.

[illegible] sis, Joel, Codinus, Cyrillus [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] *Constantinopoli-* [illegible]

X. — GÉOGRAPHIE

[illegible] *Catalogus urbium, quae nomina mutaverant.*

XI. — BIBLIOGRAPHIE

[illegible] *et Calabria.*

XII. — GRAMMAIRE ET RHÉTORIQUE

[illegible] *De roeta; De lingua Graeca, Synopsis* [illegible]

[illegible]

XIII. — PHILOSOPHIE

[illegible]

Voir de plus II, 15 : *Sur l'Humanisme*.

XIV. — SCIENCES NATURELLES

[illegible]

XV. — ASTROLOGIE ET ASTRONOMIE

[illegible]

XVI. — POLITIQUE ET OUVRAGES SUR LA GUERRE

[illegible]

XVII. — ŒUVRES POÉTIQUES

[illegible]

[illegible]

le sol de l'ancien Empire universel.

[illegible]

omnes tomos, nous ils furent anéantis en 1868, par un incen[illegible]

[illegible]

les sujets traités.

[illegible]

manque aux deux précédents.

Il indique, selon les chapitres et les paragraphes, le contenu de ces vastes œuvres dogmatiques, apologétiques, historiques et juridiques, non moins que des copieux recueils épistolaires.

[illegible]

peut reconnaître au cours de toute une période de temps.

[illegible]

Leo Allatius, *Diatriba de Psellis*.

[illegible]

[illegible] 2. *De auctoritate* [illegible] *necnon de Ebionitis*.

[illegible]

1. Idoles de terre cuite. Âge du métal

2. Chapelle E et soubassement décoré

HAL TARXIEN

Dans ce premier temple les monolithes, sans décoration autre que des encoches d'encadrement, sont à surface martelée et parfaitement joints. De 2 mètres de haut environ sur 60 centimètres d'épaisseur ils sont creusés à leur base d'une encoche souvent bouchée d'une pierre arrondie. Cette cavité, observée seulement à la base des piliers de Hagiar-Kim et des plus anciens temples de cette époque, servait peut-être à soulever les blocs au moyen de leviers.

Fig. 1 — Dessin coloré.

Il est à noter que les murs qui forment les différentes absides d'un temple sont tous composés du même nombre de pierres. Les absides n'étant pas de dimension égale dans le même bâtiment, les plus grandes comprennent des pierres plus larges, au nombre de sept dans le premier temple, et sept monolithes plus étroits dans chaque muraille en diamètre de la petites absides. On compte neuf pierres dans toutes les enceintes d'absides du second temple et probablement du troisième. Mais le souci de la solidité ayant fait place dans ce dernier à celui de l'ornementation, les murs en sont moins bien conservés.

Le second temple presque intact dans ses lignes, les plus belles de l'ensemble, possède deux sortes de décoration. Les spirales à surfaces plates en relief sur un fond couvert d'une multitude de piqures rapprochées, bien désignées par le terme de « pointillé », et les bas-reliefs d'animaux.

Deux spirales semblables ornent verticalement de leurs volutes simples le degré qui bloque le second passage (pl. XLIX, 2). Les dossiers carrés de deux bancs de pierre placés à l'extrémité de ce passage, et qui lui sont parallèles, sont ornés d'un groupe de quatre spirales autour d'un disque central. On retrouve des traces de peinture rouge sur le fond pointillé (fig. 1).

Dans la chapelle Mottarelle naquit des bas-reliefs gravés à même les parois.

Les figures sont placées [illegible] l'une derrière l'autre [illegible] dans des [illegible] [illegible] deux grands taureaux ressemblant [illegible] à une [illegible] treize [illegible] sous l'un d'eux (pl. LII, 2). [illegible] provenant toutes deux du côté gauche de la tête.

Des spirales [illegible] dans les chapelles [illegible] et [illegible] (fig. 2) [illegible]

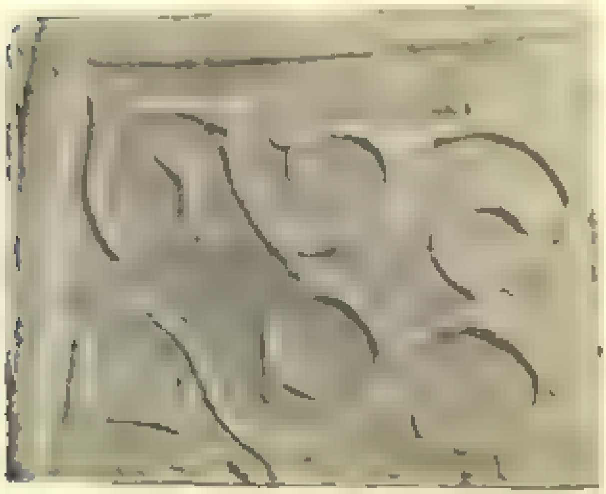

FIG. 2. — Spirales du [illegible] style.

Même décor sur le côté de l'autel surmonté d'une niche (*I*), et l'une des volutes masque habilement la brisure de la pierre qui s'ouvre sur une cachette (pl. LI, 3).

Le décor spiraliforme atteint sa perfection sur le devant de la plateforme montant à la chapelle elliptique *E*. Ici les spirales plus fines que celles du premier style sont bombées et se distinguent par de multiples bifurcations (pl. L, 2).

Deux des [illegible] de la chapelle [illegible] sont [illegible] vages ou mouflons, en deux rangs superposés de onze figures chacun (pl. LII, [illegible]) et l'autre [illegible]

[illegible] petit [illegible] d'[illegible] séparés par des [illegible] évasés aux deux bouts. [illegible] le support d'une statue colossale de pierre [illegible] seul fragment qui en subsiste mesure [illegible] découvrant les chevilles, du type [illegible] aux [illegible] découvertes à Hagiar-Kim et à Hal-Saflieni (pl. LI, 1).

Plusieurs petites statuettes de ce type ont été recueillies dans les [illegible] Certaines sont vêtues comme la [illegible] Les pieds généralement [illegible] ou brisés ne sont visibles que sur un fragment de

Autel à cachets surmontée de la niche
et ensemble des temples

HAL TARXIEN

21 cm. 5 de haut sur 29 centimètres de large, où les énormes cuisses rondes sont accroupies sur des pieds minuscules.

D'autres représentations, nues comme celle dernière, montrent les bras et le torse excessivement gras, quelquefois à poitrine de femme, les mains et les pieds extrêmement petits et courts. L'attitude est celle du repos.

Le cou des statues est le plus souvent creux et percé de trous qui devaient servir à attacher les têtes, car celles-ci étaient sculptées séparément. Celles que l'on a trouvées étaient détachées. Elles ont les cheveux bouclés ou terminés en calogan sur la coque épaisse. Les yeux sont linéaires ou bien en petits points ronds sous l'arcade sourcilière. Certains profils ont le nez accusé et le menton en retrait. Un autre dénonce un prognathisme accentué.

Une stalactite, couleur d'ambre translucide, formée sur une pierre calcaire irrégulière, a été taillée en forme de tête humaine. La figure est ronde et le cou forme un bourrelet; les yeux sont en amande, la bouche petite et le nez plat. Des pendentifs en pierre dure importée ont été travaillés de la même façon.

Un corps féminin difforme, incrusté de coquillages, évoque un cas pathologique. Enfin, un corps normal de femme, traité librement, montre un dos gracieux qui surprend parmi ces monstruosités.

Des statuettes de terre sèche, de coquille de moyenne ont la jupe longue, rayée de plis ou de broderies, et une perruque courte ondulée. Les bras croisés indiquent peut-être l'attitude de la prière (pl. II, 2).

Un bloc calcaire semble représenter le bas d'une figure assise. De 18 centimètres de haut sur 24 centimètres de largeur et 29 centimètres d'épaisseur, il porte une dépression sur le sommet. La partie supérieure de la statue s'y adaptait sans doute au moyen d'un tenon. La jupe plissée habituelle dégage les gros mollets. Les pieds ont été brisés. Par derrière, on distingue un tabouret épannelé dont chaque côté est décoré d'un couple de personnages stéatopyges, séparés l'un de l'autre sur un des côtés, par un pilier. Le bas plus endommagé laisse deviner une deuxième série de figures assises à bras repliés sur les genoux.

Une pierre conique enfouie sous un bloc derrière l'idole, dans la chapelle *R*, est couverte du pointillé; la base carrée mesure 170 millimètres de haut sur 50 millimètres de large. De plus petits cônes de pierre à base cylin-

drique et extrémité pointue ou arrondie en forme de mitre, se trouvent en grand nombre près des autels (fig. 3). L'un d'eux est fiché dans le sol, de l'encognure voisine de l'idole. Certains ont des décors linéaires dans le haut, et l'on y aperçoit mainte trace de peinture rouge. Toutes ces pierres doivent être des symboles religieux, plutôt des offrandes symboliques que des bétyles.

Ces derniers seraient plutôt représentés par des groupes de deux ou trois

Fig. 3. — Lance de la chapelle V.

piliers sur une base à décor pointillé, figurés parfois dans des naos. Une pierre de 125 mm. sur 62 mm. affecte la forme d'un édicule encadrant deux tiges enflées en bulles à l'extrémité et serrées par des liens.

Pour certains monolithes isolés dans les temples on peut admettre une destination analogue. Mais les remaniements subis rendent difficile toute certitude à cet égard. L'un de ces piliers isolés, décoré du pointillé, dans la chambre O du troisième temple, semble faire pendant à un autre semblable encastré dans le mur. Il se dresse dans l'axe du deuxième temple, dont il paraît marquer l'entrée.

On se demande comment interpréter la décoration particulière que porte un pilier placé à droite de l'entrée de la salle B 1. Il est percé à sa base de

3. Frise de chèvres à Hal Tarzien

cinq petits trous constituant un decor et qui sont remplis de cailloux polis et de coquillages.

On trouve un peu partout les dépôts de fondation, sous les murs, autour de la chambre de l'oracle etc. Des empreintes de pierres conques taillées dans les blocs mêmes comme celui que dissimule une spirale de l'autel à niche Q, cachaient également des dépôts. Des lames de silex importé, des cornes et os

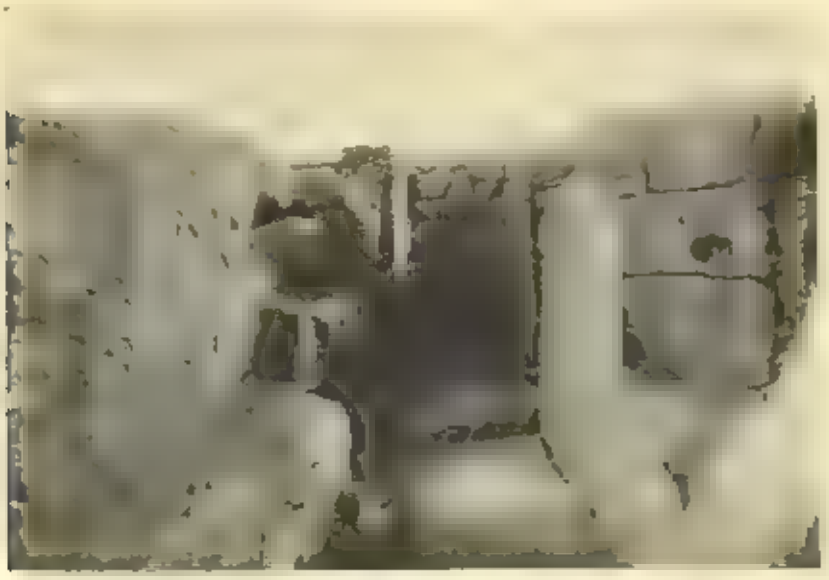

Fig. 1. — Niche archaïque de la chambre F.

d'animaux, les coquillages, des tessons et des fusaïoles, des bibelots de pierre, tel un chien couché, un bloc de chalcite et de l'obsidienne taillée de la couleur de celle que l'on exportait de l'île grecque de Milo y étaient recelés. Il y a lieu d'observer qu'il ne se trouve dans les îles de Malte et de Gozzo aucune pierre dure qui n'ait été apportée du dehors.

Une cachette dans la pierre aient été creusée dans l'autel d'aspect archaïque de la chambre F, le dernier temple. Cet autel est flanqué de deux paires de piliers aux pans couverts du pointillé, semblables à ceux de Mnaidra ou de ce décor absent. Il est supporté par deux jambages et par un support central cylindrique en forme de champignon (fig. 4). Quelques pierres analogues, probablement de même destination, se trouvaient dans les ruines

Ces dalles présentent une concavité à l'extrémité et peuvent avoir été utilisées comme brûle-parfums, car il y restait encore de la cendre.

Les plus remarquables parmi les vestiges du dernier temple, sont deux grandes baies, l'une à chaque extrémité de la façade extérieure. La mieux conservée à droite, est une grande salle carrée protégée sur trois de ses côtés par un mur dont on voit encore la base. Le quatrième côté, face à la

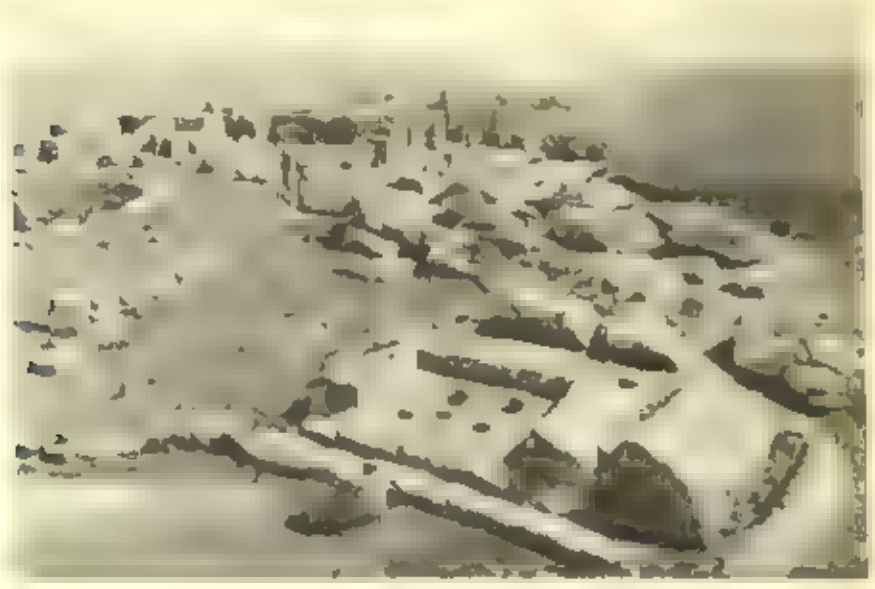

Fig. 4. — Dalle à cupules dans la cour extérieure du troisième temple.

cour, est prolongé par une marche devant laquelle se trouve une pierre en entonnoir. La surface légèrement concave de la dalle, encore couverte d'une patine, est percée de six trous coniques forés jusqu'à la traverser. L'un d'eux est placé sur le rebord (fig. 5). En-dessous et dans le voisinage se trouvaient d'innombrables balles de pierre de toutes tailles; certaines atteignent jusqu'à 30 cm. de diamètre. Partout sous ces monuments mégalithiques. On a supposé qu'elles servaient au transport des monolithes. D'autre part, et ainsi systématiquement disposées, elles peuvent dans bien des cas, avoir un sens magique.

Quant aux dalles à cupules, leur signification ne ressort pas de façon évidente. Sur l'une on les regarde comme des mortiers à broyer le grain, tels

qu'il s'en rencontre encore chez des peuples primitifs. Le blé y était écrasé à l'aide des pierres rondes mentionnées plus haut.

On a supposé aussi que les trous creusés dans ces pierres servaient à y implanter des poteaux sacrés ou fétiches quelconques.

En tout cas, on préparait de la farine dans les temples, car on y trouve des meules en grand nombre. Elles ont la forme en ovale, commune aux stations néolithiques. On les a trouvées par paires, la plus grande servant de table et la plus petite étant mue à la main. A Cordin, site voisin de Tarxien, une pierre oblongue et arrondie de la taille d'une petite baignoire, est divisée en sept compartiments avec une pierre à moudre dans chaque compartiment. D'autres broyeurs ou polissoirs en calcaire, taillés en triangle arrondi, sont munis de dépressions pour les doigts.

Un objet des plus énigmatiques est une pierre affectant la même forme en triangle, mais dont l'extrémité arrondie est forée de part en part dans son épaisseur et creuse au bout d'un trou qui rejoint la percée transversale. La hauteur totale est de 34 cm., la largeur de 50 cm. et l'épaisseur de 15 cm. A Mjarrel y a plusieurs objets analogues. On suppose que ces pierres peuvent être des poids ou des ancres.

On a recueilli une vaisselle de pierre sommaire dans le premier bâtiment une centaine de grossières assiettes, servant aux repas sacrificiels, ramassées également en quantité dans les labyrinthes souterrains de Hal Saflieni. Dans l'abside *D* du second bâtiment, un magnifique vase à libation, d'un seul bloc de pierre fine, est de la plus belle exécution. Il est en forme de gobelet, orné de trois bosses sur la panse, avec un léger rebord.

En abordant la céramique il faut noter qu'il en existe de deux espèces très différentes : la première trouvée sur le sol même des temples et de caractère nettement néolithique ; la seconde relevée au-dessus, dans une couche de terre noire occupant un tiers de la superficie du troisième temple. Cette terre noire est un amas de cendres d'incinération parmi lesquelles se trouvaient de grandes urnes funéraires atteignant presque un mètre de haut et contenant des restes d'ossements, des bijoux et des poteries. Les instruments de métal recueillis parmi ces débris et le style des poteries prouvent qu'ils sont du premier âge du bronze. On a même trouvé en déblayant le site, au-dessus de

[illegible] n'ont d'intérêt que pour la chronologie. Le terrain de l'âge du bronze est séparé du sol des temples par une couche stérile d'à peu près un mètre d'épaisseur.

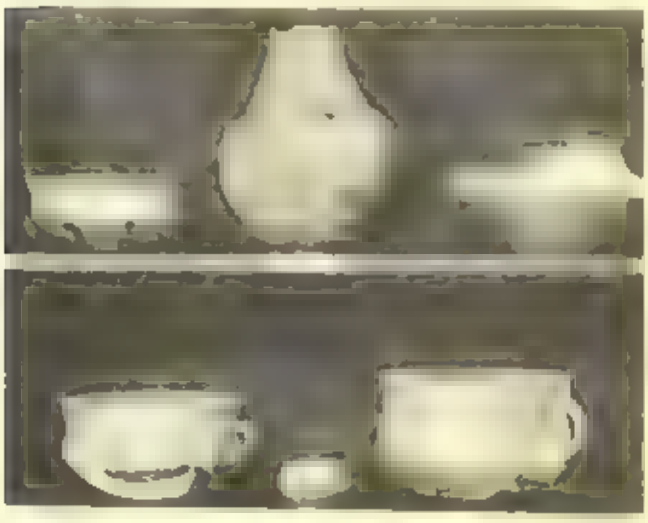

Fig. 6. — Céramique néolithique.

Parmi la céramique néolithique (pl. LIII, 1), dont les plus grands vases se trouvaient par groupes de même espèce sur le sol du premier temple, on remarque [illegible] atteignant jusqu'à 50 cm. de haut, une amphore plus petite à long col évasé, percée de deux tubulures de suspension dans l'épaisseur de la carène (fig. 6,); de larges bols carénés à anses funiculaires à l'extérieur, et à bords plats rentrant à l'intérieur (fig. 7); quelques bols d'un type nouveau à Malte, ayant une anse triangulaire à l'épaule et un appendice vertical sur le côté opposé, munis d'une petite base circulaire. L'un d'eux fut trouvé sous le dallage de la chapelle E, avec un plat [illegible] encore des bassins et des bols à pied creux [illegible] des compoteurs, munis de deux anses triangulaires et de deux ailettes horizontales projetées sur l'épaule où elles sont régulièrement disposées. Des

Fig. 7. — Bol caréné.

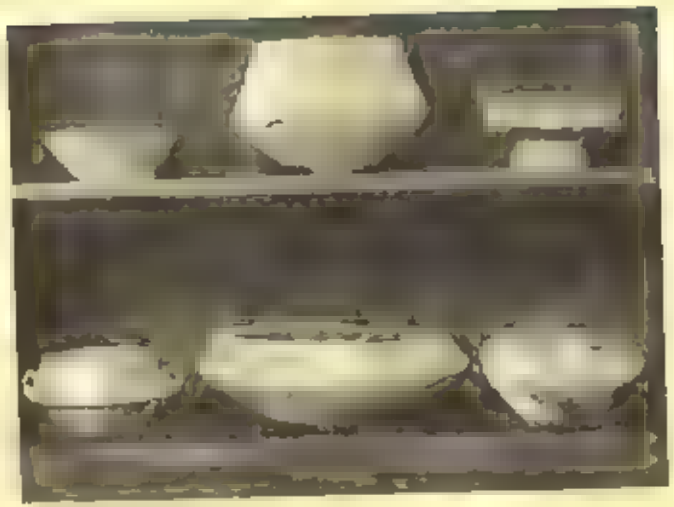

1. Vases [illegible]

[illegible]

3. Vases [illegible]

4. Vases de [illegible]

[illegible]

trous à ficelle sont répartis par groupes de trois au-dessus de chaque anse et de deux au-dessus de chaque appendice ; enfin, une passoire munie d'une large anse triangulaire surélevée ayant le fond convexe et percé de treize rangs de huit trous avançant du centre vers les bords (pl. LIII, 2).

Les anses véritables sont généralement du type triangulaire (fig. [illegible]).

Les bols, bassins et assiettes creuses les plus simples de forme sont ceux qui se prêtent le mieux à la décoration. Celle-ci reproduit les dessins qui se trouvent sur les pierres des sanctuaires et consistent en pointillés, spirales et dessins d'animaux. Les pointillés en [illegible] ou triangles d'effets variés suivant la technique de l'instrument employé dans la pâte molle, servaient souvent de fond aux spirales bifurquées en deux rangs.

Une autre ornementation est constituée par des perles en relief incrustées. Avant les découvertes récentes, on croyait à tort reconnaître dans ce décor à boutons, que les potiers maltais [illegible] à une haute perfection, et qui se continua à une époque plus récente, une réminiscence de la chaudronnerie de métal. On peut constater [illegible] par la céramique de Tarxien que l'origine en est plus ancienne.

Ces pointillés et ces perles en relief [illegible] sur une couche de matière blanche. Les côtés des vases en sont parfois recouverts comme les pans des monolithes [illegible] forment les [illegible] qui émergent de la couche blanche [illegible] de cercle ou spirales conjuguées sur le fond des bols ou des plats.

Les spirales sont fourchues pour la plupart. On remarque sur un tesson un enroulement de tiges se terminant par un fruit [illegible] et paraissant porter des poils. Ces motifs ressemblent à d'autres trouvés au Jutland et rappellent ceux du plafond de Hal Saflieni. Les dessins en incision sont remplis ou non de couleur, ou bien sont tracés par des rubans en terre différente appliqués sur la paroi. Ce procédé d'application a servi aussi pour les animaux en relief. Un fragment montre deux cornes de bœuf ainsi rapportées, sur lesquelles est posé un oiseau. On voit sur d'autres tessons des porcs à pelage strié, l'un d'eux court au-dessus d'un singulier groupement de têtes humaines à figures allongées.

Les fragments d'une jarre à décor de perles sont remarquables par des sortes d'encadrements sur la panse, en forme de boucliers pointus. Sur

d'autres tessons en relève des imbrications, des palmes et des dessins géométriques. L'un d'eux représente une fortification ou un pan de muraille de pierres à créneaux. Des taureaux se promenant sous des arbres sont légèrement tracés sur un autre.

Malte possède une très belle argile. La poterie fine polie à la main abonde, de couleur noire, fauve et rouge. Le lustre est d'ordinaire obtenu avant la cuisson.

Parmi les objets trouvés dans la couche de l'âge du métal, ceux de cuivre probablement pur méritent d'être décrits en premier comme les plus rares et les plus importants.

Huit poignards plus ou moins oxydés sont en métal rouge, plusieurs déformés par le feu ou la pression. Ils sont minces et triangulaires, à talon évasé et pointe allongée. Certains ont deux et trois trous à la base, quelques rivets sont encore en place. Ils sont pour des manches en bois auxquels ils étaient fixés. La longueur de ces armes mesure de 9 à 15 centimètres, la largeur maxima du talon est de 5 centimètres.

Huit haches plates à tranchant épanoui, arrondi aux extrémités, pèsent entre 48 grammes et 330 grammes. Leur longueur varie entre 7 et 12 centimètres et demi, le tranchant le plus large a près de 6 centimètres et l'épaisseur maxima est de presque 2 centimètres (fig. 8).

Des poinçons de métal à manche d'os sont unis ou décorés de cercles horizontaux. On trouve sur plusieurs pierres percées les traces des poinçons qu'elles servaient à aiguiser. Deux plaques d'argent oxydées de 1 millimètre d'épaisseur, portant de petites perles de pierre qui paraissent des colliers funéraires et adhérant encore par l'oxydation.

A la mention du métal il faut ajouter celle de curieux objets trouvés dans les urnes :

Des bibelots étranges, probablement des idoles, sont constitués par des disques en terre cuite de 9 centimètres de diamètre à peu près. Ils sont terminés dans le haut par une pointe de 4 centimètres et dans le bas par deux petites jambes humaines assises et tenues d'aplomb par un autre appendice projeté de la base en arrière.

Chaque face est profondément gravée de dessins géométriques différents

Plan [illegible] Tabarka à Malte

[illegible]

des deux côtés : des sortes de croix de Malte entourées de cercles [illegible] triques, ou des damiers de hachures. Un orifice au-dessus des jambes était peut-être destiné à une fleur ou à un ex voto quelconque. Cette [illegible] bizarre n'est pas sans analogie avec celles du Louvre, originaires de Cappadoce, et d'autres qui se trouvent au musée d'Athènes (pl. I, 1).

Deux statuettes de terre cuite grossière, à engobe poli rouge ocre, sont du type égéen archaïque ; l'une assise sur un tabouret. Le buste plat à seins

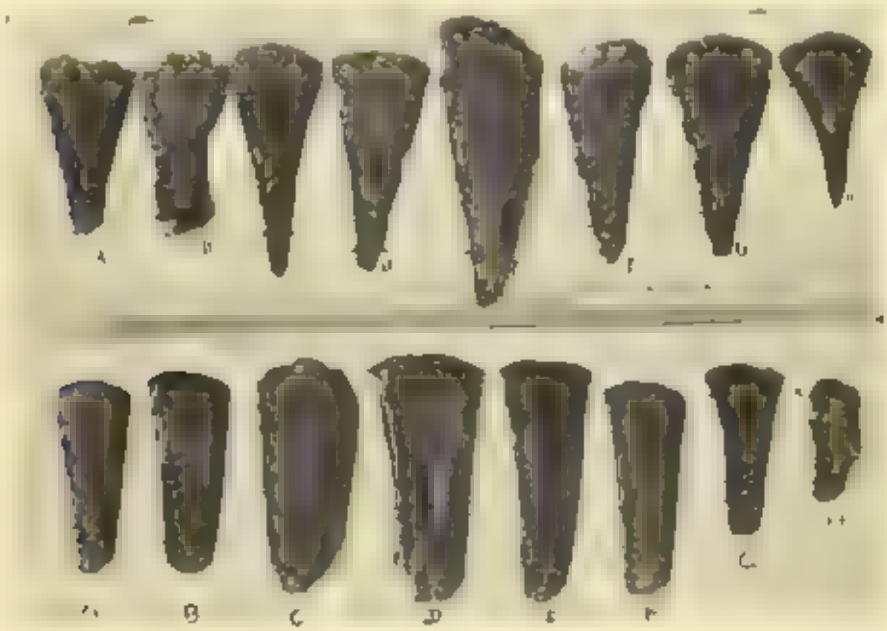

[illegible]

pointus, le profil à nez pincé et menton fuyant, et le grand chapeau à bords relevés en auréole. Des petits trous indiquent les yeux, les narines et la bouche. Les pieds manquent. La longueur totale est de 22[illegible] millimètres. La deuxième statuette dont il ne reste que le buste et le visage, a les lobes des oreilles [illegible] probablement pour [illegible]

Les plus [illegible] des objets du mobilier funéraire sont des jarres sphériques [illegible] deux [illegible] allant du bord à la panse. Les plus grandes ont 30 centimètres de haut.

On trouve aussi des gobelets à col court et petite anse au-dessus du pied ; [illegible] à bord [illegible] la côte opposée à l'anse, des coupes

coniques à anse très importante, surélevée de moitié au-dessus des bords [illegible] par groupe de trois, un vase à deux goulots mitoyens, et un curieux récipient composite à six goulots et une anse, comme les « kernoi » à libations ; un vase sur trois pieds ; des bols en forme de casques. Les anses sont plates et de largeur égale, ou bien à rainure centrale profonde dans le sens de la longueur (pl. LIII, 4).

[illegible] Statuettes de terre cuite, de l'âge du métal.

Cette céramique est faite à la main et lustrée. La terre rouge est grossière et friable, recouverte dans les meilleures pièces d'un engobe plus fin s'écaillant facilement. La couleur allant du fauve au brun noir, est souvent mate. Il se trouve quelques modèles de céramique noire plus soignée, mais la qualité de l'ensemble demeure bien inférieure à celle de la céramique néolithique.

Le décor incisé, parfois rempli de matière crayeuse, est uniquement géométrique : des lignes sinueuses quelquefois encadrées sur la panse par des lignes droites ; des damiers, des losanges et des cercles concentriques.

Le décor oculé, disques surmontés de demi-lunes, rappelant les vases d'Hissarlik, se voit aussi sous les bords évasés des jarres globulaires (pl. LIII, 3).

A cet aperçu des temples de Tarxien et des objets qui y ont été trouvés, il faut joindre la mention des routes préhistoriques dont les ornières profondes et larges, espacées de plus de 1 m. 60 parfois, sillonnent le roc de [illegible]. On les retrouve jusque sur la grève où les chariots anciens venaient chercher les produits étrangers, et la terre si rare qu'ils montaient sur les hauteurs où s'étagent encore des champs en terrasses, semblables à ceux des néolithiques (fig. 10).

A part les bâtiments dans le voisinage immédiat des temples, il ne se trouve dans les îles aucun vestige d'anciennes demeures. Ce serait un argu-

ment en faveur de la théorie d'après laquelle les primitifs ne construisaient en pierre que pour leurs dieux. Les habitants [illegible] probablement à l'abri les nombreuses cavernes dont sont criblées les collines. Sont-ce les grottes naturelles qui ont inspiré le plan toujours arrondi des bâtiments? Le grand nombre de temples, à Malte, sur une petite superficie, est vraiment surprenant, car l'île principale n'a qu'une trentaine de kilomètres de longueur.

Sir Themistocle Zammit a émis l'hypothèse qu'un culte aussi florissant et varié, avec ses statues stéatopyges et la prédominance de l'oracle, qui, aux époques reculées, a toujours attiré les foules, indiquerait un lieu de pèlerinage. Celui de Malte aurait été fréquenté par les navigateurs de tout le bassin de la Méditerranée. Cette hypothèse est en partie confirmée par les bibelots importés.

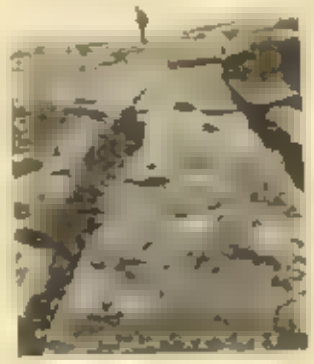

[illegible] riques à Malte.

Le dessin d'une double hache sur un tesson est analogue à une marque de potier crétois, trouvée sur un fragment de Cnosse. Une pierre à trou de suspension est gravée d'un curieux signe en M, de signification certainement étrangère.

Sir T. Zammit souligne en cette occurrence [illegible] arme à la période néolithique. On ne rencontre, en effet, pas même de hache, mais seulement des marteaux de pierre.

Malte aurait été protégée par les sybilles et les oracles de ses temples.

E. de Manneville.

STATUE TROUVÉE A TELL BRAK

AVRIL 1930

PAR

LE R. P. POIDEBARD

La statue dont on présente [illegible] en avril 1930 à Tell Brak (55 kilomètres en amont de Hassetché sur le Djaghdjagh), à l'occasion des travaux exécutés par la colonne du commandant Muller construisant le pont de la nouvelle route vers le [illegible]. Elle était enfouie à fleur de [illegible] de la plate-forme supérieure du Tell.

L'exploration du site de Tell Brak avait été commencée dans nos campagnes de 1927 et 1928, pour la recherche des fortifications de la frontière byzantine. Mais seul le fort [illegible] au nord, avait été fouillé. Le sondage du grand Tell [illegible] à plus [illegible] l'œuvre que [illegible].

Tell Brak, dans l'organisation militaire romaine et byzantine, se présente [illegible] du Tigre en direction de Mardin et de [illegible] du Djebel Sindjar. [illegible] mais dans la plaine. Tout au plus, un observatoire ou poste de signalisation optique avait-il dû être ménagé sur le sommet élevé du Tell.

Qu'on arrive au Djaghdjagh [illegible] Tell Brak apparaît au milieu de la plaine entre les hautes chaînes du Djebel [illegible] et du Sindjar [illegible]. Il est situé au [illegible] de la vallée [illegible] venant du Tigre et de la région de Mossoul [illegible] portant tous les marques d'occupation agricole importante.

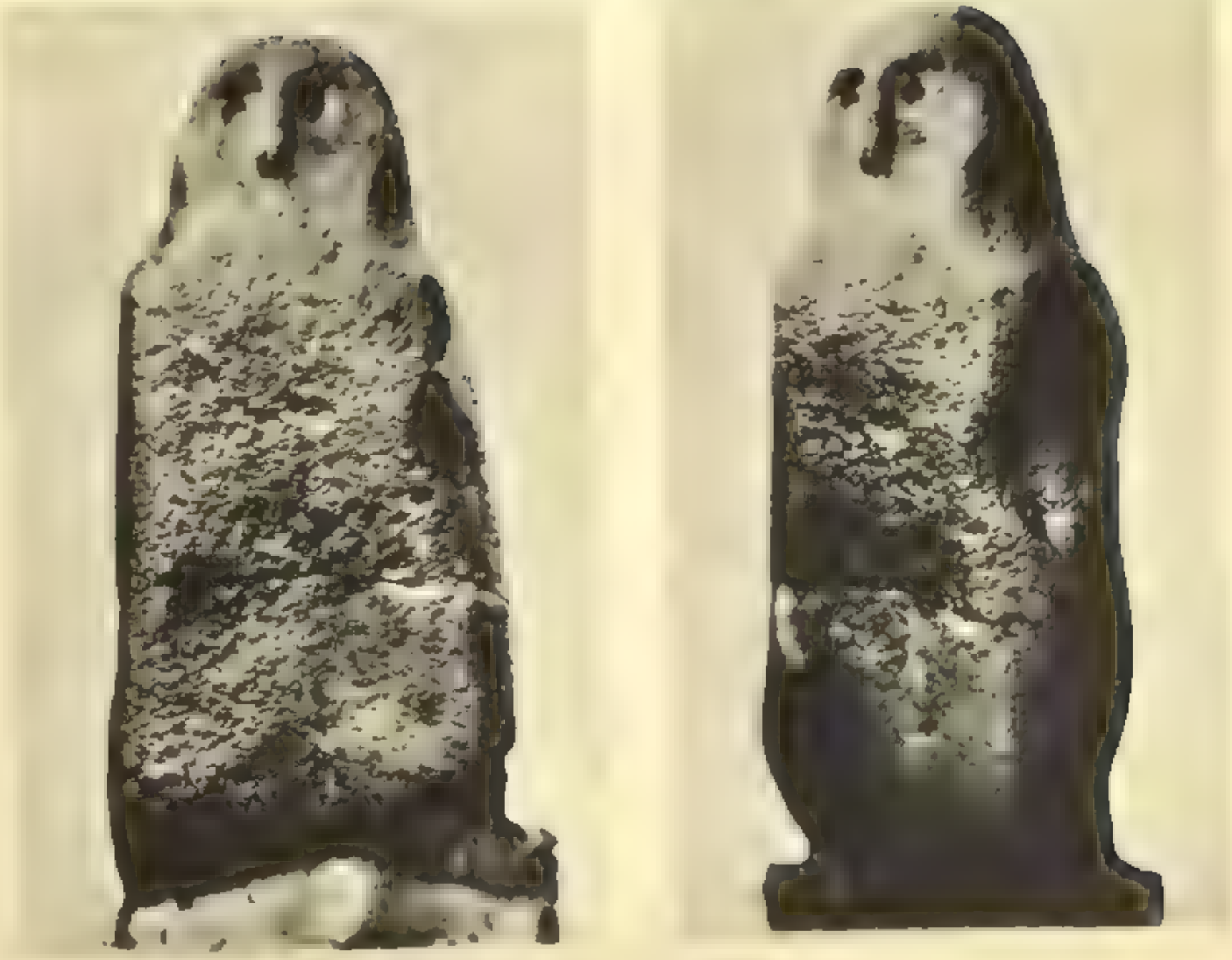

Deux vues de la statue de Tell Brak

Il est formé de deux plates-formes : l'une très vaste, haute de 25 mètres au-dessus de la plaine, l'autre située dans la partie nord-est de la première qu'elle domine de 10 mètres, avec un sommet de 4 à 5 mètres plus élevé. Le sommet se trouve donc à 38 ou 40 mètres au-dessus de la steppe. Il domine au loin toute la région dans un rayon de 50 kilomètres environ.

Au milieu d'une grande abondance de tessons de toute époque, les pentes de Tell Brak présentent des spécimens nombreux d'une céramique semblable à

Fig. 1. — Deux vues de la statue de Tell Brak.

celle de Tell Hamidi explorée par M. Mallowan lors de notre campagne de 1926 et attribuée par lui aux potiers des tombeaux de Tell Hamidi sont attribuées par M. Mallowan au VIIe siècle. Il semble bien que Tell Brak et Tell Hamidi, tous les deux de même importance (Tell Hamidi : 37 mètres) et de même céramique, aient été, au IIe millénaire, des sites importants, avant de livrer des postes fortifiés des époques romaine et byzantine, soit sur leurs plates-formes, soit dans leur voisinage immédiat.

Par ailleurs, lors des campagnes de 1927 et 1928, j'avais remarqué qu'à Tell Brak, sur les pentes seules de la plate-forme supérieure, se rencontraient des blocs de pierre, parallélipipèdes de basalte ou pierres taillées. Sur le sommet du

le travail. Les fouilles ont mis à découvert un robuste soubassement en blocs de calcaire coquillier, dont quelques-uns mesurent 1 mètre de longueur sur 0m,60 de hauteur, avec moulures assez grossières semblant indiquer la première hypothèse.

Le travail fut poussé avec une extrême activité. Nous avions fait jeter bas par hasard au camp du commandant Moll-er, établi au pied de Tell Brak, le lendemain du jour où ses travailleurs avaient découvert des moellons pour la construction du pont, avaient extrait et libéré une grande dimension. Nous avions bien remarqué une impression produite sur nos Kurdes devant une statue de pierre ou de marbre. La statue avait été découverte à 1 mètre environ au-dessous du sol, la face contre terre, dans une fosse sur le point le plus élevé du plateau formant superficie. C'est précisément dans cette région du Tell que gisaient en grand nombre les débris précédemment décrits, dalles portant traces de moulures.

Pour m'aider à vérifier si la statue se trouvait près de son point d'origine, des sondages rapides furent conduits dans les points avoisinants par le commandant Moll-er. Un sergent anglais fut chargé d'ouvrir un puits d'inspection, connaissant le travail dans la mesure nécessaire, et prit le commandement de l'équipe.

Des coups de sonde rapprochés furent donnés dans différents points du Tell, sur les talus extérieurs pour rechercher la disposition et la technique des murailles. Au niveau du sol, sur les pentes, presque partout, les murailles en briques crues se trouvaient apparentes. Les premiers rangées d'adobes, traces de deux enceintes correspondant aux deux plates-formes du Tell, furent retrouvées à la section méridionale de la plate-forme supérieure. Ces murailles, épaisses et robustes, contrefortées et étayées partout, furent détruites et démontées à l'aide d'explosifs. La plate-forme supérieure fut soigneusement fouillée et explorée, en poussant à sa face extérieure. Les briques crues apparaissaient d'ailleurs à fleur de sol, sur une épaisseur de 10 mètres de hauteur. Tout le sommet du Tell présente la teinte rougeâtre de la brique brûlée par le soleil, nettement distincte de la teinte grisâtre de la terre naturelle de la steppe.

Les sondages rapides nous révélèrent que la statue provenait, suivant toute vraisemblance, du sanctuaire ou de « l'ancien lieu » situé au sommet de la plate-forme supérieure. Elle avait été retrouvée à la place où elle avait glissé, lors de la destruction et de l'écroulement des remparts et du sanctuaire. L'ensablement des murailles l'avait recouverte d'une couche épaisse de gaz

de [illegible] briques crues. Elle avait été ainsi préservée de toute destruction ou mutilation au cours des époques suivantes, spécialement à l'époque byzantine. L'érosion naturelle des pluies avait ensuite fait ressortir insensiblement le verso de la pierre qui, par sa coupe naturelle, n'avait pas éveillé l'attention.

La statue est une robuste dalle ou stèle de basalte mesurant 1 m. 45 de hauteur. La largeur est un peu supérieure à l'épaisseur (cf. fig. 1).

Le clivage naturel de la pierre a été conservé à la face postérieure et à l'extrémité inférieure, terminée en biseau. Une taille régulière, ou plutôt une régularisation, a été pratiquée à la face antérieure et sur la face droite. Sur la face gauche également régularisée, mais moins soigneusement, un profond sillon apparaît. Il semble, à première vue, représenter l'amorce de l'épaule et du bras collé au corps. A l'examen, on remarque que c'est le clivage naturel du basalte. Peut-être a-t-il été choisi par l'artiste pour indiquer la naissance du bras. Vu de face ou de trois quarts, le corps de la statue se présente avec la forme quadrangulaire. Cependant le mode de régularisation ou l'utilisation des sens naturels de la pierre donne une certaine impression de modelé musculaire, tout en respectant le plus possible la forme naturelle du bloc.

Fig. 2. — [illegible] de Damas.

La tête seule a été dégagée du haut par une ébauche de rétrécissement du cou au-dessus des épaules. Du visage représenté par un rond plat continuant la face antérieure de la stèle, sortent les arcades sourcilières et le nez, encadrant les orbites. Celles-ci, larges et creusées en rond parfait, semblent destinées à recevoir des yeux en pierre de couleur différente. Les sourcils sont

reliques d'un tout petit taille. Sur la tête, sans ornement rapporté, sculpté une ligne horizontale du basalte en fait le tour à hauteur du front ; elle a pu être utilisée pour représenter un bandeau. La bouche n'est pas sculptée ; cependant elle semble indiquée légèrement par certains creux du basalte. Aucune sculpture [illegible] n'a été trouvée sur la statue.

Il semble que la statue ait été travaillée pour être exposée fichée debout en plein air. Elevée sur le sol, on éclairée seulement de face par une lumière [illegible] apparaît [illegible] Dressée et recevant obliquement la lumière, elle change entièrement d'aspect. L'artiste, tout en respectant le plus possible la forme naturelle de la pierre, a su produire des jeux de lumière pour donner une certaine vie.

Suivant toute vraisemblance nous nous trouvons devant une statue [illegible] provenant du [illegible] sanctuaire [illegible] de Tell Braq ; sauvée de la destruction [illegible] dans les décombres. Les fouilles de la ville l'archaïsme de l'œuvre est prouvé par la forme quadrangulaire qui rappelle des statues divines trouvées dans toutes les parties de l'Orient et qui semblent avoir eu [illegible] dans le sanctuaire de Tell Braq du patron la dresse voûte et Ostrasa *Der Tempel Hatal und die symbolische Grube* in *Der Alte Orient*, X, p. 30). On lui comparera aussi l'idole-bétyle de [illegible] de l'autel de Nebi Mend (Qadesh) et dont nous donnons ici une reproduction que nous devons à l'amabilité du savant conservateur du Musée national syrien à Damas, l'Émir Djafar Alsl el Kader (fig. 2, 3).

Notre sculpture est en forme de pilier. C'est un bétyle duquel on a dégagé [illegible] pour montrer par [illegible] une valeur et une signification religieuses. Les conclusions de M. Contenau sur la forme des dieux *Manuel d'archéologie orientale*, I, 280-286) [illegible] font apporter attention au souci qu'a l'artiste de la statue en question de conserver le plus possible [illegible] bloc de basalte [illegible] en le dégrossissant en forme de pilier et en évitant une taille trop précise.

A. Poidebard.

Hauteur [illegible] m. 60 ; largeur 0 m. 2[illegible] épaisseur : 0 m. 13. On signalera aussi les idoles en basalte à peine dégrossies de Nérab, [illegible] Dussaud, *Syria*, VIII, p. 212, et pl. LV, 122 et 123.

HADAD ET LE SOLEIL

PAR

RENÉ DUSSAUD

L'importante contribution que M. Henri Seyrig a consacrée ici même aux cultes de Baalbeck incitera à reprendre nombre de questions soit pour accepter des conclusions nouvelles, soit pour confirmer les anciennes positions.

Nous avons eu déjà l'occasion d'examiner certaines propositions du savant directeur du Service des antiquités en Syrie et au Liban, en publiant deux bronzes figurant Jupiter Héliopolitain.[2] En particulier, M. Seyrig nous a paru avoir vu juste lorsqu'il a reconnu que le grand temple, dit temple de Jupiter, servait au culte de toute la triade héliopolitaine. On y trouve nettement marquer par le plan la préoccupation de mettre la sainteté du lieu à l'abri des contacts profanes qui dominent si impérieusement les cultes sémitiques et qui impose la précaution de deux enceintes. A Damas, comme probablement à Jérusalem, la disposition des lieux avait fait adopter des enceintes concentriques. A Baalbeck, ce sont deux cours successives. Puisque cette organisation rituelle n'intervient que pour le grand temple, il est évident que les cultes principaux y étaient concentrés.

Il y a lieu de considérer les objections de M. Seyrig touchant le caractère solaire de Hadad, à savoir que ce lieu n'aurait depuis ce caractère qu'à très basse époque. Cette question est rendue ardue par la pénurie de documents antérieurs à l'époque classique, mais ceux qu'on peut produire n'en ont que plus d'importance.

Ainsi nous avons cru saisir dans les tablettes Tel-Amarna[1] des allusions très claires à l'identification de Hadad avec le Soleil opérée dans la personne

(1) H. Seyrig, *La triade héliopolitaine et les temples de Baalbeck*, dans Syria, X, p. [illegible].

(2) *Deux nouveaux bronzes de Jupiter Héliopolitain au Musée du Louvre*, dans *Mémoires et Monuments Piot*, t. XXX, p. 77.

(3) *Monuments et Mémoires Piot*, t. XXX, p. 80.

du Pharaon que les Phéniciens confondaient avec l'un et l'autre dieu. L'attitude de Hadad est précisément celle du Pharaon au combat et l'on sait que ce dernier est essentiellement le Soleil, fils du Soleil.

Fig. 1. — [illegible] British Museum.

Que le caractère solaire ait été conféré à Hadad, en Phénicie, sous l'influence des représentations égyptiennes, il suffit de considérer les idoles du Jupiter Héliopolitain, notamment le [illegible] du disque [illegible] pour s'en convaincre et mieux encore le prototype du *batanion* ou idole de Jupiter Héliopolitain que nous avons signalé dans un bronze du Louvre [1].

Cette opinion trouve une confirmation très nette dans l'interprétation d'un petit monument entré récemment au British Museum par les soins de M. Robert Mond. D'après le lapis-lazuli qui le constitue en grande partie, M. Hall, qui l'a fait connaître, a justement pensé que ce bijou n'était pas purement égyptien, mais devait être attribué aux régions syriennes [2].

Dans cette sorte de fleur de lotus à l'ostée de deux boutons (fig. 1). Au-dessus se dresse une tête de jeune veau entre deux *uraei* surmontés chacun du disque. Nous n'hésitons pas à rattacher cette représentation au culte de Hadad et l'on reconnaîtra qu'un tel motif indique nettement que Hadad, dont la place est tenue ici par son animal-attribut, était identifié au Soleil et, en l'espèce, à Horus, souvent représenté sur la fleur de lotus.

Il est difficile de préciser l'époque de cette pendeloque, en tout cas elle ne peut descendre plus bas que l'époque néo-babylonienne.

Fig. 2. — Tête de taureau. Bronze. (Musée du Louvre.)

Nous profiterons de l'occasion pour publier une tête de taureau en bronze (fig. 2), vraisemblablement d'époque assyrienne, qui, avec sa bellâtre, devait constituer également un ex-voto à

[1] Syria, p. 12, fig. 1.

[2] British Museum Quarterly, [illegible], pl. XX, [illegible]

Deux faces de l'autel [illegible]

Hadad. Cette pièce, achetée par le vendeur à Alep, aurait été trouvée dans les environs de cette ville.

Ici aussi on constatera la trace d'une influence égyptienne dans le décor du haut de la tête et cela suffit à prouver que le bronze est bien d'origine syrienne. Cet ex-voto, dont la provenance est ainsi suffisamment établie, vient appuyer notre interprétation de la pendeloque du British Museum en attestant la coutume de consacrer des représentations du taureau, l'animal-attribut de Hadad, et spécialement de la tête de cet animal.

∴

Un des bronzes que nous avons publiés dans les *Monuments Piot* était, au moment de l'acquisition, complètement cabossé ainsi que le montre notre figure 3. Après qu'il eut été habilement redressé par les soins de M. André, est apparu une curieuse image de Kronos enveloppé d'un voile ou peut-être d'une peau de bête comme on avait coutume d'entourer les bétyles [1].

Fig. 3. — Bronze de Jupiter Héliopolitain (Musée du [illegible]) [illegible] le redressement.

Nous avons dit à tort que cette représentation était nouvelle. Notre ami, M. Harald Ingholt, le savant conservateur de la Glyptothèque Ny Carlsberg, à Copenhague, veut bien nous informer qu'elle est déjà apparue sur un petit autel, acquis jadis de Loevtved et que conserve ce Musée. M. Simonsen en a donné une description [2]. M. Harald Ingholt nous a envoyé, à l'appui de son renseignement, trois bonnes photographies (pl. LV et fig. 4) que nous reproduisons pour permettre au lecteur de saisir l'intérêt de ce monument.

On y trouve, tout d'abord, l'image du dieu sans bras que nous avons expliquée comme une variante locale de Hadad, influencée par l'idole de Jupiter Héliopolitain, d'une part, et par celle d'Osiris de l'autre. Il est à supposer que cette figure représente le Hadad du sanctuaire de Niha dans le Liban [3].

[1] *Monuments et Mém. Piot*, t. XXX, p. 99.

[2] Simonsen, *Sculptures et Inscriptions de Palmyre*, Copenhague, 1889, p. 48, pl. XIV.

[3] *Monuments et Mémoires Piot*, t. XXX, p. 97.

On remarquera que sur l'autel de Copenhague comme sur le bronze du Louvre le dieu se présente à peu près à mi-corps. Cela confirme que le bronze du Louvre est complet [1]. Nous avons dit qu'il n'y a pas lieu d'expliquer cette figure comme étant celle du dieu-fils, troisième personnage de la

Fig. 4. — Autel de la Glyptothèque de Ny Carlsberg. (Voir pl. LV.)

triade héliopolitaine parce que l'identification avec l'aigle de Jupiter Héliopolitain est évidente, spécialement à cause de la foudre. L'arme de Hadad que le bronze du Louvre porte sur ses flancs tient comme les représentations de Jupiter Héliopolitain.

Sur une autre face de l'autel de Copenhague apparaît Kronos enveloppé de ses voiles, buste posé sur le socle comme au revers du bronze du Louvre

[1] *Ibid.*, p. 93

Enfin sur une troisième face du même autel est sculpté le masque de lion fig. 1, comme on le voit sur les idoles de Jupiter Héliopolitain. Nous avons proposé d'y reconnaître le lieu Gennaios que les Héliopolitains adoraient sous la forme d'un lion dans le temple même de Jupiter Héliopolitain.

L'autel de Copenhague nous confirme dans cette opinion que le lieu sans bras — variante de Hadad, — Kronos et Gennaios, ce dernier figuré par le lion, sont trois divinités essentiellement distinctes qu'on avait tendance à rapprocher à cause du caractère solaire propre à chacune d'elles.

L'autel de Ny Carlsberg ne permet pas d'établir, comme c'est le cas pour l'autel de Rome de la Malakhel, une succession héraire entre les dieux représentés, car c'est Kronos, le soleil couchant et couché, qui occupe ici le centre des figures. Le groupement répond simplement à celui que l'on trouve sur certaines idoles de Jupiter Héliopolitain.

René Dussaud

N. B. — Actuellement le dernier le lieu à tirer nous recevons l'excellent ouvrage de M. Stanley A. Cook, *The Religion of Ancient Palestine in the light of archaeology* (1930) où p. 130-131 a proposé les [illegible] de Hadad et de Shamash dans les tablettes d'el-Amarna, [illegible] *The tendency was to fuse them*

UN BAIN DAMASQUIN DU XIIIe SIÈCLE

PAR

J. SAUVAGET

L'an passé, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. W. Marçais attirait l'attention des savants sur l'intérêt que présenterait, pour l'étude de la cité musulmane, une monographie historique de chacun de ses organes essentiels : mosquée, bazar et bain public.

Malheureusement, les travaux de détail manquent. L'étude du bain, tout particulièrement, ne peut se baser que sur des documents trop rares et trop inégaux pour que le moment soit venu d'en tenter la synthèse.

On ne peut que s'étonner de cette absence de matériaux. Par sa complexité même, la question soulève une foule de problèmes intéressants chacun en soi : transformation des thermes antiques en bain, rôle du bain dans la société musulmane, régime de l'eau, terminologie, etc. Autant de points qui mériteraient chacun une monographie détaillée, dont la portée pourrait être très grande, tant au point de vue de l'histoire que de celui de la sociologie.

L'archéologie, elle-même, ne peut que gagner à de semblables études, non seulement à cause de la valeur documentaire des monuments eux-mêmes, qui procèdent des mêmes méthodes de construction et des mêmes goûts ornementaux que les autres édifices religieux ou civils, mais aussi parce qu'ils fournissent de précieux points de repère pour la topographie historique d'une ville.

Il est vrai que l'étude archéologique du hammam se heurte à une grosse difficulté. L'atmosphère de vapeur chaude, l'odeur fétide et le manque de clarté qui règnent perpétuellement dans ces établissements sont un obstacle sérieux à l'exécution de relevés détaillés.

Cet obstacle n'est cependant pas insurmontable. L'an passé, au cours d'un bref séjour en Syrie, deux élèves de la section d'architecture de l'École des Beaux-

(1) *Comptes rendus de l'Ac. I. B. L.*, 1928, p. 86-100.

Arts. M. Michel Écochard et M. Claude Le Cœur ont eu le courage de réunir dans ces conditions tous les documents nécessaires à l'étude de sept hammams d'époques diverses (XIIe-XVIIIe s.). Il faut espérer qu'ils trouveront bientôt l'occasion de rassembler d'autres matériaux ; la publication de leurs relevés, exécutés avec une rare conscience, sera d'un intérêt considérable pour l'analyse des anciens bains syriens.

En attendant, il a paru utile d'étudier sommairement un hammam de Damas que sa remise en état rendait facilement accessible. Il ne peut cependant être question que d'un travail d'approche et les documents livrés ne pourront prendre toute leur valeur que lorsque de nouvelles publications rendront possibles des comparaisons.

∴

Ce hammam, connu aujourd'hui sous le nom de *hammâm Sâmi*, est situé au Nord-Est de la Grande-Mosquée, en face de la medrese Badraïye.

Comme dans nombre de bains damasquins, les restaurations n'ont pas changé l'aspect des pièces intérieures ; seule, la salle de repos (*barrâni, maštaḥ*) a été remise au goût du jour ; tous les organes actifs de l'établissement sont demeurés tels quels.

La partie ancienne de l'édifice (plan fig. 1) comprend :

1° Les latrines (*adabḫâne*) ;

2° Deux pièces tièdes (*waṣṭâni*) ;

3° L'étuve (*taḥmîm*) ;

4° Les organes de production de vapeur : chaudière (*ḥizâne*) et foyer (*tannûr*).

Les latrines sont naturellement situées à l'entrée du bain proprement dit ; elles forment une petite salle irrégulière (4 m. 20 × 2 m. 40) possédant trois logettes et un lavabo. L'indifférence entre la longueur et la largeur de la pièce est rachetée par deux arcs surbaissés sur lesquels repose le tambour de la coupole (celui-ci haut 0 m. 85) est orné de 8 niches en forme de coquille (pl. LVII, fig. 1). La coupole, comme toutes les autres de l'édifice, est légèrement excentrée. Comme dans le reste du bain, les parois sont revêtues de plâtre, mais la partie inférieure du mur, jusqu'à 1 m. 50 du sol, est peinte en rouge sombre.

Des latrines [illegible] salle [illegible] ou l'on se déshabille en hiver [illegible] elle est octogonale [illegible] l'un mur à l'autre; et trois de ses faces obliques sont creusées de [illegible] bauts de 1 m. 80 qui abritent des auges où se déversent l'eau froide et l'eau chaude. La

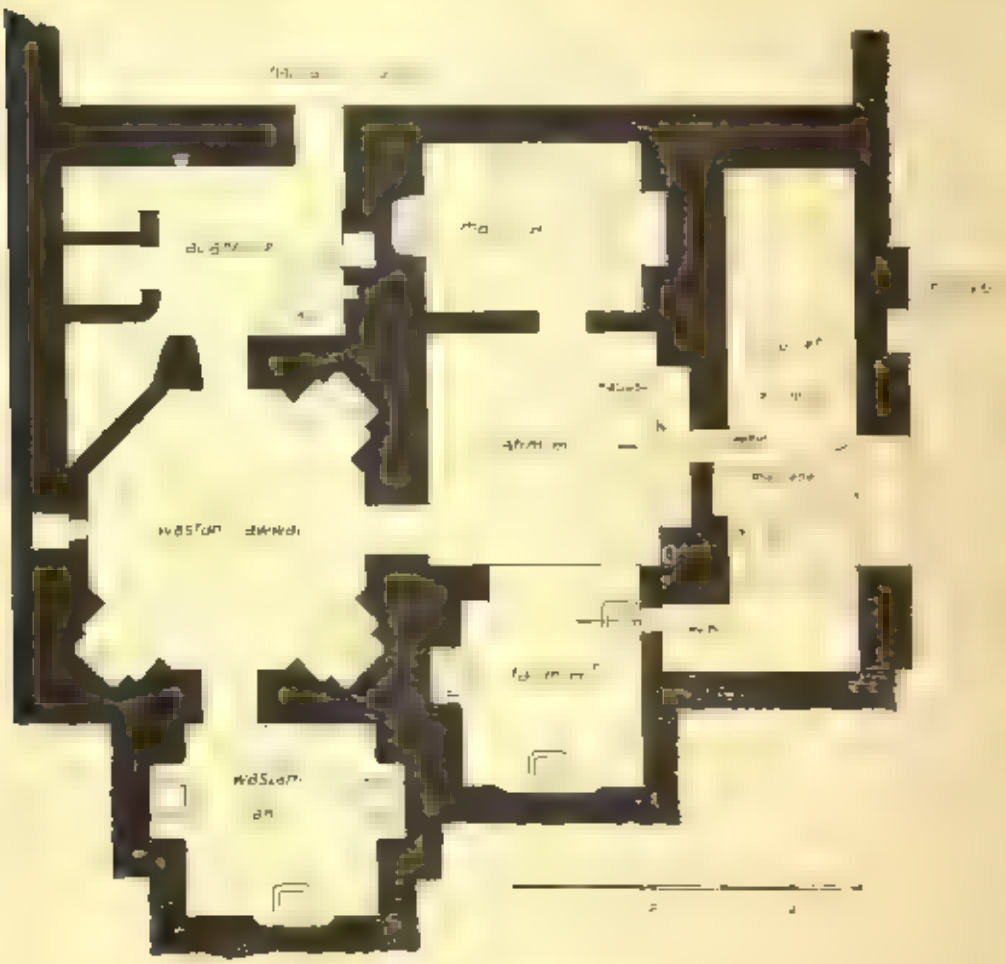

Fig. 1. — Bain d'Usâma. Plan.

coupole est ornée de 16 cannelures : grâce à la forme octogonale de la salle, plus voisine du cercle que le carré, on a pu la poser directement sur un tambour à 16 côtés : chacune des faces de celui-ci présente un [illegible] outrepassé de faible profondeur. Comme dans tout le reste du hammam, la décoration de la salle est complétée par un dallage noir et blanc et par les combinaison

1. Détail de la coupole des latrines

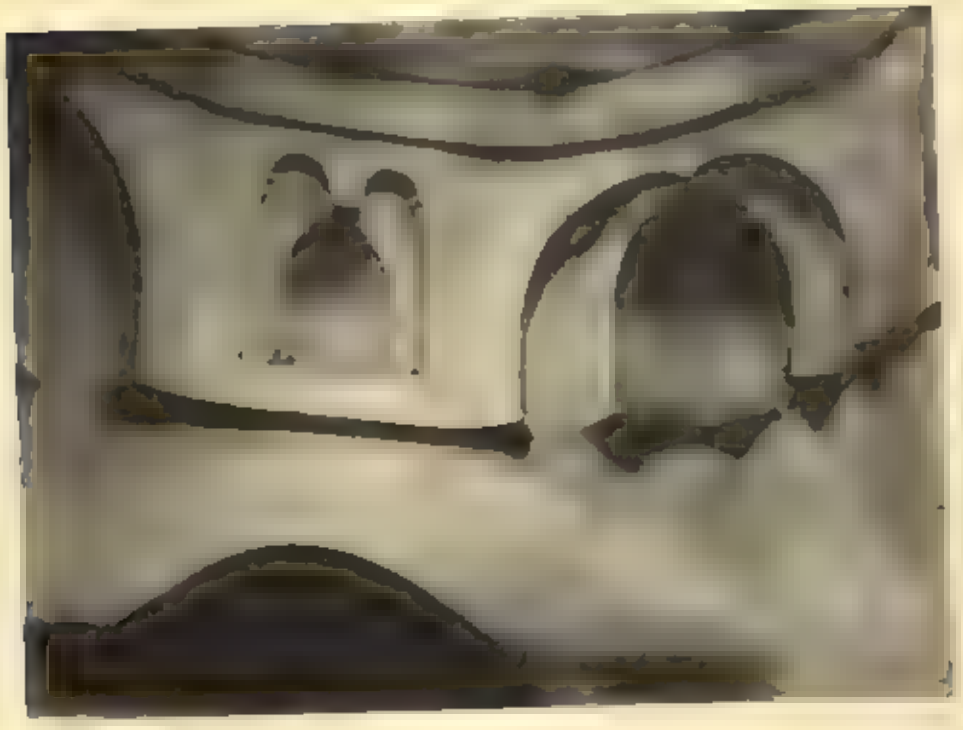

2. Détail de la coupole du *tabernae* 4

BAIN D'USAMA

ornementales dessinées sur la coupole par les culs de bouteille (*ma'niyes*), qui laissent pénétrer la lumière.

La seconde salle tiède (*wasṭâni tâni*) réservée à l'épilation et au lavage pendant les fortes chaleurs de l'été, forme un carré de 2 m. 75 de côté légèrement décalé par rapport à l'axe du *wasṭâni awwal* : elle contient trois niches à robinets. Sa coupole, également côtelée, est construite d'une façon insolite (fig. 6 à droite et fig. 7) : dans chaque angle du carré initial, une grande alvéole déterminée par sa saillie un pan coupé brisé qui ramène au dodécagone

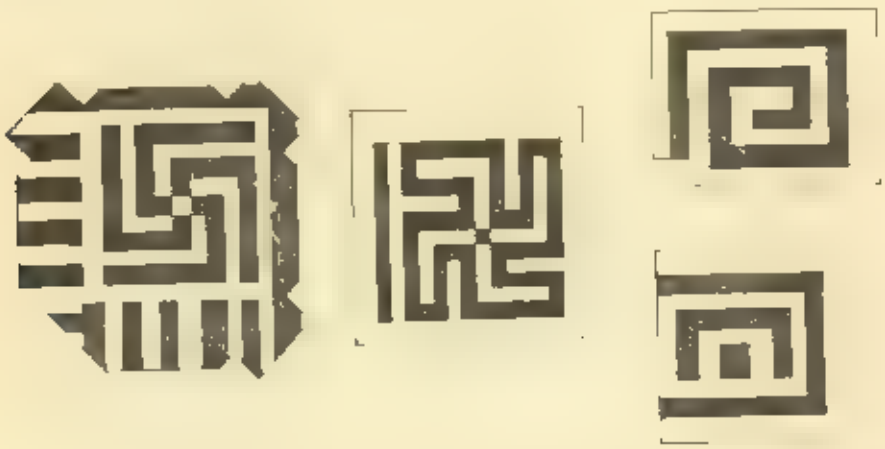

Fig. 1 *bis*. — Bain d'Usâma. Détail des dallages.

le tambour proprement dit. Celui-ci haut (0 m. 75) a 12 niches aveugles, dont quatre d'elles qui occupent les axes ont reçu une forme décorative qu'on retrouvera dans une autre salle.

Du *wasṭâni* on passe dans la tuve, composée essentiellement d'une salle double que flanque un réduit (*ma'ṣûra*).

La pièce principale (3 m. 2 de côté) reçoit la vapeur par un trou de 0 m. 40 × 0 m. [illegible], percé sous une niche hémisphérique à *maṣṭaba* ménagée dans le mur Est. La coupole, à surface lisse, est posée directement sur un tambour octogonal (niches d'angles et défoncements en plein cintre). Un grand arc surbaissé (larg. 2 m. 15, haut 2 m.) donne passage dans la seconde pièce chaude (2 m. 50 × 2 m. 45) où la vapeur arrive par un trou plus petit (0 m. 27 × 0 m. 16) ; des robinets y laissent couler l'eau froide et l'eau chaude dans les cuves de pierre (*jurun*). La coupole, côtelée, est posée sur un tambour octogonal présentant, sur ses faces

axiales, les [illegible] Or notera la forme [illegible] des niches d'angles, simple modelé décoratif n'intéressant en rien leur structure (fig. 6 à gauche et pl. LVII, fig. 2).

La *ma sura* (2 m. 40 s. 2 m. 74) a 3 cuves, mais pas d'arrivée de vapeur : c'est [illegible] très simple est portée par deux arcs [illegible] la longueur et la largeur de la salle.

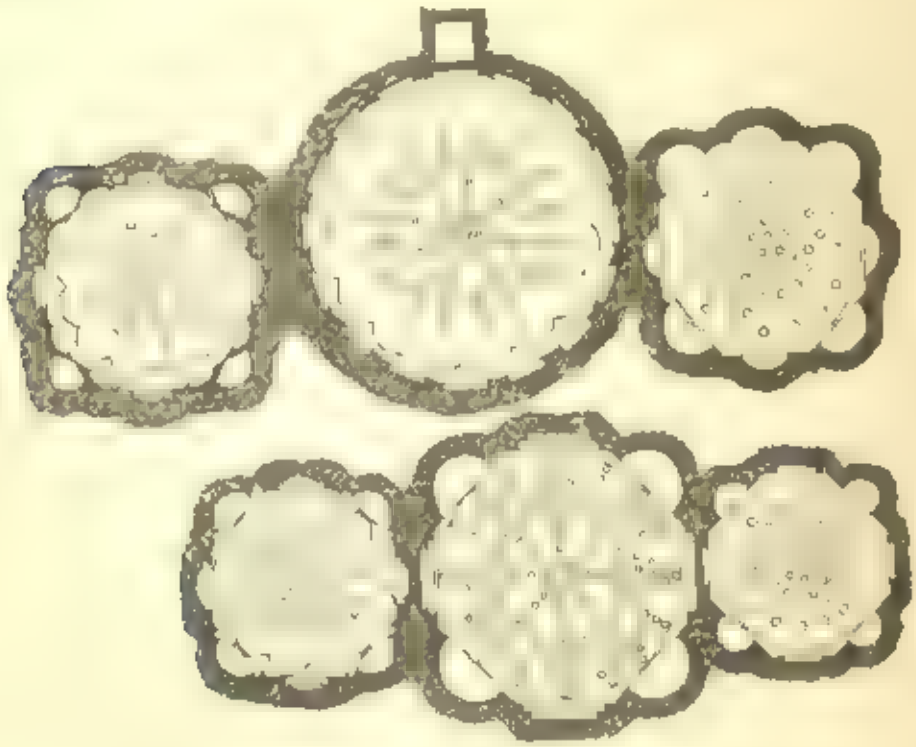

[illegible]

Les [illegible] produit [illegible] de vapeur [illegible] chaudière et un foyer.

La chaudière (*hizânet el-moy*) est abritée par un local rectangulaire (7 m. 00 [illegible] voûte par [illegible] en moellons. L'eau est en magasinée dans deux cuves de fer [illegible] de 0 m. 80 [illegible] dans une banquette de maçonnerie (*mastaba*) surélevée de 0 m. 35 au-dessus du sol de la pièce. La plus grande de ces cuves (diam. 1 m. 35) reçoit l'eau bouillante par un tuyau de

fer qui l'apporte du château [illegible] d'alimentation en combustible [illegible] dispositif, qui réalise une ébullition rapide, est moderne. L'eau bouillante passe ensuite dans la seconde cuve (diam. 0 m. [illegible]) [illegible] toutes les pièces au moyen de canalisations (*'aṣâṭel*) placées dans l'épaisseur de la maçonnerie et formées de tuyaux en [illegible]

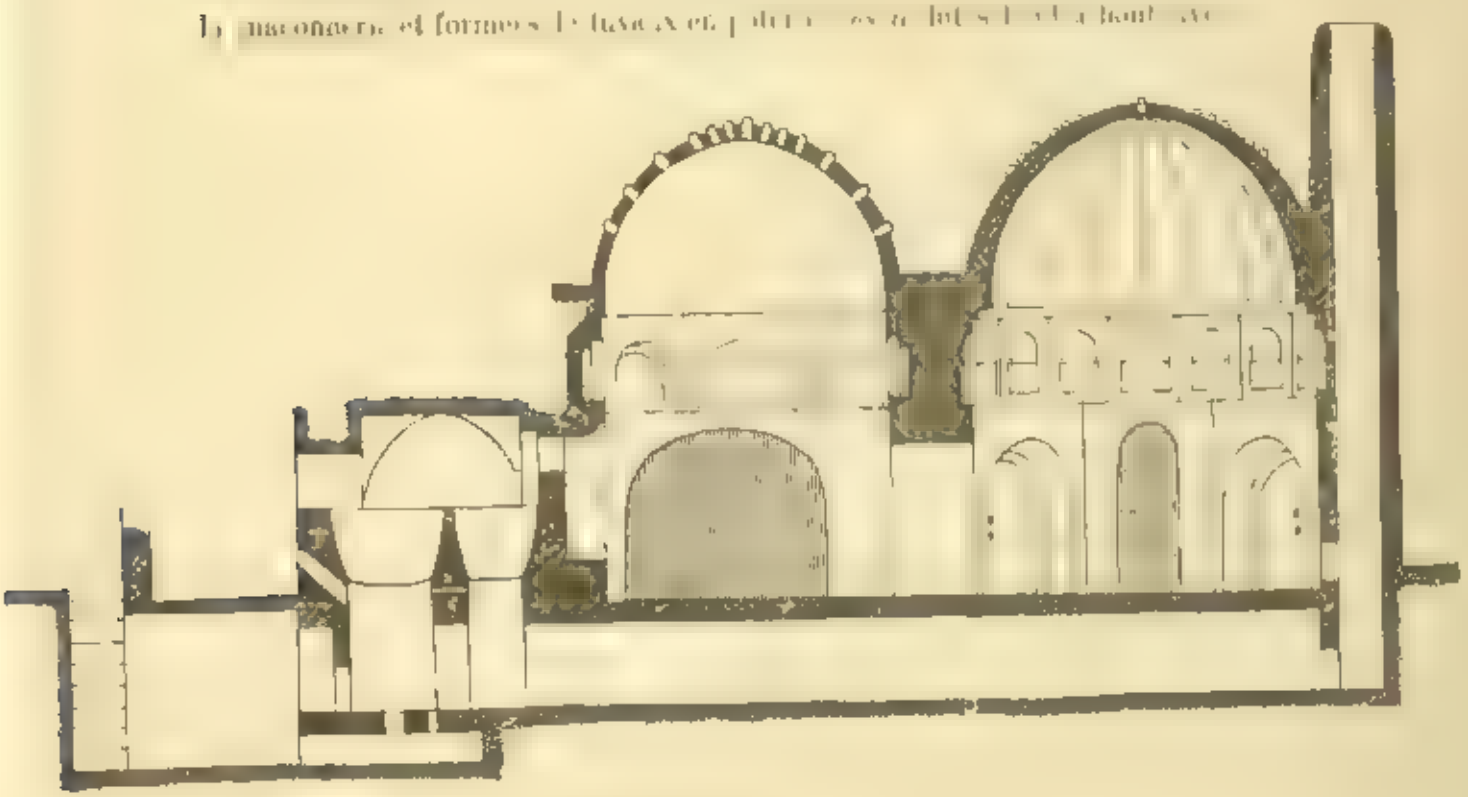

Fig. 8. — Bain d'Ishma. Coupe transversal

[illegible] de chaux, d'huile et de coton (*lâ'âne*). Une canalisation [illegible] distribue l'eau froide, provenant directement du réservoir. Un regard percé devant les cuves dans le mur de la *ḥâ'âne* permet de surveiller leur alimentation en eau.

Le foyer [illegible] une cheminée verticale de forme circulaire (diam. 1 m. 20), dans laquelle se replie le tuyau d'adduction d'eau [illegible] l'ébullition : l'allumage s'effectue par une petite porte [illegible] est ensuite bouchée avec de l'argile. Le feu est entretenu au moyen d'un petit trou ménagé à la partie supérieure de la

cheminée : l'alimentation du foyer exige la présence continue d'une personne presque toujours une paysanne qui verse sans répit à travers cette ouverture des poignées de fumier, seul combustible utilisé. Sous la seconde cave, une deuxième cheminée [illegible] la chaleur de la première au moyen d'une baie au ras du sol et d'un tuyau placé à sa partie supérieure. Un cendrier voûté, disposé sous le foyer proprement dit, reçoit les

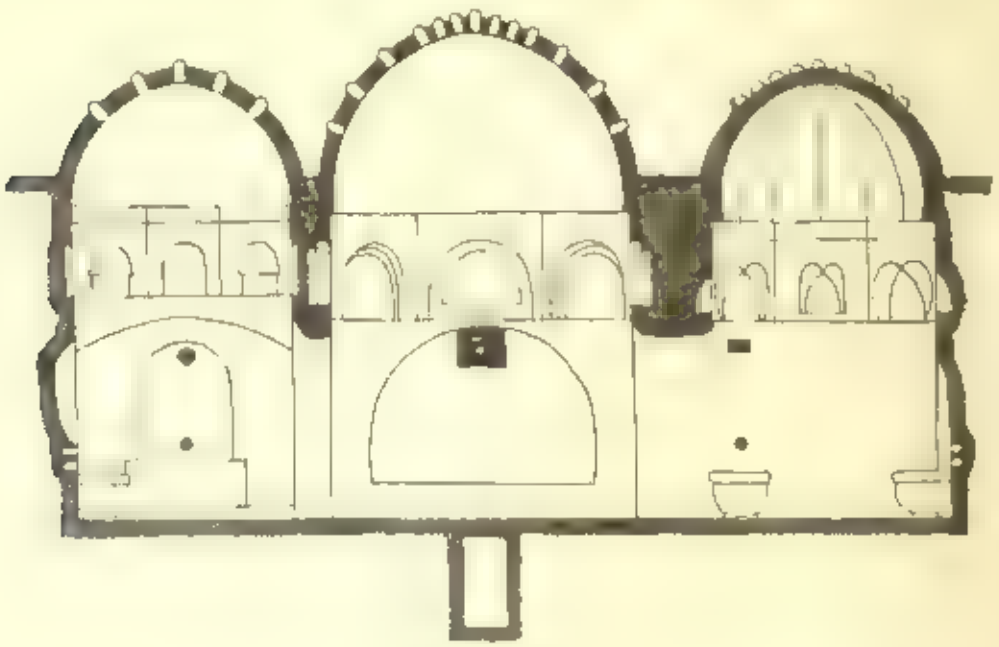

Fig. 4. — Bain d'Usâma. Coupe sur l'étuve.

déchets de la combustion. Le tirage est assuré par une longue cheminée, qui traverse le pont en partie [illegible] profonde [illegible] dessous des dallages, de manière [illegible] les différentes salles.

* *

La date de construction de ce hammam peut être indiquée d'une façon assez précise.

C'est à l'époque ayyoubide (VIe-VIIe s. H.) que nous reporte l'usage d'asseoir les coupoles sur deux tambours à 8 et 10 côtés, le carré étant racheté par des

niches d'angles. Ce mode de construction est encore employé après les invasions mongoles, mais les proportions et la décoration des tambours ne sont plus les mêmes.

C'est dans les coupoles des monuments ayyoubides qu'on retrouvera les défoncements très simples du *mastaba ammal*, du *mastaba ram* et de la *maqsura* : ils sont alors employés partout. D'autres formes décoratives sont moins fréquentes, comme les coupoles des latrines (fin VIe maus. de l'Ibn Miral?) — maus.

Fig. 5. — Bain d'Uzâma. Coupe sur les salles ardes.

anonyme du Dahdâh. — 602 = 1196 : Azîziya — 608 = 1211-12 : Jahârkâsiya — 610 = 1213-14 : maus. d'Ibn Salâma — 624 = 1227 : Mârdâniya — 628 = 1230-31 : Amjadiya, etc.), ou même d'un emploi extrêmement restreint comme les niches axiales du *mastaba ram* et de la seconde salle de l'étuve (610 = 1213-14 : citadelle et maus. d'Ibn Salâma) [1].

Les coupoles à côtes qui figurent en si grand nombre dans ce hammam, sont employées uniquement dans les monuments de la fin du VIe siècle H. et des premières années du VIIe siècle : 560 = 1164-65 : Najmiya? — 577 = 1181-2 :

[1] Quant aux alvéoles ayant un dodécagone *mastaba ram*, je n'en connais pas l'autre exemple.

[illegible] 608 = 1211-12 [illegible] 610 = 1213-14 : mans. d'Ibn Salâma. — 632 = 1234-35 : j. at-Tawba).

[illegible] par le hammâm Sitt Adra [illegible] sortirait des limites de cette étude [illegible] morte en 603 = 1196-97 [illegible] exactes de quelques formes décoratives indiquées plus haut (pl. LVIII).

[illegible] que le hammâm Sâmi remonte

Fig. 6. — Date d'Usâma. Construction des coupoles du *wasṭâni* bleu (à droite) [illegible] *ḥmâm* 2 (à gauche).

aux dernières années du VIe siècle ou au plus tard aux premières années du VIIe siècle.

[illegible] par les indications des textes historiques.

[illegible] de la madrasa Badrâ[illegible] [illegible] par les données topographiques [illegible] nous servir à préciser la date du ḥammâm Sâmi.

Nous savons, en effet, par les chroniqueurs[1] que ce collège était primitivement [illegible] seigneur de Kawkab

[1] [illegible] plet en avait été exécuté auparavant par MM. Écochard et Le Gaur.

[illegible] 1834 [illegible] *Hist. Crois. Or.*, IV, p. 154.

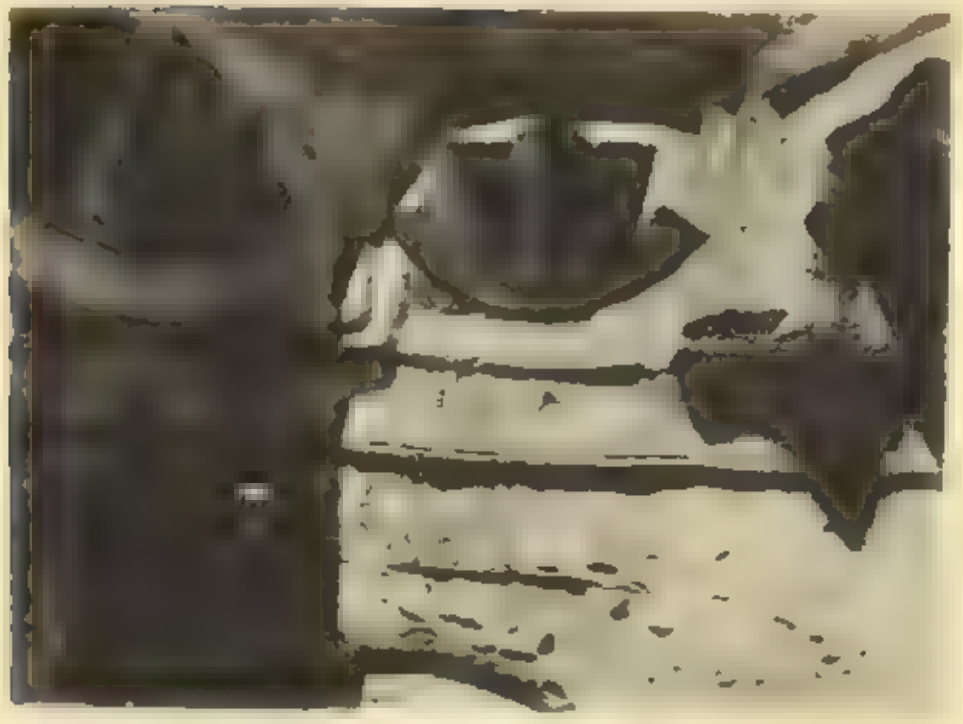

[illegible]

Détail d'une autre [illegible]

BAIN DE SITT ADRA

et de Ayla qui avait pris sur [illegible] la lutte contre les Francs d'Acre et les Croisés de Beyrouth et s'était mis à guetter les occasions propices. Survint la mort d'al-Malik al-'Aziz (595 = 1199). Comme Jérusalem avait pris parti pour al-'Adil. Ce dernier, cependant, le soupçonnant d'être en correspondance avec az-Zâhir d'Alep, confisqua tous ses biens (608 = 1211-12), rasa ses deux forteresses, et le relégua à Kérak d'où, après quoi il le retint prisonnier dans Kerak jusqu'à sa mort. « Avec Usâma, affirme Abû l-Fidâ, disparut l'influence des Mamelouks de Saladin. »

Fig. 1 — Bain d'Usâma (Métal de la coupole à la section ABC)

Sur la maison de cet émir nous ne possédons que de rares renseignements [2], précieux néanmoins parce qu'ils nous permettent d'en imaginer le luxe : nous savons, par exemple, qu'en 601 (1204-05) Usâma avait acheté, pour l'embellir, des sculptures et des marbres provenant du pillage de Constantinople par la quatrième Croisade. Après sa mort, elle servit de résidence au prince ayyoubide al-Malik an-Nâṣir, fils d'al-Mu'aẓẓam.

Une demeure aussi somptueuse devait, selon la coutume, comporter un hammam, de fait, les textes mentionnent soit « la maison et le bain d'Usâma » soit le bain seulement [3].

Ces indications n'autorisent pas à conclure que le bain était pourvu de l'habitation elle-même ; on pourrait penser qu'il s'agit d'un établissement

[1] Ibn Al-Athîr, *Kâmil*, *Hist. Crois. Or.*, II, p. 32-42, 85 suiv., 103; Râwandiyya, *Hist. Croix.*, IV, p. 8-89, 114-[illegible]; Ibn Wâṣil, *Hist. Croix.*, IV, p. 453-454; Abu l-Fidâ, *Hist. Croix.*, I, p. 86; Ibn Al-'Adîm, *Histoire d'Alep* (trad. Blochet), p. 190; *Description de Damas*, *J. As.*, 1894, mai-juin, p. 397-401; Damascène, *Chronique*, p. 101.

[2] [illegible], *Description Damas*, *J. As.*, 1894, sept.-oct., 292; 1895, sept.-oct., p. [illegible].

[3] *Description Damas*, *J. As.*, 1894, mai-juin, p. 397; 1895, mai-juin, p. 395 et 408, n° 34.

public bâti par l'émir à titre d'immeuble de rapport ou constitué wakf par lui au profit d'une fondation pieuse.

Nous ne le croyons pas, et les textes ne sont pas incompatibles avec notre manière de voir. A l'époque où fut rédigée la *Description de Damas*, la maison d'Usama, démolie en 647 (1249-50) sur l'ordre d'as-Sâlih Ayyûb, transformée en madrasa en 655 (1255-6), avait depuis longtemps disparu, mais le bain avait pu être conservé comme établissement public; ainsi s'expliquerait le fait qu'il puisse être [illegible] sans relation avec la maison.

La *situation* du hammam Sâmi, située à quelques mètres de la Badiraya dont il n'est séparé que par une ruelle, son *nom* où se retrouve à peine un dit-lie, celui d'Usama, ses *dimensions* trop modiques pour convenir à un bain public, obligent à y reconnaître l'ancien privé de l'émir Usama d'Hâtâ; la *dâr* que lui assigne d'une façon approximative la comparaison de ses éléments avec les autres monuments de Damas est loin de s'opposer à cette identification.

Cet édifice remonterait donc aux premières années du VIIe s. H., puisqu'en 1[illegible] (12[illegible]) l'habitation elle-même était encore en cours d'aménagement.

On s'étonnera peut-être de constater que dans une ville comme Damas, si souvent pillée et incendiée, voici en outre aux reconstructions incessantes qui défigurent si rapidement les grands centres urbains, un hammam du début du VIIe s. ait pu subsister jusqu'à nos jours dans un état de conservation si parfait qu'il puisse encore servir quotidiennement à l'usage public. L'étude des autres bains damasquins réserve sans aucun doute bien d'autres surprises.

J. Sauvaget.

BIBLIOGRAPHIE

P. Dhorme. — **Langues et écritures sémitiques** (*Études sémitiques*, I). Un vol. in-8° de 75 pages. Paris, Paul Geuthner, 1930.

Les nombreuses études que le savant auteur a poursuivies dans le domaine de plusieurs langues sémitiques donnent à ce résumé sur la diversité des langues et des écritures sémitiques un intérêt et une valeur particuliers. Voilà un ouvrage d'initiation dont les notes offrent le moyen de remonter aux travaux originaux. Nous ne relevons qu'un oubli parmi les instruments de travail, c'est Fossey, *Notices sur les caractères étrangers, anciens et modernes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1927, qui complète sur plusieurs points l'ouvrage de Philippe Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*.

Très au courant des découvertes récentes, le P. Dhorme signale, dans les additions, l'écriture cunéiforme alphabétique de Ras Shamra ; mais nous ne croyons pas qu'il faille la tenir pour antérieure au XIIIe siècle avant notre ère.

L'aperçu historique, si bref qu'il soit, qui termine l'ouvrage, atteste l'importance encore actuelle des langues sémitiques. Le seul point qu'on pourrait discuter, sans espoir d'ailleurs d'aboutir à une conclusion assurée, touche à l'origine de ces diverses langues. Problème complexe et insoluble ? L'idée que « chaque peuple s'est constitué sa langue en se séparant de l'unité primitive » paraît à première vue la plus simple et la plus logique. Elle soulève cependant des difficultés et elle ne répond pas à ce que nous savons de l'histoire postérieure de ces langues lorsqu'elles ont pris, comme l'assyrien, l'araméen et l'arabe, une extension remarquable.

Aussi haut que nous puissions remonter, nous constatons l'existence d'un bloc sémitique recouvrant la Chaldée septentrionale (Akkad), l'Assyrie et la Haute Mésopotamie, la Syrie-Phénicie-Palestine, enfin l'Arabie. Il n'est pas vraisemblable, comme certains sémitisants l'ont préconisé, que ces populations ont successivement essaimé d'Arabie par vagues successives pour aller peupler ces différentes régions. Cette vue est trop simpliste et repose sur le paradoxe qui considère l'Arabie comme un inépuisable réservoir d'hommes.

Nous ne méconnaissons pas le rôle des apports arabes puisque, dans les *Arabes en Syrie avant l'Islam*, nous avons montré comment les populations de l'Arabie, et plus spécialement les éléments nomades des régions désertiques, s'infiltraient en territoire sédentaire. Mais même les apports les plus notables comme ceux des Israélites, des Nabatéens ou des Ituréens

témoignent d'une adaptation telle qu'ils empruntent la langue du pays où ils pénètrent et n'imposent guère leur dialecte. Le cas de l'arabe après le Prophète est tout différent et montre précisément que, dans les régions envisagées, l'extension d'une langue sémitique déterminée — il en va tout autrement pour les indo-européens — répond moins à une migration qu'à une conquête. Puisque ce processus est certifié par tant d'exemples historiques, il n'y a aucune raison qu'on n'en tienne pas compte même aux plus anciennes époques.

En admettant que l'habitat primitif des Sémites a été l'Arabie — et le mélange avec les Chamites à la plus haute époque est un argument assez fort — il ne faut pas considérer l'Arabie comme représentant pour les Sémites, ce qui est l'Iran pour les Indo-européens, et supposer que les diverses langues sémitiques constituent des rameaux détachés successivement du tronc primitif.

Les apports de Sémites, venus de l'Arabie à une époque préhistorique, ont recouvert les régions palestinienne et transjordane, terres de transhumance obligée dès que le climat actuel a été stabilisé. Là un premier acclimatement au milieu de populations étrangères a dû transformer la langue sémitique primitive, proche de l'arabe, donner lieu ainsi au cananéen primitif qui s'est répandu sur toute la Syrie. De ce dernier pays, qui constituera plus tard l'Amorru, une vague de conquête s'est ébranlée vers l'est et a imposé aux populations de la Haute Mésopotamie une langue sémitique qu'elles ont, à leur tour, modifiée. Cela devait se passer bien avant l'avènement de Sargon l'Ancien et de Naramsin ; mais autrement on ne s'expliquerait pas l'existence de la masse sémitique accadienne et pré-assyrienne qui apparaît à ce moment et que les découvertes d'Ashnounak, comme les fouilles d'Assour, permettent de déceler dès les premiers temps du IIIe millénaire.

L'intimité entre Sémites de l'est et Sémites de l'ouest a duré longtemps, car nous savons aujourd'hui, par les ostraca égyptiens du début du IIe millénaire, publiés par M. Sethe, que les chefs en Syro-Palestine portaient des noms semblables à ceux des dynastes de la première dynastie babylonienne. Dès que cette masse de Sémites fut constituée, en partie par l'absorption de populations locales, les apports de l'Arabie n'ont plus guère compté.

Ainsi, pour prendre un exemple typique, les Araméens ne doivent pas être considérés comme un groupe ethnique qui aurait quitté l'Arabie en emportant dans ses bagages la langue araméenne, mais comme un peuple, de sang vraisemblablement très mêlé, installé de longue date sur les confins de la Mésopotamie et ayant, par suite de circonstances qui nous échappent, adopté une langue sémitique telle que le cananéen ou l'amorrhéen. La langue ainsi adoptée a été déformée violemment par cette population et a constitué un groupe sémitique nouveau : l'araméen.

Autrement dit, la plupart des langues sémitiques, en particulier le groupe sémitique de l'est, apparaît non comme le produit d'une évolution interne du sémitique primitif, mais comme la transformation brutale, barbare si l'on veut, d'un dialecte sémitique par une population étrangère qui l'adopte ; en somme, on

partie tout au moins, un produit du terroir. Par là s'explique que ces langues, abstraction faite d'une extension subséquente et toute fortuite, restent attachées au sol qui les a vues naître et n'ont pas de correspondant direct en Arabie.

Ce point de vue explique nombre de particularités, comme la disparition de certaines consonnes chez les Sémites de Syrie et d'Assyrie. A proprement parler, il n'y a pas eu, comme on l'enseigne (p. 59), usure de consonnes primitives au cours des siècles, mais disparition rapide par suite de l'incapacité, pour la population qui adoptait la langue nouvelle, de prononcer ces consonnes et de les distinguer des sons voisins. Du temps de Maqrizi la population urbaine d'Égypte ne parvenait pas à prononcer le *qof*.

Il y a lieu de remarquer que le nombre de consonnes disparues par difficulté de les prononcer est d'autant plus grand que la langue considérée est plus éloignée de l'Arabie. En effet, l'écriture minéo-sabéenne ou himyarite compte 29 signes distincts, l'arabe 28, l'ancien éthiopien 27 et le récent 24, le cananéen 22 comme l'araméen, l'assyrien 18 consonnes avec valeur syllabique.

Encore faut-il observer que si l'écriture phénicienne courante ne distingue plus, par exemple, le *kh* du *ḥ*, ce n'est pas que toute différenciation ait disparu dans la prononciation et la preuve en est que l'alphabet cunéiforme de Ras Shamra maintient la distinction. De même l'hébreu, anciennement, notait *s* et *sh* par la même lettre, ce à quoi les massorètes ont remédié par un point diacritique.

Donc, généralement, les langues sémitiques semblent avoir pris naissance d'une tout autre manière que les langues [illegible] ne se sont pas détachées d'un tronc commun à des époques différentes de l'évolution de ce dernier. Probablement, est-ce la raison pour laquelle il est impossible d'établir une grammaire comparée des langues sémitiques sur le modèle de celle des langues indo-européennes.

Une autre conséquence de notre hypothèse est de rendre illusoire toute définition anthropométrique de la race sémitique envisagée dans le bloc Arabie-Syrie-Assyrie et l'on comprend alors pourquoi les recherches effectuées dans ce domaine, en particulier les mensurations de von Luschan, aient abouti à des résultats si déconcertants qu'il vaut mieux ne pas en tenir compte. D'ailleurs, aux yeux mêmes de nombreux anthropologues modernes, les discussions sur l'indice céphalique sont sans objet. Le plus vraisemblable est donc d'admettre que les Sémites ne constituent pas une variété permanente de l'espèce humaine. Dans l'antiquité, les Sémites doivent être envisagés, moins comme un groupe aux caractères somatiques identiques que comme des peuples régis par la même civilisation, pratiquant notamment des cultes très voisins, au point de posséder des divinités communes, et usant de langues appartenant à une même famille.

R. D.

J. D. S. Pendlebury. — **Aegyptiaca.** A Catalogue of Egyptian objects in the Aegean area. Préface de H. R. Hall. Un vol. in-4° de XIX et 121 pages, avec 5 planches et 2 cartes. Cambridge, University Press, 1930.

On trouvera réunis ici tous les documents égyptiens trouvés dans le bassin

de la mer Égée et antérieurs à la fin de la XXVIe dynastie égyptienne ou dynastie saïte. Toutefois Rhodes manque à l'appel bien qu'on y ait découvert environ 1.500 objets égyptiens ; mais leur publication doit suivre la publication officielle des fouilles italiennes de Ialysos. Le travail de M. Pendlebury, d'une utilité incontestable, a été revu par le regretté Hall.

L'utilisation d'une trouvaille d'objets égyptiens réclame quelque prudence ; il est certain que le nom de Thoutmès III a longtemps joui d'une valeur magique [illegible] a prolongé son utilisation ; mais, généralement, la découverte d'objets égyptiens fournit les indications les plus précieuses au point de vue de la date.

On a parfois poussé trop loin les déductions. Ainsi d'un objet trouvé au nom de Khyan, le roi pasteur, à Baghdad et d'un autre trouvé en Crète, on a conclu trop hardiment que ce roi Hyksos avait étendu sa domination de la Crète à la Mésopotamie. Mais si l'on constate le grand nombre d'objets de la XVIIIe dynastie trouvés dans la tombe royale d'Isopata, au nord du palais de Cnosse, on pourra dire que cette tombe est contemporaine de la XVIIIe dynastie. Sa disposition même avec son long dromos le confirme. Aussi ne comprenons-nous pas exactement la portée des observations de M. Pendlebury (p. 23) : « The tomb seems to have been in use for a considerable period after its construction, probably at the end of Late Minoan I or the beginning of Late Minoan II. »

L'ouvrage se termine par une note sur la céramique égéenne de l'âge du bronze trouvée en Égypte ; c'est là l'amorce de *Minoica* et de *Mycenaica* dont la publication en un volume ne présentera pas un intérêt moindre.

R. D.

Camille Enlart. — **Les Monuments des Croisés dans le Royaume de Jérusalem.** Architecture religieuse et civile (Bibliothèque archéol. et histor. du Service des Antiquités de Syrie, t. VII et VIII). Préface de M. Paul Léon, 2 vol. in-4° de texte de XVI et 217 pages et de 541 pages, avec deux albums de 196 planches. Paris, Librairie orient. Paul Geuthner, 1925-1928.

La mort de l'auteur survenue en 1927 a retardé l'apparition de cet important ouvrage. On doit à M. Rémy Delauney d'avoir assuré la correction des épreuves [illegible] blissement des tables.

Les préoccupations du général Gouraud, comme haut-commissaire en Syrie, ne l'ont pas empêché d'instituer un service archéologique et d'appeler Camille Enlart pour lui confier le relevé et la publication de tous les monuments des [illegible]sés en terre syrienne. Le savant di[illegible]r du Musée de sculpture comparée au Trocadéro dut se limiter à l'étude des églises franques, mais il prit soin d'étendre le champ de comparaison jusqu'en Palestine, au cœur du royaume de Jérusalem et, grâce à un séjour prolongé, il put pénétrer dans des sanctuaires fermés aux Européens.

M. Paul Léon a bien noté la valeur de cette œuvre qui tient à l'aisance avec laquelle Camille Enlart savait manier « le prodigieux répertoire des formes architecturales dispersées à l'infini. L'intuition et l'érudition s'associent en lui pour localiser, rapprocher, comparer, con-

clure. Là où tel autre eût reconnu une parenté française, il découvre un air de famille Champenois, Bourguignon, Normand ; parfois même il reconnaît la main de tel maître d'œuvre. »

Le tome I étudie les éléments des constructions et le tome II groupe les monographies des édifices religieux et civils de Syrie et de Palestine. Un album de planches fournit une documentation graphique fort importante

R. D.

C. J. Lamm. — Mittelalterliche Glaeser und Steinschnittarbeiten aus dem nahen Osten. 2 vol. in-4°, t. I texte, t. II planches. Berlin, Dietrich Reimer et Ernst Vohsen, 1930.

Quand, il y a quelques mois, le volume de planches de cet ouvrage parut avant le texte, nous avons dit dans *Syria* quel intérêt ces 205 planches présentaient, véritablement bourrées de documents inédits recueillis dans tous les musées et dans les collections du monde entier : c'était un véritable *corpus* de la verrerie orientale que le jeune savant suédois nous mettait entre les mains. Il nous donne aujourd'hui le volume de texte — 660 grandes pages serrées — et notre admiration ne peut qu'augmenter, à songer à l'incroyable somme de travail que ce livre représente, travail digéré d'ailleurs, bien ordonné et qui laisse loin derrière lui, tout en en prenant la substance, les études nombreuses et parfois très remarquables que ce sujet a suscitées depuis près d'un siècle.

L'auteur a-t-il cependant dit le dernier mot sur sa matière ? Lui-même ne le croit pas et avec franchise il nous fait part de ses incertitudes. Sans doute le plan le plus intéressant qu'il eût pu adopter pour tracer le tableau du développement de la verrerie orientale au moyen âge était géographique ; nous aurions vu à l'œuvre au cours des siècles les verriers d'Égypte, de Syrie, de l'Irak et de la Perse, notant les différences de leur technique et de leur style, et aussi l'influence des ateliers des divers pays les uns sur les autres. Seulement M. Lamm a dû reconnaître que non seulement la chronologie de ces ateliers était incertaine, mais aussi que bien souvent la localisation d'une série dans telle ou telle région présentait d'insurmontables difficultés dans l'état de nos connaissances, aussi a-t-il courageusement renoncé à l'ordre géographique attrayant et a-t-il adopté l'ordre technologique plus austère.

Comme dans son premier ouvrage, celui qu'il avait consacré aux verreries de Samarra, il s'est borné pratiquement à grouper les diverses techniques et à les étudier l'une après l'autre, celle du verre uni, celle du verre moulé, gravé et taillé, celles enfin de la verrerie à reflets lustrés et de la verrerie dorée et émaillée. Toutes les pièces d'une même technique qu'il a pu recueillir, et jusqu'aux plus infimes fragments, il les décrit, sous forme de catalogue en un même chapitre, chacune d'elles étant reproduite, tantôt au tracé, tantôt en photogravure, voire en couleurs, et une notice précède chaque chapitre où toutes les observations, tant historiques ou géographiques que techniques, sont résumées. Ces notices seront précieuses pour les érudits ; sur de nombreuses questions encore débattues entre eux et qui, au premier abord,

semblent assez étrangères à la verrerie, ils y trouveront des enseignements : celle de l'origine du lustre sur la céramique ne pourra plus se traiter sans considérer les verres lustrés que le sol de l'Égypte nous a rendus et que M. Lamm étudie.

Un important chapitre a trait aux cristaux taillés qui sont, on le sait, parmi les chefs-d'œuvre de l'art oriental au moyen âge, et celui sur la verrerie dorée et émaillée ne lui est pas inférieur. Ici M. Lamm s'avance sur un terrain moins incertain et il a pu distinguer les ateliers de Fostat, ceux de Rakka, d'Alep et de Damas; peut-être ses distinctions sont-elles parfois un peu subtiles; lui-même nous avertit que d'innombrables morceaux qu'il estime syriens ont été trouvés en Égypte et il sait que des ouvriers d'Alep ou de Damas y sont venus travailler; ces ateliers se sont influencés d'ailleurs les uns les autres; comment alors faire à chacun sa part? (1) Il n'en peut pas moins affirmer que ces merveilleuses lampes en verre doré et émaillé (XIIIe-XIVe siècles) que les amateurs recherchent avec passion et dont beaucoup heureusement ont survécu, sont pour la plupart d'origine damasquine (elles sont groupées sous la rubrique : verrerie d'influence chinoise à cause de certaines particularités de leur décor). Au contraire les gobelets à boire, ornés tantôt de rinceaux ou d'inscriptions et tantôt de figures « à la persane » et non moins élégants se partagent entre Alep et Damas.

Le livre se termine par des extraits des auteurs anciens qui ont parlé de la verrerie et par un index bibliographique; ce dernier est de dimension vraiment formidable, et l'on peut être assuré pourtant que M. Lamm a eu en mains tous les ouvrages qu'il cite. Par le travail qu'il vient de nous donner, il se place au premier rang parmi les érudits qui s'efforcent de reconstituer l'histoire de l'art musulman et nous sommes heureux de lui rendre pleine justice.

RAYMOND KOECHLIN.

(1) M. Dussaud veut bien nous informer qu'au cours d'une fouille faite par M. Woolley aux portes d'Alep et dont les résultats sont encore inédits, des fragments de verre auraient été trouvés portant la mention : « fabriqués à Alep ».

HOWARD CROSBY BUTLER, FREDERICK A. NORRIS et EDWARD ROYAL STOWER - **Geography and Itinerary.** *Syria*, division I (Publications of the Princeton University Archaeological Expeditions to Syria in 1904-5 and 1909). Un vol. in-4° de IX et 108 pages. Leyde, E. J. Brill, 1930.

Bien que publié avec un fort retard, ce volume offre un réel intérêt notamment par les croquis cartographiques : Ledja, Sud du Hauran (Oumm el Djimal, Bosra et Salkhad), la région dite el 'Ala, Andarin et Kenatin, le Djebel Riha ou Djebel ez-Zawiyeh (qui corrige et complète la carte de Garrett), Djebel Sim'an, Djebel Halaqah et partie du Djebel Barishah.

Un soin particulier a été apporté à la transcription des toponymes et ce n'est pas le moindre service rendu par la mission de l'université de Princeton.

R. D.

PÉRIODIQUES

Georges Dossin. — **Une inscription cunéiforme de Haute Syrie**, ext. de *Revue d'Assyriologie*, 1930, p. 85.

Sous ce titre, M. Dossin reprend l'étude de la curieuse statuette acéphale dont *Syria*, IX (1928), p. 170, avait signalé l'intérêt d'après une communication de M. Virolleaud. Le savant professeur de l'université de Liège traduit ainsi l'inscription cunéiforme gravée dans le dos de la statuette

> *Moi, Adûni-abîa,*
> *fils d'Enna-Aya, au dieu de Nerab*
> *une demeure divine j'ai construit ;*
> *ma statue devant lui j'ai dressée.*
> *Celui qui détruirait ma statue,*
> *que son nom, de la terre*
> *disparaisse !*

Adûni-abîa se traduit « Adûni est mon père » et Enna-Aya « Aya est propice ». Les deux noms sont sémitiques. La date est bien l'époque cassite, comme l'avait vu M. Virolleaud ; on précise ici entre 1500 et 1350.

M. Dossin nous envoie une note qui éclaire un point de détail sur lequel il tient à insister :

« L'absence de titulature après le nom du dédicant de la statuette de Sefiré, *Adûni-abîa*, invite à voir en lui un riche Phénicien, qui aurait témoigné de sa piété envers le grand dieu de la région, le Ba'al de Nérab, c'est-à-dire le dieu Sin, en lui édifiant une chapelle. Il s'agirait dans le cas présent d'un culte privé. A l'appui de cette suggestion, j'ai attiré l'attention sur un contrat de l'époque néo-babylonienne trouvé à Nérab, dans lequel il aurait été également fait allusion à un sanctuaire privé de Sin. Il convient de rapprocher de ces deux textes un acte juridique de la première dynastie babylonienne conservé au Musée Britannique, et publié dans les *Cuneiform Texts*, t. VI, pl. 36 a (= Bu. 91-5-9, 704). Cf. Schorr, *Vorderasiatische Bibliothek*, t. V, n° 220. Il nous apprend qu'un certain Nûr-ilîšu a fait construire une chapelle à ses dieux « LUGAL et *Šaltat* » et que « pour sa vie » il leur a en outre légué 1 SÂR de terrain (env. 35 m²) (ll. 4-9). Puzur-Šamaš sera le prêtre de la chapelle à l'exclusion de tout autre, et le fondateur Nûr-ilîšu, lui-même, ne pourra lui contester sa charge (ll. 10-14). « Ennemi de Šamaš et de Šumalîum serait celui qui contesterait. » (ll. 15-17.) L'acte, a été passé devant sept témoins dont les noms sont énumérés. Éclairée par ce document, la restitution du contrat de Nérab, proposée par le P. Dhorme, me paraît certaine, de sorte que l'existence de cultes privés est attestée en Babylonie dès la fin du IIIe millénaire, en Phénicie, qui n'a d'ailleurs fait que reprendre des usages sumero-accadiens, à l'époque d'el-Amarna et à l'époque néo-babylonienne. »

La mention dans ce texte, à une date aussi ancienne, du « dieu de Nérab » a une importance particulière. Il n'est pas douteux, comme l'a reconnu M. Dossin, qu'il s'agit du dieu Sahar ou Sin dont le Louvre possède les stèles funéraires de deux prêtres (1) dont le titre est « prêtre de Sahar à Nérab ».

En présence de ce nouveau document, il faut admettre que Nérab fut un centre religieux très important qui a rayonné dans la région. Même, si l'on relève dans la stèle du prêtre Agbar la formule : « A cause de ma justice devant lui (Sahar), il m'a donné une renommée honorable

(1) Publiées en premier par Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, II, p. 182 et *Album d'arch. or.*, pl. I et II. Le texte est donné avec traduction et bref commentaire dans Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e éd. (1905), p. 499.

et il a prolongé mes jours », on conjecturera qu'il s'agit ici d'un petit état théocratique dont le chef n'avait pas le titre de roi. Car l'exercice de la justice est un acte souverain et il faut entendre vraisemblablement, comme ailleurs : il a prolongé mes jours de domination). On peut supposer encore que, au temps où Adûni-Abia détenait le pouvoir, les deux villes de Nérab et de Sefiré étaient placées sous son autorité.

Si les fouilles menées à Nérab par l'École archéologique française de Jérusalem (voir *Syria*, VIII, p. 120 et 201 ; IX, p. 187 et 303) n'ont pas fourni de vestiges antérieurs au premier millénaire avant notre ère, il faut en conclure que l'installation première de Nérab n'est pas à l'emplacement du village actuel ou bien qu'elle se cache plus profondément.

L'introduction du culte de Sin à Nérab remonte certainement très haut, probablement — comme Nin-Égal à Qaṭna — au temps de la troisième dynastie d'Our. L'itinéraire Our, Harran, Nérab ne manquera pas d'évoquer chez les biblistes le souvenir d'Abraham.

La preuve que le dieu de Nérab est bien d'origine sumérienne est fournie par les stèles publiées par Clermont-Ganneau, qui conservent à la parèdre du dieu son nom sumérien : Nikkal = Nin-Gal. A ce sujet, nous devons observer que l'objection qui a été présentée par M. Weidner contre la lecture, à Qaṭna, du nom sumérien Nin-Égal, qui devrait être remplacé par celle de Belit-Ekalli à la mode assyrienne, ne nous paraît pas s'imposer puisque les textes de Nérab maintiennent Nin-Gal pour la parèdre de Sin et qu'on retrouve cette forme jusque dans la doctrine d'Addaï. R. D.

Hans Hunning von der Osten. — **Four Sculptures from Marash** (*Metropolitan Museum Studies*, II, 1). Novembre, 1929.

Il s'agit des quatre reliefs hittites conservés au Metropolitan Museum de New-York, représentés fig. 2 : stèle de Perrot-Chipiez, IV, fig. 281 ; figure 3 (partie supérieure de stèle ; inédite), figure 4 (fragment *Perrot* et *Chipiez*, fig. 282) et surtout figure 7 : importante stèle royale couverte de hiéroglyphes incisés. La copie de l'inscription que présente M. von der Osten (fig. 9) est plus exacte que celles qui ont été données jusqu'ici.

A propos de ces stèles, le savant archéologue donne la liste complète des monuments hittites sortis du sol de Mar'ash et réunit ainsi 17 pièces dont la plus remarquable est toujours le fameux lion couvert de hiéroglyphes dont il donne une nouvelle reproduction.

R. D.

Louis Piotrowicz. — **L'Invasion des Scythes en Asie antérieure au VIIe siècle av. J.-C.**, ext. de *Eos*, XXXII (1929), p. 17[illegible].

L'invasion des Cimmériens, par le fait qu'ils ont poussé leurs incursions jusque sur les bords de la mer Égée, brûlant le temple d'Artémis près d'Éphèse, détruisant Magnésie du Méandre, s'emparant deux fois de Sardes, a laissé des traces très nettes chez les auteurs grecs. Pour les Scythes, Hérodote est l'historien classique qui nous a conservé les informations les plus abondantes.

M. Piotrowicz discute la documentation classique sur les Scythes à la lumière

des textes cunéiformes et, en particulier, de la chronique babylonienne publiée par M. Gadd. A ce propos il reprend la démonstration de MM. Thureau-Dangin et Schnabel que les Umman-Manda sont les Mèdes et non les Scythes.

D'après M. Piotrowicz la première mention des Scythes apparaît au temps d'Asarhaddon, donc après 681 av. J.-C. Vers cette date, une trentaine d'années après les Cimmériens, les Scythes ont passé au sud du Caucase en suivant une autre route que leurs prédécesseurs. Ils s'installèrent dans les vallées fertiles du Kour et de l'Araxe, poussant entre le lac d'Ourmia et la Caspienne.

R. D.

A. Dain et G. Rouillard. — **Une inscription relative au droit d'asile, conservée au Louvre.** est. de *Byzantion*, V (1929-30), p. 323.

Ce texte inédit provient certainement de la région de Tyr. Le R. P. Peeters identifie la *komè Chedarôn* qui y est mentionnée avec le village de Ḥadr, au nord de Qounetra. Cela nous paraît entraîner la restitution, en tête de la ligne 3, du nom de Panéas (Georges de Chypre, 980), ville qui n'en est séparée que d'une quinzaine de kilomètres et fait bien partie de la Phénicie Paralienne. Il s'agit d'une pétition adressée par le prêtre Anastase, gardien de l'oratoire de Sainte-Irène (?) du village de Ḥadr, à l'évêque de Panéas (?) pour obtenir le droit d'asile en faveur de son sanctuaire et la pose de bornes de sûreté consacrant ce privilège. Date : 578-582 de notre ère.

R. D.

Paul Monceaux. — **Saint Jérôme au désert de Syrie**, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 juillet 1930.

Puisant l'érudition la plus sûre à une plume alerte, l'auteur nous conte les illusions et les déboires que saint Jérôme éprouva dans sa grotte ou cellule aux environs de Chalcis ad Belum, plus tard Qinnesrin (1). Le grand érudit et écrivain raffiné, qu'était Jérôme, devait perdre la gageure que lui avait suggérée son imagination enthousiaste lorsqu'il se décida à imiter, dans le désert de Syrie, la vie d'anachorète de saint Antoine, « ce prototype de tous les ermites... vrai fellah, rêveur et têtu, complètement illettré, avec l'horreur de la société comme de l'alphabet ».

L'imitation était d'ailleurs lointaine. Jérôme recevait son courrier et s'impatientait même quand on ne lui répondait pas ponctuellement d'Aquilée. Il avait emporté dans sa grotte sa bibliothèque commencée à Rome, et il l'enrichissait d'œuvres chrétiennes. Le séjour au désert lui permit, grâce à une équipe de jeunes auxiliaires, de combler ses lacunes en exégèse, littérature et histoire. « Grâce au Seigneur, écrivait-il, nous avons ici en abondance des manuscrits des livres sacrés. » Ce témoignage est précieux et on ne saurait y être trop attentif. Il trouve même un juif converti qui lui enseigne l'hébreu. Il avoue s'être donné bien du mal pour apprendre cet autre alphabet et pour s'exercer « à prononcer des mots sifflants et haletants ». Ces efforts aboutissent au meilleur succès : il parvien-

(1) Sur cette ville voir Paul Monceaux et Berger-Sevrey, VI, p. 389.

dra à traduire l'Ancien Testament de l'hébreu en latin et il donnera ainsi à l'Église la Vulgate.

Ce désert de Chalcis ne manquait donc pas de ressources intellectuelles ; à vrai dire, il en possédait trop pour qu'on y vécût en paix. Antioche, où quatre évêques, à la tête de quatre sectes, se disputaient les fidèles, retentissait de violentes disputes théologiques qui se répercutaient parmi les moines du désert et surexcitaient leur fougue ardente. Chacun voulait enrôler de force Jérôme dans son camp ; mais celui-ci ne put se résigner à entrer dans cette bagarre, mieux valait, disait-il, habiter avec les fauves qu'avec de tels chrétiens. « C'est probablement, conclut M. Monceaux vers le début du printemps de 378 qu'il fit ses adieux à ces solitudes trop peuplées, où il avait cherché le chemin du Paradis, et où il n'avait même pas trouvé la paix. »

R. D.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

La chronologie de Jéricho et les nouvelles fouilles de M. J. Garstang. Nous reproduisons, en même temps, l'étude du P. Vincent que publie la *Revue Biblique*, 1930, p. 433-447, *La chronologie des ruines de Jéricho*, et le rapport du professeur J. Garstang : *Jericho, sir Charles Marston's expedition 1930*, paru dans *Pal. Expl. Fund, Quarterly Stat.*, juillet 1930, p. 134-142.

Le P. Vincent soumet à une critique serrée les publications de MM. Sellin et Watzinger sur les recherches qu'ils ont conduites à Jéricho. On a là l'historique détaillé d'opinions fort diverses sur les problèmes soulevés.

Auprès d'une belle source, actuellement 'Ain es-Soultan, se dresse un tertre elliptique d'environ 300 mètres sur 100. Une première ligne de remparts entoure la base et constitue un imposant soubassement de pierre sur lequel se dressait le mur de brique proprement dit. Une deuxième ligne, parallèle à la première, entoure la crête du tertre. Sur une plate-forme en moellons frustes se dresse une muraille en briques sèches. Ce second rempart est doublé par un avant-mur d'épaisseur moindre et distant de 3 mètres.

L'intérêt de ces murailles gît dans l'appui qu'elles peuvent apporter à la documentation biblique. Il n'est guère douteux que les Israélites se sont emparés de Jéricho aux premiers temps de leur activité en Palestine. L'archéologie est-elle en état de relever des traces de cette conquête et peut-elle en fixer approximativement la date ? La question est complexe et, si elle a tenté les meilleurs experts, il n'est pas surprenant que leurs conclusions reflètent quelque incertitude.

Le P. Vincent, dont on sait l'autorité en ces matières, a le premier émis l'avis que les deux systèmes de murs n'étaient pas contemporains (1) et, depuis, on a assisté à un assaut d'ingéniosité pour distinguer le plus ancien et en fixer la date. Du point de vue technique, on ne voit pas pourquoi ces deux murs ne feraient pas partie du même ensemble. Les représentations égyptiennes de villes fortifiées palestiniennes n'attestent-elles pas l'usage des doubles enceintes ? Le pro-

(1) *Revue Biblique*, 1914, p. 414 et 1930, p. 409.

blème de Jéricho a été dominé par l'hypothèse de murailles de date très différente qu'acceptèrent les fouilleurs, MM. Sellin et Watzinger, quand ils attribuèrent le rempart de crête à une époque un peu antérieure à 1500 et qu'ils regardèrent le mur de base comme l'œuvre de Hiel au IXe siècle.

En réalité, le même principe de construction régit les deux murailles : soubassement en pierre et mur en brique. Si les deux murailles sont vraiment d'époque différente, du moins tombent-elles l'une et l'autre à l'époque du bronze. Dans sa nouvelle étude le P. Vincent attribue le rempart à double ligne couronnant la crête du Tell entre 2100 et 1900 avant notre ère. Le rempart extérieur à glacis de pierre lui aurait succédé de 1900 à 1250 environ, c'est-à-dire jusqu'au moment de la destruction de la ville par les Israélites. Puis viendrait un *hiatus* de quatre siècles (1250-870), après quoi Hiel, sous Achab, aurait esquissé une restauration.

Quand on parle d'*hiatus* ce n'est pas que quelques masures n'aient pu subsister et qu'un peu de poterie correspondante n'en puisse marquer la trace. A examiner les pièces céramiques sur lesquelles le P. Vincent fonde sa datation, on constate que celles pouvant être affectées au XIIIe siècle sont rares et de type indigène. On n'y trouve aucun tesson mycénien de basse époque. La date-limite basse de 1250 est donc mal assurée et pourrait être remontée sans inconvénient.

Nous possédons aujourd'hui un terme de comparaison décisif. Les fouilles de MM. Schaeffer et Chenet à Ras Shamra, au nord de Latakié, ont dégagé un premier niveau (correspondant à la nécropole voisine de Minet el-Beida) dont les produits presque exclusivement mycéniens et chypriotes peuvent remonter au XIVe siècle avant notre ère, puis dont l'ensemble appartient aux XIIIe et XIIe siècles, la ville ayant été détruite à l'extrême fin de ce dernier siècle. Au-dessous de ce niveau les actifs explorateurs ont reconnu un second niveau plus ancien où domine la céramique cananéenne et qu'on peut dater des XVIIIe-XVe siècles. Or, la céramique de Jéricho correspond à la céramique du deuxième niveau de Ras Shamra, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas descendre plus bas que 1400 avant J.-C.

Le problème de Jéricho a donc été embrouillé au point qu'il devenait indispensable de reprendre par des fouilles l'étude chronologique du site. Le professeur Garstang, qui a longtemps été directeur du Service des antiquités en Palestine et qui possède une rare expérience du terrain et de la céramique, s'est résolu aux vérifications indispensables. D'après ses observations, le rempart extérieur, à grand soubassement de pierre, daterait de 1800 avant notre ère et serait un peu plus ancien que le double mur de brique intérieur qu'il fait édifier vers 1600. Le détail de ces observations sera exposé prochainement par M. Garstang lui-même.

Très justement, le savant archéologue anglais, qui a examiné plus de 20 000 tessons, insiste sur l'absence complète de tessons mycéniens au-dessous de la couche de destruction. Il en conclut que la date de 1250 pour cette dernière est trop basse et il propose de la remonter jusqu'en 1400. Il a précisément découvert en dehors

de la ville détruite, un vase de type myc[illegible] vers 1350-1200 avant J.-C. qui prouve que, si Jéri[illegible] à cette époque, son sol aura fourni de tels vestiges.

L'importance de cette démonstration tient aux conséquences qui en résultent pour l'époque où les Israélites firent irruption en Palestine, qui doit être remontée jusque vers 1500. Cela contredit les dates reçues et tenues pour intangibles depuis que le regretté Edouard Naville a cru les appuyer par ses découvertes en Égypte. En réalité, la date basse prônée par les égyptologues est en contradiction formelle avec les données bibliques et il y a longtemps que, dans ce cas particulier, nous donnons la préférence à la chronologie de l'Ancien Testament (1). M. Garstang vient d'apporter le renfort des appuis à cette hypothèse.

R. D.

Les fouilles de Tanis. — Après avoir connu la faveur des égyptologues contemporains de Mariette et de Brugsch, Tanis était délaissée dans l'opinion des savants modernes et son site était délaissé. M. Montet, qui a déjà ressuscité Byblos, s'est proposé d'opérer le même miracle à Tanis et il est certain que sa première campagne est de bon augure. Dans un article de la *Revue Biblique*, janvier 1930, il fournit quelques échantillons de ses trouvailles, mais surtout il discute d'une manière très serrée les hypothèses émises par ses prédécesseurs touchant l'identité de Tanis avec Avaris d'une part et avec Pi-Ramsès de l'autre ; il conclut que ces identifications, rejetées depuis longtemps, méritent d'être retenues. Si les nouvelles fouilles de Tanis en apportent la confirmation, ce sera un fait d'une grande importance.

R. D.

L'ostracon de Bet Shemesh. — M. le professeur Elihu Grant de Haverford College (Pennsylvania), a repris activement les fouilles de 'Ain Shemesh qu'on identifie avec Bet Shemesh. Le savant professeur vient de communiquer à la *Revue Biblique*, 1930, pages 401-402, pour être soumis à la discussion, un ostracon mesurant 80 × 70 millimètres qui, d'après la stratigraphie, « peut, dit-il, très bien appartenir à la dernière phase du Moyen Bronze (1750-1600) ou à la première phase du Bronze III (1600-1500) ». Et il ajoute : « l'importance de ce mode d'écriture en usage au pays de Canaan vers le milieu du second millénaire avant J.-C. sera certainement appréciée pour l'étude d'épigraphie comparée. » Il ne donne aucune transcription, estimant sans doute que ce texte ne correspond pas à une écriture [illegible].

Nous reproduisons ici ce que nous croyons saisir sur la planche XV *bis* de la *Revue Biblique* et il apparaît immédiatement que la date du milieu du IIe millénaire avant notre ère ne peut être retenue. L'écriture de l'ostracon de Bet-Shemesh n'a rien d'enigmatique, c'est l'écriture phénicienne de la fin du Xe siècle ou du début du IXe siècle avant notre ère. La seule particularité tient à ce que le *het* est couché sur la ligne.

La face qui compte cinq lignes a, par suite d'une cassure, perdu au moins une lettre à la droite de chaque ligne. On ne

(1) Voir *Syria* XI, p. 298.

peut songer, sans avoir examiné l'original, à proposer une lecture même partielle. A la première ligne on voit un *het* couché sur la ligne, puis un *aleph*, un *lamed* avec empâtement sur la gauche ou peut-être un *zain*. La lettre qui suit n'apparaît pas sur la reproduction ; enfin est tracé un complexe qui peut valoir pour une lettre (*fet* mal fermé) ou deux lettres.

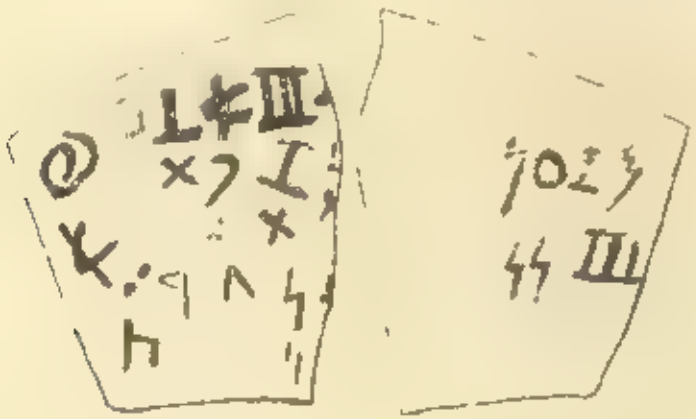

A la deuxième ligne, trois lettres visibles donnent le terme *zéphét* qui désigne la « poix ».

A la troisième ligne nous ne distinguons sûrement qu'un *tav* et un *aleph*.

A la quatrième un *noun*, un *guimel* et un *resh*. A la fin de la cinquième ligne on a les principaux éléments d'un *sade*. Toutes ces lettres sont phéniciennes de la même époque. Le revers porte à la ligne 1 : un *mem*, une lettre mal déterminée, peut-être un *zain*, un *'ain* et un *noun*. A la ligne 2 : un *ḥet* et deux *noun*. Peut-être a-t-on là deux noms propres, auquel cas le second serait Ḥanan ou Ḥanoun.

R. D.

Ad Syria, XI, p. 202. — Nous avons reçu la lettre suivante :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Voulez-vous me permettre de faire observer à vos lecteurs qu'il est difficile de comprendre comment le texte carthaginois publié dans *Syria*, XI, p. 202, pourrait signifier : « Tombeau du *célèbre* Abd[illegible] ».

Devant un nom d'homme ou mot *féminin* peut-il être une épithète visant cet homme ?

Et d'où viendrait, à la racine si connue [illegible], la notion de *célébrité* ou de *gloire*.

Elle signifie *ceindre*, c'est-à-dire [illegible] per, entourer ; cf. Ps. XXX 4. [illegible] entouré de joie ». En conséquence, ces quelques mots me semblent signifier plutôt :

Tombeau de l'*entourage* (ou de la *famille*) d'Abdmelqart, fils de.... le chef ».

Il est bien naturel que le tombeau d'un *chef* serve aussi pour tous ses *entours*.

GU. BRUSTON
ancien prof. d'hébreu.

Montauban, 20 sept. 1936.

L'idée de M. Bruston est, en effet, naturelle ; toutefois, cela se dirait autrement en sémitique. Mais, sans discuter son hypothèse, nous nous empressons de

lui donner le complément d'information qu'il réclame.

En ce qui concerne le titre au féminin, il suffira de rappeler notre expression « Son Altesse Royale » pour un prince du sang, ou le titre arabe de khalife (*khalifat*) qui, comme tant d'autres, est du féminin.

Quant au sens incriminé, proposé par M. Icard, nous avons pensé qu'on comprendrait qu'il était tiré, faute de mieux, de la racine שׂח

R. D.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME ONZIÈME

I. — Articles

Pages.

Alfred Boissier, Cylindre syro-égyptien. 11
Charles Diehl, Argenteries syriennes. 209
Maurice Dunand, Nouvelle inscription découverte à Byblos. 1
— Kanata et Kanatha. 272
A. Dupont-Sommer, Les fouilles de Ham-el-Khalil près d'Hébron . . . . . [illegible]
René Dussaud, Les quatre campagnes de fouilles de M. Pierre Montet à Byblos . . . . . [illegible]
— Haches à douille de type asiatique. 245
— Hadad et le Soleil. 365
Samuel Flury, La mosquée de Nayin 43
Froment, Carte touristique et archéologique du caza de Harem 280
Halil Edhem et Gaston Migeon, Les collections du vieux Serai à Stamboul 91
Harald Ingholt, Quatre bustes palmyréniens 242
E. de Manneville, Le sanctuaire de Hal Tarxien à Malte. 343
Du Mesnil du Buisson, Compte rendu de la quatrième campagne de fouilles à Mishrifé-Qatna 146
Gaston Migeon, voir Halil Edhem
A. Poidebard, Mission archéologique en Haute Djezireh 1928 13
— Statue trouvée à Tell Brak, avril 1930. 360
Edmond Pottier, Gaston Migeon (1861-1930). 309
Stefan Przeworski, Notes d'archéologie syrienne et hittite. II, Les ancêtres de la Syrie du Nord et leurs prototypes égyptiens. 133
Jean Sauvaget, La citadelle de Damas. 59, 210
— Un bain damasquin du XIIIe siècle. 370
François Thureau-Dangin, Un spécimen des peintures assyriennes de Tl. Barsib 113
Charles Virolleaud, Les tablettes de Mishrifé-Qatna 311

II. — Comptes rendus.

Africa Italiana, II, 2. 199
Archiv Orientalni, I, 1 199

P. V. C. Baur et M. I. Rostovtzeff, The excavations at Dura-Europos conducted by Yale University and the French Academy of Inscriptions and lettres, Spring 1928 104
Victor Bérard, Nausicaa et le retour d'Ulysse. . 188
[illegible]
N. Bourgin, Les Druzes 290
British Museum Quarterly, III, 2-4 et IV, 1. . 109
[illegible]
H. C. Butler, Fr. A. Norris et E. R. Stoever, Geography and Itinerary. . . 386
Louis Carton, Sanctuaire punique découvert à Carthage. 104
Henry de Castries, En-Nafbat el-Miskiya fi-s-sifarat et-tourkiya . . . 108
F. Chapouthier, A propos des découvertes de Byblos. . . . 300
Georges Contenau, Les Antiquités orientales (Musée du Louvre). 188
Franz Cumont, Les Religions orientales dans le paganisme romain . . . 190
Otto Cuntz, Itineraria Romana 105
A. Dain [illegible] Louvre 389
Henri Dehérain, La vie de Pierre Ruffin, orientaliste et diplomate . 196
L. Desnoyers, Histoire du peuple hébreu des Juges à la captivité. . . . 297
Dhorme, Les Amorrhéens 300
— Langues et écritures sémitiques. 381
[illegible]
Jean Ebersolt, Orient et Occident, II (*Gaston Migeon*). . . . 191
[illegible]
[illegible] Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes [illegible] VI 103
René [illegible], Les civilisations de l'Orient, I (*Gaston Migeon*). . . . 107
B. Hrozny, Die Laender Churri und Mitanni und die aeltesten Inder. — L'invasion des Indo-Européens en Asie Mineure vers 2000 av. J.-C. — Hethiter und Griechen 196
G. de Jerphanion, Mélanges d'archéologie anatolienne. . . . 192
[illegible] *Raymond Koechlin*) 107, 385
Jean Lassus [illegible]
Louis Massignon [illegible] en pays d'Islam. 194
R. de Mecquenem, Les derniers résultats des fouilles de Suse. 299
[illegible] diyé 301
— et René Mouterde, La Chapelle byzantine de Bab Sba' à Homs. . . 302
Paul Monceaux, Saint Jérome au désert de Syrie. . . . . 38[illegible]
Mouterde, voir du Mesnil du Buisson.

Fr. A. Nomato, voir Butler.
Orientalistische Literaturzeitung, 1929, 6-12 110
H. H. von der Osten et Baron F. Schmidt, The Alishar Hüyük, 1927, I. . 293
— Four Sculptures from Marash 388
J. D. S. Pendlebury, Aegyptiaca 383
L. Picard, Zur Geologie der Besan-Ebene. 303
[illegible] 388
André Plassart, Les Sanctuaires et les cultes du mont Cynthe. 208
Répertoire d'épigraphie sémitique, V 108
Revue des arts asiatiques (*G. M.*). 200
D. Talbot Rice, Byzantine glazed Pottery (*Gaston Migeon*) 195
R. M. [illegible] (*Gaston Migeon*) 304
S. Ronzevalle, Venus lugens. 108
M. Rostovtzeff, Die [illegible] centre de l'Asie, la Russie, la Chine et le style animal. 102
— voir Bach
Roullard, voir Dain.
Ryckmans, voir Répertoire d'épigraphie sémitique
E. F. Schmidt, voir von der Osten.
E. B. Stokyes, voir Butler.
A. M. Tallgren, Caucasian monuments. The Kazbek Treasure 302
Fr. Thureau-Dangin, L'inscription des lions de Tel-Barsib 301
J. M. Unvala, [illegible] Khuzistan. 303
Natan Valmin, Inscriptions de la Messénie. 197
[illegible] 193

III. — Nouvelles archéologiques

Feuilles détachées [illegible] p. 206. — Découvertes par M. Hrozny dans les textes de Bogh-Skeui, p. 206. — Fouilles de Tell-el-Ajjul, p. 207. — Deux textes grecs de Carthage, p. 207 et 208. — Le remblaiement des ruines de Pergame, p. 208. — Les ruines de Dendérah, p. 208. — La découverte d'Abydos, p. 208. — Manuscrits de Nessana, p. 208. — Bibliothèques et trésors des églises de la Basse-Égypte, p. 208. — XVIIIe Congrès international des Orientalistes, p. 208. — Découvertes faites dans les Musées de province, p. 303. — Les travaux et découvertes archéologiques en Égypte, p. 304. — Les travaux de restauration du Service des antiquités, p. 305. — Nouvelles fouilles [illegible] à Byblos, p. 306. — Découvertes importantes sur la voie des caravanes provenant de Nessana, p. 306. — Fouilles archéologiques des grands

les états de la céramique ancienne de Mésopotamie (H. de Genouillac), p. 307. — La chronologie de Jéricho et les nouvelles fouilles de M. J. Garstang, p. 390. — Les fouilles de Tanis, p. 392. — L'ostracon de Bet Shemesh, p. 392. — *Ad Syria*, XI, p. 292, p. 393.

Pages.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XI. 395

Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

6987-31. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.

Central Archaeological Library,
NEW DELHI.
34200
Call No. 705/ Syr
Author—
Title— Syria, V. II
Borrower No. | Date of Issue | Date of Return
"A book that is shut is but a block"
CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.
Please help us to keep the book clean and moving.